経済産業省
商務情報政策局商務・サービスグループ博覧会推進室　御中

公表用

令和２年度大阪・関西万博政府開催準備事業
（大阪・関西万博の登録申請書作成、参加招請活動等に係る調査等）

［ 報告書 ］

令和3年３月３１日

目次

（１）登録申請書の内容作成補助業務
・登録申請書制作概要 P4
・登録申請書（英） P15
・登録申請書（仏） P165
・登録申請書（日） P315

（２） 参加招請活動補助及び関連する行催事調査業務
・途上国支援パンフレット　制作概要 P466
・パンフレット（英語） P467
・パンフレット（フランス語） P468
・パンフレット（ポルトガル語） P469
・パンフレット（スペイン語） P470
・パンフレット（ロシア語） P471
・パンフレット（アラビア語） P472

（３）ＢＩＥ主催会議における広報・説明用資材の企画・作成及び実施補助
・2020年10月14日　BIE 執行委員会：広報資材の作成 P474
・情報コミュニケーション委員会：広報資材の作成 P475
・2020年12月1日第167回BIE総会　BIE総会　概要 P477
・2020年12月1日第167回BIE総会　進捗報告スライド P479
・2020年12月1日第167回BIE総会　BIE総会　映像制作概要 P481
・2020年12月1日第167回BIE総会　BIE総会　映像制作写真コンテ P482
・2020年12月1日第167回BIE総会　BIE旗の制作 P487
・BIE年報への寄稿　WAKAZO P488
・BIE年報への寄稿　橋爪 紳也教授 P489
・コンセプト映像制作概要 P490
・コンセプト映像制作写真コンテ P491

（１）登録申請書の内容作成補助業務

登録申請書制作概要

■ 制作期間

2020年4月1日～2020年12月

■ 制作要件

✓ BIE総会に提出し、承認を受けるために英語・仏語版及び参考資料として日本語版を制作。
✓ 構成内容は2019年12月に提出したものと基本は変更ないが、BIEからの指摘及びリクエストや、2019年7月に会場デザイン、会場運営、テーマ事業プロデューサーを決定したこと、また新型コロナ感染症の影響による加筆を実施した。

■ 構成
（英語版タイトルを表記）

Introduction
Ch.1 Legal Status
Ch.2 Theme, Subthemes and Concept
Ch.3 Site and Operations
Ch.4 Communication
Ch.5 Commercialisation
Ch.6 Financial Programme
Ch.7 Legacy
Ch.8 Legal Documents

■ 制作所感

新型コロナ感染症による影響で、2020年6月BIE総会が延期したことにより、登録申請書の制作スケジュールも、制作期間が延長され、万博のロゴ、プロデューサーの決定等、追加のコンテンツを盛り込むことが可能となった。

登録申請書制作概要

■ 最終納品物／部数

印刷手法/言語	英語	仏語	日本語
リング製本	20部	10部	20部
オンデマンド印刷	20部	10部	ー
本印刷	40部	40部	40部

※リング製本、オンデマンド印刷は事務確認用、本印刷はBIE納品用として制作したものである

登録申請書（英）デザインについて

- 2020年8月に決定した、大阪・関西万博のロゴが決定し、登録申請書の表紙もロゴが映えるよう、白地＋ボロノイで作成。
- 表紙の素材は、布＋箔押しにて作成した。

登録申請書（英）デザインについて

■ 2019年12月のBIE総会で提出したデザインにて、最終の仕上げを行った。

INDEX PAGE

Introduction Chapter		4
Chapter 01	Legal Status	18
Chapter 02	Theme, Subthemes and Concept	76
Chapter 03	Site and Operations	122
Chapter 04	Communication	170
Chapter 05	Commercialisation	190
Chapter 06	Financial Programme	202
Chapter 07	Legacy	236
Chapter 08	Legal Documents	246

Unless otherwise indicated, the information contained in this document is as of 15 July 2020.

Yen Dollar Rate:
Through the Registration Dossier, the amount of US dollar is converted at JPY 110 per 1 US dollar, which is the middle rate between the annual average TTS and the annual average TTB in 2018.

登録申請書（英）デザインについて

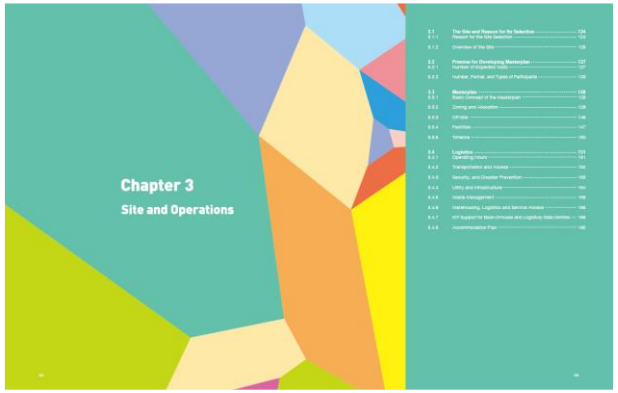

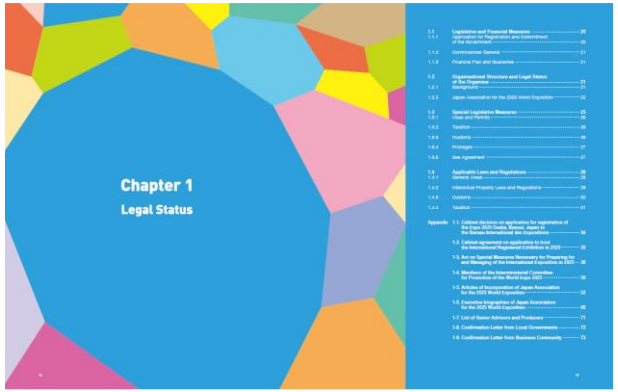

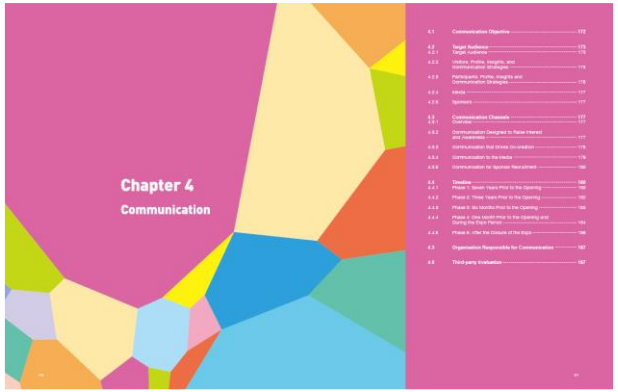

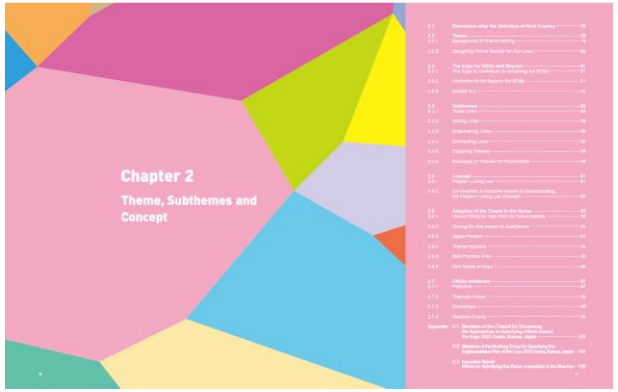

登録申請書（仏）

OSAKA, KANSAÏ, JAPON
EXPO
2025
DOSSIER
D'ENREGISTREMENT
EXPO 2025 OSAKA, KANSAÏ, JAPON
DOSSIER D'ENREGISTREMENT
OSAKA, KANSAÏ, JAPON
EXPO
2025
DOSSIER
D'ENREGISTREMENT

登録申請書（仏）デザインについて

■ 2019年12月のBIE総会で提出したデザインにて、最終の仕上げを行った。

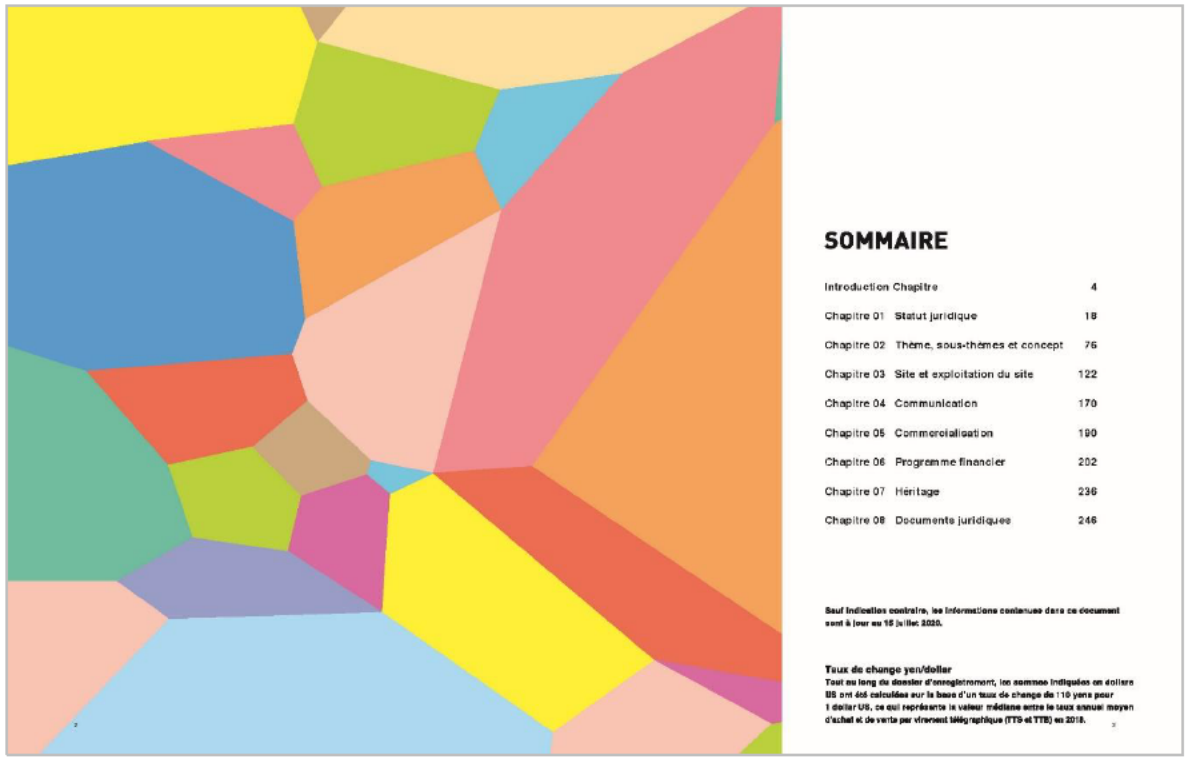

登録申請書（仏）デザインについて

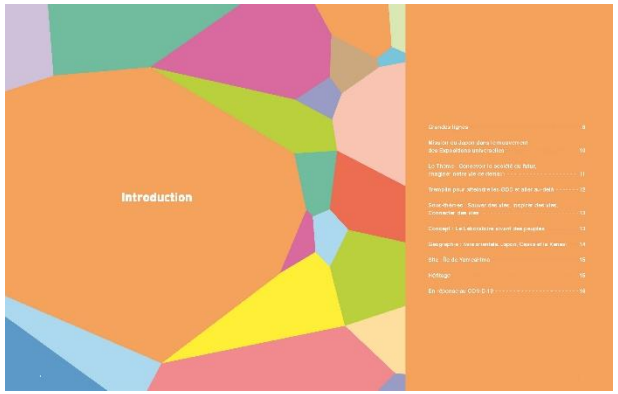

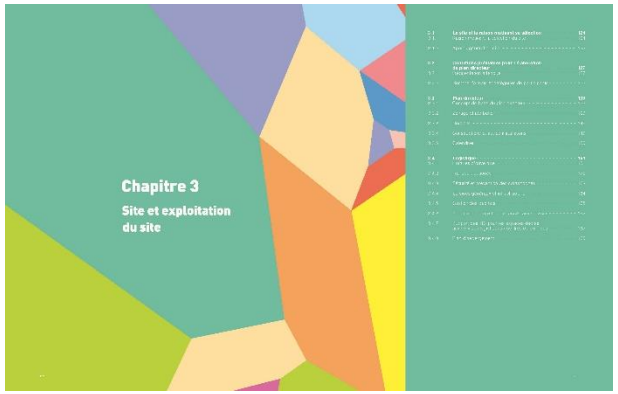

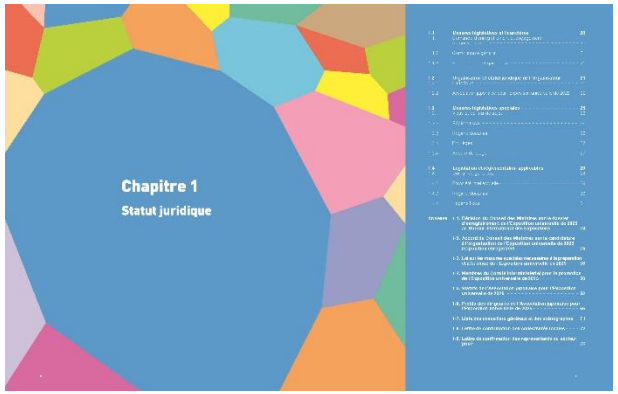

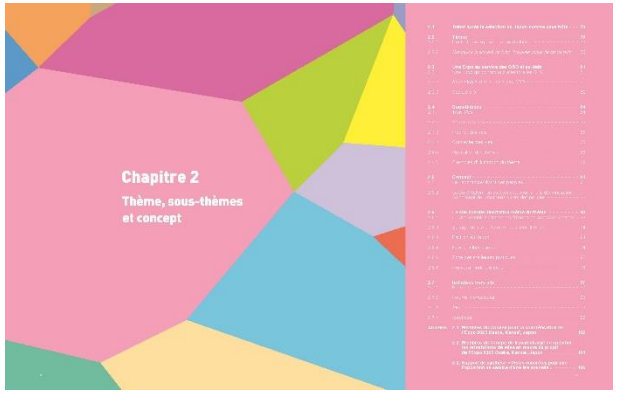

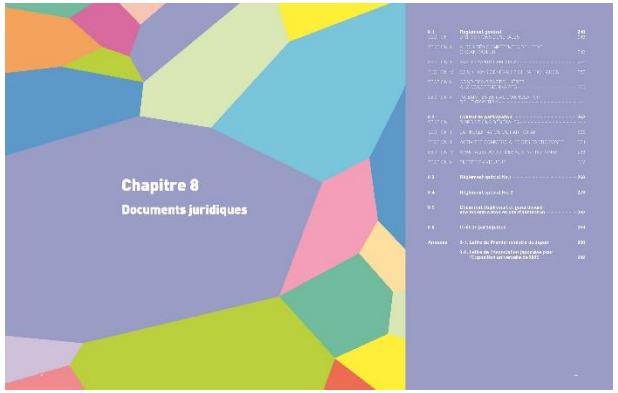

登録申請書（日）表紙

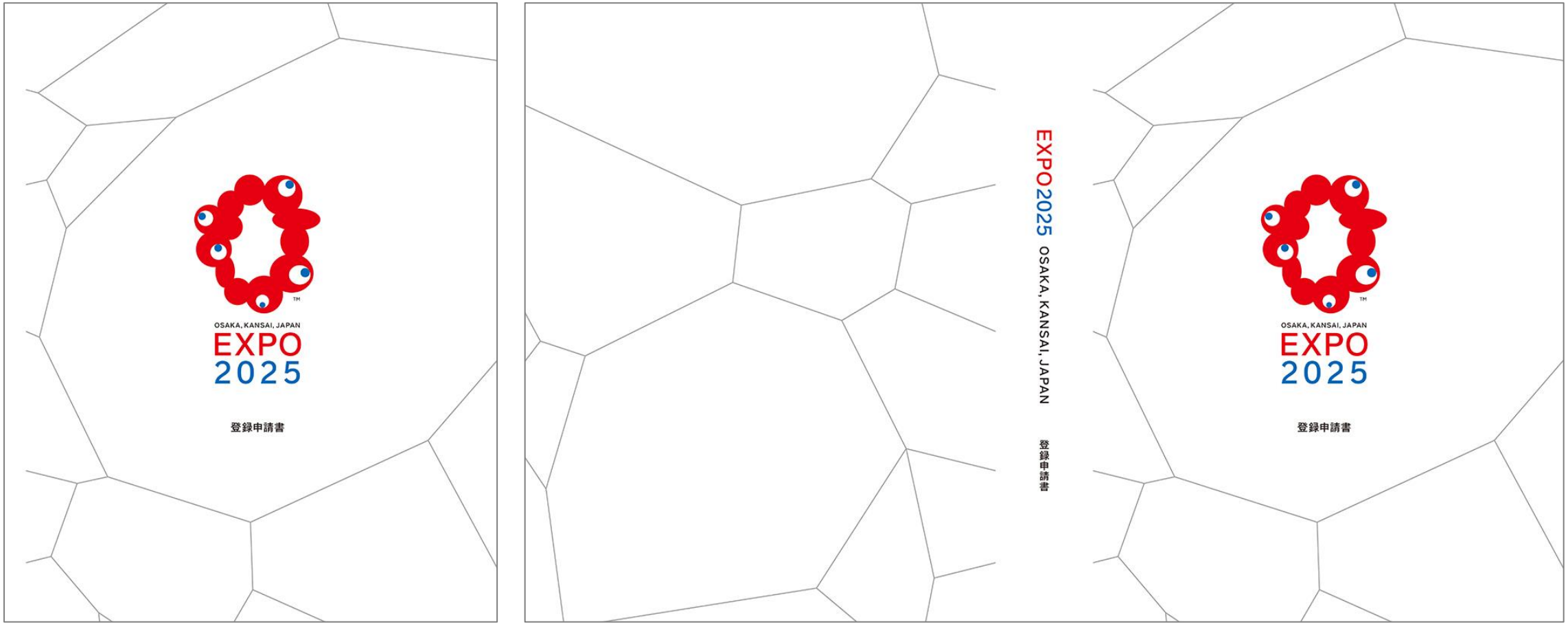
OSAKA, KANSAI, JAPAN
EXPO
2025
登録申請書
EXPO2025 OSAKA, KANSAI, JAPAN
登録申請書
OSAKA, KANSAI, JAPAN
EXPO
2025
登録申請書

登録申請書（日）デザインについて

■ 2019年12月のBIE総会で提出したデザインにて、最終の仕上げを行った。

目次

はじめに 4
第１章 法令上及び財政上の措置並びに関係者の法的地位 16
第２章 テーマ、サブテーマ及びコンセプト 76
第３章 会場及びその運営 122
第４章 コミュニケーション 170
第５章 商業活動 190
第６章 資金計画 202
第７章 レガシー 236
第８章 法的文書 246

本登録申請書の記載内容は特別な記載がない限り、2020年7月15日時点のものである。

ドル／円レートについて：
本登録申請書における US ドル（米ドル）の金額は、2018 年の年間平均 TTS と年間平均 TTB の中間値（仲値）である 110 円 /US ドルで換算したものである。

登録申請書（日）デザインについて

EXPO2025 OSAKA, KANSAI, JAPAN REGISTRATION DOSSIER

OSAKA, KANSAI, JAPAN

EXPO 2025

REGISTRATION DOSSIER

OSAKA, KANSAI, JAPAN

EXPO 2025

REGISTRATION DOSSIER

(Revised in October, 2020)

INDEX PAGE

Introduction Chapter		4
Chapter 01	Legal Status	18
Chapter 02	Theme, Subthemes and Concept	76
Chapter 03	Site and Operations	122
Chapter 04	Communication	170
Chapter 05	Commercialisation	190
Chapter 06	Financial Programme	202
Chapter 07	Legacy	236
Chapter 08	Legal Documents	246

Unless otherwise indicated, the information contained in this document is as of 15 July 2020.

Yen Dollar Rate:

Through the Registration Dossier, the amount of US dollar is converted at JPY 110 yen / US dollar, which is the middle rate between the annual average TTS and the annual average TTB in 2018.

Introduction (Executive Summary)

Overview 8

Japan's Mission in the International Exposition Movement 10

Theme: Designing Future Society for Our Lives 11

Springboard for achieving the SDGs and beyond 12

Subthemes: Saving Lives, Empowering Lives and Connecting Lives 13

Concept: People's Living Lab 13

Area: East Asia, Japan, Osaka and Kansai 14

Site: Yumeshima Island 15

Legacy 15

In Response to COVID-19 16

The image of the Expo site

Overview

Title

Expo 2025
Osaka, Kansai, Japan

Theme

Designing Future Society
for Our Lives

Subthemes

Saving Lives
Empowering Lives
Connecting Lives

Concept

People’s Living Lab

Venue

Yumeshima Island, on the waterfront of Osaka City

Period

From Sunday, 13 April
to Monday, 13 October 2025

Projected number of visits

Approximately 28.2 million

Japan’s Mission in the International Exposition Movement

Japan redefines the mission it should carry out as the host country of the international exposition held in 2025.
The country is among the most experienced in the world in terms of participating in and hosting international expositions, dating back to its first participation in the World Expo 1867 Paris, followed by hosting a total of five expos: Japan World Exposition Osaka 1970; International Ocean Exposition, Okinawa 1975; International Exposition, Tsukuba Japan 1985; International Garden and Greenery Exposition, Osaka, Japan 1990; 2005 World Exposition, Aichi, Japan. This does not, however, mean that the country is poised to easily lead the success of the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan (hereinafter referred to as "the Expo"); rather, the reality is to the contrary.
Countries with successful records often try to find answers from past experiences and are affected by what has been achieved, while history tells us that this does not lead to success the next time around.
Needless to say, the success of an international exposition is not assured simply because a country does what is different from the past. Nevertheless, Japan is determined to pursue innovation in the exposition and find a new direction, because it firmly believes it is the mission Japan is requested to achieve by the countries from around the world, which in November 2018 gave a mandate to Japan to organise the World Expo in 2025. It will be a new value added to the international exposition, which Japan should give back to the international community.
“Japan has long history and tradition of expos. For now, it‘s Japan‘s responsibility to innovate the whole idea of expo.” This was the advice to Japan given by Dr. Vicente GONZALEZ LOSCERTALES, Former Secretary General of the Bureau International des Expositions (hereinafter referred to as “the BIE”). The words have worked as the guiding principle for Japan throughout the course of preparing for the Expo, crystallising all what Japan aims for.

Theme: Designing Future Society for Our Lives

On its candidacy for the Expo, the Government of Japan proposed the theme *Designing Future Society for Our Lives*, which was endorsed by many countries.
Going into the twenty-first century, humankind has achieved great success at solving many more challenges than ever before in history, thanks to international agreements and cooperation as well as efforts made by each country.
For example, the Millennium Development Goals (MDGs), agreed by the international community to be accomplished by the year 2015, was said to be the most successful initiative in history at eradicating poverty. The success of the MDGs indicates humankind's ability to cooperate in envisioning a desired future and to achieve such a future through ongoing collaboration and efforts. This also proves that the collaborative approach to designing the future state of the world works.
Building on the foundation laid by the MDGs, at the United Nations’ Summit in September 2015, the international community adopted “the 2030 Agenda for Sustainable Development” that presents the Sustainable Development Goals (SDGs) for succeeding goals to be achieved by 2030. This is also a symbolic event for the international community to present the desired future state of society through a series of discussions. The SDGs are expected to drive transformations of the socio-economic system of every nation to attain a sustainable future.
Towards 2030, transformative technologies that drastically change people’s life will be further advanced. These new innovative science technologies, including life science technologies such as Induced Pluripotent Stem cells (iPS cells), artificial intelligence (AI) and robotics, will be the breakthrough in building a new era. They are expected to present new opportunities. For example, discovering and treating incurable diseases may become possible; and people may work and learn in different ways from what they are used to now.
Looking at the global landscape, however, the gap between developed and developing countries’ living conditions remains vast, revealing that there is more work to be done towards the SDGs’ underlying pledge to ensure that “no one will be left behind”. Capitalism has, on the one hand, paved the way for economic growth and contributed to eradicating absolute poverty, while on the other hand, it may have brought about widening economic gaps in income and property.
Biotechnology and robotics, which are expected to present solutions for sustainable future society and originally designed to bring happiness to people, may work in a negative way, should these technologies disrupt connections in society and become a cause of social anxiety.
The environment surrounding humankind is changing drastically and rapidly, presenting humankind with a series of profound questions: “What is happiness?” “What do we need to do to fully realise our potential?” and “How can society support that?”

The theme, *Designing Future Society for Our Lives*, makes individuals think how they want to live and how they can maximise their potential. It is also intended to drive co-creation by the international community in designing a sustainable society that supports individuals' ideas of how they want to live.
In other words, the Expo will ask a straightforward question to everyone, "What is the happy way of life?" for the first time. The Expo will correspond to this time when new social challenges, including expanding economic gaps and heightened conflicts, are emerging while science technologies are evolving, including AI and biotechnologies, that will present changes to humankind, for example, extended life spans.
While values and ways of living have become increasingly diversified in recent years, technological innovations enable everyone to access and communicate a hitherto unimaginable amount of information. This development should help the Expo aggregate the world's wisdom and best practices in Osaka and Kansai area and that should bring about solutions to challenges brought by a complicated mix of diverse values.

Springboard for achieving the SDGs and beyond

Japan positions the Expo as a springboard for achieving the SDGs and beyond.
A series of activities under the theme, *Designing Future Society for Our Lives*, is aligned with the United Nation's SDGs whose ultimate objective is to realise a diverse and inclusive society in a sustainable way backed with the pledge to ensure "no one will be left behind."
The Expo will be held in 2025, five years from the target for achieving the SDGs in 2030. Thus, the event will be an opportunity to review progress made so far and to accelerate initiatives towards reaching the goal.
On top of this, the Expo in 2025 is expected to present subsequent goals going beyond the SDGs as the event facilitates discussion of future society from the mid to long-term perspective. In addition to the exhibitions at the pavilion, the Organiser (see 1.1.1) will offer discussion opportunities on efforts towards achieving the SDGs and beyond for experts and visitors from around the world. The outcome of the discussions will be pulled together and communicated to the world, for example, as "Expo 2025 Osaka Kansai Agenda" (tentative title).

Subtheme: Saving Lives, Empowering Lives and Connecting Lives

To elaborate further on the discussion of "life" as the central piece of the Expo's theme, three subthemes have been established; Saving Lives, Empowering Lives, and Connecting Lives.
Saving Lives focuses on protecting and saving the lives of individuals. Exhibitions based on this subtheme may include, for example, measures taken against infectious diseases through improved public sanitation; prevention and reduction of natural disasters to improve safe living; and living in harmony with nature.
Empowering Lives focuses on enriching the lives of individuals and expanding their potential. Exhibitions on this may include, for example, high quality remote education through the use of ICT; the extension of a healthy life span through appropriate exercise and diet; and the maximisation of human potential through the use of AI and robotics.
Connecting Lives focuses on getting everyone engaged, building communities and enriching society. Exhibitions may include, for example, the power of partnership and co-creation, advanced communications enabled by ICT, and the design of a data-driven society.

Concept: People's Living Lab

The key concept of Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan is People's Living Lab. This concept will take shape through a series of activities described below.
The venue of the Expo will be designed as a test field for future society where new technologies and systems are tested for demonstration. It is also aimed to be a laboratory for realising Society 5.0, which sparks innovation by diverse players and enables social implementation of such innovation. Examples of such implementation may include: people flow analysis and optimisation with AI and other technologies, cashless payment, biometric authentication, and a multi-lingual system that enables conversations with anybody in the world.
Co-creation is the key to realise this concept, which is to build the Expo together with a variety of participants and visitors. The Expo encourages on-site and remote visitors to join this magnificent social experiment and help co-create and design future society. This will be achieved by an expanding network of people engaged with the Expo from the period before the Expo's opening.

Area: East Asia, Japan, Osaka and Kansai

Japan's population is approximately 127 million, ranking tenth worldwide, with a GDP of approximately USD 5 trillion, third in the world. It is also the gateway to the massive Asian market: China, which boasts the world's largest population of approximately 1.4 billion and a GDP of approximately USD 14 trillion, which ranks second in the world; and ASEAN countries, with a combined total population of approximately 700 million and total GDP of approximately USD 3 trillion (source: World Development Indicators database, World Bank). Over the past few years, there has been a dramatic increase in the number of foreign tourists visiting Japan, with a particularly large percentage of these tourists coming from Asian countries. Spending by inbound tourists has also increased.
The region has over 1,600 years of history, serving as the nation's centre of politics, economy, and culture. It boasts a rich heritage with multiple ancient cities as well as a variety of shrines, temples, historical buildings, traditional performing arts, and Japanese *washoku* cuisine. In fact, approximately half of Japan's historical tourism resources are concentrated in the Kansai area. At the same time, Osaka and Kansai area are advanced in the fields of life sciences, cuisine, sports, entertainment, and other sectors that synchronise perfectly with the proposed theme of the Expo, *Designing Future Society for Our Lives*. The world's leading bio medical clusters, comprised of a number of research institutes and corporations, as well as a variety of the most advanced research and development facilities, including, for example, the Center of iPS Cell Research and Application, Kyoto University, are located in this area.

Site: Yumeshima Island

The site for the Expo is located in Yumeshima, an artificial island located on the waterfront in Osaka that offers visitors a view of the beautiful scenery of the Seto Inland Sea.
The venue reflects the vision of future society through its key concepts of decentralisation and dispersion. Randomly placed pavilions represent individual citizens scattered across the globe, making the Expo reflective of future society as created by all eight billion people on Earth.
The Organiser will promote the use of virtual technology on- and off-site for the Expo's purpose of designing future society. The Organiser will develop means that help visitors make exhibitions and express their idea development in a way to offer visualisation of future society. Specifically, these tools may focus on: (1) diverse exhibitions and events using latest virtual technology at the Expo site on Yumeshima Island (on-site) and (2) mechanisms that allow people from all around the world who are unable to visit the Expo in person to experience the Expo using its website and/or in other ways (off-site and online).

Legacy

The international community is faced with emerging challenges including income disparities, increased social unrest, changes in the living environment and working practices, large-scale disasters and aging populations.
The Organiser envisions that the Expo brings about individuals' behaviour changes to build the movement towards solutions to challenges common to all humankind, such as laid out as SDGs.
The Expo will work as a test field for future society in which a variety of new technologies and systems will be experimented for actual deployment in society. The process and outcome of such experiments will also be regarded as the legacy of the Expo.
In the course of the preparations for the Expo, the Organiser will harness a wide range of expertise from people of diverse backgrounds while promoting co-creation by diverse individuals. To ensure that the Expo incorporates a variety of ideas, the Organiser will ensure the diversity of age, gender and nationality. Actively cultivating talent for the next generation and ensuring that these talents have sufficient opportunities should also leave the Expo's legacy.

In Response to COVID-19

Due to the COVID-19 pandemic, which has changed the face of the world and has made everybody think about life, the Expo needs to consider how it responds to the “new normal”.
How should we prepare to continue sending the message of the Expo and to encourage people from around the world to participate in the Expo, even if unprecedented events, including a global pandemic, should happen?
The key to this question is to consider how we communicate beyond the limitations of time and space, for example, by leveraging the online space. The Organiser will continue to consider how a new model of the Expo can be developed.

Chapter 1

Legal Status

1.1 Legislative and Financial Measures 20
1.1.1 Application for Registration and Commitment of the Government 20
1.1.2 Commissioner General 21
1.1.3 Financial Plan and Guarantee 21

1.2 Organisational Structure and Legal Status of the Organiser 21
1.2.1 Background 21
1.2.2 Japan Association for the 2025 World Exposition 22

1.3 Special Legislative Measures 25
1.3.1 Visas and Permits 26
1.3.2 Taxation 26
1.3.3 Customs 26
1.3.4 Privileges 27
1.3.5 See Agreement 27

1.4 Applicable Laws and Regulations 28
1.4.1 General Areas 28
1.4.2 Intellectual Property Laws and Regulations 29
1.4.3 Customs 30
1.4.4 Taxation 31

Appendix
1-1. Cabinet decision on application for registration of the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan to the Bureau International des Expositions 34
1-2. Cabinet agreement on application to host the International Registered Exhibition in 2025 35
1-3. Act on Special Measures Necessary for Preparing for and Managing of the International Exposition in 2025 36
1-4. Members of the Interministerial Committee for Promotion of the World Expo 2025 50
1-5. Articles of Incorporation of Japan Association for the 2025 World Exposition 52
1-6. Executive biographies of Japan Association for the 2025 World Exposition 66
1-7. List of Senior Advisors and Producers 71
1-8. Confirmation Letter from Local Governments 72
1-9. Confirmation Letter from Business Community 73

Legal Status

1.1 Legislative and Financial Measures

1.1.1 Application for Registration and Commitment of the Government

In accordance with the provisions of Article 10, Paragraph 2 of the Convention relating to International Exhibitions, signed at Paris on the 22nd of November, 1928, as amended (hereinafter referred to as "the Convention") the Government of Japan officially recognises the organiser and guarantees the fulfilment of the obligations of the organiser.
To this end, the Government of Japan legislated the Act on Special Measures Necessary for Preparing for and Managing the International Exposition in 2025 (Act No. 18 of 2019) and enacted it on 23 May 2019. In accordance with this Act, on 31 May 2019, the Minister of Economy, Trade and Industry (METI) designated the Japan Association for the 2025 World Exposition as the legal entity to organise the World Expo in 2025 (hereinafter referred to as "the Organiser"), which was established as a general incorporated association on 30 January 2019 and authorised as a public interest incorporated association on 21 October 2019.
In accordance with the above Act, the Government of Japan will extend funding assistance, dispatch national government officials and provide other necessary support to the Organiser. The Organiser will be supervised by the Minister of Economy, Trade and Industry.
The Interministerial Committee for Promotion of the World Expo 2025 will be established in the Cabinet, chaired by the Prime Minister, with Chief Cabinet Secretary and Minister in charge of the World Expo, whose mission is to coordinate relevant ministries and agencies, as Vice Chairmen and all the other state Ministers (see Appendix 1-4) as the committee members. This committee will be responsible for overall coordination of government measures that will require coordination among different ministries and agencies, including special measures for participating countries.

Figure 1 1: Organisations for the World Expo 2025

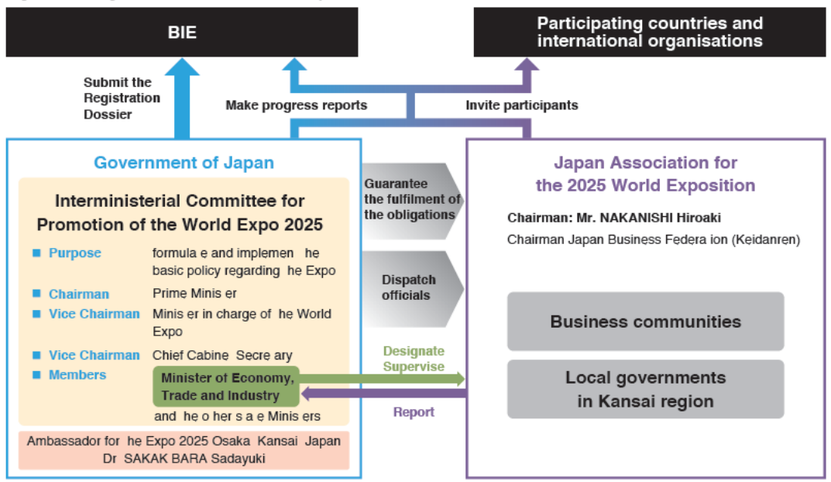

1.1.2 Commissioner General

The Government of Japan will appoint a Commissioner General as its representative for Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan in accordance with Article 12 of the Convention. The Commissioner General will be given the authority to represent the Government regarding all objectives concerning the Convention and for all matters related to the Expo.

1.1.3 Financial Plan and Guarantee

The Organiser will develop a financial plan and manage the finances for the organisation of the Expo appropriately.
Operational expenses will be funded by the Organiser using its own finances from various sources such as income generated from ticket sales.
To secure the funds required for site construction, it has been determined in the Cabinet agreement of the Government of Japan concerning the candidature submission for Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan that the Government of Japan and the relevant local governments will each fund one-third of expenditures, with any remaining costs to be covered by funds from the private sector and others.
The Government of Japan, local governments and business associations have committed to securing the necessary funds to fulfil the obligations of the host country.

1.2 Organisational Structure and Legal Status of the Organiser

1.2.1 Background

On 30 January 2019, the Japan Association for the 2025 World Exposition was set up by the business community, Osaka Prefecture, and Osaka City as a general incorporated association under the Act on General Incorporated Associations and General Incorporated Foundations (Act No. 48 of 2006). NAKANISHI Hiroaki, Chairman of the Japan Business Federation (Keidanren), assumed the position of Chairman of the Association.
In accordance with the Act on Special Measures Necessary for Preparing for and Managing the International Exposition in 2025, on 31 May 2019, the Association was designated by the Minister of Economy, Trade and Industry of Japan as the legal entity to

prepare for and manage the World Expo in 2025.

The Association was authorised as a public interest incorporated association on 21 October 2019.

The Organiser concluded a memorandum of understanding (MoU) regarding cooperation with the organiser of the Expo 2020 Dubai on 29 November 2019 to learn from and build on its experience for the success of the World Expo in 2025.

1.2.2 Japan Association for the 2025 World Exposition

The Japan Association for the 2025 World Exposition consists of a governing body, an executive committee, councillors, expert committees, auditors, and a secretariat.

As the highest decision-making body, the governing body decides such matters as the appointment of directors and auditors and approval of finances and others. The executive committee makes decisions on operational matters, while the councillors and expert committees respond to enquiries from or provide advice to the representative directors regarding the direction of important policy matters and the implementation of projects. The auditors audit Directors' performance of their duties and prepare an audit report pursuant to the provisions of laws and regulations.

The governing body is composed of all the members (corporations) of the Association. Voting rights of a member at the governing body shall be exercised by the representative of such corporation. The members of the governing body are as follows:

- Japan Business Federation (Keidanren)
- Osaka Prefecture
- Osaka City
- Kansai Economic Federation
- Osaka Chamber of Commerce and Industry

Figure 1 2: Organisation Chart of the Organiser

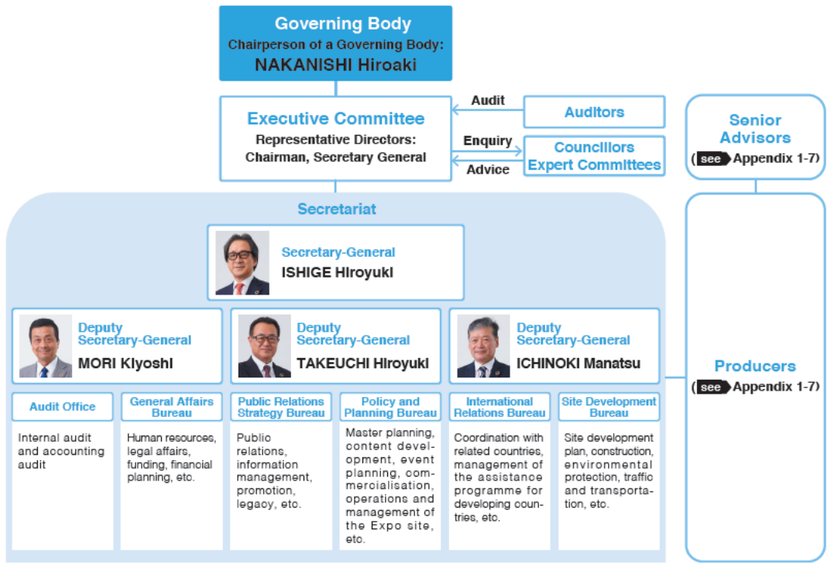

Figure 1 3: Organisation Chart of the Organiser (Duties of the Deputy Secretaries General)

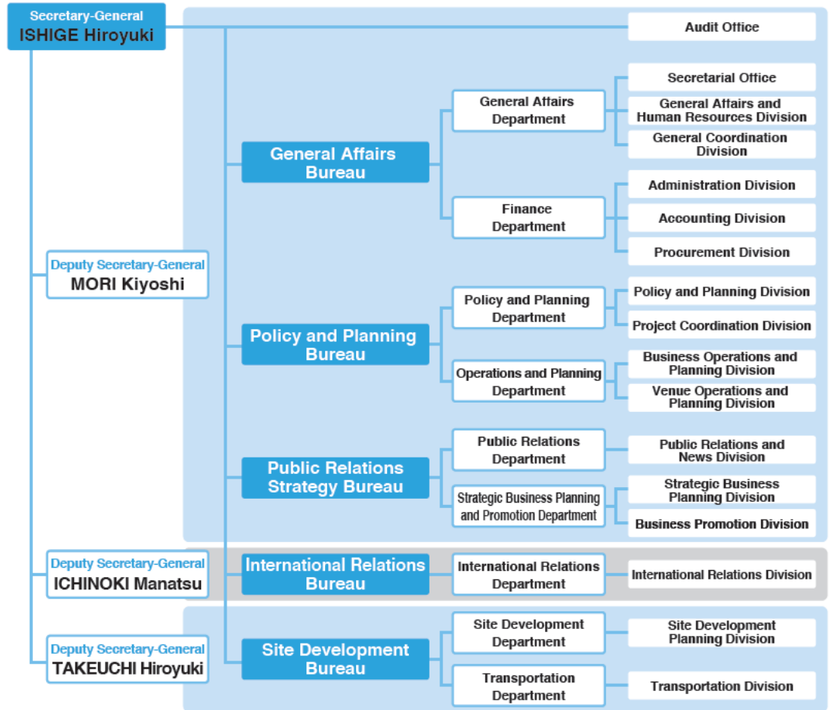

- Kansai Association of Corporate Executives
- Kyoto Chamber of Commerce and Industry
- Kobe Chamber of Commerce and Industry
- Japan Chamber of Commerce and Industry
- Japan Association of Corporate Executives
- Union of Kansai Governments

The members of the executive committee are as follows (as of 30 June 2020):

- Representative Directors
  - NAKANISHI Hiroaki (Chairman of the Organiser), Chairman, Japan Business Federation (Keidanren)
  - ISHIGE Hiroyuki (Secretary-General of the Organiser), former Chairman, Japan External Trade Organization (JETRO)
- Directors
  - MATSUMOTO Masayoshi, Chairman, Kansai Economic Federation
  - OZAKI Hiroshi, Chairman, Federation of Chambers of Commerce and Industry in the Kansai Area and Chairman, Osaka Chamber of Commerce and Industry
  - FUKANO Hiroyuki, Co-Chairperson, Kansai Association of Corporate Executives
  - TSUKAMOTO Yoshikata, Chairman, Kyoto Chamber of Commerce and Industry
  - IETSUGU Hisashi, Chairman, Kobe Chamber of Commerce and Industry
  - MIMURA Akio, Chairman, Japan Chamber of Commerce and Industry
  - SAKURADA Kengo, Chairman, Japan Association of Corporate Executives
  - YOSHIMURA Hirofumi, Governor of Osaka
  - MATSUI Ichiro, Mayor of Osaka
  - IDO Toshizo, President, Union of Kansai Governments
  - TERADA Chiyono, President & CEO, ART CORPORATION
  - TAKAHASHI Masayo, President, Vision Care Inc.
  - IKENOBO Senko, Headmaster Designate, Ikenobo; Vice President, Ikenobo Society of Floral Art
  - MORI Kiyoshi (Deputy Secretary-General of the Organiser), former Director-General, Kansai Bureau of Economy, Trade and Industry
  - TAKEUCHI Hiroyuki (Deputy Secretary-General of the Organiser), former Vice Governor of Osaka
  - ICHINOKI Manatsu (Deputy Secretary-General of the Organiser), former Managing Director, Kansai Economic Federation

The secretariat is staffed by employees seconded from the Government of Japan, local governments, private-sector organisations and corporations, as well as personnel with subject matter expertise.

The secretariat's structure consists of the Audit Office, General Affairs Bureau, Public Relations Strategy Bureau, Policy and Planning Bureau, Site Development Bureau, and International Relations Bureau. The organisation will be progressively expanded according to plan as the Expo's starting date approaches.

As of 1 April 2020, about 170 employees are enrolled as secretariats.

Table 1 1: Duties of the Departments of the Organiser

Bureau	Depar men	Responsibili ies
Audit Office		nternal audit and accounting audit
General Affairs Bureau	General Affairs Department	Human resources, labour management, legal affairs, policies and rules, domestic momentum creation, and ceremonial protocols
	Finance Department	Accounting, tenders and contracts, funding, and financial planning
Policy and Planning Bureau	Policy and Planning Department	Application of the registration, master planning, coordination with the government, content development, event planning, and sustainability
	Operations and Planning Department	Commercialisation (e.g. ticketing , operations and management of the Expo site, and logistics
Public Relations Strategy Bureau	Public Relations Department	Public relations and information management
	Strategic Business Planning and Promotion Department	Sponsorship programmes, Online Platform, promotion, and legacy
International Relations Bureau	nternational Relations Department	Communications with B E, coordination with related countries, foreign V P visit arrangement, and management of the assistance programme for developing countries
Site Development Bureau	Site Development Department	Site development plan, accommodation plan, security, fire prevention, emergency first aid, disaster prevention plan, construction, and environmental protection
	Transportation Department	Traffic and transportation, and off-site parking

Note The Organiser will create new teams by each region dedicated to invitation for the participation and communications with B E member states under the nternational Relations Department after obtaining approval for the application of the registration.

1.3 Special Legislative Measures

The Government of Japan and the Organiser will develop legislative measures, where necessary, based on the Convention and the articles of its Annex to realise the items described below.

Details of the measures for the following items will be specified in the Special Regulations and related guidelines.

Participating countries will benefit from a one-stop shop, where they will be provided with various supports required for participation in the Expo, including those related to immigration and customs, taxes, and pavilion development, in one place. Such one-stop shop will take the forms of brick-and-mortar service centre and online platform; participating countries will receive customised support and detailed advice for any of the procedures while they will be able to complete all the procedures through the online platform.

1.3.1 Visas and Permits

The personnel involved in the Expo will receive preferential treatment in relation to work and residence permits.
The Government of Japan will take measures to ensure that all participating countries in the Expo are able to go through a smooth entry procedure by virtue of their registration and authorisation to the Expo.
The issuance process of certificate of eligibility will be expedited by taking special measures regarding the status of residence of the personnel involved in the Expo.
Considering the entry period of the personnel involved in the Expo, fast track procedures will begin twenty-four (24) months before the opening of the Expo and will end six (6) months after the closing of the Expo. The procedures will start ahead of the schedule, if necessary.
In principle, Visa for long term stay or work will be issued based on the certificate of eligibility issued by the immigration authority of Japan. Visa for short term stay will be issued solely by the Embassies or Consulate-Generals of Japan. The processing period for visa issuance is in principle approximately 5 working days after the date of the acceptance of application as long as there are no particular problems with the content of the application.

1.3.2 Taxation

The Government of Japan will apply tax treatment for foreign participants. These will be detailed in the See Agreement to be concluded with the BIE after Registration.

1.3.3 Customs

In order to fulfil the obligations under the Convention, measures will be taken so that exhibits that satisfy certain conditions stipulated in the Customs Annex to the Convention can be brought into the pavilion as bonded items under temporary importation procedures exempted from customs duties.

1.3.4 Privileges

The privileges granted to the Commissioners General, the Deputy Commissioner Generals of Section, Pavilion Directors and other direct staff of the office of the Commissioner General to facilitate the fulfilment of their roles and responsibilities in the Expo will be defined in Special Regulation No. 12.

1.3.5 See Agreement

With a view to implementing the aforementioned legislative measures, the Government of Japan and the BIE will enter into a special agreement (the “See Agreement”) governing the provision of benefits and preferences for the participants and the personnel involved in the Expo.

The See Agreement is an instrument that has already been used successfully at previous World Expos. Under the Agreement, the Interministerial Committee will be responsible for coordination among the ministries and agencies.
The Model See Agreement contains provisions for the following areas:

1. Entry and stay
2. Tax exemptions for offices of the section commissioners-general
3. Tax exemptions for section commissioners-general and section staff
4. Recognition of driving licences
5. Social security and social services
6. Health insurance
7. Attendance of the national education system and university courses
8. Use of radio frequencies

9. One stop shop (Establishment of a dedicated service centre for participant countries)
10. Importation of goods and materials

1.4 Applicable Laws and Regulations

The Government of Japan and the Organiser will abide by the Convention and other BIE rules in force to ensure the smooth preparation for the Expo. In accordance with the schedule defined in Chapter 8 of the General Regulations, the Government of Japan and the Organiser will submit and comply with the Special Regulations.
Rights and obligations between the Organiser and the participant shall be fixed in the Participation Contract (see Chapter 8).
In addition, relevant Japanese laws and regulations, as well as international conventions or treaties are applicable when participating in the Expo.

1.4.1 General Areas

Listed below are major Japanese laws. The laws applicable to participants are not limited to the following:
The Constitution of Japan: The Constitution of Japan includes The Emperor, Renunciation of war, Rights and Duties of the People, The Diet, The Cabinet, Judiciary, Finance, Local Self Government, Amendments and Supreme Law.
Basic laws and regulations: Basic laws and regulations include Civil Code, Penal Code, Commercial Code, Code of Civil Procedure and Code of Criminal Procedure.
Export/import laws and regulations: Export/import laws and regulations include Customs Act; Customs Business Act; Export and Import Transaction Act; Foreign Exchange and Foreign Trade Act; Poisonous and Deleterious Substances Control Act; Narcotics and Psychotropic Control Act; Cannabis Control Act; Stimulants Control Act; Opium Control Act; Act on Securing Quality and Efficacy and Safety of Products Including Pharmaceuticals and Medical Devices.
Labour laws and regulations: Labour laws and regulations include Labour Standards Act, Industrial Safety and Health Act and Minimum Wage Act.
Tax laws and regulations: Tax laws and regulations include Income Tax Act, Corporation Tax Act, Consumption Tax Act and Liquor Tax Act.
Immigration laws and regulations: Immigration laws and regulations include Immigration Control and Refugee Recognition Act.
Welfare and health laws and regulations: Welfare and health laws and regulations include Health Insurance Act, Labor Contracts Act, Employment Insurance Act, Employees' Pension Insurance Act, Law Related to Mental Health and Welfare of the Person with Mental Disorder, Medical Care Act, Act on Securing Quality and Efficacy and Safety of Products Including Pharmaceuticals and Medical Devices.
Intellectual property laws and regulations: Intellectual property laws and regulations include Trademark Act and Copyright Act.
Construction laws and regulations: Construction laws and regulations include Building Standards Act and City Planning Act.
Insurance laws and regulations: Insurance laws and regulations include Insurance Business Act.
Consumer protection laws and regulations: Consumer protection laws and regulations include Act on Specified Commercial Transactions.
Environment laws and regulations: Environment laws and regulations include Basic Environment Law, Nature Conservation Act and Wildlife Protection Law.
Police and defence laws and regulations: Police and defence laws and regulations include Road Traffic Act and Act for Controlling the Possession of Firearms or Swords and Other Such Weapons.
Official participants and others will also be required to comply with all other domestic laws and regulations in force while in Japan (see http://www.japaneselawtranslation.go.jp).

1.4.2 Intellectual Property Laws and Regulations

The Government of Japan protects intellectual properties, such as patent rights, copyrights, trademark rights, design rights, etc., under the international intellectual property right systems.
By protecting intellectual properties, the Government of Japan wishes to ensure the Expo free from any form of counterfeiting in respect of industrial property rights and copyright and others.
Japanese Laws on intellectual property include: Patent Act, Utility Model Act, Design Act, Trademark Act, Copyright Act, Unfair Competition Prevention Act.
The Government of Japan has agreed on the treaties and agreements such as the following:

- Berne Convention for the Protection Literary and Artistic Works;
- Paris Convention for the Protection Industrial Property;
- TRIPS Agreement (the Agreement on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights);
- Patent Cooperation Treaty;
- World Intellectual Property Organization Convention;
- World Intellectual Property Organization Copyright Treaty;
- Rome convention for the protection of performers, producers of phonograms and broadcasting organisations.
- World Intellectual Property Organization Performances and Phonograms Treaty (WPPT)

Japan's intellectual property rights are categorized as: “rights for intellectual creation” for the purpose of encouraging creative motivation such as patent rights and copyrights, and "rights regarding business marks" for maintaining commercial reputation of users such as trademarks and trade names.

- Rights for intellectual creation include:
  - Patent rights
  - Utility model rights
  - Design rights
  - Copyrights
  - Layout-design exploitation rights
  - Plant breeder's rights
  - Trade secret

- Rights regarding business marks include:
  - Trademarks
  - Trade names
  - Indications of goods or business
  - Geographical indications

1.4.3 Customs

Any person wishing to import goods must declare them to the Director-General of Customs and obtain an import permit after necessary examination, payment of customs duty and domestic excises of the goods concerned.
More than 90 percent of import declaration is currently computerised.
There are 12 categories of goods that are prohibited from importing into Japan:

1. Narcotics and psychotropic drugs, cannabis, opium and poppy straw, stimulants (including stimulant ingredients) and opium smoke absorbers
2. Designated drugs (excluding those imported for medical use)
3. Handguns, rifles, machine guns and guns, and gun shells and pistol parts
4. Explosives
5. Gunpowder
6. Specified substances stipulated in Article 2, Paragraph 3 of the Law Concerning Prohibition of Chemical Weapons and Regulations
7. Type One pathogens etc. prescribed in Article 6, Paragraph 20 of the Law on Prevention of Infectious Diseases and Medical Care for Patients with Infectious Diseases and Type Two pathogens etc. stipulated in Section 21 of the Article of the law
8. Counterfeits, alterations, imitations, counterfeit cards (including raw cards) of coins, bank bills or banknotes, stamps or postage stamps (including certificates representing postage other than postage stamps), or securities
9. Books, drawings, carvings, and any other article which may harm public safety or morals
10. Child pornography
11. Articles which infringe upon patent rights, utility model rights, design rights, trademarks, copyrights, neighbouring rights, layout-design exploitation rights or breeder's right
12. Articles composing the acts listed in Article 10, Section 1, Items 1 to 3, Item 10, Item 17, or Item 18 of the Unfair Competition Prevention Act (excluding the acts specified in Article 19, Section 1, Items 1 to 6, Items 7 to 9 of the Act)

However, any person can bring medical narcotics or psychotropics into Japan as treatment for his/her illness if he/she obtain the permission in advance.
In addition, there are articles that are prohibited from importing under laws other than the Customs Law, such as the Plant Protection Law and the Livestock Infectious Disease Prevention Law.
The bilateral and multilateral economic partnership agreements concluded by Japan will be applied when importing goods for the Expo. (see https://www.mofa.go.jp/policy/economy/fta/index.html)

1.4.4 Taxation

With respect to taxes on income, nonresidents and foreign corporations are taxed only on domestic source income. Domestic source income includes:

- Income attributable to Permanent Establishments situated in Japan, income arising from investments in or holdings of assets located therein or income from the alienation of assets situated therein.
- Consideration for the alienation of land in Japan, rights on land, therein or buildings and facilities attached to the buildings or structures situated therein.
- Consideration for renting immovable property situated in Japan and rights on immovable property situated therein.
- Dividends paid by domestic corporations, etc.

The Government of Japan has concluded tax treaties with 75 countries and jurisdictions for the purpose of eliminating international double taxation on income. (see https://www.mof.go.jp/tax_policy/summary/international/tax_convention/index.htm)
The Government of Japan has established necessary domestic laws to implement these treaties.

Appendix

1-1. Cabinet decision on application for registration of the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan to the Bureau International des Expositions

1-2. Cabinet agreement on application to host the International Registered Exhibition in 2025

1-3. Act on Special Measures Necessary for Preparing for and Managing of the International Exposition in 2025

1-4. Members of the Interministerial Committee for Promotion of the World Expo 2025

1-5. Articles of Incorporation of Japan Association for the 2025 World Exposition

1-6. Executive biographies of Japan Association for the 2025 World Exposition

1-7. List of Senior Advisors and Producers

1-8. Confirmation Letter from Local Governments

1-9. Confirmation Letter from Business Community

Cabinet decision as of 20th December 2019

Application for registration of the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan to the Bureau International des Expositions (BIE)

1. In view of the approval of the date of the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan by the General Assembly of the Bureau International des Expositions held in November 2018, the Government of Japan hereby applies for registration of the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan to the Bureau International des Expositions on the theme “Designing Future Society for Our Lives” and with the aim of realising an international exhibition which serves as “People’s Living Lab”, in which new technologies and systems are introduced for implementation, in accordance with the provisions of Article 6 of the Convention relating to International Exhibitions.

2. The Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan will be held from Sunday, 13 April 2025 to Monday, 13 October of the same year.

3. The Government will implement measures necessary to fulfil the obligations of the host country of an international exhibition registered in accordance with the provisions of the Convention relating to International Exhibitions.

(provisional translation)

Cabinet agreement as of 11th April 2017

Application to host the International Registered Exhibition in 2025

Osaka Prefecture will begin the candidature process of bidding for the 2025 World Exposition under the Convention Relating to International Exhibitions. The purpose of this World Expo will be to question anew what a happy life for mankind means as we confront different challenges, by combining diverse values to collectively design lifestyles that illuminate human life and allow each and every one of us to live up to our full potential to achieve a life of abundance in body and soul, as well as sustainable social and economic systems for the future that will support and harmonise such lifestyles.
In order to achieve this purpose, all relevant national and local public institutes and private entities will work together in cooperation in preparation for the candidature and application of the World Expo. In light of the challenging fiscal situation, the following policies will be taken into account.

1. As specific plans are developed hereafter, efficiencies in cost will be given priority while maintaining an appropriate scale and quality for a World Expo.

2. The venue construction project should be fully coordinated with long-term regional building plans, so that any site preparation and facility construction works that should take place from a long-term regional building plan perspective are excluded from the venue construction project.

3. As for the venue construction cost, two thirds of the total construction cost will qualify for subsidies while the remainder will be covered by private funding etc.
The subsidised portion will be covered by the national and local public entities at an equal ratio.

4. The venue operating cost will be covered by setting an appropriate admission fee, without subsidies or funding from the national coffers.

5. Public works related to the hosting of the World Expo will be thoroughly studied in terms of its absolute necessity, and will be managed appropriately within the regular public works budget without any special fiscal measures by the national or local public entities.

6. All national government expenses will be funded by rationalizing existing expenses, without any special measures.

7. Should Japan be selected as the host country, the government will implement the necessary measures to satisfy obligations as the host country of the World Expo based on the regulations in the Convention Relating to International Exhibitions.

(provisional translation)

Friday, April 26, 2019
Official Gazette (Extra edition No. 87)

The Act on Special Measures Necessary for Preparing for and Managing of the International Exposition in 2025 is hereby promulgated.

Imperial Signature and Privy Seal

April 26, 2019
Acting Prime Minister
Minister of State SUGA Yoshihide

Act No. 18
Act on Special Measures Necessary for Preparing for and Management of the International Exposition in 2025

Table of Contents

Chapter 1 General Provisions (Article 1)
Chapter 2 Interministerial Committee for Promotion of the World Expo 2025 (Articles 2 to 12)
Chapter 3 Basic Policy (Article 13)
Chapter 4 Organizer of the World Expo 2025 (Articles 14 to 21)
Chapter 5 Support Measures for the Smooth Preparation and Management of the Expo
Section 1 Government Assistance (Article 22)
Section 2 Special Provisions for the Issuance of Donation-added Postcards (Article 23)
Section 3 Dispatch of National Government Employees to the Organizer of the World Expo 2025 (Articles 24 to 36)
Chapter 6 Penal Provisions (Article 37)
Supplementary Provisions

Chapter 1 General Provisions

(Objective)
Article 1 In consideration of the particularly significant importance that the International Exposition in 2025 (hereinafter, "Expo") holds for the nation, and to facilitate smooth preparation and management of the event, the purpose of this Act is to specify the establishment and basic policies of an Interministerial Committee for Promotion of the World Expo 2025, the designation, etc. of an Organizer of the World Expo 2025, as well as to take special measures with regard to national subsidies and the issuance of donation-added postcards, etc.

Chapter 2 Interministerial Committee for Promotion of the World Expo 2025

(Establishment)
Article 2 An Interministerial Committee for Promotion of the World Expo 2025 (hereinafter, "Interministerial Committee") will be established in the Cabinet in order to advance measures related to the smooth preparation and management of the Expo in a comprehensive and intensive manner.

(Affairs under the Jurisdiction of the Interministerial Committee)
Article 3 The Interministerial Committee shall take charge of the following administrative affairs:
(i) matters related to the preparation of a Basic Policy draft as provided for in Article 13, paragraph (1) (referred to in the following item simply as "Basic Policy");
(ii) promotion of the implementation of the Basic Policy;
(iii) beyond what is set forth in the preceding two items, affairs concerning the planning, formulation, and overall coordination of important matters related to the measures and policies adopted to ensure the smooth preparation and management of the Expo.

(Organization)
Article 4 The Interministerial Committee consists of the Chairman, Vice Chairman, and members of the Interministerial Committee for Promotion of the World Expo 2025.

(Chairman of the Interministerial Committee for Promotion of the World Expo 2025)
Article 5 (1) The chief of the Interministerial Committee shall be the Chairman of the Interministerial Committee for Promotion of the World Expo 2025 (hereinafter referred to as the "Chairman ") and the Prime Minister shall serve as the Chairman.
(2) The Chairman shall have overall control of the administrative affairs of the Interministerial Committee and shall direct and supervise the relevant officials.

(Vice Chairman of the Interministerial Committee for Promotion of the World Expo 2025)
Article 6 (1) Vice Chairman of the Interministerial Committee for Promotion of the World Expo 2025 (referred to in the following paragraph and in paragraph (2) of the following Article as "Vice Chairman ") shall be assigned to Interministerial Committee, and the Chief Cabinet Secretary and Minister in charge of the World Expo (referring to the Minister of State appointed by the Prime Minister to the task of assisting the Prime Minister in advancing measures related to the smooth preparation and management of the Expo in a comprehensive and intensive manner) shall serve as Vice Chairman.
(2) The Vice Chairman shall assist in the performance of the duties of the Chairman.

(Members of the Interministerial Committee for Promotion of the World Expo 2025)
Article 7 Members of the Interministerial Committee (hereinafter referred to as "members") will be assigned to the Interministerial Committee.

(2) All Ministers of State other than the Chairman and Vice Chairman shall serve in the capacity of members.

(Submission of Materials and Other Forms of Cooperation)
Article 8 (1) The Interministerial Committee may request the head of any relevant administrative organ, local government, incorporated administrative agency (referring to any of the incorporated administrative agencies prescribed in Article 2, paragraph (1) of the Act on General Rules for Incorporated Administrative Agencies (Act No. 103 of 1999)), or local incorporated administrative agencies (referring to any of the local incorporated administrative agencies prescribed in Article 2, paragraph (1) of the Local Incorporated Administrative Agencies Act (Act No. 118 of 2003)), as well as the representative of any special corporation (referring to any of the corporations established directly by law or established by special act of incorporation under special law to which the provisions of Article 4, paragraph (1), item (ix) of the Act for Establishment of the Ministry of Internal Affairs and Communications (Act No. 91 of 1999) are applied) or of the Organizer of the World Expo 2025 prescribed by Article 14, paragraph (1), to submit materials, to express opinions, to give explanations and to offer other necessary cooperation if it is deemed necessary in order to implement the administrative affairs under its jurisdiction.
(2) The Interministerial Committee may also request necessary cooperation from parties other than those specified in the preceding paragraph if deemed particularly necessary to implement the administrative affairs under its jurisdiction.

(Administrative Affairs)
Article 9 The administrative affairs of the Interministerial Committee shall be performed by the Cabinet Secretariat and managed by a designated Assistant Chief Cabinet Secretary.

(Term of Establishment)
Article 10 The Interministerial Committee will remain in place until March 31, 2026.

(Competent Minister)
Article 11 For matters pertaining to the Interministerial Committee, the Prime Minister shall be the competent minister as stipulated in the Cabinet Act (Act No. 5 of 1947).

(Delegation to Cabinet Orders)
Article 12 In addition to what is provided for in this Act, necessary matters concerning the Interministerial Committee shall be determined by Cabinet Order.

Chapter 3 Basic Policy

Article 13 (1) The Prime Minister shall prepare a draft of the basic policy for advancing measures related to the smooth preparation and management of the Expo in a comprehensive and intensive manner (referred to hereinafter in this Article as the Basic Policy) and shall call for a Cabinet decision.
(2) The Basic Policy will prescribe the following matters:
(i) matters related to the significance of promoting the smooth preparation and management of the Expo
(ii) the basic policy related to measures that must be implemented by the government to promote the smooth preparation and management of the Expo
(iii) matters related to measures that the government must take to promote the smooth preparation and management of the Expo
(iv) beyond what is listed in the three previous items, matters integral to the promotion of the smooth preparation and management of the Expo
(3) When the Cabinet decision is made under the provisions of paragraph (1), the Prime Minister shall make the Basic Policy public without delay.
(4) The provisions in paragraph (1) and the preceding paragraph apply mutatis mutandis to changes in the Basic Policy.

Chapter 4 Organizer of the World Expo 2025

(Designation)
Article 14 (1) The Minister of Economy, Trade and Industry may, upon application, designate as the Organizer of the World Expo 2025 no more than one organization in Japan that will be either a general incorporated association or a general incorporated foundation and is recognized as being capable of carrying out the tasks prescribed in Article 16 in a proper and reliable manner.
(2) When the Minister of Economy, Trade and Industry makes a designation under the provisions of the preceding paragraph, the public is to be notified of the name, address, and office location of the Organizer of the World Expo 2025.
(3) If the Organizer of the World Expo 2025 intends to change its name, address, or office location, it must notify the Minister of Economy, Trade and Industry in advance.
(4) If the Minister of Economy, Trade and Industry receives a notification under the provisions of the preceding paragraph, the matters pertaining to that notification shall be made public.

(Effective Period of Designation)
Article 15 A designation made under the provisions of paragraph (1) of the preceding Article (referred to in Article 21 simply as "designation") will be effective up until March 31, 2028.

(Operations)
Article 16 The Organizer of the World Expo 2025 shall carry out the following operations:
(i) preparations and management of the Expo;
(ii) operations incidental to those set forth in the preceding item.

(Business Plan)
Article 17 (1) Each business year, the Organizer of the World Expo 2025 shall produce a business plan and budget statement, pertaining to the operations (hereinafter referred to as "Expo operations") set forth in the items of the preceding Article, which must be submitted to the Minister of Economy, Trade and Industry prior to the start of that business year (for the business year which includes the day on which the designation is received, the submission is to be made without delay after the receipt of that designation). The same applies to any intended changes to the business plan or budget statement.
(2) Each business year, the Organizer of the World Expo 2025 must produce a business report and settlement of accounts, pertaining to Expo operations, which must be submitted to the Minister of Economy, Trade and Industry within three months of the end of the relevant business year.

(Appointment and Dismissal of Officers)
Article 18 The Organizer of the World Expo 2025 must notify the Minister of Economy, Trade and Industry without delay when it appoints or dismisses officers.

(Reporting and Inspection)
Article 19 (1) The Minister of Economy, Trade and Industry may, to the extent necessary to ensure the proper and reliable implementation of Expo operations, require the Organizer of the World Expo 2025 to produce necessary reports concerning Expo operations or financial status, or may have an official enter the Organizer of the World Expo 2025 offices, the Expo site, or other necessary locations to inspect the status of Expo operations, the books and documents, or other materials.
(2) An official who performs the on-site inspection pursuant to the preceding paragraph must carry a certificate of identification and must present it to the persons concerned.
(3) The authority for the on-site inspection under the provisions of paragraph (1) must not be construed as being granted for the purposes of criminal investigation.

(Supervision Order)
Article 20 The Minister of Economy, Trade and Industry may, to the extent necessary to implement the provisions of this chapter, give necessary orders to the Organizer of the World Expo 2025 for supervision related to the Expo operations.

(Rescission of Designation)
Article 21 (1) In the event that any of the following items apply to the Organizer of the World Expo 2025, the Minister of Economy, Trade and Industry may rescind the designation:

(i) it is found to be unable to properly and reliably conduct Expo operations;
(ii) a wrongful act is committed in connection with the designation;
(iii) it has violated provisions of this chapter or an order or disposition made under the relevant provisions.
(2) The Minister of Economy, Trade and Industry shall, when rescinding said designation pursuant to the provisions of the preceding paragraph, give public notice to such effect.
(3) In the event that the designation is rescinded pursuant to the provisions of paragraph (1), the transfer of Expo operations and other necessary matters shall be prescribed by Order of the Ministry of Economy, Trade and Industry.

Chapter 5 Support Measures for the Smooth Preparation and Management of the Expo

Section 1 Government Assistance
Article 22 The national government may provide a partial subsidy, within the scope of the budget, to the Organizer of the World Expo 2025 for expenditures required for the preparation and management of the Expo.

Section 2 Special Provisions for the Issuance of Donation-added Postcards
Article 23 Donation-added postcards, etc., as prescribed in Article 5, paragraph (1) of the Act on New Year's Postcards, etc., with Lottery (Act No. 224 of 1949), in addition to the items prescribed in paragraph (2) of the same Article, may be issued with the charitable objective of procuring the funds necessary to prepare and manage the Expo. In such case, the Organizer of the World Expo 2025 is deemed to be the organization referred to in the same paragraph, and the provisions of that same Act apply.

Section 3 Dispatch of National Government Employees to the Organizer of the World Expo 2025
(Request by the Organizer of the World Expo 2025 for Dispatch)
Article 24 (1) In the event there is a need for government officials (referring to officials belonging to regular service as prescribed by Article 2 of the National Public Service Act (Act No. 120 of 1947) (excluding officials who are appointed with a term of office which is provided for by law, officials who hold government positions not requiring full-time service, officials who are employees of an Agency Engaged in Administrative Execution as prescribed in Article 2, paragraph (4) of the Act on General Rules for Incorporated Administrative Agencies, and other officials as prescribed by the rules of the National Personnel Authority); the same applies hereinafter) to serve as officials of the Organizer of the World Expo 2025 in order to smoothly and effectively handle matters (hereinafter referred to as "specified tasks") within Expo operations that must be implemented in close cooperation with the administrative affairs and business of the national government, including communication and

coordination with foreign administrative and other relevant organs related to the World Expo; the production of plans for security at the Expo site and other facilities and plans for transportation of participants and other relevant individuals to the Expo; and the reception of important foreign guests, the Organizer of the World Expo 2025 may, by making clear the reason such dispatch is necessary, request that the appointer (referring to the appointer as prescribed in Article 55, paragraph (1) of the National Public Service Act, or to an appointer or person to whom that authority has been delegated under a separate act; the same applies hereinafter) dispatch such officials.
(2) The procedures for requests made under the provisions of the preceding paragraph are prescribed by the rules of the National Personnel Authority.

(Dispatch of National Government Officials)
Article 25 (1) If a request is made under the provisions of paragraph (1) of the preceding Article, and if, having considered the necessity of the dispatch required to fulfill that request based on economic and industrial development, the maintenance of public safety and order, the ensuring and improvement of the functioning of transportation, the promotion of foreign policy, and other national responsibilities, as well as the impediment to administrative affairs or other circumstances that the dispatch would entail, the request is found to be appropriate in order to ensure close cooperation with the administrative affairs and business of the national government, the appointer may respond to the request, and having obtained the consent of the national government official and based on an agreement with the Organizer of the World Expo 2025, may determine the term of service and may dispatch the relevant national government official to exclusively conduct specified tasks at the Organizer of the World Expo 2025.
(2) The appointer, before obtaining the consent noted in the preceding paragraph, must clearly indicate to the national government official in question the content of the agreement mentioned in the preceding paragraph and matters related to the payment of salary during the period of said dispatch.
(3) The agreement in paragraph (1) prescribes those items set forth in the rules of the National Personnel Authority as matters on which agreement must be reached when implementing a dispatch under the provisions of paragraph (1), including the working hours at the Organizer of the World Expo 2025 and the remuneration, etc. (referring to any compensation received for the specified tasks, regardless of whether it is called remuneration, wages, salary, compensation, allowance, bonus, or another name; the same applies to Article 27, paragraph (1) and the proviso of paragraph (2)) and other working conditions pertaining to the specified tasks, as well as the content of the specified tasks, period of the dispatch, matters related to the official's return to duties, and other matters.
(4) In the event that the appointer intends to make changes to the content of the agreement in paragraph (1), the appointer must obtain the consent of the relevant national government official. In such case, the provisions of paragraph (2) apply.
(5) The period of dispatch under the provisions of paragraph (1) may not exceed three years. However, in the event a request is received from the Organizer of the World Expo 2025 to extend that period, and when that request is recognized as particularly necessary, the appointer, having received the consent of the national government official in question, may extend the period of dispatch for a period not to exceed five continuous years from the initial date of dispatch.
(6) A national government official carrying out specified tasks at the Organizer of the World Expo 2025 pursuant to the provisions of paragraph (1) carries out those specified tasks at the Organizer of the World Expo 2025 during the period of dispatch according to the content prescribed in the agreement under the same paragraph to which the official has consented.
(7) A national government official dispatched pursuant to the provisions of paragraph (1) (hereinafter, referred to as "dispatched official") will retain that person's status as an official during the period of the dispatch but will not attend to official duties.
(8) With regard to the national government official's engagement in specified tasks under the provisions of paragraph (1), the provisions of Article 104 of the National Public Service Act do not apply.

(Return to Duties)
Article 26 (1) A dispatched official, upon completion of the period of dispatch, shall return to that official's duties.
(2) In the event that the dispatched official loses the status of an official within the Organizer of the World Expo 2025 or in a case so prescribed under other rules of the National Personnel Authority, and when it is found that it is not possible or not appropriate to continue the dispatch, the appointer must have that dispatched official return to that official's duties promptly.

(Remuneration during the Period of Dispatch)
Article 27 (1) In reaching an agreement with the Organizer of the World Expo 2025 under Article 25, paragraph (1), the appointer must work to ensure that the remuneration, etc., received from the Organizer of the World Expo 2025 by the dispatched national government official pursuant to the provisions of that paragraph for the specified tasks is a reasonable amount according to the duties in which the official was engaged prior to that dispatch and the content of the specified tasks they perform at the Organizer of the World Expo 2025.
(2) During the period of dispatch, salary from the dispatching organization will not be paid to the dispatched official. However, in the event that there is found to be a particular need in order to ensure that the specified tasks at the Organizer of the World Expo 2025 be carried out smoothly and effectively, then up to one hundred percent of salary, dependency allowance, district allowance, wide-area transfer allowance, researcher adjustment allowance, housing allowance, and term-end allowance may be paid to the dispatched official during the period of that dispatch, within the scope recognized as necessary in light of the amount of remuneration, etc., received from the Organizer of the World Expo 2025 for the specified tasks.
(3) Matters required for payment of salary under the provisions of the proviso of the preceding paragraph are prescribed by the rules of the National Personnel Authority (if the dispatched official is subject to the Act on Remuneration, etc. of Public Prosecutors (Act No. 76 of 1948), then the provisions of paragraph (1) of Article 3 of that Act apply).

(Special Measures of the National Public Officers' Mutual Aid Association Act)

Article 28 (1) The provisions of paragraph (2) of Article 39 of the National Public Officers' Mutual Aid Association Act (Act No. 128 of 1958; hereinafter referred to as the National Mutual Aid Act) and the provisions of the National Mutual Aid Act related to short-term benefits (excluding the provisions of Article 68-3; the same applies hereinafter in this paragraph) do not apply to a dispatched official. In this case, if an official to whom the provisions of the National Mutual Aid Act related to short-term benefits apply (referring to an official prescribed in Article 2, paragraph (1), item (i) of the National Mutual Aid Act; the same applies hereinafter in this paragraph) becomes a dispatched official, then the day prior to the official becoming a dispatched official is deemed the date of the retirement from that official's employment (referring to retirement prescribed in Article 2, paragraph (1), item (iv) of the National Mutual Aid Act) with regard to the application of the provisions of the National Mutual Aid Act related to short-term benefits, and when a dispatched official becomes an official to whom the provisions of the National Mutual Aid Act related to short-term benefits apply, they will be deemed to have become an official on that day with regard to the application of such provisions.

(2) With respect to the application of provisions of the National Mutual Aid Act related to retirement and other pension benefits for the dispatched official, the specified tasks carried out at the Organizer of the World Expo 2025 will be deemed to be public service.

(3) A dispatched official may not use welfare services set forth in the items of Article 98, paragraph (1) of the National Mutual Aid Act.

(4) With respect to the application of the provisions of the National Mutual Aid Act to dispatched officials, the phrase "is … , and other officials…" in Article 2, paragraph (1), items (v) and (vi) of the National Mutual Aid Act is replaced with "as well as things prescribed in the operating regulations of the union as provided for in the following Article, paragraph (1) that are equivalent to these, and other officials…"; in Article 99, paragraph (2) of the National Mutual Aid Act the phrase "the following items" is replaced with "item (iii)," the phrase "the relevant items" is replaced by "the same item," and the phrase "and the amount borne by the national government" is replaced with "…, the amount to be borne by the Organizer of the World Expo 2025 as prescribed by Article 14, paragraph (1) of the Act on Special Measures Necessary for Preparing for and Management of the International Exposition in 2025 (Act No. 18 of 2019) (hereinafter referred to as "Organizer of the World Expo 2025") and the amount to be borne by the national government"; the phrase "the amount to be borne by the national government" in item (iii) of the same paragraph is replaced with "the amount to be borne by the Organizer of the World Expo 2025 and the amount to be borne by the national government"; in Article 102, paragraph (1) of the National Mutual Aid Act, the phrases "the heads of each ministry and agency (including the Minister of the Environment), agencies engaged in administrative execution, and employee organizations" and "the national government, agencies engaged in administrative execution, and employee organizations" are replaced with "the Organizer of the World Expo 2025 and the national government," and the phrase "Article 99, paragraph (2) (including cases where applied mutatis mutandis by replacing the relevant terms and phrases pursuant to the provisions of paragraphs (6) through (8) of that Article) and paragraph (5) (including cases where applied mutatis

mutandis by replacing the relevant terms and phrases pursuant to the provisions of paragraphs (7) and (8) of the same Article)" is replaced with "Article 99, paragraphs (2) and (5)"; and in Article 102, paragraph (4), the phrase "Article 99, paragraph (2), item (iii) and item (iv)" is replaced with "Article 99, paragraph (2), item (iii)," the phrase "as well as paragraph (5) of the same Article (including cases where applied mutatis mutandis by replacing the relevant terms and phrases pursuant to the provisions of paragraphs (7) and (8) of that Article; the same applies hereinafter in this paragraph)" is replaced with "as well as paragraph (5) of the same Article," the phrase "(paragraph (5) of the same Article" is replaced with "(the same paragraph," and the phrase "the national government, agencies engaged in administrative execution, and employee organizations" is replaced with "the Organizer of the World Expo 2025 and the national government."

(5) In the cases described in the preceding paragraph, the amount that must be covered by the Organizer of the World Expo 2025 and the national government, as well as other necessary matters, as prescribed in Article 99, paragraph (2) of the National Mutual Aid Act as revised pursuant to the provisions of the preceding paragraph, and in Article 82, paragraph (1) of the Employees' Pension Insurance Act (Act No. 115 of 1954), shall be determined by Cabinet Order.

(Special Provisions of the Child and Child Care Support Act)

Article 29 With regard to the application of provisions of the Child and Child Care Support Act (Act No. 65 of 2012) to dispatched officials, the Organizer of the World Expo 2025 is deemed an organization as prescribed in Article 69, paragraph (1), item (iv) of that Act.

(Delegation to Cabinet Order with Regard to the Application of the National Mutual Aid Act)

Article 30 Beyond what is prescribed in this Act, in the case that coordination is needed relevant to dispatched officials in the application of the National Mutual Aid Act, Local Public Officers', etc. Mutual Aid Association Act (Act No. 152 of 1962), Child and Child Care Support Act, or other acts similar to these, the application and other necessary matters shall be determined by Cabinet Order.

(Special Provisions of the Act on Remuneration of Officials in the Regular Service)

Article 31 With regard to the application of the provisions of Article 23, paragraph (1) and of paragraph (6) of the Supplementary Provisions of the Act on Remuneration of Officials in the Regular Service (Act No. 95 of 1950) to the relevant national government officials during the period of dispatch under the provisions of Article 25, paragraph (1) and the period subsequent to the completion of that dispatch, the specified tasks carried out at the Organizer of the World Expo 2025 (including commuting related to the specified tasks, as prescribed in Article 7, paragraph (2) of the Industrial Accident Compensation Insurance Act (Act No. 50 of 1947) (in the case that the workplace prescribed in Article 1-2, paragraph (1), items (i) and (ii) of the National Public Officers' Accident Compensation Act (Act No. 191 of 1951) is deemed to be the workplace pertaining to these specified tasks, this is to be limited to those items that fall under commuting as prescribed in the same Article; the same applies to paragraph (1) of the following Article) will be deemed to be public service.

(Special Provisions of the Act on National Public Officers' Retirement Allowance)
Article 32 (1) With regard to the application of the provisions of the Act on National Public Officers' Retirement Allowance (Act No. 182 of 1953), in the event that the national government official dispatched under the provisions of Article 25, paragraph (1) retires during or following the completion of the period of such dispatch, any work-related injury, disease, or death related to the specified tasks performed for the Organizer of the World Expo 2025 will be deemed an injury, disease, or death incurred in the line of public duty as prescribed in Article 4, paragraph (2), Article 5, paragraph (1), and Article 6-4, paragraph (1) of that Act, and an injury or disease resulting from a commute as prescribed in Article 7, paragraph (2) of the Industrial Accident Compensation Insurance Act and related to the relevant specified tasks will be deemed an injury or disease prescribed by Article 4, paragraph (2), Article 5, paragraph (2), and Article 6-4, paragraph (1) of the Act on National Public Officers' Retirement Allowance.
(2) With regard to the application to dispatched officials of the provisions of Article 6-4, paragraph (1) and Article 7, paragraph (4) of the Act on National Public Officers' Retirement Allowance, under the provisions of Article 25, paragraph (1), the period of dispatch is not deemed to be a period that does not require the actual performance of work, as specified by Article 6-4, paragraph (1) of that Act.
(3) The provisions of the preceding paragraph do not apply if the dispatched official received payment of retirement allowance, etc. from the Organizer of the World Expo 2025 pursuant to the provisions of the Income Tax Act (Act No. 33 of 1965) Article 30, paragraph (1) (including those things deemed to be retirement allowance, etc. under the provisions of Article 31 of that Act).
(4) With regard to the monthly salary that will be the basis for the calculation of the retirement allowance to be paid under the provisions of the Act on National Public Officers' Retirement Allowance, in the event that a dispatched official retires during the period of dispatch, if it is found to be necessary in terms of maintaining balance with other officials within the organization, the amount may be adjusted pursuant to the provisions referred to in paragraph (1) of the following Article.

(Measures Associated with the Return to Duties Following Dispatch)
Article 33 (1) With regard to the salary schedule grade and pay step of a dispatched official following that official's return to duties, within the scope of needing to maintain balance with other officials within the organization, the necessary adjustments may be made pursuant to the rules of the National Personnel Authority.
(2) Beyond those matters prescribed in the preceding paragraph, with regard to the treatment of a dispatched official who has returned to duties related to that official's appointment, salary, etc., proper consideration must be given to ensure that the balance with other officials within the organization is not lost.

(Delegation to the Rules of the National Personnel Authority)
Article 34 Beyond those matters prescribed in this Act, necessary matters related to the dispatch which enable the national government official to carry out the specified tasks at the Organizer of the World Expo 2025 are prescribed by the rules of the National Personnel Authority.

(Application Mutatis Mutandis to Officials of the Ministry of Defense)
Article 35 (1) The provisions from Article 24 through Article 34 apply mutatis mutandis to the dispatch of Ministry of Defense officials as referred to in Article 2, paragraph (3), item (xvi) of the National Public Service Act (excluding officials who are appointed with a term of office which is provided for by law, officials who hold government positions not requiring full-time service, and other officials as prescribed by Cabinet Order). In this case, the phrase "the appointer as prescribed in Article 55, paragraph (1) of the National Public Service Act, or to an appointer or person to whom that authority has been delegated under a separate act" in Article 24, paragraph (1) is deemed to be replaced with "the person who has the authority as prescribed in Article 31, paragraph (1) of the Self-Defense Forces Act (Act No. 165 of 1954) to make appointments and dismissals of the Self-Defense Force personnel provided for in Article 2, paragraph (5) of the same Act"; the phrase "the rules of the National Personnel Authority" in Article 24, paragraph (2), Article 25, paragraph (3), Article 26, paragraph (2), Article 33, paragraph (1), and in the preceding Article (including the heading), as well as the phrase "the rules of the National Personnel Authority (if the dispatched official is subject to the Act on Remuneration, etc. of Public Prosecutors (Act No. 76 of 1948), then the provisions of paragraph (1) of Article 3 of that Act apply)" in Article 27, paragraph (3), are replaced with "Cabinet Order"; the phrase "Article 104 of the National Public Service Act" in Article 25, paragraph (8) is replaced with "Article 64 of the Self-Defense Forces Act"; the phrase "researcher adjustment allowance, housing allowance" in the proviso of Article 27, paragraph (2) is replaced with "housing allowance, off-base housing allowance"; in Article 31, the phrase "Article 23, paragraph (1) and of paragraph (6) of the Supplementary Provisions of the Act on Remuneration of Officials in the Regular Service (Act No. 95 of 1950)" is replaced with "Article 23, paragraph (1) of the Act on Remuneration, etc. of Ministry of Defense Personnel (Act No. 266 of 1952)" and in the same Article, the phrase "National Public Officers' Accident Compensation Act" is replaced with "National Public Officers' Accident Compensation Act as applied mutatis mutandis to Article 27, paragraph (1) of the Act on Remuneration, etc. of Ministry of Defense Personnel"; and the phrase "salary schedule grade" in Article 33, paragraph (1) is replaced with "salary schedule grade or rank."
(2) With regard to the application of the provisions of Article 98, paragraph (4) and Article 99, paragraph (1) of the Self-Defense Forces Act (Act No. 165 of 1954) related to Self-Defense Forces personnel dispatched pursuant to Article 25, paragraph (1) as applied mutatis mutandis pursuant to the preceding paragraph (referred to as "dispatched Self-Defense Forces personnel" in the following paragraph), the specified tasks at the Organizer of the World Expo 2025 will be deemed to be public service.
(3) The provisions of Article 22 of the Act on Remuneration, etc. of Ministry of Defense Personnel (Act No. 266 of 1952) do not apply to dispatched Self-Defense Forces personnel.

(Position of the Officers and Employees of the Organizer of the World Expo 2025)
Article 36 Officers and employees of the Organizer of the World Expo 2025 will be deemed to be employees engaged in public service pursuant to laws and regulations with regard to the application of the Penal Code (Act No. 45 of 1907) and other penal provisions.

Chapter 6 Penal Provisions

Article 37 In the event of a failure to submit a report under the provisions of Article 19, paragraph (1), or the submission of a false report, or if an inspection under the provisions of the same paragraph is refused, obstructed, or challenged, then the officer or employee of the Organizer of the World Expo 2025 who commits that violation is punished by a fine of up to three hundred thousand yen.

Supplementary Provisions

(Date of Enforcement)
(1) This Act comes into effect from the day specified by Cabinet Order within a period not exceeding one month from the date of promulgation. However, the provisions of Chapters 2 and 3, as well as of paragraph (3) of the Supplementary Provisions, come into effect from the day specified by Cabinet Order within a period not exceeding two years from the date of promulgation.

(Transitional Measures Related to Business Reports of the Organizer of the World Expo 2025)
(2) Provisions previously in force shall continue to govern with respect to the Organizer of the World Expo 2025 fiscal year 2027 business report and statement of accounts.

(Partial Amendment of the Cabinet Act)
(3) Portions of the Cabinet Act are amended as follows.
The phrase "Headquarters for the Promotion of the Tokyo Olympic and Paralympic Games" in paragraph (2) of the Supplementary Provisions is revised as "Interministerial Committee for Promotion of the World Expo 2025."
The phrase "until the Reconstruction Agency is abolished" in paragraph (3) of the Supplementary Provisions is revised as "the Headquarters for the Promotion of the Tokyo Olympic and Paralympic Games is established."
Supplementary Provisions, paragraph (4) is now Supplementary Provisions, paragraph (5), and the following paragraph is added following Supplementary Provisions, paragraph (3).

(4) With regard to the application of the provisions referred to in Article 2, paragraph (2) during the time until the Reconstruction Agency is abolished, notwithstanding the provisions of the preceding two paragraphs, the phrase "fourteen people" in paragraph (2) of that Article is revised to "seventeen people," and the phrase "seventeen people" in the proviso of that same paragraph is revised to "twenty people."

Acting Prime Minister
Minister of State SUGA Yoshihide

Minister of Internal Affairs and Communications ISHIDA Masatoshi

Acting Minister of Finance
Minister of State ISHIDA Masatoshi

Minister of Economy, Trade and Industry SEKO Hiroshige

Minister of Defense IWAYA Takeshi

(provisional translation)

Members of the Interministerial Committee for Promotion of the World Expo 2025

- Minister of Finance
- Minister of State for Financial Services*
- Minister in charge of Overcoming Deflation*
- Minister for Internal Affairs and Communications
- Minister of State for the Social Security and Tax Number System*
- Minister of Justice
- Minister for Foreign Affairs
- Minister of Education, Culture, Sports, Science and Technology
- Minister in charge of Education Rebuilding*
- Minister of Health, Labour and Welfare
- Minister for Working-style Reform*
- Minister of Agriculture, Forestry and Fisheries
- Minister of Economy, Trade and Industry
- Minister in charge of Industrial Competitiveness*
- Minister for Economic Cooperation with Russia*
- Minister in charge of the Response to the Economic Impact caused by the Nuclear Accident*
- Minister of State for the Nuclear Damage Compensation and Decommissioning Facilitation Corporation*
- Minister of Land, Infrastructure, Transport and Tourism
- Minister in charge of Water Cycle Policy*
- Minister of the Environment
- Minister of State for Nuclear Emergency Preparedness*
- Minister of Defense
- Minister in charge of Mitigating the Impact of U.S. Forces in Okinawa*
- Minister in charge of the Abductions Issue*
- Minister for Reconstruction
- Minister in charge of Comprehensive Policy Coordination for Revival from the Nuclear Accident at Fukushima*
- Chairperson of the National Public Safety Commission
- Minister in charge of Administrative Reform*
- Minister in charge of Civil Service Reform*
- Minister in charge of Building National Resilience*
- Minister of State for Disaster Management*
- Minister for Promoting Dynamic Engagement of All Citizens
- Minister in charge of Territorial Issues*
- Minister of State for Okinawa and Northern Territories Affairs*
- Minister of State for Consumer Affairs and Food Safety*
- Minister of State for Measures for Declining Birthrate*
- Minister of State for Ocean Policy*
- Minister in charge of Information Technology Policy
- Minister of State for "Cool Japan" Strategy*
- Minister of State for the Intellectual Property Strategy*
- Minister of State for Science and Technology Policy*
- Minister of State for Space Policy*
- Minister of State for Economic and Fiscal Policy
- Minister in charge Economic Revitalization*
- Minister in charge of Social Security Reform*
- Minister in charge of Trans-Pacific Partnership*
- Minister of State for Regional Revitalization
- Minister of State for Regulatory Reform*
- Minister in charge of Regional Revitalization*
- Minister in charge of Public Records and Archive Management*
- Minister for the Tokyo Olympic and Paralympic Games
- Minister in charge of Women's Empowerment*
- Minister of State for Gender Equality*

* Another Minister is also in charge of this post.

Articles of Incorporation of Japan Association for the 2025 World Exposition, Public Interest Incorporated Association

Chapter 1 General Provisions

(Name)
Article 1 The corporation shall be called 公益社団法人2025年日本国際博覧会協会 (Japan Association for the 2025 World Exposition, Public Interest Incorporated Association) (hereinafter referred to as the "Association"), and shall be indicated as "l'Association japonaise pour l'Exposition Universelle 2025" in French and "Japan Association for the 2025 World Exposition" in English.

(Office)
Article 2 The Association shall have its principal office in Osaka-shi, Osaka.

Chapter 2 Purpose and Business

(Purpose)
Article 3 The purpose of the Association is to contribute to the achievement of the U.N.-proposed Sustainable Development Goals (SDGs) as well as growth of Japan's industry and culture by preparing for, hosting, operating and conducting other management work of World Expo 2025 to be held in Osaka, Kansai (hereinafter referred to as the "Expo") based on the Convention Relating to International Exhibitions and making the Expo successful.

(Business)
Article 4 To achieve the purpose referred to in the preceding Article, the Association shall engage in the lines of business listed in the following items:
(1) Preparation for, hosting and operation of the Expo; and
(2) Other lines of business necessary to achieve the purpose of the Association.
2 The business referred to in the preceding paragraph shall be conducted in and outside of Japan.

Chapter 3 Members

(Members of the Association)
Article 5 The Association shall be composed of persons contributing to preparation for, hosting, operation and other management work of the Expo who are local governments or economic organizations with net assets of 500 million yen or more, and who become members of the Association pursuant to the provisions of the following Article.

(Acquisition of Member Qualification)
Article 6 A prospective member of the Association shall make an application for membership using the prescribed form and obtain the approval of the Executive Committee.

(Voluntary Withdrawal)
Article 7 Any member may withdraw voluntarily at any time by submitting a notification of withdrawal separately stipulated by the Executive Committee.

(Expulsion)
Article 8 If a member comes to fall under any of the following items, such member may be expelled by a resolution at a Governing Body adopted by at least a two-thirds majority of the votes of all members and with a quorum of at least one-half of the total number of members:
(1) The member has violated these articles of incorporation or other rules;
(2) The member has injured the reputation of the Association, or has acted contrary to the purpose of the Association; or
(3) Other justifiable grounds for expulsion exist.
2 In the case where a member is to be expelled pursuant to the provisions of the preceding paragraph, such member shall be notified of expulsion with the reason not less than one week prior to the date of such Governing Body and shall be provided with an opportunity to give an explanation at such Governing Body before a resolution.
3 If a resolution of expulsion is adopted pursuant to paragraph 1, such member shall be notified to that effect.

(Loss of Member Qualification)
Article 9 In addition to the cases referred to in the preceding two Articles, if it comes to fall under any of the following items, a member shall lose its qualification as a member, and lose all rights and be discharged from all obligations it has against the Association as a member; provided, however, that such member may not be discharged from obligations that have already been treated as unfulfilled:
(1) The member's corporation or organization has been dissolved, or entered bankruptcy; or
(2) All members have agreed so.

Chapter 4 Governing Body

(Composition)
Article 10 A Governing Body shall be composed of all members.

(Authority)
Article 11 At a Governing Body, resolutions shall be made on the following matters:
(1) Election or dismissal of Directors and Auditors;
(2) Amounts of remuneration, etc. for Directors and Auditors;
(3) Expulsion of a member;
(4) Approval of a balance sheet and a profit and loss statement (statement of changes in net assets);

(5) Amendment to the articles of incorporation;
(6) Dissolution and disposition of residual assets; and
(7) Other matters stipulated by laws and regulations or in these articles of incorporation as matters to be resolved at a Governing Body.

(Types)
Article 12 The Governing Body shall have two types, Annual Governing Body and Extraordinary Governing Body.
2 An Annual Governing Body shall be held once a year within three months after the end of each business year.
3 An Extraordinary Governing Body may be held whenever necessary.

(Convocation)
Article 13 Unless otherwise stipulated by laws and regulations, a Governing Body shall be convened by a Representative Director provided for in Article 20, paragraph 3 based on a resolution at a meeting of the Executive Committee; provided, however, that in the case where the Representative Directors are unable to fulfill their duties or the positions of Representative Directors are vacant, another Director shall take the Representative Directors' duties pursuant to the order determined by the Executive Committee in advance.
2 Members who have at least one-tenth of the voting rights of all members may demand that a Representative Director convene a Governing Body by indicating a matter that is the purpose of the Governing Body and the reasons for convocation.
3 When convening a Governing Body, a Representative Director shall notify members of the date, time, place and matters that are the purposes of the meeting in writing or by electronic or magnetic means at least one week (if members not attending the Governing Body may exercise their voting rights in writing or by electronic or magnetic means, two weeks) prior to the date of the Governing Body.

(Chairperson)
Article 14 The Chairman provided for in Article 20, paragraph 2 shall act as the chairperson of a Governing Body; provided, however, that in the case where the Chairman is unable to fulfill his/her duties or the position of the Chairman is vacant, another Director shall take the Chairman's duties pursuant to the order determined by the Executive Committee in advance.

(Voting Rights)
Article 15 Each member shall be entitled to one vote at a Governing Body.
2 Voting rights of a member who is a corporation or a member who is an organization shall be exercised by the representative of such corporation or organization.

3 A member who is a corporation or a member who is an organization shall notify the Association of one representative referred to in the preceding paragraph. The same applies in the case of any change thereto.
4 A member who cannot attend a Governing Body may exercise its voting right in writing or by electronic or magnetic means, or entrust the exercise of its voting right to another member as a proxy; provided, however, that in the case of the representative of a member who is a corporation or a member who is an organization, this shall not preclude an officer, staff member, or employee of the corporation or organization to which such representative belongs from acting as a proxy of such member.
5 The number of votes of members exercised pursuant to the provisions of the preceding paragraph shall be included in the number of votes of members present at the Governing Body.

(Resolution)
Article 16 A resolution at a Governing Body shall be made by a majority of the votes of members present at the meeting where members holding a majority of the votes of all members are present.
2 Notwithstanding the provisions of the preceding paragraph, the following resolutions shall be made by at least a two-thirds majority of the votes of all members and with a quorum of at least one-half of the total number of members:
(1) Dismissal of an Auditor;
(2) Expulsion of a member;
(3) Amendment to the articles of incorporation;
(4) Dissolution; and
(5) Other matters stipulated by laws and regulations.
3 When passing a proposal for electing a Director or an Auditor, a resolution referred to in paragraph 1 shall be made for each candidate. If the total number of candidates of Directors or Auditors exceeds the authorized number provided for in Article 20, persons acquiring the affirmative vote of a majority of all votes shall be elected in descending order of numbers of acquired votes until the authorized number is filled up.

(Omission of Resolution)
Article 17 In the case where a Director or a member makes a proposal regarding a matter that is the purpose of a Governing Body and where all members have manifested their intention to agree with the proposal, either in writing or by electronic or magnetic records, a resolution of the Governing Body that affirms the proposal shall be deemed to have passed.

(Omission of Report)
Article 18 In the case where a Director has notified all members of matters to be reported at a Governing Body and where all members have manifested their intention to agree that such matters need not be reported at the Governing Body, either in writing or by electronic or magnetic records, such matters shall be deemed to have been reported at the Governing Body.

(Minutes)
Article 19 With respect to the business of a Governing Body, minutes of the meeting shall be prepared as stipulated by laws and regulations.
2 The chairperson and two Directors among Directors attending the meeting shall affix their names and seals to the minutes referred to in the preceding paragraph.

Chapter 5 Officers

(Establishment of Officers)
Article 20 The Association shall have the following officers:
(1) From three to 20 Directors; and
(2) No more than two Auditors.
2 One Director among Directors shall act as the Chairman, and among Directors other than the Chairman, the Association may have one Secretary-General, and a few Deputy Chairmen and Deputy Secretary-Generals.
3 The Chairman and the Secretary-General referred to in the preceding paragraph shall be treated as representative directors in the Act on General Incorporated Associations and General Incorporated Foundations (hereinafter referred to as the "General Incorporated Association Act"). Deputy Secretary-Generals may be treated as executive directors referred to in Article 91, paragraph 1, item 2 of the General Incorporated Association Act.

(Election of Officers)
Article 21 Directors and Auditors shall be elected by a resolution at a Governing Body.
2 Directors shall be elected by a resolution at a Governing Body from representatives of corporations or organizations that are the members; provided, however, that Directors may be elected from persons other than the members if necessary.
3 The Chairman, Deputy Chairmen, the Secretary-General and Deputy Secretary-Generals shall be appointed by a resolution at a meeting of the Executive Committee.
4 With respect to each Director, the total number of said Director and Directors who are his/her spouse or relatives within the third degree of kinship or other persons having a special relationship with said Director specified by laws and regulations shall not exceed one third of the total number of (current) Directors.
5 Directors of the Association (including Directors' relatives and other persons having a special relationship with Directors) and employees of the Association shall not be included in Auditors. Each Auditor shall not be a relative of another Auditor or any other person having a special relationship with another Auditor.
6 The total number of Directors who are directors or employees of other identical organizations (excluding public interest corporations) or other similar persons having mutually close relationships with them shall not exceed one third of the total number of Directors. The same shall apply to Auditors.

(Duties and Authority of Directors)
Article 22 Directors shall compose the Executive Committee, and shall perform their duties pursuant to the provisions of laws and regulations and these articles of incorporation.
2 The Chairman and the Secretary-General shall represent the Association and execute operations of the Association pursuant to the provisions of the laws and regulations and these articles of incorporation, and Deputy Secretary-Generals shall assist the Secretary-General, and shall divide the operations of the Association for execution pursuant to the provisions separately specified by the Executive Committee.
3 The Chairman, the Secretary-General and Deputy Secretary-Generals shall report to the Executive Committee on the state of performance of their own duties at least twice every business year at intervals of more than four months.
4 Deputy Chairmen may state their opinions in response to consultation from a Representative Director with respect to important matters.

(Duties and Authority of Auditors)
Article 23 Auditors shall audit Directors' performance of their duties, and shall prepare an audit report pursuant to the provisions of laws and regulations.
2 An Auditor may attend a Governing Body and a meeting of the Executive Committee and state his/her opinion when he/she finds it necessary to do so.
3 An Auditor may request a report on business from Directors and employees, and investigate the state of business and property of the Association at any time.
4 If he/she finds that a Director is engaged in an illegal act or is likely to be engaged in such an act, or if he/she finds any fact that constitutes a violation of laws and regulations or the articles of incorporation, or any fact that is significantly improper, an Auditor shall report to that effect to the Executive Committee without delay.
5 In addition to the preceding paragraphs, an Auditor may exercise authority stipulated by laws and regulations.

(Term of Office of Directors)
Article 24 The term of office of a Director shall be until the end of the Annual Governing Body for the last business year that ends within two years after his/her election, and the Director may be reappointed.
2 The term of office of an Auditor shall be until the end of the Annual Governing Body for the last business year that ends within four years after his/her election, and the Auditor may be reappointed.
3 A Director or an Auditor may resign from the office even in the middle of his/her term of office.
4 The term of office of a Director or Auditor elected as a substitute shall be until the expiration of the predecessor's term of office.

5 If a shortage occurs in the authorized number of Directors or Auditors provided for in Article 20, a Director or Auditor who retired from office due to the expiration of his/her term of office or by resignation shall have the rights and obligations as a Director or Auditor until a newly elected Director or Auditor assumes the office.

(Dismissal of Officers)
Article 25 Directors and Auditors may be dismissed by a resolution at a Governing Body; provided, however, that the dismissal of an Auditor shall be conducted based on a resolution adopted by at least a two-thirds majority of the votes of all members and with a quorum of at least one-half of the total number of members.

(Remuneration, etc. for Officers)
Article 26 Amounts calculated in accordance with the standards of payment of remuneration, etc. separately stipulated at a Governing Body may be paid to Directors and Auditors as remuneration, etc., within the maximum total amount separately stipulated at a Governing Body.
2 Expenses necessary to perform duties may be paid to Directors and Auditors.
3 Matters necessary with respect to the preceding two paragraphs shall be governed by the regulations on remuneration, etc. for officers separately stipulated at a Governing Body.

(Partial Exemption from Liability of Officers for Compensation for Damages)
Article 27 With respect to the liability of Directors and Auditors for compensation for damages referred to in Article 111, paragraph 1 of the General Incorporated Association Act, when requirements stipulated in laws and regulations are satisfied, the Association may exempt Directors and Auditors from such liability by a resolution at a meeting of the Executive Committee to the extent of the amount obtained by subtracting the minimum liability amount stipulated in laws and regulations from the amount for which they are liable.
2 With respect to the liability for compensation for damages referred to in Article 111, paragraph 1 of the General Incorporated Association Act, the Association may enter into agreements with Directors (limited to those who are not executive directors or employees of the Association) or Auditors (hereinafter referred to as “Non-Executive Directors, etc.”) to the effect that said liability is limited to the minimum liability amount stipulated in Article 113, paragraph 1 of the General Incorporated Association Act if such Non-Executive Directors, etc. have acted in good faith and without gross negligence in performing their duties.

Appendix 1-5
Articles of ncorporation of Japan Association for the 2025 World Exposition

Chapter 6 Executive Committee

(Composition)
Article 28 The Association shall have a Executive Committee.
2 The Executive Committee shall be composed of all Directors.

(Authority)
Article 29 The Executive Committee shall perform the following duties:
(1) Determination of the execution of operations of the Association;
(2) Supervision of the performance of duties of Directors;
(3) Appointment and dismissal of the Chairman, Deputy Chairmen, the Secretary-General and Secretary-Generals; and
(4) Other matters stipulated by laws and regulations or in these articles of incorporation as matters to be resolved by the Executive Committee.

(Holding)
Article 30 Meetings of the Executive Committee shall be held at least twice in each business year.

(Convocation)
Article 31 Unless otherwise stipulated by laws and regulations, a meeting of the Executive Committee shall be convened by a Representative Director; provided, however, that in the case where the positions of Representative Directors are vacant or Representative Directors are unable to fulfill their duties, another Director shall convene a meeting of the Executive Committee pursuant to the order determined by the Executive Committee in advance.
2 Directors other than Representative Directors may demand that a Representative Director convene a meeting of the Executive Committee by indicating a matter that is the purpose of the meeting of the Executive Committee.
3 In the case provided for in the provisions of Article 23, paragraph 4, an Auditor may demand that a Representative Director convene a meeting of the Executive Committee if he/she finds it necessary to do so.
4 In the case where within five days from the day of the demand made pursuant to the provisions of paragraph 2 or the preceding paragraph, no notice for convening a meeting of the Executive Committee which designates a date within two weeks from the date of the demand as the day of the meeting of the Executive Committee is issued, the Director or Auditor who made the demand may convene a meeting of the Executive Committee.
5 When convening a meeting of the Executive Committee, notice of the date, time, place, matters that are the purposes of the meeting and other necessary matters shall be given to Directors and Auditors in writing or by electronic or magnetic means at least five days prior to the date of the meeting of the Executive Committee.

6 Notwithstanding the provisions of the preceding paragraph, if the consent of all Directors and Auditors is obtained, a meeting of the Executive Committee may be held without following the procedures for convocation.

(Chairperson)
Article 32 The Chairman shall act as the chairperson of a meeting of the Executive Committee.
2 In the case where the position of the Chairman is vacant or the Chairman is unable to fulfill his/her duties, another Director shall take the Chairman's duties pursuant to the order determined by the Executive Committee in advance.

(Resolution)
Article 33 A resolution at a meeting of the Executive Committee shall be made by a majority of Directors present at the meeting where the majority of Directors excluding Directors with a special interest in the resolution are present.
2 Notwithstanding the provisions of the preceding paragraph, in the case where a Director makes a proposal regarding a matter that is the purpose of a meeting of the Executive Committee and where all Directors who can participate in the resolution have manifested their intention to agree with the proposal, either in writing or by electronic or magnetic records, a resolution of the meeting of the Executive Committee that affirms the proposal shall be deemed to have passed; provided, however, that this shall not apply to the case where an Auditor raises an objection.
3 Even in the case of a matter to be resolved by the Executive Committee (excluding statutory matters), if such matter cannot be submitted to the Executive Committee for discussion because it needs to be processed in an urgent manner, a Representative Director may execute operations without a resolution at a meeting of the Executive Committee; provided, however, that in such case, the Representative Director shall submit the content of the execution of operations to the next meeting of the Executive Committee for discussion and obtain its approval.

(Omission of Report)
Article 34 In the case where a Director or Auditor has notified all Directors and Auditors of matters to be reported at a meeting of the Executive Committee, it is unnecessary to report such matters to the meeting of the Executive Committee; provided, however, that this shall not apply to reporting made pursuant to the provisions of Article 91, paragraph 2 of the General Incorporated Association Act.

(Minutes)
Article 35 With respect to the business of a meeting of the Executive Committee, minutes of the meeting shall be prepared as stipulated by laws and regulations.
2 Representative Directors and Auditors who attended the meeting shall affix their names and seals to the minutes referred to in the preceding paragraph.

Chapter 7 Councilors and Expert Committees

(Councilors)
Article 36 The Association may have a few Councilors.
2 A Councilor shall respond and state his/her opinion to consultation from a Representative Director with respect to what the Association's important policies should focus on and how its business should be conducted.
3 In addition to matters stipulated in these articles of incorporation, matters necessary for Councilors shall be specified by the Executive Committee.
4 A Representative Director shall commission Councilors from qualified candidates after obtaining the approval of the Executive Committee.
5 With respect to the term of office of Councilors, the provisions of Article 24, paragraph 1 shall apply mutatis mutandis.

(Expert Committees)
Article 37 The Association may have various Expert Committees composed of Expert Committee members, as non-mandatory bodies.
2 Each Expert Committee may give advice on the operation of the Association based on expertise; provided, however, that Expert Committees shall have no authority with respect to the exercise of operations of the Association.
3 Election and dismissal of Expert Committee members shall be conducted by the Executive Committee.
4 No remuneration shall be paid for Expert Committee members; provided, however, that expenses necessary to perform their duties may be paid to Expert Committee members.

Chapter 8 Secretariat

(Establishment of Secretariat)
Article 38 For the processing of clerical work of the Association, a Secretariat shall be established.
2 Necessary staff members shall be allocated to the Secretariat, and such staff members shall be appointed and dismissed by a Representative Director.
3 Matters necessary for the organization and the operation of the Secretariat shall be separately stipulated by a resolution at a meeting of the Executive Committee.

Chapter 9 Assets and Accounting

(Business Year)
Article 39 The business year of the Association shall start on April 1 of each year and end on March 31 of the following year.

(Business Plan and Budget for Revenue and Expenditure)
Article 40 The Association's written business plan and written budget for revenue and expenditure, and document stating the projected fund procurement and capital investment shall be prepared by a Representative Director and obtain the approval of the Executive Committee no later than the day immediately preceding the commencement of the business year. The same shall apply in the case of any change thereto.
2 The documents referred to in the preceding paragraph shall be reported at the nearest Governing Body.
3 The documents referred to in paragraph 1 shall be kept and made available for public inspection at the principal office until the end of the business year.

(Business Report and Settlement of Accounts)
Article 41 With respect to the Association's business report and settlement of accounts, a Representative Director shall, after the end of each business year, prepare the following documents, receive an audit of Auditors, and obtain the approval of the Executive Committee:
(1) Business report;
(2) Annexed detailed statement of the business report;
(3) Balance sheet;
(4) Profit and loss statement (statement of changes in net assets);
(5) Annexed detailed statements of the balance sheet and the profit and loss statement (statement of changes in net assets); and
(6) Inventory of assets.
2 Among documents obtaining the approval referred to in the preceding paragraph, the documents referred to in items 1, 3, 4 and 6 shall be submitted to the Annual Governing Body, and the details of the document referred to in item 1 shall be reported, and other documents shall obtain approval at the meeting.
3 In addition to the documents referred to in paragraph 1, the following documents shall be kept and made available for public inspection at the principal office for five years, and the articles of incorporation and the member registry shall be kept and made available for public inspection at the principal office:
(1) Audit reports;
(2) Lists of Directors and Auditors;
(3) Documents stating the standards of payment of remuneration, etc. for Directors and Auditors; and
(4) Documents stating an outline of the circumstances of the operational organization and business activities and important figures related thereto.
(Calculation of the Remaining Amount of the Public Interest Purposes Acquired Property)
Article 42 Based on the provisions of Article 48 of the Ordinance for Enforcement of the Act on Authorization of Public Interest Incorporated Associations and Public Interest Incorporated Foundations, a Representative Director shall, in each business year, calculate the remaining amount of the public interest purposes acquired property as of the last day of the business year and specify the amount in the document referred to in item 4 of paragraph 3 of the preceding Article.

Chapter 10 Funds

(Solicitation of Funds)
Article 43 The Association may solicit persons to contribute to funds.

(Handling of Funds)
Article 44 Procedures for solicitation, allotment, contribution, etc. of funds, and management, return and other handling of funds shall be governed by the fund handling regulations separately specified by a resolution at a meeting of the Executive Committee.

(Rights of Fund Contributors)
Article 45 A contributed fund shall not be returned until the date agreed with the fund contributor.
2 Notwithstanding the provisions of the preceding paragraph, the Association may return a fund to the contributor pursuant to the procedures for return of funds specified in the following Article.

(Return of Funds)
Article 46 Return of a fund shall be conducted within the maximum limit of the amount stipulated in Article 141 of the General Incorporated Association Act based on a resolution of an Annual Governing Body.
2 The procedures for the return of funds referred to in paragraph 2 of the preceding Article shall be specified by a resolution at a meeting of the Executive Committee.

(Reserve for Substitute Money)
Article 47 When returning a fund, an amount equivalent to the amount of a fund to be returned shall be reserved as a substitute fund, and such substitute fund shall not be reduced.

Chapter 11 Amendment to Articles of Incorporation and Dissolution

(Amendment to Articles of Incorporation)
Article 48 These articles of incorporation may be amended by a resolution at a Governing Body adopted by at least a two-thirds majority of the votes of all members and with a quorum of at least one-half of the total number of members. The same shall apply to the purpose and the business of the Association.

(Dissolution)
Article 49 In addition to a resolution at a Governing Body and other grounds stipulated in laws and regulations, the Association shall dissolve due to the completion of remaining business after the ending of the Expo.

(Ownership of Residual Assets)
Article 50 Residual assets held by the Association in the case of dissolution shall be donated, after a resolution at a Governing Body, to the national government or local governments, or corporations that fall under any of the corporations listed in Article 5, item 17 of the Act on Authorization of Public Interest Incorporated Associations and Public Interest Incorporated Foundations (hereinafter referred to as the "Authorization Act") and that fall under any of the public interest corporations, etc. specified in Article 40, paragraph 1 of the Act on Special Measures Concerning Taxation.
2 The Association shall not distribute surplus.

(Donation Associated with Rescission of Public Interest Corporation Authorization, etc.)
Article 51 In the case where the Association has received a disposition of the rescission of the public interest corporation authorization or where the Association extinguishes as a result of a merger (excluding the case where a juridical person succeeding the Association's rights and obligations is a public interest corporation), property the amount of which is equivalent to the remaining amount of the public interest purposes acquired property shall be donated, after a resolution at a Governing Body, to corporations listed in Article 5, item 17 of the Authorization Act, or the national government or local governments, within one month after the day of such rescission of the public interest corporation authorization or the day of such merger.

Chapter 12 Method of Public Notice

(Method of Public Notice)
Article 52 The public notices of the Association shall be given by means of electronic public notice.
2 In the case where electronic public notice referred to in the preceding paragraph is not available due to accidents or any other unavoidable circumstance, the public notice of the Association shall be given in the Official Gazette.

Chapter 13 Auxiliary Provisions

(Exercise of Rights as a Shareholder or any Other Right Holder)
Article 53 When the Association is to exercise its rights in shares (contributions) held by the Association as a shareholder or any other right holder against a company issuing such shares (contributions), the approval of the Executive Committee shall be obtained in advance by at least two-thirds of the number of current directors, excluding the following cases:

(1) Receipt of dividends;
(2) Receipt of new shares without compensation;
(3) Subscription for allotment of shares to shareholders; and
(4) Receipt of documents of allotment of shares to shareholders.

(Delegation)
Article 54 In addition to matters stipulated in these articles of incorporation, matters necessary for the operation of the Association shall be stipulated by the Executive Committee.

(Governing Laws and Regulations)
Article 55 Matters not stipulated in these articles of incorporation shall be governed by the General Incorporated Association Act and the Authorization Act and other laws and regulations.

Supplementary Provisions
1 These articles of incorporation come into effect on the conditions precedent that the Association receives the public interest corporation authorization stipulated in Article 4 of the Authorization Act and that a resolution of a Governing Body is obtained.

2 Names and addresses of members at the time of the incorporation of the Association are as follows:
1-3-2 Otemachi, Chiyoda-ku, Tokyo
Japan Business Federation (general incorporated association)
2 Otemae, Chuo-ku, Osaka-shi, Osaka
Osaka Prefectural Government
1-3-20 Nakanoshima, Kita-ku, Osaka-shi, Osaka
Osaka City Government
6-2-27 Nakanoshima, Kita-ku, Osaka-shi
Kansai Economic Federation (public interest incorporated association)
2-8 Honmachibashi, Chuo-ku, Osaka-shi, Osaka
The Osaka Chamber of Commerce and Industry
6-2-27 Nakanoshima, Kita-ku, Osaka-shi, Osaka
Kansai Association of Corporate Executives (general incorporated association)

Executive biographies of
Japan Association for the 2025 World Exposition
(Chairman, Secretary-General and Deputy Secretaries-General)

Chairman
Mr. NAKANISHI Hiroaki
Born: March 14, 1946

Education:
1970 Bachelor of Engineering, Electrical Engineering Faculty of Engineering, The University of Tokyo, Japan
1979 Master of Science in Computer Engineering Department of Computer Science, Stanford University, Stanford, CA USA

Career:
1970 Joined Hitachi Ltd.,
Engineer, Computer System Design, Computer Control Design Department, Omika Works
1990 Department Manager, Computer Control Hardware Engineering Department, Omika Works
1993 Deputy General Manager, Omika Works
1998 Managing Director, Hitachi Europe, Ltd.
2000 Managing Officer, Group Executive, Information & Telecommunication Systems Group
2001 Managing Officer, General Manager, International Operations Division, Information & Telecommunication Systems Group
2003 Managing Officer, General Manager, Global Business, Chief Executive for Europe, Hitachi, Ltd.
2003 Vice President and Executive Officer, General Manager, Global Business, Hitachi, Ltd.
2004 Senior Vice President and Executive Officer, Chief Executive for North America , Hitachi, Ltd.
General Manager, Hitachi Group-Global Business
2005 Senior Vice President and Executive Officer, Chief Executive for North America , Hitachi, Ltd.
Chairman & Chief Executive Officer of Hitachi Global Storage Technologies, Inc.
2006 Executive Vice President and Executive Officer, Chief Executive for North America, Hitachi, Ltd.
Chairman & Chief Executive Officer of Hitachi Global Storage Technologies, Inc.
2010 President, Hitachi, Ltd.
2014 Chairman & CEO, Hitachi, Ltd.
2016 Executive Chairman, Hitachi, Ltd.

Major External Posts :
2018 Chairman, Japan Business Federation (Keidanren)
2019 Representative Director, Chairman, Japan Association for the 2025 World Exposition, Public Interest Incorporated Association

Secretary-General
Mr. ISHIGE Hiroyuki
Born: December 8, 1950

Education:
1974 Graduated From the University of Tokyo, Degree in Economics.

Career:
1974 Entered the Ministry of International Trade and Industry (MITI)
1988 Director, GATT Affairs Office, International Economic Affairs Department, International Trade Policy Bureau, MITI
1989 First Secretary, Permanent Mission of Japan to the International Organizations in Genève, Switzerland
1991 Counsellor, Permanent Mission of Japan to the International Organizations in Genève, Switzerland
1992 Director, Tariff Division, International Economic Affairs Department, International Trade Policy Bureau, MITI
1993 Director, Trade Agreement Administration Division, International Economic Affairs Department, International Trade Policy Bureau, MITI
1994 Director, Fiber and Spinning Division, Consumer Goods and Service Industries Bureau, MITI
1996 Director, International Economic Affairs Division, International Economic Affairs Department, International Trade Policy Bureau, MITI
1998 Director, General Coordination Division, Machinery and Information Industries Bureau, MITI
1999 Director, General Coordination Division, Industrial Policy Bureau, MITI
2000 Director, Personnel Division, Minister's Secretariat, MITI
2001 MITI was reorganized as the Ministry of Economy, Trade and Industry (METI).
2002 Assistant Vice-Minister, Minister's Secretariat, METI
2003 Director-General for Natural Resources and Energy Policy, METI
2004 Director-General, Manufacturing Industries Bureau, METI
2006 Director-General, Small and Medium Enterprise Agency, METI
2007 Director-General, Trade Policy Bureau, METI
2008 Vice-Minister for International Affairs, METI
2010 Special adviser to the METI
2010 Advisor, SOMPO JAPAN INSURANCE INC
2011 Chairman and CEO, Japan External Trade Organization
2019 Representative Director, Secretary-General, Japan Association for the 2025 World Exposition, Public Interest Incorporated Association

Deputy Secretary-General
Mr. MORI Kiyoshi
Born: April 10, 1963

Education:
1986 Graduated From the University of Tokyo, LL.B., Department of Law
1993 Graduated From MPA, John F. Kennedy School of Government, Harvard University

Career:
1986 Joined the Ministry of International Trade and Industry (MITI)
1992 Guest Scholar, Economic Studies, Brookings Institution
2001 Executive Assistant to Vice-Minister of Economy, Trade and Industry
2002 Chairman of the Junior Board Meeting for Policy Coordination, METI
2003 Director, Industrial Research, Japan External Trade Organization (JETRO) London

2006 Director, International Energy Strategy, Agency for Natural Resources & Energy (ANRE)
2007 Director, International Affairs Div., ANRE/METI
Member, Governing Board, the IEA (the International Energy Agency)
2008 Director, Middle East and Africa Div., Trade Policy Bureau, METI
2011 Director, Planning Policy Div., Dept. of Natural Resources and Fuel, ANRE/METI
2012 Director, Trade Finance and Economic Cooperation Div., METI
2013 Deputy DG, Bureau of Trade and Economic Cooperation, METI
2014 DG for International Affairs, Global ICT Strategy Bureau, Ministry of Internal Affairs and Communications (MIC)
2016 DG for International Cyber Economy Policy, METI
2017 DG, Kansai Bureau of Economy, Trade and Industry, METI
2019 Director, Deputy Secretary-General, Japan Association for the 2025 World Exposition, Public Interest Incorporated Association

Deputy Secretary-General
Mr. TAKEUCHI Hiroyuki
Born: December 21, 1955

Education:
1980 Completed the master's programme at Graduate School of Engineering and Faculty of Engineering, Kyoto University

Career:
1980 Entered Osaka Prefectural Government
1989 Senior Staff, Traffic Policy Division, Urban Development Bureau, Department of Public Works (Executive Staff, Osaka Monorail Co., Ltd.)
1994 Chief, Regional Improvement Section, Urban Development Division, Urban Development Bureau, Department of Public Works
1996 Executive Staff, Airport Affairs Office, Department of Planning and Coordination
2001 Senior Executive Staff, Traffic and Road Office, Department of Public Works
2002 Senior Executive Staff, Planning and Coordination Office, Department of Planning and Coordination
2004 Director, Road Environment Division, Traffic and Road Office, Department of Public Works
2006 Director, Road Improvement Division, Traffic and Road Office, Department of Urban and Public Works
2007 Director General, Ibaraki Public Works Office
2009 Executive Director, Traffic and Road Office, Department of Urban and Public Works
2011 Executive Director, Department of Housing and City Development
2014 Director General, Department of Urban and Public Works
2015 Vice Governor, Osaka Prefecture
2019 Director, Deputy Secretary-General, Japan Association for the 2025 World Exposition, Public Interest Incorporated Association

Deputy Secretary-General
Mr. ICHINOKI Manatsu
Born: August 18, 1958

Education:
1983 Master of Engineering (Electrical Engineering)
Graduate School of Engineering, Osaka University

Career:
1983 Entered THE KANSAI ELECTRIC POWER, CO., INC
1999 Manager, Survey Group, Office of Corporate Planning
2004 Chief Manager, Facility Planning Group, Office of Corporate Planning
2007 General Manager of Corporate Planning Department,Office of Corporate Planning
2009 Head of Career Development Center
2011 General Manager, Office of Corporate Communications & Community Relations
2013 Executive Officer, Head of Shiga Branch Office
2015 Executive Officer, Head of Shiga Branch Office, and Assistant General Manager, Community Energy Division
2017 Managing Director, Kansai Economic Federation (KANKEIREN)
2017 Secretary General, 2025 Japan World Expo Committee
2019 Director, Deputy Secretary-General, Japan Association for the 2025 World Exposition, Public Interest Incorporated Association

List of Senior Advisors and Producers

(as of 13 July 2020)

1. Senior Advisors*

• Mr. ANDO Tadao	Architect
• Dr. IKENOBO Senko	Headmaster Designate of Ikenobo
• Mr. OSAKI Hiroshi	Representative Director & Chairman of the Board,Yoshimoto Kogyo Holdings Co., Ltd.
• Mr. KATSURA Bunshi	Rakugo Artist
• Ms. KAWASE Naomi	Filmmaker
• Mr. Robert CAMPBELL	Director-General of the National Institute of Japanese Literature
• Ms. KOSHINO Junko	Designer
• Dr. GONOKAMI Makoto	President, The University of Tokyo
• Dr. Oussouby SACKO	President, Kyoto Seika University
• Mr. SEN Soshitsu XVI	Grand Tea Master, Urasenke
• Dr. NISHIO Shojiro	President, Osaka University
• Mr. MIYATA Ryohei	Commissioner for Cultural Affairs
• Dr. YAMAGIWA Juichi	President, Kyoto University
• Ms. YAMAZAKI Naoko	Astronaut
• Dr. YOSHIDA Kenji	Director-General of National Museum of Ethnology

2. Producers

2-1. Expo Site Design Producer

• Mr. FUJIMOTO Sou	Architect

2-2. Expo Site Operation Producer

• Mr. ISHIKAWA Masaru	Planner, Producer

2-3. Thematic Project Producers

• Dr. FUKUOKA Shin-Ichi	Biologist, Professor, Aoyama Gakuin University
• Mr. KAWAMORI Shoji	Animation director, Mechanic designer
• Ms. KAWASE Naomi	Filmmaker
• Mr. KOYAMA Kundo	Broadcast writer
• Dr. ISHIGURO Hiroshi	Professor Emeritus, Osaka University, Visiting Director, ATR Hiroshi Ishiguro Laboratories
• Ms. NAKAJIMA Sachiko	Musician, Mathematician, STEAM educator
• Dr. OCHIAI Yoichi	Media artist
• Dr. MIYATA Hiroaki	Professor, Keio University

*The Senior Advisors are experts on various fields who are appointed by the Organiser to give advice and directions to the Producers and the Organiser.

Confirmation Letter from Local Governments

April 7, 2017

Hon. Hiroshige Seko
Minister of Economy, Trade and Industry

Confirmation Related to Bid for 2025 World Exposition

Osaka Prefecture and Osaka City confirm the following, in advance of the Cabinet agreement related to the candidature submission for host country of World Expo 2025.

The thematic concept of the World Expo in the recently announced 2025 World Exposition Assessment Committee Report was one which leverages the strengths of Osaka and Kansai in the life sciences field and others, and would lead to enhanced understanding and trust in Japan from the international community.

Additionally, the Osaka Prefecture Assembly and the Osaka City Council passed resolutions last November, regarding the bid to host the World Expo in Osaka. They included: to execute the event within an acceptable expense budget and to fully support efforts to bring the Expo to Osaka.

Based on the above, Osaka Prefecture and Osaka City hereby commit to implementing as appropriate the items agreed to in the Cabinet agreement related to the candidature submission for host country of the 2025 World Expo.
Furthermore, promotion of the thematic concept of the World Expo, and the long-term regional development and community development described in the aforementioned report will be actively pursued hereafter by the local governments, obtaining support more broadly from the local community including the local assemblies.
In addition, Osaka Prefecture and Osaka City will take all possible means to secure the proper budget for the Expo, to cover the local government share of the funding for the site construction cost (one third of the total cost).

Yours faithfully,

Ichiro Matsui, Governor of Osaka Prefecture
Hirofumi Yoshimura, Mayor of Osaka

(provisional translation from the bid dossier submitted
by the Government of Japan on 25 September 2017 p 82)

Confirmation Letter from Business Community

April 7, 2017

Hon. Hiroshige Seko
Minister of Economy, Trade and Industry

Rapid technological innovations in the 21st century have changed our economy and society, making our lives more convenient on one hand, while also creating global issues, such as disparity across many dimensions, greater alienation, conflicts and distortions, as well as strong desire to go beyond social pressure and stress and live a healthy and better life. In addition, we are facing many issues, such as environment and resources, that require not just individual countries, but all of mankind, to act in earnest in recognition of the shared destiny that we have.

Given these circumstances, the fact that the bid for the Expo 2025 OSAKA, KANSAI, JAPAN is based on the theme “Designing Future Society for Our Lives” is extremely meaningful, as this will enable Japan to contribute to a new chapter of development in the world, by enhancing the international community’s understanding and trust in Japan, and triggering innovation in social systems and technology through the interaction of the world’s diverse cultures and values.

At the same time, the Expo is recognized as an excellent opportunity for the Osaka-Kansai region, to create innovation in the life sciences field, an area in which the region is a global leader, and to foster a friendly community where diverse cultures and values can coexist.

The business community is dedicated to making full efforts to make the 2025 World Expo bid successful, and will support the detailed development of the concept based on 2025 World Exposition Assessment Committee Report.

Approximately one third of the total site construction cost related to the Expo is considered to be funded from private capital and the like.

Since it is increasingly difficult to solely rely on the conventional funding of collective donation by private companies, we request considerations hereafter for 1) multiple means of funding including investments, 2) improvement of the environment conducive for private funding (such as defining a strategic positioning in the context of the Growth Strategy of the Government of Japan), and 3) use of funding from the subsidy scheme regarding public races competitions. We also request that discussions regarding private funding be held, in the development phase of the execution plan and Expo facilities, after the bid has been awarded.

Yours faithfully,

2025 Japan World Expo Committee

Sadayuki Sakakibara, Chairman
Shosuke Mori, President
Hiroshi Ozaki, Deputy Chairman
Shuichi Kageyama, Deputy Chairman
Hiroyuki Suzuki, Deputy Chairman

(provisional translation from the bid dossier submitted
by the Government of Japan on 25 September 2017 p 81)

Chapter 2

Theme, Subthemes and Concept

2.1 **Discussion after the Selection of Host Country** 78

2.2 **Theme** 78
2.2.1 Background of Theme Setting 78

2.2.2 *Designing Future Society for Our Lives* 80

2.3 **The Expo for SDGs and Beyond** 81
2.3.1 The Expo to Contribute to Achieving the SDGs 81

2.3.2 Aspiration to Go Beyond the SDGs 81

2.3.3 Society 5.0 82

2.4 **Subthemes** 84
2.4.1 Three Lives 84

2.4.2 Saving Lives 85

2.4.3 Empowering Lives 85

2.4.4 Connecting Lives 85

2.4.5 Exploring Themes 86

2.4.6 Examples of Themes for Presentation 89

2.5 **Concept** 91
2.5.1 People's Living Lab 91

2.5.2 Co-Creation, a Concrete Means of Demonstrating the People's Living Lab Concept 92

2.6 **Adoption of the Theme in the Venue** 93
2.6.1 Venue Fitting for Test Field for Future Society 93

2.6.2 Zoning the Site based on Subthemes 94

2.6.3 Japan Pavilion 94

2.6.4 Theme Pavilions 94

2.6.5 Best Practice Area 96

2.6.6 New Model of Expo 96

2.7 **Offsite Initiatives** 97
2.7.1 Platforms 97

2.7.2 Thematic Forum 98

2.7.3 Workshops 99

2.7.4 Ideathon Events 99

Appendix **2-1. Members of the Council for Discussing the Approaches to Specifying Efforts toward the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan** 102

2-2. Members of the Working Group for Specifying the Implementation Plan of the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan 104

2-3. Executive Report Efforts for Specifying the Vision: Exposition in the New Era 106

Theme, Subthemes and Concept

2.1 Discussion after the Selection of Host Country

Following the selection in November 2018 by the BIE General Assembly of Japan to host Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan (hereinafter "the Expo"), the Ministry of Economy, Trade and Industry of Japan ("METI") started discussions on how to give shape to what had been laid out in the Bid Dossier with the theme, *Designing Future Society for Our Lives*.

Discussions were developed as follows: A council was set up to identify points for consideration needed for specific plan development. The Council established a working group which was tasked to conduct interviews with experts to help facilitate discussion on identified points. The Working Group reported the discussion results to the members of the Council.

In particular, METI inaugurated a Council for Discussing the Approaches to Specifying Efforts toward the Expo, which consists of diverse experts, in January 2019. Following this, from the viewpoint of enriching discussions on a variety of fields, such as themes and plans on sites or transportation, METI inaugurated the Working Group for Specifying the Implementation Plan of the Expo. The group was formed under the council consisting of experts in the fields of expositions, the Sustainable Development Goals (SDGs), architecture and exhibitions. The working group has held eight meetings so far. A total of 131 experts and specialists from different fields participated in the discussions, whose suggestions were summarised and published in the Executive Report in July 2019 (see Appendix for Council members, Working Group members, and the Executive Report). The Executive Report proposes four pillars: (1) to make the Expo contribute to international society by accelerating the SDGs and beyond, supported by the theme, *Designing Future Society for Our Lives*, (2) to develop the site plans appropriate for "the test field for future society", (3) to capitalise on the Expo for Japan to leap forward and (4) to actively facilitate co-creation process among diverse participants.

Going forward, the Organiser will accelerate its efforts to develop specific plans, reflecting proposals made in the Executive Report.

This Chapter elaborates theme, subthemes and concept of the Expo, taking into consideration what has been discussed since November 2018.

2.2 Theme

2.2.1 Background of Theme Setting

Going into the twenty-first century, humankind has achieved great success at solving many more challenges than ever before in history, thanks to international agreements and cooperation as well as efforts made by each country.

For example, the Millennium Development Goals (MDGs), agreed by the international community to be accomplished by the year 2015, was said to be the most successful initiative in history at eradicating poverty. The success of the MDGs indicates humankind's ability to cooperate in envisioning a desired future and to achieve such a future through ongoing collaboration and efforts. This also proves that the collaborative approach to designing the future state of the world works.

Building on the foundation laid by the MDGs, at the United Nations' Summit in September 2015, the international community adopted "the 2030 Agenda for Sustainable Development" that presents the SDGs for succeeding goals to be achieved by 2030. This is also a symbolic event for the international community to present the desired future state of society through a series of discussions. The SDGs are expected to drive transformations of the socio-economic system of every nation to attain a sustainable future.

Towards 2030, transformative technologies that drastically change people's life will be further advanced. These innovative science technologies, including life science technologies such as Induced Pluripotent Stem cells (iPS cells), artificial intelligence (AI) and robotics, will be the breakthrough that creates a new era. They are expected to present new opportunities. For example, discovering and treating incurable diseases may become possible; and people may work and learn in different ways from what they are used to now.

All innovative technologies, however, cannot be beneficial unless they are accepted by society. Technologies could change the world drastically, sometimes making future unclear and society unrest. In addition, new technologies could give people disturbing sense of uncertainty as to values and quality of life or way of living.

Looking at the global landscape, however, the gap between developed and developing countries' living conditions remains vast, revealing that there is more work to be done towards the SDGs' underlying pledge to ensure that "no one will be left behind". Capitalism has, on the one hand, paved the way for economic growth and contributed to eradicating absolute poverty, while on the other hand, it may have brought about widening economic gaps in income and property.

Biotechnology and robotics, which are expected to present solutions for sustainable future society and originally designed to bring happiness to people, may work in a negative way, should these technologies disrupt connections in society and become a cause of social anxiety. For example, with the evolution of robot technology, which could replace human labour, workers may feel threatened about losing their jobs. Technological innovations, especially transformative innovations in the life science field, could also present ethical questions that have never been thought about.

The environment surrounding humankind is changing drastically and rapidly, presenting humankind with a series of profound questions: "What is happiness?" "What do we need to do to fully realise our potential", and "How can society support that?"

2.2.2 *Designing Future Society for Our Lives*

The theme of the Expo, *Designing Future Society for Our Lives,* reflects a strong desire to work together with people around the world to discuss and design the future state of society.
As COVID-19 has changed the face of the world in 2020, the pandemic made everybody on earth to think about the lives.
The focus of the Expo is on lives. Today, the world is changing in an unprecedented speed. Transformative technologies have permanently changed how people interact with each other while the advancement of science has broadened possibilities of humankind. On the other hand, however, economic disparities remain, and social unrest is even increasing. The new reality of the world is presenting fundamental questions to humankind as to how we should lead our lives, such as “what is happiness?” “what is fulfilling life?” and “how can we lead healthy life?” Answers to these questions may be as diverse as the number of people who live on the earth. Rightful society should be designed in a way to support such happiness of every person.
What we seek for now is a bottom-up approach to create new, suitable social and economic systems to adapt opportunities and challenges of the modern age that humankind has never experienced before. The Expo is designed to inspire exhibitors and visitors to share their values and motivations and to co-create social solutions that lead to allow individual to maximise their full potentials.
The theme, *Designing Future Society for Our Lives*, invites individuals to think how they want to live and how they can maximise their potential. It is also intended to drive co-creation by the international community in designing a sustainable society that supports individuals' ideas of how they want to live.
In other words, the Expo will ask a straightforward question to everyone, “What is the happy way of life?” for the first time. The Expo will correspond to this time when new social challenges, including expanding economic gaps and heightened conflicts, are emerging while science technologies are evolving, including AI and biotechnologies, that will present changes to humankind, for example, extended life spans.
While values and ways of living have become increasingly diversified in recent years, technological innovations enable everyone to access and communicate a hitherto unimaginable amount of information. This development should help the Expo aggregate the world’s wisdom and best practices in Osaka and Kansai area and that should bring about solutions to challenges brought by a complicated mix of diverse values.

2.3 The Expo for SDGs and Beyond

2.3.1 The Expo to Contribute to Achieving the SDGs

Under the theme, *Designing Future Society for Our Lives*, the Expo is designed in a way for anybody around the world to discuss with others about, and co-create solutions for (1) how individuals can lead a mentally and physically healthy life while fully realising their potential, and (2) how humankind can build a sustainable socio-economic system to support such diverse ways of life.
This is aligned with the United Nation’s SDGs whose ultimate objective is to realise a diverse and inclusive society in a sustainable way backed with the pledge to ensure “no one will be left behind”.
The Expo will be held in 2025, five years from the target for achieving the SDGs in 2030. Thus, the event will be an opportunity to review progress made so far and to accelerate initiatives towards reaching the goal.
To position the Expo to help achieve the SDGs, it is critical that diverse players including citizens and corporations get engaged in the Expo from the period before its opening and that the momentum of sustained evolution be autonomously maintained through the closure of the event and beyond.

2.3.2 Aspiration to Go Beyond the SDGs

Making progress towards achieving the SDGs will be a pressing matter in the year 2025 as there are only five years left before 2030. As mentioned above, the Expo presents an opportunity to inspect progress as of 2025 and, by collecting the world’s wisdom and sharing best practices, to accelerate each country’s efforts towards achieving the SDGs in 2030.
On top of this, the Expo is expected to present subsequent goals going beyond the SDGs (beyond 2030) as the event facilitates discussion of future society from the mid to long-term perspective. The Working Group noted this point as well; “the Expo should be aimed at accelerating initiatives to achieve the SDGs and beyond, so that the event can contribute to the international community”. (Executive Report: Efforts for Specifying the Vision: Exposition in the New Era)
To this end, the Government of Japan will make the Japan Pavilion into “SDGs and Beyond Pavilion” in collaboration with the United Nations. In addition to the exhibitions at the pavilion, the Organiser will offer discussion opportunities on efforts towards the SDGs and beyond for experts and visitors from around the world. The outcome of the discussions will be pulled together and communicated to the world, for example, as “Expo 2025 Osaka Kansai Agenda” (tentative title).
.

2.3.3 Society 5.0

Realising Society 5.0 should supplement the achievement of the SDGs and beyond. Society 5.0 reflects Japan's vision of the next stage of development for human society, following four stages of transformation, from hunter-gatherer (Society 1.0), agricultural (Society 2.0), industrial (Society 3.0) to information (Society 4.0). Capitalising on its strengths and resources, Japan achieves this sustainable and inclusive socio-economic system unique to Japan, in which all members can exhibit their full potential while social challenges are solved, including declining and aging populations and constraints on energy and the environment.

In the early years of history, humankind is thought to have hunted to procure food. Following that stage, growing rice started in Japan more than ten thousand years ago, and this development prompted the Japanese people to settle in one place. The earlier hunting era is called Society 1.0, and the subsequent farming era Society 2.0. Then industrialised society, or Society 3.0, emerged in the wake of the Industrial Revolution.

From late in the twentieth century, the development of computers has enabled information to be collected and stored, and by accessing and analysing this information, humankind has created value - this is Society 4.0. Society 5.0 will see new values created that are not possible in the previous ages, as massive amounts of big data are analysed by artificial intelligence and findings are given back to humankind through robotics and other technologies.

As the economy evolves, life becomes more convenient and prosperous, while energy and food demands increase and the population ages as a result of the extension of life expectancy. The economy is also becoming increasingly globalised, while international competition is intensified and the concentration of wealth and disparity among regions are becoming problems. Social challenges that need to be resolved through trade-offs with such economic development are getting ever more complicated. Humankind is now required to take measures such as reducing carbon emissions, increasing food production while reducing food waste, curbing social cost associated with aging population, promoting sustainable businesses, and re-allocating wealth while redressing disparity among regions.

As the world is drastically changing, the other spectrum of society is seeing technological evolutions, such as the Internet of Things, robotics, artificial intelligence and big data, which may impact how society is shaped. Japan recognises itself as a, "developed country of solving challenges," and is committed to realising Society 5.0 in which leading technologies are incorporated into businesses and social life to achieve the right balance between economic development and solutions to social challenges.

During the course of the development of society, there have been disparity in the distribution of goods and services to individuals which may be predetermined by individual circumstances. In Society 5.0, people can lead comfortable, active and high quality life, free from daily routines and employment at which they are not good or skilled, with the help of big data, artificial intelligence, and robotics which would substitute or support programs that are undertaken by people.

Society 5.0 is human-centric. This future society is not just for Japan. It should help the world solve many different challenges, thereby leading the way to the achievement of the SDGs.

Society 5.0 is Japan's national effort, specifically to create a super-smart society in which global challenges are addressed through the use of advanced technologies including the Internet of Things (IoT), artificial intelligence (AI), robotics and big data.

The Government of Japan positions Society 5.0 as a part of its national growth strategy, with both public and private sectors working together towards this realisation.

The Organiser believes that once Society 5.0 is realised, it can accommodate unprecedented future events that may happen on a number of levels.

In line with this, the Expo venue will be designed to be super-smart, incorporating the idea of Society 5.0. The venue is also positioned as a test field for future society in which

new technologies, services and systems are introduced for implementation in daily life, thereby presenting a model of future social infrastructure.

2.4 Subthemes

2.4.1 Three Lives

In order to sustain a variety of “lives,” not just human lives alone, human beings have a responsibility to save and empower them and connect them to the next generation. To elaborate further on the discussion of “life” as the central piece of the Expo’s theme, three subthemes have been established; Saving Lives, Empowering Lives and Connecting Lives.

Life can be interpreted in many different ways, depending on country, region, religion and denomination, and ethical belief of individuals. It should be, however, a universal truth that life is something to be respected and that no life should be neglected or denied in any human society, whether it be country, region, community or family.

To elaborate further on this theme, the subtheme, Saving Lives, has been chosen as a starting point. This is about protecting and saving one’s own life or others’ life and about community and society protecting and saving peoples’ lives.

The second subtheme, Empowering Lives, has been chosen as it is indispensable to empower oneself or others or to have community and society empower people so that people are able to achieve the joy of being alive, a sense of fulfilment, a purpose of life, and the needs and wants for their enjoyment.

Finally, to exhibit individuals’ full potential, Connecting Lives has been chosen. This is about getting connected with others or bringing about connections among people. It is also about new technologies helping people get connected with others and with new technology. The rapid advancement of telecommunication technologies has made it easier than ever for anybody to obtain information, allowing individuals to disseminate their thoughts and to be connected with one another. As the means and ease of communications have been drastically changing over the past decade, connection is considered as an important key word when envisioning the future. This is why Connecting Lives is chosen as one of the subthemes.

Lives referred to herein as part of subthemes cover not only one’s daily life or one’s life span, but also the life as what makes everybody and everything alive.

Japanese culture has long been based on the belief that any material, from all living creatures to even a pebble along the road, have an inherent life in them.

With this in mind, the Expo welcomes the consideration of “life” not just for human beings but also in a broader sense of diverse creations and nature that surrounds humans.

Ideas of saving, empowering and connecting lives can potentially help achieve all objectives laid out by the SDGs. For this reason, participants have options to show how their initiatives are related to which objectives of the SDGs in what regard.

SDGs haven been established with the underlying philosophy of “leaving no one behind” on earth. Saving Lives as one of the subthemes is exactly aligned with this philosophy of “leaving no one behind” whereas Empowering Lives and Connecting Lives urge more proactive actions to realise this philosophy. In this way, exhibitions at the Expo, elaborating these three subthemes, should help achieve the SDGs directly and indirectly.

2.4.2 Saving Lives

The first subtheme is Saving Lives, focusing on protecting and saving the lives of individuals.

Exhibitions based on this subtheme may include, for example, measures taken against infectious diseases through improved public sanitation, prevention and reduction of natural disasters to improve safe living and living in harmony with nature.

2.4.3 Empowering Lives

The second subtheme is Empowering Lives, focusing on enriching the lives of individuals and expanding their potential.

Exhibitions on this may include, for example, high quality remote education through the use of ICT, the extension of a healthy life span through appropriate exercise and diet, and the maximisation of human potential through the use of AI and robotics.

2.4.4 Connecting Lives

The third subtheme is Connecting Lives, focusing on getting everyone engaged, building communities and enriching society.

Exhibitions may include, for example, the power of partnership and co-creation, advanced communications enabled by ICT, and the design of a data-driven society.

2.4.5 Exploring Themes

Participants are supposed to choose at least one of the three subthemes related to “life” in developing topics for their exhibitions.
As a way of pursuing the aspiration of the Expo, participants are also required to address at least one of the 17 goals laid out in the SDGs.
This does not mean that participants should narrow down their exhibition to one particular subtheme and SDGs’ objective. Rather, they may make exhibitions that cover all three subthemes or that help achieve all 17 SDGs. Participants are expected to holistically consider all the elements detailed above and values unique to each country/region including cultural elements, in choosing the subthemes and SDG goals to take up as they develop their exhibition plans.
To help understand how the theme should take shape, subthemes can be interpreted from two different perspectives.
The first perspective is to focus on each individual, as the driver. In other words, this is about what and how each of us do or should do.
The second perspective is to focus on collective entity as the driver. In other words, it is about what and how a group, community, corporation, government, and country as well as economic, social and environmental system do or should do.
What the two different drivers work on are not necessarily human being; they could be natural environment such as animals and plants, the earth, social or economic systems and technologies.

Below are some potential topics corresponding to two perspectives of interpreting the subthemes
Table 2 1:

Sub heme	Objec ives	Keywords o explore heme		SDGs
		ndividual	Socie y (communi y corpora ion governmen e c)	
Saving Lives	Protecting and saving lives	Healthy life extension of healthy life span mental health four seasons and food, clothing and housing diet and life	Life science (advanced medicine including the leading medical technologies improved working environment resolution to poverty issue reduction of child fatality rate resolving human rights issues (human trafficking and child marriage health and well-being disaster prevention and mitigation coexisting with nature and preservation of environment agriculture and food production improved public health water resources, preservation and access to clean water renewable or new energies microfinance and animal protection	
Empowering Lives	Enriching and expanding possibility of lives	Realising oneself expressing oneself daily life according to seasons fashion morals and manner entertainments (comedies etc. sightseeing, exploration, and traveling culture, literature, art, philosophy, and music sports learning and playing meditation, Zen, mindfulness, and prayer A and robots	Offering remote education expanding human possibility volunteerism citizenship participation donation and fund raising diversified work and life style advancement of industries (leveraging A angel investments entrepreneurship challenges to frontiers (ocean, outer space, deep sea, underground, etc. future of food (new food, insect food, etc.	
Connecting Lives	ndividual lives getting connected to build community and enrich society	Utilising digital capabilities actions in the context of natural environment responses to climate change religious belief new encounter promotion of diversity and inclusion of different cultures	nternet communities online platforms power of partnership and co-creation new methods of financing (crowdfunding, etc. future of industries circular economy social inclusion traditional techniques use of big data super city smart city partnership among business, public sector and academia	

Taking into consideration the relations of subthemes and SDGs, participants are asked to create exhibitions, following the steps outlined below.
Table 2 2:

Step 1 — **Select sub-theme(s) (one or more)**

•Determine concept and content of your exhibition considering keywords in the matrix

Subtheme	Objective	Individual	Society (community, corporation, government, etc.)
Saving Lives	Protecting and saving lives	Healthy life; extension of healthy life span; mental health; four seasons and food, clothing and housing; diet and life	Life science (Advanced medicine including the leading medical technologies); improved working environment; resolution to poverty issue; reduction of child fatality rate; resolving human rights issues (human trafficking and child marriage); health and well-being; disaster prevention and mitigation; coexisting with nature and preservation of environment; agriculture and food production; improved public health; water resources, preservation and access to clean water; renewable or new energies; microfinance; and animal protection
Empowering Lives	Enriching and expanding possibility of lives	Realising oneself; expressing oneself; daily life according to seasons; fashion; morals and manner; entertainments (comedies etc.); sightseeing, exploration, and traveling; culture, literature, art, philosophy, and music; sports; learning and playing; meditation, zen, mindfulness, and prayer; AI and robots	Offering remote education; expanding human possibility; volunteerism; citizenship participation; donation and fund raising; diversified work and life style; advancement of industries (leveraging AI); angel investments; entrepreneurship; challenges to frontiers (ocean, outer space, deep sea, underground, etc.); future of food (new food, insect food, etc.)
Connecting Lives	Individual lives getting connected to build community and enrich society	Utilising digital capabilities; actions in the context of natural environment; responses to climate change; religious belief; new encounter; promotion of diversity and inclusion of different cultures	Internet communities; online platforms; power of partnership and co-creation; new methods of financing (crowdfunding, etc.); future of industries; circular economy; social inclusion; traditional techniques; use of big data; super city; smart city; partnership among business, public sector and academia

Step 2 — **Select Sustainable Development Goal(s) (one or more)**

•Choose one or more SDGs you help achieve as issue(s) of your exhibition

Step 3 — **Create exhibition theme**

• Develop experiences or exhibitions that express how your efforts make an impact on society or individuals.
Exhibition can present creative thinking, nature of the work, messages to deliver, or the essentials of the innovation.

2.4.6 Examples of Themes for Presentation

In order to propose ideas for the SDGs and beyond, official participants are supposed to choose one or more subthemes and to present their proposed solution for one or more goals laid out in the SDGs.

Saving Lives and Empowering Lives combined with Goals 1, 4 and 6 of the SDGs:
Country A (or international organisation A; the same applies hereinafter), which has enjoyed steady economic growth over the last ten years, faces a challenge in reducing the remaining economic gaps between urban and rural areas. In the pavilion at the Expo, Country A proposes a future vision of the country in 2030, which should be achieved by efforts to improve citizens' life in collaboration with the United Nations and non-governmental organisations. Examples of such efforts may include improved access to drinking water and expanded opportunities for elementary education. Visitors to this pavilion can take a virtual tour of the country to experience its rich nature and culture.

Saving Lives and Connecting Lives, combined with Goal 3 of the SDGs:
Country B encourages its people to build a prosperous and diversified way of living. The challenge, however, is that the population is now aging, thanks in part to advances in medical technologies, and now the country's finances and labour market is being pressured. The country is trying to address social issues by taking preventive medicine, that is, to save lives by not becoming ill in the first place. In the pavilion, Country B proposes preventive medicine as a way towards the future, covering gene treatment, prevention of illness through drug development, and mental and physical aids enabled by AI and robotics. Country B also presents technologies that support home and remote medical care, which will become necessary as the next step in preventive medicine, thereby showcasing the ideal state of society.

Saving Lives combined with Goal 3 of the SDGs:
Country C enjoys ongoing economic growth and technological innovation, especially with the medical sector growing rapidly. Advanced medicine, however, is not widely available especially in rural areas, and there is a growing concern over a shortage of medical experts.
In the pavilion, Country C proposes a future state of society towards 2030 from the perspectives of innovation in medical technologies to address the foreseen shortage of medical practitioners, improve medical services in remote areas, and offer opportunities for diverse medical options. Such a future state may be realised through remote surgical procedures through 5G, nursing care enabled by AI, physical therapy technologies, and other technological innovation. In addition, the pavilion showcases a desired social system that flourishes through medical technologies, including home and remote medical care, that cater to the needs of each patient.

Empowering Lives combined with Goals 2 and 8 of the SDGs:
Country D's economy is predominantly based

on the export of agricultural product X. In order to further improve productivity and minimise the workload of agricultural workers, the country is trying to implement and expand the use of advanced technologies, including satellite monitoring of crop, as well as automated fertilisation and crop-dusting by drones. In the pavilion, visitors are given opportunities to learn about a future state of agriculture made possible by these initiatives. A portfolio of recipes that highlight agricultural product X and a taste of County D's traditional sweets made from product X help visitors discover new appeals of the country.

Empowering Lives and Connecting Lives combined with Goal 3 of the SDGs:
Country E's population has an increasing number of active elderlies thanks to an extended healthy life span. Some of the elderly people even enjoy playing sports with the younger generation through the help of advanced robotics that support their physical capabilities. In the pavilion, visitors are given a hands-on experience of such technologies to see how they help improve physical capacity and a programme that helps envision what they want to do with the improved physical capacity. Of course, the hands-on experience of technologies is offered not just for elderly visitors but also for the younger generation as well.

Connecting Lives and Empowering Lives combined with Goals 3 and 4 of the SDGs:
Country F is known for its advanced education and social welfare. It is also known for its sustainable development and implementation of technologies that harmonise with the natural environment as well as a magnificent natural landscape that attracts tourists. The pavilion of Country F introduces how its citizens lead their life through education, social welfare, and leisure depending on their stage in life and how they live with nature and technology. The pavilion also presents leading-edge initiatives incorporating most advanced technologies as well as ideas for the future society. Visitors to the pavilion are offered virtual experiences of real time scenery of sites in Country F through a special app.

Connecting Lives and Empowering Lives combined with Goals 4 and 10 of the SDGs:
Country G, richly endowed with nature, has limited public transportation, which results in a less-than-desired level of quality of educational facilities and teachers in remote areas, which are difficult to access.
In the pavilion of Country G, visitors are offered eye-witness opportunities to see how children of the country lead active, powerful lives in a beautiful, magnificent natural setting, while growing into citizens with expanded knowledge and connections with people around the world through a remote education system enabled by ICT. The same technology enables visitors to connect and communicate with local children. Such intimate interactions should help both sides cultivate mutual understanding. Interactions with children are reflective of an ideal society, that is, the world interconnected on a global scale.

Saving Lives and Connecting Lives combined with Goal 15 of the SDGs:
In Country H, the value of traditional agriculture method has recently been once again recognised, because the method uses a minimum amount of agricultural chemicals. Major portions of the main agricultural products of the country are being raised based on this traditional method, offering a healthier option for consumers. The method also contributes to the health of surrounding natural environment as it relies less on crop-dusting.
The pavilion of the country proposes an ideal state of sustainable circular society based on such a method.

Saving Lives, Empowering Lives and Connecting Lives combined with Goals 1 to 17 of the SDGs:
Country I will propose a unique vision of the SDGs and beyond by designing future society through thinking about the issues regarding lives of people and everything in the world.

2.5 Concept

2.5.1 People's Living Lab

People's Living Lab is a framework (or means) in which everyone involved in the Expo contributes different ideas and participates in co-creation activity in order to bring about innovations that helps towards achieving the SDGs.
The Organiser provides interpretation of People's Living Lab as follows: People's Living Lab can be regarded as a process, in which participating countries give answers to questions related to the Expo's theme in the form of co-creation among participating countries and international organisations.
People's Living Lab can also be considered as the Expo site itself in that collective efforts are brought into one place.
People's Living Lab is in a way exemplified in the Best Practice Area set up in the Expo venue. This is where non-official participants bring and present their innovative works that are to help address challenges related to the theme of the Expo, which in turn can be applied in other places of the world.
People's Living Lab is also showcased in efforts towards Society 5.0, as it is reflected in the Expo venue which is designed in a way to facilitate innovations by aggregating wisdom of corporations and academics.
As the Expo venue is positioned as a test field for future society, the event welcomes experiments of new technologies and systems. The Expo site is designed to drive the innovations

of diverse players to make the event work as a huge facilitation mechanism for social implementation.
To this end, starting from the preparation phase, the Organiser will invite proposals from private-sector companies as well as encourage the proactive participation of diverse players from Japan and overseas. The process of social implementation is presented to the wider audience.
The Expo site will fully capitalise on AI and big data to offer a super-smart venue reflecting Society 5.0. The venue is designed in such a way to remove the stress and frustrations of waiting time and language barriers.
The Organiser aims to offer a comprehensive experience even outside the venue by achieving stress-free transportation from airports and major railway stations.

2.5.2 Co-Creation, a Concrete Means of Demonstrating the People's Living Lab Concept

Co-creation at the Expo is the collective efforts of various stakeholders, including official participants, non-official participants, and visitors in addressing issues around the world. Using the theme presented by the Expo as a catalyst, all stakeholders take part in these efforts from the period leading up to the opening of the event.
When presenting exhibitions and events, official participants and non-official participants are expected to express their answers to questions derived from discussions among domestic and international stakeholders.
Having a combination of many exhibitions and events help answers to be disseminated to the world through social media platforms and through visiting individuals. This is also regarded as co-creation.
The living lab concept proposed by the Expo is not the traditional one, which is about producing goods, services and systems by understanding users' needs. Rather, the People's Living Lab aims to refine solutions into more advanced, more universal applications by adopting depth and breadth of knowledges and experiences of the diverse stakeholders on their efforts to bring about solutions to global challenges (which are outlined in the SDGs).
People's Living Lab can be experienced through taking part in pavilions and events. This is further strengthened by communications delivered from visitors to the world as well as by interactions among visitors and exhibitors.
The Expo encourages on-site and remote visitors to join this magnificent social experiment and help co-create and design future society. This will be achieved by an expanding network of people engaged with the Expo from the period before its opening.
The Expo should be built upon by diverse participants and visitors. One way to make it possible for those who cannot physically be on site is to join the virtual discussion through the power of ICT. The other way is through interactive communications in which everyone is encouraged to express their thoughts, rather than participants proposing solutions in a unidirectional manner.

2.6 Adoption of the Theme in the Venue

2.6.1 Venue Fitting for Test Field for Future Society

The Expo venue will be super-smart, reflecting the idea of Society 5.0. With the help of AI and big data, the super-smart venue frees visitors from the stress and frustrations associated with waiting times and language barriers.

Figure 2 1: Zoning Allocation

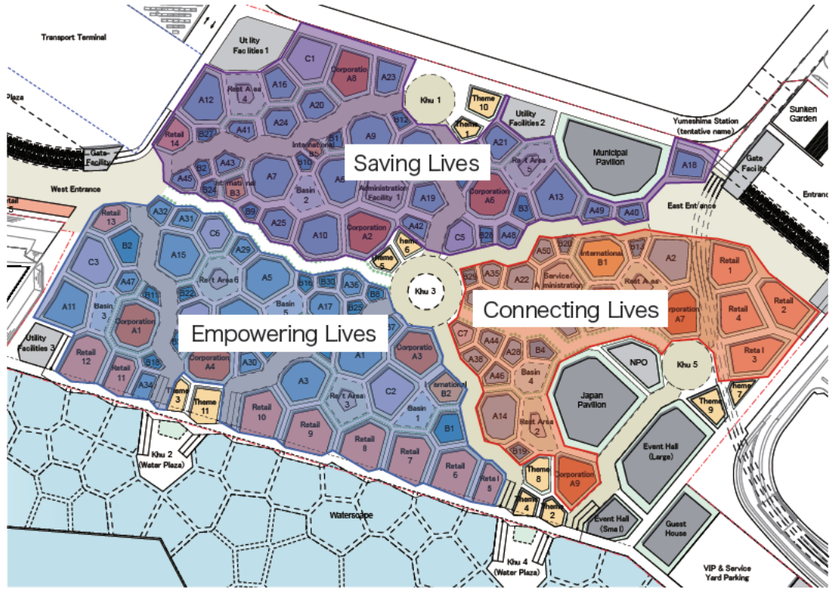

As a test field for future society, the Expo offers places and opportunities for new innovative technologies, services and social systems to be introduced for deployment in daily life.

2.6.2 Zoning the Site based on Subthemes

The entire Expo site will be divided into three zones, each corresponding to one of the three subthemes; Saving Lives, Empowering Lives and Connecting Lives.
Participants are, in principle, to set up their pavilions in the zone corresponding to the subtheme of their choice. Flexible arrangement of pavilions is also available for those who choose multiple subthemes, or, depending on individual circumstances.
In addition, spaces adjacent to *Khu* will have theme pavilions and corporate pavilions, which are allocated depending on the areas of exhibition (see 2.6.4) of their exhibition. *Khu* plazas will be located at the junctions of the Main Street, with grand openings in the large roof in the centre for striking views. *Khu* represents a part of Japanese Zen culture.

2.6.3 Japan Pavilion

The Government of Japan has initiated discussions with the United Nations in order to make Japan Pavilion "The SDGs and Beyond Pavilion" in collaboration with the United Nations.
The participating countries' pavilions will be a place where they will showcase their respective initiatives for achieving the SDGs in a unique manner. Japan, as a host country, will respect all such pavilions. The Japan Pavilion, on the other hand, will provide a forum for countries and organisations to get together and learn from each other. We believe we should intentionally design and prepare such a forum in order to avoid creating a group of silo pavilions, because each pavilion will be operated independently. The Japan Pavilion will play the role of catalyst in promoting discussion.
Works for achieving the SDGs by the United Nations or countries from around the world will be brought together in the Japan Pavilion, where visitors and participants will recognise their results, learn from each other, and engage in further discussions.
Such dialogue is expected to foster new ideas for achieving the SDGs to be proposed to the world, thereby accelerating efforts at achieving the SDGs as well as facilitating discussions on the SDGs and beyond.

2.6.4 Theme Pavilions

In order to help deepen understanding of the visitors on the theme, *Designing Future Society for Our Lives* and the subthemes related to the three areas of lives, the Organiser will establish various motifs for exhibitions at the Theme Pavilions, as exemplified by:
Quest of Life
Totality of Life
Embracing Lives
Cycle of Lives
Amplification of Lives
Invigorating Lives
Forging Lives
Resonance of Lives

"*Designing Future Society for Our Lives*" is about presenting sustainable society in which individuals can lead happy and fulfilling life. Such society may not take a single form. The spirit of "Wa" in Japan, that is, respecting others and honouring harmony and co-existence, has welcomed interactions among diverse cultures and ideas, leading to the creation of new values. As such, Japan's culture is best characterised by tolerance towards accepting new things and progressive spirit, and this is why the country is well positioned to present the future, the landscape of the next era.
The Organiser established specific eight areas for exhibition to facilitate proposals on future society to the world. This is to help individuals think, have dialogue on and co-create answers to questions about "what is life?", "what is the joy of living?" and "what is the state of society in which people exhibit their full life potential?" as they recognise the diversity of each other.
These exhibitions will be deployed in Theme Pavilions, established by the Organiser. The number of the Theme Pavilions will be up to 11 while that of the exhibitions shown above is eight, as one exhibition may be presented in multiple Theme Pavilions.
The Organiser will arrange the Theme Pavilions adjacent to the *Khu*. Surrounding the Theme Pavilions will be exhibitions and events that focus on the same areas by non-official participants including private-sector companies.

2.6.5 Best Practice Area

The year 2025 presents great opportunities to cascade solutions designed for achieving the SDGs in 2030. The Organiser will invite proposals on such solutions from around the world during the period leading up to the Expo. In the co-creation initiative, well before the opening of the Expo leading social entrepreneurs and companies from different sectors around the world get together in one place to share their expertise and to network, so that sessions are held to explore the Expo's theme, *Designing Future Society for Our Lives*, as well as to co-create solutions for achieving the SDGs.

Subsequently, the Organiser will initiate a co-creation activity to help those proposals take practical shape. During the Expo's preparation phase, these activity ideas will be repeatedly tested, and the results of the social implementation experiments will be announced in the Best Practice Area during the Expo.

Best Practices refer to practical and globally reproducible initiatives that can be leveraged in the future. Examples of Best Practices may include water supply to cities by developing a low-cost system and developing sustainable logistics systems that can be adopted in other cities. The Organiser will seek Best Practices going forward.

The Organiser expects various stakeholders to take part in this initiative; such stakeholders may include cities and towns, corporations, entrepreneurs, small to medium-sized enterprises, NGOs and NPOs, business owners and civil society. Measures will be taken to encourage those who may not have a large amount of capital to get such opportunities.

The Organiser will define the areas for co-creation corresponding to the scope of the exhibition and set fields suitable for co-creation, which will help achieve the respective goals of the SDGs. After soliciting co-creation projects, the Best Practice cases will be selected by a selection committee established by the Organiser.

Depending on the type of activities, the Organiser will make exhibition of the implementation experiment results in a flexible manner, not just as a fixed exhibition in a particular space on-site. For example, those results may be presented through exhibitions, announcements, and visitors' experiences in the Theme Pavilions as well as through events in the *Khu* for the purpose of facilitating ongoing co-creation among participants and visitors.

2.6.6 New Model of Expo

Due to the COVID-19 pandemic, which has changed the face of the world and has made everybody think about life, The Expo needs to consider how it responds to the "new normal". How should we prepare to continue sending the message of the Expo and to encourage people from around the world to participate in the Expo, even if unprecedented events, including a global pandemic, should happen? The key to this question is to consider how we communicate beyond the limitations of time and space, for example, by leveraging the online space. The Organiser will continue to consider how a new model of the Expo can be developed.

2.7 Offsite Initiatives

The Organiser will operate activities and initiatives that facilitate co-creation before and during the Expo period to pursue its purpose of driving co-creation.

2.7.1 Platforms

The Online and Offline (real) Platforms will be set up as a facilitation mechanism to drive co-creation.

The Online Platform is designed to enhance co-creation, while the Offline Platform is where co-creation is deployed in an actual circumstance. Both of them work closely with each other to drive co-creation. These platforms are expected to aggregate diverse individuals and wisdoms, experience, and culture of these individuals as well as the resulting ideas that are brought out by the aggregation itself. Through this process, new co-creation to help realise the Expo theme should be generated.

The Organiser will encourage those who have been working on tackling social challenges or those who are willing to do so to use the opportunities presented by the Expo to accelerate their own efforts. Stakeholders should share their resources (technologies, facilities, network, information and services) to ensure their ideas are certain, scalable and efficient enough to make social impacts before implementation.

The Organiser has kicked off this initiative in the second half of 2019 on a small scale for individuals and corporations, aiming to expand the number of stakeholders over the course of time. By the opening of the Expo, the platform will be established to aggregate the world's wisdom and to enable participants to get together with their peers. The platform is projected to be up and running not just during the Expo period in 2025 but through the closure of the event and beyond.

2.7.1.1 Offline Platform

The Offline Platform engages diverse stakeholders such as national and local governments, corporations and social entrepreneurs for the purpose of solving social challenges and promoting projects to implement the co-creation activities. Initially, the Organiser will attract the innovator segment who is highly engaged in SDGs or social challenges, and will launch the flagship projects towards 2025.

To work as a catalyst of co-creation in the real world, the Offline Platform will build unique functions to help develop co-creation activities, for example, international events and symposiums, presentations of projects, and study groups.

2.7.1.2 Online Platform

The Online Platform will be a driving force that facilitate matching and mutual communication in the platform, by establishing a forum to enhance the co-creation.
In order to promote co-creation in the real world, the Online Platform will have a community site whose functions include sharing challenges, matching challenges to solutions, posting efforts of idea implementation and providing and receiving feedback. New interaction created through the Online Platform should lead to new co-creation in the real world, generating interactions across real and online worlds while expand the scale and scope of activities before, during and after the Expo period.
In May 2019, the Organiser launched a prototype platform on its website to start inviting ideas online. That prototype has been updated to "TEAM EXPO site" in April 2020, which works to facilitate co-creation.

2.7.2 Thematic Forum

Taking appropriate opportunities, the Organiser will raise public awareness and promote global discussion on the theme of the Expo. These opportunities may include: symposia and academic conferences with areas related to the theme of the Expo in which corporations, universities, research institutions, government agencies, artists and freelancers participate; international conferences designed to discuss global issues, such as Tokyo International Conference on African Development (TICAD); international exhibitions including Expo 2020 Dubai and Expo 2023 Buenos Aires; and the International Participants Meetings (IPMs).
At TICAD7 in August 2019, the Organiser held a discussion session titled “Contribution of Expo 2025, Osaka, Kansai, Japan for African Countries” to raise awareness of the challenges. In the talk session, experts in diverse fields with extensive experience in Africa and people of African origin who are active in Japan were welcomed on stage. Despite the title of the talk session “Contributing to Africa,” some of the opinions expressed were on how African countries can contribute to the world through the Expo. In addition, some participants expressed their expectation for African countries to proactively communicate their rich culture and potential to the world so that mutually beneficial relationships among countries can be further strengthened.

2.7.3 Workshops

With the ideal of co-creation in mind, a series of workshops are being organised. The purpose of these workshops is to build the collective wisdom through dialogue among diverse individuals, rather than through random opinions expressed separately.
In 2019, METI held workshops from September to November in Kobe City (Hyogo), Nara City (Nara), Kyoto City (Kyoto) and Otsu City (Shiga). These workshops were based on the idea of “O-giri,” a traditional method in Japan that is designed to bring out ideas. O-giri is one of the methods of co-creation that encourages participants, whether with or without special knowledge and regardless of their age and profession, to present their ideas.

2.7.4 Ideathon Events

Ideathon events, in which groups of people who share similar interests have a series of discussions to explore their ideas, are being organised in Japan and abroad. The Organiser aims to have a variety of individuals, including the younger generation and students bring up ideas.
In November 2019, METI held a session on how the Expo can accelerate the SDGs in collaboration with UNLEASH, a global innovation lab to build sustainable global networks in line with the SDGs.
In addition, an ideathon event mainly for university students was held in November 2019 in Japan.

Appendix

2-1. Members of the Council for Discussing the Approaches to Specifying Efforts toward the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan

2-2. Members of the Working Group for Specifying the Implementation Plan of the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan

2-3. Executive Report
Efforts for Specifying the Vision: Exposition in the New Era

Members of the Council for Discussing the Approaches to Specifying Efforts toward the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan

As of 25 January 2019

– Members –

Chairman of the Board of Councillors, Japan Business Federation (KEIDANREN)	**KOGA Nobuyuki (Chairperson)**
Project Professor, Institute of Gerontology, the University of Tokyo	**AKIYAMA Hiroko**
Chairman and CEO, Japan External Trade Organization	**ISHIGE Hiroyuki**
President, Union of Kansai Governments	**IDO Toshizo**
Representative Director and Chairman of the Board, Yoshimoto Kogyo Co., Ltd.	**OSAKI Hiroshi**
Chairman, Osaka Chamber of Commerce and Industry	**OZAKI Hiroshi**
Chairman and CEO, Representative Director, ASICS Corporation	**OYAMA Motoi**
Special Director, Wakayama Association of Corporate Executives	**KASHIHATA Naohisa**
Chief Executive Officer, Kato Pleasure Group	**KATO Tomoyasu**
Chairman and Group CEO, Nikkei Inc.	**KITA Tsuneo**
Co-Chairperson, Kansai Association of Corporate Executives	**KURODA Akihiro**
Professor Emeritus Tokyo University of Agriculture	**KOIZUMI Takeo**
Producer, UG WORK	**SAWADA Yuji**
Professor, Graduate School of Medicine, the University of Tokyo	**SHIBUYA Kenji**
Chairman and Representative Director, Hankyu Corporation	**SUMI Kazuo**
Novelist	**SENA Hideaki**
Senior Executive Adviser, Mitsubishi Tanabe Pharma Corporation	**TSUCHIYA Michihiro**
Representative Director, Vice Chairman of the Board, Suntory Holdings Limited	**TORII Shingo**
Distinguished Professor, Organization for Research Promotion, Osaka Prefecture University	**HASHIZUME Shinya**
President, Kansai Television Co., Ltd.	**FUKUI Sumio**
Sport journalist, Professor of Osaka University of Arts	**MASUDA Akemi**
Governor of Osaka Prefecture	**MATSUI Ichiro**
Vice Chairman of the Board, Panasonic Corporation	**MATSUSHITA Masayuki**
Chairman, Kansai Economic Federation	**MATSUOTO Masayoshi**
Professor, Department of Clinical Gene Therapy, Osaka University Graduate School of Medicine	**MORISHITA Ryuichi**
Chairman & CEO, RHOTO Pharmaceutical Co., Ltd.	**YAMADA Kunio**
Mayor of Osaka	**YOSHIMURA Hirofumi**

Appendix 2-1
Members of the Council for Discussing the Approaches to Specifying Efforts toward the Expo 2025 Osaka Kansai Japan

Members of the Working Group for Specifying the Implementation Plan of the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan

As of 25 January 2019

Director, Habitech Inc.	**ISHIKAWA Yoshiki**
Principal, Rhizomatiks Co., Ltd.	**SAITO Seiichi**
Professor, Graduate School of Education, Kyoto University	**SANO Mayuko**
Producer, UG WORK	**SAWADA Yuji**
Partner, noiz architects	**TOYODA Keisuke**
Executive Managing Director, Japan Innovation Network	**NISHIGUCHI Naohiro**
Distinguished Professor, Organization for Research Promotion, Osaka Prefecture University	**HASHIZUME Shinya**

Executive Report

Efforts for Specifying the Vision: Exposition in the New Era

Working Group for Specifying the Implementation Plan of the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan
Council for Discussing the Approaches to Specifying Efforts toward the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan
Ministry of Economy, Trade and Industry (METI)
July 2019

Introduction

The Government of Japan presented the Bid Dossier to member states of the Bureau International des Expositions (BIE) to invite the World Expo 2025 to Osaka with the theme of “Designing Future Society for Our Lives.” With the support from many countries, Japan was selected in November 2018 as the host country for the Expo.

Following the decision in January of this year, METI organised the Council for Discussing the Approaches to Specifying Efforts toward the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan (hereinafter referred to as “the Expo”), which is tasked with giving shape to what is laid out in the Bid Dossier. Subsequently, the Council established the Working Group with the purpose of conducting interviews to experts and discussing the major points of consideration.

The Working Group has held eight meetings since February this year in which experts from a wide range of fields discussed what Japan should implement. A total of 55 experts participated in the series of meetings and 76 accepted interviews. Taking this opportunity, we would like to express our gratitude to those who have taken part in this initiative.

Opinions expressed in the meetings and interviews are diverse and varied, and as such, it is not practical to find one agreement for all the topics. This executive report, titled “Efforts for Specifying the Vision: Exposition in the New Era,” has summarised the points whose directions are generally agreed on through the discussion at the Working Group. Our aim is to create an Expo which will be the experience of a lifetime for all by presenting the outlook for a “future society for our lives,” where everyone can find his or her own life on the respective values in this rapidly changing world.

The suggestions made by these 131 experts should be regarded as a legacy of the Expo. Thus, all opinions presented throughout the interviews are included in this report.

We strongly hope that the ideas proposed in this report will be fully utilised in the preparation for the Expo, and that the theme and concept will take clearer shape going forward.

Table of contents

Part 1
For specifying the vision: exposition in the new era

Part 2
List of names of Working Group members and opinions presented by the members
- After the discussions of the Working Group

Part 3
Opinions from interviewed experts

Part 4
Opinions collected from the general public

The English translation is available only for Part 1, which covers the overview of the discussions. Parts 2, 3 and 4 list up individual opinions and are omitted from the translated version.

Part 1

For specifying the vision: exposition in the new era

For achieving the SDGs and beyond

Discussion summary

With the theme of "Designing Future Society for Our Lives," the Expo should be aimed at accelerating initiatives to achieve the Sustainable Development Goals (SDGs) and beyond, so that the event can contribute to the international community.

The Expo should create energy to move toward a new future. For this, the Expo should be developed through diverse collaborations with citizens and corporations from throughout the country and all around the world, from early stage of the preparation for the Expo to lead up to a post-event momentum that is built up and carried into the future.

"For Our Lives" – achieving the SDGs and beyond

Life

Aspirations

▶ The Expo should be aimed at setting a new goal following the SDGs, which target 2030. The new goal should be to design future society where all the people will be able to expand their own potential "for our lives."

▶ The Expo should be a global showcase for Japan's vision of a society "for our lives" based on Japan's unique attitude that all things have life. It should be an inclusive society where people will live with the advancement of science and technology and embrace many different values.

Proposals

▶ Present a vision for living "for our lives" which embrace many different values. Present methodologies to realise and promote the vision including those for measurement and evaluation.

▶ Provide visitors with opportunities to experience how the most advanced research and development in life sciences can change their life, community and society. Life sciences, which are the strength of Osaka and Kansai, should include iPS cells, remote medical care, gene analysis, medical big data analysis and preventive medicine.

Contents linked with the SDGs

SDGs

Aspirations

▶ The Expo should be positioned as a forum to discuss initiatives and solutions for achieving the SDGs by setting specific themes in sync with the 17 goals of the SDGs, whose underlying idea is, leaving no one behind.

▶ The Expo should be a platform to attract ideas for building the new era and provide visitors with experiences full of surprise and excitement.

Proposals

▶ Japan Pavilion should be a showcase for "the SDGs and beyond," which works with the United Nations.

▶ Set specific themes in sync with each goal of SDGs for the respective Thematic Pavilions. Invite private-sector companies in the planning phase to create synergies with their practical initiatives to develop solutions.

Provide "live" opportunities to design and experience future society

Live Discussion

Aspirations

▶ The Expo should offer opportunities for a variety of participants to present their wisdom, knowledge and technologies through which new values and innovations are designed and experienced.

▶ In addition to exhibitions at pavilions, the Expo should create opportunities for experts and visitors from around the world to discuss initiatives for achieving the SDGs and beyond and to share the discussion outcomes.

Proposals

▶ Hold international conferences and small- and large meetings aligned with the theme during the period of the Expo.

▶ Continuously collect opinions from diverse participants through the Online Platform, which works as a discussion forum for anybody from around the world to participate.

▶ Issue a statement, "Expo 2025 Osaka, Kansai Agenda" (tentative title), which compiles the discussion outcomes aimed at achieving the SDGs in 2030 and beyond. Share it with the international community.

Venue planning suitable for a test field for designing future society

Discussion summary

The Expo venue should be a super-smart one, embodying the concept of Society 5.0. It should also be a test field for designing future society, which enables demonstration and social implementation of new technologies, services and systems.

The Expo should invite private-sector companies for proposals and participation in the planning phase and thereafter.

Embodying the concept of Society 5.0 in the venue

Super-smart venue

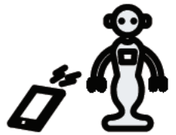

Aspirations

▶The Expo venue should be a super-smart one which embodies the concept of Society 5.0. The venue should provide stress-free and restriction-free experiences by eliminating waiting time and language barriers through the use of Artificial Intelligence (AI) and big data.

▶The Expo venue should work as a test field for designing future society, where implementation processes of innovative technology, services and social system are presented.

Proposals

▶Eliminate entrance and on-site waiting time by controlling the flow of visitors through the use of AI and other technologies. Implement cash-free services, a biometric identification system and a multi-language system to enable communication among people from around the world.

▶Make the venue resilient to disasters, leveraging technologies for disaster prevention and reduction to prepare against earthquakes and typhoons. Share such expertise with the world.

▶Showcase a vision of a society in which robots and human beings understand each other and live together.

▶Offer fun and value that can be experienced physically on-site, that is made poss ble by leveraging the most advanced technologies.

Develop the most advanced digital environment while pursuing sustainability

Digital x sustainability

Aspirations

▶The digital infrastructure for the venue where the concept of Society 5.0 is embodied needs to be specified.

▶Care for the environment and sustainability should be implemented in all the aspects of the Expo venue, such venue construction and operations as the Expo is aimed at helping achieve the SDGs.

Proposals

▶Use 100 % renewable energy on-site. Use hydrogen energy. Eliminate carbon emissions to zero.

▶Design pavilions so as to reuse pavilions themselves or recycle debris from their dismantling after the Expo.

▶Design the venue, which is located overlooking the Seto Inland Sea, with focus on harmony with nature.

Integration between off-site and on-site

Unique off-site experiences

Aspirations

▶Transportations from the airports and major stations should be stress-free and seamless, offering Expo experiences even off-site.

Proposals

▶Implement next-generation mobility system such as autonomous driving and flying cars between the major stations and the Expo site.

▶Leverage waterways transportation which Osaka, known as the Aqua Metropolis of Japan, provides, between the site and airports, or between the site and Osaka and other Kansai cities.

▶Design off-site experiences which deliver a sense of consistency, such as events and town decorations linked to the Expo.

Leverage the Expo as an opportunity for future growth of Japan

Discussion summary

The Expo should be positioned as a forum for cultural creation and interaction. Diverse cultures and values from around the world should be shared and new connection and creation should be facilitated at the Expo.

The Expo should be an opportunity for Osaka and Kansai as well as Japan to make new growth in terms of the economy, society and culture.

Achieving Society 5.0

Society 5.0

Aspirations

▶ The Expo should be an opportunity to design Society 5.0 as a vision of Japan who will play a leading role in solving global issues by promoting initiatives for achieving SDGs through the Expo and to accelerate the implementation of the growth strategy to achieve the vision.

Proposals

▶ Offer opportunities for start-up and other private-sector companies as well as research institutes to showcase their most advanced technologies that deliver solutions for achieving the SDGs.

▶ Present solutions leveraging the strengths of Kansai as a medical industry cluster, working closely with universities and other academic institutions as well as Keihanna Science City.

▶ Invite private-sector companies and universities for proposals. Establish consortiums based on such proposals.

▶ Provide small- to mid-sized companies as well as start-up companies with opportunities to demonstrate their capabilities to enable their global expansion.

Growing inbound tourism to the next level

Inbound

Aspirations

▶ The Expo should be positioned as an opportunity to present Japan's attractions for its culture and history, facilitating more value-added tourism to become the world's tourist destination.

Proposals

▶ Position Kansai as a gateway for foreign visitors and communicate sightseeing destinations, food and other attractions across the country to encourage their visits. Examples may include round tour package covering major destinations of Japanese culture and history, and cruise trip around the Seto Inland Sea, both departing from Yumeshima Island. Implement Mobility as a Services (MaaS) that provides visitors access to integrated information on a variety of means of transport.

▶ Create and communicate new attractions of Osaka and Kansai based on the region's inherent strengths. Examples may include tourism focusing on health and wellness, and new content merging traditional local cultures with virtual realities.

▶ Ensure comfortable stay for foreign visitors by providing multi-language services, volunteer staff, private lodging facilities and other accommodations.

Strong connectivity with off-site events and initiatives

Off-site events

Aspirations

▶ The Expo is aimed at being participatory. Proactive initiatives by local governments and private-sector companies throughout Kansai and Japan should be encouraged.

Proposals

▶ Give a certification to Expo-related events that are organised by motivated local governments and organisations.

▶ Connect the Expo with universities and research institutes with strength in the life science field, which Kansai is known for.

▶ Showcase the comparison of 2025 and 1970, working with events taking place in the legacy venue of the Japan World Exposition in 1970.

Co-creation process by diverse participants

Discussion summary

The Expo preparation should be a process to realise co-creation with many people with diverse backgrounds through collecting wide-ranging wisdom from them.

Realising co-creation of the Expo with participating countries and visitors

Co-creation

Aspirations

▶ The Expo should be designed for eight billion people from around the world, whether exhibitors or visitors, to exchange ideas and co-create the Expo.

▶ Osaka and Kansai should foster the sense of unity as the host of the Expo.

Proposals

▶ Leverage the Online Platform in which people from around the world can participate in co-creation. Align the platform with the exhibitions in the Thematic Pavilions.

▶ Focus on co-creation process by respecting all the ideas from each participating country. Offering detailed support to developing countries.

▶ Leverage international networks of academic and international institutions, such as universities and National Museum of Ethnology, a legacy of the Japan World Exposition held in 1970.

Promoting the Expo from diverse perspectives

Diversity

Aspirations

▶ The Expo should be promoted from diverse perspectives regardless of age, gender and nationality in order to embrace many different ideas.

Proposals

▶ Position the Expo as an opportunity to develop talent who would lead future society. Cultivate talent proactively and encourage them to realise their potential.

▶ Build a network of experts who are leading culture, science, arts, architecture and other areas globally.

NTT DOCOMO, NC.
Remote operating system using a "humanoid robot" incorporating 5G technology

Chapter 3

Site and Operations

3.1 **The Site and Reason for Its Selection** 124
3.1.1 Reason for the Site Selection 124
3.1.2 Overview of the Site 125

3.2 **Premise for Developing Masterplan** 127
3.2.1 Number of Expected Visits 127
3.2.2 Number, Format, and Types of Participants 128

3.3 **Masterplan** 128
3.3.1 Basic Concept of the Masterplan 128
3.3.2 Zoning and Allocation 129
3.3.3 Off-Site 146
3.3.4 Facilities 147
3.3.5 Timeline 150

3.4 **Logistics** 151
3.4.1 Operating Hours 151
3.4.2 Transportation and Access 152
3.4.3 Security, and Disaster Prevention 163
3.4.4 Utility and Infrastructure 164
3.4.5 Waste Management 165
3.4.6 Warehousing, Logistics and Service Access 165
3.4.7 ICT Support for Back-of-house and Logistics/ Data Centres 165
3.4.8 Accommodation Plan 165

Site and Operations

3.1 The Site and Reason for Its Selection

3.1.1 Reason for the Site Selection

3.1.1.1 Population and Economy

In 2018, Japan's population is approximately 127 million, ranking tenth worldwide, with a GDP of approximately USD 5 trillion, third in the world. It is also the gateway to the massive Asian market: China, which boasts the world's largest population of approximately 1.4 billion and a GDP of approximately USD 14 trillion, which ranks second in the world; and ASEAN countries, with a combined total population of approximately 700 million and total GDP of approximately USD 3 trillion (source: World Development Indicators database, World Bank).

Osaka, where Yumeshima Island is located, is a megalopolis with a population of approximately 8.8 million (2018), and gross production of approximately USD 355 billion (2017). In addition, Osaka and Kansai area form an enormous economic zone with a population of more than 20 million (2018) and gross production of approximately USD 765 billion, which is equivalent to 15.3 % of Japan's total GDP (2017) (source: Statistic Bureau, Ministry of International Affairs and Communications, Economic and Social Research Institute, Cabinet Office).

The Kansai area, which includes Osaka, has attracted many corporations and research institutions in the fields of environmental and life sciences, which form a major industrial centre. The region is also home to many small and medium enterprises (SMEs), as well as start-up companies.

Over the past few years, there has been a dramatic increase in the number of international tourists visiting Japan, with a particularly large percentage of these tourists coming from Asian countries. Tourism consumption by international visitors has also increased. The number of visitors to Osaka has grown rapidly and reached 11 million in 2017 (source: Japan National Tourism Organization (JNTO)). According to the world's top city destination ranking report released by Euromonitor International, an international market research company, Osaka rose to 30th place in 2017 from 143rd in 2012 in terms of the number of international visitors.

3.1.1.2 History and Culture

The region has over 1,600 years of history, serving as the nation's centre of politics, economy, and culture. It boasts a rich heritage with multiple ancient cities as well as a variety of shrines, temples, historical buildings, traditional performing arts, and Japanese *washoku* cuisine. In July 2019, the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) registered the Mozu-Furuichi Kofun Group (Mounded Tombs of Ancient Japan) as a World Cultural Heritage site. It was the first World Cultural Heritage site registered in Osaka, bringing the number of World Cultural Heritage sites in the Kansai area (including Osaka) to six. Moreover, approximately half of Japan's historical tourism resources are concentrated in the Kansai area, including 612 National Treasures and 5,877 Important Cultural Properties in October, 2019 (source: Agency for Cultural Affairs, Government of Japan).

3.1.1.3 Affinity with the Concept

Osaka and Kansai area are advanced in the fields of life sciences, cuisine, sports, entertainment, and other sectors that synchronise perfectly with the proposed theme of the Expo, *Designing Future Society for Our Lives*.

3.1.1.4 Transport Access

Easy access to the venue is critical for any event attended by people from all over the world. As Osaka, Japan's second largest metropolitan area, has advanced transport infrastructure, it will offer visitors easy access not only from Tokyo but also from anywhere in the world by air or sea. It also boasts a world-class public transport system that includes subways, railways, and buses.

3.1.1.5 Long-Term Regional Development

The long-term regional development policy for the site following the Expo is indicated in the Yumeshima Development Plan, formulated by business associations in Kansai area, the Osaka Prefectural Government, and the Osaka City Government. The Organiser will elaborate the site plan from a far-sighted perspective considering the utilisation of the legacy site of the Expo.

3.1.2 Overview of the Site

Yumeshima, the site for the Expo, is an artificial island located on the waterfront in Osaka and will offer visitors a view of the beautiful scenery of the Seto Inland Sea. The site is located on reclaimed land currently under construction, and reclamation of the land required for the construction of pavilions is scheduled to be completed by the end of March 2023 for the purpose of holding the Expo. Therefore, all of the buildings and facilities required for the Expo will be new, except for the existing mega-solar power generation plant.

The Osaka City Government began additional reclamation work in March 2019. The scope of the reclamation work is as shown in the figure below.

The Organiser will establish regulations for uneven subsidence volume to be taken into account in the design of building foundations, selecting standard specifications for countermeasures and allowable bearing capacity of the foundation ground as well as limiting conditions for ground improvement measures for building foundations based on the results of soil surveys conducted during the reclamation work and the latest soil surveys conducted in the reclaimed areas. The Organiser will incorporate them in the construction guidelines.

The Organiser will conduct an environmental impact assessment and give appropriate consideration to the environment. The procedure for the environmental impact assessment has recently been initiated after the methodology of the assessment was submitted in November 2019.

Figure 3 1 Yumeshima Island and the Site Area

The assessment is ongoing and is to be completed by March 2022. The site will be developed based on the results of the assessment.

3.2 Premise for Developing Masterplan

3.2.1 Number of Expected Visits

The number of expected visits to Expo 2025 Osaka, Kansai is 28.2 million, including 24.7 million from Japan and 3.5 million from overseas. The projection of domestic visits is based on multi-regression analysis, using the past 17 cases of large events in Japan that attracted more than two million visits. This method of analysis allows us to come up with the initial estimated number of visits who would visit the Expo on Yumeshima Island, should all other factors be the same as past cases. Then the initial estimate has been calibrated using the actual number of visitors to the Aichi Expo in 2005. As a result, the number of domestic visits is projected to be 24.7 million. Among domestic visits, the majority, or 15.6 million, are from the Osaka and Kansai region.

The number of foreign visits to Expo 2025 Osaka, Kansai was estimated based on the number of foreign visits to previous Expos held in Japan. According to the target set by the Government of Japan, the number of foreign tourists visiting Japan in 2025 is estimated to reach 50 million. Using the estimate, and applying the ratio of the number of foreign visits to the previous Expos to the number of foreign visits to Japan, foreign visits to Expo 2025 Osaka, Kansai is projected to be 3.5 million.

The breakdown of the estimated visits by gender is: approximately 13.68 million male visits, which accounts for 48.5 % of the total, and approximately 14.52 million female visits, which accounts for 51.5 %. 70.5 % of the visits is estimated to be one-day visit while 29.5 % to be overnight stay. The expected number of visits by age is estimated at 8.1 % for those under 10, 11.1 % for 10–19, 20.5 % for 20–29, 13.4 % for 30–39, 16.3 % for 40–49, 16.8 % for 50–59, and 13.8 % for those aged 60 and over.

The number of visitors per day is estimated at approximately 285,000 during peak periods. This is based on the following calculation: The Aichi Expo in 2005 had a total of 4,003,277 visits over 18 days that attracted the largest number of visits, or 222,404 visitors per day. Those 18 days constitute 10 % of the total days the Expo was open. The average number of visitors per day during those 18 days was 222,404, which is 1.01 % of 22,049,544, the total number of visits to the Aichi Expo. Using these figures as a base, the projected number of visitors to the Expo 2025 on peak days is estimated at 285,000 per day, which is 1.01 % of 28.2 million people, the total projection of visits to the Expo 2025 Osaka, Kansai.

The peak times are expected to be the August summer holidays and the several weeks leading up to the close of the Expo. The estimated number of visitors per hour for daily peak hours are approximately 59,000 for entrance and approximately 55,000 for exit. These figures were calculated based on the average entrance and exit peak rates for the top 10 % of the daily number of visitors to the Expo 2005 Aichi.

3.2.2 Number, Format, and Types of Participants (see Table 3-1.)

Self-Built Pavilion, Organiser-Built (Module) Pavilion, and Organiser-Built Shared Pavilion are planned as the exhibition formats for participants. The plans for the types and numbers of participants for each exhibition format are as follows.

Type A Pavilion: Self-Built Pavilion

- For 50 participating countries (50 sections): total plot area 92,500 m², average plot area 1,850 m²
- For the Government of Japan and local governments (2 sections): total plot area 25,800 m², average plot area 12,900 m²
- For 30 private-sector companies (9 sections): total plot area 31,500 m², average plot area 3,500 m²

Type B Pavilion: Organiser-Built (Module) Pavilion

- For 30 participating countries (30 sections): total plot area 17,450 m², average plot area 582 m²
- For 25 international organisations (5 sections): total plot area 7,050 m², average plot area 1,410 m²

Type C Pavilion: Organiser-Built Shared Pavilion

- For 70 participating countries (7 sections): total plot area 16,650 m², average plot area 2,775 m²

The plan above is estimated based on the assumption that all pavilions will have a building coverage ratio of 70 %.

Type A pavilions can have multiple storeys.

Type B and C pavilions are supposed to be single storey.

*The building coverage ratio and the storey are subject to change in the process of the masterplan which will be finalised in autumn 2020 and the basic design in 2022.

3.3 Masterplan

3.3.1 Basic Concept of the Masterplan

Future society as presented by the Expo will not necessarily be created from one centre; rather, it will be formed through participation of any and all people with harmonious interconnection of diverse individuals. Thus, the venue reflects this vision of future society through its key concepts of decentralisation and dispersion. Randomly placed pavilions represent individual citizens scattered across the globe, making the Expo reflective of future society as created by all eight billion people on Earth.

The Expo is aimed to be a place for co-creation of future society through interaction with others for co-creation, in order for each and every person to get motivated from the Expo experience and explore their own way of living and inclusive socioeconomic systems for such a diverse life.

3.3.2 Zoning and Allocation

3.3.2.1 Zoning Proposals

The Organiser will develop a facility arrangement plan which represents the vision of future society based on the concept of decentralisation and dispersion.

- Pavilion World (central part of the site)
  The Organiser will give shape to the arrangement plan per the Expo's theme.
- Green World (open plaza area to the west)
  Green World will consist of plazas, outdoor event areas, etc., for the purpose of holding events and facilitating interactions.
- Water World (water area and its environs to the south)
  The Organiser will study the establishment of an open area where visitors will be able to enjoy the water as well as performances that may include fireworks.

*The water surface use is subject to change in the process of formulating the masterplan.

Figure 3 2: Allocation of Zones

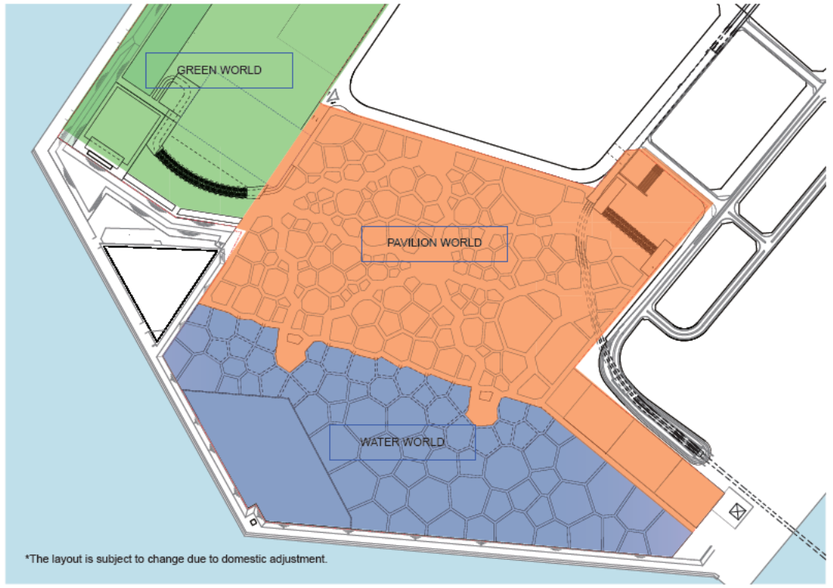

*The layout is subject to change due to domestic adjustment.

The venue will provide a range of important experiential spaces for visitors, including Augmented Reality (AR) and Mixed Reality (MR) exhibitions, as well as spaces for events, encounters, and interaction.
The Main Street will connect the entrance with large open plazas called *Khu*, meaning expanses in Japanese.
Khu will be the places for major events and exhibitions that create new interactions among visitors.

3.3.2.2 Allocation of Venue (see Table 3-1.)

The Organiser will arrange the pavilions of official participants not by geographical classification but based on the three zones, each corresponding to one of the three subthemes for official participants. On the other hand, the pavilions of non-official participants will be allocated around *Khu* areas.
When allocating pavilions, those pavilions that are expected to attract many visitors will be dispersed or set up away from the entrance to ensure that the flow of people does not get congested.

Figure 3 3: *Khu* Map

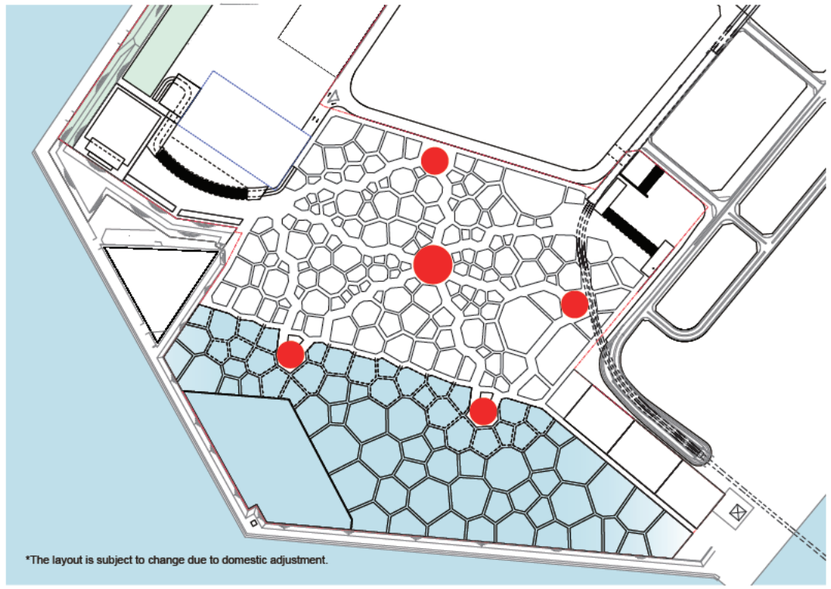

*The layout is subject to change due to domestic adjustment.

Pavilions for participating countries, international organisations, and private-sector corporations, as well as pavilions built by the Organiser are described below.

Type A Pavilion: Self-Built Pavilion
Pavilions where the participants may freely decide on the form and design, in accordance with the area of the plot allocated by the Organiser.
Pavilions can have a larger floor area, within the limit of the floor area ratio of 400 %, by increasing the number of storeys.

- Participating countries
  There will be a total of 50 sections in a total plot area of 92,500 m² with an average plot area of 1,850 m².
  Three sizes are available including: 3,500 m² for 15 sections (A-1), 1,750 m² for 10 sections (A-2), and 900 m² for 25 sections (A-3).

Figure 3 4: Type A Pavilions Map

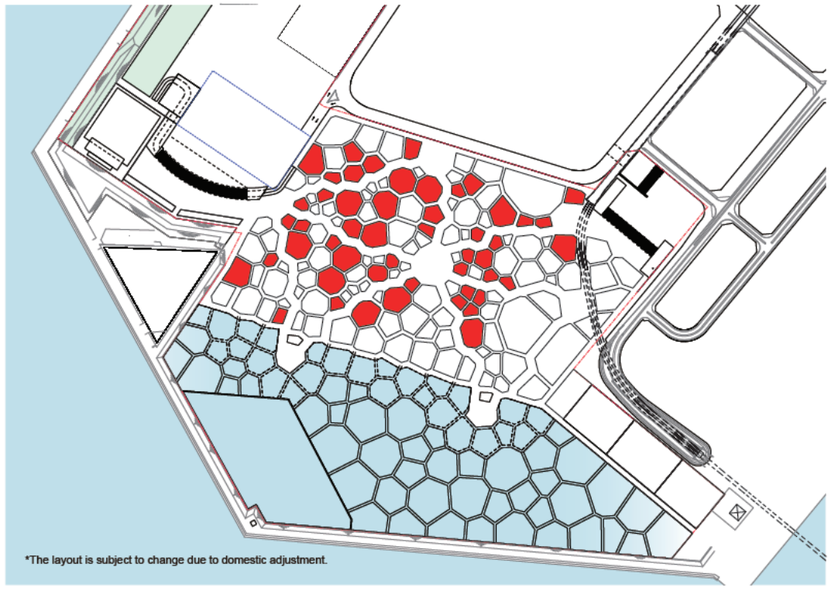

*The layout is subject to change due to domestic adjustment.

- Private-sector corporations
  There will be a total of 9 sections in a total plot area of 31,500 m² with an average plot area of 3,500 m². The Organiser expects 30 companies to make exhibitions in one of these pavilions. Total floor area of 21,600 m² offers floor area per company of 720 m².

Type B Pavilion: Module Pavilion
The Organiser will build modules and offer them to participating countries and international organisations. The participants are free to determine the content, and to design the interior and exterior of their pavilion. Participants are expected to set up their offices and storage spaces freely as needed within their pavilions.

- Participating countries
  There will be a total of 30 sections in a total plot area of 17,450 m² with an average plot area of 582 m². Three sizes are available including: 1,750 m² for 2 sections (B-1), 900 m² for 3 sections (B-2), and 450 m² for 25 sections (B-3).
- International organisations
  There will be a total of 5 sections in a total plot area of 7,050 m² with an average plot area of 1,410 m². Four sizes are available including: 3,500 m² for one section (I-1), 1,750 m² for one section (I-2), 900 m² for one section (I-3), and 450 m² for 2 sections (I-4). The Organiser expects 25 international organisations to use these pavilions. Total floor area of 4,800 m² offers the floor area per organisation of 192 m².

Type C Pavilion: Organiser-Built Shared Pavilion
Type C Pavilion will be built by the Organiser, who will determine its form and design. Participating countries will be provided with sections of these pavilions. Participating countries are free to decide content and design within their allocated section of Type C Pavilions.
There will be a total of 7 Organiser-Built Shared Pavilions in a total plot area of 16,650 m² with an average plot area of 2,775 m². Three sizes are available including: 3,500 m² for 3 pavilions (C-1), 1,750 m² for 3 pavilions (C-2), and 900 m² for one pavilion (C-3). The

Figure 3 5: Pavilions for Private sector Corporations Map

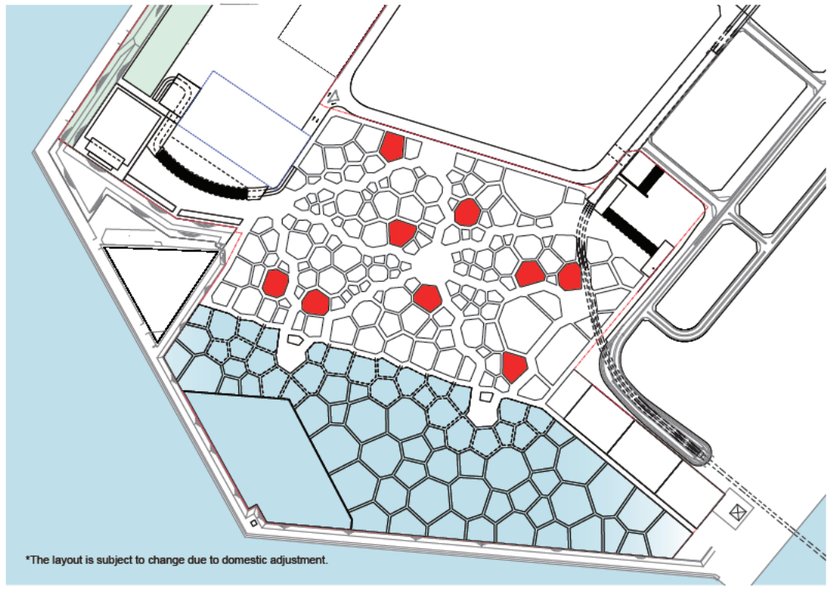

*The layout is subject to change due to domestic adjustment.

Figure 3 6: Type B Pavilions Map

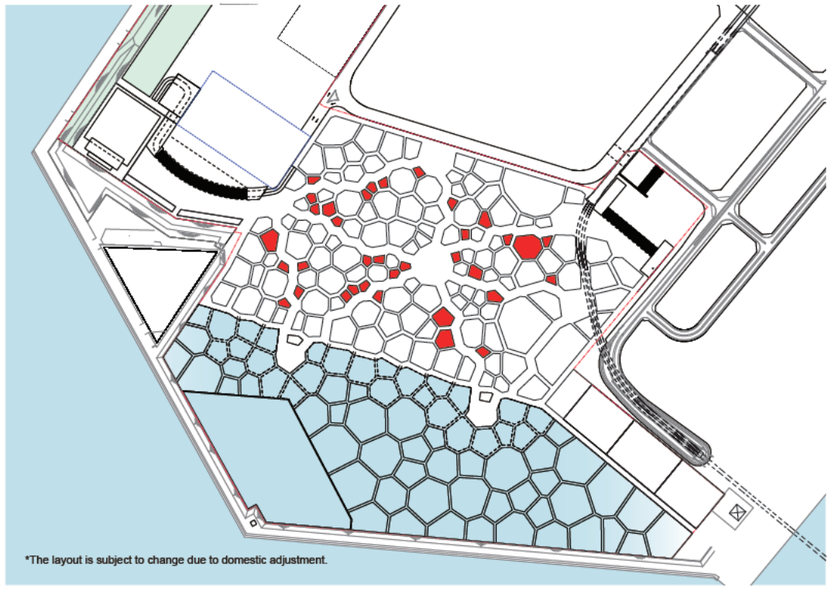

*The layout is subject to change due to domestic adjustment.

Figure 3 7: Pavilion Sizes

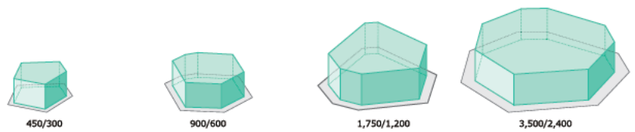

	450/300	900/600	1,750/1,200	3,500/2,400
Plot area (m²)	450	900	1,750	3,500
Maximum building area (m²)	300	600	1,200	2,400

* The shapes of the pavilions are for illustrative purposes only.

Organiser expects 70 countries to use the Organiser-Built Shared Pavilions. The total floor area of 11,400 m² offers an average floor area of 163 m² per country.

Japan Pavilion

The Japan Pavilion will be located on the east side of the Expo site, with a planned plot area of 12,900 m².

Theme Pavilion

Eleven sections will be prepared for the Theme Pavilion in the Pavilion World to provide various experiences related to the theme of the Expo. The total site area is 13,300 m², and the total floor area of the two-storey building is 18,000 m². The Theme Pavilion will be located around *Khu* by the group corresponding to the theme to provide visitors with opportunities to understand the theme and experiences offered by the spaces of *Khu* in an integrated manner.

Figure 3 8: Type C Pavilions Map

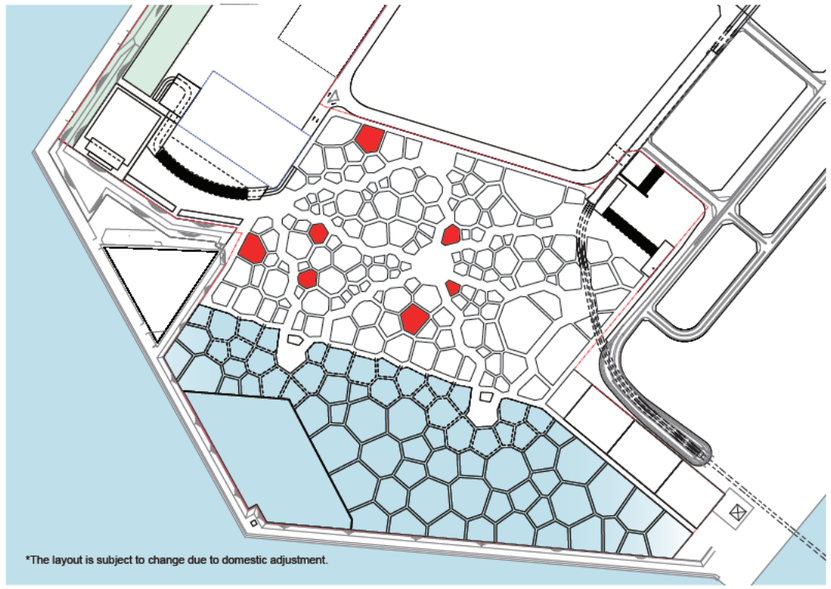

Figure 3 9: Japan Pavilion Map

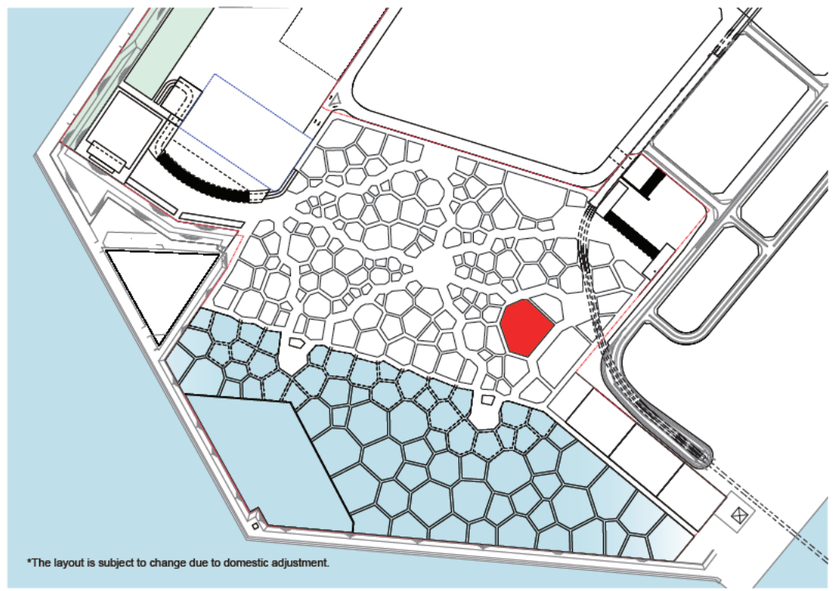

Figure 3 10: Theme Pavilions Map

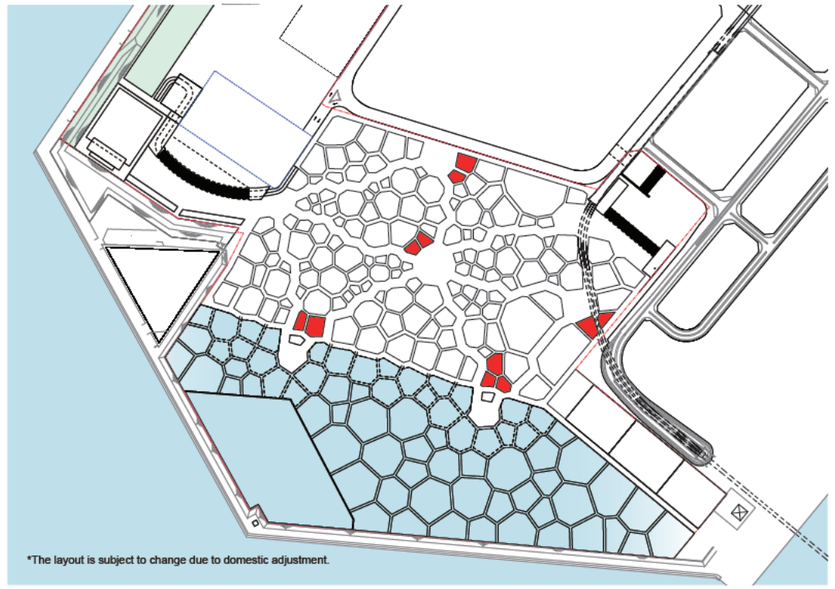

Municipal Pavilion
The Municipal Pavilion will be located near the Eastern Entrance at the edge of the Expo site, with a planned plot area of 12,900 m².

NPO Room
Citizens are encouraged to participate and make exhibitions to help co-create future society in NPO Room, which will be set up in the planned plot area of 3,500 m².

Event Halls
Event Halls will be built on the east side of the Expo site, which consist of two indoor halls, with a planned total floor space of 9,900 m². The plan at this point is that the large hall will be 7,800 m² with the capacity to accommodate an audience of 2,600 and the small hall will be 2,100 m² with the capacity to accommodate an audience of 700. These halls are for international conferences, seminars, presentations, cultural events and National Days. Separately, an outdoor event area will be set up near the West Entrance. The plan at this point is that this outdoor event area will be 31,000 m² with the capacity to accommodate an audience of 17,000.

Figure 3 11: Municipal Pavilion Map

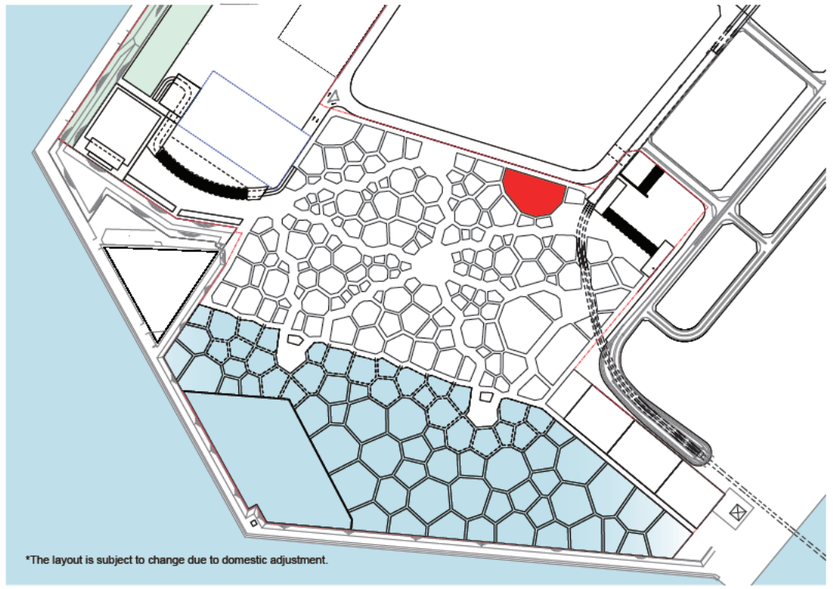

*The layout is subject to change due to domestic adjustment.

Figure 3 12: NPO Room Map

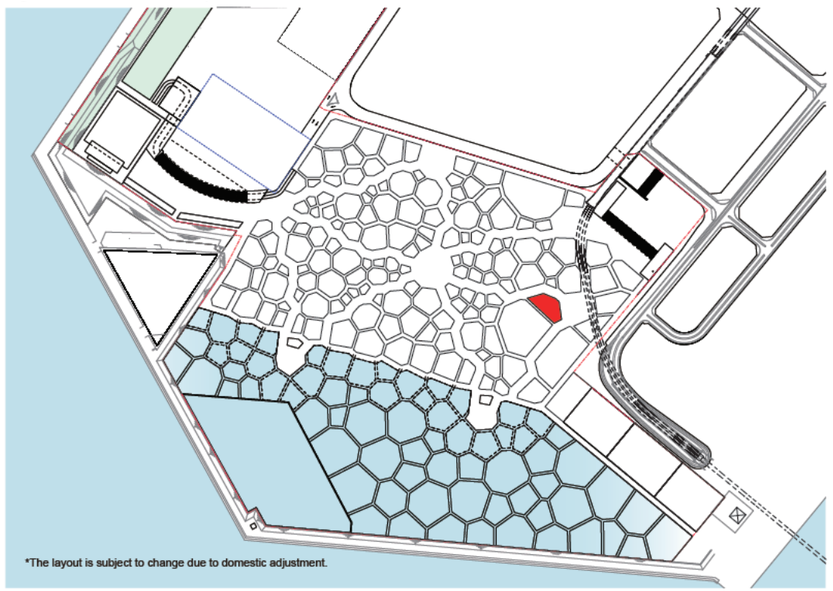

*The layout is subject to change due to domestic adjustment.

Figure 3 13: Event Halls Map

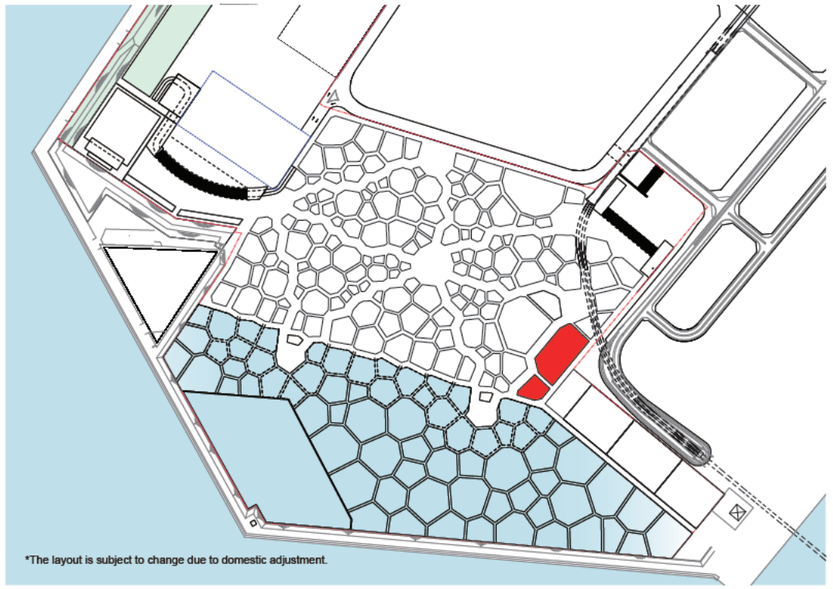

*The layout is subject to change due to domestic adjustment.

Entrance Gates

Entrance Gates (including Entrance Plaza) will be set up in two locations east and west of the Expo site, including the East Gate of 44,000 m^2 and West Gate of 69,000 m^2 with a transport terminal of 50,000 m^2. The East and West Entrance gates are designed in a way to accommodate the peak number of visitors at the spike (between 8 a.m. and 9 a.m.), during which the projected number of total visitors is 285,000 per day, with 24,000 visitors entering from the East Gate and 35,000 from the West Gate. Also, the design of the gates is based around the gates' capacity to process visitors, taking into consideration security checks and ticket checks using currently available technology. In order to mitigate congestion at the gates we will monitor and adopt the most advanced technology and equipment for security checks and other functions and may consider opening gates earlier during the peak period.

Figure 3 14: Entrance Gates Map

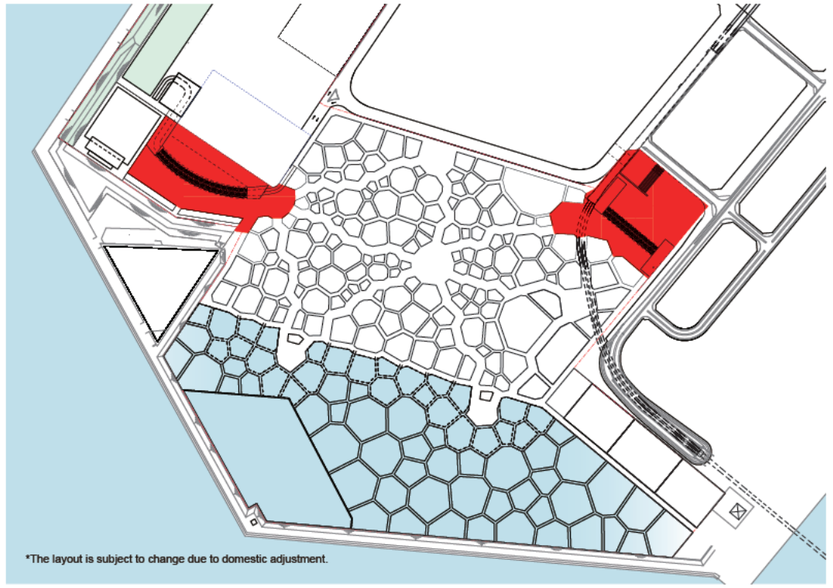

*The layout is subject to change due to domestic adjustment.

Media Centre

The planned location for the Media Centre is in the Expo Operations Building, which is to be located southeast of the site.

Figure 3 15: Media Centre Map

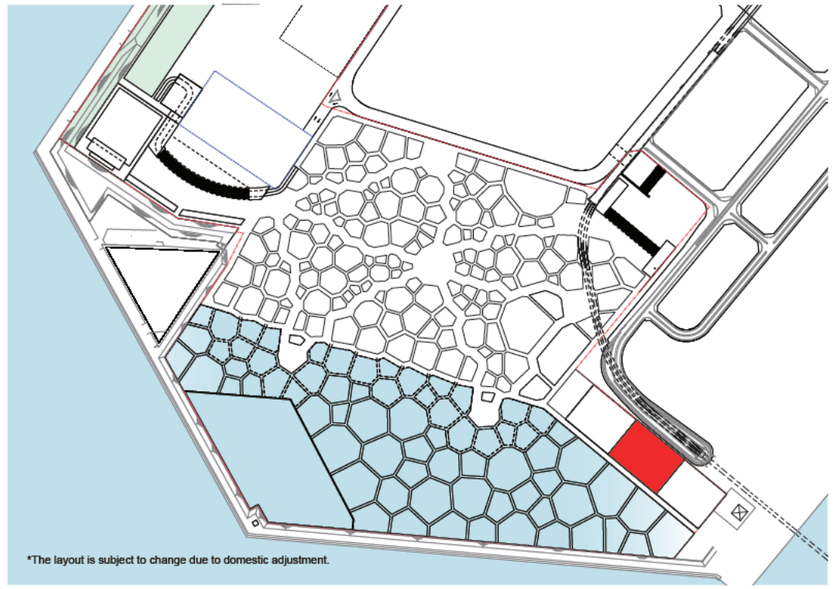

*The layout is subject to change due to domestic adjustment.

Guest House

The Guest House, located next to the VIP Entrance, will serve as a reception facility to welcome state delegates on the National Days, and for other special events to be held during the Expo. The planned total floor area of the Guest House is 4,200 m².

VIPs are allowed to enter the site by car through the VIP & Service Yard Parking Gate, located in the south east part of the site. There are two routes: going straight from Yumemai Ohashi and entering the VIP & Service Yard Parking Gate, or, turning left from the Yumesaki Tunnel and entering the VIP & Service Yard Parking Gate. Helicopters are expected to land on the VIP & Service Yard Parking. The line of flow will be separated from those of other visitors for greater security.

Figure 3 16: Guest House Map

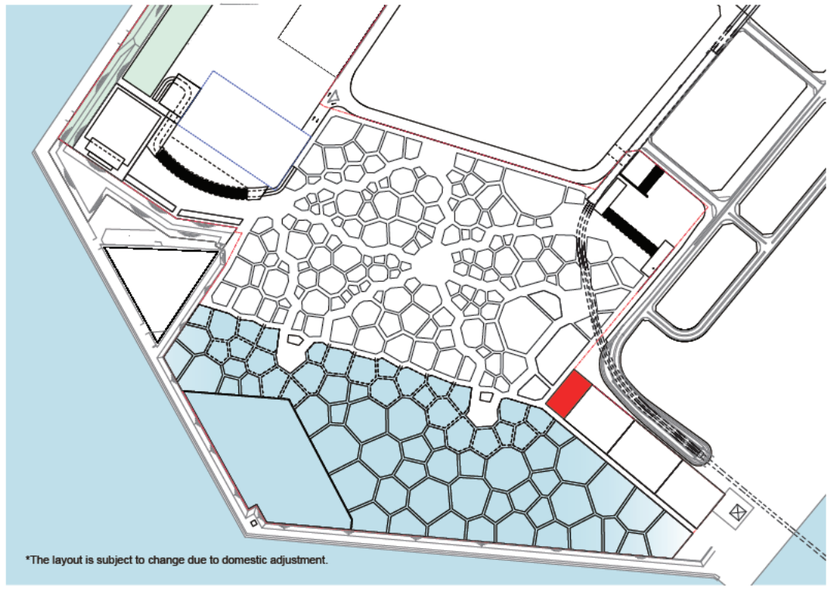

*The layout is subject to change due to domestic adjustment.

Support Facilities

a) Commercial Facilities (Facilities for Food, Beverages and Merchandise Sales)
The planned total area of commercial facilities for food, beverages and merchandise sales is 49,800 m² for 16 locations in the Expo site. The Organiser will arrange the respective facilities considering optimal flow of foot traffic through the site.

b) Rest Areas and Toilet Facilities
There will be 6 rest areas for visitors in Pavilion World, with a total site area of 13,200 m² including adjacent toilet facilities. The Organiser plans to provide a total storage area of 3,000 m².

c) Emergency First Aid and Emergency Centre
The Organiser will establish emergency first aid facilities for visitors who may be sick or injured, and emergency centres to ensure a quick response to accidents or other emergencies. The Organiser will place these facilities at appropriate locations throughout the site, including locations near the East and West Entrances.

Figure 3 17: Commercial Facilities Map

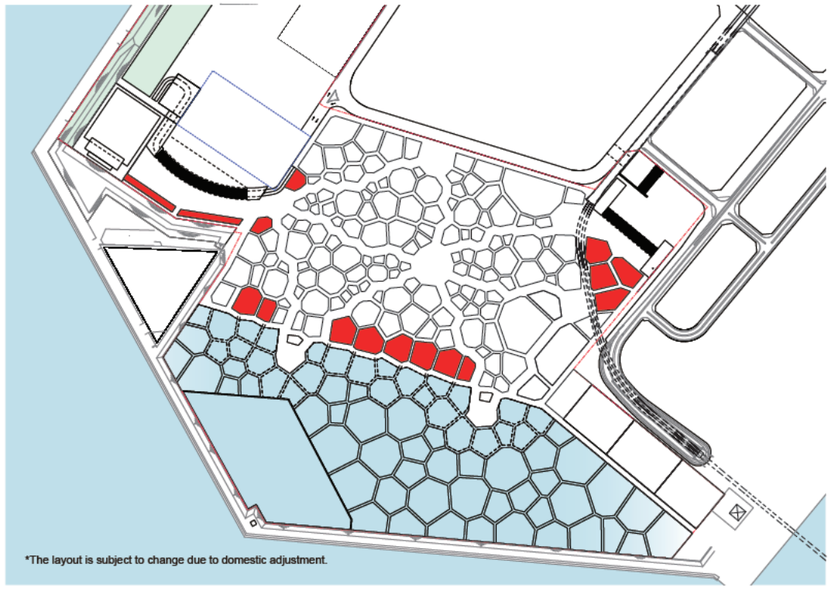

*The layout is subject to change due to domestic adjustment.

d) Information Centres (Guest Relations)
The Organiser will place Guest Relations Centres throughout the site to serve as information centres for visitors.

e) Expo Operations Building and Back-Office
The Organiser will construct the Expo Operations Building as a base for association staff. The office of police, security, and fire prevention services will also be located in this building, and they will ensure the safety of the site throughout the term of the Expo. Only staff working at the site, including the Expo Operations Building, will have access to the Back-Office, which is planned to separate the line of flow of staff from visitors.

Basic policy for space allocation about pavilions etc
The Organiser will allocate spaces basically in order of application by participants. The Organiser will make the allocation considering exhibition themes and contents of the respective participants based on their request.

Figure 3 18: Rest Areas with Toilet Facilities Map

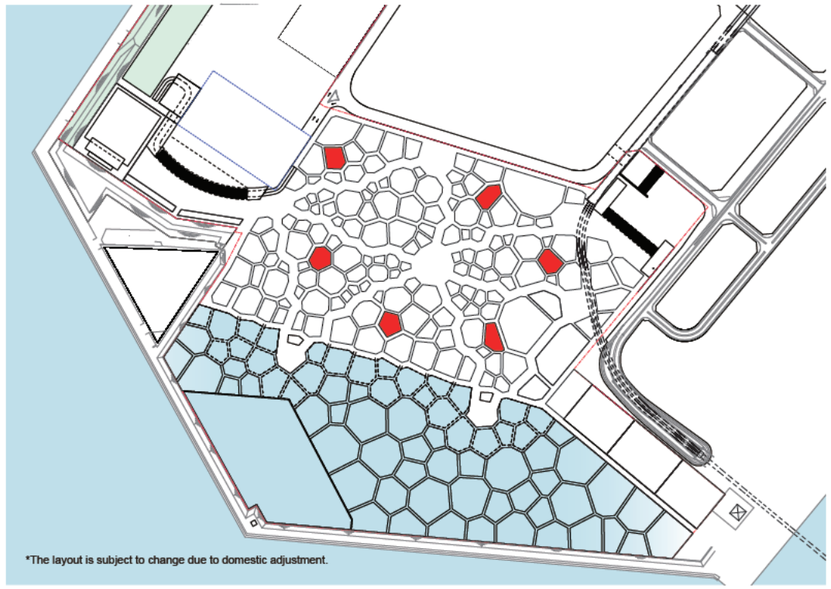

*The layout is subject to change due to domestic adjustment.

Figure 3 19: Expo Operations Buildings Map

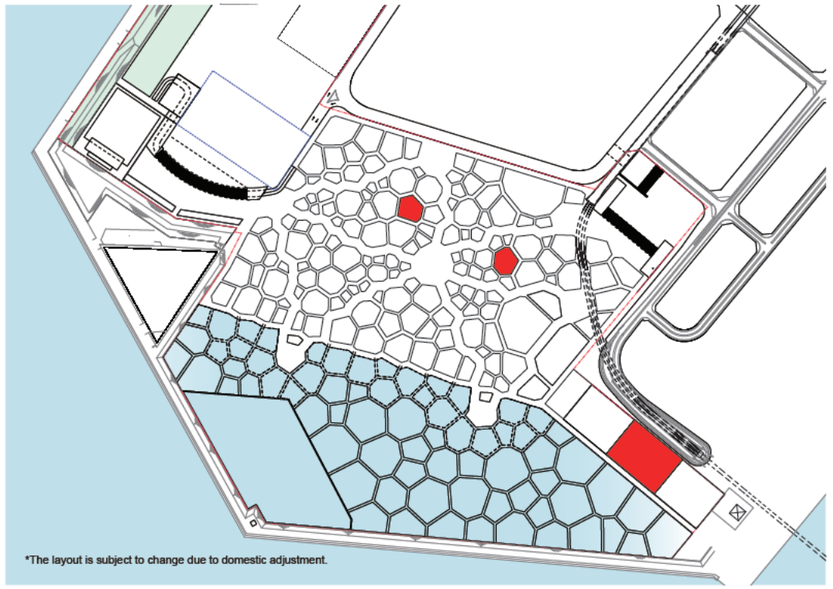

*The layout is subject to change due to domestic adjustment.

Figure 3 20: Expo Site Configuration

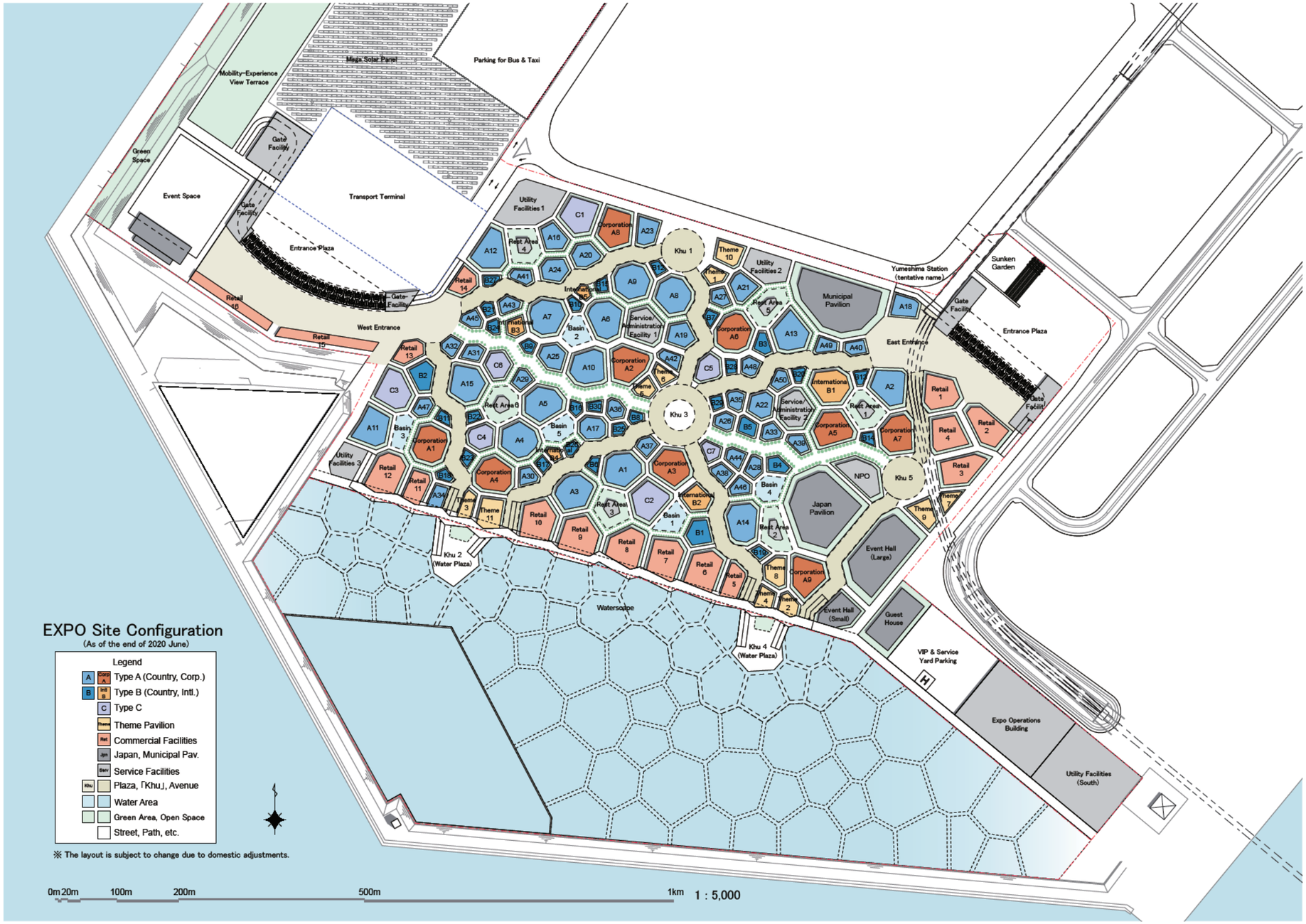

Table 3 1: Overall Allocation

			Plo area (m²)	Floor area (m²)	Number of floors	Sec ions	No es
Japan Pavilion			12,900	9,000		1	
Theme Pavilion	(11 sections	T - 1	1,750	2,400	2	4	8 themes
		T - 2	900	1,200	2	7	
Type A Pavilion	Participating Countries (50 sections	A - 1	3,500	2,400	1	15	
		A - 2	1,750	1,200	1	10	
		A - 3	900	600	1	25	
	Private-Sector Corporations (9 sections		3,500	2,400	1	9	
Type B Pavilion	Participating Countries (30 sections	B - 1	1,750	1,200	1	2	
		B - 2	900	600	1	3	
		B - 3	450	300	1	25	
	nternational Organisations (5 sections	- 1	3,500	2,400	1	1	
		- 2	1,750	1,200	1	1	
		- 3	900	600	1	1	
		- 4	450	300	1	2	
Type C Pavilion	(7 sections	C - 1	3,500	2,400	1	3	
		C - 2	1,750	1,200	1	3	
		C - 3	900	600	1	1	
Municipal Pavilion			12,900	9,000		1	
NPO Room			3,500	2,400		1	
Event Halls			14,200	9,900		1(2	Large Hall 7,800㎡ Small Hall 2,100㎡
Guest House			6,000	4,200		1	
Commercial Facilities (Facilities for Food, Beverages, and Merchandise Sales)		F - 1	3,900	2,400	1	2	
		F - 2	3,500	3,600	2	6	
		F - 3	3,500	2,400	1	4	
		F - 4	1,750	1,800	2	2	
		F - 5	1,750	1,200	1	2	

*Building coverage ratio 70 %

3.3.3 Off-Site

3.3.3.1 Location of Parking Facilities

Need for Off-Site Parking

Access to the Expo on Yumeshima Island will be by rail, shuttle bus from major stations, and by vehicle (group tour buses, private cars, etc.). Two routes, via the Yumemai Bridge and via the Yumesaki Tunnel, will provide road access to Yumeshima Island. Parking facilities on Yumeshima Island are available, in principle, for cars of VIPs, group tour buses, and vehicles of people with disabilities. For other visitors with their private cars, the Organiser will provide sufficient offsite parking spaces within 15 km from the venue, offering a park-and-ride service where visitors can switch to a shuttle bus to get to the site. This should help mitigate congestion around the site. (see 3.4.2.4 for details.)

3.3.3.2 Virtual Exhibits and Off-Site Activities

The Organiser will promote the use of virtual technology on- and off-site for the Expo's purpose of designing future society. The Organiser will develop means that help visitors make exhibitions and express their idea development in a way to offer visualisation of future society. Specifically, these tools may focus on: (1) diverse exhibitions and events using latest virtual technology at the Expo site on Yumeshima Island (on-site) and (2) mechanisms that allow people from all around the world who are unable to visit the Expo in person to experience the Expo using its website and/or in other ways (off-site and online).

Off-site activities will be conducted in association with Expo-related projects and other activities led by local governments, which are stakeholders in the Expo. The Organiser will develop specific plans for promoting these collaborations.

3.3.4 Facilities

3.3.4.1 Construction Regulation

The buildings on the Expo plots will have a building coverage ratio of 70 % and a floor area ratio of 400 %.

The floor ratio is the ratio of total floor area of the building as opposed to the plot area. The Expo site falls into the designated area that allows a maximum floor ratio of 400 % under the city planning regulations, thus all facilities in the Expo site will comply with the maximum floor ratio of 400 %.

There is no restriction for height at this point. We will consider whether a height restriction is necessary, as we finalise the construction guidelines.

The setback distance of building walls from the boundary of the plot will be determined from a landscaping perspective.

The Organiser will provide participants with prior information on geology, drainage, local building regulations, and other regulations.

The Organiser will proactively incorporate eco-friendly design for the site and its buildings, and thereby will represent the vision of "Osaka as an Environmentally Advanced City".

The Organiser will proactively incorporate renewable energy and will also consider making the pavilions and other structures net zero energy buildings (ZEBs).

The Organiser will proactively use environmentally certified recycled materials as well as reusable and recyclable components when building, operating, and dismantling buildings. At dismantlement, demolished materials will be comprehensively reduced,

reused, and recycled in an effort to reduce environmental impact.
In response to the COVID-19 pandemic, the Organiser will put in place construction guidelines by adding new rules on providing an appropriate amount of ventilation, in light of updates made to the existing guidelines.

3.3.4.2 Self-Built Pavilion

Type A Pavilion: Plot exhibition
The Organiser will allocate plots to participants who will build the pavilions. Participants will be responsible for dismantling and removing pavilions and restoring the plot to its original state when the Expo is over.
The Organiser will install utilities to the boundary of the plot. Participants will be responsible for making connections with the utilities and installing them inside their plot. (Water, electricity and other utilities necessary for construction work may possibly be supplied initially through temporary lines for construction and other uses.)

3.3.4.3 Organiser-Built Pavilion

Type B Pavilion: Module exhibition
The Organiser will build pavilions and provide participants with exhibition space. Participants will rent these modules and use their own exhibition equipment and interior decorations to create their exhibition spaces.
Type B Pavilion will come complete with utilities, including sewage water, rainwater drainage, water supply, electricity, and telecommunications. Participants will be responsible for connecting their equipment to these utilities.

Type C Pavilion: Exhibition in Organiser-Built Shared Pavilion
The Organiser will prepare 7 Organiser-Built Shared Pavilions for participants on the site. Participants will rent sections of the shared pavilions and use their own exhibition equipment and interior decorations to create their exhibition spaces and can choose from a variety of layouts. Type C Pavilion will come complete with utilities, including sewage water, rainwater drainage, water supply, electricity, and telecommunications. Participants will be responsible for connecting their equipment to the utilities.

Guidelines
The Organiser will set up the structure, outer walls, and landscaping for pavilions in accordance with construction guidelines. Participants will need to create the interior in accordance with the content of their exhibition. The interior design will need to comply with the construction guidelines provided by the Organiser

Figure 3 21: Pavilion Construction Types

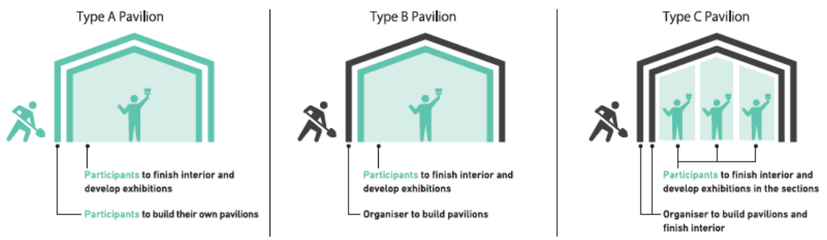

3.3.4.4 Theme Pavilion

In addition to pavilions where participating countries, private-sector companies, international organisations, and other participants can freely provide contents, the Organiser plans to construct pavilions designed to promote exchanges of those participants and co-creation of ideas. The pavilions will serve as a place for the participants and visitors to work together for realisation of the theme of the Expo
As described in Chapter 2, the concept of the Theme Pavilion is a place to facilitate the understanding of *Designing Future Society for Our Lives* and Three Lives and provide opportunities to work together on co-creation.
The Organiser will establish various motifs for exhibitions at the Theme Pavilions, as exemplified by:

- Quest of Life
- Totality of Life
- Embracing Lives
- Cycle of Lives
- Amplification of Lives
- Invigorating Lives
- Forging Lives
- Resonance of Lives

3.3.4.5 Best Practice Area

The Best Practice Area, in which non-official participants are encouraged to participate, is based on the ideas of People's Living Lab, a framework to explore the Expo's theme, *Designing Future Society for Our Lives*.
This area will be designed to facilitate the participation of many stakeholders, such as cities and towns, corporations, entrepreneurs, SMEs, NGOs, NPOs, small businesses, and citizens, so that those small-capital participants will be also able to leverage opportunities the Expo will provide. (Details see Chapter 2.)
Specifically, leading entrepreneurs and different sectors around the world get together in one place, from before the opening of the Expo, to share their expertise and to network, so that sessions are held to explore the Expo's theme, *Designing Future Society for Our Lives*, as well as to co-create solutions for the attainment of the Sustainable Development Goals.
The Best Practice Area is designed to facilitate co-creation by exhibitors and visitors based on the details of projects which will be recognised as Best Practice. It will not be necessarily developed in a fixed area; it will be exhibited in *Khu* which are allocated throughout the site, as well as in a Booth in portions of the Theme Pavilions.

3.3.4.6 Other Facilities

International merchandise sales and service providers as well as food and drink vendors will need to set up their own facilities and provide and operate their own interior decorations, equipment, fixtures, etc. The Organiser will provide such service providers with construction design standards and the guidelines to ensure the compliance.
The Organiser will incorporate heat mitigation measures, rest areas with lush greenery, and relaxation service facilities so as to promote physical and mental health of visitors. Plans for heat mitigation include installing solar shading, using roofs and pergolas, spraying cool mist showers in outdoor areas, and using paving materials that reduce reflected heat.
The Organiser will plan to prepare open spaces with picturesque views of Osaka Bay, where, for example, visitors can enjoy health promotion programmes, culinary experiences, and the new lifestyle of future society.
The Organiser will provide booths and stalls/ mini kiosks for NPOs, small groups, companies and others to use for exhibitions with consideration of the allocation of the official participants' pavilions.

3.3.5 Timeline

3.3.5.1 Construction Schedule

With regard to the schedule for the development projects related to the Expo, land preparation (additional reclamation) will be completed by the end of March 2023 including the consolidation period. The extension of the subway (Hokko Technoport Line) as well as the widening of Konohana Ohashi Bridge and Yumemai Ohashi Bridge is being undertaken by local governments and related parties as main project entities, and will be completed by March 2025

The Organiser will describe the schedule for the site development in the basic site plan.

- Land Preparation
  Additional reclamation work: April 2019 – March 2022
  *Consolidation period: April 2022 – March 2023

- Site Preparation
  Basic and implementation design: October 2020 – March 2023
  Land preparation, infrastructure and building projects: April 2022 – March 2025
  (This includes development of infrastructure that will be necessary for construction work on Self- Built Pavilions)
  (Land preparation, infrastructure and building projects will start mainly from the area other than reclamation work area which requires consolidation period.)

- Hand-Over
  Type A Pavilion (Self-Built Pavilion): April 2023 (2 years before the Expo)
  Type B Pavilion (Module Pavilion): July 2024 (9 months before the Expo)
  Type C Pavilion (Organiser-Built Shared Pavilion): July 2024 (9 months before the Expo)
  The hand-over timing for pavilions has been determined taking into consideration the time required for preparing construction related to exhibitions. (The preparation time between the hand-over and the opening of the Expo is 24 months for Type A pavilions and nine months for Type B and C pavilions).

3.3.5.2 Construction Support for Participants

The Organiser will arrange various service providers for participants, including utilities (electricity, water, and telecommunication line) as well as design, construction, security, and cleaning.

3.4 Logistics

3.4.1 Operating Hours

The Expo 2025 Osaka, Kansai will have its gates open from 9:00 to 22:00. The Organiser will consider the extension of the gate opening hours on specific dates, such as when night events are held.The intension is to not require all facilities to unanimously stay open late. Rather, the current plan is to have places of events and related areas extend the hours of operation and to leave this to the discretion of participating countries. Individual pavilions can decide whether they would like to extend hours of operation on specific dates when the gate opening hours extend.
The gate opening hours can vary depending on in-depth study of access to the venue when the Special Regulation is legislated.
The Organiser will consider operational hours of facilities, taking into consideration appropriate level of operational supports, improved services for visitors, and security measures within the gate opening hours.

3.4.2 Transportation and Access

3.4.2.1 Access from Overseas and Other Major Japanese Cities to Osaka and Kansai

Overseas and domestic visitors have three options to access to the major cities in Kansai: by air, water, and land, which are described below.

By Air

- Kansai International Airport (KIX)
  In the summer of 2019, KIX served 1,570 flights weekly — a record high since its opening — with 73 airlines offering flight connecting to 91 cities in 26 countries. A total of 28.95 million passengers used the airport in 2018, of which 15.28 million were foreign passengers taking international flights. KIX is an international hub with two runways of approximately 4,000 meters in length, leveraging its locational advantage as an offshore airport that can minimise noise impacts on neighbouring areas.
  KIX is also the first round-the-clock airport in Japan. Two railways, Nankai Electric Railway and JR West, provide services to the airport station, ensuring consistent and regular access. KIX is also connected by an expressway, offering substantial convenience to passengers who choose to travel by bus or private car. A public shuttle bus network connects the airport to various places in Osaka and the wider Kansai area, as well as to other regions nearby, including the Chugoku and Shikoku areas. It takes about 50 minutes by car or 60 minutes by train to travel from the airport to central Osaka, and about 40 minutes by car to the Expo venue. High-speed ferry service also connects KIX with Kobe Airport (UKB).
  KIX was hit by Typhoon No. 21 in September 2018, by which its runway and terminal got damaged and flooded. However, it resumed full operation at passenger facilities promptly. In order to prevent the same situation, KIX has been strengthening disaster prevention functions such as raising seawalls and taking preventive measures against flooding for the facilities and equipment.

- Osaka International Airport (Itami Airport: ITM)
  Located 10 km from the centre of Osaka, ITM is the largest airport for domestic flights in Kansai, having served approximately 16.18 million passengers in 2018. Situated near the centre of the Keihanshin metropolitan area, including Osaka, Kobe, and Kyoto, ITM serves as a key airport for domestic services to and from the Kansai area, offering a high degree of convenience. The centre of Osaka can be accessed from the airport in about 30 minutes by car or train.

- Kobe Airport (UKB)
  In 2018, UKB handles around 30,000 departures and arrivals annually, and served approximately 3.18 million passengers, ranking number one in terms of traffic and passenger volume among regionally managed airports. UKB is located about 1 km offshore Port Island, an artificial landform constructed along with the airport. UKB is renowned for its superior accessibility and convenience. The centre of Osaka can be reached from the airport in approximately 50 minutes by car or 60 minutes by train.

The three airports operated by Kansai Airports Group, KIX, ITM, and UKB, served a record number of passengers of approximately 48.90 million between April 2018 and March 2019. This was the result of efforts to improve the level of service for foreign and domestic passengers alike, supported by a strong demand for inbound travel, and the appropriate levels of investment made by the Kansai Airports Group, prioritising safety and security at the airports, as well as the efficiency of their integrated management.

By Water

- Cruise Ships
  With their direct connections to expressways and arterial roadway systems, and the abundant tourist attractions they offer access to in Osaka, Kyoto, and Nara, the Port of Osaka and the Port of Kobe attract both domestic and international cruise ships. (Actual cruise ship port arrivals in 2018 numbered 45 at the Port of Osaka, and 136 at the Port of Kobe.)

- International Ferries
  From Osaka Port International Ferry Terminal, a hub for international trade and exchange, regular overseas ferries sail to and from Busan, South Korea three times a week, and to and from Shanghai, China twice a week. One of the ferries to Shanghai departs from the Port of Kobe terminal every other week.

- Domestic Ferries
  At Osaka Nanko Port, three ferry lines provide middle- to long-distance car ferry services to destinations in Kyushu and Shikoku, servicing about 1 million passengers per year. At the Port of Kobe, five ferry lines offer middle- to long-distance car ferry services to destinations in Kyushu and Shikoku on an almost daily basis.

- Access to Central Osaka from the Port of Osaka and the Port of Kobe
  The centre of Osaka can be accessed from the Passenger Terminal and Ferry Terminal at the Port of Osaka in about 30 minutes by either car or train, and from the Port of Kobe in approximately 45 minutes by car or approximately 60 minutes by train.

By Land

- *Shinkansen* bullet trains
  Japan's *Shinkansen* high-speed railway connects Hokkaido in the north to Kagoshima in the south. Its operational system represents the best in the world in terms of safety, efficiency, convenience, and punctuality, with a strictly observed schedule of less than 10-minute intervals (Tokaido *Shinkansen*) thanks to cutting-edge technology and outstanding operational control. Japan has seven *Shinkansen* lines, with two lines traveling to Shin-Osaka Station in Osaka City, carrying as many as some 82,000 passengers per day. The maximum speed of the *Shinkansen* (N700 series train) is

Figure 3 22: *Shinkansen* High Speed Rail Network

Source: Data are based upon the Railway Bureau of the Ministry of Land nfrastructure Transport and Tourism of Japan

300 km/hr, which means that passengers can travel from Shin-Osaka Station to Tokyo or Fukuoka in approximately 2 hours and 30 minutes, to Nagoya in about an hour, and to Kyoto in just about 15 minutes.

- Expressways
  Japan has a highly-developed expressway network, providing drivers efficient access to and from Osaka.
  From Tokyo to Osaka: approximately 470 km, 5 hours

Figure 3 23: Nationwide Expressway Network

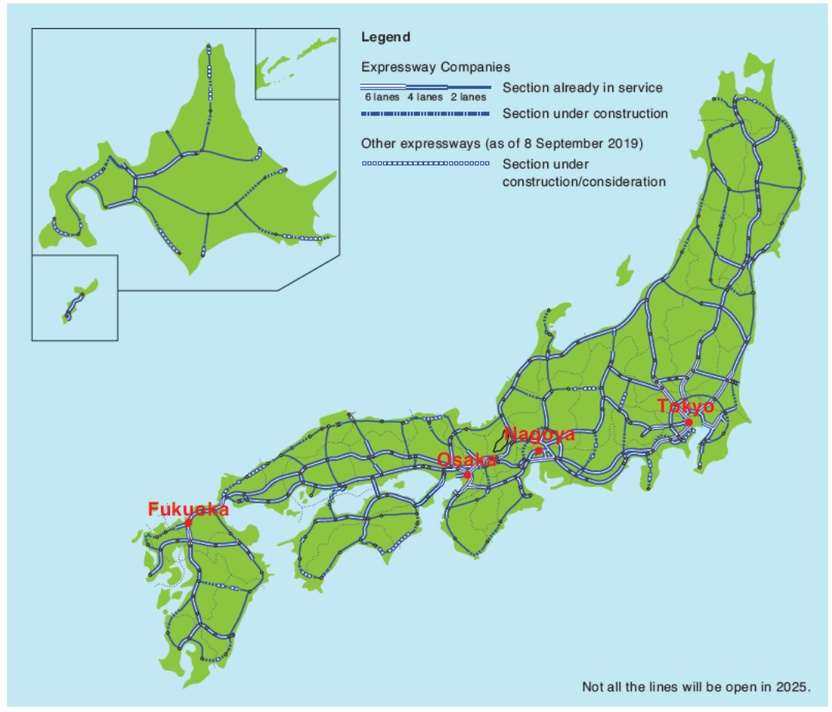

Source: Data are based upon the national expressway network map as of 8 September 2019 from the Ministry of Land infrastructure Transport and Tourism of Japan

From Kyoto to Osaka: approximately 28 km, 20 minutes
From Nagoya to Osaka: approximately 170 km, 2 hours
From Fukuoka to Osaka: approximately 600 km, 7 hours

3.4.2.2 Access to Yumeshima Island

Yumeshima Island is already connected to the entire Kansai area by a long-established, extensive, and efficient infrastructure, with options available as described below.

Figure 3 24 Expressways in the Kansai

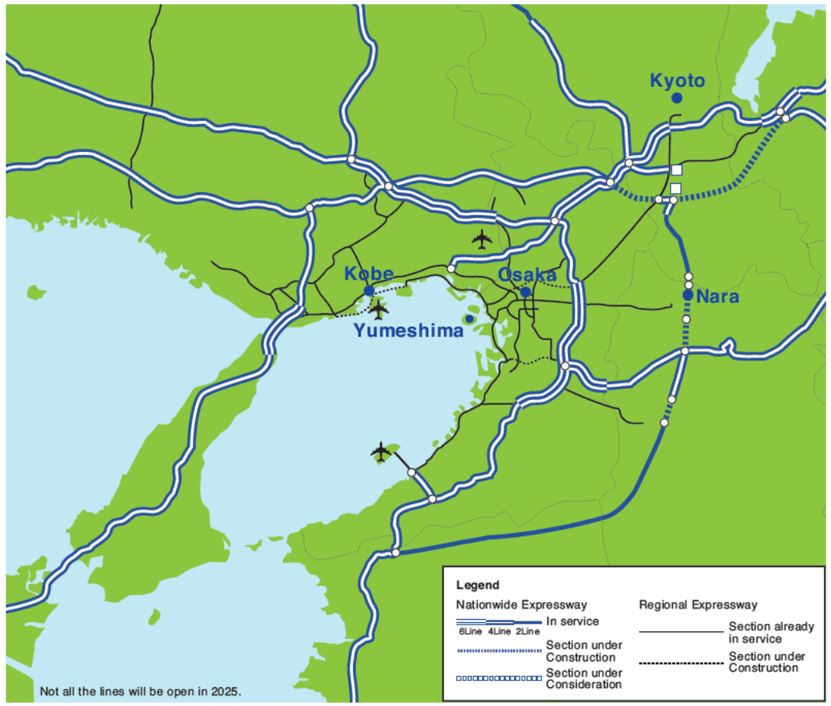

Source: Data are based upon Kinki region s ar erial high standard highway map as of the end of March 2019 from the Ministry of Land nfrastructure Transport and Tourism of Japan

• Railway
Cosmosquare, the existing station closest to the site, can be easily accessed via the subway, private railway, and JR lines. Work to extend the subway line from Cosmosquare Station directly to Yumeshima Island is underway, which would enable travel from the centre of Osaka to Yumeshima Island in about 20 to 30 minutes.

• Taxis
In Japan, taxis are licensed by the national government and are distinct from private cars, so it is possible to directly access Yumeshima Island by taxi. The site

Figure 3 25: Railway Network of Expo Site and Surrounds

on Yumeshima Island can be conveniently accessed from major locations in Osaka for around USD 60. According to the Ministry of Land, Infrastructure, Transport and Tourism of Japan (MLIT), over 4,000 taxi operators were doing business in Osaka, with approximately 20,000 taxis being driven (including privately-owned taxis) as of March 2017. In order to accommodate the recent increase of foreign tourists in Japan, taxi companies are increasingly implementing foreign language tools and services.

3.4.2.3 Access from Lodging Facilities to the Venue

Visitors to the Expo are expected to book accommodations in Osaka and neighbouring prefectures that may include Kyoto, Shiga, Hyogo, Nara, and Wakayama. *Shinkansen* bullet trains, local railways, and expressway buses will take visitors to Osaka city from accommodations in Kansai, Chubu, Chugoku, and Shikoku in approximately one to two hours. Visitors staying in hotels in neighbouring regions will find easy access

to Yumeshima Island via the wide range of modern public transport options available, including state-of-the-art train and bus services.

3.4.2.4 Parking

Parking in the Yumeshima Island will be available, in principle, for VIPs, group tour buses, and vehicles for people with disabilities. For other visitors with their private cars, the Organiser will provide sufficient off-site parking spaces within 15 km from the venue, offering a park-and-ride service where visitors can switch to a shuttle bus to get to the site. This should help mitigate congestion around the site. The Organiser is also considering a parking reservation system and coordination between the entry/exit control for the Expo site to facilitate smooth information and guidance services by identifying vehicles used by VIPs, and people with disabilities.

The proposed off-site carparks include: (a) capacity of approximately 7,500 cars, 10 minutes away by shuttle bus (with estimated 590 shuttle buses daily); (b) capacity of approximately 4,300 cars, 30 minutes away (with estimated 340 buses daily); (c) capacity of approximately 1,200 cars, 30 minutes away (with estimated 100 buses daily); (d) capacity of approximately 2,800 cars, 40 minutes away (with 220 buses daily); and (e) capacity of approximately 1,200 cars, 40 minutes away (with 100 buses daily).

3.4.2.5 Plan for Transport to Yumeshima Island

Basic Concept

As described above, visitors can access to Osaka Area by air, land, and water. For air transport, there are three airports (KIX, ITM, and UKB). For land transport, there are Tokaido and Sanyo *Shinkansen* (bullet train) lines, and Meishin Expressway, and Chugoku Expressway. In the vicinity of the Expo site, there are modern railway and road networks that are connected to the region-wide transport network.

Extension of the subway (Hokko Technoport Line) to Yumeshima Island and addition of traffic lanes to the roadway from four to six lanes on the Konohana Ohashi and Yumemai Ohashi bridges is underway and will further increase convenience for visitors. There are plans to build the tentatively named Yumeshima Station by the end of March 2025 and extend the subway, from Cosmosquare Station to Yumeshima Station, and the extended subway will become the main public transport route.

In order to accommodate the temporary increase in transport demand during the Expo, shuttle bus services will be offered from major stations in Osaka. The following traffic projections illustrate that the smooth transport of visitors can be accomplished with appropriate management.

Projected Visitor Traffic During the Expo

Based on the projected number of total visits to the Expo 2025 Osaka, Kansai, approximately 28.2 million, as well as actual number of visits to the Expo 2005 Aichi, the maximum number of visitors to the Expo 2025 Osaka, Kansai per day is estimated at approximately 285,000 during peak periods, with the peak number of visitors at approximately 59,000 for entrance and approximately 55,000 for exit per hour.

The additional traffic on railways and roads during the Expo was estimated using these figures, and the forecasting method used for formulating plans for the development of railways and roads in Japan. Based on the anticipated number of visitors per day, the peak number of entrances and exits, the projection takes into consideration the domestic population's ordinary traffic, the development plan, economic growth, and other such factors anticipated for 2025.

Transport Capacity based on Traffic Demand Projections

A transport plan based on public transport has been established, on the basis of the traffic demand projections (the previous section for details). The projected breakdown of the visitors for means of access to the site on Yumeshima Island is: approximately 114,000 by rail, approximately 57,000 on shuttle buses from major stations, and approximately 114,000 by vehicle (group tour buses, private cars, etc.).

Figure 3 26: Railway and Road Access to Yumeshima Island

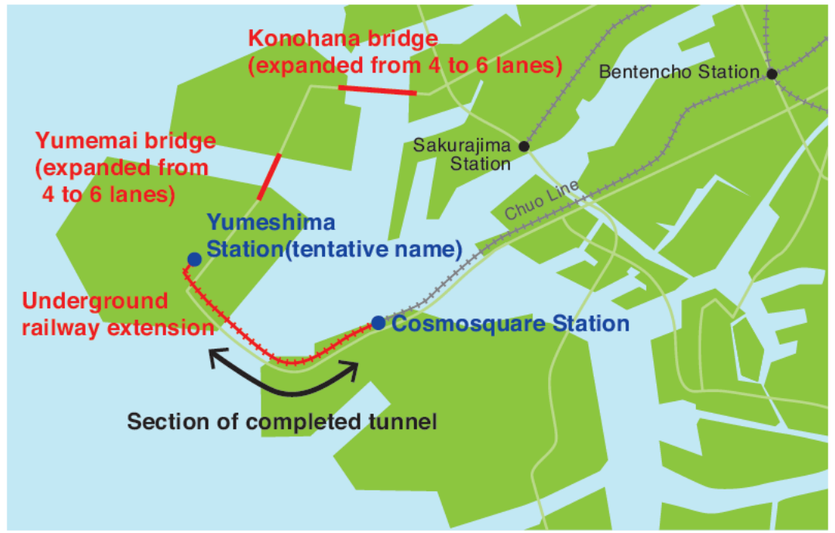

Railway Access

A new station will be constructed adjacent to the Main Gate of the Expo site, and the station is tentatively called Yumeshima Station. The regional railway network in Kansai, including the extended subway, provide access to central Osaka as well as connections to domestic and international air routes at airports such as Kansai International Airport (KIX), and to the high-speed railway network, including *Shinkansen* bullet train lines that extend throughout Japan. Travel intervals will be shortened, improving subway transportation capacity to accommodate the temporary increase in demand during the Expo. Bus stops will be set up at major stations in Osaka and other important locations, providing shuttle bus service to the Expo site. This will alleviate congestion on the subway (Hokko Technoport Line).

Figure 3 27: Proposed Major Station Shuttle Bus Stops

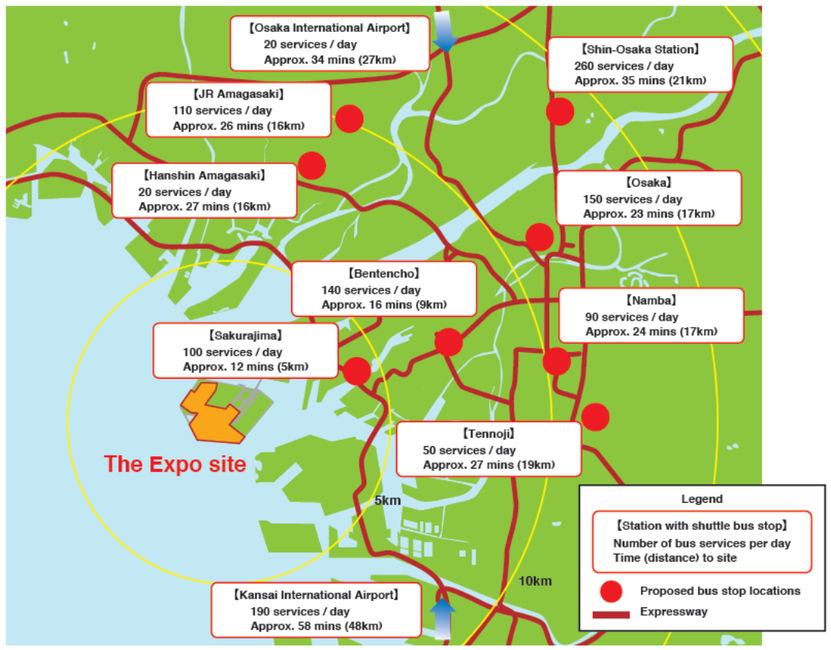

Figure 3 28: Projected Daily Usage Ratio per Transportation Means and Passengers (Peak Periods)

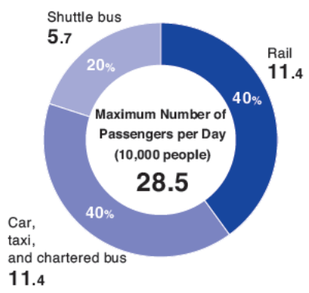

Road Access

Two routes provide road access to the Expo venue on Yumeshima Island: the Yumemai Ohashi Bridge and the Yumesaki Tunnel. Taxis, group tour buses, and vehicle for visitors with disabilities will be allowed to access a bus rotary (in the Transport Terminal) in front of the site on Yumeshima Island via these routes. Visitors driving their private vehicles will use a park-and-ride system, in which they park their cars in one of the off-site carparks and ride a shuttle bus to the site. Traffic information and clear guidance to parking areas will be provided, and other traffic management tools and systems implemented, to mitigate potential traffic congestion and ensure smooth road traffic.

Strategies to Further Improve Access

- Adoption of Automated Driving
  While keeping an eye out for the automated driving technology trends, the Organiser is considering the use of self-driving technology for the park-and-ride shuttle buses that connect the Expo site and the off-site parking spaces, offering visitors a first-hand experience of an automated-driving bus.
- Use of State-of-the-Art Intelligent Transport Systems (ITS)
  In Japan, Intelligent Transport Systems, which employ advanced information and communication technology (ICT), is improving the efficiency of traffic management as well as the safety, efficiency, and comfort of road transport. These technologies continue to make steady progress.
  The Organiser will study the feasibility of providing incentives for visitors to use advanced ITS during the time of the Expo to avoid routes with anticipated traffic congestion. Such incentives may include, for example, a partial refund of parking fees. In addition, the Organiser will consider the possibility of the introduction of variable expressway tolls in cooperation with the government, etc.

- Provision of Access Information to Visitors and the General Public
  The Organiser will initiate public relations campaigns about the means of access to the Expo through pamphlets, newspapers, television, and the Internet well in advance of the opening of the Expo. From the days immediately prior to the opening day, the Organiser will start an intensive campaign to spread awareness of means of access. Japan Road Traffic Information Center (JARTIC) and Vehicle Information and Communication System Center (VICS Center) will provide information on congestion, traffic regulations, and other information via car navigation systems, the Internet, and radio broadcast, using traffic data from the police and road administrators. Railway operators will provide train

Figure 3 29: Proposed Locations for Ships and Helicopters

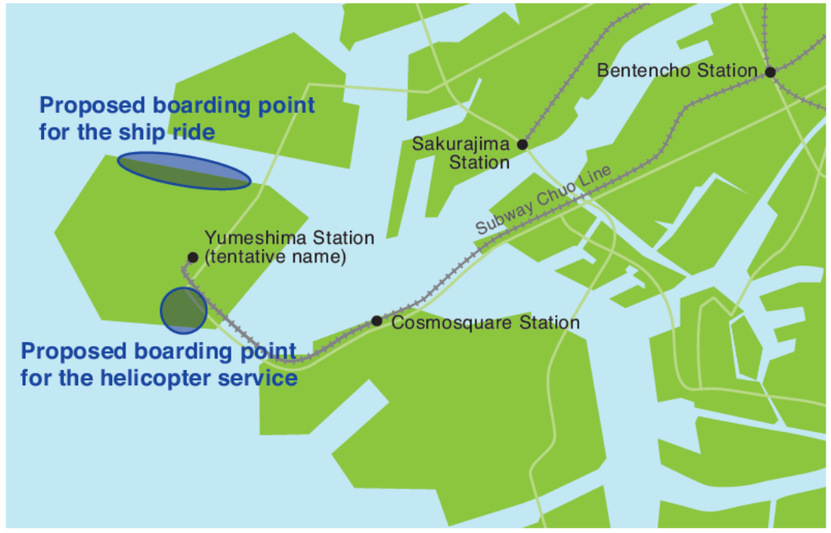

status information on their websites, on posters in trains and stations and via other available communication channels.

- Encouraging Off-Peak Commuting During the Event
  In order to alleviate peak-hour traffic, the Organiser will consider asking companies in Osaka for participating in the off-peak commuting campaign (or adjustment of business hours) during the Expo period.
  The Organiser will also take into consideration the outcome of the similar congestion mitigation initiatives to be implemented for the Olympic and Paralympic Games Tokyo 2020, such as off-peak commuting and telework.

- Alternative Access by Water and Others
  In order to provide a range of transportation means that take advantage of the Expo's island location, the Organiser will investigate the introduction of shuttle ship to the northern side of Yumeshima from locations like Kansai International Airport (KIX) and Kobe Airport (UKB) or helicopter services, with the related parties carrying on discussions to ensure security while enabling smooth access.

3.4.2.6 On-Site Visitor Transport Plans

The Organiser will study on-site means of mobility and its flow line to ensure smooth, free movement through the venue by visitors. The Organiser will study means of transport to facilitate comfortable on-site mobility for people with disabilities and others with mobility issues.

3.4.3 Security, and Disaster Prevention

3.4.3.1 Security Measures

As an artificial island, Yumeshima Island has an intrinsic advantage in terms of access control. Stringent access control can be maintained by implementing security measures at each access point.
The Organiser will formulate a disaster prevention and security plan that includes preventive measures against terrorism to ensure the safety and security of the Expo. The Organiser will implement a 24-hour monitoring system by the General Disaster Prevention Monitoring Center and study the introduction of a security system using AI, IoT, robotics, etc.

3.4.3.2 Earthquake, Storm, and Flood Preparedness

Based on various analyses, including the projected distribution of seismic intensity and tsunami heights in the event of a megathrust earthquake along the Nankai Trough, it has been found that even at high tide, a tsunami would not reach ground level of the venue of the EXPO, which is about five meters above projected tsunami heights. As the ground foundation of Yumeshima Island has been filled in with sandy soil for 4-5 meters from the surface with viscous soil underneath, it is resistant to liquefaction. The buildings, bridges, and tunnels related to the Expo have been designed and will be constructed to ensure the safety of visitors even in the event of an earthquake. In the event of a storm or flooding, the ground level of Yumeshima Island is secure at a height above the storm surge tideline.
In fact, when Typhoon No. 21 hit the Kansai area in September 2018, there was no flooding in the area where visitors will be able to enter.

3.4.3.3 Evacuation Plans

Timely, accurate information announcements using ICT will guide visitors safely in the event of an evacuation. The Organiser will implement ways of providing multilingual support in all disaster prevention systems and evaluate organisational structure to ensure the safe evacuation of all visitors.
The Organiser will also carry out training and evacuation drills for the relevant parties, including those who are in charge of pavilions and others, prior to the Expo.

3.4.3.4 Preparations for Stranded Visitors

In anticipation of the possibility that visitors will need to stay on Yumeshima Island for a period of time, such as during a disaster, the Organiser will study and prepare an environment that will reassure visitors during their stay in terms of both infrastructure and human services, including the provision of emergency supplies and information.

3.4.3.5 Measures against infectious diseases

To prepare for any contingency situation, such as an outbreak of infectious diseases like COVID-19, the Organiser will prepare in advance appropriate measures, referring to contingency response plans adopted by large events including the Dubai Expo, the Olympic and Paralympic Games Tokyo 2020, etc. In addition, the Organiser has established a discussion committee comprised by experts in the fields of infectious diseases and other areas to consider the appropriate measures to take, both tangible and intangible, that correspond to the various phases, from before the opening to the closure, of the Expo.

3.4.4 Utility and Infrastructure

The Organiser will set up the necessary equipment and facilities for providing electricity, gas, sewerage and water supply, and telecommunications infrastructure in coordination with site development and operation plans.
The Organiser will estimate demand for utilities in light of the site development and operation plans to be considered and draw up plans for providing these utilities following consultation with infrastructure providers as needed.

3.4.5 Waste Management

In implementing sufficiently eco-friendly site development and operation, the Organiser will reduce disposable containers and packaging etc. as much as possible and provide for the appropriate separation and recycling of rubbish and waste.
The Organiser will plan for transport and disposal based on waste volume estimates in light of site development and operation plans. The Organiser will proactively use environmentally certified recycled materials and reusable and recyclable components in the construction, operation, and dismantling of buildings and structures. At dismantling, the Organiser will strive to reduce environmental impact by working to comprehensively reduce, reuse, and recycle demolished materials.

3.4.6 Warehousing, Logistics and Service Access

Only staff working at the venue will be allowed access to the back-office, thereby separating the lines of flow of staff and visitors. The Organiser will coordinate supply transport routes and potential hours for transport with the on-site location plan, and also plans to provide warehousing facilities.

3.4.7 ICT Support for Back-of-house and Logistics/ Data Centres

The Organiser will consider the best way to develop the data centre collecting the information of the back-office, logistics, and others using ICT.

3.4.8 Accommodation Plan

3.4.8.1 For Visitors

Japan has a wide range of accommodation types, from hotels to traditional *ryokan* inns, *minpaku* private house-sharing services, and shipboard lodging. In the analysis of the accommodation demand projected for the Expo, it is estimated that there will be approximately 110,000 visitors per day, of which it is estimated that 100 % of foreign visitors and 30 % of domestic visitors will need accommodations. The accommodation demand for non-Expo related purposes in 2025 is estimated to correspond to a daily average of approximately 254,000 guests, meaning a total of approximately 364,000 when combined with the number of Expo visitors.
Lodging facilities in the six prefectures where visitors are expected to stay (Osaka, Kyoto, Shiga, Hyogo, Nara, and Wakayama) can easily be reached by train within about one hour. The combined accommodation capacity of the six prefectures is estimated to reach approximately 420,000 guests when taking into account plans for building new hotels in the region by 2025.

3.4.8.2 For Participants

To accommodate pavilion staff of overseas participants and other foreign participant staff, the Organiser will consider securing 990 residences for 2,100 people. However, the Organiser will also consider enabling a flexible response to accommodate increases in staff numbers directly before the opening

of the Expo.
The Expo staff residences will be compliant with the laws and standards of housing in Japan.
To ensure a comfortable and secure stay in Japan for the many foreign employees and staff of the participating countries, regions, and organisations, the public and private sectors will work together to provide facilities for long-term stays and the Organiser will consider strategies to support the daily activities of the participants.
Specifically, the Organiser will secure residences mainly with existing public housing within approximately 15 km of the site. Although the residences are supposed to be within approximately 15 km of the site, the Organiser is discussing with related parties to secure residences that are as close as possible to the Expo site. For example, the Organiser is in discussions with the related parties for residences in Sakishima, which is within 5 km of the site. The Organiser is working to make sure Commissioner Generals get priority in getting residences in Sakishima, the nearest area within 5 km of the site. The Organiser will introduce shuttle buses for commuting between lodging facilities and the Expo site, in addition to the use of public transport. The current plan does not assume that shuttle buses run all night for pavilion staff. The schedule and frequency of shuttle bus services will be determined based on the distances and traveling time between residences and the site, including increasing the shuttle service during rush hours for commuting, and the opening and closing time of the Expo site. The shuttle bus fees will be determined based on such fees incurred at previous Expos.
The expense for participants' accommodations is expected to be approximately USD 1,200 (reflecting market price and other conditions) a month, if two people share a 50 m^2 room. (see A.1.3 of Chapter 6.)
The expense is based on the market rent in the neighbourhood and covers renovation, restoration to the original status, repair and management.
This estimate is as of the fiscal year 2019 and indicative only, which will subject to change depending on the review status. The details will be described in the guideline for participants in the near future.
The Organiser will make the utmost effort to set affordable rent, taking into consideration fair market rent.
In addition to providing the housing, the Organiser will set up a department at the Association to help staff members find a rental housing in the city and suburbs if they want.

ANA
HAWAIIAN
ASIANA AIRLINES
SMBC

Chapter 4

Communication

4.1 **Communication Objective** 172

4.2 **Target Audience** 173
4.2.1 Target Audience 173

4.2.2 Visitors: Profile, Insights, and Communication Strategies 173

4.2.3 Participants: Profile, Insights and Communication Strategies 175

4.2.4 Media 177

4.2.5 Sponsors 177

4.3 **Communication Channels** 177
4.3.1 Overview 177

4.3.2 Communication Designed to Raise Interest and Awareness 177

4.3.3 Communication that Drives Co-creation 178

4.3.4 Communication to the Media 179

4.3.5 Communication for Sponsor Recruitment 180

4.4 **Timeline** 180
4.4.1 Phase 1: Seven Years Prior to the Opening 180

4.4.2 Phase 2: Three Years Prior to the Opening 182

4.4.3 Phase 3: Six Months Prior to the Opening 183

4.4.4 Phase 4: One Month Prior to the Opening and During the Expo Period 184

4.4.5 Phase 5: After the Closure of the Expo 186

4.5 **Organisation Responsible for Communication** 187

4.6 **Third-party Evaluation** 187

Communication

4.1 Communication Objective

An International Exhibition is a place to create and elicit new ideas by gathering scientific, technical, and other expertise from around the world in an effort to solve common global issues. It is also a place to share the wide variety of cultures and values of our world to encourage mutual understanding.
It is critical for an International Exhibition to act as a platform for humankind to come together and discuss solutions for the issues of our era in the spirit of the BIE, which places the utmost priority on education, innovation and collaboration, while building on legacies of the past international exhibitions.
The objective of the communication effort for the Expo is to encourage people from around the world to understand and act on its theme, *Designing Future Society for Our Lives*, and subthemes: Saving Lives, Empowering Lives, and Connecting Lives.
To achieve this, the Organiser should take various strategic measures, from well in advance of the opening, to increase awareness, foster interest, and drive actions in order to maximise the numbers of visitors and participants attending the Expo.

4.2 Target Audience

4.2.1 Target Audience

4.2.1.1 Overview

Target audience is grouped into (1) visitors, (2) participants, (3) media, and (4) sponsors. The Organiser will implement an appropriate communication strategy tailored to the respective groups and based on their analysis for the purposes of raising awareness, fostering a sense of ownership, and promoting active participation.

4.2.1.2 Visitors

Visitors include those who physically participate in the Expo on site as well as those who participate through the Online Platform.
The Organiser anticipates approximately 28.2 million visits including;

- Approximately 24.7 million visits from Japan (including approximately 15.6 million from Osaka and Kansai area), and
- Approximately 3.5 million from overseas.

4.2.1.3 Participants

Participants include participating countries, international organisations, national and local governments, and private-sector companies who set up either a booth or a pavilion to make their exhibition on site.
The Organiser anticipates 207 participants including:

- 150 participating countries,
- 25 international organisations,
- 2 national and local governments, and
- 30 private-sector companies.

4.2.1.4 Media

Media include domestic and international mass media, personal media, opinion leaders, and influencers.

4.2.1.5 Sponsors

Sponsors are organisations that are expected to provide financial and other contributions. These organisations may collaborate with the Expo in order to raise their profile.

4.2.2 Visitors: Profile, Insights, and Communication Strategies

4.2.2.1 Domestic Visitors with Particularly Strong Interest

This audience group is supportive of the theme of the Expo or has an aspiration to be a catalyst for changing the world. They will be encouraged to actively take part in and play a central role in the communication efforts from the initial phase, as they can be a unique influencer who disseminates their enthusiasm for the Expo to people around them.

4.2.2.2 Domestic Visitors without Interest

The communication toward this group will focus on cultivating their interest about the Expo. It may include sharing the enthusiasm of the segment with strong interest, offering packaged tours to Osaka and Kansai area including a visit to the Expo, promoting attractive content that can only be experienced at the Expo through mass advertisements, and various other means.

4.2.2.3 Local Citizens

Local citizens mean citizens living in Osaka and Kansai area. Local citizens are hoping that the Expo stimulates the local economy and promotes local culture. They will be made aware that they can create opportunities to solve local challenges if they get engaged in the Expo and interact with people from around the world. Fostering a sense of ownership among local citizens and communicating the benefits of the Expo to the local community should encourage their visits to the Expo.

4.2.2.4 Overseas Visitors with Particularly Strong Interest

As with the highly interested domestic visitors, this audience group is supportive of the theme of the Expo or has an aspiration to be a catalyst of transformation in the world. They are encouraged to actively take part in the communication efforts from the initial phase, and to play a central role in cultivating understanding for the Expo in order to drive others to take part.

4.2.2.5 Overseas Visitors without Interest

To address this audience group, communication should focus on advocating Japan as a traveling destination and, by extension, advertising the appeal of visiting the Expo as a part of their trip to Japan. In addition, ongoing communication will target those who are visiting Japan during the Expo period to help them discover the appeal of the Expo.

Visitors will be classified based on how much interest they have in the Expo. The level of interest may vary: whether they resonate with the purpose of the Expo and participate in the People's Living Lab and the SDGs co-creation projects before the opening of the Expo, or whether they have visited international exhibitions previously held in Japan and have strong interests in the Expo.

4.2.3 Participants: Profile, Insights and Communication Strategies

4.2.3.1 Official Participants

4.2.3.1.1 Developing Countries
The Expo, which is aimed to help achieve the SDGs, should offer a place to address global issues through mutual partnership. As a way to facilitate partnership among international organisations and respective countries, the Organiser will encourage participants to take part in the People's Living Lab even before the opening of the Expo and present their own challenges. Some countries may have a desire to address challenges of poverty and medicine, for example, while others may be keen on promoting their culture and products. The Organiser will help developing countries collaborate with local organisations and groups in Osaka and Kansai area and support such countries on how to make exhibits in a way that meet their needs while fully presenting the appeal of the respective countries to the largest possible number of visitors.

4.2.3.1.2 Emerging Countries
This audience group has a desire to disseminate technologies and services that they have strength in, and to solve challenges in a way to attain better growth opportunities. The Organiser will involve this group in the People's Living Lab from its onset, as the platform helps them effectively communicate their technologies, services, and challenges to the world.
Solving environmental problems and socioeconomic changes that are emerging as a result of rapid economic growth will be promi nently featured in the People's Living Lab. This should further encourage this group to engage with the Expo.

4.2.3.1.3 Developed Countries
This audience group will participate in the Expo in order to demonstrate their support of the Expo's theme and the ongoing activities aimed at solving global issues. Their involvement with the People's Living Lab offers them opportunities to share their solutions to global challenges with other countries from around the world.
Engaging in the People's Living Lab and making exhibitions at the Expo make it possible for developed countries to position themselves as a leader in building future society. The Organiser will communicate the collaborative nature of the People's Living Lab and its goal of bringing the world together to solve global challenges, so as to facilitate their participation.

4.2.3.1.4 International Organisations
The Expo, which is aimed to help achieve the SDGs under the theme of *Designing Future Society for Our Lives*, is consistent with the philosophy and action plans of international organisations. The Expo will be able to provide this audience group with opportunities to share their philosophy and promote partnership. The Organiser will reach out to this group prior to the Expo to encourage participation in People's Living Lab initiatives including pre-events and joint projects for achieving the SDGs.

4.2.3.2 Other Participants

4.2.3.2.1 Private Companies
This audience group has a desire to have public recognition, expand product sales, and gain better business and investment opportunities by providing their products, services, and technologies to the Expo. To encourage their participation, the Organiser will position the Expo as an opportunity for them to achieve their corporate mission and business plans as well as to enhance their corporate value.

4.2.3.2.2 Local Governments
The local governments in Osaka and Kansai area, where the Expo will be held, are the partners that support the Expo. The Organiser will hold various events related to the Expo in Osaka and Kansai area, which will work as the gateway to the Expo, to foster momentum for participation of this audience group. The Organiser will set up pavilions available to the local governments, where they will be able to provide visitors with local information and create opportunities to promote the life science industry, tourism, food and culture that are characteristic of Osaka and Kansai area. The Organiser will also promote participation of the local governments throughout Japan in collaboration with various events and promotional opportunities.

4.2.3.2.3 NGOs, NPOs, Citizen Groups, and Individuals
This audience group is relatively small compared to that of the member states and international organisations. Nonetheless, the group should be highly motivated in showcasing their activities to a wider audience available at the Expo. Affordable exhibition is open to a diverse group of citizens, who are working to contribute to the SDGs, engaged in advocating regional cultures, and facilitating education for children. Through the SDGs co-creation projects, participating individuals and groups who demonstrated excellence in their activities will be recognised as Best Practice, which will be communicated to the world.
The Organiser will share the information about exhibitions and the Online Platform, through which this audience group will be able to raise global recognition and increase their social credibility as Expo participants. The Organiser will also offer affordable exhibition space. Exhibitions in booths, event facilities, or on the Online Platform will offer affordable exhibition opportunities.

4.2.4 Media

The Organiser will focus on gaining interest in and support for the Expo and purposes of the People's Living Lab from mass media, personal media, opinion leaders, and influencers in Japan and overseas, who will in turn disseminate information on their own accord. In order to cater to media outlets' desire to broadcast the most updated news, latest innovations, and newest developments, the Organiser will keep providing media with topics about ongoing projects of the People's Living Lab as the platform continues to create news contents.

4.2.5 Sponsors

As sponsors of the Expo, this group is looking to gain recognition for their business activities. The Organiser will help potential sponsors understand the concept of the Expo and offer incentive programmes in order to win domestic and international sponsorship. (see Chapter 5.)
The Organiser will also communicate to potential sponsors that (1) exhibition at the Expo makes it possible for sponsors to present their technological prowess and growth potential to customers and investors, and (2) sponsors are welcome to leverage the People's Living Lab to conduct test marketing and to access opportunities for social contributions.

4.3 Communication Channels

4.3.1 Overview

Effective communication should leverage channels appropriate for the objectives. As such, the Organiser has identified the following four objective-based channels:

4.3.1.1 Targeting the general public that has little interest in the Expo as well as potential participants: to raise interest and awareness

4.3.1.2 Targeting the general public that is interested in the Expo (including those who become interested through activities related to 4.3.1.1) as well as entities who are interested in becoming participants: to encourage engagement and co-creation

4.3.1.3 Targeting media: to disseminate information

4.3.1.4 Targeting potential sponsors: to win sponsorship

4.3.2 Communication Designed to Raise Interest and Awareness

4.3.2.1 Public Relations through Digital Media

The Organiser will leverage digital media in the promotional activities to facilitate interactive communications. These activities cover websites, social media networks, and

the Online Platform. To especially target the younger generation, contents, campaigns, and promotions may be developed and organised to educate and cultivate understanding of the theme of the Expo. In 2019, the Organiser launched the official website and started disseminating information through social media platforms.

4.3.2.2 Domestic and Overseas Promotional Events

For increasing awareness of and interest in the Expo, the Organiser will make presentations at major events leading up to the opening of the Expo. This may include setting up booths, distributing promotional materials, and giving presentations at events that attract a large audience.
Further, local events in Osaka and Kansai area should offer promotion opportunities. In 2019, the Organiser conducted promotional activities at Rugby World Cup and the Osaka Marathon.
Collaboration with tourism service providers are another important avenue for promotion. Although the Expo is designed to enable anybody to participate from anywhere in the world through the Online Platform, this does not undermine the appeal that can be experienced only through a physical trip to Osaka. Therefore, it is critical to tap into the people who are planning trips and the tourism services who cater to travellers' needs no matter where they are, in Japan or abroad, in developing, emerging, or developed countries. Opportunities which have been leveraged to this end include Tourism Expo Japan 2019 OSAKA, the country's largest tourism trade event, which attracts more than 100 thousand visitors.

In addition to pamphlets and the logo, going beyond typical promotional materials for distribution, the Organiser will develop topical content and effective promotional tools, rolling out PR activities in conspicuous places in cooperation with public transportation services as well as local governments and companies in Osaka and Kansai area. Featuring local ambassadors are also projected.
In November 2019, the Organiser started inviting public ideas for the official logo of the Expo.

4.3.3 Communication that Drives Co-creation

4.3.3.1 The Offline Platform

The Organiser will roll out communication in domestic and international thematic conferences and symposiums to drive participation in offline forums that are designed to bring co-creation. The opportunities may include academic conferences and symposiums with themes on the SDGs, economy, culture, environment, study, and health that are related to the theme of the Expo by corporations, universities, research institutes, governments, and artists. International conferences designed to discuss global issues and Expo 2020 Dubai will also present opportunities for promotion. In 2019, the Organiser conducted promotional activities at G20, TICAD, and ICOM 2019.
The Organiser will continue to deliver information through media, websites, and social media platforms in order to encourage many people to participate in offline forums.

4.3.3.2 The Online Platform

The Online Platform is designed to help participants of the Offline Platform share and promote their co-creation initiatives and to disseminate to the world the processes and results of co-creation. To this end, the Online Platform has the following functions:

<Registration>
The Online Platform enables participation manifestation as a way to foster the sense of belonging and to drive proactive dialogues and activities. This platform will be also designed to promote co-creation by online participants.

<Sharing and Interaction>
The Online Platform enables different groups and international networks, from citizens in the developing countries to leading international corporations, to find and study challenges in the world off-line and share them online. Participants can interact with each other and exchange opinions by posting to the Online Platform and providing feedback.

<Co-creation and Feedback>
The Online Platform matches challenges with people who have ideas and technologies to address those challenges, offering opportunities to co-create solutions. The achievements of co-creation will be publicised in the Online Platform to which participants can give feedback.

4.3.4 Communication to the Media

4.3.4.1 News Releases

The Organiser will distribute news releases to Japanese and overseas media outlets in conjunction with official announcements and the release of research results. The purpose is to increase the level of awareness of the Expo among journalists, publications, and individuals around the world.

4.3.4.2 Press Conferences

The Organiser will hold media events such as news briefings and press conferences at forums and receptions. To build and enhance relationship with domestic and international media, roundtable discussions, media tours, and previews will be offered as well.

4.3.5 Communication for Sponsor Recruitment

The Organiser will develop communication for potential sponsors that highlight the benefits of sponsorship, that is, to raise brand awareness and to expand opportunities for their product and business proposals through provision of products, services, and technologies to the Expo. (see Chapter 5.)

4.4 Timeline

4.4.1 Phase 1: Seven Years Prior to the Opening

Period: from November 2018 to April 2022
Objective: to create a strong community
Goal: (1) communicate primarily to innovators and early adopters, (2) form a cohesive community of people and groups who are highly interested in the theme and the concept of the Expo, and (3) encourage their active participation in the People's Living Lab

Targets

i) Visitors
Communication is aimed at (1) identifying segments of people who are highly interested in the theme and the concept of the Expo, and (2) delivering appeal of the Expo to facilitate their proactive participation in the People's Living Lab.

ii) Participants
Communication is aimed at potential participants to take part in the People's Living Lab through which they can share what their challenges are and present their culture and technological advancements.

iii) Media
Communication is to urge domestic and international media to participate in the People's Living Lab as they are interested in the theme and concept of the Expo as well as the innovative process of the People's Living Lab.

iv) Sponsors
Communication is aimed at winning sponsorship by making the business case of getting better opportunities. After formally becoming sponsors, they are encouraged to take part in the activities.

Communication channels to leverage

- Workshops and lectures: For those who want to take actions to play central roles, the Organiser will deliver information through social networking service and other social media. In 2019, as a part of the domestic initiatives, the Government of Japan hosted workshops about the Expo in the Kansai area other than Osaka (Kyoto, Shiga, Nara, and Hyogo prefectures) to foster long-term interest in the Expo among local citizens.
- Events: The Organiser will hold promotional activities at domestic and international events in order to widely communicate the purpose and aims of the Expo. In 2019, as part of promotional initiatives that target international communities, the Government of Japan hosted a session about the Expo at UNLEASH 2019, an international event held in Shenzhen, China, whose theme was on the SDGs.
- Promotional activities for advanced media: The Organiser will distribute news releases and news materials to websites, magazines, and other media outlets widely viewed by domestic and international target audience who may be interested in the theme of the Expo.
- The Online Platform: The Organiser will hire well-known figures to build the contents of the Online Platform in order to win the interest of those who are already aware of challenges that will be addressed through the theme of the Expo. The platform will offer a wide variety of content and encourage participation of corporations and different groups.
- The following activities are planned during Expo 2020 Dubai:
  1) The Japan Pavilion is to offer an overview of the Expo and attractions of Osaka and Kansai area
  2) The Japan Pavilion is to promote invitation of participation in the Expo
  3) Promotions at Japan Day (National Day)
- Opportunities for Tokyo Olympic and Paralympic Games: Due to tight restrictions against exhibitions and promotional activities within venues of the Olympic and Paralympic Games, areas that attract a large number of people during the Games, including airports and stations, may be used for promotional activities such as advertisements.

- Other important events for communication opportunities in each phase:
  1) International exhibitions held before the Expo, including Expo 2023 Buenos Aires, International Horticultural Exhibition EXPO 2021 Doha, International Horticultural Exhibition EXPO 2024 Łódź
  2) Events related to the Expo: International Participants Meetings, Participation Contract Signing Ceremony, Ground-breaking Ceremony, Opening and Closing Ceremonies, etc.
  3) Milestone dates leading up to the opening: 1,000-day count-down, 500-day count-down, one year to the opening, start of the ticket sales, etc.

4.4.2 Phase 2: Three Years Prior to the Opening

Period: from April 2022 to October 2024
Objective: to build momentum toward the Expo
Goal: (1) expand the target to the early majority, and (2) build momentum by making early adaptors feel that they have already been a part of the Expo

Targets

i) Visitors
As many projects are executed and high-quality content is built on the Online Platform, the communication will focus on delivering appeal and content of the Expo to early majority as an extension of the community of early adopters.

ii) Participants
The communication is aimed at getting commitment for the exhibition. After securing commitment, the Organiser will offer support in developing attractive exhibition planning based on interactive dialogues at the People's Living Lab.

iii) Media
The Organiser will give updates on projects through news releases while building a media network among leading domestic and international media as well as advanced media through the Online Platform and other means.

iv) Sponsors
The Organiser intends to build an active community through promotional activities on the Online Platform and through encouraging sponsors to participate in projects.

Communication channels to leverage

- The Online Platform: The platform is expected to attract many more people as it builds content. Active communication should drive people to co-creation in the early stages on the platform.
- Sponsored events: The Organiser will hold events in major cities in Japan that lead to increased awareness. The events are also to introduce the theme of the Expo and activities in the People's Living Lab, aiming to promote increased participation. A similar event will be organised during Expo 2023 Buenos Aires.
- Promotional activities targeting the general: The current plan is to develop and start using the mascot around 2023.
- Promotional activities on websites and magazines: Media should become interested in the initiatives taking place in the People's Living Lab as more activities are deployed. The Organiser will pursue these communication opportunities through proactive delivery of information.
- Interaction among countries and organisations: The Organiser intends to deepen the engagement of Osaka and Kansai area, Japan, and other countries and organisations through off-line interactions that are designed for the purpose of sharing challenges and developing solutions.
- Ticket pre-sales: It will start from 2023. At the time of ticket pre-sales, events targeting general visitors may be organised to offer promotional activities in collaboration with ticket sales strategies. Additional promotional activities to disseminate the appeal of the Expo will be organised so that travel agencies and private companies are encouraged to make efforts to attract visitors.

4.4.3 Phase 3: Six Months Prior to the Opening

Period: from October 2024 to the opening
Objective: to foster the Expo movement
Goal: (1) expand target to the late majority by mass information delivery through social media platforms and websites, and (2) boost enthusiasm for the Expo to the wider audience and make the late majority feel that they are a part of the Expo by nature

Targets

i) Visitors
Mass advertisements and promotion of packaged tours to the Expo will encourage a wider public to visit the Expo.

ii) Participants
Participants are encouraged to disseminate the appeal of the Expo to corporations and organisations in their own countries. The Organiser will help participants effectively plan construction works to ensure the smooth setup of the exhibitions.

iii) Media
Leading domestic and international media are encouraged to communicate the enthusiasm towards the Expo to accelerate momentum towards the opening.

iv) Sponsors
Sponsors are encouraged to promote the Expo to different media and events.

Communication channels to leverage

- The Online Platform: Stakeholders of the Expo are expected to visit the People's Living Lab to check up on daily developments. The platform also works as the day-to-day communication means

for visitors, participants, media and sponsors, as domestic and international participants of the platform disseminate information through their own social media networks.

- TV, newspapers, out-of-home advertisement ("OOH"), magazines and mass web advertisements: Key mass advertisements in Japan will communicate activities taking place in the People's Living Lab and previews of major events taking place on the Expo site. Based on ticket sales, target countries will be selected and international mass media, primarily web media, will deploy advertisements to bring more excitement.
- Development and sale of packaged tours: The Organiser will develop packaged tours that include visits to the Expo to further expand participation. These packaged tours should include attractive sites in Osaka, Kansai area, and Japan.
- Promotional activities targeting media in general: The Organiser will encourage media to report updates of activities related to the Expo to cultivate interest among those who are not particularly keen on the Expo.

4.4.4 Phase 4: One Month Prior to the Opening and During the Expo Period

Period: from March 2025 and during the Expo period

Objective: to encourage attendance to the Expo

Goal: (1) deliver daily updates through the website and social media networks, (2) ensure that as many people as possible are exposed to the topic of the Expo every day through mass advertisements and other media, and (3) build momentum that the Expo is a must-visit event

Targets

i) Visitors
The Organiser will encourage increased number of people to visit the Expo through communication on the official website and social media platforms and through collaboration with related events taking place nearby. Visitors are encouraged to disseminate their experiences at the Expo and feedback through their social media accounts to spread the appeal of the Expo.

ii) Participants
Participants are encouraged to communicate their achievements over the past seven years and to present their recognition of challenges. Through dialogue with visitors, they are also supposed to drive co-creation aimed at designing better future society.

iii) Media
The Organiser will share appropriate information with the media at the on-site media centre and urge them to deliver real-time information on the appeal and achievements of the Expo to Japan and the world.

iv) Sponsors
Sponsors are encouraged to promote the Expo at Expo-related events on-site.

Communication channels to leverage

- The Online Platform: Real-time activities in the People's Living Lab are made visible to anybody online and on-site. This is to show people that actions can bring about change and to encourage participation in the Expo. Physical contents of participants will also be made available online, and this is expected to encourage visitors' participation. This will make virtual visitors, who are not able to physically visit the venue, feel they want to visit the People's Living Lab again and again.
- TV, newspapers, OOH, magazines and mass web advertisement: The Organiser will keep offering attractive content to domestic targets while encouraging sponsors to disseminate information on their own.

4.4.5 Phase 5: After the Closure of the Expo

Period: after the closure of the Expo
Objective: to leave a legacy for future generations
Goal: share ideas, opinions, and data collected before and during the Expo period for ongoing progress for creating new solutions to global challenges
To this end, the Organiser will not treat the Expo as the end goal, but rather as an opportunity to lay a foundation for ongoing social experiments and connections that go beyond national boundaries. The Online Platform will continue to operate in order to carry over the soft legacy of the Expo.

Targets

i) Visitors
The Online Platform will continue to be up and running after the closure of the Expo to share the achievements of the Expo. The platform will further expand innovation process to engage many more people.

ii) Participants
Participants are supposed to bring back achievements and findings of the Expo to their home countries to disseminate to their own citizens. They are also encouraged to leverage the Online Platform to plan exhibitions for future international exhibitions.

iii) Media
Media is encouraged to communicate the achievements of the Expo to the wider audience as well as to disseminate in Japan and around the world the new content developed through their ongoing engagement with the Online Platform.

iv) Sponsors
Sponsors can take advantage of the Online Platform which will continue to operate so long as new projects are created even after the closure of the Expo. They can also use the platform to facilitate communications among different audience types.

Communication channels to leverage

- The Online Platform will be up and running after the closure of the Expo in order to present achievements made through the Expo and to continue to address challenges that are left to discuss.
- Commemoration symposiums and events will be organised to release and evaluate achievements through initiatives that took place in the People's Living Lab.
- Video footage, websites, and books will be published after recording and editing different initiatives of the Expo. These are to showcase domestically and internationally that many levels of interactions and solutions were created through the Expo.
- Others: The Organiser will explore new ways to pass down the Expo's legacy to the next generation.

4.5 Organisation Responsible for Communication

The Organiser, Japan Association for the 2025 World Exposition, has established the Public Relations and News Division, which is responsible for domestic public relations activities, and the International Relations Department, which is responsible for global public relations. The Strategic Business Planning & Promotion Department is in charge of promotional activities such as media buying and events, co-creation projects with citizens, universities, local governments, and companies. Going forward, the Organiser will examine communication strategies according to the participants and the form of participation.

4.6 Third-party Evaluation

The Organiser will conduct internal assessments of the effectiveness, formulation, and implementation of the plan at each communication phase to develop more effective communication. A third-party evaluation will be conducted after the Expo.

Chapter 5

Commercialisation

5.1	**Objectives**	**192**
5.2	**Commercial Activities Plan**	**193**
5.2.1	Admission Ticket Sales	193
5.2.2	Foodservice and Merchandise Sales	194
5.2.3	Licensing & Merchandising	195
5.2.4	Income from Participants	196
5.2.5	Sponsorship Programme	196
5.2.6	Other Commercial Activities	197
5.2.7	Time Plan/Cash Flow	197

Chapter 5

Commercialisation

5.1 Objectives

Resolution No. 5 of the 115th Session of the BIE General Assembly in 1994 has prevented the over-commercialisation of international exhibitions. Whilst respecting this resolution, the Organiser will engage in certain commercial activities to secure the resources for the operating expenses of the Expo in order to make the financial programme more viable.

Forecast revenue from commercial activities (funds for operating expenses of the Expo) is USD 737 million. The breakdown of this amount is USD 640 million in admission ticket sales, USD 11 million in royalties from food and beverages sales, USD 31 million in royalties from merchandise sales, etc. USD 7 million in licensing and merchandising, USD 18 million in rent for exhibition spaces, USD 8 million in royalties from official participants, USD 15 million in income from utility services, and USD 7 million in income from sponsorship.

Table 5 1: Resources for the Operating Expenses

Ca egory	Amoun (USD in millions)
Admission ticket sales	640
Royalties from food and beverages sales	11
Royalties from merchandise sales, etc.	31
Licensing and merchandising	7
Rent for exhibition spaces	18
Royalties from official participants	8
Income from utility services	15
Income from sponsorship	7 [2]
Total	737

*1 ncome from utility services will be appropriated for payments by the Organiser to suppliers. (see Chapter 6
*2 Separately from the income from sponsorship described herein, the income from private sector and others is expected to be USD 378 million, which will be appropriated for the site construction expenses. (see Chapter 6

5.2 Commercial Activities Plan

5.2.1 Admission Ticket Sales

Sales of admission tickets will constitute the main source of income for operating expenses.
Basic information of estimated visitors who are to purchase admission tickets is as follows. (see Chapter 3.)

- The expected number of visits to the Expo is approximately 28.2 million. The breakdown of this figure is approximately 24.7 million visits from Japan and approximately 3.5 million visits from foreign countries.
- The visits from Japan will mainly come from the Kansai area with approximately 15.6 million people expected to visit.
- The breakdown of the estimated visits by gender is: approximately 13.68 million male visits, which accounts for 48.5 % of the total, and approximately 14.52 million female visits, which accounts for 51.5 %.
- 70.5 % of the visits is estimated to be one-day visit while 29.5 % to be overnight stay.
- The expected number of visits by age is estimated at 8.1 % for those under 10, 11.1 % for 10–19, 20.5 % for 20–29, 13.4 % for 30–39, 16.3 % for 40–49, 16.8 % for

Table 5 2: Major Types of Admission Ticket

Type	Descrip ion
General	One-day ticket with no restrictions on entry times
Pre-sale	Sold prior to opening day to secure early sales and as part of promotion of the Expo
Passport	Unlimited multiple admissions during the course of the Expo, with the aim of fostering repeat visitors
Special discount	For people with disabilities and people requiring special care, as well as their carers
Evening discount	Valid for entry from 5 00 p.m., with the aim of spreading visitor entry times
Designated time discount	With the aim of spreading the flow of visitors across the whole day, this ticket will have restrictions on the number of hours its holder can spend at the Expo (Envisaged system Tickets set hours during which visitors are allowed to enter the site, e.g. after 1 p.m.
Designated shuttle bus discount	With the aim of spreading out visitor entry times, this ticket will specify the shuttle bus service its holder can use. (Envisaged system Tickets are a combination of admission and shuttle bus service and are purchased by booking a fixed shuttle bus stop and the departure time zone of the shuttle bus, making it cheaper than the combination of the normal admission and the shuttle bus fare.

50–59, and 13.8 % for those aged 60 and over.

The Organiser aims to set admission ticket prices at affordable levels relative to the ticket prices of theme parks and other major events in Japan, using the ticket prices at past international exhibitions for reference.

The introduction of admission tickets with restrictions on admission times would spread out visitor numbers to alleviate crowding on the Expo site, and as such could be an effective means of optimising supply and demand in the Expo. The introduction of discounted tickets for specific target groups could also serve as an incentive to attract a wider range of visitors to the Expo. Taking these various considerations into account, the Organiser will offer a variety of ticket types to maximise visitor satisfaction and ensure the smooth operation of the Expo.

The current projection is that the price for a general admission ticket will be USD 44, and that a variety of tickets including night-time discount tickets and discounts for small children, youth and senior citizens will be offered.

Operating expenses were estimated based on the extreme scenario of no more than 25 million visits so as to be covered even in such a scenario in which the number of visits does not reach the projected number, thus the projected revenue is not achieved. The Organiser confirms that, even under this severe contingency scenario, the financial result shall be break-even. (see Chapter 6.)

The Organiser will finalise ticket prices and types based on the results of the detailed reviews and surveys it will conduct closer to the opening day, which includes: review of the visitor number projection, research into visitor's needs, evaluation of the impact of price on demand, and projection of other revenue items, so that the Expo's operating costs can be fully covered.

5.2.2 Foodservice and Merchandise Sales

Concessionaires selected by public tender will provide food and drink and merchandise sales services. These concessionaires will pay royalties on sales as the fee for opening their stores.

Enough foodservice facilities will be established to ensure that visitors are offered ample opportunities to eat and drink at the Expo. There will be various types of foodservice facilities available to meet the diverse needs of visitors, such as those who wish to enjoy a leisurely meal while taking in the atmosphere of the Expo, and those who prefer to eat quickly so they can see more of the pavilions during their visit.

There will also be a wide variety of merchandise sale facilities available to meet visitor requirements, from shops selling Expo-related goods to shops offering daily necessities and snacks for greater visitor convenience.

The total area devoted to foodservice and merchandise sales facilities will be 49,800 m^2.

There will be 16 sections on the Expo site. Details of the type and number of facilities will be decided with reference to the track records of past international exhibitions, while ascertaining visitor demand.

5.2.3 Licensing & Merchandising

All aspects of merchandise related to the Expo, including manufacture, sale, quality, and trademarks, will need to be managed appropriately. To achieve this, the Organiser will produce guidelines and, in line with the standards contained in those guidelines, will provide merchandise to all people worldwide in a safe and fair manner.

5.2.3.1 Licensing

The Organiser will develop licences for the manufacture and sale of Expo-related merchandise targeting visitors and consumers.

The licensing system will provide third parties wishing to manufacture and sell Expo-related merchandise with a licence contract allowing them to use the Expo's logo, image, theme, and concept. This will help to build further momentum for the Expo and contribute to raising the Expo's brand value.

Expo-related merchandise manufactured and sold under licence will be appropriately managed under the Trademark Act. The merchandise will be protected from infringements of rights due to fraud and counterfeit goods and the quality of the merchandise will be guaranteed.

The Organiser will receive a percentage of the proceeds from licensed sales of Expo-related merchandise as revenue.

5.2.3.2 Merchandising

Official Expo-related merchandise recognised by the Organiser and licensed related merchandise will be available at the Expo. All such merchandise will be in line with the brand value of the Expo.

Such related merchandise will be sold through a variety of channels, including shops, retailers and online sites, with people all over the world being given the opportunity to come into contact with the items. The merchandise will be available in a wide range of prices and will all be of high quality.

5.2.4 Income from Participants

5.2.4.1 Rent for Sites and Exhibition Spaces

For sites on which the participant builds its own pavilion, official participants will not be charged rent, while participants in Module Pavilions and Organiser-Built Shared Pavilions will be charged. A 15 % discount on rent will be applied to BIE member states. Rent will also be free for the countries eligible for the Assistance Programme.

5.2.4.2 Pavilion Business (Sales inside Pavilions)

Official participants may allocate up to 20 % of exhibition space to merchandise sales and the sale of food and drink. In such cases, a percentage of sales shall be payable to the Organiser as royalties.

5.2.4.3 Utility Use Fees, including Water, Light and Heating Expenses

The Organiser will collect the costs of electricity, water, gas, and other utilities used by participants for payment to the suppliers. The Organiser ensures that the utility services are offered at the local market price.
Countries eligible for the Assistance Programme will not be charged for utilities.

5.2.5 Sponsorship Programme

Sponsors are companies, organisations, etc. that endorse the theme and concept of the Expo and that are able to form cooperative relationships aimed at the success of the Expo.
The Organiser plans to enhance the diverse services and activities offered at the Expo through the provision of funding, technologies, products, etc. from sponsors. Described below are the sponsorship programme currently envisioned.
The sponsorship programme will be divided into three categories, namely Partners, Providers, and Supporters. Contract details, duration, and contribution to deliveries to the Expo will determine which category a sponsor is allocated.

5.2.5.1 Partners

Partners are companies that endorse the intent of the Expo and its various related projects and provide support as sponsors, prior to the opening of the Expo and for the duration of the Expo. Depending on the amount of the support provided, Partners will be further divided into Gold, Silver, and Bronze Partners. The benefits offered will differ depending on the level of partnership, which will be determined going forward in order to set the sponsorship fees for each level.

5.2.5.2 Providers

Providers are sponsors inside the Expo site during the course of the Expo. They will provide merchandise, food and drink, etc. inside the venue.

5.2.5.3 Supporters

Supporters are sponsors inside the Expo site during the course of the Expo. They will participate in conventions and symposiums and conduct promotional activities such as exhibiting in booths, etc. inside the venue. The Organiser may receive support money from Supporters who are conducting promotional activities.

5.2.5.4 Sectors of Sponsorship

Below are examples of major sectors who are eligible for the sponsorship programme as Partners, Providers, and Supporters: Auto, home electronics, housing, airlines, banking, insurance, chemical, energy, telecommunications, payment system, food, food service, beverage, others

5.2.6 Other Commercial Activities

The Organiser will investigate income from businesses such as those listed below.

- Income from parking fees at parking lots established by the Organiser as a park-and-ride system to ease traffic congestion in the vicinity of the venue
- Income from crowdfunding to embody various ideas gathered from companies and individuals around the world
- Advertising revenue which will be generated from off-site facilities, including park-and-ride terminals and parking lots, as well as on-site facilities, including entrance gates, elevators and resting areas.

5.2.7 Time Plan/Cash Flow

The following is the envisaged schedule (cash flow) for commercial activities (funds for operating expenses of the Expo).

Table 5 3: Cash Flow of Commercial Activities **USD in millions**

Ca egory	Year			
	To al	2023	2024	2025
Admission ticket sales	640	96	114	430
Royalties from food and beverages sales	11	0	0	11
Royalties from merchandise sales, etc.	31	0	0	31
Licensing and merchandising	7	0	2	5
Rent for exhibition spaces	18	0	0	18
Royalties from official participants	8	0	0	8
Income from utility services	15	0	0	15
Income from sponsorship	7	0	5	2
Total	737	96	121	520

Chapter 6
Financial Programme

6.1	**Overview of Financial Programme**	**204**
6.2	**Site Construction Expenses**	**205**
6.2.1	Breakdown of Expenses	205
6.2.2	Source of Funds	206
6.2.3	Cash Flow	207
6.3	**Operating Expenses**	**207**
6.3.1	Breakdown of Expenses	208
6.3.2	Source of Funds	209
6.3.3	Cash Flow	210
6.4	**Assistance Programme for Developing Countries**	**211**
6.4.1	Breakdown of Expenses	212
6.5	**Expo-Related Infrastructure Expenses**	**213**
6.5.1	Breakdown of Expenses	214
6.5.2	Source of Funds	214
Appendix	**6-1. Cost of Participation**	**218**

Financial Programme

The expenses required for the Expo are grouped into four categories; site construction expenses, operating expenses, assistance to developing countries, and Expo-related infrastructure expenses.
Site construction expenses are estimated to be USD 1,134 million, of which one third each will be assumed by the Government of Japan, Prefecture and City of Osaka (hereinafter referred to as “local governments”), and the private sector and others.
Operating expenses are estimated to be USD 737 million, which will be covered by admission ticket sales, royalties from food, beverage and merchandise providers, and others. The forecasted revenues from commercial activities are detailed in Chapter 5.
Assistance to developing countries is estimated to be USD 218 million, which will be assumed by the Government of Japan and others.
Expo-related infrastructure expenses are estimated to be USD 661 million, which will be assumed by the local governments, etc.

6.1 Overview of Financial Programme

Table 6 1: Overview of Financial Programme

Revenue (USD in millions)		Expenses (USD in millions)	
The Government of Japan	378	Site construction expenses	
Local governments	378		1,134
Funds from private sector and others	378		
Total	1,134		
Admission ticket sales	640	Operating expenses	
Royalties from food and beverages providers	11		
Royalties from merchandise providers	31		
Licensing and merchandising	7		
Rent for exhibition spaces	18		737
Royalties from official participants	8		
Income from utility services	15		
Income from sponsorship	7		
Total	737		
The Government of Japan, etc.	218	Assistance to developing countries	218
Local governments, etc.	661	Expo-Related nfrastructure Expenses	661

Note The expenses of the assistance to developing countries above (USD 218 million include those for construction of Organiser-Built Shared Pavilion, which are part of the site construction expenses.

6.2 Site Construction Expenses

Site construction expenses are estimated to be USD 1,134 million, covering expenses for infrastructure preparation, infrastructure equipment preparation, transportation-related, construction of pavilions and service management facilities, site preparation, design, and dismantling.
The construction expenses for the Japan Pavilion will be assumed by the Government of Japan separately from the above site construction expenses. Likewise, the construction expense for the Municipal Pavilion will be assumed by the exhibiting local governments separately from the above site construction expenses. The related business expenses, including but not limited to construction of railways, the enhancement of roads outside the site, and land reclamation, will be assumed by the local governments, etc. Thus, site construction expenses described here do not include construction expenses of the Japan Pavilion and of the Municipal Pavilion, and Expo-related infrastructure expenses.

6.2.1 Breakdown of Expenses

Table 6 2: Overview of Site Construction Expenses

Breakdown	De ails	Expenses (USD in millions)
Infrastructure preparation expenses	Development of the land for the Expo site (155 ha paving work for roads, sidewalks and open space, etc. and landscaping of parks and open spaces, etc.	95
Infrastructure equipment preparation expenses	Development of basic infrastructure and utility facilities for water, sewage, gas, telecommunications and electricity, etc.	222
Transportation-related expenses	Development of the entrance square and car parks	99
Expenses related to construction of pavilions and service management facilities	Construction of exhibition facilities for official participants and corporations (excluding construction and interior work of Self-Built Pavilions and interior work of Module Pavilions, Organiser-Built Shared Pavilion and booths , event halls and Theme Pavilions, etc and construction of service management facilities including gates, restrooms, first aid stations and the staff offices, etc.	415
Site preparation expenses	nstallation of streetlights, illumination works in open spaces, water projection and mobility systems, etc.	49
Design expenses	Designing of the site construction	80
Dismantling expenses		174
Total		1,134

6.2.2 Source of Funds

In accordance with the approval made at the Cabinet Meeting in April 2017, the construction expenses of USD 1,134 million will be split into thirds and each third assumed by the Government of Japan, the local governments, and funds from private sector and others.
This total amount will need to be reviewed to allow for actual site planning, price fluctuations, and other eventualities.
To raise private sector funding, Kansai Fundraising Promotion Committee for Expo 2025 Osaka, Kansai, established by three local private sector business associations, is actively rolling out the fund-raising initiative. The Organiser has established a special committee which is in charge of accelerating private sector fund-raising to involve business associations across Japan.

Table 6 3: Overview of Sources of Funds

Breakdown	De ails	Amoun (USD in millions)
The Government of Japan	One third of the construction expenses	378
Local governments	One third of the construction expenses	378
Funds from private sector and others	One third of the construction expenses (Contributions from companies, subsidies from public race and lottery proceeds, etc.	378
Total		1,134

6.2.3 Cash Flow

Table 6 4: Cash Flow of Site Construction Expenses **(USD in millions)**

	Breakdown	To al	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Expenses	nfrastructure preparation expenses	95	0	0	0	1	22	72	0	0
	nfrastructure equipment preparation expenses	222	0	0	0	34	188	0	0	0
	Transportation-related expenses	99	0	0	0	0	10	89	0	0
	Expenses related to construction of pavilions and service management facilities	415	0	0	0	0	61	354	0	0
	Site preparation expenses	49	0	0	0	0	0	14	35	0
	Design expenses	80	6	5	24	21	12	9	3	0
	Dismantling expenses	174	0	0	0	0	0	0	0	174
	Total	1,134	6	5	24	56	293	538	38	174
Fund sources	The Government of Japan	378	2	2	8	19	98	179	13	58
	Local governments	378	2	2	8	19	98	179	13	58
	Funds from private sector and others	378	2	2	8	19	98	179	13	58
	Total	1,134	6	5	24	56	293	538	38	174
Balance			±0	±0	±0	±0	±0	±0	±0	±0
Accumulated balance			±0	±0	±0	±0	±0	±0	±0	±0

Note 1 The cash flow above is as of December, 2019.
Note 2 Total amount may not match due to rounding.

6.3 Operating Expenses

Operating expenses will be roughly divided into six categories: co-creation projects expenses for co-creation projects are designed to achieve the Expo's theme, advertising expenses, which are incurred both before the opening as well as during the Expo period, event expenses for staging official events, etc., site management expenses for managing the Expo site, association management expenses to run operations of the Organiser, and other expenses for costs other than the aforementioned.
The Organiser expects that these operating expenses are covered by commercial activities such as admission ticket sales and other activities.
Operating expenses were estimated based on the extreme scenario of no more than 25 million visits so as to be covered even in such a scenario in which the number of visits does not reach the projected number, thus the projected revenue is not achieved. The Organiser confirms that, even under this severe contingency scenario, the financial result shall be break-even.

6.3.1 Breakdown of Expenses

Table 6 5: Overview of Operating Expenses

Breakdown	De ails	Amoun (USD in millions)
Co-creation projects expenses	To cover co-creation projects in which diverse stakeholders take part in initiatives that are designed to achieve the Expo's theme, *Designing Future Society for Our Lives*. Such co-creation initiatives can be on-site as well as through the Online Platform. These expenses also cover support for implementation of ideas and solutions brought by co-creation, operation of the Best Practice Areas, production of thematic exhibitions, operation and management of Theme Pavilions, implementation of thematic experience programmes, and others.	78
Advertising expenses	Domestic advertising expenses (34 To cover planning and implementation of promotions in Japan and public relation activities to attract domestic participants as well as production of logos and characters and operation of information centres, etc. Overseas advertising expenses (28 To cover implementation of activities that are designed to raise awareness of the Expo and to attract visitors from overseas, public relations activities to attract participants from overseas, hosting of international symposiums, and attending of the B E General Assembly, etc. Media relations expenses (14 To cover operation of the press centre and other press-related activities, press previews, and implementation of publicity, etc.	76
Events expenses	To cover staging official events such as the opening and closing ceremonies as well as planning and staging of the daily shows and evening shows hosted by the Organiser.	54
Site management expenses	Site operation and management expenses (138 To cover on-site transport systems, security, first aid, firefighting, cleaning, etc., management and supervision of on-site service providers, as well as expenses for land use of the Expo site. (Note The Official Participants will not be charged land rent. The Organiser will, however, make land use payments to Osaka City for the area and period of rent for which it will charge Non-official participants. Facility management expenses (60 To cover maintenance and management of utility services facilities including electricity, gas, water, and sewerage, etc., as well as telecommunications facilities. Utility expenses fall into this category too. (Note Utilities, including electricity, gas and water supply, will be collectively paid by the Organiser and later paid back as a utility service charge by participants which will be booked as the Organiser's revenues. Visitor service expenses (70 To cover on-site visitor reception and information, visitor forecasting, and operation of the Guest House.	268
Association management expenses	To cover administrative costs including the Association's staff salaries and office rent, interest on borrowings from financial institutions, and the research and study as a part of the preparation of the Expo.	101
Other expenses	Transport and customs-related expenses/ housing-related expenses (123 Transport and customs-related expenses are to cover (1 visitor transportation including the operation and management of off-site car parks and the operation of shuttle buses between off-site car parks and the site, and (2 customs cargo handling expenses for exhibits and other custom-related expenses. Housing-related expenses are to cover provision of housing to domestic and international participants, including the staff housing for official participants. Payment to B E (12 The Organiser will pay B E an amount corresponding to 2 % of admission fees (USD 11.6 million by the latest estimate . Contingency fund (25 This fund is set aside for contingency.	160
Total		737

6.3.2 Source of Funds

Operating expenses are mainly covered by income from admission ticket sales in addition to rents for plots and exhibition spaces, royalties from sales of food, beverages and merchandise and utility service charges which will be collected from participants for the actual amount of use of water, light, and heating. The Organiser is also planning to solicit sponsors from a range of segments to cover expenses for special events. (see Chapter 5.) While these revenues will not be generated until immediately prior to the event, some expenses will incur in advance to develop the Expo staging plan, build momentum, and cover administration costs in general such as salaries for the Association's staff.
The Organiser intends to borrow funds from financial institutions or to use other means to cover these required expenses for the time being until revenues are generated.

Table 6 6: Overview of Source of Funds

Breakdown	Amoun (USD in millions)
Admission ticket sales	640
Royalties from food and beverages providers	11
Royalties from merchandise providers	31
Licensing and merchandising	7
Rent for exhibition spaces	18
Royalties from official participants	8
Income from utility services	15
Income from sponsorship	7
Total	737

6.3.3 Cash Flow

Table 6 7: Cash Flow of Operating Expenses **(USD in millions)**

	Breakdown	To al	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Expenses	Co-creation projects expenses	78	1	3	3	4	7	15	45
	Advertising expenses	76	7	5	6	10	10	16	21
	Events expenses	54	0	0	1	1	3	11	39
	Site management expenses	268	0	19	19	35	34	53	107
	Association management expenses	101	5	14	13	14	15	19	20
	Other expenses	160	0	4	7	8	13	53	74
	Total	737	13	45	48	72	81	168	306
Revenues	Admission ticket sales	640	0	0	0	0	96	114	430
	Royalties from food and beverages providers	11	0	0	0	0	0	0	11
	Royalties from merchandise providers	31	0	0	0	0	0	0	31
	Licensing and merchandising	7	0	0	0	0	0	2	5
	Rent for exhibition spaces	18	0	0	0	0	0	0	18
	Royalties from official participants	8	0	0	0	0	0	0	8
	ncome from utility services	15	0	0	0	0	0	0	15
	ncome from sponsorship	7	0	0	0	0	0	5	2
	Total	737	0	0	0	0	96	121	520
Net cash balance			-14	-45	-49	-72	14	-47	213
Accumulated balance			-14	-59	-108	-180	-166	-213	0

Note 1 The cash flow above is as of December, 2019.
Note 2 Expenses for 2025 include those that are settled in 2026.
Note 3 Total amount may not match due to rounding.

6.4 Assistance Programme for Developing Countries

The Government of Japan is committed to offering comprehensive support to developing countries, in addition to its commitment to cover the site construction and operating expenses. The eligible countries are encouraged to make exhibitions in the Module Pavilions or the Organiser-Built Shared Pavilion. They are able to choose one Organiser-Built Shared Pavilion they prefer among seven pavilions. Should they wish to make exhibitions in one of the Module Pavilions, they will be offered rent at a preferred rate.
In addition, the Government of Japan will assist the eligible countries in planning and preparing for their exhibition. The comprehensive support will be based on their needs discovered through interviews and on the understanding of their unique challenges.
The number of the countries to receive assistance is expected to be 80 to 100, and the total amount of assistance is expected to be USD 218 million, or USD 2.2 million per country.

- Least Developed Countries (LDCs)
  Least Developed Countries (LDCs) are those that were recognised by a resolution of the United Nations General Assembly as having particularly low indicators of development, following an examination by the UN Economic and Social Council based on standards approved by the United Nations Committee for Development Policy (CDP)

- Low-Income Countries (LICs) and Lower Middle-Income Countries (LMICs)
  Low-Income Countries (LICs) are those with a 2016 per-capita GNI of USD 1,005 or less, and Lower-Middle Income Countries (LMICs) are those with a 2016 per-capita GNI of between USD 1,006 and USD 3,995. These definitions are in accordance with the World Bank categories used by OECD/DAC in the list of countries receiving ODA.

- Small Island Developing States (SIDS)
  Small Island Developing States (SIDS) are developing countries composed of small islands, where sustainable development is considered difficult to achieve. Their challenges are partly due to the susceptibility to damage caused by rising sea levels as a result of global warming, and partly due to the unique problems characteristic to island nations, such as small populations, remoteness and natural disasters.

- Land-locked Developing Country (LLDC)
  Land-Locked Developing Countries (LLDC) are developing countries that are isolated from the ocean and are geographically disadvantaged in terms of development.

- In addition to the above, countries may be chosen in view of fully achieving the theme of this Exhibition.

The source of funds for the assistance programme for developing countries is expected to come from the national budget and operational expenses of the Organiser, etc., and allocation of the fund will be determined in due course.
Cash flow for the expense of each year will be calculated when the implementation of the assistance programme is developed.

6.4.1 Breakdown of Expenses

Table 6 8: Overview of Assistance Programme for Developing Countries

Breakdown	De ails	Amoun (USD in millions)
Venue expenses	Expenses for the construction, design, decoration and dismantling of pavilions and freight related to the shipment of exhibits (Note Some expenses related to pavilion construction are covered by the site construction expenses.	118
Operating expenses	Expenses required for assistance from exhibition consultants and bringing staff of eligible countries to Japan prior to the event to offer pre-event guidance, for facility maintenance, attendants, security, cleaning and interpreters, and for water supply, electricity, and insurance.	32
Expense and support for Communications	Expenses for comprehensive supports for communication during the event period, before and after the Expo And for digital and media broadcasting communications, for event planning and management and for inviting press organisations and others from respective countries.	37
Travel and lodging expenses	Expenses for travel, accommodation and meals for the staff, their families from home countries and the curators for the travel and accommodations for the staff attending the pre-event guidance mentioned above for the travel, accommodations and meals of V Ps, performers, and related staff from home countries to participate in National Day events and for shuttle bus services between the site and the accommodations.	26
National Day expenses	Expenses for staging National Day events	5
Total		218

Note The planned amount of assistance is based in Japanese yen and totals JPY 23,952,110,000.

6.5 Expo-Related Infrastructure Expenses

The Expo-related businesses including but not limited to railway construction, enhancement of roads, infrastructure development, and land reclamation are regarded as a part of the Yumeshima Development Concept which was set forth by the Yumeshima Island Development Committee, a council that is comprised of Osaka Prefecture, Osaka City, and business associations in the Kansai area. The local governments who are leading these projects have prepared budgets for and are carrying forward these projects independently from the Expo site construction expenses.

The railway construction refers to the plan to extend the subway to Yumeshima Station to have better infrastructure and enhanced transportation capacity. Enhancement of roads covers the expansion of lanes on Konohana Bridge and Yumemai Bridge from four to six lanes. Land reclamation and levee construction is for 30 ha of land located south of Yumeshima Island which is necessary for the Expo site.

Railway construction and road maintenance will be completed by March 2025, and additional land reclamation will be completed by March 2023.

Figure 6 1: Yumeshima Infrastructure Development Work Schedule Outline (Draft)

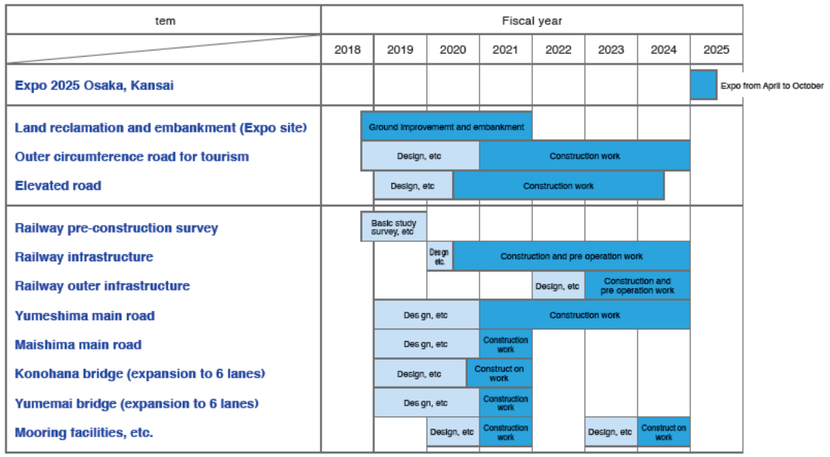

Note 1 Expenses and schedule are under scrutiny.
Note 2 Railway
nfrastructure railway structure (tunnelling shield, etc.
Outer infrastructure rails, electric facilities, etc.
Note 3 The Japanese fiscal year starts in April and ends in March of the following year.

6.5.1 Breakdown of Expenses

Table 6 9: Overview of Expo Related Infrastructure Expenses

Breakdown	De ails	Amoun (USD in millions)
Railway construction expenses	Extension of subway (491 Enhanced transportation capacity (91	582
Expenses of road enhancement	Expansion of Konohana and Yumemai Bridges (25 Expansion of Yumemai highway (9	34
Additional land reclamation expenses	Land reclamation and banking for 30 ha of land south of Yumeshima sland	45
Total		661

6.5.2 Source of Funds

Table 6 10: Overview of Source of Funds

Breakdown	Amoun (USD in millions)
Local governments, etc.	661

Note The local governments will receive financial support if the Government of Japan implements it.

Appendix

6-1. Cost of Participation

Cost of Participation

The Organiser will provide different types of exhibition facilities to the participants so that they tailor their exhibition to meet their objectives within their budget.
Participants will choose a set of exhibition facility out of four major styles, depending on their exhibition plans. The expenses necessary to complete their exhibition shall be covered by participants.

A.1.1 Costs assumed by Participants depending on Participation Attribute and Style

A.1.1.1 Participating Countries and International Organisations

Participating countries and international organisations may select an exhibition style from among the options of a Self-Built Pavilion, Module Pavilion, and Organiser-Built Shared Pavilion based on their financial and operational resources.

Self-Built Pavilion
The Organiser provides a plot to participants and the participants construct their pavilions there. Participants are responsible for dismantling and removing their pavilions after the closure of the Expo to return the plot to the same condition as it was initially handed over. Utilities will be made available to the boundary of each plot by the Organiser and participants assume responsibilities for connecting to utilities and for setting up utility facilities in their plot. (Water and electricity that are required for the construction may be provided initially in the form of tentative construction infrastructure. In that case, however, the same utility charges -at market rates- for electricity and water are applied regardless of permanent and tentative use of the infrastructure.)

Module Pavilion
The Organiser builds pavilions for participants to rent. Participants rent modules to create exhibitions by completing facilities and the interior.
At the time of the hand-over, the Module Pavilions are equipped with utilities including sewage and rainwater drainage, water, electricity and telecommunications. Participants assume responsibilities for connecting their exhibition facilities to the utilities provided. Participants who choose this option are required to pay module rent to the Organiser.

Organiser-Built Shared Pavilion
Seven shared pavilions will be built onsite and participants will rent a space inside one of the pavilions to create their own exhibition by completing exhibition facilities and interior. Participants are able to choose a layout of their choice from a variety of plans. At the time of the hand-over, the shared pavilions are equipped with utilities including sewage and rainwater drainage, water, electricity, and telecommunications. Participants assume responsibilities for connecting their exhibition facilities to utilities provided. Participants who choose this option are required to pay rent to the Organiser, except for the eligible countries for assistance programme who are exempted from such rent.

A.1.1.2 Other participants

A.1.1.2.1 Local Governments
Local governments in the Kansai area fall into this category. They are supposed to choose, in principle, a Self-Built Pavilion. These participants create an exhibition in line with the theme of the Expo. They assume responsibilities for planning and operation of their exhibits, including but not limited to construction of the pavilion, general production, equipment and systems.

A.1.1.2.2 Private-Sector Companies
Leading private-sector companies from Japan and overseas fall into this category. They are supposed to choose, in principle, a Self-Built Pavilion but may choose to exhibit inside the Theme Pavilion. They create an exhibition in line with the theme of the Expo. They assume responsibilities for planning and operation of their exhibits. Private-sector companies are required to pay plot rent to the Organiser.

A.1.1.2.3 NGOs, NPOs, Citizen's Groups, SMEs and Individuals
The Organiser will provide mobile wagons and booths in which participants of this type can make exhibits and provide services.
Participants are required to pay rent for the use of wagons and booths.
The Organiser will provide mobile wagons and booths in a way that does not interfere with the exhibitions at pavilions of official participants.

A.1.2 Expense Models for Each Exhibition Style

Expense models below are estimated based on the current level of prices.
The exhibition space area is calculated based on 60 % of the total floor area of the pavilion.
Construction and operating expenses may vary significantly depending on the structure and exhibition style of choice by participants.
A discount of 15 % will be offered to BIE member countries for the rent of Module Pavilion and Organiser-Built Shared Pavilion.

*Total amount may not match due to rounding.

Table 6A 1: Description of Key Items

a) Construction expenses

Design	This item covers expenses for design of pavilion buildings. Participants will design their own pavilion with the designer(s of their choice. All buildings must comply with the Building Standards Act of Japan.
Construction	This item covers expenses for construction of pavilion buildings. Should participants wish to hire construction contractors or staff from their home countries, they must coordinate so as to comply with the Building Standard Act of Japan as well as constructions rules in Japan.
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	This item covers expenses for electricity, air conditioning, water supply, and sewage related to construction works.
Dismantling	At the closure of the Expo, all participants are responsible for dismantling their pavilions, including interior, equipment, exhibitions and systems.

b) Interior work expenses

Interior work	This item covers all aspects of the production of the exhibitions, including interior design, interior finishing, signage, lighting and audio system.
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	These are expenses for furniture, such as tables, etc., panels and other equipment for displays required to make exhibitions.

c) Operating expenses

Personnel expenses	This item covers staff required for the exhibition facility, including personnel to attend the facility, guides for visitors, and security, cleaning and facility maintenance staff in the pavilion.
Facility maintenance	This item covers expenses for maintenance and management of the exhibition facility. Participants are responsible for promptly repairing the pavilion should there be any damage or deterioration.
Utilities	This includes water supply, electricity, gas and sewage as well as a part of the telecommunication charges as it relates to the operation of the pavilion.
Fire insurance	This covers liability claims and damages caused by a fire due to a defect of the facility.
Comprehensive liability insurance	This covers liability claims against injuries and accidents affecting visitors and staff as well defects of the facility.
Consulting Fees	Consultants will provide support to participants who are not familiar with the rules and practices of Japan or who have limited experiences in participating in Expos. Consultants will provide support to construction, operation, and projects related to scheduling and budgeting as well as contract negotiation for events

d) Space rent

Space Rent	Participants who make exhibitions at a Module or Organiser-Built Shared Pavilion are required to pay space rent to the Organiser, depending on the size of the space they rent. Countries eligible for the Assistance Programme for Developing Countries are exempted from the space rent so long as they make exhibitions in the Organiser-Built Shared Pavilion.

Table 6A 2: Unit Cost of Staffing Expenses

em	Uni	Uni cos
Directors	1 dollar/person & day	393.94
Interpreter, secretary, public relations	1 dollar/person & day	1,022.73
Attendants	1 dollar/person & day	238.64
Clerical work, security, cleaning	1 dollar/person & day	119.32

A.1.2.1 Self-Built Pavilion

Participants to build their own pavilion

Table 6A 3: Expense Model for Exhibition at Self Built Pavilion (for a single storey pavilion)

a) Large size plot (3,500 m²) **(USD in thousands)**

Cons ruc ion expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Design	Construction	8,073	USD 1,000	x		10 %	807
Construction		3.36	USD 1,000/m²	x	Floor size	2,400 m²	8,073
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	Construction	8,073	USD 1,000	x		10 %	807
Dismantling		1.59	USD 1,000/m²	x	Floor size	2,400 m²	3,818
						Sub total	13,505
n erior work expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Interior work		4.55	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	1,440 m²	6,545
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	nterior work	6,545	USD 1,000	x		10 %	655
						Sub total	7,200
Opera ing expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Personnel expenses		1.33	USD 1,000/m²	x	Floor size	2,400 m²	3,185
Facility maintenance	Construction and interior work	14,618	USD 1,000	x		2 %	292
Utilities		0.27	USD 1,000/m²	x	Floor size	2,400 m²	655
Fire insurance		2.45	USD/m²	x	Floor size	2,400 m²	6
Comprehensive liability insurance		4.55	USD/m²	x	Floor size	2,400 m²	11
Consulting fees		13.64	USD 1,000/month	x		Eight months	109
						Sub total	4,258
Grand Total							24,964

b) Medium size plot (1,750 m²) **(USD in thousands)**

Cons ruc ion expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Design	Construction	4,036	USD 1,000	x		10 %	404
Construction		3.36	USD 1,000/m²	x	Floor size	1,200 m²	4,036
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	Construction	4,036	USD 1,000	x		10 %	404
Dismantling		1.59	USD 1,000/m²	x	Floor size	1,200 m²	1,909
						Sub total	6,753
n erior work expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Interior work		4.55	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	720 m²	3,273
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	nterior work	3,273	USD 1,000	x		10 %	327
						Sub total	3,600
Opera ing expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Personnel expenses		1.33	USD 1,000/m²	x	Floor size	1,200 m²	1,593
Facility maintenance	Construction and interior work	7,309	USD 1,000	x		2 %	146
Utilities		0.27	USD 1,000/m²	x	Floor size	1,200 m²	327
Fire insurance		2.45	USD/m²	x	Floor size	1,200 m²	3
Comprehensive liability insurance		4.55	USD/m²	x	Floor size	1,200 m²	5
Consulting fees		13.64	USD 1,000/month	x		Eight months	109
						Sub total	2,184
Grand total							12,536

c) Small size plot (900 m²) **(USD in thousands)**

Cons ruc ion expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Design	Construction	2,018	USD 1,000	x		10 %	202
Construction		3.36	USD 1,000/m²	x	Floor size	600 m²	2,018
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	Construction	2,018	USD 1,000	x		10 %	202
Dismantling		1.59	USD 1,000/m²	x	Floor size	600 m²	955
						Sub total	3,376
n erior work expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Interior work		4.55	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	360 m²	1,636
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	nterior work	1,636	USD 1,000	x		10 %	164
						Sub total	1,800
Opera ing expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Personnel expenses		1.33	USD 1,000/m²	x	Floor size	600 m²	796
Facility maintenance	Construction and interior work	3,654	USD 1,000	x		2 %	73
Utilities		0.27	USD 1,000/m²	x	Floor size	600 m²	164
Fire insurance		2.45	USD/m²	x	Floor size	600 m²	1
Comprehensive liability insurance		4.55	USD/m²	x	Floor size	600 m²	3
Consulting fees		13.64	USD 1,000 /month	x		Eight months	109
						Sub total	1,146
Grand total							6,323

Note 1 The estimate is based on the assumption that a building coverage ratio is 70 %.
Note 2 Exhibitors who are official participants are exempted from paying plot rent while those who are private-sector companies are required to pay plot rent.
Note 3 Self-bult pavilions can be multi-storied up to the floor area ratio of 400 %. Construction expenses may increase if pavilions are multi storeys. n the case of a two-storey building, the total floor area per plot area will be doubled, and the unit construction cost per total floor area will be 2.94 thousand USD/m².
Note 4 Dismantling related to the interior work is included in the construction expenses.

Table 6A 4: Expense Model for Exhibition at Self Built Pavilion (for a two storey pavilion)

a) Large size plot (3,500 m²) **(USD in thousands)**

Cons ruc ion expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Design	Construction	14,095	USD 1,000	x		10 %	1,409
Construction		2.94	USD 1,000/m²	x	Floor size	4,800 m²	14,095
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	Construction	14,095	USD 1,000	x		10 %	1,409
Dismantling		1.59	USD 1,000/m²	x	Floor size	4,800 m²	7,636
						Sub total	24,550
n erior work expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Interior work		4.55	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	2,880 m²	13,091
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	nterior work	13,091	USD 1,000	x		10 %	1,309
						Sub total	14,400
Opera ing expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Personnel expenses		1.33	USD 1,000/m²	x	Floor size	4,800 m²	6,371
Facility maintenance	Construction and interior work	27,185	USD 1,000	x		2 %	544
Utilities		0.27	USD 1,000/m²	x	Floor size	4,800 m²	1,309
Fire insurance		2.45	USD/m²	x	Floor size	4,800 m²	12
Comprehensive liability insurance		4.55	USD/m²	x	Floor size	4,800 m²	22
Consulting fees		13.64	USD 1,000/month	x		Eight months	109
						Sub total	8,366
Grand Total							47,316

b) Medium size plot (1,750 m²) **(USD in thousands)**

Cons ruc ion expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Design	Construction	7,047	USD 1,000	x		10 %	705
Construction		2.94	USD 1,000/m²	x	Floor size	2,400 m²	7,047
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	Construction	7,047	USD 1,000	x		10 %	705
Dismantling		1.59	USD 1,000/m²	x	Floor size	2,400 m²	3,818
						Sub total	12,275
n erior work expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Interior work		4.55	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	1,440 m²	6,545
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	nterior work	6,545	USD 1,000	x		10 %	655
						Sub total	7,200
Opera ing expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Personnel expenses		1.33	USD 1,000/m²	x	Floor size	2,400 m²	3,185
Facility maintenance	Construction and interior work	13,593	USD 1,000	x		2 %	272
Utilities		0.27	USD 1,000/m²	x	Floor size	2,400 m²	655
Fire insurance		2.45	USD/m²	x	Floor size	2,400 m²	6
Comprehensive liability insurance		4.55	USD/m²	x	Floor size	2,400 m²	11
Consulting fees		13.64	USD 1,000/month	x		Eight months	109
						Sub total	4,238
Grand total							23,713

c) Small size plot (900 m²) **(USD in thousands)**

Cons ruc ion expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Design	Construction	3,524	USD 1,000	x		10 %	352
Construction		2.94	USD 1,000/m²	x	Floor size	1,200 m²	3,524
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	Construction	3,524	USD 1,000	x		10 %	352
Dismantling		1.59	USD 1,000/m²	x	Floor size	1,200 m²	1,909
						Sub total	6,137
n erior work expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Interior work		4.55	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	720 m²	3,273
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	nterior work	3,273	USD 1,000	x		10 %	327
						Sub total	3,600
Opera ing expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Personnel expenses		1.33	USD 1,000/m²	x	Floor size	1,200 m²	1,593
Facility maintenance	Construction and interior work	6,796	USD 1,000	x		2 %	136
Utilities		0.27	USD 1,000/m²	x	Floor size	1,200 m²	327
Fire insurance		2.45	USD/m²	x	Floor size	1,200 m²	3
Comprehensive liability insurance		4.55	USD/m²	x	Floor size	1,200 m²	5
Consulting fees		13.64	USD 1,000/month	x		Eight months	109
						Sub total	2,173
Grand total							11,911

A.1.2.2 Module Pavilion

Participants to rent modules in a pavilion built by the Organiser and to arrange interior and exhibition on their own

Table 6A 5: Expense Model for Exhibition at Module Pavilion

a) Large size **(USD in thousands)**

Space ren	Uni cos				Quan i y		Expenses
Space rent		1,345	USD/m²	x	Floor size	1,200 m²	1,615
						Sub total	1,615
n erior work expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Interior work		4.55	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	720 m²	3,273
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	nterior work	3,273	USD 1,000	x		10 %	327
Dismantling		1.59	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	720 m²	1,145
						Sub total	4,745
Opera ing expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Personnel expenses		1.33	USD 1,000/m²	x	Floor size	1,200 m²	1,593
Facility maintenance	nterior work	3,273	USD 1,000	x		2 %	65
Utilities		0.27	USD 1,000/m²	x	Floor size	1,200 m²	327
Fire insurance		2.45	USD/m²	x	Floor size	1,200 m²	3
Comprehensive liability insurance		4.55	USD/m²	x	Floor size	1,200 m²	5
Consulting fees		13.64	USD 1,000/month	x		Eight months	109
						Sub total	2,103
Grand total							8,463

b) Medium size **(USD in thousands)**

Space ren	Uni cos				Quan i y		Expenses
Space rent		1,345	USD/m²	x	Floor size	600 m²	807
						Sub total	807
n erior work expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Interior work		4.55	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	360 m²	1,636
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	nterior work	1,636	USD 1,000	x		10 %	164
Dismantling		1.59	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	360 m²	573
						Sub total	2,373
Opera ing expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Personnel expenses		1.33	USD 1,000/m²	x	Floor size	600 m²	796
Facility maintenance	nterior work	1,636	USD 1,000	x		2 %	33
Utilities		0.27	USD 1,000/m²	x	Floor size	600 m²	164
Fire insurance		2.45	USD/m²	x	Floor size	600 m²	1
Comprehensive liability insurance		4.55	USD/m²	x	Floor size	600 m²	3
Consulting fees		13.64	USD 1,000/month	x		Eight months	109
						Sub total	1,106
Grand total							4,286

c) Small size **(USD in thousands)**

Space ren	Uni cos				Quan i y		Expenses
Space rent		1,345	USD/m²	x	Floor size	300 m²	404
						Sub total	404
n erior work expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Interior work		4.55	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	180 m²	818
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	nterior work	818	USD 1,000	x		10 %	82
Dismantling		1.59	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	180 m²	286
						Sub total	1,186
Opera ing expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Personnel expenses		1.33	USD 1,000/m²	x	Floor size	300 m²	398
Facility maintenance	nterior work	818	USD 1,000	x		2 %	16
Utilities		0.27	USD 1,000/m²	x	Floor size	300 m²	82
Fire insurance		2.45	USD/m²	x	Floor size	300 m²	1
Comprehensive liability insurance		4.55	USD/m²	x	Floor size	300 m²	1
Consulting fees		13.64	USD 1,000/month	x		Eight months	109
						Sub total	608
Grand total							2,198

A.1.2.3 Organiser-Built Shared Pavilion

Participants to rent a space in a pavilion built by the Organiser to set up their own exhibition

Table 6A 6: Expense Model for Exhibition at Organiser Built Shared Pavilion

a) Large space **(USD in thousands)**

Space ren	Uni cos				Quan i y		Expenses
Space rent		1,345	USD/m²	x	Floor size	300 m²	404
						Sub total	404
n erior work expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Interior work		4.55	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	180 m²	818
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	nterior work	818	USD 1,000	x		10 %	82
Dismantling		1.59	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	180 m²	286
						Sub total	1,186
Opera ing expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Personnel expenses		1.33	USD 1,000/m²	x	Floor size	300 m²	397
Facility maintenance	nterior work	818	USD 1,000	x		2 %	16
Utilities		0.27	USD 1,000/m²	x	Floor size	300 m²	82
Fire insurance		2.45	USD/m²	x	Floor size	300 m²	1
Comprehensive liability insurance		4.55	USD/m²	x	Floor size	300 m²	1
Consulting fees		13.64	USD 1,000/month	x		Eight months	109
						Sub total	607
Grand total							2,197

b) Medium space **(USD in thousands)**

Space ren	Uni cos				Quan i y		Expenses
Space rent		1,345	USD/m²	x	Floor size	200 m²	269
						Sub total	269
n erior work expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Interior work		4.55	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	120 m²	545
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	nterior work	545	USD 1,000	x		10 %	55
Dismantling		1.59	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	120 m²	191
						Sub total	791
Opera ing expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Personnel expenses		1.33	USD 1,000/m²	x	Floor size	200 m²	265
Facility maintenance	nterior work	545	USD 1,000	x		2 %	11
Utilities		0.27	USD 1,000/m²	x	Floor size	200 m²	55
Fire insurance		2.45	USD/m²	x	Floor size	200 m²	0.5
Comprehensive liability insurance		4.55	USD/m²	x	Floor size	200 m²	1
Consulting fees		13.64	USD 1,000/month	x		Eight months	109
						Sub total	441
Grand total							1,501

c) Small space **(USD in thousands)**

Space ren	Uni cos				Quan i y		Expenses
Space rent		1,345	USD/m²	x	Floor size	82 m²	110
						Sub total	110
n erior work expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Interior work		4.55	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	49 m²	224
Furniture, fixtures, equipment and system equipment	nterior work	224	USD 1,000	x		10 %	22
Dismantling		1.59	USD 1,000/m²	x	Exhibition space size	49 m²	78
						Sub total	324
Opera ing expenses	Uni cos				Quan i y		Expenses
Personnel expenses		1.33	USD 1,000/m²	x	Floor size	82 m²	109
Facility maintenance	nterior work	224	USD 1,000	x		2 %	4
Utilities		0.27	USD 1,000/m²	x	Floor size	82 m²	22
Fire insurance		2.45	USD/m²	x	Floor size	82 m²	0.2
Comprehensive liability insurance		4.55	USD/m²	x	Floor size	82 m²	0.4
Consulting fees		13.64	USD 1,000/month	x		Eight months	109
						Sub total	245
Grand total							680

A.1.2.4 Exhibition in Booths and Wagons

Booth and wagon exhibition will be arranged, taking into consideration the pavilions of official participants.

Booth and wagon exhibitions are new formats of exhibition to enable anyone to participate in the Expo in the hope that diverse participants have better interactions and communications with each other. These formats are a direct reflection of the theme of the Expo 2025 Osaka, Kansai, "*Designing Future Society for Our Lives*," as well as the concept that the Expo works as "People's Living Lab." These formats are offered to make participation easy for those who may have limited budgets, such as NGOs, NPOs, citizen's groups, SMEs, and individuals. Booth and wagon exhibitions are intended to increase the diversity of participation.
These exhibitions will be set up in a way not to hamper pavilions of official participants.

(Booth exhibition)
Booth exhibitions are similar to exhibition made in the Organiser-Built Shared Pavilions. They will be set up inside the Theme Pavilion and the exhibition should be in line with what is displayed in the Theme Pavilion. Participants can rent the booth on a monthly basis, so that the exhibition will change throughout the Expo period. Booth exhibitions are limited in the exhibition period and space compared to the Organiser-Built Shared Pavilion, and it offers a more affordable way of making an exhibition. Participants will cover expenses related to their own exhibition as well as the booth rent depending on the period of rent.

(Wagon exhibition)
Wagon exhibitions are a very simple way of making exhibition in which participants rent a wagon provided by the Organiser and operate it as they see fit. Wagons are allocated in the five open *Khu* spaces. Wagons are mobile, making them flexible to collaborate with other exhibitions and events as participants see fit.
Participants will cover expenses related to their own exhibition as well as the wagon rent.

*Explanation on booth and wagon exhibitions is based on the current plan.

A.1.3 Other Expenses

Participants staff will bear their own travel and accommodation costs.

Table 6A 7: Living Expenses

a) Expenses for Daily Goods and Services

em	Uni cos (in USD)	No es
Transportation		
Rail	From approximately 1.36	Fares vary depending on operators and on distance.
Subway	From approximately 1.64	
Bus	Fixed fare of approximately 1.91	
Taxi	From approximately 6.18	
*The transport options between the accommodation and the site is planned to the public transportation and the shuttle bus service. The expense for the shuttle bus service will be determined taking the previous Expos into consideration.		
Reference: Transportation between the Centre of Osaka City to the Expo site area		
From Osaka Station to Cosmosquare Station	3.55	One-way rail
From Bentencho Station to Cosmosquare Station	2.09	One-way rail
From the centre of Osaka to Yumeshima	Approximately 46.18	One-way taxi
Accommodation for participants		
Two people sharing a 50 m² room	Approximately 1,200 (reflecting market price and other conditions	For a one-month period, based on approximate calculation in 2019
Accommodation at hotels		
A room in a five-star hotel	Approximately 436.41	Two people sharing a room, per night
A room in a four-star hotel	Approximately 258.67	Two people sharing a room, per night
A standard twin room in a city hotel	Approximately 136.36	Per night
A twin room in a business hotel	Approximately 81.82	Per night
Rent for housing		
Studio	Approximately 27.27 to 45.45	Long-term stay for more than one month, per night
Meal		
Prices of meals vary in the Kansai region as there are many options to choose from. Among fast food, Japanese *Soba* and *Udon* noodles would be approximately USD 2.72 and a set menu at hamburger chains would be approximately USD 4.55.		
Haircut		
Haircut at a barber shop/beauty salon	Approximately 10.09 to 31.82	Prices vary depending on shops/salons.

b) Utilities

em	Uni cos (in USD)	No e
Electricity	Approximately 0.18 to 0.27/kWh	Price offered to consumer in the Kansai region by KEPCO as of December 2019.
Water supply and sewage	Aproximately 1.54 to 2.80/m³	Price offered to consumer in the Kansai region by Osaka City.
Gas	Approximately 1.33 to 2.20/m³	Price offered to consumer in the Kansai region by Osaka Gas.
Gasoline	Premium 1.43/litre	Source Agency for Natural Resources and Energy, as of December 2019
	Regular 1.33/litre	
	Kerosene for heating 0.93/litre	

c) Insurance

The Organiser will make suggestions to participants on different types of insurance (e.g. medical insurance for their staff, per request from participants.

Chapter 7

Legacy

7.1	**Importance of Legacy**	**238**
7.2	**Hard Legacy**	**239**
7.2.1	Community Development after the Expo	239
7.2.2	Infrastructure in the Surrounding Area	240
7.2.3	Reutilisation of the Expo Facilities	240
7.3	**Intangible Legacy (Soft Legacy)**	**241**
7.3.1	Inheriting and Developing Ideal and Achievements of the Expo	241
7.3.2	Behavior and Awareness Change	242
7.3.3	SDGs and Beyond	242
7.3.4	People's Living Lab	242
7.3.5	Opportunity for Japan to Leap Forward	243
7.3.6	Talent Development	243

Legacy

7.1 Importance of Legacy

The international community is faced with emerging challenges including income disparities, increased social unrest, changes in the living environment and working practices, large-scale disasters and aging populations. With these challenges in mind, the Expo should leave a legacy in a way to lead the way forward for the international community.

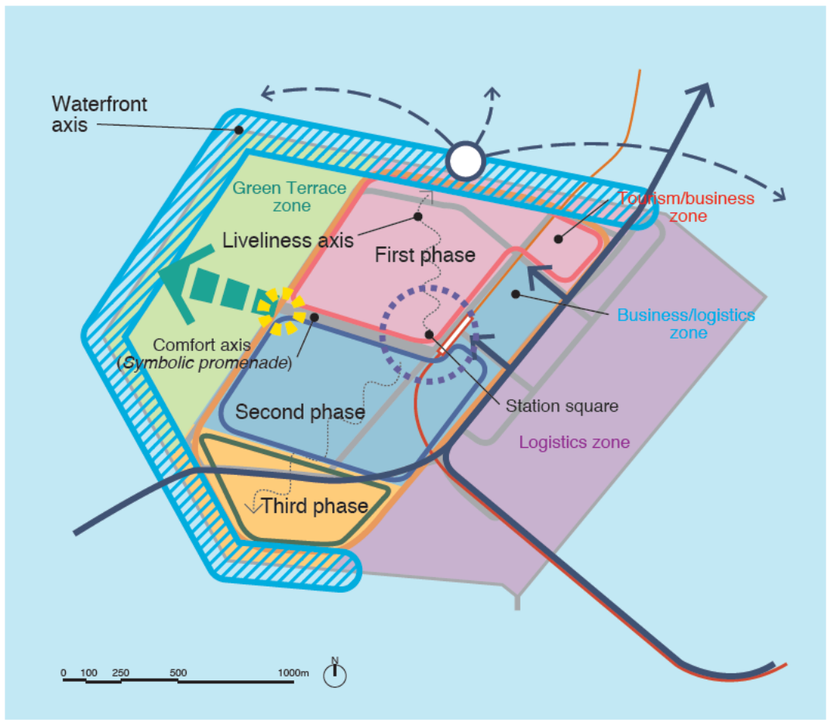

Figure7 1: "Basic Policy for Yumeshima Development"

7.2 Hard Legacy

7.2.1 Community Development after the Expo

7.2.1.1 Yumeshima Development Concept

In August 2017, the business associations in Kansai, Osaka Prefecture and Osaka City (hereinafter referred to as the "Local Governments and Others") developed "Yumeshima Development Concept," which sets forth the guiding principle for community development and land usage of Yumeshima Island including the legacy site of the Expo.

The concept specifies how to utilise each area of the island: to develop the eastern part of the island for logistics and industrial purposes, the central part for tourism and business purposes and the western part for a Green Terrace. The Expo site will sit across all these areas with many of the pavilions built mainly in the area designated for tourism and business. The plan dictates that the part be developed as a new hub for global tourism which people from around the world would like to visit, offering opportunities to experience advanced technologies as entertainment and recreation, which in turn help new industry and business develop and grow.

The Local Governments and Others formulated "Basic Policy for Yumeshima Development" in December 2019 based on the situation updated after the concept, to promote the area development towards creating a new global tourism hub. The policy provides directions for the area development, which include those regarding land utilisation, infrastructure development and smart city development. The policy also indicates that each of the tourist and logistic facilities should fulfil their functions to the maximum, and cooperation with stakeholders including the Local Governments and Others should be enhanced according to the development stage of Yumeshima.

7.2.1.2 Listening to the Voice of the Market

In March 2019, Osaka City conducted a public survey on how the city can take over the Expo's philosophy as its legacy. The survey was conducted to seek out practical ideas on: how to leverage the Expo legacy, if private-sector companies are willing to take part in developing the legacy site, and whether the legacy site is perceived to have business potential. The survey was intended to solicit ideas from three viewpoints: (1) specific measures and plans to inherit the philosophy and initiatives of the Expo after the closing of the event, (2) insights and specific measures on how to incorporate ideas of the Expo site planning into the community development while creating harmony with locational characteristics of Yumeshima and surrounding landscape and (3) functions and facilities suitable for a legacy site, which is designed as an international tourism hub on Yumeshima Island where international tourist attractions and interactions created through the Expo will live on.

Based on the outcome of the survey, the Local Governments and Others will continue to enhance community development planning that will inherit the philosophy of the Expo.

7.2.1.3 Team Structure for Community Development

Osaka City established the Yumeshima City Development Promotion Headquarters in July 2019, which is tasked with a cross-sectional function to share individual plans developed by different departments with other stakeholders and coordinate with Osaka Prefecture.
The headquarters will, in collaboration with the Organiser, promote the community development on the legacy site.

7.2.2 Infrastructure in the Surrounding Area

The railway extension to Yumeshima Island will remain as a means of transportation between the island and downtown Osaka after the closing of the Expo, leaving valuable assets for the region and its tourism.
Osaka City will develop roads and open spaces with the intention to develop a broader road network around the Expo site and to ensure smooth traffic and transportation within Yumeshima Island. These roadways will also serve as a foundation for the area to become an international tourism hub. In addition, Osaka City plans to expand the width of bridges and main roads so that the area can work as an international logistics hub and an international tourism hub in a way that fully leverages their capabilities.

7.2.3 Reutilisation of the Expo Facilities

Although the Expo facilities will be, in principle, dismantled and removed, the Organiser will look for organisations who take over any reusable items, including machinery and equipment. Items that cannot be reused will be recycled back into raw materials.

7.3 Intangible Legacy (Soft Legacy)

7.3.1 Inheriting and Developing Ideal and Achievements of the Expo

With the theme, *Designing Future Society for Our Lives*, the Expo is aimed at accelerating works to achieve the SDGs, whose target year is 2030, and presenting vision and goals for the SDGs and beyond.
The Expo should not be regarded as a one-off event. Rather, its ideal and achievements should be inherited and developed as a way towards objectives set by the Expo.
To this end, the Organiser plans to summarise and communicate the Expo's achievements as its legacy. With a proper structure in place, the ideal and achievements of the Expo will be inherited and developed.

7.3.2 Behaviour and Awareness Change

During the Expo period and through different initiatives including thematic forums and workshops, as well as ideathon events and platforms leading up to the opening, people who engage with the Expo are supposed to discover their own way of living and possibilities and experience co-creation through interaction with others. In this way, the Organiser hopes to bring about changes in people's behaviour and awareness in a way for them to represent the idea behind the theme of the Expo.
The movement of changes in behaviour and awareness by the respective visitors should bring about energy towards future. This will be the Expo's soft legacy, which will help people address challenges common to all humankind, for example, as laid out in the SDGs, even after the closing of the Expo.

7.3.3 SDGs and Beyond

The Organiser believes that the Expo will help achieve the SDGs and realise Society 5.0 as best practices will be shared while various new projects will be created.
In addition to the exhibitions at pavilions, the Organiser will establish a forum in the Expo in which experts and visitors from around the world discuss potential collaboration towards achieving the SDGs and beyond. Output of such discussions will be disseminated to the world, for example, in a publication of "Expo 2025 Osaka, Kansai Agenda (tentative title)."

7.3.4 People's Living Lab

The Expo will work as a test field for future society in which a variety of new technologies, services and systems will be experimented for actual deployment in society. The process and outcome of such experiments will also be regarded as the legacy of the Expo. Further, deployment of various technologies and systems in society, after experiments during the Expo, should develop new business opportunities.
The legacy of the Expo with its insights and know-how on new technologies experimented at the Expo site will be utilised as foundation for building future society. The examples may include human traffic flow and multilingual systems controlled by AI, and next-generation mobility. In addition, know-how and technologies to prepare and operate the Expo resilient to natural disasters, with earthquakes and typhoons in mind, should also be communicated to the world.

7.3.5 Opportunity for Japan to Leap Forward

Through various initiatives aimed at achieving the SDGs as a part of hosting the Expo, Japan will design its future as a "developed country of solving challenges" while accelerating its growth strategy that helps the country to reach the envisioned future.
The Expo, which focuses on life, should promote innovative initiatives in the field of life science, capitalising on the expertise of universities, research institutes and industrial clusters of the Osaka and Kansai area.
The Expo, encouraging active participation, facilitates new interaction and engagement among diverse cultures and values, thereby fostering creativity. This mechanism should lead to the creation of new culture.
Tourists who visit Japan during the period of the Expo will have opportunities to enjoy the attraction of Yumeshima Island and other areas across Japan. This will encourage those who host tourists to offer value-added tourism to enable domestic and international travellers to enjoy stress-free trips. Both the tangible tourism infrastructure, including the comfort of stay and appeals of the sites, as well as intangible tourist services, including barrier-free facilities, information at the railway stations and bus terminals and overall convenience should be improved.
In this way, the Expo should drive Japan, as well as Osaka and Kansai area, to leap forward from economic, social and cultural perspectives.

7.3.6 Talent Development

In the course of the preparations for the Expo, the Organiser will harness a wide range of expertise from people of diverse backgrounds while promoting co-creation by diverse individuals. To ensure that the Expo incorporates a variety of ideas, the Organiser will ensure the diversity of age, gender and nationality.
As a part of this effort, the Organiser will actively cultivate talent for the next generation and ensure that these talents have sufficient opportunities to take on challenges so that they can fully exhibit their capabilities to help build future society.

Chapter 8

Legal Documents

8.1	**General Regulations**	**248**
PART I	GENERAL PROVISIONS	248
PART II	CONCERNED GOVERNMENT AUTHORITIES IN THE ORGANISING STATE	248
PART III	OFFICIAL PARTICIPANTS	250
PART IV	GENERAL CONDITIONS OF PARTICIPATION	252
PART V	SPECIAL CONDITIONS FOR CONCESSIONAIRES	260
PART VI	INDEMNITIES IN CASE OF CANCELLATION OF EXHIBITIONS	261
8.2	**Participation Contract**	**262**
PART I	GENERAL PROVISIONS	262
PART II	THE PARTICIPANT'S EXHIBIT	262
PART III	COMMERCIAL ACTIVITIES OF THE PARTICIPANTS	264
PART IV	BENEFITS GRANTED TO THE PARTICIPANTS	266
PART V	ENTRY INTO FORCE	267
8.3	**Special Regulation No.1**	**268**
8.4	**Special Regulation No.2**	**276**
8.5	**Document Establishing and Guaranteeing Compensation in Case of Cancellation**	**282**
8.6	**Cost of Participation**	**284**
Appendix	**8-1. Letter from Prime Minister of Japan**	**288**
	8-2. Letter from Japan Association for the 2025 World Exposition	**292**

Legal Documents

8.1 General Regulations

PART I - GENERAL PROVISIONS

Article 1 - Title, Theme and Category

An international registered exhibition shall be held in Osaka, Kansai, Japan. The title of this exhibition shall be Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan (hereinafter referred to as “the Expo”). The theme of the Expo will be “Designing Future Society for Our Lives”. The definition of the theme of the Expo, as well as the details of its development will be specified in Special Regulation No. 1 as stipulated in Article 34 herein. The Bureau International des Expositions (hereinafter referred to as “the BIE”) has registered this Expo in accordance with the provisions of the Convention relating to International Exhibitions, signed at Paris on the 22nd of November,1928, as amended (hereinafter referred to as “the Convention”).

Article 2 - The Site

The site of the Expo shall be located at Yumeshima Island, an artificial island on the waterfront of Osaka covering an area of approximately 390 hectares, of which 155 hectares shall be used as exhibition areas and for other activities.

Article 3 - Duration

The Expo shall open on Sunday, 13 April 2025 and shall be closed definitely on Monday, 13 October 2025.
In the event of one or more visiting days being organised before the official opening date, for special categories of guests such as press representatives, the dates for these shall be fixed with the agreement of the Steering Committee of the College of Commissioners General.

PART II - CONCERNED GOVERNMENT AUTHORITIES IN THE ORGANISING STATE

Article 4 - Government Authority Responsible for the Expo

The Expo shall be under the authority of the Minister of Economy, Trade and Industry of the Government of Japan, a signatory government of the Convention who shall be responsible for preparing or undertaking the legal, financial and other measures necessary to ensure the success and prestige of the Expo. The Minister of Economy, Trade and Industry shall exercise its authority and its control over the Expo through the Commissioner General of the Exhibition.

Article 5 - The Commissioner General of the Exhibition

The Government of Japan shall appoint the Commissioner General of the Exhibition.
The Commissioner General of the Exhibition shall represent the government in all matters related to the Expo. He/She shall be responsible for ensuring that the commitments taken vis-à-vis the participants are duly honoured. He/She shall ensure that the programme of work is respected and that the general provisions of the General Regulations and Special Regulations are carried out. He/She shall exercise disciplinary powers over the Expo, and, in this capacity, he is authorised to suspend or stop any activity, and to effect at any time the withdrawal of items of whatever origin which are incompatible with the proper standing of the Expo and which are likely to be a risk or liability. If the Organiser or the Commissioner General of Section should contest the decision of the Commissioner General of the Exhibition, the provisions set out in Article 10, which the parties have promised to respect, shall be applied. This recourse has the effect of putting the decision in abeyance except where a matter of security is in question.
The Commissioner General of the Exhibition can, under his/her own responsibility, delegate the exercise of his/her powers to his/her co-workers.
The Commissioner General of the Exhibition may not carry out any function or mission on the Organiser's behalf, unless these functions, in law and in fact, are purely disinterested and non-profit making.

Article 6 - Relationship between the Commissioner General of the Exhibition and the Bureau International des Expositions

The Commissioner General of the Exhibition shall communicate to the BIE as soon as he/she receives such information, the decisions taken by Governments regarding their participation, and more particularly the documents wherein Governments notify the Commissioner General of their acceptance, the nomination of Commissioners General of national sections, exhibition spaces selected by participating countries etc. and, as soon as they have been signed, the Participation Contracts.
The Commissioner General of the Exhibition shall submit to the BIE, within the periods specified in Article 34, hereunder, the texts of the Special Regulations. He/She shall keep the BIE fully informed, chiefly by reporting at each of its sessions, of all developments and progress relating to the preparation of the Expo. He/She shall ensure that the use of the BIE flag and symbols comply with the regulations laid down by the BIE. He/She shall welcome the delegates sent by the BIE on official missions to the Expo.
The Commissioner General of the Exhibition shall ensure that the Organiser indicates by all suitable means and particularly by mentioning it on all documents, that the Expo has been registered by the BIE in accordance with the regulations set down by the BIE.
The Commissioner General of the Exhibition shall communicate to the BIE, in due time and for the information of the participants, the legislative, statutory or other texts adopted by the organising State and local public Authorities, in order to facilitate the participation of foreign States and ensure the success of the Expo.
The Commissioner General of the Exhibition shall agree with the BIE on the methods and procedures by which the percentage of 2 %, in accordance with the BIE regulations, of the total receipts deriving from ticket sales (gross receipts exclusive of consumption tax and local consumption tax) at the Expo is to be paid to the BIE (hereinafter referred to as "Royalty on Gate Money"). The amount of the gate money should under no circumstances be inferior to that foreseen as compensation

for the cancellation of an exhibition as stipulated under Article 38 of the present Regulations.

Article 7 - The College of Commissioners General and the Steering Committee

At the earliest possible opportunity, the Commissioner General of the Exhibition shall convene a meeting of Commissioners General of Section representing the participating countries to nominate a Chairperson and a Steering Committee to represent them, to consider matters of mutual interest, and to exercise the powers laid down in Article 10 hereunder.
When the number of States officially participating doubles after the elections, the elections shall be considered no longer valid, and new elections shall be held.
Should the Chairperson of the Steering Committee be prevented for any reason from fulfilling his/her responsibilities, he/she shall delegate his/her powers to another member of the Steering Committee.
The rules governing the functioning of the Steering Committee shall be set out in Special Regulation No. 3 referred to in Article 34 of the present Regulations.

Article 8 - Exhibition Organiser

In accordance with the Act on Special Measures Necessary for Preparing for and Managing the International Exposition in 2025 and having regard to the authority of the Commissioner General, the preparation, organisation, operation and management of the Expo shall be the responsibility of the Japan Association for the 2025 World Exposition, Public Interest Incorporated Association (hereinafter referred to as "the Organiser").
The Commissioner General of the Exhibition shall communicate to the BIE, for the information of the participants and the formal records of the BIE, the constitutional proceedings and composition of the bodies directing the Expo, as well as the basic terms of the guarantees, benefits or constraints arising from the conventions signed by the State and, if the case arises, other public authorities.

PART III - OFFICIAL PARTICIPANTS

Article 9 - Official Participants

1. Official Participants are those foreign governments and international organisations that have accepted an official invitation from the Government of Japan to participate in the Expo. The governments of all participating countries in the Expo shall be represented by a Commissioner General of Section accredited to the Government of Japan. Any participating international organisation may also appoint a Commissioner General of Section.
   Official Participants shall each conclude a Participation Contract with the Organiser to be signed by the Commissioner General of Section and the Organiser and initialled by the Commissioner General of the Exhibition.
   The Commissioner General of Section is solely responsible for the organisation and operation of his/her national section, which includes all the exhibitors and the managers of the commercial activities referred to in Chapter III of Part IV hereunder, but not the concessionaires referred to in Part V.
   The Commissioner General of Section shall guarantee that the members of his/her national section will abide by the regulations issued by the Organiser and approved by the BIE.
   In order to enable the Commissioner General of Section to carry out his/her responsibilities, he/she shall be entitled to the advantages listed in Special Regulation No. 12, referred to in Article 34.
   The personnel of the foreign national sections shall benefit from the accommodation facilities listed in Special Regulation No. 6, referred to in Article 34.
2. All Official Participants shall abide by the same rules as regards both their rights and obligations. The Organiser shall not permit any exemptions to this Article, except for justified technical and financial supports granted to developing countries.
   These terms should be explicitly included in the Participation Contract submitted to the BIE for the participating countries and international organisations.
3. Information relating to the financial assistance for developing countries will be detailed in Special Regulation No. 2 and relevant participation guidelines to be established by the Organiser with the cooperation of the BIE.

Article 10 - Settlement of Disputes

Any disputes between an Official Participant and, either another Official Participant, or the Organiser, will be settled in the following manner:
1. If the dispute concerns the interpretation of the present General Regulations, the Special Regulations or the Participation Contract, considered in the light of the Convention or the compulsory rules of the BIE, the Steering Committee of the College of Commissioners General will be arbitrator after having, if the case arises, sought the opinion of the President of the BIE who, with the assistance of the Vice Chairperson (Chairpersons) concerned and the Secretary General, will make a recommendation.
   The Commissioner General of the Exhibition or the Organiser may also seek the above-mentioned opinion.
   This decision of the Steering Committee is immediately applicable and without recourse. During its next session the General Assembly of the BIE will make known whether it approves the interpretation of the office of the College of Commissioners General, which will thus constitute a precedent applicable to similar future cases; otherwise, it will indicate the interpretation which should have been given.
2. If the dispute concerns products exhibited, the Steering Committee will inform the College, according to paragraph 3 of clause 19 of the Convention.
3. If the case must be resolved by the Commissioner General of the Exhibition according to the provisions of these General Regulations, any party may demand that advice of the Steering Committee be sought beforehand.
4. For any other dispute each party can demand arbitration:
   - in the first instance, from the Commissioner General of the Exhibition alone;
   - in the second instance, from the said

Commissioner General deciding after consultation with the Steering Committee of the College of Commissioners General;
- in the third instance, from the Steering Committee of the College of Commissioners General.

The decision will be made at the level demanded by the party which chooses the highest level.

5. The above-mentioned rulings must be made within ten days. Otherwise, the dispute - if it comes under points 1, 3 or 4 above - will be brought before the College of Commissioners General, which will decide within five days.

Otherwise, the request of the party which raised the dispute will be considered unjustified.

PART IV - GENERAL CONDITIONS OF PARTICIPATION

CHAPTER I - ADMISSION

Article 11 - Admission of Items and Exhibition Materials

Only those items and exhibition materials which relate to the theme as described in Article 1 of the present Regulations shall be admitted to the Expo.
The origin of these products shall be governed by the provisions of Article 19 of the Convention.
The procedure for compliance to the theme of the Expo shall be described in Special Regulation No. 1, referred to in Article 34.

Article 12 - Admission of Exhibitors

The exhibitors in national sections shall be selected by the Commissioner General of Section and come under his/her sole authority. Exhibitors who do not come under any section shall deal directly with the Organiser, who shall inform the Government of the State of origin of the exhibitor concerned of their intention as soon as contact is established with such exhibitors.

Article 13 - Exhibition Spaces

There shall be the following categories of exhibition spaces:

1. Type A (plot): Participants will build their own pavilions on the plot provided by the Organiser. The exhibition by corporations will be included in this category.
2. Type B (module): Participants rent exhibition modules set up by the Organiser.
3. Type C (shared pavilion): Participants rent exhibition space in pavilions built by the Organiser.
4. The Japan Pavilion and Municipal Pavilion: Exhibitions by the Government of Japan and by local governments in Japan
5. NPO Room: A facility for NPOs that is intended to promote participation and exhibition of citizens, who are building future society
6. Theme Pavilion: Pavilions built by the Organiser where visitors are provided with various experiences planned by the Organiser according to the theme.
7. Best Practice Area: Space for exhibition prepared for wide-ranging stakeholders as a place to showcase the outputs of co-creation projects, which will start prior to the opening of the Expo. Such participants may include non-government organisations, small businesses and citizens.

Space rented to BIE member states will be subject to a 15 % discount on rent. For countries that are eligible for the Assistance Programme to developing countries, space will be provided free of charge.

CHAPTER II - SITES - INSTALLATIONS - CHARGES

Article 14 - Sites

The total usable space which is placed at the disposition of the foreign national sections shall be at least equal to the space allocated to the section of the organising state. If, however, this space has not been fully allocated 24 months before the opening of the Expo, the Organiser shall recover the right to dispose freely of the unreserved space.
The plots required by the Official Participants to erect their own pavilions shall be made available by the Organiser free of charge.
Confirmation of the allocation of space to Official Participants shall be subject to the approval of the proposed Theme Statement as specified in Special Regulation No. 1, referred to in Article 34.

Article 15 - General Services

The Organiser shall provide at the expense of each participant, the services of gas, electricity, telecommunications, water inlets and outlets, garbage removal, etc. Rates charged for such services shall conform to local rates.
Participants shall carry out all the cleaning, maintenance, garbage disposal, and other activities ordinarily required for the operation of their site. Should a participant fail to do so, the Organiser is authorised to carry out these activities itself and charge all expenses incurred therefrom.
The terms for the provision of general services shall be described in Special Regulation Nos. 4, 5 and 10, as referred to in Article 34.

Article 16 - Buildings and Installations

No participant may make alterations within the exhibition grounds without the Organiser's prior approval of the project. Earthworks, landscaping and generally speaking all improvements around the buildings must also be approved in advance by the Organiser. Similarly, improvement plans drawn up by the Organiser may not be modified unless the participants concerned are in agreement, or permission has been granted by the Steering Committee of the College of Commissioners General.
The conditions for all construction and improvements shall be set forth in Special Regulation No. 4 referred to in Article 34 of the present Regulations.
The special conditions which apply within the exhibition grounds, taking into account the temporary nature of the buildings to be

erected and the improvements to be made, shall also be indicated therein.
In addition, participants may request the Commissioner General of the Exhibition to waive the regulations. In that event the Commissioner General shall either decide the matter or arrange for the competent authorities to make a decision.
Special Regulation No. 5, referred to in Article 34, mentions the conditions for the installation and operation of any machines, apparatus or equipment which may be used by the participants.

Article 17 - Occupation of the Sites

Actual construction work shall be completed by 13 July 2024, internal conversion and finishing work by 13 January 2025 and the installation of exhibits by 13 March 2025.
In order that such a timetable is honoured, plots for construction shall be handed over to participants (or authorised representatives) from 13 April 2023; space for exhibition in pavilions built by the Organiser by 13 July 2024; and the entry of items to be shown shall be authorised from 13 November 2024.
The plots allocated to participants for construction must be vacated and returned in the original conditions by 13 April 2026 at the latest. Pavilions built by the Organiser must be vacated and returned in the original conditions by 13 January 2026.

Article 18 - Exhibits

No exhibit or part thereof may be removed from the Expo without the permission of the Commissioner General of the Exhibition.

If a participant is unable to fulfil his/her commitments towards the Organiser, the Commissioner General of the Exhibition may proceed at the closing date of the Expo and at the participant's cost and risk, with the dismantling, removal, storage, attachment and sale of the participant's goods located within the exhibition grounds, with the exclusion of items considered of national heritage and the amount due to the Organiser of the Expo shall be deducted from the proceeds of such sale.

CHAPTER III - COMMERCIAL ACTIVITIES AND MISCELLANEOUS

Article 19 - General Provisions

Commercial or other activities carried out in the national sections must be authorised in accordance with these General Regulations, or by the Participation Contract or by the Commissioner General of the Exhibition. An Official Participant may avail himself of any special benefits obtained by another Official Participant.
Such activities, including those concerning electronic commerce, fall exclusively within the jurisdiction of the appropriate Commissioner General of Section. If these commercial or other activities give rise to the payment of royalties, in accordance with the terms laid down in the Participation Contract, these royalties shall be collected by the Commissioner General of Section.
The space devoted to commercial activities and accessible to the public must not exceed 20 % of the total covered exhibition space in order to ensure that the national presentation complies with the provisions in Article I of the Convention.

Article 20 - Commercial Activities

In accordance with the conditions set out in Special Regulation No. 9, referred to in Article 34, Official Participants may open restaurants in which the national food of their country will principally be served.
In accordance with the conditions laid down in Special Regulation No. 9, referred to in Article 34, Official Participants may sell to the general public photographs, including slides and postcards, sound and video recordings (on films, CD's, DVD's or other electronic media), books and stamps from their countries. Subject to the Organiser's approval, Official Participants may also sell a limited number of articles which are truly representative of their country. Such articles may be replaced during the course of the Expo. This principle also applies to electronic sales.
Items exhibited in the national sections, as well as materials used to install presentations may be sold ready for delivery after the Expo closes; by so doing the exhibitor shall relinquish his/her right to the benefit of temporary import and shall be subject to taxation and customs regulations. No dues shall be payable to the Organiser on such sales.
In the case where the Organiser has granted exclusive commercial rights to certain suppliers for the sale of goods or services, these rights must not be allowed to hinder the commercial activities of the Official Participants, whether these activities are restaurants, or the sale of articles included in the national sections.
Concessions made by the Organiser should respect the principle of non-discrimination between nationals and foreigners; avoid all risk of imbalance between the number and nature of concessions, and the eventual number of visits and all excesses of commercialisation leading to alterations in the objectives of an international exhibition, as established by the BIE.

Article 21 - Catering Services for Own Personnel

Any national section may organise a restaurant and refreshment services for the exclusive use of its own personnel. These activities shall not require the payment of any dues to the Commissioner General of the Exhibition or to the Organiser.

Article 22 - Distribution of Free Samples

Subject to the approval of the Commissioner General of the Exhibition, Commissioners General of Section or exhibitors coming under their authority may distribute free samples of their products or allow them to be tasted free of charge, within their own section.

Article 23 - Entertainment, Special Events

Official Participants may arrange shows, special events, presentations or meetings related to the theme of the Expo.
Conditions in each case shall be agreed mutually between the Commissioner General of the Exhibition, the Organiser and the Commissioner General of Section.

Article 24 - Publicity

1. Participants may place signboards, posters, notices, printed matter and similar such material on their exhibition spaces or in their pavilions.
2. The use outside this exhibition space or pavilion of any publicity material shall be subject to the prior approval of the Commissioner General of the Exhibition. The Commissioner General of the Exhibition may require the removal of any such signs for which he/she has not given approval.
3. Brochures and leaflets can only be distributed within the enclosure of the section.
4. All publicity concerning special events etc. on the site must be authorised by the Commissioner General of the Exhibition. All noisy advertising is prohibited.
5. The name, image, logo, marks, mascots, content, etc. of the Expo may not be used either inside, or outside the Expo site, without prior approval of the Organiser, whether for commercial purposes or not, be they in the form of boards, signs, printed publications, photos, drawings, electronic images, internet or any other form.
6. Commissioners General of Section may use the symbols of the Expo solely for non-commercial purposes directly related to the Expo after having concluded the Participation Contract with the Organiser and receiving permission of the Commissioner General of the Exhibition. This right of use is not transferable.

CHAPTER IV - COMMON SERVICES

Article 25 - Customs Regulations

In accordance with Article 16 of the Convention, and its appendix concerning Customs regulations and the Customs system to which it will refer, Special Regulation No. 7 as set out in Article 34 shall determine the appropriate Customs regulations to be applied, as necessary, to goods and articles of foreign origin intended for the Expo.

Article 26 - Handling and Customs Operations

Exhibitors may carry out freely all handling and customs operations; however, the Organiser shall inform them of the names of those brokers whom he/she has approved as being competent for this purpose and over whom he/she exercises a control.
Each exhibitor must handle his/her own on-site acceptance of goods and the reshipment of crates as well as the checking of their contents. If exhibitors and their brokers are not present when the crates arrive within the exhibition grounds, the Commissioner General of the Exhibition can have them warehoused at the risk and expense of the interested party.

Article 27 - Insurance

1. Compulsory insurance required by the law
   1) Workman's compensation:
      Each Commissioner General of Section must insure his/her personnel and the personnel of his/her exhibitors against accidents at work in accordance with the conditions laid down in Special Regulation No. 8, referred to in Article 34 of the present Regulations.
   2) Motor insurance:
      In accordance with the laws and regulations of Japan, all vehicles belonging to a national section, its members, its employees, its exhibitors and, more generally, any person coming under the authority in any capacity of a Commissioner General of Section must be insured against the damage they may cause to third parties under the conditions laid down by Special Regulation No. 8, referred to in Article 34.
2. Compulsory insurance required by the present Regulations
   1) Civil liability:
      The Organiser shall underwrite and approve a group policy covering the risks involving his/her civil responsibility and listed in Special Regulation No. 8 referred to in Article 34 of the present Regulations. This insurance policy shall be taken out with the underwriter offering the most favourable terms.
      The costs incurred shall be determined on a pro-rata calculation of the area (square meters) occupied by each participant.
      All Official Participants may choose whether to take out coverage under this group policy or to provide evidence that they have taken out a policy with another insurance company approved by the Organiser covering the same risks.
   2) Insurance of goods:
      A) Goods belonging to the government of the host State or the Organiser
      Subscription to any insurance against theft, deterioration or destruction of such goods (building, furnishings, equipment and other items) shall be the sole responsibility of the owner, and may not be passed on to an Official Participant in the form of a surcharge on the rent payable, even if the Official Participant obtains permanent or partial coverage from such insurance.
      B) Goods belonging to Official Participants
      Insurance of goods (buildings, furnishings, equipment, personal property and other such items) against the risks of theft, deterioration or destruction of these goods shall be the sole responsibility of the owner of these goods.
      C) The Commissioner General of the Exhibition, the Organiser, the Commissioner General of Section and their exhibitors mutually waive any claim which they may be entitled to make against each other as a result of material damage caused by fire or other casualty. Such a claim would not be waived in the case of foul play.
      This waiver should take effect automatically for each Commissioner

General of Section as from the date his/her Participation Contract enters into force. All contracts relating to the insurance of buildings, furnishings, equipment and any other items belonging to the persons mentioned in the previous paragraph, whether they take the form of a contract for the extension of coverage under a group policy or of a separate policy, must explicitly mention this waiver, which shall also be mentioned in the Participation Contract.

3. Other insurance:
   The Organiser may provide participants with assistance if they choose to take out additional insurance against other risks.
4. Special Regulation No. 8 referred to in Article 34 of the present Regulations shall clearly set out all conditions for insurance-related matters, in addition to those set out in this Article, and including applicable insurance obligations under the laws of Japan.

Article 28 - Security

In accordance with the conditions laid down in Special Regulation No. 10 referred to in Article 34, the Organiser shall set up an overall security system to maintain peace and security, to deter violations of the law and to enforce the regulations.
Commissioner General of Section may, under the conditions laid down in the Special Regulation mentioned above, organise special surveillance of their respective sections.

Article 29 - Catalogue

1. Each participant shall cooperate with the Organiser as regards all publication, production and communication appropriate to the promotion of the Expo. The contents of such material must have received the approval of the Commissioner General of Section concerned.
2. The Commissioner General of each section shall be entitled to have printed and published, at his/her own expense, an official catalogue of the items on display in his/her section.

Article 30 - Admissions to the Site

1. The conditions of admission are laid down by Special Regulation No. 13 referred to in Article 34.
2. The Commissioner General of the Exhibition (the Organiser, with the agreement of the Commissioner General of the Exhibition) shall determine the entrance fees for the Expo.
   No other entrance fee may be charged inside the Expo, without the approval of the BIE.
3. Standing invitations or invitations for a limited period, complimentary entrance cards for exhibitors or concessionaires, and employees' service cards shall be issued in accordance with the conditions laid down in Special Regulation No. 13 mentioned above.

CHAPTER V - INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS

Article 31 - General Regulations

Special Regulation No. 11, referred to in Article 34, on the protection of patent rights and copyrights shall specify:

- The adherence of Japan to:
  - Berne Convention of September 9th, 1886 on the Protection of Works of Art and Literature
  - Geneva Convention of September 6th, 1952 on Author's Rights
  - Paris Convention of March 20th, 1883 on the Protection of Industrial Property
- References of applicable laws in Japan
- Special measures taken regarding the Expo
- Measures for the protection of all patents as well as those for anti-counterfeiting

Security personnel shall be instructed not to allow anyone to draw, copy, measure, photograph, cast etc. with a profit-making aim, items on display in the Expo without the written permission of the exhibitor.

Article 32 - Photograph or Other Views of the Expo

The reproduction and sale of views of the pavilions of each Official Participant must be approved by the Commissioner General of the section concerned. However, the Organiser reserves the right to authorise the reproduction and sale of photographic or other views of the Expo. Participants may not object to such reproduction or sale.

CHAPTER VI - AWARDS

Article 33 - Awards

In accordance with Articles 23 and 24 of the Convention, the judging and ranking in order of merit of exhibits shall be entrusted to one or more international juries whose rules of operation shall be laid down in Special Regulation No. 14, referred to in Article 34.
If an exhibitor in a national section has decided not to take part in the competition, the Commissioner General of the section shall inform the Commissioner General of the Exhibition to this effect.

CHAPTER VII - SPECIAL REGULATIONS

Article 34 - List of Regulations and Time Schedules

The host government shall submit to the BIE for approval, the drafts of the Special Regulations. These regulations shall, in particular, concern:

1. the definition of the theme of the Expo and the means of its implementation by the

Organiser and the Participants;

2. the conditions for the participation of States, international organisations and private exhibitors;
3. the rules of the Steering Committee of the College of Commissioners General;
4. the rules concerning construction or improvements, and fire protection;
5. the rules concerning the installation and operation of machines, apparatus and equipment of all types;
6. the accommodation facilities for the personnel of the official foreign sections;
7. the regulations governing customs and handling, and any particular rates and charges;
8. insurance;
9. the conditions under which Official Participants may operate restaurants or carry out sales;
10. the provision of general services:
    - health and hygiene
    - security and surveillance
    - distribution of water, gas, electricity, heating, air-conditioning, etc.
    - telecommunications
11. the protection of intellectual property rights.
    This regulation must specify that each Commissioner General of Section shall have free nonlucrative use of the title, logo and other attributes for the Expo.
12. the privileges and advantages of Commissioners General of Section and of their staff;
13. the regulations governing admissions.
14. the conditions governing the attributing of awards, if any.

The above regulations numbered 1 to 10 inclusive shall be submitted at least three years before the date of the opening of the Expo. Those regulations mentioned under 11 to 14 inclusive shall be submitted at the latest eighteen months (18 months) prior to the opening of the Expo.

These regulations shall be communicated to the Steering Committee of the College of Commissioners General as soon as it has been formed. The Steering Committee will study them and inform the BIE of its observations.

All other regulations and directives which the Organiser may lay down for the requirements of the Expo shall come into force only after being examined by the General Assembly of the BIE.

Notwithstanding the time scale established for the approval of these Special Regulations, the organising committee shall make available early guidelines on costs or provisions necessary in assessing the financial implications of participation.

PART V - SPECIAL CONDITIONS FOR CONCESSIONAIRES

Article 35

"Concessionaires" in the sense of these General Regulations are those who have been granted by the Organiser rights to conduct commercial activities within the Expo site.

Concessionaires shall conclude a Concessionaire Contract with the Organiser that covers the conditions for the commercial activities to be conducted within the Expo site.

The above provisions apply to concessionaires with the exception of those which only concern Official Participants and which are the following:

- Articles 6, 7, 9 and 10;
- Chapter I of Part IV;
- Article 14;
- Chapter III of Part IV, with the exception of Article 24;
- Chapters IV, with the exception of Article 27, 2, 2), C) and VI of Part IV;
- the Special Regulations referred to in Article 34 under the numbers 1, 3, 6, 7, 9, 10, 12 and 14.

The other conditions for participation shall be laid down in the Participation Contract. They shall comply with the provisions of Articles 17, 18 and 19 of the Convention.

Article 36

Individuals and firms whose countries are officially participating in the Expo shall only be admitted as concessionaires subject to the agreement of the Commissioner General of Section of their country of origin, who may establish special conditions for their admission.

PART VI - INDEMNITIES IN CASE OF CANCELLATION OF EXHIBITIONS

Article 37

In the event of the renunciation of organising a registered exhibition, the Organiser must compensate those countries who have accepted to participate, for expenses incurred and duly justified arising directly from their participation in the Expo.

Nevertheless, no compensation shall be due if the cancellation is caused by "force majeure" due to a natural disaster considered as such by the General Assembly on the recommendation of the Executive Committee.

Indemnities shall be set by the General Assembly, whose decision will be final, on the proposition of the Executive Committee which had overseen the claim with the documents and evidence supplied by the host State, the Organiser and all other parties involved.

Article 38

Moreover, the Organiser must compensate the BIE for the loss corresponding to the percentage of gate money for an amount established by the General Assembly according to the proposition of the Administration and Budget Committee.

Nevertheless, no compensation shall be due if the cancellation is caused by "force majeure" due to a natural disaster considered as such by the General Assembly on the recommendation of the Executive Committee.

Article 39

The Organiser should undertake to fulfil the obligations defined by Articles 37 and 38 which shall be guaranteed by the State demanding the registration of the Expo.

The maximum amount of these indemnities shall be set by an agreement between, on the one hand the BIE, on the other hand the Organiser and the host State.

These engagements shall form a part of the required documentation for registration.

8.2
Participation Contract

PARTICIPATION CONTRACT of Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan (Official Participant)
Between
....., represented by Mr/Mrs ....., Commissioner General of Section (hereinafter referred to as "the Participant"), which has expressed its intention to participate in Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan, in response to the invitation of the Government of Japan, on the one hand, and
the Japan Association for the 2025 World Exposition (hereinafter referred to as "the Organiser"), represented by Mr/Mrs ....., on the other hand,
it has been agreed as follows:

PART I - GENERAL PROVISIONS

Article 1

The object of this Contract is to establish the terms on which the Participant will take part in Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan (hereinafter referred to as "the Expo").
The General Regulations and Special Regulations of the Expo, as they have been or will be approved by the Bureau International des Expositions (hereinafter referred to as "the BIE"), are acknowledged as an integral part of this Contract and are binding for the contracting parties.
The parties acknowledge the authority of the Commissioner General of the Exhibition as it is defined in the Convention of November 22nd, 1928 as amended (hereinafter referred to as "the Convention") and in the rules approved by the BIE especially Article 5 of the General Regulations.
In the areas not regulated by the Convention, the Participant shall also comply with all applicable laws and regulations of Japan.

PART II - THE PARTICIPANT'S EXHIBIT

Article 2

The Organiser provides space at the disposal of the Participant, which the Participant hereby accepts, as designated on the plan annexed to the Contract as Appendix I and made up as follows:

- [...] square meters of exhibition space plot, provided free of charge;

Or else

- Exhibition space of [...] square meters at a rent of JPY [...] per square meter;

Or else

- Exhibition space of [...] square meters, provided free of charge to the countries eligible for the Assistance Programme for developing countries.

Spaces will be provided for the Participant as follows:

- Plots for construction shall be handed over from 13 April 2023;
- Pavilion structures built by the Organiser by 13 July 2024;
- The entry of items to be exhibited shall be authorised as from 13 November 2024.

The Participant agrees to present an exhibition related to the theme of the Expo as described in the General Regulations and in Special Regulation No. 1.
The Participant shall set up an exhibition as described in the Theme Statement approved by the Organiser and attached to this Contract as Appendix II, which constitutes an integral part hereof.
In accordance with the General Regulations and the Special Regulations, the Participant shall be responsible for the decoration, maintenance, management and cleaning of the spaces at its disposal.

Article 3

The Organiser shall provide the Participant with the services such as gas, electricity, telecommunications, water inlets and outlets, garbage removal, etc., in accordance with Special Regulation No. 10, referred to in Article 34 of the General Regulations at the rates and the terms described in the same Special Regulation.

Article 4

The Organiser shall provide the Participant with all necessary information regarding the relevant laws and regulations of Japan and directives or policies of the local governments and the local authorities in Osaka, Kansai, that are applicable to the Participant for its participation in the Expo.
Upon request by the Organiser, the Participant shall submit to the Organiser the information and documentation regarding the number and qualifications of personnel, etc. to be engaged in the preparation and implementation of the Participant's exhibition in addition to the goods and supplies related to the Participant's exhibition and which it intends to import.
The aforementioned and other exchanges of useful information constitute mutual assistance intended to facilitate the success of the Expo and each of the individual participation.

Article 5

The Participant shall be solely responsible for the choice and installation of exhibitors in its national section as well as for the choice of all personnel within that section.
The Participant shall require parties identified in the following paragraphs to comply with this Contract, the General Regulations and the Special Regulations, as well as agreements based on the aforementioned regulations:

(1) Exhibitors in the spaces allocated to the Participant, as well as their employees, etc. involved in duties related to the Participant's participation in the Expo;
(2) Parties who are engaged in events or commercial activities for the Participant, and their employees, etc.;
(3) Parties who are engaged in construction and exhibit decoration, etc. of the spaces allocated to the Participant, and their employees, etc.; and

Except for those described in the (1) to (3) above, any other Participant's employees and agents.
The Organiser undertakes not to communicate with the personnel mentioned above, except through the Participant.

Article 6

The Participant hereby undertakes:

- To complete all works, decoration, overlay and other activities necessary for its Pavilion to be complete, event-ready and in accordance in all respects with the General Regulations and the Special Regulations not later than the date or dates specified by the Organiser in Article 17 of the General Regulations;
- To keep its spaces open to visitors during the days and hours when the Expo is open for the entire duration of the Expo;
- To authorise the Organiser to install, maintain and repair all equipment or fittings necessary for the smooth operation of the Expo within the premises of the Participant's disposal; and
- To return the space allocated to the Participant in the same condition as when it received such spaces in line with the timelines prescribed in Article 17 of the General Regulations except if otherwise contractually agreed upon.

Should the Participant fail to fulfil the above obligation, the Commissioner General of the Exhibition shall be authorised to exercise the Organiser's rights, under the terms of Article 18 of the General Regulations.

If at any time it appears to the Organiser that there is no reasonable prospect that the Participant will perform its obligations under this Contract, the Organiser will have the right to:

- Perform (or procure that a third party performs) the works and activities necessary to enable the Pavilion to be complete and event-ready not later than the relevant date or dates; or
- Terminate this Contract and require the Participant to: (1) vacate the space(s) allocated to the Participant; and (2) restore these spaces to its/their original condition (except to the extent contractually agreed otherwise), in each case with immediate effect.

PART III - COMMERCIAL ACTIVITIES OF THE PARTICIPANTS

Article 7

The Participant may establish, within the premises made available to it under Article 2 hereof, restaurants open to the general public, where the cuisine of its country shall be served as defined in Special Regulation No. 9 concerning the conditions under which Official Participants may operate restaurants or carry out sales.

The Organiser shall not receive any rent in respect of the space occupied by this restaurant, but the Participant shall pay monthly to the Organiser a royalty on the "turnover" of the restaurant as described in Special Regulation No. 9.

The Participant may also establish within the premises made available to it under Article 2 hereof, exclusively for the use of its personnel, a restaurant and refreshment service.

The operation of such service shall not give rise to the payment of any royalty in favour of the Organiser, but the space which it occupies shall be included in the space allocated pursuant to Article 2 herein.

The detailed terms and conditions related to the establishment of restaurants shall be set forth in Special Regulation No. 9 referred to in Article 34 of the General Regulations.

Article 8

The Participant may sell to the general public photographs, including slides, postcards, audio and visual recordings (on films, cassettes, compact discs and other electronic media), books and stamps relating to its country of origin or its organisation.

Subject to the Organiser's prior approval, the Participant may also sell one or more types of articles which are truly representative of its country or organisation. Such articles may be replaced during the course of the Expo.

The Participant shall pay to the Organiser monthly a royalty on the "turnover" from such product sales; the rate of such royalty shall be determined at a future date and specified in Special Regulation No. 9 referred to in Article 34 of the General Regulations.

The detailed terms and conditions relating to the sales of products in the preceding paragraphs shall be set forth in Special Regulation No. 9.

Article 9

The Participant agrees that the spaces devoted to all commercial activities (including food and beverage services) shall not exceed twenty percent (20 %) of its total covered exhibition space. Details regarding the above shall be described in Appendix III.

Article 10

The Participant may (in accordance with Article 20 of the General Regulations) sell on-site any of the items exhibited and materials, after the Expo closes.

Such sales shall not give rise to the payment of any royalty in favour of the Organiser. By so doing, however, the Participant shall lose its right to the benefit of temporary import of goods and materials concerned and shall be subject to taxation and customs regulations, as defined in Special Regulation No. 7 concerning the regulations governing customs and handling, and any particular rates and charges, referred to in Article 34 of the General Regulations.

PART IV - BENEFITS GRANTED TO THE PARTICIPANTS

Article 11

Advantages granted to the Commissioner General of Section and other authorised personnel shall be set forth in Special Regulation No. 12 concerning the privileges and advantages of Commissioner Generals of Section and of their staff.

Article 12

The Commissioner General of the Exhibition and the Organiser shall ensure that there are no obstacles to the entry and stay of the personnel of the Participant.
The Organiser shall provide assistance (where applicable) to the personnel of the Participant in the following areas:

- Accommodation;
- Health care and insurance;
- Benefits granted to the families of the personnel of the Participants.

Article 13

The Commissioner General of the Exhibition and the Organiser shall deal with the relevant governmental authorities so that they shall act in a manner conducive to the best success of the Expo, particularly by:

- Establishing the offices necessary for the performance of customs operations in the most convenient places;
- Facilitating the entry of all goods and items of any type, that will be used for the Expo of the Participant;
- Relaxing, if necessary, the import quotas on the products sold in the section of the Participant, including its restaurant;
- Communicating a list of agents approved by the Organiser to deal with the customs matters on the Participant's behalf, for a specified charge.

The Participant is in no way obliged to make use of the firms mentioned above.

Article 14

The Organiser shall, upon request, provide the Participant with a list of transport, handling and packing firms, of suppliers of products and items, and of contractors of all kinds, which are approved by the Organiser and which have undertaken to deal with the Participants on fair terms.
The Participant is in no way obliged to make use of such firms mentioned in the list above.
The Commissioner General of the Exhibition and the Organiser will deal with the transport firms and their organisations for the purpose of obtaining the most favourable terms for the Participant.

Article 15

In case of a dispute between the Participant and the Organiser, the parties agree to seek a settlement through the offices either of the BIE, if the dispute relates to the interpretation of the Convention or to the rules issued by the BIE, or of the College of Commissioners General or of the Steering Committee of said College, in any other case. Either party may also avail itself of the dispute resolution mechanisms provided for under Article 10 of the General Regulations.
The Organiser acting to obtain the payment of a debt due, according to paragraph 2 of Article 18 of the General Regulations, cannot seize objects belonging to the participating states when these objects are of a nature of public property or of national heritage according to the prevailing laws of the concerned participating states.

PART V - ENTRY INTO FORCE

Article 16

This Contract shall enter into force as soon as it has been signed by the Parties hereto and countersigned by the Commissioner General of the Exhibition. If the Contract shall be signed on different dates, then this Contract shall enter into force on the later date of signature.

Article 17

Announcements of intentions and notices based on this Contract shall be made in writing.
Announcements of intentions and notices under the preceding paragraph shall be addressed to the following:

The Organiser	The Participant
Name:	Name:
Title:	Title:
Address:	Address:
Country: Japan	Country:

The addresses in the foregoing paragraphs may be modified by notification to the other party.

IN WITNESS WHEREOF, this Contract shall be prepared in two duplicate originals in English or in French and shall be signed by the Commissioner General of Section and the representative of the Organiser, each party retaining one copy.

Commissioner General of Section
Dated:

Japan Association for the 2025 World Exposition
Dated:

The Commissioner General of Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan, in respect of the principles of the Convention, the provisions of the General Regulations of the Expo, and of the laws and regulations in effect in Osaka, Kansai, guarantees the fulfilment of the obligations and responsibilities of the Organiser under this Contract.

Commissioner General of Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan
Dated:

Appendix I: Plan of Space Allocated to the Participant
Appendix II: Theme Statement
Appendix III: Commercial Activities

8.3 Special Regulation No.1

Special Regulation No.1 concerning the definition of the theme of the Exhibition and the means of its implementation by the Organiser and the Participants

Article 1. Purpose

In accordance with Articles 1 and 34 of the General Regulations of the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan (hereinafter referred to as "the Expo"), and the resolutions concerning the importance of the theme of International Expositions adopted by the 115th General Assembly of the Bureau International des Expositions (hereinafter referred to as "the BIE") on June 8th, 1994 and by the 118th General Assembly on December 13th, 1995, the purpose of this Special Regulation is to define the theme of the Expo and to set forth the measures for the development of the theme to be taken by the Japan Association for the 2025 World Exposition (hereinafter referred to as "the Organiser") and by foreign governments and international organisations who are officially invited to the Expo by the Government of Japan (hereinafter referred to as "Participants").

Article 2. General Principles

With regard to the theme of the Expo, the Organiser and all Participants shall comply with the General Regulations and the Special Regulations of the Expo. The Organiser shall assist Participants and also provide coordination mechanisms in order to ensure that all Participants follow the theme in their presentations.

Article 3. Theme and Subthemes

Theme

The theme of the Expo, *Designing Future Society for Our Lives*, reflects a strong desire to work together with people around the world to discuss and design the future state of society.
The theme, *Designing Future Society for Our Lives*, invites individuals to think how they want to live and how they can maximise their potential. It is also intended to drive co-creation by the international community in designing a sustainable society that supports individuals' ideas of how they want to live.
In other words, the Expo will ask a straightforward question to everyone, "What is the happy way of life?" for the first time. The Expo will correspond to this time when new social challenges, including expanding economic gaps and heightened conflicts, are emerging while science technologies are evolving, including AI and biotechnologies, that will present changes to humankind, for example, extended life spans.

While values and ways of living have become increasingly diversified in recent years, technological innovations enable everyone to access and communicate a hitherto unimaginable amount of information. This development should help the Expo aggregate the world's wisdom and best practices in Osaka and Kansai area and that should bring about solutions to challenges brought by a complicated mix of diverse values.

The Expo for the SDGs and beyond

The theme of the Expo is aligned with the United Nation's Sustainable Development Goals (hereinafter referred to as "the SDGs") whose ultimate objective is to realise a diverse and inclusive society in a sustainable way backed with the pledge to ensure "no one will be left behind".
The Expo will be held in 2025, five years from the target for achieving the SDGs in 2030. Thus, the event will be an opportunity to review progress made so far and to accelerate initiatives towards reaching the goal.

On top of this, the Expo is expected to present subsequent goals going beyond the SDGs (beyond 2030) as the event facilitates discussion of future society from the mid to long-term perspective.

Subthemes

In order to sustain a variety of “lives,” not just human lives alone, human beings have a responsibility to save and empower them and connect them to the next generation. To elaborate further on the discussion of “life” as the central piece of the Expo’s theme, three subthemes have been established; Saving Lives, Empowering Lives and Connecting Lives.
Japanese culture has long been based on the belief that any material, from all living creatures to even a pebble along the road, have an inherent life in them.
With this in mind, the Expo welcomes the consideration of “life” not just for human beings but also in a broader sense of diverse creations and nature that surrounds humans.
Ideas of saving, empowering and connecting lives can potentially help achieve all objectives laid out by the SDGs. For this reason, Participants have options to show how their initiatives are related to which objectives of the SDGs in what regard.

Article 4. Development of the Theme and Concept

Development of the Theme

1. Saving Lives
   The first subtheme is Saving Lives, focusing on protecting and saving the lives of individuals.
   Exhibitions based on this subtheme may include, for example, measures taken against infectious diseases through improved public sanitation, prevention and reduction of natural disasters to improve safe living and living in harmony with nature.

2. Empowering Lives
   The second subtheme is Empowering Lives, focusing on enriching the lives of individuals and expanding their potential.
   Exhibitions on this may include, for example, high quality remote education through the use of ICT, the extension of a healthy life span through appropriate exercise and diet and the maximisation of human potential through the use of AI and robotics.

3. Connecting Lives
   The third subtheme is Connecting Lives, focusing on getting everyone engaged, building communities and enriching society.
   Exhibitions may include, for example, the power of partnership and co-creation, advanced communications enabled by ICT and the design of a data-driven society.

To help understand how the theme should take shape, subthemes can be interpreted from two different perspectives.
The first perspective is to focus on each individual, as the driver. In other words, this is about what and how each of us do or should do.
The second perspective is to focus on collective entity as the driver. In other words, it is about what and how a group, community, corporation, government, and country as well as economic, social and environmental system do or should do.
What the two different drivers work on are not necessarily human being; they could be natural environment such as animals and plants, the earth, social or economic systems and technologies.

Below are some potential topics corresponding to two perspectives of interpreting the subthemes

Sub heme	Objec ives	Keywords o explore heme		SDGs
		ndividual	Socie y (communi y corpora ion governmen e c)	
Saving Lives	Protecting and saving lives	Healthy life extension of healthy life span mental health four seasons and food, clothing and housing diet and life	Life science (advanced medicine including the leading medical technologies improved working environment resolution to poverty issue reduction of child fatality rate resolving human rights issues (human trafficking and child marriage health and well-being disaster prevention and mitigation coexisting with nature and preservation of environment agriculture and food production improved public health water resources, preservation and access to clean water renewable or new energies microfinance and animal protection	
Empowering Lives	Enriching and expanding possibility of lives	Realising oneself expressing oneself daily life according to seasons fashion morals and manner entertainments (comedies etc. sightseeing, exploration, and traveling culture, literature, art, philosophy, and music sports learning and playing meditation, Zen, mindfulness, and prayer A and robots	Offering remote education expanding human possibility volunteerism citizenship participation donation and fund raising diversified work and life style advancement of industries (leveraging A angel investments entrepreneurship challenges to frontiers (ocean, outer space, deep sea, underground, etc. future of food (new food, insect food, etc.	
Connecting Lives	ndividual lives getting connected to build community and enrich society	Utilising digital capabilities actions in the context of natural environment responses to climate change religious belief new encounter promotion of diversity and inclusion of different cultures	nternet communities online platforms power of partnership and co-creation new methods of financing (crowdfunding, etc. future of industries circular economy social inclusion traditional techniques use of big data super city smart city partnership among business, public sector and academia	

Concept

As the Expo venue is positioned as a test field for future society, the event welcomes experiments of new technologies and systems. The Expo site is designed to drive the innovations of diverse players to make the event work as a huge facilitation mechanism for social implementation.
To this end, starting from the preparation phase, the Organiser will invite proposals from private-sector companies as well as encourage the proactive participation of diverse players from Japan and overseas. The process of social implementation is presented to the wider audience.
The Expo encourages on-site and remote visitors to join this magnificent social experiment and help co-create and design future society. This will be achieved by an expanding network of people engaged with the Expo from the period before its opening.
The Expo should be built upon by diverse participants and visitors. One way to make it possible for those who cannot physically be on site is to join the virtual discussion through the power of ICT. The other way is through interactive communications in which everyone is encouraged to express their thoughts, rather than participants proposing solutions in a unidirectional manner.

Article 5. Commitment of the Participants

The exhibitions by Participants must represent the theme of the Expo, Designing Future Society for Our Lives. To this end, Participants are supposed to choose at least one of the three subthemes related to “life” in developing topics for their exhibitions.

As a way of pursuing the aspiration of the Expo, Participants are also required to address at least one of the 17 goals laid out in the SDGs.

This does not mean that Participants should narrow down their exhibition to one particular subtheme and SDGs’ objective. Rather, they may make exhibitions that cover all three subthemes or that help achieve all 17 SDGs.

To make the Expo a test field for future society, Participants are expected to devise a way of triggering innovation of new technologies, systems and other areas to make the Expo function as a test field for future society.

As for the co-creation of future society, Participants are expected to facilitate dialogue among Participants and visitors while presenting new perspectives and ideas to everybody who comes across the exhibitions.

Participants are expected to make unique and high-quality exhibitions to be appealing to visitors from Japan and around the world.

Article 6. Support by the Organiser

The Organiser will provide extensive and clear guidelines as well as a platform for the discussion and exchange of ideas on all matters of theme development. Thematic guidelines will be issued shortly following the official registration so that all the details needed for Participants to plan their exhibition content are ready in time.

The Organiser shall offer the following support to Participants from the time of preparation of their Theme Statement until approval of the statement as described in Articles 7 and onwards.

Support to be offered by the Organiser:

- The organiser will provide the documents containing the theme development, its interpretation and representation in the exhibition site and the interpretative guidelines for Participants including project examples and possibilities. In particular, in order to ensure thematic unity, the Organiser shall provide Participants the Theme Guidelines, an operational document detailing the scope of the theme and of the subthemes; admissible topics for exhibit articles, events, and other activities, as well as operations.
- The Organiser will encourage active involvement of all Participants by offering workshops and targeted discussions to illustrate various approaches to the theme that could be pursued by Participants.
- The Organiser will provide content and exhibition development support to all Participants who will require it at different key stages in the development of their presentations. The details of this service shall be communicated to all Participants.

Article 7. Coordination Mechanisms for Compliance with the Theme

1. The Participants must submit to the Organiser a "Theme Statement" as part of the application for the allocation of exhibition space in accordance with Special Regulation No. 2 concerning conditions of participation in the Expo. The Theme Statement must follow Articles 3 and 4 of this regulation and shall include reference materials on the theme and subthemes in specific presentations. Notwithstanding the provisions of Special Regulation No. 2, the allocation of all sites for exhibition shall not be considered final until the Theme Statement is approved by the Organiser.
   In order to accomplish the purpose of the Expo, described in Article 1 of the General Regulations, the Organiser shall make the advisory service mentioned in Article 6 of this regulation available to the Participants. The Organiser shall forward to the BIE copies of the Participants' Theme Statements through the Commissioner General of the Exposition.

2. As an integral part of the Application for Preliminary Approval detailed in Special Regulation No. 4 concerning construction or improvements, and fire prevention, the Participants shall submit a document entitled "Exhibition Project" which shall include a detailed description of their presentation. The Exhibition Project document provides a detailed plan of the presentation following the general outline submitted in the Theme Statement. The Organiser shall verify the contents of the presentation based on whether;
   - They are in accordance with the Theme Statement
   - The Exhibition Project meets the thematic criteria.

   In case the Exhibition Project document is not approved by the Organiser, the Organiser shall provide Participants with a detailed explanation of the reasons and make suggestions to remedy the situation. The Organiser shall return its disapproval decision to the Participants within a reasonable period of time so that the Participants may have enough time to reconsider their project. The Organiser shall also continue to provide on-going assistance to the Participants through the advisory service as defined by Article 6. The Participants shall modify the content of the presentation in order to comply with the theme observance criteria. In case of disagreement, both the Organiser and the Participants shall make every effort to reach a consensus, and if necessary, seek the assistance from the BIE. Documents that need to be developed at that time shall be in Japanese, English and French, that are treated equally as official documents.

3. Notwithstanding Article 10 of the General Regulations, if a consensus on the matter of the theme, as described in paragraphs 1 and 2 of this article, cannot be reached between the Organiser and the Participants, the matter shall be referred to the discretion of the Commissioner General of the Exposition for resolution after consultation with the BIE.

4. The Participants shall make available to the Organiser final information on the content of their presentation at least 120 days before the opening of the Expo. This information shall be used for the Official Catalogue and must be in compliance with Article 29 of the General Regulations. The Official Exhibition Catalogue shall be available in print and electronic form.

Article 8. Measures Taken by the Organiser

1. Taking into account Articles 3 and 4, the Organiser will set up the Theme Pavilions with multiple exhibition topics. The Organiser shall inform Participants of details of the Theme Pavilions separately in a reasonable period of time.

2. The Organiser plans to host conferences, seminars and symposia related to the theme of the Expo and shall keep Participants informed of all such events. Participants are required to take up the theme of the Expo at similar events that are organised by Participants.

3. Participants should submit the final programmes of their events to the Organiser at least six (6) months before the event.

8.4
Special Regulation No. 2

Special Regulation No. 2 concerning the participation of States, International organisations and private exhibitors

Chapter I. General Provisions

Article 1. Purpose

The purpose of this Special Regulation is to set forth the conditions for participation in the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan (hereinafter referred to as “the Expo”) in accordance with Part III and IV of the General Regulations of the Expo.

Article 2. Definition of Official Participant

1. Official Participants are those foreign governments and international organisations that have accepted the official invitation of the Government of Japan to participate in the Expo.
2. International organisations are to be understood as intergovernmental organisations that pursue the aim of promoting international cooperation in scientific, economic, cultural and other fields.

Article 3. Definition of Non-official Participant

Non-official Participants are those parties who have been authorised by the Commissioner General of the Expo to participate outside the sections of Official Participants.

Article 4. Compliance with Laws and Regulations

The Participants shall comply with the General Regulations, the Special Regulations and the relevant laws and regulations of Japan.

Article 5. Exhibits

1. All presentations shall conform to Special Regulation No. 1 concerning the definition of the theme of the Expo and the means of its implementation by the Organiser and the Participants and must be approved by the Organiser.
2. All items and exhibition materials to be exhibited shall conform to Special Regulation No. 1 concerning the definition of the theme of the Expo and the means of its implementation by the Organiser and the Participants and Special Regulation No. 4 concerning construction or improvements, and fire prevention and Special Regulation No. 5 concerning the installation and operation of machines, apparatus and equipment of all types and must be approved by the Organiser.
3. Under no circumstances shall be allowed onto the Expo site any material or object considered dangerous, harmful to humans, animals or the environment, or detrimental to public order, such as explosives, fi rearms and poisons.

Chapter II. Official Participants

Article 6. Participation Contract

1. Official Participants who wish to take part in the Expo shall conclude a Participation Contract with the Organiser. The Participation Contract shall be signed by the Commissioner General of Section and a representative of the Organiser and countersigned by the Commissioner General of the Exposition.

2. In cases where the Official Participants wish to carry out commercial activities at their pavilions, they shall comply with the provisions of Articles 19 and 20 of the General Regulations of the Exhibition, as well as the Special Regulation No. 9, concerning the conditions under which the Official Participants may operate restaurants or carry out sales. Details of such activities shall be set out in the Appendix to the Participation Contract.

3. The Participation Contract shall be supplemented by the plans and documents set forth in Special Regulation No. 4 concerning construction or improvements, and fire prevention.

Article 7. Provision of Exhibition Space

The Organiser shall make available to Official Participants exhibition spaces of the following types:

- Plots that are to be designed and built by Official Participants, provided by the Organiser free of charge.
- Pavilions built by the Organiser and rented to Official Participants. There will be 15 % discount on rent for the BIE member countries for this type of spaces. For countries that qualify for the assistance for the developing countries, space will be provided free of charge.

Article 8. Allocation of Exhibition Space

1. Official Participants shall submit to the Organiser an application for the allocation of an exhibition space. This information shall include a Theme Statement as described in Article 7 of Special Regulation No.1 concerning the definition of the theme of the Expo and the guidelines for the development of the theme by the Organiser and the Participants.
2. The Organiser shall inform the Official Participant of the results of the application in writing within 90 days after its receipt. If the Organiser judges that the presentation proposed by the participant is not in accordance with the theme of the Expo, or otherwise not acceptable, the reasons for this nonacceptance will be communicated in writing to the Official Participant and the necessary modifications will be agreed upon with the Commissioner General of Section.
3. The Organiser shall allocate exhibition spaces taking into account the application set forth in paragraph 1 of this article and the date of acceptance of the official invitation to participate in the Expo. The exhibition site allocation will be confirmed upon signature of the Participation Contract. Consequently, the allocation shall be considered provisional until the Participation Contract is signed by both parties.
4. Before the signing of the Participation Contract, the Organiser has the right to change, without liability of any kind, the site plan and the allocation of exhibition sites within the Expo in order to ensure the successful operation of the Expo and the harmony of the Expo site.

Article 9. Availability, Completion and Restoration Deadlines for Exhibition Space

1. Actual construction work shall be completed by 13 July 2024, internal conversion and finishing work by 13 January 2025 and the installation of exhibits by 13 March 2025.
2. In order that such a timetable is honoured, plots for construction shall be handed over to Participants from 13 April 2023; pavilion structures built by Organiser by 13 July 2024; the entry of items to be exhibited shall be authorised as from 13 November 2024.
3. Pavilions constructed by Participants may be preserved after the Expo if specific arrangements in this regard have been made between the Organiser and the Participants concerned.
4. The plots allocated to Participants for pavilion construction must be vacated and returned in the original conditions free of encumbrances by 13 April 2026 at the latest unless otherwise agreed with the Organiser in advance.
5. Pavilions built by the Organiser must be vacated and restored to their original condition by 13 January 2026.

Article 10. Provision of Services

1. The Organiser shall throughout the Expo ensure the supply of the services which conform to the rates charged within the region where the Expo is being held. Official Participants shall be responsible for the equipment installation costs as well as the utilisation costs of the following services within their building site or exhibition area:

The Organiser shall throughout the Expo ensure the supply of the services which conform to the rates charged within the region where the Expo is being held. Official Participants shall be responsible for the equipment installation costs as well as the utilisation costs of the following services within their building site or exhibition area:

- Electricity / Gas
- Telecommunications
- Water inlets and outlets
- Garbage collection and disposal
- Refuse removal from the pavilions
- Pavilion security
- Chilled water

The Organiser may provide other services, which it deems appropriate, to Official Participants after authorisation by the Commissioner General of the Exposition following BIE approval.

2. Official Participants shall comply with Special Regulation No. 4 concerning construction or improvements, and fire prevention, Special Regulation No. 10 concerning general services, and the relevant laws and regulations of Japan, for the installation of the equipment and utilisation of the services in paragraph 1 of this article.
3. The Organiser shall provide Official Participants, for their reference, with a list of companies that carry out the services listed below:
   - Pavilion maintenance and cleaning
   - Installation of security devices
   - Installation of fire protection devices
   - Security service
   - Architecture and engineering
   - Landscaping and gardening
   - Exhibit decoration
   - Pavilion guides
   - Other services requested by Official Participants and deemed appropriate by the Organiser

Article 11. Services Offered without Charge

The Organiser shall provide the following services without charge during the period of the Exposition:

- First aid services
- Cleaning and maintenance of public areas and green areas, unless these have already been allocated to the Participant by way of Participation Contract
- Directional signage on the Exposition site
- Information service for visitors
- Security services on the Exposition site

- Lost persons centre
- Lost and found
- Exposition site lighting
- Fire safety measures
- WCs and drinking water

Article 12. Use of the Exhibition Symbols

The Commissioners General of Section may use the symbols of the Expo solely for non-commercial purposes directly related to the Expo after concluding the Participation Contract with the Organiser and receiving the permission of the Commissioner General of the Exposition.
This right of use is not transferable.

Article 13. Assistance to Developing Countries

1. Countries eligible for the assistance will be selected from the following categories:
   1) Least Developed Countries (LDCs):
      Least Developed Countries (LDCs) are those that were recognised by a resolution of the United Nations General Assembly as having particularly low indicators of development, following an examination by the UN Economic and Social Council based on standards approved by the United Nations Committee for Development Policy (CDP)
   2) Low-Income Countries (LICs) and Lower-Middle Income Countries (LMICs):
      Low-Income Countries (LICs) are those with a 2016 per-capita GNI of USD 1,005 or less, and Lower-Middle Income Countries (LMICs) are those with a 2016 per-capita GNI of between USD 1,006 and USD 3,995. These definitions are in accordance with the World Bank categories used by OECD/DAC in the list of countries receiving ODA.
   3) Small Island Developing States (SIDS):
      Small Island Developing States (SIDS) are developing countries composed of small islands, where sustainable development is considered difficult to achieve; their challenges are partly due to the susceptibility to damage caused by rising sea levels as a result of global warming, and partly due to the unique problems characteristic to island nations, such as small populations, remoteness and natural disasters.
   4) Land-Locked Developing Countries (LLDC):
      Land-Locked Developing Countries (LLDC) are developing countries that are isolated from the ocean and are geographically disadvantaged in terms of development

In addition to the above, countries may be chosen in view of fully achieving the theme of this Expo

Chapter III. Non-official Participants

Article 14. Application for Participation

1. Non-official Participants who wish to take part as exhibitors in the Expo shall submit an application to participate together with the required information directly to the Organiser. The Organiser shall inform the respective governments of the would-be participants' intention to participate in the Expo. Requests for participation shall only be considered upon approval by the Commissioner General of Section concerned or otherwise by the respective government.
2. The application to participate referred to in paragraph 1 of this Article shall include a Theme Statement as described in Article 7 of Special Regulation No. 1 concerning the definition of the theme of the Exhibition and the means of its implementation by the Organiser and the Participants.
3. The Organiser shall communicate the results of the application to Non-official Participants in a reasonable period of time.

Article 15. Appointment of a Director

1. The Director shall be responsible for the preparation and operation of the participation concerned and shall supervise all personnel under his/her authority to ensure compliance with the laws and regulations described in Article 4 of this Special Regulation.

Article 16. Participation Contract

1. All Non-official Participants shall enter into a Participation Contract with the Organiser. The Participation Contract for Non-official Participants shall be signed by the Director of the Non-official Participant and the Organiser.
2. The Participation Contract for Non-official Participants shall specify the conditions of participation for Non-official Participants, including provisions covering the supply of services.
3. The rights and benefits offered to Non-official Participants shall not, under any circumstances, be more favourable than those offered to Official Participants.

Article 17. Allocation of Exhibition Sites

1. Exhibition sites shall be allocated in such a way that there is a clear distinction between the area for Official Participants and the area for Non-official Participants.
2. Non-official Participants shall be provided with exhibition sites determined by the Organiser. The amount of rent for these shall be decided by agreement between the Non-official Participant and the Organiser.

8.5 Document Establishing and Guaranteeing Compensation in Case of Cancellation

The Government of Japan undertakes to comply with Article 10.2 of the Convention relating to International Exhibitions, signed at Paris on the 22nd of November, 1928, as amended, and shall implement necessary measures to ensure that the Organiser fulfils the obligations as set forth in Article 37 and Article 38 of the General Regulations in the event of the cancellation of organising Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan (hereinafter referred to as “the Expo”).

8.5.1 Indemnities for Participating Countries

According to Article 37 of the General Regulations, in the event of the cancellation of organising the Expo, the Organiser will compensate those countries who have accepted to participate, for expenses incurred and duly justified arising directly from their participation in the Expo. The maximum amount of compensation shall increase as we approach the opening date of the Expo, considering that the cost incurred by the participating countries is expected to increase accordingly.
Nevertheless, no compensation shall be due if the cancellation is caused by "force majeure" due to a natural disaster considered as such by the General Assembly on the recommendation of the Executive Committee.

The total maximum amount of compensation shall be calculated as follows and shall not exceed the amount in the ninth column in the table in each phase.

1. The first column divides the period starting from the approval of the registration to the opening of the Expo into four phases.
   (1) Phase One: Approval of registration to April 12, 2022
   (2) Phase Two: April 13, 2022 to April 12, 2023
   (3) Phase Three: April 13, 2023 to April 12, 2024
   (4) Phase Four: April 13, 2024 to April 12, 2025

2. The second column divides the participating countries into three categories.
   (1) Category A: Countries which build their own pavilions
   (2) Category B: Countries which rent pavilions/exhibition spaces built by the Organiser
   (3) Category C: Countries eligible for the Assistance Programme

   The second column shows the average participation cost prior to the opening of the Expo for a single country in each category based on the data in the Appendix to Chapter 6.
   (1) Category A: USD 13.16 million
   (2) Category B: USD 3.14 million
   (3) Category C: USD 0.08 million

3. The third column shows the number of participating countries in each phase.
   (1) Phase One: 38 countries
   (2) Phase Two: 75 countries
   (3) Phase Three: 113 countries
   (4) Phase Four: 150 countries

4. The fourth column shows the subtotal amount in each phase.

5. The fifth column shows the total amount in each phase.

6. The sixth column shows the rate of compensation for participating countries in each phase.
   (1) Phase One: 10 %
   (2) Phase Two: 25 %
   (3) Phase Three: 40 %
   (4) Phase Four: 75 %

7. The seventh column shows the total amount of compensation for participating countries in each phase.

8. The eighth column shows the amount of compensation for the BIE as provided for in 8.5.2 below.

9. The ninth column shows the maximum amount of compensation in each phase.

8.5.2 Indemnities for the BIE

According to Article 6 and Article 38 of the General Regulations, in the event of the cancellation of organising the Expo, the Organiser will compensate the BIE for the loss corresponding to the percentage of gate money for an amount established by the General Assembly according to the proposition of the Administration and Budget Committee. The estimated receipts of ticket sales for the Expo are approximately USD 582 million (gross receipts exclusive of consumption tax and local consumption tax), of which 2 % shall be paid to the BIE, i.e. USD 11.6 million.
Nevertheless, no compensation shall be due if the cancellation is caused by "force majeure" due to a natural disaster considered as such by the General Assembly on the recommendation of the Executive Committee.

Indemnities for Participating Countries and the BIE **(USD in millions)**

Da es	Agreed Cos per Coun ry (Prior o he Expo)		Par icipa ing Coun ry		Sub o al	To al	Rate of Compen-sation	ndemni ies for Par i-cipa ing Coun ries	ndemni ies for he B E	Maximum Amount of Compensation
Approval of Registration to April 12, 2022	A	13.16	A	13	171.08	188.38	10 %	18.838	11.6	30.438
	B	3.14	B	5	15.7					
	C	0.08	C	20	1.6					
April 13, 2022 to April 12, 2023	A	13.16	A	25	329	363.6	25 %	90.9	11.6	102.5
	B	3.14	B	10	31.4					
	C	0.08	C	40	3.2					
April 13, 2023 to April 12, 2024	A	13.16	A	38	500.08	551.98	40 %	220.792	11.6	232.392
	B	3.14	B	15	47.1					
	C	0.08	C	60	4.8					
April 13, 2024 to April 12, 2025	A	13.16	A	50	658	727.2	75 %	545.4	11.6	557
	B	3.14	B	20	62.8					
	C	0.08	C	80	6.4					

* Category A Countries which build their own pavilions (50 countries are expected to select Self-Built Pavilion.
* Category B Countries which rent pavilions/exhibition spaces built by the Organiser (20 countries are expected to select Module Pavilion.
* Category C Countries eligible for the Assistance Programme
* The number of countries eligible for the Assistance Programme is expected to be 80 for this chart 10 are expected to select Module Pavilion, and 70 are expected to select Organiser-Built Shared Pavilion.

8.6 Cost of Participation

In order to provide participants an accurate breakdown of the cost of participating (see the Appendix of Chapter 6) in Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan (hereinafter referred to as “the Expo”), the Organiser shall prepare a Participation Guide containing the various costs in accordance with the level of consumption expenditure in Osaka, Kansai. The Participation Guide will comprise the following guidelines:

- Pavilion-related costs include those for construction, equipment installation, exterior decoration and secondary decoration, project management, design and construction supervision, keeping in mind that prior to having the pavilions ready for use, the Organiser will make sure that roads, electricity, water inlets and outlets, telecommunications and gas are available, and the landscape is smooth and natural.
- Cost of exhibition arrangement includes the costs for exhibition design and planning, software and video production, setting and demolition of internal structures, and the purchase of exhibition equipment (such as screens, projection machine, supporting structures, and TV sets).
- Cost of operation includes specific costs for managing the pavilions, such as salary, lodging and boarding, energy consumption, water supply, insurance, maintenance, transport, office furniture and equipment, and expenses on various activities during the Expo.

The Participation Guide will also include all relevant information needed for the participating countries to participate in the Expo.

Appendix

8-1. Letter from Prime Minister of Japan

8-2. Letter from Japan Association
for the 2025 World Exposition

私は、ここに、四月十一日付け閣議了解によって、日本が二〇二五年国際博覧会（登録博覧会）開催国に公式に立候補することを、国際博覧会条約に則り、博覧会国際事務局に届け出ることを謹んでお知らせします。

我々の博覧会は、「いのち輝く未来社会のデザイン（英語：Designing Future Society for Our Lives、仏語：Concevoir la Société du Futur, Imaginer notre Vie de Demain）」をテーマとして、五月三日から十一月三日までの六か月間、関西地域の大阪府夢洲において開催するというものです。

日本は、一九七〇年に同じ大阪において「人類の進歩と調和」というテーマを掲げ、アジアで初の国際博覧会を開催し、大成功を収めた経験があります。以降約半世紀を経て、人類は豊かな生活を享受するようになった一方、災害、食糧不足、病気、暴力といった脅威、グローバル化・情報化等の世界的現象、さらには生命・人生のありようを根本的に問い直しうる人工知能やバイオテクノロジー等の飛躍的発展に直面し、人間ひとりひとりの幸福な生き方と、それを支える社会・経済システムの未来像を問い直すべき時期にあります。日本には、長期的・持続的利益を重視する精神が根付いています。関西地域、大阪は、売り手だけではなく、買い手も満足し、社会貢献も出来る商売を尊ぶ精神の発祥地です。私は、こうした周囲を思いやる利他精神が息づく日本、そして大阪を含む関西地域こそが、国、地域社会、企業及び個人といった様々なレベルのエゴイズムを排しつつ、あるべき未来社会の姿を問う場としてふさわしいと自負しています。そこで、日本は、大阪の地に国際博覧会を再び誘致し、世界の皆さまと共に、これからの生命のあり方、生き方、ライフスタイルについて国際社会に発信することを決意しました。

大阪府を含む関西地域は、長く政治、経済、文化の中心地であり、五つの世界文化遺産を含め、歴史的建造物、伝統芸能、和食など様々な文化的遺産を擁する魅力あふれる地域です。また、博覧会のテーマに関連する健康・ライフサイエンス分野の世界的な研究機関、企業等が集積している地域でもあります。会場の夢洲は、大阪の都心から約十キロメートルの近距離にあるため、既存の都市機能が容易に利用可能です。

また、会場までの鉄道延伸や道路拡幅などの整備が計画されているほか、夢洲が人工島であることから、海上アクセスの導入も容易です。

日本政府におきましては、昨年十二月に、本博覧会の誘致検討に係る関係府省庁連絡会議を立ち上げ、政府一丸となって取り組んでおります。本年三月二十七日には、経済界及び関西地域の自治体が中心となって、本博覧会の誘致委員会が設立され、その会長に、日本経済界を代表する榊原定征日本経済団体連合会会長が就任し、オール・ジャパンの誘致体制が整ったところです。

日本は、犯罪率が極めて低く、世界の中で治安が最も良い国の一つです。加えて、昨年、G7伊勢志摩サミットを無事終えるなど、国際的大規模イベントにおけるセキュリティの確保には常に万全を期しております。二〇二五年国際博覧会においても、皆さまが安心して御参加いただけるようあらゆる措置をとってまいります。

日本が二〇二五年国際博覧会開催国に選ばれた暁には、同博覧会を開催するための法人が設立されることが想定されています。日本政府は、国際博覧会条約締約国として、同条約第十条第二項にいう、当該法人による義務の履行を保証するため、必要な措置を講じてまいります。

貴殿に敬意を表するとともに、貴殿のリーダーシップの下、誘致競争が公正に行われ、選挙が透明性のある形で、円滑に実施されることを期待しております。

平成二十九年四月十一日

日本国内閣総理大臣

安倍晋三

博覧会国際事務局　事務局長
ビセンテ・ゴンザレス・ロセルタレス　殿

April 11, 2017

Mr. Vicente Gonzalez Loscertales,
Secretary General
Bureau International des Expositions

Dear Secretary General,

It is my honor to inform you that, under the Convention Relating to International Exhibitions, the Government of Japan is officially submitting to the Bureau International des Expositions (BIE) its application to host the International Registered Exhibition in 2025 based on the decision made by the Japanese Cabinet on April 11.

Our exhibition will be held for six months from May 3 to November 3 at Yumeshima Island in Osaka Prefecture in the Kansai region, under the theme "*Designing Future Society for Our Lives*" in English and "*Concevoir la Société du Futur, Imaginer notre Vie de Demain*" in French. Japan has valuable experience in that we successfully held the first International Exhibition in Asia in the same prefecture, Osaka, in 1970 under the theme "Progress and Harmony for Mankind". Almost half a century has passed since then, and although numerous people around the world have come to enjoy prosperous lives, we continue to face an array of threats including natural disasters, food shortages, diseases and violence, while critical trends such as globalization and progress in information technology have brought with them their own challenges. Meanwhile, there have been major advances in cutting-edge technologies like artificial intelligence (AI) and biotechnology, which promise to have far-reaching effects on how we lead our lives. Now is the time to inquire anew how each of us can lead happy and joyful lives and how we can design the corresponding economic and social systems. In Japan, an appreciation of the importance of long-term and sustainable benefits is deeply rooted. Osaka-Kansai region are cradles of the spirit which respects businesses that satisfy both buyers and sellers and which also contribute to society. I am confident that Japan, and especially the Kansai region including Osaka, which have the spirit of altruism, is the ideal setting to discuss what future society might be l ke if selfish and inward-looking impulses among nations, regions, businesses and individuals could be overcome. Thus Japan is determined to host the International Exhibition in Osaka once again so that, along with our global partners, we can communicate to the world a truly inspiring vision of a future which is in our grasp.

The Osaka-Kansai region has long been an important political, economic and cultural center. It also boasts a varied cultural heritage, including stunning historic buildings, a range of traditional performing arts and a huge variety of Washoku (Japanese-style cuisine), as well as five World Cultural Heritage sites. The region is also home to techno-parks with a large number of international research institutes and companies in the field of health and life sciences, whose endeavors mesh with the theme of our Expo. The venue, Yumeshima, which means "Dream Island", is located about 10 km away from the city center of Osaka, so the existing urban functions also easily accessible. In addition, a scheme to extend the Metro line to the venue and to widen the roads in the vicinity is already at the planning stage. Moreover, accessing Yumeshima by sea can be easily arranged as it is an artificial island.

Last December, the Government of Japan organized an Inter-Ministerial Meeting to supervise the bid for Expo 2025, and we are pleased to report that all branches of the Government are working together to this end.

On March 27, the 2025 Japan World Expo Committee was established, mainly by the business community and local governments in the Kansai region, and Mr. Sadayuki Sakakibara, Chairman of Keidanren (the Japan Business Federation), was appointed as its President. Japan is now ready and eager to host this event in 2025.

It is particularly noteworthy that Japan is one of the safest countries in the world, with an extremely low crime rate. In addition, we are always perfectly prepared to ensure security for large-scale international events, as illustrated last year when the G7 Ise-Shima Summit proceeded without incident. We will take whatever measures are necessary to ensure that all visitors can participate in the Expo safely and securely.

Should Japan be elected to host Expo 2025, a juridical body will be established as the vehicle overseeing this venture. As a contracting state of the Convention Relating to International Exhibitions, the Government of Japan will do whatever is required to guarantee the fulfillment of the obligations of that body, in accordance with Article 10, paragraph 2 of
the Convention.

May I close by expressing my confidence that the bidding will be implemented smoothly and that the vote will be held in a transparent manner under your esteemed leadership.

Sincerely yours,

Shinzo Abe
Prime Minister of Japan

(provisional translation from the bid dossier submitted by the Government of Japan on 25 September 2017 p 6 9)

Appendix 8-1
Letter from Prime Minister of Japan

December 11, 2019

Mr. Vicente Gonzalez Loscertales
Secretary General
Bureau International des Expositions
34, Avenue d'lena, 75116, Paris, France

Dear Secretary General,

The Japan Association for the 2025 World Exposition hereby guarantees the fulfilment of the obligations, as set forth in Article 37 and Article 38 of the General Regulations, in the event of the cancellation of organising the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan for reasons other than force majeure.

Respectfully yours,

Ishige Hiroyuki
Secretary General
Japan Association for the 2025 World Exposition

OSAKA, KANSAI, JAPAN
EXPO
2025
Bureau
International
des Expositions

EXPO2025 OSAKA, KANSAÏ, JAPON DOSSIER D'ENREGISTREMENT

OSAKA, KANSAÏ, JAPON

EXPO 2025

DOSSIER D'ENREGISTREMENT

OSAKA, KANSAÏ, JAPON

EXPO 2025

DOSSIER D'ENREGISTREMENT

(tel que revise en octobre 2020)

SOMMAIRE

Introduction Chapitre		4
Chapitre 01	Statut juridique	18
Chapitre 02	Thème, sous-thèmes et concept	76
Chapitre 03	Site et exploitation du site	122
Chapitre 04	Communication	170
Chapitre 05	Commercialisation	190
Chapitre 06	Programme financier	202
Chapitre 07	Héritage	236
Chapitre 08	Documents juridiques	246

Sauf indication contraire, les informations contenues dans ce document sont à jour au 15 juillet 2020.

Taux de change yen/dollar

Tout au long du dossier d'enregistrement, les sommes indiquées en dollars US ont été calculées sur la base d'un taux de change de 110 yens pour 1 dollar US, ce qui représente la valeur médiane entre le taux annuel moyen d'achat et de vente par virement télégraphique (TTS et TTB) en 2018.

Introduction

Grandes lignes 8

Mission du Japon dans le mouvement des Expositions universelles 10

Le Thème : Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain 11

Tremplin pour atteindre les ODD et aller au-delà 12

Sous-thèmes : Sauver des vies, Inspirer des vies, Connecter des vies 13

Concept : Le Laboratoire vivant des peuples 13

Géographie : Asie orientale, Japon, Osaka et le Kansaï 14

Site : Île de Yumeshima 15

Héritage 15

En réponse au COVID-19 16

Représentation du site de l'Expo

Grandes lignes

Nom

Expo 2025
Osaka, Kansaï, Japon

Thème

Concevoir la société du futur,
Imaginer notre vie de demain

Sous-thèmes

Sauver des vies
Inspirer des vies
Connecter des vies

Concept

Laboratoire vivant des peuples

Site

Île de Yumeshima, sur le front de mer d’Osaka

Durée

Du dimanche 13 avril
au lundi 13 octobre 2025

Fréquentation attendue

Environ 28,2 millions d'entrées

Mission du Japon dans le mouvement des Expositions universelles

Le Japon se remet en question au moment de définir sa mission en tant que pays hôte de l'Exposition universelle de 2025.
En effet, le Japon fait partie des nations les plus expérimentées en matière d'expositions internationales, tant comme pays participant que comme pays hôte. Sa première participation remonte à l'Exposition universelle de Paris de 1867, et il a organisé en tout cinq expositions : Exposition japonaise universelle et internationale Osaka 1970, Exposition Internationale des Océans, Okinawa 1975, Exposition Internationale Tsukuba, Japon 1985, Exposition Internationale du Jardin et de la Verdure, Osaka, Japon 1990 et Exposition Internationale de 2005, Aichi, Japon. Cela ne veut pas dire pour autant que le Japon a toutes les cartes en main pour garantir facilement le succès de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon (ci-après dénommée « l'Expo ») ; en fait, ce serait plutôt le contraire.
Car l'histoire a en effet montré que les pays qui avaient déjà enregistré de belles réussites par le passé avaient tendance à rechercher des solutions dans leur expérience, reprenant des modèles du passé là où les temps ont changé, si bien que le succès est rarement au rendez-vous la fois suivante.
Bien sûr, le succès d'une exposition internationale ne dépend pas simplement de la capacité d'un pays à réaliser quelque chose d'inédit jusqu'ici. Cependant, le Japon est déterminé à mettre l'innovation au cœur de son projet d'Expo afin d'explorer de nouvelles pistes, tout simplement parce qu'il est convaincu que c'est ce qu'attendent les pays du monde entier qui, en novembre 2018, lui ont donné mandat pour organiser l'Exposition universelle de 2025. Sa mission est de répondre à cette attente de la communauté internationale en apportant cette nouvelle valeur ajoutée aux expositions internationales.
« Le Japon a une longue histoire et une longue tradition des Expos. Aujourd'hui c'est la responsabilité du Japon d'innover en revisitant le concept même d'une Expo. » Voici le conseil que le Dr. Vicente GONZALEZ LOSCERTALES, ancien Secrétaire général du Bureau International des Expositions (ci-après dénommé « le BIE ») a donné au Japon : des mots qui ont servi de principe de base pour guider le Japon tout au long de ses préparatifs, en ce qu'ils résument parfaitement ce qu'il cherche à atteindre.

Le Thème : Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain

Dans son dossier de candidature, le Japon a proposé comme thème « *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain* », auquel de nombreux pays ont adhéré.
À l'aube du XXIe siècle, grâce à la mise en place de conventions internationales et de programmes de coopération ainsi qu'aux efforts de chaque pays, l'humanité a réussi à résoudre bien plus d'enjeux que jamais dans son histoire.
Par exemple, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) que la communauté internationale s'était engagée à atteindre avant 2015 sont considérés comme l'initiative la plus réussie de l'histoire pour éliminer la pauvreté. Ce succès témoigne de la capacité des hommes à coopérer pour imaginer un avenir souhaitable, puis pour le réaliser grâce à des efforts basés sur la collaboration. Cela prouve également que l'approche collaborative pour concevoir l'état futur du monde fonctionne.
S'appuyant sur les fondements posés par les OMD, la communauté internationale a adopté, lors du Sommet des Nations Unies de septembre 2015, « l'Agenda 2030 pour le développement durable » qui définit de nouveaux objectifs à atteindre d'ici 2030, à savoir les Objectifs de développement durable (ODD). Ce fut un évènement hautement symbolique pour la communauté internationale qui, à travers toute une série de débats, présentait l'avenir qu'elle souhaitait pour nos sociétés. Les ODD devraient ainsi servir de moteur pour faire évoluer les systèmes socio-économiques des différents pays vers des formules assurant un avenir durable.
En 2030, les technologies innovantes qui ont déjà commencé à profondément changer la vie des gens auront encore progressé. On pense notamment à des percées scientifiques dans le domaine des sciences de la vie (par exemple, les cellules souches pluripotentes induites dites cellules iPS), à l'intelligence artificielle, à la robotique, qui auront un impact certain et ouvriront une ère nouvelle. Leur potentiel apporte des espoirs nouveaux. Des maladies jusqu'ici incurables pourront être mieux comprises et soignées ; et demain, les gens pourront travailler ou avoir accès à des apprentissages selon des modalités très différentes de ce que nous connaissions jusqu'ici.
Mais à l'échelle mondiale, on ne peut fermer les yeux devant les disparités de conditions de vie, avec un écart flagrant entre les pays développés et les pays en développement, prouvant qu'il reste encore beaucoup à faire pour respecter l'engagement derrière les ODD, qui est de veiller à ce que « personne ne soit laissé de côté ». Si le capitalisme a favorisé la croissance économique et contribué à l'éradication de la pauvreté absolue, il a aussi parfois creusé les écarts économiques en matière de revenus et de patrimoine.
La biotechnologie et la robotique qui, au départ, visent à apporter des solutions pour réaliser une société durable, peuvent, si elles perturbent les liens sociaux, devenir des sources d'inquiétudes alors qu'elles étaient conçues pour apporter le bonheur.
L'environnement autour des hommes est en profonde mutation, et ce, à un rythme accéléré. Confronté à des enjeux nouveaux, chacun d'entre nous s'interroge sur des questions existentielles : « Qu'est-ce que le bonheur ? », « Que faire pour réaliser pleinement notre potentiel ? », « Quelle société pour soutenir de telles aspirations ? ».

Le thème, *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain*, invite chacun d'entre nous à réfléchir aux modes de vie que nous souhaitons pour nous-mêmes et aux moyens de mettre pleinement en valeur notre potentiel. Il entend également stimuler la co-création par l'ensemble de la communauté internationale pour concevoir une société durable capable de soutenir les aspirations de chacun en termes de modes de vie.
En d'autres termes, l'Expo confrontera pour la première fois chacun à la question simple et directe : quel mode de vie pour être heureux ? Une interrogation qu'il convient de scruter au regard de l'époque dans laquelle se tiendra l'Expo, c'est-à-dire à l'heure où l'on est confronté à de nouveaux défis sociaux liés aux disparités économiques croissantes et à l'aggravation des tensions, et où, en même temps, on assiste à des progrès technologiques et scientifiques rapides dans des domaines comme l'intelligence artificielle ou les biotechnologies qui entraînent des évolutions irréversibles pour l'humanité, par exemple l'allongement de l'espérance de vie.
Dans un monde où les valeurs et les modes de vie sont de plus en plus diversifiés, les innovations technologiques permettent à tout un chacun d'avoir accès à une quantité d'informations jusqu'alors inimaginable et de communiquer comme jamais auparavant. Grâce à ces avancées, l'Expo entend rassembler à Osaka, Kansaï, la sagesse et les meilleures pratiques du monde entier, afin de trouver ensemble des solutions aux enjeux complexes que le métissage et la diversité des valeurs entraînent.

Tremplin pour atteindre les ODD et aller au-delà

Le Japon voit dans l'Expo un tremplin pour atteindre les ODD et aller encore plus loin.
Les activités illustrant le thème *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain* sont alignées avec les ODD adoptés par les Nations Unies qui visent in fine à réaliser une société inclusive, respectueuse de la diversité et durable, avec l'engagement de « ne laisser personne de côté ».
L'Expo aura lieu en 2025, à savoir cinq ans avant l'année-cible de 2030 pour atteindre les ODD. Ce sera donc une excellente opportunité pour évaluer les progrès obtenus jusque-là et intensifier les efforts en vue de l'objectif fixé.
Au-delà, on attend également de l'Expo qu'elle présente de nouveaux objectifs pour l'après-ODD, puisqu'elle entend faciliter les débats sur le devenir de nos sociétés à moyen et long terme. À côté des expositions dans les pavillons, l'Organisateur (cf. 1.1.1) offrira diverses opportunités de débattre des efforts à poursuivre pour atteindre les ODD et aller au-delà avec des experts et les visiteurs du monde entier. Les résultats de ces discussions seront compilés et feront l'objet d'une publication, qui pourrait être intitulée « Agenda de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï » (titre provisoire), à partager avec l'ensemble de la communauté internationale.

Sous-thèmes : Sauver des vies, Inspirer des vies, Connecter des vies

Afin de développer plus avant les débats autour de la « vie », qui reste le pilier central du thème de l'Expo, trois sous-thèmes ont été retenus : « Sauver des vies », « Inspirer des vies », et « Connecter des vies ».
« Sauver des vies » s'intéressera aux façons de protéger et de sauver la vie des hommes. Des illustrations concrètes de ce sous-thème passeront par exemple par des présentations de programmes de lutte contre les maladies contagieuses en améliorant l'hygiène publique et les systèmes d'assainissement, par des initiatives lancées pour la prévention et la réduction des catastrophes naturelles afin d'assurer la sécurité des populations ou encore par des modes de vie en harmonie avec la nature.
« Inspirer des vies » s'intéressera à enrichir la vie de chacun pour s'épanouir et mettre en valeur pleinement son potentiel. Des illustrations concrètes de ce sous-thème passeront par exemple par des présentations de programme d'éducation de qualité à distance utilisant les TIC, par des propositions pour le bien-vieillir grâce à des activités appropriées alliant une alimentation équilibrée et de l'exercice physique, ou encore par l'optimisation du potentiel humain en tirant le meilleur parti de l'intelligence artificielle et de la robotique.
« Connecter des vies » s'intéressera à impliquer chacun d'entre nous pour construire des communautés où il fait bon vivre et des sociétés enrichissantes. Des illustrations concrètes de ce sous-thème passeront par exemple par la démonstration de la puissance des partenariats et de la co-création, par les modes de communication avancée rendus possibles grâce aux TIC, ou encore par le devenir d'une société fondée sur l'analyse et la gestion des données.

Concept : Le Laboratoire vivant des peuples

Le concept clé derrière l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon est son Laboratoire vivant des peuples. Il sera articulé autour des diverses activités présentées ci-dessous.
Le site de l'Expo dans son ensemble sera conçu comme un laboratoire expérimental de la société de demain, où l'on pourra tester des technologies et des systèmes innovants sous forme de démonstration grandeur nature. Il servira également de laboratoire de la Société 5.0 intégrant toutes sortes d'innovations apportées par divers acteurs désireux de les déployer rapidement dans nos sociétés. Par exemple, on pourra tester le contrôle de flux et leur optimisation à l'aide de l'intelligence artificielle, le paiement démonétisé, l'authentification biométrique ou encore un système multilingue permettant de converser avec n'importe qui dans le monde.
Pour y parvenir, la co-création sera clé. L'idée est de construire ensemble l'Expo avec toute la diversité des participants et des visiteurs. L'Expo encourage chacun, qu'il soit présent physiquement

sur le site ou qu'il participe à distance, à s'impliquer dans cette formidable expérience sociale et d'aider à co-créer et concevoir la société de demain. Il importe d'étendre largement le réseau de personnes pleinement investies dans l'Expo bien en amont de son inauguration.

Géographie : Asie orientale, Japon, Osaka et le Kansaï

Le Japon compte environ 127 millions d'habitants, ce qui le place au 10e rang mondial en termes de démographie. Son PIB atteint environ 5.000 milliards de dollars US, ce qui en fait le 3e pays le plus riche de la planète. Il représente aussi une porte d'entrée vers l'immense marché asiatique, qui compte bien entendu la Chine, pays le plus peuplé au monde avec 1,4 milliard d'habitants, et deuxième économie de la planète avec un PIB de 14.000 milliards de dollars US, mais aussi tous les pays de l'ASEAN, qui combinés forment une population de 700 millions d'habitants et un PIB de quelque 3.000 milliards de dollars US (source : *Base des Indicateurs du développement dans le monde*, Banque mondiale). Ces dernières années, on enregistre une augmentation phénoménale des touristes étrangers au Japon, en grande majorité en provenance de pays asiatiques. Les dépenses de ces touristes entrants n'ont cessé de croître.
L'histoire de la région d'accueil remonte à plus de 1600 ans ; elle fut longtemps le centre politique, économique et culturel de la nation. Elle recèle un riche patrimoine avec plusieurs anciennes capitales impériales, de nombreux sanctuaires, temples et autres édifices historiques, mais aussi des traditions immatérielles comme ses arts de la scène ou le *washoku*, la gastronomie japonaise. En fait, près de la moitié des ressources historiques du Japon sont concentrées dans la région du Kansaï. En même temps, Osaka et le Kansaï sont réputés pour leur secteur des sciences de la vie, leur cuisine, leurs clubs de sport, leurs divertissements, parmi d'autres domaines qui résonnent avec le thème de l'Expo, *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain*. Un des pôles biomédicaux parmi les plus en pointe au monde, comprenant plusieurs instituts de recherche et entreprises du secteur privé ainsi qu'une pluralité d'établissements de R&D avancée, comme le CiRA (Center for iPS Research and Application) de l'Université de Kyoto, est situé dans cette région.

Site : Île de Yumeshima

L'Expo se tiendra à Yumeshima, une île artificielle en front de mer d'Osaka, offrant une superbe vue sur la mer intérieure de Seto et ses splendides paysages naturels.
Le site sera à l'image de la société de demain, organisé selon les principes de décentralisation et de dispersion. Les pavillons seront placés de façon aléatoire pour suggérer les 8 milliards d'habitants éparpillés sur le globe, rassemblés à l'Expo pour co-créer ensemble la société du futur.
Il sera vivement encouragé de faire appel aux technologies virtuelles, que ce soit sur le site ou hors site, pour faire de l'Expo le lieu de réflexion de la société du futur. L'Organisateur développera notamment les moyens suivants pour aider les participants à exprimer leur vision et à la présenter efficacement aux visiteurs : (1) expositions et manifestations utilisant les dernières technologies de pointe organisées à Yumeshima (sur le site) ; (2) mécanismes permettant aux habitants du monde entier dans l'incapacité de se rendre physiquement sur le site de vivre l'Expo à distance, en utilisant Internet ou d'autres techniques (en ligne et hors site).

Héritage

La communauté internationale est confrontée à des défis nouveaux : disparités croissantes de revenus, agitation sociale accrue, mutations profondes de notre environnement de vie ou de nos modes de travail, fréquence plus importante de catastrophes naturelles de grande ampleur, vieillissement de la population.
L'Organisateur espère que l'Expo déclenchera des changements de comportements afin de créer un mouvement en faveur de solutions pour les enjeux communs qui touchent l'humanité tout entière, tels que définis dans les ODD.
L'Expo servira de laboratoire expérimental pour la société de demain, où diverses technologies et prestations pourront être testées avant leur déploiement dans la vie réelle. Le processus de ces expériences et les résultats qui en découlent feront partie de l'héritage de l'Expo.
Dès le stade des préparatifs, l'Organisateur fera appel à l'expertise d'une pluralité d'acteurs provenant d'horizons divers, pour promouvoir une co-création générée par la diversité. Pour s'assurer que l'Expo intègre des idées très variées, l'Organisateur fera en sorte d'avoir une juste représentativité des tranches d'âges, des sexes et des nationalités. Entretenir et développer les talents des générations futures et s'assurer qu'ils aient accès aux opportunités nécessaires pour faire s'épanouir leurs compétences et contribuer également à façonner l'héritage de l'Expo.

En réponse au COVID-19

La pandémie du COVID-19 a changé la donne dans le monde entier et a incité les gens à réfléchir au sens de la vie. L'Expo devra intégrer cette réalité et réfléchir à la façon de s'adapter à la « nouvelle normalité » de demain.
Comment nous préparer à continuer de parler de l'Expo et à encourager les peuples du monde entier à participer à l'Expo, même dans le cas où surviendrait une situation inédite, comme une pandémie touchant l'ensemble de la planète ?
La réponse à cette question passe par des modes de communication qui transcendent le temps et l'espace, par exemple, en mobilisant l'espace en ligne. L'Organisateur entend poursuivre sa réflexion sur les pistes qui permettraient de développer un nouveau modèle d'Expo.

Chapitre 1

Statut juridique

1.1 Mesures législatives et financières **20**
1.1.1 Demande d'enregistrement et engagement du gouvernement 20
1.1.2 Commissaire général 21
1.1.3 Plan financier et garanties 21

1.2 Organisation et statut juridique de l'Organisateur **21**
1.2.1 Historique 21
1.2.2 Association japonaise pour l'Exposition universelle de 2025 22

1.3 Mesures législatives spéciales **25**
1.3.1 Visas et permis de séjour 26
1.3.2 Régime fiscal 26
1.3.3 Régime douanier 26
1.3.4 Privilèges 27
1.3.5 Accord de siège 27

1.4 Législation et réglementation applicables **28**
1.4.1 Domaines généraux 28
1.4.2 Propriété intellectuelle 29
1.4.3 Régime douanier 30
1.4.4 Régime fiscal 31

Annexes
1-1. Décision du Conseil des Ministres sur le dossier d'enregistrement de l'Exposition universelle de 2025 au Bureau International des Expositions 34
1-2. Accord du Conseil des Ministres sur la candidature à l'organisation de l'Exposition universelle de 2025 (Exposition enregistrée) 35
1-3. Loi sur les mesures spéciales nécessaires à la préparation et à la tenue de l'Exposition universelle en 2025 36
1-4. Membres du Comité interministériel pour la promotion de l'Exposition universelle de 2025 50
1-5. Statuts de l'Association japonaise pour l'Exposition universelle de 2025 52
1-6. Profils des dirigeants de l'Association japonaise pour l'Exposition universelle de 2025 66
1-7. Liste des conseillers généraux et des scénographes 71
1-8. Lettre de confirmation des collectivités locales 72
1-9. Lettre de confirmation des représentants du secteur privé 73

Statut juridique

1.1 Mesures législatives et financières

1.1.1 Demande d'enregistrement et engagement du gouvernement

Conformément aux dispositions de l'article 10, alinéa 2 de la Convention concernant les expositions internationales, signée à Paris le 22 novembre 1928, telle qu'amendée par la suite (ci-après dénommée « la Convention »), le gouvernement du Japon reconnaît officiellement l'Organisateur et garantit l'exécution de ses obligations.
À cette fin, le gouvernement du Japon a promulgué la Loi sur les mesures spéciales nécessaires à la préparation et à la tenue de l'Exposition universelle en 2025 (Loi No.18 de 2019), qui est entrée en vigueur le 23 mai 2019. En application de cette Loi, le 31 mai 2019, le Ministre de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie (METI) a désigné l'Association japonaise pour l'Exposition universelle de 2025 (ci-après dénommé « l'Organisateur »), constituée en association (*shadan hôjin*) le 30 janvier 2019 et reconnue d'utilité publique le 21 octobre 2019, comme l'entité juridique en charge d'organiser l'Exposition universelle de 2025.
Conformément à cette même loi, le gouvernement du Japon apportera une assistance financière à l'Organisateur, y détachera des agents de la fonction publique d'État, et lui fournira tout autre soutien nécessaire.

Figure 1 1 : Organisation pour l'Expo

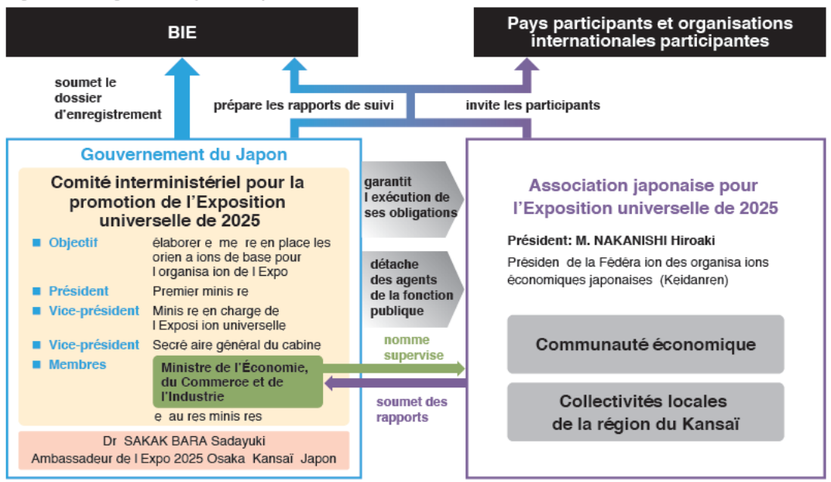

L'Organisateur sera sous la tutelle du Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie.
Sera créé, au sein du cabinet du Premier ministre, un Comité interministériel pour la promotion de l'Exposition universelle de 2025, présidé par le Premier ministre, assisté par le Secrétaire général du Gouvernement et le Ministre chargé de l'Exposition internationale (avec pour mandat d'assurer la coordination entre les ministères et les agences gouvernementales pertinentes) comme vice-présidents. Tous les autres ministres constituent les membres du Comité (cf. Annexe 1-4). Ce Comité interministériel sera responsable de la coordination générale entre les différents ministères et agences gouvernementales pour mettre en place les mesures nécessaires au bon déroulement de l'Expo, à commencer par les mesures préférentielles accordées aux pays participants.

1.1.2 Commissaire général

Le gouvernement du Japon nommera un Commissaire général qui sera son représentant pour l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon conformément à l'article 12 de la Convention. Le Commissaire Général se verra accorder l'autorité de représenter le gouvernement pour tout ce qui a trait aux objectifs fixés par la Convention et pour tous les sujets relatifs à l'Expo.

1.1.3 Plan financier et garanties

L'Organisateur préparera un plan financier et sera responsable de gérer l'organisation de l'Expo de manière appropriée.
Les dépenses de fonctionnement seront financées par l'Organisateur sur ses propres ressources financières, comme celles générées par la billetterie.
Pour obtenir les financements nécessaires à la construction du site, le Conseil des ministres a entériné, au moment de la soumission du dossier de candidature pour l'organisation de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon, le principe d'une prise en charge partagée à hauteur d'un tiers par le gouvernement du Japon, d'un tiers par les collectivités locales du Kansaï, et le tiers restant étant financé par le secteur privé et autres organisations.
Le gouvernement du Japon, les collectivités locales et les organisations regroupant les entreprises du secteur privé se sont engagés à trouver les financements nécessaires pour remplir les obligations du pays-hôte.

1.2 Organisation et statut juridique de l'Organisateur

1.2.1 Historique

Le 30 janvier 2019, les organisations économiques, le département d'Osaka et la ville d'Osaka ont créé l'Association japonaise pour l'Exposition universelle de 2025, avec le statut juridique de « personne morale associative (*ippan shadan hôjin*) », conforme à la Loi No. 48 de 2006 sur les associations (*ippan shadan hôjin*) et les fondations (*ippan zaidan hôjin*). Le Président du patronat

japonais, M. NAKANISHI Hiroaki, Président de la Fédération des organisations économiques japonaises (Keidanren) assume la charge de Président de l'Association.
Conformément aux dispositions prévues par la Loi sur les mesures spéciales nécessaires à la préparation et à la tenue de l'Exposition universelle en 2025, le 31 mai 2019, le Ministre de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie a désigné l'Association comme l'entité juridique chargée de préparer et de gérer l'Exposition universelle de 2025.
L'Association a été reconnue d'utilité publique le 21 octobre 2019.

Le 29 novembre 2019, l'Organisateur a signé un protocole d'accord et de coopération avec l'Organisateur de l'Expo 2020 Dubaï en vue de tirer les enseignements de l'expérience de Dubaï et de s'inscrire dans son prolongement pour le succès l'Expo 2025.

1.2.2 Association japonaise pour l'Exposition universelle de 2025

L'Association japonaise pour l'Exposition universelle de 2025 est constituée d'un Conseil d'administration, d'un Comité exécutif, de conseillers, de comités d'experts, d'auditeurs et d'un secrétariat.
Instance de décision la plus élevée, le Conseil d'administration nomme les administrateurs et les auditeurs, approuve le plan financier, etc. Le Comité exécutif est chargé de prendre les décisions sur les sujets opérationnels et de fonctionnement, tandis que les conseillers et les comités d'experts répondent aux demandes qui lui sont soumises et fournissent des conseils aux administrateurs représentants sur les principaux sujets d'orientation générale ou sur la mise en œuvre de projets. Les auditeurs contrôlent l'exécution du travail des administrateurs et établissent un rapport d'audit conformément aux dispositions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.
Le Conseil d'administration est composé de tous les membres (collectivités territoriales

Figure 1 2 : Organigramme de l'Organisateur

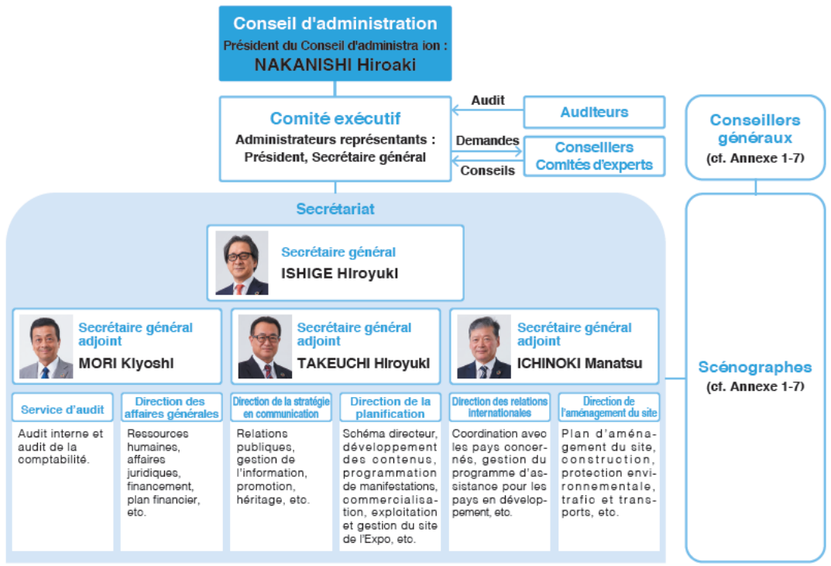

Figure 1 3 : Organigramme de l'Organisateur et responsabilités des Secrétaires généraux adjoints

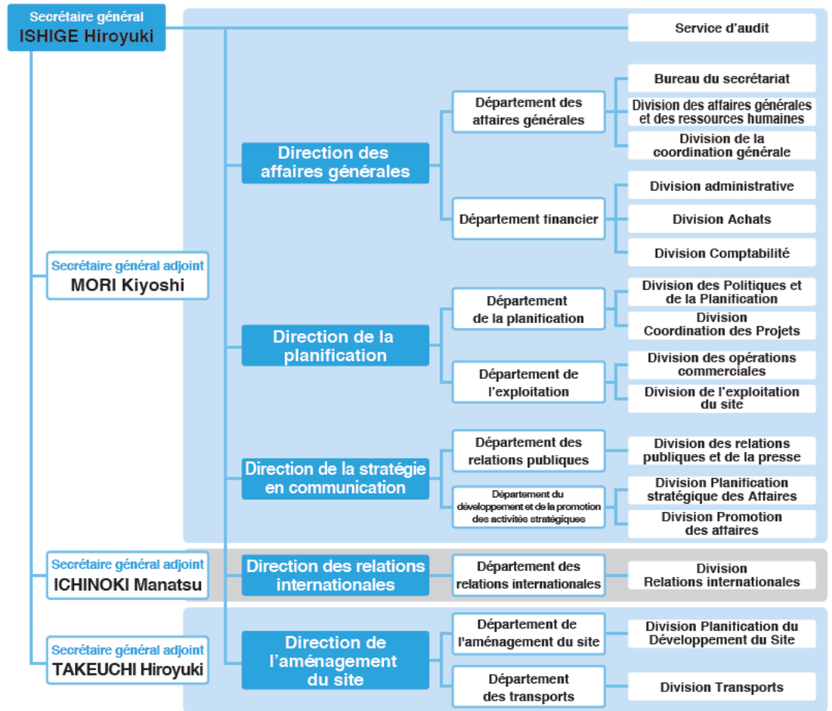

et entités économiques) de l'Association. Chaque membre détient un droit de vote au Conseil d'administration, exercé par un représentant de ladite entité. Les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- Fédération des organisations économiques japonaises (Keidanren)
- Département d'Osaka
- Ville d'Osaka
- Fédération économique du Kansaï
- Chambre de commerce et d'industrie d'Osaka
- Association des cadres dirigeants du Kansaï
- Chambre de commerce et d'industrie de Kyoto
- Chambre de commerce et d'industrie de Kobé
- Chambre de commerce et d'industrie du Japon
- Association des cadres dirigeants du Japon
- Union des collectivités locales du Kansaï

Ci-contre la liste des membres du Comité exécutif et leurs titres (au 30 juin 2020) :

- Administrateurs représentants
  - NAKANISHI Hiroaki (Président de l'Association), Président de la Fédération des organisations économiques japonaises (Keidanren)
  - ISHIGE Hiroyuki (Secrétaire général de l'Association), ancien président de l'Organisation japonaise du commerce extérieur (JETRO)
- Administrateurs
  - MATSUMOTO Masayoshi, Président de la Fédération économique du Kansaï
  - OZAKI Hiroshi, Président de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie du Kansaï, et Président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Osaka
  - FUKANO Hiroyuki, Co-président de l'Association des cadres dirigeants du Kansaï
  - TSUKAMOTO Yoshikata, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Kyoto
  - IETSUGU Hisashi, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Kobé
  - MIMURA Akio, Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Japon
  - SAKURADA Kengo, Président de l'Association des cadres dirigeants du Japon
  - YOSHIMURA Hirofumi, Gouverneur d'Osaka
  - MATSUI Ichiro, Maire d'Osaka
  - DO Toshizo, Président de l'Union des collectivités locales du Kansaï
  - TERADA Chiyono, PDG et Administratrice, ART CORPORATION
  - TAKAHASHI Masayo, Présidente, Vision Care Inc.
  - IKENOBO Senko, Maîtresse désignée, Ikenobo, Vice-présidente, Société d'art floral Ikenobo
  - MORI Kiyoshi (Secrétaire général adjoint de l'Organisateur), Ancien Directeur général du Bureau de l'Économie, du commerce et de l'industrie du Kansaï
  - TAKEUCHI Hiroyuki (Secrétaire général adjoint de l'Organisateur), Ancien Vice-gouverneur d'Osaka
  - ICHINOKI Manatsu (Secrétaire général adjoint de l'Organisateur), Ancien Directeur exécutif de la Fédération économique du Kansaï

Le secrétariat sera assumé par du personnel détaché du gouvernement du Japon, des collectivités locales, d'entreprises et d'autres organisations du secteur privé, ainsi que du personnel recruté pour son expertise spécialisée.

Le secrétariat est organisé autour de plusieurs directions : Service d'audit, Direction des affaires générales, Direction de la stratégie en communication, Direction de la planification, Direction de l'aménagement du site, et Direction des relations internationales. Sa structure évoluera au gré de l'avancée du projet au fur et à mesure des besoins et de l'approche de l'inauguration. À la date du 1er avril 2020, les effectifs du secrétariat se montaient à environ 170 personnes.

Tableau 1 1 : Responsabilités des différents départements de l'Organisateur

Direc ion	Dépar emen	Responsabili és
Service d'audit		Audit interne, audit de la comptabilité
Direction des affaires générales	Département des affaires générales	Ressources humaines, gestion du travail, affaires juridiques, règlements et directives, impulsion de la dynamique nationale, protocole des cérémonies
	Département financier	Comptabilité, appels d'offres et contrats, financements et plan financier
Direction de la planification	Département de la planification	Mise en œuvre de l'enregistrement, schéma directeur, coordination avec le gouvernement, développement des contenus, programmation de manifestations, développement durable
	Département de l'exploitation	Commercialisation (billetterie, etc. , exploitation et gestion du site de l'Expo, logistique
Direction de la stratégie en communication	Département des relations publiques	Relations publiques et gestion de l'information
	Département du développement et de la promotion des activités stratégiques	Programmes de sponsoring, plateforme en ligne, promotion et héritage
Direction des relations internationales	Département des relations internationales	Communication avec le B E, coordination avec les pays concernés, arrangements pour l'accueil des V P étrangers, gestion du programme d'assistance pour les pays en développement
Direction de l'aménagement du site	Département de l'aménagement du site	Plan d'aménagement du site, plan d'hébergement, sécurité, prévention des incendies, premiers secours, plan de prévention des catastrophes, construction, protection environnementale
	Département des transports	Gestion du trafic et des transports publics, parcs de stationnement hors site

Note une fois l'Expo enregistrée, l'Organisateur créera au sein de la Direction des relations internationales de nouvelles équipes qui seront chacune en charge d'une région du monde, afin de lancer le processus d'invitations et d'assurer la communication avec les différents États membres du B E.

1.3 Mesures législatives spéciales

Le gouvernement du Japon et l'Organisateur prépareront, le cas échéant, le cadre législatif nécessaire pour être en conformité avec la Convention et ses Annexes, afin de garantir

l'exercice des prérogatives énumérées plus bas dans cette section.
Le détail des mesures concrètes pour lesdites prérogatives sera spécifié dans les Règlements spéciaux et les Lignes directrices.
Les pays participants bénéficieront d'un guichet unique, où ils pourront avoir accès aux divers services dont ils pourraient avoir besoin pour leur participation à l'Expo, notamment ceux relatifs à l'immigration, au dédouanement, à la fiscalité et à l'aménagement de leur pavillon. Tout sera rassemblé dans un seul lieu physique et sur une plateforme en ligne.
Les pays participants pourront y recevoir une assistance personnalisée et des conseils détaillés pour chacune des démarches nécessaires, et ces démarches pourront également être effectuées en ligne.

1.3.1 Visas et permis de séjour

Le personnel impliqué dans l'Expo bénéficiera d'un traitement préférentiel en matière de permis de travail et de séjour.
Le gouvernement du Japon prendra les mesures nécessaires pour assurer aux pays participants des formalités d'entrée simplifiées au Japon du fait de leur inscription et de leur autorisation à participer à l'Expo.
Le processus de délivrance des certificats d'éligibilité (à séjourner au Japon) sera accéléré, grâce à l'adoption de mesures concernant le statut de résidence du personnel de l'Expo.
Les formalités de demandes d'obtention de certificats d'éligibilité pour le personnel impliqué dans l'Expo débuteront 24 mois avant l'inauguration et seront disponibles jusqu'à six mois après la clôture de l'Expo. Si cela s'avère nécessaire, la date de démarrage pourra être avancée.
En principe, les visas de travail ou de long séjour seront délivrés sur la base des certificats d'éligibilité délivrés par les autorités japonaises d'immigration.
Pour des visas de court séjour, il suffira d'en faire la demande auprès des ambassades ou des consulats généraux du Japon à l'étranger, qui sont habilités à les délivrer en 5 jours ouvrables à partir de la date d'acceptation de la demande, sous réserve que le dossier ne présente aucune difficulté particulière.

1.3.2 Régime fiscal

Le gouvernement du Japon appliquera un traitement fiscal pour les participants étrangers. Ce traitement sera détaillé dans l'Accord de siège qui sera conclu avec le BIE après l'enregistrement.

1.3.3 Régime douanier

Afin de remplir ses obligations en tant que signataire de la Convention, le Japon prendra les mesures nécessaires pour que les éléments exposés qui répondent aux conditions stipulées dans l'Annexe de la Convention sur le régime douanier puissent être transportés dans les pavillons en tant qu'articles sous douane, dans le cadre du système d'admission temporaire en franchise de droits de douane.

1.3.4 Privilèges

Les privilèges et avantages accordés aux Commissaires généraux et aux Commissaires généraux adjoints de section, aux Directeurs de pavillon et aux autres membres du personnel dépendant du bureau d'un Commissaire général de section afin de faciliter l'accomplissement de leur mission et de leurs responsabilités au sein de l'Expo seront stipulés dans le Règlement spécial No.12.

1.3.5 Accord de siège

Afin de mettre en œuvre les mesures législatives mentionnées ci-dessus, le gouvernement du Japon et le BIE concluront un accord spécial (dit « Accord de siège ») définissant les avantages et privilèges accordés aux participants à l'Expo et à leur personnel.
L'Accord de siège est un instrument qui a déjà été utilisé avec succès dans d'autres Expositions universelles précédentes. Le Comité interministériel sera chargé de la coordination entre les différents ministères et agences gouvernementales pertinentes pour permettre l'exercice des prérogatives prévues dans l'Accord de siège.
Le modèle d'Accord de siège contient des dispositions dans les domaines suivants :

1. Entrée et séjour dans le pays hôte
2. Exonérations fiscales pour les bureaux des commissaires généraux de section
3. Exonérations fiscales pour les commissaires généraux de section et leur personnel
4. Reconnaissance des permis de conduire
5. Sécurité sociale et autres services d'assistance sociale
6. Assurance-maladie
7. Accès au système éducatif public et aux cursus universitaires
8. Utilisation de fréquences radio

9. Guichet unique (création d'un centre de services dédiés aux pays participants)
10. Importation de biens et de matériaux

1.4 Législation et réglementation applicables

Le gouvernement du Japon et l'Organisateur agiront dans le respect de la Convention et des autres règles du BIE afin de faciliter la préparation de l'Expo. Le gouvernement du Japon et l'Organisateur soumettront les Règlements spéciaux conformément au calendrier défini au Chapitre 8 du Règlement général, et respecteront ces règlements.
Les droits et obligations de l'Organisateur et des participants seront spécifiés dans le Contrat de participation (cf. Chapitre 8).
De plus, la législation et la réglementation en vigueur au Japon, ainsi que les conventions et traités internationaux, s'appliquent pour tout participant à l'Expo notamment dans les domaines énumérés ci-après.

1.4.1 Domaines généraux

Ci-après une liste des principales lois en vigueur au Japon qui s'appliquent aux participants, bien que la liste ne soit pas exhaustive.
Constitution du Japon : la Constitution du Japon comprend des articles sur l'Empereur, la renonciation à la guerre, les droits et devoirs des citoyens, le Parlement, le gouvernement, les instances judiciaires et financières, l'autonomie des collectivités locales, les règles d'amendements et la Cour suprême.
Législation et réglementation fondamentales : elles comprennent notamment le Code civil, le Code pénal, le Code de commerce, le Code de procédure civile, et le Code de procédure pénale.
Législation et réglementation relatives aux activités d'import-export : elles comprennent notamment la Loi sur les douanes, la Loi sur les activités douanières, la Loi sur les transactions d'import-export, la Loi sur le commerce extérieur et sur le change, la Loi sur le contrôle des substances toxiques et nocives, la Loi sur le contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes, la Loi sur le contrôle du cannabis, la Loi sur le contrôle des stimulants, la Loi sur le contrôle de l'opium et la Loi pour garantir la qualité, l'efficacité et la sécurité des produits pharmaceutiques et autres dispositifs médicaux.
Législation et réglementation relatives au travail : elles comprennent notamment la Loi sur les normes du travail, la Loi sur la sécurité et la santé au travail et la Loi sur le salaire minimum.
Législation et réglementation relatives à la fiscalité : elles comprennent notamment la Loi sur l'impôt sur le revenu, la Loi sur l'impôt sur les sociétés, la Loi sur la taxe sur la consommation (TVA) et la Loi sur la taxe sur les alcools.
Législation et réglementation relatives à l'immigration : elles comprennent notamment la Loi sur le contrôle de l'immigration et la reconnaissance du statut de réfugié.
Législation et réglementation en matière d'assistance sociale et de santé : elles comprennent notamment la Loi sur l'assurance maladie, la Loi sur les contrats de travail, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'assurance vieillesse des salariés, la Loi sur la santé mentale et l'assistance sociale des personnes atteintes de troubles mentaux, la Loi sur les soins médicaux et la Loi pour garantir la qualité, l'efficacité et la sécurité des produits pharmaceutiques et autres dispositifs médicaux.
Législation et réglementation en matière de protection de la propriété intellectuelle : elles comprennent notamment la Loi sur les marques de commerce, Loi sur le droit d'auteur.
Législation et réglementation relatives à la construction : elles comprennent notamment la Loi sur les normes de construction et la Loi sur l'urbanisme.
Législation et réglementation en matière d'assurance : elles comprennent notamment la Loi sur les activités d'assurance.
Législation et réglementation en matière de protection des consommateurs : elles comprennent notamment la Loi sur les transactions commerciales spécifiques.
Législation et réglementation relatives à la protection de l'environnement : elles comprennent notamment la Loi fondamentale sur l'environnement, la Loi sur la protection de la nature et la Loi sur la protection de la faune et la flore sauvage.
Législation et réglementation relatives à la police et à la défense du territoire : elles comprennent notamment la Loi sur la circulation routière et la Loi sur le contrôle de la détention d'armes à feu, d'épées et autres armes assimilées.
Les participants officiels ou autres sont tenus de respecter toutes les législations et réglementations nationales en vigueur pendant leur séjour au Japon (cf. http://www.japaneselawtranslation.go.jp).

1.4.2 Propriété intellectuelle

Le gouvernement du Japon protège les droits de propriété intellectuelle comme les brevets, les droits d'auteur, les marques commerciales, les dessins, etc., en conformité avec le système international de protection des droits de la propriété intellectuelle.
En appliquant ces mesures, le gouvernement du Japon entend s'assurer que l'Expo sera exempte de toute forme de contrefaçon qui porterait atteinte aux droits de la propriété industrielle, au droit d'auteur et autres droits de la propriété intellectuelle.
La législation japonaise sur la propriété intellectuelle comprend la Loi sur les brevets, la Loi sur les modèles d'utilité, la Loi sur les dessins et modèles industriels, la Loi sur les marques commerciales, la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur la prévention de la concurrence déloyale.
Le gouvernement du Japon est également partie prenante de divers traités et accords parmi lesquels :

- Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques ;
- Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle ;
- Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord TRIPS) ;
- Traité de coopération en matière de brevet ;
- Convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ;
- Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur ;
- Convention de Rome pour la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion ;

- Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT).

Il existe deux catégories de droits de la propriété intellectuelle au Japon, à savoir : les « droits relatifs à création intellectuelle » qui encouragent la création, qui couvrent notamment les droits sur les brevets ou les droits d'auteur, et les « droits sur les marques commerciales » qui visent à garantir aux utilisateurs la réputation d'une entreprise et qui couvrent notamment les marques déposées ou les logos.

- Les droits relatifs à la création intellectuelle comprennent les droits suivants :
  - droits sur les brevets
  - droits sur les modèles d'utilité
  - droits sur les dessins et modèles industriels
  - droits d'auteur
  - droits sur les schémas de configuration de circuits intégrés
  - droits de protection des obtentions végétales
  - secrets de fabrication
- Les droits sur les marques commerciales comprennent les droits suivants :
  - marque de commerce
  - nom commercial ou logo
  - appellation d'un produit ou d'une entreprise
  - appellation d'origine géographique

1.4.3 Régime douanier

Toute personne désireuse d'importer des articles au Japon doit les déclarer au Directeur général des douanes et obtenir un permis d'importation, après inspection des articles, paiement des droits de douane et autres taxes nationales dues sur les articles en question.
Plus de 90 % des déclarations d'importations sont aujourd'hui informatisées.

Il existe 12 catégories de produits qui sont interdits d'importation au Japon, à savoir :

1. Stupéfiants et psychotropes, cannabis, opium et pavot, stimulants (y compris leurs ingrédients) et pipe à fumer l'opium
2. Produits pharmaceutiques contrôlés (à l'exclusion de ceux importés pour usage médical)
3. Armes de poings, fusils, mitrailleuses, canons, leurs munitions ou leurs pièces constituantes
4. Explosifs
5. Poudre à canon
6. Substances spécifiques telles que stipulées à l'article 2, alinéa 3 de la Loi sur l'interdiction des armes chimiques et son règlement d'application
7. Agents pathogènes de type 1, tels que stipulés à l'article 6, alinéa 20 de la Loi sur la prévention des maladies contagieuses et la prise en charge des patients atteints de maladies contagieuses, et agents pathogènes de type 2, tels que stipulés à l'article 6, alinéa 21 de ladite Loi
8. Contrefaçons, altérations, imitations de pièces de monnaie, de billets de banques, de timbres fiscaux ou postaux (y compris des entiers ou autres types d'affranchissement postal), de titres et autres valeurs mobilières, et de cartes de paiement (compris les cartes blanches)
9. Livres, dessins, gravures ou toute autre publication qui pourrait porter atteinte à la sécurité publique ou aux bonnes mœurs
10. Pornographie pédophile
11. Articles qui violent les droits sur les brevets, les droits sur les modèles d'utilité, les droits sur les dessins et les modèles industriels, les droits sur les marques commerciales, les droits d'auteur et les droits voisins, les droits sur les schémas de configuration de circuits intégrés, et les droits de protection des obtentions végétales
12. Articles constitutifs des actes énumérés à l'article 2, paragraphe 1, alinéas 1 à 3, alinéa 10, alinéas 17 et 18 de la Loi sur la prévention de la concurrence déloyale (à l'exclusion des actes indiqués à l'article 19, paragraphe 1, alinéas 1 à 5 et 7 à 9 de la même Loi).

Toute personne entrant au Japon est tenue d'effectuer les formalités requises pour l'importation de produits pharmaceutiques, y compris pour usage personnel. Certains médicaments contrôlés peuvent être autorisés à l'importation dans certains cas pour raison médicale, sous réserve d'autorisation ou d'approbation.
D'autres articles peuvent être interdits d'importation en vertu d'une législation autre que celle relative au régime douanier, notamment en application de la Loi sur la protection des végétaux ou de la Loi sur la prévention des maladies contagieuses du bétail.
Les accords de partenariats économiques bilatéraux ou multilatéraux conclus par le Japon s'appliquent également au moment d'importer des biens au Japon.
(cf. https://www.mofa.go.jp/policy/economy/fta/index.html)

1.4.4 Régime fiscal

Les non-résidents et les personnes morales étrangères ne sont redevables que de l'impôt sur les revenus perçus au Japon, qui est prélevé à la source.

Les revenus perçus au Japon comprennent les revenus suivants :

- Revenus dégagés d'établissements permanents au Japon, revenus provenant d'investissements dans des actifs ou provenant de détention d'actifs situés au Japon, et revenus provenant de la cession desdits actifs.
- Fruit de la cession de terrains, de droits fonciers, de bâtiments (y compris des installations ou des structures à l'intérieur ou attenantes) situés au Japon.
- Revenus provenant de loyers de biens immobiliers situés au Japon ou de droits sur de tels biens immobiliers.
- Dividendes versés par des entreprises japonaises ou basées au Japon.

Le gouvernement du Japon a conclu des conventions fiscales avec 75 pays ou juridictions dans le but d'éviter une double imposition sur les revenus (cf. https://www.mof.go.jp/tax_policy/summary/international/tax_convention/index.htm).
Le gouvernement du Japon a aménagé sa législation nationale pour être en conformité avec lesdites conventions.

Annexes

1-1. Décision du Conseil des Ministres sur le dossier d'enregistrement de l'Exposition universelle de 2025 au Bureau International des Expositions

1-2. Accord du Conseil des Ministres sur la candidature à l'organisation de l'Exposition universelle de 2025 (Exposition enregistrée)

1-3. Loi sur les mesures spéciales nécessaires à la préparation et à la tenue de l'Exposition universelle en 2025

1-4. Membres du Comité interministériel pour la promotion de l'Exposition universelle de 2025

1-5. Statuts de l'Association japonaise pour l'Exposition universelle de 2025

1-6. Profils des dirigeants de l'Association japonaise pour l'Exposition universelle de 2025

1-7. Liste des conseillers généraux et des scénographes

1-8. Lettre de confirmation des collectivités locales

1-9. Lettre de confirmation des représentants du secteur privé

Décision du Conseil des Ministres du 20 décembre 2019

Décision du Conseil des Ministres sur le dossier d'enregistrement de l'Exposition universelle de 2025 au Bureau International des Expositions (BIE)

1. Suite à l'approbation par l'Assemblée générale du Bureau International des Expositions en novembre 2018 de la date de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon, le gouvernement du Japon soumet par la présente sa demande d'enregistrement de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon auprès du Bureau International des Expositions conformément aux dispositions prévues à l'article 6 de la Convention concernant les expositions internationales. Le thème retenu est *« Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain »*, avec pour ambition de faire de cette exposition internationale un « Laboratoire vivant des peuples » dans lequel des technologies et des dispositifs innovants seront introduits et testés avant déploiement.

2. L'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon se tiendra du dimanche 13 avril 2025 au lundi 13 octobre 2025.

3. Le gouvernement s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour remplir ses obligations en tant que pays hôte d'une exposition internationale enregistrée conformément aux dispositions prévues par la Convention concernant les expositions internationales.

(traduction provisoire)

Accord du Conseil des Ministres du 11 avril 2017

Accord du Conseil des Ministres sur la candidature à l'organisation de l'exposition universelle de 2025 (Exposition enregistrée)

Le département d'Osaka entamera le processus de candidature pour accueillir l'Exposition universelle de 2025 conformément aux dispositions de la Convention relative aux expositions internationales.
La finalité de cette Exposition Universelle sera de s'interroger à nouveau sur ce qui constitue le bonheur de l'humanité, à l'heure où nous sommes confrontés à toutes sortes de défis, en vue de chercher à combiner la diversité de nos valeurs pour concevoir collectivement des styles de vie qui enrichiront la vie humaine et permettront à chacun de mettre pleinement en valeur son potentiel afin de parvenir à une vie saine et épanouie de corps et d'esprit, et d'imaginer des systèmes socio-économiques durables pour le futur susceptibles de soutenir et d'harmoniser ces styles de vie.
Afin de parvenir à cette finalité, toutes les institutions publiques et les entités privées nationales compétentes coopéreront pour préparer le dossier de candidature pour accueillir l'Exposition universelle. Dans un contexte budgétaire difficile, les mesures suivantes seront prises en compte.

1. Au fur et à mesure que des plans spécifiques seront conçus, la priorité sera accordée à l'efficacité des coûts, tout en maintenant le niveau de qualité qu'il convient à une Exposition Universelle.

2. Le plan de construction du site doit être totalement en phase avec les plans d'urbanisme régionaux à long terme, de telle sorte que la préparation du site et les travaux de construction et d'aménagement qui ne coïncideraient pas avec les objectifs d'urbanisme à long terme soient exclus du projet de construction du site.

3. Concernant les coûts relatifs à la construction du site, deux tiers de la construction totale seront financés par des subventions publiques tandis que le reste sera couvert par un financement privé, etc.
La partie subventionnée sera couverte à parts égales entre l'État et les collectivités locales.

4. Les coûts relatifs au fonctionnement de l'Expo seront couverts par les droits d'entrée, fixés comme il se doit, sans subventions ou financements par des fonds publics.

5. Les travaux publics d'infrastructures liés à l'accueil de l'Expo Universelle seront étudiés attentivement sur la base d'un critère de nécessité absolue, et seront gérés de manière appropriée dans le cadre du budget ordinaire de financements de travaux publics sans faire appel à aucune mesure budgétaire spéciale d'entités publiques nationales ou locales.

6. Toutes les dépenses qu'engagera l'État seront financées par la rationalisation des dépenses existantes du budget courant, sans faire appel à l'adoption de mesures spéciales de financement.

7. Si le Japon est choisi comme pays d'accueil, le gouvernement mettra en œuvre les mesures nécessaires pour répondre à ses obligations de pays hôte de l'Exposition Universelle conformément aux règles édictées par la Convention concernant les Expositions internationales.

(traduction provisoire)

Vendredi 26 avril 2019
Journal officiel (supplément No.87)

Loi sur les mesures spéciales nécessaires à la préparation et à la tenue de l'Exposition universelle en 2025

Sceau privé du Japon (sceau officiel de l'Empereur du Japon)

Fait le 26 avril 2019
SUGA Yoshihide, Ministre d'État
Premier ministre par intérim

Loi No.18

Loi sur les mesures spéciales nécessaires à la préparation et à la tenue de l'Exposition universelle en 2025

Table des matières

Chapitre 1 Dispositions générales (article 1)
Chapitre 2 Comité interministériel pour la promotion de l'Exposition universelle de 2025 (articles 2 à 12)
Chapitre 3 Orientations de base (article 13)
Chapitre 4 Organisateur de l'Expo 2025 (articles 14 à 21)
Chapitre 5 Mesures de soutien pour assurer le bon déroulement des préparatifs et de la tenue de l'Expo
Section 1 Assistance offerte par le gouvernement (article 22)
Section 2 Dispositions exceptionnelles pour l'émission d'entiers postaux surtaxés au profit de l'Expo (cartes postales) (article 23)
Section 3 Détachement d'agents de l'État auprès de l'organisation de l'Exposition universelle de 2025 (articles 24 à 36)
Chapitre 6 Dispositions pénales (article 37)
Dispositions supplémentaires

Chapitre 1 Dispositions générales

[Objectif]
Article 1 Etant donné l'importance particulière que revêt pour la nation l'Exposition universelle qui se tiendra en 2025 (ci-après « Expo » ou « l'Expo »), et en vue de faciliter le bon déroulement de ses préparatifs et de sa tenue, la présente Loi a pour objet de stipuler, entre autres, les modalités de création du Comité interministériel de promotion de l'Exposition universelle 2025, les modalités d'adoption des orientations de base et les modalités de mise en place de l'Organisateur de l'Expo 2025, ainsi que de préciser les mesures spéciales relatives à l'assistance offerte par le gouvernement ou les dispositions exceptionnelles permettant l'émission d'entiers postaux surtaxés au profit de l'Expo.

Chapitre 2 Comité interministériel pour la promotion de l'Exposition universelle de 2025

[Création]
Article 2 Un Comité interministériel pour la promotion de l'Exposition universelle de 2025 (ci-après dénommé « Comité interministériel ») sera créé au sein du gouvernement afin d'assurer que les mesures relatives aux préparatifs et à la bonne tenue de l'Expo seront prises de manière intégrée et convergente.

[Compétence du Comité interministériel]
Article 3 Le Comité interministériel est compétent pour les tâches décrites ci-dessous :
(i) élaboration d'un projet d'Orientations de base tel que prévu au paragraphe (1) de l'article 13 (ci-après dénommé « Orientations de base ») ;
(ii) promotion de la mise en œuvre des Orientations de base ;
(iii) outre les tâches prévues dans les deux alinéas (i) et (ii) précédents, planification, formulation et coordination générale de toute(s) mesure(s) jugée(s) importante(s) pour garantir le bon déroulement des préparatifs et de la tenue de l'Expo.

[Organigramme]
Article 4 Le Comité interministériel est composé d'un Président, de vice-présidents et de membres.

[Président du Comité interministériel pour la promotion de l'Exposition universelle de 2025]
Article 5 (1) Le Comité interministériel aura à sa tête un « Président du Comité interministériel pour la promotion de l'Exposition universelle de 2025 » (ci-après dénommé le « Président »), dont la charge sera assumée par le Premier ministre.
(2) Le Président contrôle l'intégralité des activités du Comité interministériel, et dirige et supervise le personnel qui y est assigné.

[Vice-présidents du Comité interministériel pour la promotion de l'Exposition universelle de 2025]
Article 6 (1) Le Comité interministériel disposera de
« Vice-présidents du Comité interministériel pour la promotion de l'Exposition universelle 2025 » (ci-après dénommés « Vice-présidents »), dont les charges seront assumées par le Secrétaire général du cabinet et le Ministre en charge de l'Exposition universelle (ministre d'État nommé par le Premier ministre pour l'assister dans l'exécution de manière intégrée et convergente des mesures relatives au bon déroulement des préparatifs et de la tenue de l'Expo.)
(2) Les Vice-présidents assistent le Président dans l'exercice de ses fonctions.

[Membres du Comité interministériel pour la promotion de l'Exposition universelle de 2025]
Article 7 Le Comité interministériel dispose de « membres du Comité interministériel pour la promotion de l'Exposition universelle de 2025 » (ci-après dénommés les « membres »).

(2) Tous les ministres d'État autres que le Président et les Vice-présidents siègent au Comité interministériel en qualité de membres.

[Fourniture de documents et autres formes de coopération]
Article 8 1) Si jugé nécessaire pour l'exécution de ses compétences, le Comité interministériel peut requérir la fourniture de documents, l'avis, ou toute autre forme de coopération jugée nécessaire comme la fourniture d'explications, aux individus à la tête d'administrations publiques, de collectivités locales, d'institutions publiques indépendantes (telles que définies au paragraphe (1) de l'article 2 de la Loi No.103 de 1999 sur les règles générales s'appliquant aux institutions administratives indépendantes), ou d'institutions publiques locales indépendantes (telles que définies au paragraphe (1) de l'article 2 de la Loi No.118 de 2003 portant sur les institutions administratives locales indépendantes), ou au représentant légal de toute entité publique spéciale (constituée directement en vertu de la loi ou en vertu d'une loi spéciale définissant sa constitution, selon les dispositions prévues à l'alinéa (ix), paragraphe (1) de l'article 4 de la Loi No.91 de 1999 portant création du Ministère des Affaires intérieures et des Communications) ou de l'Organisateur de l'Expo 2025, tel que définie au paragraphe (1) de l'article 14 de la présente Loi.
(2) Le Comité interministériel peut également demander la coopération nécessaire à d'autres parties que celles visées au paragraphe précédent s'il l'estime particulièrement nécessaire pour exécuter les tâches relevant de sa compétence.

[Tâches administratives]
Article 9 Les tâches administratives du Comité interministériel sont assurées par le Secrétariat du cabinet sous la direction d'un des assistants au Secrétaire général adjoint du cabinet, qui aura été désigné à cet effet.

[Durée du mandat]
Article 10 Le Comité interministériel restera en place jusqu'au 31 mars 2026.

[Ministre compétent]
Article 11 Pour toute question relative au Comité interministériel, le ministre compétent est le Premier ministre conformément à la Loi No.5 de 1947 portant sur le gouvernement.

[Délégation de pouvoirs par décret]
Article 12 Toute question jugée nécessaire concernant le Comité interministériel, non prévue par la présente Loi, seront fixées par décret.

Chapitre 3 Orientations de base

Article 13 (1) Le Premier ministre élaborera un projet d'Orientations de base destinées à assurer le bon déroulement des préparatifs et de la tenue de l'Expo de manière intégrée et convergente (ci-après dénommée « Orientations de base » dans le présent article) et le soumettra au Conseil des Ministres pour adoption.
(2) Les Orientations de base définiront les sujets suivants :
(i) sujets liés à l'importance d'assurer le bon déroulement des préparatifs et de la tenue de l'Expo ;
(ii) orientations de base des mesures devant être mises en œuvre par le gouvernement pour assurer le bon déroulement des préparatifs et de la tenue de l'Expo ;
(iii) sujets relatifs aux mesures devant être mises en œuvre par le gouvernement pour assurer le bon déroulement des préparatifs et de la tenue de l'Expo ;
(iv) tout autre sujet jugé nécessaire pour assurer le bon déroulement des préparatifs et de la tenue de l'Expo, qui ne serait pas couvert par les trois alinéas (i) à (iii) précédents.
(3) Le Premier ministre se devra de rendre public sans délai les Orientations de base, dès qu'elles auront été adoptées par le Conseil des Ministres en vertu des dispositions prévues au paragraphe (1) du présent article.
(4) Les dispositions des paragraphes (1) et (3) du présent article s'appliquent mutatis mutandis à tout modification ultérieure des Orientations de base.

Chapitre 4 Organisateur de l'Expo 2025

[Désignation]
Article 14 (1) Sur demande, le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie pourra désigner un seul et unique Organisateur de l'Expo 2025 pour l'ensemble du territoire japonais, qui devra être constitué en association (*shadan hôjin*) ou en fondation (*zaidan hôjin*), et reconnu apte à mener à bien avec adéquation et fiabilité les activités prévues à l'article 16.
(2) Au moment de désigner l'Organisateur de l'Expo 2025 conformément aux dispositions prévues au paragraphe précédent, le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie devra rendre public son appellation officielle, sa domiciliation et l'adresse de son(ses) bureau(x).
(3) Si l'Organisateur de l'Expo 2025 est amené à changer d'appellation officielle, de domiciliation ou d'adresse de son (ses) bureau(x), il devra en informer au préalable le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie.
(4) Le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie devra rendre public les changements intervenus le cas échéant conformément aux notifications prévues au paragraphe précédent.

[Durée de validité de la désignation]
Article 15 La désignation en vertu des dispositions au paragraphe (1) de l'article précédent

(dénommée ci-après à l'article 21 par « désignation ») sera valable jusqu'au 31 mars 2028.

[Mission]
Article 16　L'Organisateur de l'Expo 2025 effectuera les tâches suivantes :
(i) préparation et tenue de l'Expo ;
(ii) toute tâche annexe à celles visées à l'alinéa précédent (i).

[Plan opérationnel et autres rapports]
Article 17　(1) L'Organisateur de l'Expo 2025 préparera, pour chaque exercice fiscal, un plan opérationnel et un état financier et budgétaire reprenant chacune des missions prévues à l'article précédent (ci-après dénommé « les missions de l'Expo ») qui devra être soumis au Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie avant le début de l'exercice fiscal en question. (Pour l'exercice fiscal qui inclut la date de désignation, ces documents devront être remis dans les plus brefs délais juste après sa désignation). Il en va de même pour toute éventuelle modification ultérieure desdits documents.
(2) L'Organisateur de l'Expo 2025 préparera, pour chaque exercice fiscal, un rapport d'activités et un rapport des comptes de l'année écoulée, qui devront être soumis au Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie dans les trois mois suivant la fin de l'exercice fiscal en question.

[Nomination et révocation des administrateurs]
Article 18　La nomination ou la révocation des administrateurs de l'Organisateur de l'Expo 2025 doit faire l'objet d'une notification sans délai auprès du Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie.

[Rapports et inspections]
Article 19　(1) Le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie peut exiger de l'Organisateur de l'Expo 2025, dans la limite jugée nécessaire pour garantir la bonne exécution, fiable et appropriée, des missions de l'Expo, de lui fournir des rapports nécessaires pour appréhender le bon fonctionnement de l'Expo ou sa situation financière, ou envoyer un (des) agent(s) de son ministère dans les locaux de l'Organisateur de l'Expo 2025, sur le site de l'Expo, ou dans tout autre lieu jugé utile, afin d'inspecter l'état des missions de l'Expo ou de contrôler les pièces comptables ou autre document et matériel.
(2) Tout agent chargé d'effectuer une inspection sur site, en vertu des dispositions prévues au paragraphe précédent, devra se munir d'un document officiel prouvant ladite habilitation et le présenter aux personnes concernées.
(3) L'autorité conférée pour effectuer l'inspection sur site, en vertu des dispositions prévues au paragraphe (1) du présent article, ne saurait être considérée comme accordée à des fins d'enquête et de poursuite pénale.

[Ordres découlant de ses obligations de supervision]
Article 20　Dans la limite jugée nécessaire pour appliquer les dispositions prévues dans le présent chapitre, le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie peut donner des ordres découlant de ses obligations de surveillance des opérations de l'Expo, à l'Organisateur de l'Expo 2025.

[Annulation de la désignation]
Article 21　(1) Le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie peut annuler la désignation si un des cas ci-dessous s'applique :
(i) s'il s'avère que l'Organisateur de l'Expo 2025 n'est pas en mesure de mener les missions de l'Expo de façon fiable et appropriée ;
(ii) si l'Organisateur de l'Expo 2025 commet un acte illicite concernant sa désignation ;
(iii) si l'Organisateur de l'Expo 2025 enfreint les dispositions du présent chapitre, enfreint un ordre ministériel ou une sanction imposée en vertu des dispositions pertinentes.
(2) En cas d'annulation de la désignation, en vertu des dispositions prévues au paragraphe précédent, le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie devra rendre publique cette décision.
(3) En cas d'annulation de la désignation en vertu des dispositions prévues au paragraphe (1) du présent article, le transfert des opérations de l'Expo et autres missions relatives, sera annoncé par un arrêté du Ministère de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie.

Chapitre 5　Mesures de soutien pour assurer le bon déroulement des préparatifs et de la tenue de l'Expo

Section 1 Assistance offerte par le gouvernement
Article 22　Dans la mesure où le budget le permet, le gouvernement japonais pourra accorder des subsides à l'Organisateur de l'Expo 2025 pour couvrir en partie les dépenses nécessaires aux préparatifs et à la tenue de l'Expo.

Section 2 Dispositions exceptionnelles pour l'émission d'entiers postaux surtaxés au profit de l'Expo (cartes postales)
Article 23　Des entiers postaux surtaxés, tels que définis par le paragraphe (1) de l'article 5 de la Loi No.224 de 1949 sur les cartes postales de Nouvel An avec numéro de loterie et autres entiers postaux, pourront être émis en vue de recueillir des fonds destinés à financer les préparatifs et la tenue de l'Expo, en plus des dispositions applicables prévues au paragraphe (2) de l'article 5 de la Loi susdite. Dans ce cas, l'Organisateur de l'Expo 2025 sera réputé être l'organisme habilité visé au paragraphe susdit, permettant d'appliquer les dispositions de cette Loi.

Section 3　Détachement d'agents de l'État auprès de l'Organisateur de l'Expo 2025
[Demande de détachement d'agents par l'Organisateur de l'Expo 2025]

Article 24　(1) Si l'Organisateur de l'Expo 2025 juge nécessaire de disposer d'agents de l'État dans ses effectifs afin de mener à bien efficacement certaines des missions de l'Expo, notamment celles qui nécessitent d'œuvrer en étroite concertation avec des nations étrangères, par exemple pour assurer la communication et la coordination avec les administrations étrangères en charge des expositions universelles et autres organes pertinents, pour élaborer les plans de sécurité et de surveillance du site de l'Expo et autres installations pertinentes, pour élaborer les plans de transport pour les participants et autres parties prenantes, ou pour organiser l'accueil des hôtes de marque étrangers (ci-après dénommées « tâches spécifiques »), il pourra en faire la demande auprès d'un responsable des affectations (tel que défini par le paragraphe (1) de l'article 55 de la Loi sur la fonction publique de l'État, ou par d'autres textes de loi, ou toute personne ayant reçu mandat dudit responsable des affectations. Cette définition s'applique pour la suite du texte), en justifiant clairement des raisons du besoin.
Par « agent de l'État », on entend tout agent rattaché à la fonction publique ordinaire de l'État (tel que défini par l'article 2 de la Loi No.120 de 1947 sur la fonction publique de l'État, à l'exclusion des agents en poste pour un mandat déterminé par la loi, des agents assurant un poste qui ne nécessite pas un service à plein temps, des agents des institutions chargées de l'application des règles administratives (*gyôsei shikkô hôjin*) telles que définies par le paragraphe (4) de l'article 2 de la Loi sur les règles générales s'appliquant aux institutions administratives indépendantes, et autres agents exclus conformément à la règlementation du Service de gestion du personnel de la fonction publique (NPA ou National Personnel Authority). Cette définition s'applique pour la suite du texte.
(2) Les formalités pour déposer une demande prévue au paragraphe précédent sont régies par la règlementation du Service de gestion du personnel de la fonction publique (NPA).

[Détachement d'agents de l'État]
Article 25　(1) Si une demande est déposée en vertu des dispositions du paragraphe (1) de l'article précédent et si, après avoir examiné la nécessité d'un tel détachement justifié par une obligation de service public, comme favoriser le développement économique ou industriel du pays, maintenir la sécurité et l'ordre public, garantir ou renforcer le fonctionnement des transports publics, ou promouvoir la diplomatie japonaise, et après avoir évalué les éventuels désagréments que pourraient susciter un tel détachement sur la gestion administrative courante, la demande est jugée recevable afin d'assurer une concertation étroite avec l'administration et les opérations de l'État japonais, le responsable des affectations pourra répondre favorablement à la demande et détacher auprès de l'Organisateur de l'Expo 2025 un agent de l'État, sous réserve de son consentement préalable, pour une durée déterminée, afin d'y accomplir exclusivement les tâches spécifiques, conformément à un accord conclu avec l'Organisateur de l'Expo 2025.
(2) Le responsable des affectations devra, avant d'obtenir le consentement visé au paragraphe précédent, expliquer clairement à l'agent de l'État concerné le contenu de l'accord mentionné au paragraphe précédent ainsi que les conditions de sa rémunération pendant la durée du détachement.
(3) L'accord visé au paragraphe (1) stipule les clauses prévues par la règlementation du Service de gestion du personnel de la fonction publique (NPA) sur lesquelles il convient d'obtenir un consentement

en cas de détachement, tel que visé au paragraphe (1), notamment les heures de service requises pour l'Organisateur de l'Expo 2025, la rémunération pour accomplir les tâches spécifiques (incluant toutes les compensations versées au titre de l'accomplissement de ces tâches spécifiques, quel que soit le nom qu'on leur donne : rémunération, salaire, traitement, indemnité, prime, etc. Cette définition s'applique également aux paragraphes (1) et (2) de l'article 27), les autres conditions de travail, le contenu des tâches spécifiques, la durée du détachement, et les conditions de réintégration dans ses fonctions d'origine, etc.
(4) Le responsable des affectations devra obtenir au préalable le consentement de l'agent d'État concerné si des amendements à accord visé au paragraphe (1) sont envisagés. Dans ce cas, les dispositions prévues au paragraphe (2) s'appliquent.
(5) La durée de détachement visée au paragraphe (1) ne saurait excéder trois ans en principe. Toutefois, si l'Organisateur de l'Expo 2025 exprime le souhait de voir cette durée prolongée, et que la requête est jugée tout particulièrement nécessaire, le responsable des affectations pourra prolonger la durée du détachement, sous réserve du consentement préalable de l'agent de l'État concerné et que la durée totale du détachement ne dépasse pas cinq années consécutives.
(6) L'agent de l'État détaché auprès de l'Organisateur de l'Expo 2025 en vertu des dispositions prévues au paragraphe (1) du présent article, accomplira, pendant toute la durée de son détachement, les tâches spécifiques pour l'Organisateur de l'Expo 2025, dont le contenu sera défini dans l'accord mentionné au même paragraphe, et pour lequel il a donné son consentement.
(7) L'agent de l'État détaché en vertu des dispositions prévues au paragraphe (1) du présent article (ci-après dénommé « l'agent détaché ») conservera son statut de fonctionnaire pendant toute la durée du détachement, mais ne sera pas amené à remplir ses fonctions habituelles de service public.
(8) Les dispositions de l'article 104 de la Loi sur la fonction publique de l'État ne s'appliquent pas dans le cas de l'accomplissement de tâches spécifiques par un agent de l'État en vertu des dispositions prévues au paragraphe (1).

[Réintégration dans ses fonctions]
Article 26　(1) L'agent détaché réintégrera ses fonctions d'origine au terme de la période de détachement.
(2) Le responsable des affectations est tenu de réintégrer dans les plus brefs délais un agent détaché dans ses fonctions d'origine, s'il est jugé impossible ou inadéquat de poursuivre le détachement pour des raisons justifiées par la règlementation du Service de gestion du personnel de la fonction publique (NPA), comme dans le cas où l'agent détaché se retrouverait sans poste au sein de l'Organisateur de l'Expo 2025.

[Rémunération pendant la durée du détachement]
Article 27　(1) Au moment de conclure l'accord avec l'Organisateur de l'Expo 2025 en vertu des dispositions prévues au paragraphe (1) de l'article 25, le responsable des affectations s'appliquera à faire en sorte que la rémunération perçue par l'agent de l'État détaché auprès de l'Organisateur de l'Expo 2025 en vertu des dispositions prévues au paragraphe susmentionné, pour l'accomplissement

de tâches spécifiques, soit maintenue à un niveau raisonnable au regard des tâches que ledit agent accomplissait avant son détachement et au regard du contenu des tâches spécifiques qu'on requiert de lui auprès de l'Organisateur de l'Expo 2025.
(2) Pendant la durée du détachement, l'agent détaché ne touchera pas son traitement de son organisation d'origine. Toutefois, si cela est jugé particulièrement nécessaire pour assurer la bonne exécution efficace des tâches spécifiques de l'Organisateur de l'Expo 2025, on pourra verser à l'agent détaché pendant toute la durée de son détachement, et dans les limites jugées appropriées au regard de la rémunération versée pour l'accomplissement des tâches spécifiques par l'Organisateur de l'Expo 2025, jusqu'à 100 % de son traitement, de ses indemnités pour personne(s) à charge, de son indemnité de résidence, de ses indemnités d'aide à la mobilité, de son indemnité d'ajustement pour chercheurs, de son indemnité compensatrice de logement ou de sa prime de fin d'exercice.
(3) Les conditions requises pour le paiement des rémunérations visées au paragraphe précédent seront régies par la réglementation du Service de gestion du personnel de la fonction publique (NPA). Si l'agent détaché relève de la Loi no. 76 de 1948 sur les rémunérations des procureurs, alors les dispositions du paragraphe (1) de l'article 3 de ladite loi s'appliquent.

[Dérogation à la Loi sur la mutuelle de la fonction publique d'État]
Article 28　(1) Les dispositions du paragraphe (2) de l'article 39 de la Loi No.128 de 1958 sur la mutuelle de la fonction publique d'État (ci-après dénommée « Loi sur la mutuelle des fonctionnaires ») et les dispositions sur les indemnisations à court terme de la Loi sur la mutuelle des fonctionnaires (à l'exception des dispositions de l'article 68-3, définition valable pour l'intégralité du présent paragraphe), ne s'appliquent pas aux agents détachés. Quand un agent de l'État pouvant prétendre aux dispositions d'indemnisations à court terme de la Loi sur la mutuelle des fonctionnaires (tel que défini par l'alinéa (i), paragraphe (1) de l'article 2 de la Loi sur la mutuelle des fonctionnaires, cette définition étant valable pour l'intégralité du présent paragraphe) devient agent détaché, il est réputé avoir quitté ses fonctions (« départ » tel que défini par l'alinéa (iv), paragraphe (1) de l'article 2 de la Loi sur la mutuelle des fonctionnaires) la veille du jour où il est détaché. Quand un agent détaché devient agent pouvant prétendre aux dispositions d'indemnisations à court terme de la Loi sur la mutuelle des fonctionnaires, ces dispositions sont applicables le jour où l'agent de l'État reprend ses fonctions.
(2) Les tâches spécifiques accomplies par un agent détaché auprès de l'Organisateur de l'Expo 2025 sont réputées relever du service public pour l'application des clauses relatives à l'assurance-vieillesse et autres allocations de retraite prévue par la Loi sur la mutuelle des fonctionnaires.
(3) Un agent détaché ne peut prétendre aux services sociaux prévus au paragraphe (1) de l'article 98 de la Loi sur la mutuelle des fonctionnaires.
(4) L'application des dispositions de la Loi sur la mutuelle des fonctionnaires aux agents détachés s'entend avec les modifications suivantes.
Aux alinéas (v) et (vi), paragraphe (1) de l'article 2 de la Loi sur la mutuelle des fonctionnaires, le passage « sont régies par… et pour les autres agents » est remplacé par « sont régies par… et par les règles de gestion de la mutuelle telle que stipulées au paragraphe (1) de l'article suivant pour ce qui est réputé équivalent, et pour les autres agents… » ;
Au paragraphe (2) de l'article 99, le passage « les alinéas suivants » est remplacé par « l'alinéa (iii) » , le passage « les alinéas pertinents » par « le présent alinéa », et le passage « ainsi que le montant pris en charge par l'État » par « le montant pris en charge par l'Organisateur de l'Expo 2025 tel que stipulé au paragraphe (1) de l'article 14 de la Loi No.18 de 2019 sur les mesures spéciales nécessaires à la préparation et à la tenue de l'Exposition universelle en 2025 (ci-après dénommée « l'Organisateur de l'Expo 2025 ») ainsi que le montant pris en charge par l'État ; à l'alinéa (iii) du même paragraphe, le passage « le montant pris en charge par l'État » est remplacé par « le montant pris en charge par l'Organisateur de l'Expo 2025 et celui pris en charge par l'État » ;
Au paragraphe (1) de l'article 102, les passages « les individus à la tête des ministères et agences y compris le Ministre de l'Environnement », des institutions chargées de l'application des règles administratives (*gyôsei shikkô hôjin*) et des organisations représentantes des agents » et « l'État, les institutions chargées de l'application des règles administratives (*gyôsei shikkô hôjin*) et des organisations représentantes des agents » sont remplacés par « l'Association en charge de l'organisation de l'Exposition universelle de 2025 et l'État », de même que le passage « le paragraphe (2) de l'article 99, (y compris les cas applicables mutatis mutandis conformément aux dispositions stipulées aux paragraphes (6) à (8) dudit article) et au paragraphe (5) (y compris les cas applicables mutatis mutandis conformément aux dispositions stipulées des dispositions stipulées aux paragraphes (7) et (8) dudit article) » est remplacé par « les paragraphes (2) et (5) de l'article 99 » ;
Au paragraphe (4) de l'article 102, le passage « les alinéas (iii) et (iv), paragraphe (2) de l'article 99 » est remplacé par « l'alinéa (iii), paragraphe (2) de l'article 99 » ; le passage « ainsi que le paragraphe (5) dudit article (y compris les cas applicables mutatis mutandis conformément aux dispositions stipulées des dispositions stipulées aux paragraphes (7) à (8) dudit article) » est remplacé par « ainsi que le paragraphe (5) dudit article » ; l'expression « le paragraphe (5) dudit article » est remplacé par « ledit paragraphe » ; et le passage « l'État, les institutions chargées de l'application des règles administratives (*gyôsei shikkô hôjin*) et des organisations représentantes des agents » est remplacé par « l'Organisateur de l'Expo 2025 et l'État ».
(5) La répartition de la prise en charge entre l'Organisateur de l'Expo 2025 et l'État visée au paragraphe précédent et des autres obligations y relatives, conformément aux dispositions prévues au paragraphe (2) de l'article 99 de la Loi sur la mutuelle des fonctionnaires telle que révisée selon le paragraphe précédent, et au paragraphe (1) de l'article 82 de la Loi No.115 de 1954 sur l'assurance-vieillesse des salariés, sera fixé par décret.

[Dérogation à la Loi sur la protection de l'enfance et sur les prestations familiales]
Article 29　L'Organisateur de l'Expo 2025 étant considéré comme une organisation relevant de l'alinéa (iv), paragraphe (1) de l'article 69 de la Loi No.65 de 2012 sur la protection de l'enfance et sur les prestations familiales, ses dispositions s'appliquent aux agents détachés dans ce cadre.

[Administration par décret de questions relatives à l'application de Loi sur la mutuelle des fonctionnaires et autres législations pertinentes]
Article 30 Outre les dispositions prévues dans la présente Loi, toute question relative à l'application des dispositions de la Loi sur la mutuelle des fonctionnaires, de la Loi No.152 de 1962 sur la mutuelle de la fonction publique territoriale, de la Loi sur la protection de l'enfance et sur les prestations familiales ou d'autres textes législatifs similaires, nécessitant une coordination avec l'État, seront fixés par décret.

[Dérogation à la Loi sur les rémunérations des agents rattachés à la fonction publique ordinaire]
Article 31 Les tâches spécifiques accomplies par un agent détaché auprès de l'Organisateur de l'Expo 2025 sont réputées relever du service public pour l'application du paragraphe (1) de l'article 23 de la Loi No.95 de 1950 sur les rémunérations des agents rattachés à la fonction publique ordinaire, et du paragraphe (6) de son annexe, pendant et au terme de sa période de détachement en vertu des dispositions prévues au paragraphe (1) de l'article 25 de la présente Loi.
Les tâches spécifiques incluent les transports entre le domicile et le lieu de travail, tels que définis par le paragraphe (2) de l'article 7 de la Loi No.50 de 1947 sur l'assurance accidents du travail. Si le lieu de travail pour assurer les tâches spécifiques en question correspond à celui défini aux alinéas (i) et (ii), paragraphe (1) de l'article 1-2 de la Loi No.191 de 1951 sur l'assurance accidents du travail des agents de l'État, alors seules les clauses concernant les transports dudit article s'appliquent. Cette définition est valable pour le paragraphe (1) de l'article suivant.

[Dérogation à la Loi sur les indemnités de départ des agents de l'État]
Article 32 (1) En cas de départ d'un agent de l'État pendant ou après le terme de la période de détachement prévues en vertu des dispositions prévues au paragraphe (1) de l'article 25, la Loi No.182 de 1953 sur les indemnités de départ des agents de l'État s'applique avec la lecture suivante : les blessures, maladies ou décès survenus du fait des tâches spécifiques accomplies auprès de l'Organisateur de l'Expo 2025 sont réputés correspondre aux blessures, maladies ou décès survenus pendant le service public, tel que définis aux paragraphe (2) de l'article 4, paragraphe (1) de l'article 5, paragraphe (1) de l'article 6-4 de ladite Loi, et les blessures ou maladies survenues pendant le transport entre le domicile et le lieu de travail pour accomplir lesdites tâches spécifiques, tel que défini au paragraphe (2) de l'article 7 de la Loi sur l'assurance accidents du travail sont réputées correspondre aux blessures et maladies survenues pendant le transport entre le domicile et le lieu de travail tel que défini par les paragraphe (2) de l'article 4, paragraphe (2) de l'article 5, et paragraphe (1) de l'article 6-4 de la Loi sur les indemnités de départ des agents de l'État.
(2) Le paragraphe (1) de l'article 6-4 et le paragraphe (4) de l'article 7 de la Loi sur les indemnités de départ des agents de l'État s'applique aux agents détachés avec la lecture suivante : la durée de détachement en vertu des dispositions prévues au paragraphe (1) de l'article 25 ne sera pas réputée être une période pendant laquelle il n'est pas besoin d'accomplir un service réel, tel que défini au paragraphe (1) de l'article 6-4 de ladite Loi.
(3) Les dispositions du paragraphe précédent ne s'appliquent pas si l'agent détaché reçoit, de la part de l'Organisateur de l'Expo 2025, le paiement d'indemnités de départ, telles que définis au paragraphe (1) de l'article 30 de la Loi No.33 de 1965 sur les impôts sur le revenu (y compris les indemnités assimilées telles que définies par l'article 31 de ladite Loi).
(4) Le montant du traitement mensuel qui servira de base au calcul des indemnités de départ, tel que défini par la Loi sur les indemnités de départ des agents de l'État, qu'un agent détaché serait habilité à recevoir s'il quittait ses fonctions pendant son détachement, pourra faire l'objet d'un ajustement, si jugé nécessaire pour maintenir un bon équilibre avec les autres agents de l'organisation, conformément aux dispositions prévues au paragraphe (1) de l'article suivant.

[Réintégration dans les fonctions d'origine après détachement]
Article 33 (1) Le grade et l'échelon de l'agent détaché réintégré dans ses fonctions pourra faire l'objet d'un ajustement, dans la limite de ce qui serait jugé nécessaire pour maintenir un bon équilibre avec les autres agents de l'organisation, conformément à la réglementation du Service de gestion du personnel de la fonction publique (NPA).
(2) Outre les dispositions prévues au paragraphe précédent, on veillera à ce que les mesures accompagnant la réintégration d'un agent détaché dans ses fonctions, y compris son poste et sa rémunération, soient appropriées pour assurer que l'équilibre avec les autres agents de l'organisation ne sera pas compromis.

[Autorité de la réglementation du Service de gestion du personnel de la fonction publique (NPA)]
Article 34 Outre les dispositions définies dans la présente Loi, toute question relative au détachement d'agents de l'État pour accomplir des tâches spécifiques auprès de l'Organisateur de l'Expo 2025 sera fixée par un règlement du Service de gestion du personnel de la fonction publique (NPA).

[Dispositions applicables mutatis mutandis pour les agents du ministère de la défense]
Article 35 (1) Les dispositions prévues aux articles 24 à 34 s'appliquent mutatis mutandis aux agents détachés du Ministère de la Défense tels que définis à l'alinéa (xvi), paragraphe (3) de l'article 2 de la Loi sur la fonction publique de l'État (à l'exclusion des agents en poste pour un mandat déterminé par la loi, des agents assurant un poste qui ne nécessite pas un service à plein temps et autres agents exclus par décret). Dans ce cas, il convient d'opérer les modifications suivantes :
Au paragraphe (1) de l'article 24, le passage « tel que défini au paragraphe (1) de l'article 55 de la Loi sur la fonction publique de l'État ou par d'autres textes de loi, ou toute personne ayant reçu mandat dudit responsable des affectations. » est remplacé par « tel qu'ayant autorité en vertu du paragraphe (1) de l'article 31 de la Loi No.165 de 1954 sur les Forces d'auto-défense, de nommer et de destituer les agents des Forces d'auto-défense, tel que définis au paragraphe (5) de l'article 2 de ladite Loi » ;
Au paragraphe (2) de l'article 24, au paragraphe (3) de l'article 25, au paragraphe (2) de l'article 26, au paragraphe (1) de l'article 33, et à l'article 34 (titres compris), l'expression « la réglementation du Service de gestion du personnel de la fonction publique (NPA) » ainsi qu'au paragraphe (3) de l'article 27, le passage « la réglementation du Service de gestion du personnel de la fonction publique (NPA).

Si l’agent détaché relève de la Loi no.76 de 1948 sur les rémunérations des procureurs, alors les dispositions du paragraphe (1) de l’article 3 de ladite loi s’appliquent. » sont remplacés par « décret » ;
Au paragraphe (8) de l’article 25, le passage « l’article 104 de la Loi sur la fonction publique de l’État » est remplacé par « l’article 63 de la Loi sur les Forces d’auto-défense » ;
Au paragraphe (2) de l’article 27, le passage « de son indemnité d’ajustement pour chercheurs, de son indemnité compensatrice de logement » est remplacé par « de son indemnité compensatrice de logement, de son indemnité de logement hors caserne » ;
À l’article 31, le passage « le paragraphe (1) de l’article 23 de la Loi No.95 de 1950 sur les rémunérations des agents rattachés à la fonction publique ordinaire, et le paragraphe (6) de son annexe » est remplacé par « le paragraphe (1) de l’article 23 de la Loi No.266 de 1952 sur la rémunération des agents rattachés au Ministère de la Défense » , et l’expression « l’assurance accidents du travail des agents de l’État » par « l’assurance accidents du travail des agents de l’État telle qu’appliquée mutatis mutandis en vertu du paragraphe (1) de l’article 27 de la Loi sur la rémunération des agents rattachés au Ministère de la Défense »
Au paragraphe (1) de l’article 33 l’expression « Le grade » est remplacé par « Le grade ou le rang ».
(2) Les tâches spécifiques accomplies auprès de l’Organisateur de l’Expo 2025 par un membre du personnel des Forces d’auto-défense y détaché en vertu du paragraphe (1) de l’article 25 tel qu’appliqué mutatis mutandis conformément au paragraphe précédent (ci-après dénommé « personnel détaché des Forces d’auto-défense ») sont réputées relever du service public tel que stipulé au paragraphe (4) de l’article 98 et au paragraphe (1) de l’article 99 de la Loi No.165 de 1954 sur le personnel des Forces d’auto-défense.
(3) Les dispositions prévues à l’article 22 de la Loi No.266 de 1952 sur la rémunération des agents du Ministère de la Défense ne s’appliquent pas au personnel détaché des Forces d’auto-défense.

[Statut des administrateurs et employés au sein de l’Organisateur de l’Expo 2025]
Article 36　Les administrateurs et employés de l’Organisateur de l’Expo 2025 sont assimilés à des agents exerçant un service public reconnu par les lois et règlements de l’État, et tombent, à ce titre, sous le coup du Code Pénal (Loi No.45 de 1907) et des autres dispositions pénales en vigueur.

Chapitre 6　Dispositions pénales

Article 37　Tout administrateur ou employé de l’Organisateur de l’Expo 2025 qui manquerait à ses obligations de soumission de rapports, telles que prévues au paragraphe (1) de l’article 19, ou en fournirait une version falsifiée, ou qui refuserait, entraverait ou contesterait une inspection prévue selon les dispositions de ce même paragraphe, est passible d’une amende d’un montant maximum de trois cent mille yens, au titre de violation de ses obligations.

Dispositions supplémentaires
[Entrée en vigueur]
(1) Le présente Loi entrera en vigueur à compter de la date fixée par décret, au plus tard un mois après la date de sa promulgation. Toutefois, les dispositions des chapitres 2 et 3, ainsi que du paragraphe (3) des Dispositions supplémentaires, entreront en vigueur à compter de la date fixée par décret au plus tard deux ans après la date de sa promulgation.

[Rapports d’activité de l’Organisateur de l’Expo 2025 après le dernier exercice : mesure transitoire]
(2) Le rapport d’activités et le rapport des comptes de l’Organisateur de l’Expo 2025 pour l’exercice 2027 sera régi par les dispositions prévues pour les exercices précédents.

[Amendement de la Loi sur l’organisation du gouvernement]
(3) La Loi sur l’organisation du gouvernement sera amendée comme suit :
Au paragraphe (2) des Dispositions supplémentaires, le passage « le Bureau pour la promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo » est remplacé par « le Comité interministériel pour la promotion de l’Exposition universelle 2025 ».
Au paragraphe (3) des Dispositions supplémentaires, le passage « jusqu’à la suppression de l’Agence pour la reconstruction » est modifié par « où le Bureau pour la promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo est installé ».
Le paragraphe (4) des Dispositions supplémentaires en devient le paragraphe (5), et le paragraphe ci-dessous est ajouté à la suite du paragraphe (3).

(4) Nonobstant les dispositions prévues dans les deux paragraphes précédents, les dispositions du paragraphe (2) de l’article 2 s’appliquent jusqu’à la suppression de l’Agence pour la reconstruction avec les modifications suivantes : l’indication « quatorze personnes » devient « dix-sept personnes » et l’indication originale « dix-sept personnes » devient « vingt personnes ».

SUGA Yoshihide, Ministre d’État
Premier ministre par intérim

ISHIDA Masatoshi, Ministre de l’Intérieur et des Communications

ISHIDA Masatoshi, Ministre d’État
Ministre des Finances par intérim

SEKO Hiroshige, Ministre de l’Économie, du Commerce extérieur et de l’Industrie

IWATA Takeshi, Ministre de la Défense

(traduction provisoire)

Membres du Comité interministériel pour la promotion de l'Exposition universelle de 2025

- Ministre des Finances
- Ministre d'État chargé des Services financiers*
- Ministre chargé de la Politique contre la Déflation*
- Ministre des Affaires intérieures et des Communications
- Ministre d'État chargée de la Sécurité sociale et du Système de Numérotation de Taxe (My Number)*
- Ministre de la Justice
- Ministre des Affaires étrangères
- Ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et des Technologies
- Ministre chargé de la Revitalisation de l'Éducation*
- Ministre de la Santé, du Travail et des Affaires sociales
- Ministre chargé de la Réforme de la Méthode de Travail*
- Ministre de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche
- Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie
- Ministre chargé de la Compétitivité industrielle*
- Ministre chargé de la Coopération dans les Domaines Économiques avec la Russie*
- Ministre chargé de la Réponse aux Dommages Économiques causés par l'Accident nucléaire*
- Ministre d'État chargé d'Indemnisation des Dommages Nucléaires et des Soutiens au Démantèlement nucléaire*
- Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures, du Transport et du Tourisme
- Ministre chargé de la Politique du Cycle hydrologique*
- Ministre de l'Environnement
- Ministre d'État chargé de la Préparation des Risques nucléaires*
- Ministre de la Défense
- Ministre chargé de l'Allègement du Dispositif des Bases militaires à Okinawa*
- Ministre chargé de la Question des Enlèvements*
- Ministre de la Reconstruction
- Ministre chargé de la Coordination générale des Mesures de Revitalisation consécutives à l'Accident nucléaire de Fukushima*
- Président de la Commission nationale de la Sûreté publique
- Ministre chargé de la Réforme administrative*
- Ministre chargé de la Réforme de la Fonction publique*
- Ministre chargé de la Consolidation des territoires*
- Ministre d'État chargé de la Prévention des Catastrophes*
- Ministre chargé de la Promotion de l'Engagement actif de Tous les Citoyens
- Ministre chargé des Problématiques territoriales*
- Ministre d'État, chargé des Affaires d'Okinawa et des Territoires du Nord*
- Ministre d'État chargé des Affaires de Consommateurs, de la Sécurité alimentaire*
- Ministre d'État chargé des Mesures contre la Dénatalité*
- Ministre d'État chargé de la Politique océanique*
- Ministre chargé de la Politique des Technologies de l'Information
- Ministre d'État chargé de la Stratégie « Cool Japan »*
- Ministre d'État chargé de la Stratégie de la Propriété Intellectuelle*
- Ministre d'État chargé de la Politique scientifique et technique*
- Ministre d'État chargé de la Politique spatiale*
- Ministre d'État chargé de la Politique économique et fiscale
- Ministre chargé de la Revitalisation économique*
- Ministre chargé de la Réforme de la Sécurité sociale pour Toutes les Générations*
- Ministre chargé du Partenariat transpacifique*
- Ministre d'État, chargé de la Revitalisation régionale
- Ministre d'État de la Réforme réglementaire*
- Ministre chargé de la Revitalisation régionale*
- Ministre chargé de la Gestion des Documents public et des Archives*
- Ministre chargée des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo
- Ministre d'État chargée de l'Encouragement de l'Activité des Femmes*
- Ministre chargée de l'Égalité Homme/Femme*

* Un autre ministre est également en charge de ce poste.

(traduction provisoire)

Statuts de l’Association japonaise pour l’Exposition universelle de 2025

Titre I Dispositions générales

(Dénomination)
Article 1 Cette personne morale a pour nom japonais 公益社団法人2025年日本国際博覧会協会 (Association japonaise pour l’Exposition Universelle 2025, association d’intérêt public constituée en personne morale) (ci-après « l’Association »), et sera désignée en français comme « l’Association japonaise pour l’Exposition Universelle 2025 » et en anglais comme « Japan Association for the 2025 World Exposition ».

(Bureau)
Article 2 Le principal bureau de l’Association est sis dans la ville d’Osaka (préfecture d’Osaka).

Titre 2 Objet et activités

(Objet)
Article 3 L’Association a pour objet de réaliser la préparation et la gestion etc. de la tenue de l’Exposition Universelle de 2025 Osaka Kansai fondée sur la Convention concernant les expositions internationales (ci-après « l’Exposition »), et, en réussissant l’Exposition, de prendre part à l’essor de l’industrie et de la culture japonaises tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable prônés par les Nations Unies.

(Activités)
Article 4 L’Association, pour réaliser son objet au sens du paragraphe précédent, mène les activités énumérées dans les alinéas qui suivent :
(1) Préparatifs et gestion de la tenue de l’Exposition
(2) Autres activités nécessaires pour réaliser l’objet de l’Association.
2 Les activités du paragraphe précédent seront menées au Japon et hors du Japon.

Titre 3 Membres de l’Association

(Membres constitutifs de la personne morale)
Article 5 L’Association est composée de collectivités territoriales ou d’entités économiques, dont l’actif net est égal ou supérieur à 500 millions de yens, contribuant à la préparation et à la gestion etc. de la tenue de l’Exposition, devenus membres de l’Association conformément aux prescriptions de l’article suivant.

(Obtention du statut de membre)
Article 6 Toute entité souhaitant devenir membre de l’Association doit effectuer une demande selon un formulaire défini, et obtenir l’approbation du Comité exécutif.

(Retrait volontaire de l’Association)
Article 7 Un membre peut, en présentant une déclaration de retrait définie spécifiquement par le Comité exécutif, se retirer volontairement, à tout moment.

(Exclusion)
Article 8 Un membre tombant dans l’un ou l’autre des cas énumérés dans les alinéas qui suivent, peut être exclu lors d’une réunion du Conseil d’administration, à l’issue d’une résolution prise à la majorité absolue de l’ensemble des membres et à la majorité des deux tiers des droits de vote de l’ensemble des membres.
(1) S’il a contrevenu aux présents statuts ou autres règles
(2) S’il a porté atteinte à l’honneur de l’Association ou a agi de façon contraire à son objet
(3) S’il y a d’autres raisons valables pour l’exclure.
2 Si un membre est exclu en vertu des dispositions du paragraphe précédent, il faut lui notifier cette exclusion en lui en donnant les raisons au plus tard une semaine avant la réunion du Conseil d’administration concernée, et lui donner l’occasion de se justifier avant la résolution dans le cadre de cette même réunion du Conseil d’administration.
3 Si une décision d’exclusion est prise en vertu du paragraphe 1, le membre concerné en sera notifié.

(Perte du statut de membre)
Article 9 Hormis les cas mentionnés aux deux articles précédents, un membre tombant dans l’un ou l’autre des cas énumérés dans les alinéas qui suivent perdra son statut de membre, perdra ses droits et sera libéré de ses obligations en tant que membre vis-à-vis de l’Association. Il ne pourra néanmoins être libéré de ses obligations non encore exécutées.
(1) Si la personne morale ou l’organisation est dissoute ou en faillite
(2) Si tous les membres en sont d’accord.

Titre 4 Conseil d’administration

(Composition)
Article 10 Le Conseil d’administration est composée de tous les membres.

(Pouvoirs)
Article 11 Le Conseil d’administration décide des points suivants :
(1) Choix et révocation des administrateurs et des auditeurs

(2) Montant de la rémunération etc. des administrateurs et des auditeurs
(3) Exclusion des membres
(4) Approbation du bilan et du compte de résultats (feuille de calcul de l'accroissement/diminution de l'actif net)
(5) Modification des statuts
(6) Dissolution et dévolution de l'actif résiduel
(7) Autres points définis comme relevant de résolutions du Conseil d'administration dans les lois et règlements ainsi que dans les présents statuts.

(Tenue des réunions)
Article 12 Les réunions du Conseil d'administration sont de deux types : réunion ordinaire du Conseil d'administration et réunion extraordinaire du Conseil d'administration.
2 La réunion ordinaire du Conseil d'administration est tenue une fois dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice annuel.
3 Une réunion extraordinaire du Conseil d'administration peut être tenue en cas de nécessité.

(Convocation)
Article 13 La réunion du Conseil d'administration, sauf dans le cas de prescriptions contraires dans les lois et règlements, est convoquée par les administrateurs représentants au sens du paragraphe 3 de l'article 20, sur la base d'une décision du Comité exécutif. Néanmoins, en cas d'empêchement des administrateurs représentants ou s'il n'y a pas d'administrateur représentant, les administrateurs en seront chargés, dans un ordre préalablement défini par le Comité exécutif.
2 Les membres disposant de droits de vote égaux ou supérieurs à un dixième des droits de vote de l'ensemble des membres peuvent demander aux administrateurs représentants la convocation d'une réunion du Conseil d'administration, en présentant les points objet de la réunion du Conseil et les raisons de la convocation.
3 Pour convoquer une réunion du Conseil d'administration, les administrateurs représentants, au plus tard une semaine (deux semaines dans le cas où il est décidé que les membres n'assistant pas à la réunion du Conseil peuvent exercer leurs droits de vote par voie écrite ou électronique) avant le jour de cette réunion du Conseil, doivent émettre une notification aux membres par voie écrite ou électronique en mentionnant la date, l'heure et le lieu de la réunion du Conseil ainsi que les points objet de la réunion du Conseil.

(Présidence du Conseil)
Article 14 La présidence du Conseil d'administration est assurée par le Président tel que défini au paragraphe 2 de l'article 20. Néanmoins, en cas d'empêchement du Président ou s'il n'y a pas de président, les administrateurs en seront chargés, dans un ordre préalablement défini par le Comité exécutif.

(Droits de vote)
Article 15 Les droits de vote lors d'une réunion du Conseil d'administration sont d'un droit par membre.
2 Les droits de vote des membres personnes morales et des membres organisations sont exercés par les représentants des personnes morales et organisations concernées.
3 Les membres personnes morales et les membres organisations doivent déclarer un représentant au sens du paragraphe précédent. Il en va de même en cas de changement de ce représentant.
4 Les membres qui ne peuvent assister à la réunion du Conseil d'administration peuvent exercer leur droit de vote par voie écrite ou électronique, ou déléguer l'exercice de ce droit de vote à un autre membre qui sera leur mandataire. Néanmoins, il n'est pas interdit, dans le cas de représentants de personnes morales ou d'organisations membres, de prendre pour mandataire un responsable ou un employé de la personne morale ou de l'organisation de laquelle ressort le représentant concerné.
5 Les membres exerçant un droit de vote en vertu du paragraphe précédent sont pris en compte dans le nombre des droits de vote des membres présents.

(Résolutions)
Article 16 Les résolutions du Conseil d'administration sont prises en présence de membres détenant la majorité absolue des droits de vote de l'ensemble des membres, à la majorité absolue des droits de vote de ces membres présents.
2 Nonobstant les dispositions du paragraphe précédent, les résolutions suivantes sont prises par au moins la moitié de l'ensemble des membres et à la majorité des deux tiers des droits de vote de l'ensemble des membres :
(1) Révocation d'un auditeur
(2) Exclusion d'un membre
(3) Modification des statuts
(4) Dissolution
(5) Autre point disposé dans les lois et règlements.
3 Dans le cas d'une résolution sur un projet de nomination d'administrateur ou d'auditeur, la résolution définie au paragraphe 1 doit être prise pour chaque candidat. Si le nombre total de candidats administrateurs ou auditeurs dépasse le nombre défini à l'article 20, les personnes sont nommées parmi les candidats ayant obtenu l'approbation de la majorité absolue, dans l'ordre du nombre de votes obtenus, jusqu'à atteindre le cadre du nombre fixé.

(Dispense de résolution)
Article 17 Quand un administrateur ou un membre a fait une proposition sur un point objet de la réunion du Conseil d'administration, si tous les membres ont marqué par un document écrit ou électronique leur volonté d'approuver cette proposition, il sera considéré qu'une résolution du Conseil d'administration adoptant cette proposition a été prise.

(Dispense de rapport)
Article 18　Lorsqu'un administrateur a notifié à tous les membres un point devant faire l'objet d'un rapport au Conseil d'administration, si tous les membres ont marqué par un document écrit ou électronique leur volonté d'approuver le fait que ce point ne requiert pas d'être rapporté la réunion du Conseil d'administration, il sera considéré que rapport a été fait de ce point à la réunion du Conseil d'administration.

(Procès-verbal)
Article 19　Des procès-verbaux sont établis des débats du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des lois et règlements.
2　Le Président du Conseil d'administration et deux des administrateurs présents inscrivent leur nom et apposent leur cachet sur le procès-verbal défini au paragraphe précédent.

Titre 5　Responsables

(Mise en place de responsables)
Article 20　L'Association dispose les responsables suivants :
(1)　Des administrateurs au nombre minimum de trois, et au nombre maximum de vingt
(2)　Un (des) auditeur(s) au nombre maximum de deux.
2　Elle peut choisir l'un des administrateurs pour président, et, parmi les administrateurs autres que le Président, disposer un Secrétaire général et plusieurs Vice-présidents et Secrétaires généraux adjoints.
3　Le Président et le Secrétaire général définis au paragraphe précédent sont les administrateurs représentants au sens de la Loi sur les personnes morales associations ordinaires et les personnes morales fondations ordinaires (ci-après « Loi sur les personnes morales ordinaires »). Par ailleurs, le(s) Secrétaire(s) général(-aux) adjoint(s) peuvent être considérés comme administrateurs en charge de l'exécution du travail aux sens de l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 91 de la Loi sur les personnes morales ordinaires.

(Élection des responsables)
Article 21　Les administrateurs et auditeurs sont élus par résolution du Conseil d'administration.
2　Les administrateurs sont élus par résolution du Conseil d'administration parmi les représentants des personnes morales ou organisations membres de l'Association. Néanmoins, en cas de nécessité, il n'est pas interdit d'en élire parmi les personnes extérieures aux entités membres de l'Association.
3　Le Président, les Vice-présidents, le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints sont élus par décision du Comité exécutif.
4　Pour chaque administrateur, le nombre total d'administrateurs incluant cet administrateur, son conjoint et toute personnes étant en lien de parenté de premier, deuxième ou troisième degré ou en tout autre lien particulier tel que défini par les lois et règlements, ne doit pas dépasser un tiers du

nombre total (nombre actuel) des administrateurs.
5　Les auditeurs ne peuvent inclure des administrateurs de l'Association (ni des personnes en lien de parenté ou autre lien particulier), ni des employés de l'Association. En outre, les auditeurs ne doivent pas être mutuellement en lien de parenté ou autre lien particulier.
6　Le nombre total d'administrateurs en lien mutuel étroit avec un ou des administrateurs ou employés ou personnes qui leur sont assimilables d'autres organisations similaires (personnes morales d'utilité publique exceptées) ne doit pas dépasser un tiers du nombre total des administrateurs. Il en va de même pour les auditeurs.

(Obligations et pouvoirs des administrateurs)
Article 22　Les administrateurs constituent le Comité exécutif et exécutent leur travail conformément aux dispositions des lois et règlements ainsi qu'à celles des présents statuts.
2　Le Président et le Secrétaire général, conformément aux dispositions des lois et règlements ainsi qu'à celles des présents statuts, représentent l'Association, exécutent le travail de l'Association, les Secrétaires généraux adjoints assistent le Secrétaire général et exécutent une part du travail de l'Association selon les prescriptions définies spécifiquement par le Comité exécutif.
3　Le Président, le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints doivent faire rapport au Comité exécutif de l'état d'exécution de leur propre travail au moins deux fois par exercice annuel, à un intervalle dépassant quatre mois.
4　Les Vice-présidents peuvent exprimer leur opinion sur les points importants, en réponse aux consultations des administrateurs représentants.

(Obligations et pouvoirs des auditeurs)
Article 23　Les auditeurs auditent l'exécution du travail des administrateurs, et établissent des rapports d'audit conformément aux dispositions des lois et règlements.
2　Les auditeurs assistent aux réunions du Conseil d'administration et aux réunions du Comité exécutif, et peuvent exprimer leur opinion s'ils constatent que cela est nécessaire.
3　Les auditeurs peuvent à tout moment examiner l'état du travail et de l'actif de l'Association en demandant aux administrateurs et aux employés de faire rapport des activités.
4　Les auditeurs, lorsqu'ils constatent qu'un administrateur a commis un acte illicite ou risque de commettre un acte illicite, ou lorsqu'ils constatent l'existence d'un fait contrevenant aux lois et règlements ou aux présents statuts, ou encore l'existence d'un fait indu, doivent sans retard en faire rapport au Comité exécutif.
5　Les auditeurs peuvent exercer les pouvoirs définis dans les lois et règlements, outre ceux des paragraphes précédents.

(Durée du mandat des responsables)
Article 24　Le mandat des administrateurs court jusqu'à la conclusion de la réunion ordinaire du Conseil d'administration relative au dernier exercice qui se termine au plus tard deux ans après leur

élection, et il n'est pas interdit de les réélire.
2　Le mandat des auditeurs court jusqu'à la fin de la réunion ordinaire du Conseil d'administration relative au dernier exercice qui se termine au plus tard quatre ans après leur élection, et il n'est pas interdit de les réélire.
3　Les administrateurs et les auditeurs peuvent démissionner en cours de mandat.
4　Le mandat de l'administrateur ou auditeur élu en remplacement court jusqu'à la fin du mandat de son prédécesseur.
5　Si le nombre d'administrateurs ou d'auditeurs devient insuffisant par rapport au nombre défini à l'article 20, les administrateurs ou auditeurs ayant quitté leurs fonctions pour cause de fin de leur mandat ou de démission conservent, jusqu'à ce que les administrateurs ou auditeurs respectifs nouvellement élus entrent en fonction, leurs droits et obligations en tant qu'administrateurs ou auditeurs.

(Révocation d'un responsable)
Article 25　Les administrateurs et auditeurs peuvent être révoqués par résolution du Conseil d'administration. Néanmoins, dans le cas de la révocation d'un auditeur, celle-ci doit être fondée sur une résolution prise par la moitié au moins de l'ensemble des membres de l'Association, à au moins les deux tiers des droits de vote de l'ensemble des membres de l'Association.

(Rétribution etc. des responsables)
Article 26　Il peut être octroyé en tant que rétribution etc. aux administrateurs et auditeurs, dans les limites d'un montant total défini spécifiquement par le Conseil d'administration, des sommes calculées conformément aux critères d'octroi de rétributions etc. définis spécifiquement par le Conseil d'administration.
2　Les frais nécessaires à l'accomplissement de leur travail peuvent être payés aux administrateurs et auditeurs.
3　Les points nécessaires relativement au deux paragraphes précédents se conforment aux règles relatives à la rétribution etc. des responsables définies spécifiquement par le Conseil d'administration.

(Exemption partielle de responsabilité des responsables en matière de dédommagement)
Article 27　L'Association peut, par résolution du Comité exécutif, concernant la responsabilité des administrateurs et des auditeurs en matière de dédommagement en vertu du paragraphe 1 de l'article 111 de la Loi sur les personnes morales ordinaires, si cela répond aux exigences disposées dans les lois et règlements, les exonérer de cette responsabilité dans la limite d'un montant obtenu en déduisant du montant de la responsabilité en matière de dédommagement le montant minimal de responsabilité défini par les lois et règlements.
2　L'Association peut conclure avec les administrateurs (uniquement ceux qui ne sont pas administrateurs en charge de l'exécution du travail ni employés de la personne morale concernée) ou les auditeurs (ci-après collectivement désignés comme « administrateurs non chargés de l'exécution

du travail, etc. »), un contrat limitant leur responsabilité en matière de dédommagement en vertu du paragraphe 1 de l'article 111 de la Loi sur les personnes morales ordinaires au montant minimum de responsabilité défini au paragraphe 1 de l'article 113 de la même Loi, si l'administrateur non chargé de l'exécution du travail, etc. a exécuté son travail de bonne foi et s'il n'y a pas faute grave.

Titre 6　Comité exécutif

(Composition)
Article 28　L'Association dispose un Comité exécutif.
2　Le Comité exécutif est composé de tous les administrateurs.

(Pouvoirs)
Article 29　Le Comité exécutif effectue les tâches suivantes :
(1)　Décisions en matière d'exécution du travail de l'Association
(2)　Supervision de l'exécution du travail des administrateurs
(3)　Élection et révocation du Président, des Vice-présidents, du Secrétaire général et des Secrétaires généraux adjoints
(4)　Autres points définis comme relevant de décisions du Comité exécutif dans les lois et règlements ainsi que dans les présents statuts.

(Tenue des réunions)
Article 30　Le Comité exécutif se réunit au moins deux fois par exercice annuel.

(Convocation)
Article 31　Le Comité exécutif, sauf dans le cas de prescriptions contraires dans les lois et règlements, est convoqué par les administrateurs représentants. Néanmoins, s'il n'y a pas d'administrateur représentant ou si les administrateurs représentants sont empêchés, les administrateurs, dans un ordre préalablement défini par le Comité exécutif, convoqueront le Comité exécutif.
2　Un administrateur autre que les administrateurs représentants peut, en présentant des points objet du Comité exécutif, demander aux administrateurs représentants de convoquer le Comité exécutif.
3　Un auditeur peut demander aux administrateurs représentants de convoquer le Comité exécutif s'il constate que cela est nécessaire conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 23.
4　Si, dans les cinq jours à compter du jour où il y a eu demande fondée sur les dispositions du paragraphe 2 ou du paragraphe précédent, la notification n'est pas émise de la convocation du Comité exécutif à une date se situant au plus tard dans les deux semaines suivant le jour de la demande, l'administrateur ou l'auditeur ayant fait cette demande peut convoquer le Comité exécutif.
5　Pour convoquer le Comité exécutif, il faut, au plus tard cinq jours avant le jour de la tenue de la réunion du Comité exécutif, émettre une notification à chacun des administrateurs et auditeurs par voie

écrite ou électronique en mentionnant la date, l'heure, le lieu, les points objet de la réunion du Comité exécutif ainsi que tous autres points nécessaires.
6 Nonobstant les dispositions du paragraphe précédent, si tous les administrateurs et auditeurs en sont d'accord, le Comité exécutif peut être convoqué sans passer par la procédure de convocation.

(Présidence du Comité)
Article 32 Le Président préside le Comité exécutif.
2 Néanmoins, s'il n'y a pas de Président ou s'il est empêché, les administrateurs assureront cette fonction, dans un ordre préalablement défini par le Comité exécutif.

(Décisions)
Article 33 Les décisions du Comité exécutif sont prises en présence de la majorité absolue des administrateurs à l'exclusion de ceux étant en lien d'intérêt particulier relativement à la décision, à la majorité absolue des présents.
2 Nonobstant les dispositions du paragraphe précédent, si, un administrateur ayant fait une proposition concernant un point objet à décision du Comité exécutif, tous les administrateurs pouvant prendre part à la décision concernant cette proposition ont marqué leur accord par voie écrite ou électronique, il sera considéré qu'une décision approuvant cette proposition a été prise par le Comité exécutif. Néanmoins, cette disposition ne s'applique pas dans le cas où un auditeur a soulevé une objection.
3 Les administrateurs représentants, même dans le cas de points objet à décisions du Comité exécutif (hormis les points définis par la Loi), si ces points ne peuvent être soumis, car requérant un traitement urgent, au Comité exécutif, peuvent exécuter un travail sans passer par une décision du Comité exécutif. Néanmoins, dans ce cas, les administrateurs représentants doivent soumettre la teneur de ce travail aux délibérations du Comité exécutif suivant et obtenir son approbation.

(Dispense de rapport)
Article 34 Si un administrateur ou un auditeur a notifié à tous les administrateurs et auditeurs un point devant être rapporté au Comité exécutif, il n'est pas nécessaire de faire rapport de ce point au Comité exécutif. Néanmoins, cette disposition ne s'applique pas aux rapports fondés sur les dispositions du paragraphe 2 de l'article 91 de la Loi sur les personnes morales ordinaires.

(Procès-verbaux)
Article 35 Des procès-verbaux sont établis des débats du Comité exécutif conformément aux dispositions des lois et règlements.
2 Les administrateurs représentants et auditeurs présents inscrivent leur nom et apposent leur cachet sur le procès-verbal défini au paragraphe précédent.

Titre 7 Conseillers et comités spécialisés

(Conseillers)
Article 36 L'Association peut disposer quelques conseillers.
2 Les conseillers, concernant les orientations des points importants en matière de mesures politiques de l'Association et la forme que prennent les activités qu'elle met en œuvre, répondent aux consultations des administrateurs représentants ou soumettent leurs opinions.
3 Hormis les dispositions des statuts, les points nécessaires relatifs aux conseillers sont définis par le Comité exécutif.
4 Les conseillers sont mandatés, parmi des personnes doctes, avec l'accord du Comité exécutif, par les administrateurs représentants.
5 Le paragraphe 1 de l'article 24 s'appliquera mutatis mutandis à la durée du mandat des conseillers.

(Comités spécialisés)
Article 37 L'Association peut disposer à volonté de divers comités spécialisés composés d'experts.
2 Les divers comités spécialisés peuvent donner des conseils, fondés sur leurs connaissances spécialisées, en matière de fonctionnement de l'Association. Néanmoins, ils ne disposent pas de pouvoirs en matière d'exécution du travail de l'Association.
3 Le choix et la révocation des experts est assuré par le Comité exécutif.
4 Les experts ne sont pas rémunérés. Néanmoins, les frais nécessaires à l'accomplissement de leur travail peuvent leur être payés.

Titre 8 Secrétariat

(Mise en place d'un secrétariat)
Article 38 Un secrétariat est mis en place pour traiter le travail administratif de l'Association.
2 Les employés nécessaires sont affectés à ce secrétariat, nommés et révoqués par les administrateurs représentants.
3 Les points nécessaires en matière d'organisation et de fonctionnement du secrétariat sont spécifiquement définis par une décision du Comité exécutif.

Titre 9 Actif et comptabilité

(Exercices annuels)
Article 39 Les exercices annuels de l'Association commencent chaque année le 1er avril et se terminent le 31 mars de l'année suivante.

(Plans d’activités et prévisions de recettes et dépenses)
Article 40　Les plans d’activités et documents de prévision de recettes et dépenses de l’Association, ainsi que les documents consignant les perspectives de financements et d’investissements en équipements doivent, au plus tard le jour précédant le premier jour de chaque exercice annuel, être établis par les administrateurs représentants et approuvés par le Comité exécutif. Il en va de même en cas de mise à jour de ces documents.
2　Les documents définis au paragraphe précédent doivent être rapportés à la plus prochaine réunion du Conseil d’administration.
3　Les documents définis au paragraphe 1 seront, jusqu’à la fin de l’exercice annuel concerné, déposés à l’établissement principal de l’Association et mis à disposition générale pour être consultés.

(Rapports d’activités et bilans)
Article 41　En matière de rapports d’activités et de bilans de l’Association, après la fin de chaque exercice annuel, les documents suivants doivent être établis par les administrateurs représentants et, après contrôle par les auditeurs, obtenir l’approbation du Comité exécutif.
(1)　Rapport d’activités
(2)　Documents détaillés annexés au rapport d’activités
(3)　Bilan
(4)　Compte de résultats (feuille de calcul de l’accroissement/diminution de l’actif net)
(5)　Documents détaillés annexés au bilan et au compte de résultats (feuille de calcul de l’accroissement/diminution de l’actif net)
(6)　Inventaire de l’actif.
2　Parmi les documents du paragraphe précédent approuvés, ceux des alinéas 1, 3, 4 et 6 doivent être soumis à une réunion ordinaire du Conseil d’administration, il doit être fait rapport du contenu de celui de l’alinéa 1, et les autres documents doivent être approuvés.
3　Hormis les documents du paragraphe 1, les documents suivants seront déposés durant cinq ans à l’établissement principal de l’Association et mis à disposition générale pour être consultés, et les statuts ainsi que le registre des membres de l’Association seront déposés à l’établissement principal de l’Association et mis à disposition générale pour être consultés.
(1)　Rapports d’audit
(2)　Registre des administrateurs et des auditeurs
(3)　Document indiquant les critères d’octroi de rétribution etc. aux administrateurs et auditeurs
(4)　Document présentant un résumé de l’état de l’organisation du fonctionnement et de l’état des activités ainsi que les principales données chiffrées les concernant.

(Calcul du solde des actifs acquis dans un but d’utilité publique)
Article 42　Les administrateurs représentants, conformément aux dispositions de l’article 48 des Règles de mise en application de la Loi sur la reconnaissance etc. des personnes morales associations d’utilité publique et des personnes morales fondations d’utilité publique, pour chaque exercice annuel,

calculeront le solde des actifs acquis dans un but d’utilité publique au dernier jour de l’exercice et le consigneront dans le document de l’alinéa 4 du paragraphe 3 de l’article précédent.

Titre 10　Fonds

(Levée de fonds)
Article 43　L’Association peut recruter des personnes prenant en charge des fonds.

(Traitement des fonds)
Article 44　Les procédures de levée, d’affectation, d’apport etc. de fonds, la gestion des fonds et le traitement de leur restitution, etc. se fonderont sur les règles de traitement des fonds définies spécifiquement par décision du Comité exécutif.

(Droits des contributeurs de fonds)
Article 45　Les fonds apportés ne sont pas restitués jusqu’à une date décidée en accord avec le contributeur des fonds.
2　Nonobstant les dispositions du paragraphe précédent, l’Association pourra restituer les fonds à leur contributeur en vertu de la procédure de restitution des fonds stipulée à l’article suivant.

(Restitution des fonds)
Article 46　La restitution des fonds, sur résolution de la réunion ordinaire du Conseil d’administration, sera effectuée dans les limites du montant maximal disposé à l’article 141 de la Loi sur les personnes morales ordinaires.
2　La procédure de restitution des fonds définie au paragraphe 2 de l’article précédent sera définie par une décision du Comité exécutif.

(Constitution d’un fonds de substitution)
Article 47　Lorsque les fonds sont restitués, un montant équivalent aux fonds restitués sera constitué en tant que fonds de substitution, et ce fonds de substitution ne sera pas altéré.

Titre 11　Modification des statuts et dissolution

(Modification des statuts)
Article 48　Les présents statuts peuvent être modifiés par une résolution votée lors d’une réunion du Conseil d’administration, par la moitié au moins de l’ensemble des membres et à la majorité des deux tiers des droits de vote de l’ensemble des membres. Il en va de même pour l’objet de l’Association et pour ses activités.

(Dissolution)
Article 49　L'Association, hormis par résolution du Conseil d'administration ou autre raison disposée par les lois et règlements, se dissoudra en vertu de la conclusion du travail résiduel après la fin de l'Exposition.

(Dévolution de l'actif résiduel)
Article 50　Dans le cas où l'Association procède à sa liquidation, l'actif résiduel qu'elle détient sera, à l'issue d'une résolution du Conseil d'administration, donné à l'État, à une collectivité territoriale, ou à une personne morale telle que désignée à l'alinéa 17 de l'article 5 de la Loi sur la reconnaissance etc. des personnes morales associations d'utilité publique et des personnes morales fondations d'utilité publique (ci-après, « Loi sur la reconnaissance ») et constituant une personne morale d'utilité publique etc. telle que définie au paragraphe 1 de l'article 40 de la Loi sur les mesures spéciales d'imposition.
2　L'Association n'effectue pas de distribution des excédents.

(Don induit par l'annulation etc. de la reconnaissance d'utilité publique)
Article 51　Si l'Association fait l'objet d'une mesure d'annulation de sa reconnaissance d'utilité publique, ou si elle s'éteint sous l'effet d'une fusion, (hormis le cas où la personne morale héritant ses droits et obligations est une personne morale d'utilité publique), à l'issue d'une résolution du Conseil d'administration, un actif d'un montant correspondant au solde des actifs acquis dans un but d'utilité publique sera, dans le délai maximal d'un mois à compter du jour de l'annulation de la reconnaissance d'utilité publique ou de la fusion concernée, donné à une personne morale telle que désignée à l'alinéa 17 de l'article 5 de la Loi sur la reconnaissance, ou à l'État, ou à une collectivité territoriale.

Titre 12　Mode de publication officielle

(Mode de publication officielle)
Article 52　Les publications officielles de l'Association se font par voie de publication électronique.
2　Si, par accident ou pour toute autre cause indépendante de la volonté de l'Association, la publication électronique du paragraphe précédent ne peut se faire, elle se fait par publication dans le Journal officiel.

Titre 13　Dispositions complémentaires

(Exercice des droits en tant qu'actionnaire etc.)
Article 53　Concernant les actions (investissements) détenues par l'Association, si les droits en tant qu'actionnaire etc. sont à exercer vis-à-vis de la société émettrice de ces actions (investissements) il faut pour cela, à l'exception des points ci-dessous, obtenir l'approbation préalable d'au moins les deux tiers du nombre actuel d'administrateurs, dans le cadre du Comité exécutif.
(1)　Réception des dividendes
(2)　Réception de nouvelles actions gratuites
(3)　Souscription à une augmentation du capital répartie entre les actionnaires
(4)　Réception de documents sur les dividendes adressés aux actionnaires.

(Délégation de responsabilité)
Article 54　Hormis les points définis dans les présents statuts, les points nécessaires en matière de fonctionnement de l'Association sont définis dans le cadre du Comité exécutif.

(Conformité aux lois et règlements)
Article 55　Pour les points non définis dans les présents statuts, l'Association se conforme à la Loi sur les personnes morales ordinaires, à la Loi sur la reconnaissance, et autres lois et règlements.

Dispositions annexes
1　Les présents statuts s'appliquent à la condition suspensive d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique telle que définie à l'article 4 de la Loi sur la reconnaissance et d'obtenir une résolution du Conseil d'administration.

2　Les noms et prénoms ou dénominations ainsi que les adresses des membres à la date de la création de l'Association sont les suivants :
Fédération des organisations économiques japonaises *(keidanren)*
1-3-2 Otemachi, Chiyoda-ku, Tokyo
Préfecture d'Osaka
2 Otemae, Chuo-ku, Osaka-shi, Osaka-fu
Ville d'Osaka
1-3-20 Nakanoshima, Kita-ku, Osaka-shi, Osaka-fu
Fédération économique du Kansai
6-2-27 Nakanoshima, Kita-ku, Osaka-shi
Chambre de commerce et d'industrie d'Osaka
2-8 Honmachibashi, Chuo-ku, Osaka-shi, Osaka-fu
Association des dirigeants d'entreprise du Kansai
6-2-27 Nakanoshima, Kita-ku, Osaka-shi, Osaka-fu

Profils des dirigeants de l'Association japonaise pour l'Exposition universelle de 2025 (Président, Secrétaire général, Secrétaires généraux adjoints)

Président
NOM et prénom : NAKANISHI Hiroaki
né le 14 mars 1946

Études
1970 Diplômé du département de génie électrique de la faculté d'ingénierie de l'Université de Tokyo
1979 Diplômé de cycle supérieur à l'Université de Stanford (États-Unis)
(Master en ingénierie informatique)

Carrière professionnelle
1970 Entrée dans la société Hitachi Ltd., affectation au département de calcul, contrôle et conception de l'usine d'Omika
1978 Entrée à l'Université de Stanford (Etats-Unis)
1979 Obtention du master de sciences en ingénierie informatique
1990 Hitachi Ltd., Directeur du département de développement des systèmes de calcul et de contrôle à l'usine d'Omika
1993 Idem, Directeur adjoint de l'usine d'Omika
1998 Chef d'entreprise de la société Hitachi Europe Ltd.
2000 Hitachi Ltd., Directeur adjoint du quartier général du groupe informatique-télécommunications
2001 Idem, Directeur du quartier général des ventes internationales en informatique et télécommunications
2002 Idem, Directeur du marketing du groupe informatique-télécommunications
2003 Idem, Directeur du secteur des activités internationales, et représentant général pour l'Europe
2003 Idem, Administrateur permanent exécutif / Directeur du secteur des activités internationales, et Représentant général pour l'Europe
2004 Idem, Administrateur exclusif exécutif /quartier général de stratégie du groupe, Directeur du secteur des activités mondiales du groupe et Représentant général pour l'Amérique du Nord, Représentant général pour l'Europe
2005 Idem, Administrateur exclusif exécutif / Représentant général pour l'Amérique du Nord et Président du Conseil d'administration et Chef de la direction de Hitachi Global Storage Technologies, Inc.
2006 Idem, Chef d'entreprise adjoint exécutif/ Représentant général pour l'Amérique du Nord, Président du Conseil d'administration et Chef de la direction de Hitachi Global Storage Technologies, Inc.
2010 Idem, Représentant exécutif, Chef d'entreprise exécutif
2010 Idem, Administrateur, représentant exécutif, Chef d'entreprise exécutif
2014 Idem, Administrateur, représentant exécutif, Président exécutif et Chef de la direction
2016 Idem, Président du conseil d'administration, Représentant exécutif
2018 Idem, Président du conseil d'administration, administrateur exécutif

Postes extérieurs à la société
2018 Président de la Fédération des organisations économiques japonaises (Nippon keidanren)
2019 Administrateur représentant et Président de l'Association japonaise pour l'Exposition Universelle 2025

Secrétaire général
NOM et prénom : ISHIGE Hiroyuki
né le 8 décembre 1950

Études
1974 Diplômé de la faculté d'économie de l'Université de Tokyo

Carrière professionnelle
1974 Entrée au Ministère du Commerce et de l'Industrie
1988 Chef de la cellule GATT, service de l'économie internationale, département de l'économie internationale, direction de la politique commerciale
1989 Premier Secrétaire, Mission permanente du Japon auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève (Ministère des Affaires étrangères)
1991 Conseiller, Mission permanente du Japon auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève (Ministère des Affaires étrangères)
1992 Chef du service des droits de douane commerciaux, département de l'économie internationale, direction de la politique commerciale
1993 Chef du service de gestion des accords commerciaux, département de l'économie internationale, direction de la politique commerciale
1994 Chef du service des matières premières et des filatures, direction des industries de biens de consommation
1996 Chef du service de l'économie internationale, département de l'économie internationale, direction de la politique commerciale
1998 Chef du service des affaires générales de la direction des machines, de l'information et de l'industrie
1999 Chef du service des affaires générales de la direction de la politique industrielle
2000 Chef du service de secrétariat du cabinet du ministre
2002 Vice-ministre adjoint à la coordination du cabinet du ministre
2003 Directeur adjoint de l'Agence des ressources et de l'énergie
2004 Directeur de la direction de l'industrie manufacturière
2006 Directeur Général de l'Agence des petites et moyennes entreprises
2007 Directeur de la direction de la politique commerciale
2008 Vice-ministre adjoint de l'économie et de l'industrie
2010 Conseiller au Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie
2010 Conseiller de la société Sompo Japan Insurance Inc.
2011 Président-directeur général de l'Organisation japonaise du commerce extérieur (JETRO)
2019 Retrait de l'Organisation japonaise du commerce extérieur (JETRO)
2019 Administrateur représentant et Secrétaire général de l'Association japonaise pour l'Exposition Universelle 2025

Secrétaire général adjoint
NOM et prénom : MORI Kiyoshi
né le 10 avril 1963

Études
1986 Diplômé de la faculté de droit de l'Université de Tokyo

Carrière professionnelle
1986 Entrée au Ministère du Commerce et de l'Industrie (service des affaires générales de la direction de la politique industrielle)
1992 Études aux États-Unis
(École John F. Kennedy School of Government de l'Université Harvard / Brookings Institution)
2001 Service de planification du cabinet du ministre (Membre du comité de planification de la politique)
2002 Planificateur au cabinet du ministre
2003 Chargé d'études en matière d'industrie au Centre londonien de l'Organisation japonaise du commerce extérieur (JETRO)
2006 Chef de la cellule de stratégie énergétique internationale, service international de l'Agence des ressources naturelles et de l'énergie
2007 Chef du service international de l'Agence des ressources naturelles et de l'énergie
2008 Chef du service Moyen-Orient-Afrique de la direction de la politique commerciale
2011 Chef du service de politique du département des ressources et carburants de l'Agence des ressources naturelles et de l'énergie
2012 Chef du service du financement du commerce et de la coopération économique de la direction de la coopération commerciale et économique (Coordinateur en matière de politique)
2013 Directeur adjoint au cabinet du ministre (direction de la coopération commerciale et économique, en charge de la stratégie à l'international)
2014 Directeur adjoint de la direction de stratégie internationale en matière d'information et de télé-communications du Ministère des Affaires intérieures et des Communications
2016 Directeur adjoint au cabinet du ministre chargé de l'évaluation des politiques
(et, parallèlement,) coordinateur de la politique internationale en matière de cyberéconomie
2017 Directeur de la direction de l'économie et de l'industrie de la région du Kinki
2019 Administrateur et Secrétaire général adjoint de l'Association japonaise pour l'Exposition Universelle 2025

Secrétaire général adjoint
NOM et prénom : TAKEUCHI Hiroyuki
né le 21 décembre 1955

Études
1980 Master du département de recherches en ingénierie de l'institut supérieur de l'Université de Kyoto

Carrière professionnelle
1980 Entrée à la Préfecture d'Osaka
1989 Adjoint au chef du service de politique de la circulation, bureau de l'aménagement urbain, département du génie civil de la Préfecture d'Osaka
(en charge de la société Osaka Monorail Co., Ltd.)
1994 Chef de la section aménagement local du service d'aménagement urbain, bureau de l'aménagement urbain, département du génie civil de la Préfecture d'Osaka
1996 Responsable de la cellule de mesures en matière aéroportuaire du département de planification et coordination de la Préfecture d'Osaka
2001 Conseiller de la cellule circulation et routes du département du génie civil de la Préfecture d'Osaka
2002 Conseiller de la cellule de planification et coordination du département de planification et coordination de la Préfecture d'Osaka
2004 Chef du service de l'environnement routier, cellule de la circulation et des routes du département du génie civil de la Préfecture d'Osaka
2006 Chef du service d'aménagement des routes de la cellule de la circulation et des routes du département d'aménagement urbain de la Préfecture d'Osaka
2007 Chef du bureau du génie civil d'Ibaraki de la Préfecture d'Osaka
2009 Chef de la cellule de la circulation et des routes du département d'aménagement urbain de la Préfecture d'Osaka
2011 Directeur adjoint du département de l'habitat et du développement urbain de la Préfecture d'Osaka
2014 Directeur du département d'aménagement urbain de la Préfecture d'Osaka
2015 Vice-préfet de la Préfecture d'Osaka
2019 Administrateur et Secrétaire général adjoint de l'Association japonaise pour l'Exposition Universelle 2025

Secrétaire général adjoint
NOM et prénom : ICHINOKI Manatsu
né le 18 août 1958

Études
1983 Diplôme de première période de spécialisation en génie électrique du département de recherches en ingénierie fondamentale de l'institut supérieur de l'Université d'Osaka

Carrière professionnelle
1983 Entrée à Kansai Electric Power, Co., Inc.
1999 Idem, Chef de service du groupe études de la cellule de planification
2004 Idem, Chef d'équipe du groupe aménagement de la cellule de planification
2007 Idem, Directeur du département de planification
2009 Idem, Directeur du Centre de développement des capacités électriques du Kansai
2011 Idem, Chef de la cellule de coexistence locale et de communication publique
2013 Idem, Cadre exécutif, Directeur de l'agence de Shiga
2015 Idem, Cadre exécutif, Directeur de la succursale de Shiga, Directeur général adjoint du quartier général de l'énergie locale
2017 Administrateur permanent de la Fédération économique du Kansai
2017 Secrétaire général du bureau du Comité de promotion de la candidature du Japon pour l'Exposition Universelle 2025
2019 Administrateur et Secrétaire général adjoint de l'Association japonaise pour l'Exposition Universelle 2025

Liste des conseillers généraux et des scénographes

(au 13 juillet 2020)

1. Conseillers généraux*

- M. ANDO Tadao — Architecte
- Dr. IKENOBO Senko — Maîtresse désignée de l'école d'art floral Ikenobo
- M. OSAKI Hiroshi — Administrateur représentant et Président du conseil d'administration, Yoshimoto Kogyo Holdings Co., Ltd.
- M. KATSURA Bunshi — Artiste de rakugo
- Mme KAWASE Naomi — Réalisatrice de cinéma
- M. Robert CAMPBELL — Directeur général de l'Institut national de littérature japonaise (NIJL)
- Mme KOSHINO Junko — Créatrice de mode
- Dr. GONOKAMI Makoto — Président de l'Université de Tokyo
- Dr. Oussouby SACKO — Président de l'Université de Kyoto Seika
- M. SEN Soshitsu XVI — Grand Maître de thé de l'école Urasenke
- Dr. NISHIO Shojiro — Président de l'Université d'Osaka
- M. MIYATA Ryohei — Commissaire aux affaires culturelles
- Dr. YAMAGIWA Juichi — Président de l'Université de Kyoto
- Mme YAMAZAKI Naoko — Astronaute
- Dr. YOSHIDA Kenji — Directeur général du Musée national d'ethnologie

2. Scénographes

2-1. Scénographe pour la conception du site de l'Expo

- M. FUJIMOTO Sou — Architecte

2-2. Scénographe pour l'exploitation du site de l'Expo

- M. ISHIKAWA Masaru — Régisseur, scénographe

2-3. Scénographes des projets thématiques

- Dr. FUKUOKA Shin-Ichi — Biologiste, professeur à l'Université Aoyama Gakuin
- M. KAWAMORI Shoji — Réalisateur de dessins animés, concepteur d'animatronique
- Mme KAWASE Naomi — Réalisatrice de cinéma
- M. KOYAMA Kundo — Scénariste de télévision
- Dr. ISHIGURO Hiroshi — Professeur émérite de l'Université d'Osaka, Directeur invité des Laboratoires Hiroshi Ishiguro de l'ATR (Advanced Telecommunications Research Institute International)
- Mme NAKAJIMA Sachiko — Musicienne, mathématicienne, éducatrice STEAM
- Dr. OCHIAI Yoichi — Artiste multimédia
- Dr. MIYATA Hiroaki — Professeur à l'Université Keio

* Les Conseillers généraux sont des experts dans différents domaines, nommés par l'Organisateur pour émettre des conseils et des orientations aux scénographes et à l'Organisateur.

Lettre de confirmation des collectivités locales

7 avril 2017

A l'attention de Son Excellence M. Hiroshige Seko
ministre de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie

Lettre de confirmation à propos de la candidature à l'Exposition Universelle 2025

Le département d'Osaka et la Ville d'Osaka confirment les points suivants, dans l'attente de l'accord du Conseil des ministres relatif au dépôt de candidature du Japon pour accueillir l'Exposition Universelle 2025.

Le concept du thème proposé pour l'Exposition Universelle dans le Rapport récemment publié par le Comité d'évaluation de l'Exposition Universelle 2025, tire parti des atouts d'Osaka et du Kansaï dans le domaine des sciences de la vie et dans d'autres domaines, et permettrait d'améliorer la compréhension d Japon et la confiance de la communauté internationale envers le pays.

En outre, le Conseil départemental d'Osaka et le Conseil municipal d'Osaka ont pris en novembre dernier des résolutions à propos de leur candidature pour accueillir l'Expo Universelle à Osaka. Elles incluent leur capacité à organiser l'évènement dans le cadre d'un budget acceptable et leur engagement de soutenir pleinement les efforts en vue d'attirer l'Expo à Osaka.

Au vu des points ci-dessus, le département et la ville d'Osaka s'engagent par la présente à mettre en œuvre les éléments convenus avec le Conseil des ministres quant à la soumission d'un dossier de candidature du Japon pour accueillir l'Exposition Universelle 2025.

En outre, les collectivités locales s'engagent à œuvrer activement pour promouvoir le concept thématique de l'Expo Universelle, et à réaliser le développement régional et local à long terme tels que décrits dans le rapport susmentionné, avec le soutien le plus large possible de la communauté locale, dont les conseils départementaux et municipaux

En outre, le département et la ville d'Osaka prendront toutes les mesures nécessaires pour s'assurer d'un budget convenable pour l'Expo, et couvrir la part du financement du coût de construction du site (un tiers du coût total) assumée par les collectivités locales.

Salutations distinguées,
Ichiro Matsui, Gouverneur d'Osaka

Hirofumi Yoshimura, Maire d'Osaka

(traduction provisoire venant du dossier de candidature soumis par le gouvernement du Japon le 25 septembre 2017 page 82)

Lettre de confirmation des représentants du secteur privé

du 7 avril 2017

A l'attention de Son Excellence M. Hiroshige Seko ministre de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie

Les innovations technologiques rapides du XXIe siècle ont, d'une part changé nos sociétés et rendu nos vies plus confortables, tout en entraînant également des enjeux planétaires telles que les disparités de toute sorte, plus de marginalisation, une exacerbation des conflits et des tensions, de même qu'un fort désir de dépasser les pressions sociales et le stress pour profiter d'une vie meilleure et plus saine. En outre, nous sommes confrontés à de nombreuses problématiques, telles que l'environnement et les ressources, qui nécessitent des actions de l'humanité dans son ensemble, et non simplement des différents pays, en reconnaissance de la destinée commune que nous partageons.

Dans ce contexte, le fait que la candidature de l'EXPO OSAKA 2025, KANSAÏ, JAPON soit fondée sur le thème *Concevoir la société du futur, imaginer la vie de demain* a une réelle portée, et le Japon pourra contribuer à écrire un nouveau chapitre de l'évolution de nos sociétés, améliorant la compréhension et la confiance de la communauté internationale envers le Japon, et stimulant l'innovation dans les systèmes sociaux et les technologies par l'interaction des diverses cultures et valeurs du monde.

Dans le même temps, l'Expo sera une excellente opportunité pour la région d'Osaka et du Kansaï de dynamiser l'innovation dans le domaine des sciences de la vie, domaine dans lequel la région est un leader mondial, et de promouvoir une communauté accueillante dans laquelle des cultures et valeurs diverses peuvent coexister.

La communauté des entreprises est décidée à déployer tous les efforts pour faire de la candidature à l'Expo Universelle 2025 une réussite, et soutiendra la mise en œuvre des mesures détaillées présentées dans le Rapport du Comité d'évaluation de l'Exposition Universelle 2025.

Environ un tiers du coût total de construction du site lié à l'Expo est considéré comme pouvant être financé par des capitaux privés et assimilés.

Comme il est de plus en plus difficile de compter exclusivement sur le financement conventionnel des dons apportées par les enterepprises privées, nous demanderons que soient étudiés : 1) la possibilité d'avoir recours à des moyens multiples de financement, y compris sous forme d'investissements; 2) les moyens de rendre l'environnement plus propice aux financements privés (par exemple en leur accordant une place stratégique dans le contexte de la Stratégie de croissance du Gouvernement du Japon); et 3) l'utilisation du financement provenant des courses sportives publiques. Nous demandons également que des discussions relatives au financement privé soient organisées, dans la phase de développement du plan d'aménagement des installations de l'Expo, après attribution de l'Expo.

Salutations distinguées,

Comité de candidature à l'Expo Universelle 2025
Sadayuki Sakakibara, Président
Shôsuke Mori, Président délégué
Hiroshi Ozaki, Président délégué adjoint
Shûichi Kageyama, Président délégué adjoint
Hiroyuki Suzuki, Président délégué adjoint

(traduction provisoire venant du dossier de candidature soumis par le gouvernement du Japon le 25 septembre 2017 page 81)

Chapitre 2

Thème, sous-thèmes et concept

2.1 Débat après la sélection du Japon comme pays hôte 78

2.2 Thème 78
2.2.1 Contexte expliquant le choix du thème 78
2.2.2 *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain* 80

2.3 Une Expo au service des ODD et au-delà 81
2.3.1 Une Expo qui contribue à atteindre les ODD 81
2.3.2 Aspiration à aller au-delà des ODD 81
2.3.3 Société 5.0 82

2.4 Sous-thèmes 84
2.4.1 Trois *Vies* 84
2.4.2 Sauver des vies 85
2.4.3 Inspirer des vies 85
2.4.4 Connecter des vies 85
2.4.5 Illustration des thèmes 86
2.4.6 Exemples d'illustration du thème 89

2.5 Concept 91
2.5.1 Le Laboratoire vivant des peuples 91
2.5.2 La Co-Création : un outil concret pour faire la démonstration du concept de Laboratoire vivant des peuples 92

2.6 Le site comme illustration même du thème 93
2.6.1 Un site, véritable laboratoire expérimental de la société de demain 93
2.6.2 Zonage du site en fonction des sous-thèmes 94
2.6.3 Pavillon du Japon 94
2.6.4 Pavillons thématiques 94
2.6.5 Zone des meilleures pratiques 96
2.6.6 Nouveau modèle d'Expo 96

2.7 Initiatives hors site 97
2.7.1 Plateformes 97
2.7.2 Forums thématiques 98
2.7.3 Ateliers 99
2.7.4 Idéathons 99

Annexes
2-1. Membres du Conseil pour la concrétisation de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon 102
2-2. Membres du Groupe de travail chargé de spécifier les orientations de mise en œuvre du projet de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon 104
2-3. Rapport de synthèse « Pistes concrètes pour une Exposition au service d'une ère nouvelle » 106

Thème, sous-thèmes et concept

2.1 Débat après la sélection du Japon comme pays hôte

Après que l'Assemblée générale du BIE a eu sélectionné en novembre 2018 le Japon pour organiser l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon (ci-après dénommée « l'Expo »), le Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie (METI) a lancé un débat sur la manière de donner une forme concrète à ce qui avait été défini dans le dossier de candidature sous le thème « *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain* ».

Les débats ont abouti à ce qui suit : on mettrait en place un conseil pour identifier les sujets à étudier pour élaborer un plan d'aménagement concret. Ce Conseil mandaterait un groupe de travail pour mener des entretiens auprès d'experts afin de faciliter les débats sur les sujets identifiés, et le Groupe de travail ferait ensuite son rapport sur les résultats des débats aux membres du conseil.

C'est ainsi que le METI a établi en janvier 2019 un Conseil pour la concrétisation de l'Expo comprenant divers experts. Ce dernier a à son tour mis sur pied le Groupe de travail chargé de spécifier les orientations de mise en œuvre du projet d'Expo 2025, afin d'enrichir le débat à divers niveaux, notamment sur les thématiques, sur le plan du site ou encore sur l'organisation des transports. Ce groupe de travail a rassemblé des experts ayant une solide expérience dans les domaines tels que les Expositions universelles, les Objectifs de développement durable (ODD), l'architecture ou encore les méthodes d'exposition. À ce jour, il s'est réuni à huit reprises. Au total, 131 spécialistes issus de divers secteurs ont participé aux débats et leurs suggestions ont été résumées dans un Rapport de synthèse publié en juillet 2019 (cf. Annexes sur les membres du Conseil, les membres du Groupe de travail et le Rapport de synthèse).

Le Rapport de synthèse retient quatre piliers : (1) faire en sorte que l'Expo, en illustrant le thème «*Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain* », contribue aux efforts de la communauté internationale en accélérant le rythme pour atteindre les ODD et aller au-delà ; (2) aménager le site en « laboratoire expérimental de la société de demain » ; (3) faire de l'Expo un tremplin pour la croissance du Japon ; (4) faciliter un processus de co-création générée par la diversité des participants.

Désormais, l'Organisateur entend accélérer le déploiement de plans concrets fondés sur les propositions contenues dans le Rapport de synthèse.

Ce chapitre développe le thème, les sous-thèmes et le concept de l'Expo en s'inspirant des débats menés depuis novembre 2018.

2.2 Thème

2.2.1 Contexte expliquant le choix du thème

À l'aube du XXIe siècle, grâce à la mise en place de conventions internationales et de programmes de coopération ainsi qu'aux efforts de chaque pays, l'humanité a réussi à résoudre bien plus d'enjeux que jamais dans son histoire.

Par exemple, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) que la communauté internationale s'était engagée à atteindre avant 2015 sont considérés comme l'initiative la plus réussie de l'histoire pour éliminer la pauvreté. Ce succès témoigne de la capacité de l'homme à coopérer pour imaginer un avenir souhaitable, puis pour le réaliser grâce à des efforts basés sur la collaboration. Cela prouve également que l'approche collaborative pour concevoir l'état futur du monde fonctionne.

S'appuyant sur les fondements posés par les OMD, la communauté internationale a adopté, lors du Sommet des Nations Unies de septembre 2015, « l'Agenda 2030 du développement durable » qui définit de nouveaux objectifs à atteindre d'ici 2030, à savoir les ODD. Ce fut un évènement hautement symbolique pour la communauté internationale qui, à travers toute une série de débats, présentait l'avenir qu'elle souhaitait pour nos sociétés. Les ODD devraient ainsi servir de moteur pour faire évoluer les systèmes socio-économiques des différents pays vers des formules assurant un avenir durable.

En 2030, les technologies innovantes qui ont déjà commencé à profondément changer la vie des gens auront encore progressé. On pense notamment à des percées scientifiques dans le domaine des sciences de la vie telle que cellules souches pluripotentes induites (cellules iPS), à l'intelligence artificielle, à la robotique, qui auront un impact certain pour ouvrir une ère nouvelle. Leur potentiel apporte des espoirs inédits en matière de compréhension et de traitement de maladies jusqu'ici incurables, mais aussi en matière de modes d'apprentissage et de façon de travailler. Toutefois, toute avancée technique doit être acceptée par la société pour avoir des retombées positives. Ces technologies peuvent entraîner des changements radicaux, faisant peser des incertitudes sur l'avenir, et sont par là même susceptibles de provoquer des tensions sociales. En outre, elles peuvent nourrir des craintes si elles remettent en question nos valeurs, nos modes de vie ou notre qualité de vie.

Mais si on regarde le tableau à l'échelle internationale, l'écart de niveau de vie entre les pays développés et les pays en développement reste important, prouvant qu'il reste encore beaucoup à faire pour respecter l'engagement derrière les ODD, qui est de veiller à ce que « personne ne soit laissé de côté ».

Si le capitalisme a favorisé la croissance économique et contribué à l'éradication de la pauvreté absolue, il a aussi parfois creusé les écarts économiques en matière de revenus et de patrimoine.

La biotechnologie et la robotique qui, au départ, visent à apporter des solutions pour réaliser une société durable, peuvent, si elles perturbent les liens sociaux, devenir des sources d'inquiétudes alors qu'elles étaient conçues pour apporter le bonheur. Par exemple, les évolutions de la robotique susceptible de venir remplacer la main-d'œuvre humaine peuvent être perçues comme une menace pour les travailleurs craignant de perdre leur emploi. Les innovations technologiques, notamment celles dans le domaine des sciences de la vie capables d'entraîner des transformations profondes, peuvent soulever des questions éthiques auxquelles personne n'avait pensé jusqu'ici.

L'environnement autour des hommes est en profonde mutation, et ce, à un rythme

accéléré. Confronté à des enjeux nouveaux, chacun d'entre nous s'interroge sur des questions existentielles : « Qu'est-ce que le bonheur ? », « Que faire pour réaliser pleinement notre potentiel ? », « Quelle société pour soutenir de telles aspirations ? ».

2.2.2 *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain*

Le thème de l'Expo, *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain,* reflète un fort désir de travailler avec les femmes et les hommes du monde entier, c'est-à-dire discuter et concevoir tous ensemble les formes que pourraient prendre nos sociétés demain.
En 2020, la pandémie du COVID-19 a changé la donne au niveau planétaire et a incité les gens du monde entier à réfléchir au sens de la vie.
Au cœur de ce projet d'Expo, il y a la vie des hommes. Le monde change à une vitesse incroyable. La technologie a définitivement transformé la façon dont nous interagissons, et le progrès de la science a repoussé les limites du potentiel humain. Or les inégalités économiques et les tensions sociales ne cessent de croître. Cette nouvelle réalité nous oblige à aborder les questions existentielles de l'humanité comme : « Qu'est-ce que le bonheur ? », « Qu'est-ce qu'une vie épanouie ? », « Comment mener une vie saine ? », etc. Il y a autant de réponses à ces questions que de personnes sur Terre.
Intrinsèquement, les sociétés se doivent d'être articulées pour assurer le bien-être des populations. Nous avons besoin aujourd'hui d'une approche du bas vers le haut pour développer de nouveaux modèles socio-économiques mieux à même de répondre aux opportunités et aux défis sans précédent du monde actuel.
L'Expo invite exposants et visiteurs à partager leurs valeurs et leurs motivations afin de co-créer des modèles sociaux qui permettront de tirer le meilleur parti du potentiel de chacun.
Le thème, *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain,* invite chacun d'entre nous à réfléchir aux modes de vie que nous souhaitons pour nous-mêmes et aux moyens de mettre pleinement en valeur notre potentiel. Il entend également stimuler la co-création par l'ensemble de la communauté internationale pour concevoir une société durable capable de soutenir les aspirations de chacun en termes de modes de vie.
En d'autres termes, l'Expo confrontera pour la première fois chacun à la question simple et directe : quel mode de vie pour être heureux ? Une interrogation qu'il convient de scruter au regard de l'époque dans laquelle se tiendra l'Expo, c'est-à-dire à l'heure où l'on est confronté à de nouveaux défis sociaux liés aux disparités économiques croissantes et à l'aggravation des tensions, et où, en même temps, on assiste à des progrès technologiques et scientifiques rapides dans des domaines comme l'intelligence artificielle ou les biotechnologies qui entraînent des évolutions irréversibles pour l'humanité, par exemple l'allongement de l'espérance de vie.
Dans un monde où les valeurs et les modes de vie sont de plus en plus diversifiés, les innovations technologiques permettent à tout un chacun d'avoir accès à une quantité d'informations jusqu'alors inimaginable et de communiquer comme jamais auparavant. Grâce à ces avancées, l'Expo entend rassembler à Osaka, Kansaï, la sagesse et les meilleures pratiques du monde entier, afin de trouver ensemble des solutions aux enjeux complexes que le métissage et la diversité des valeurs entraînent.

2.3 Une Expo au service des ODD et au-delà

2.3.1 Une Expo qui contribue à atteindre les ODD

Avec son thème, *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain,* l'Expo doit permettre à chacun, où qu'il soit dans le monde, de discuter, de chercher et de produire ensemble avec les autres, bref, de co-créer des solutions pour s'assurer que : (1) chacun, individuellement, mène une vie saine au niveau physique et mental, tout en mettant pleinement en avant son potentiel ; (2) l'humanité, collectivement, crée un système socio-économique durable qui soutienne une telle diversité de modes de vies individuels.
Ce thème est aligné avec les ODD adoptés par les Nations Unies qui visent *in fine* à réaliser une société inclusive, respectueuse de la diversité et durable, avec l'engagement de « ne laisser personne de côté ».
L'Expo aura lieu en 2025, à savoir cinq ans avant l'année cible de 2030 pour atteindre les ODD. Ce sera donc une excellente opportunité pour évaluer les progrès obtenus jusque-là et intensifier les efforts en vue de l'objectif fixé.
Afin de positionner l'Expo comme une manifestation visant la réalisation des ODD, il est essentiel que tous les acteurs, y compris les citoyens et le secteur privé, s'engagent dans les débats et les diverses initiatives bien en amont de l'Expo afin de créer une dynamique soutenue qui pourra perdurer de façon autonome pendant toute la durée de la manifestation et au-delà.

2.3.2 Aspiration à aller au-delà des ODD

En 2025, quand se tiendra l'Expo, la nécessité d'avancer rapidement pour atteindre les ODD se fera d'autant plus sentir qu'il ne restera que cinq ans avant la date cible de 2030. Comme indiqué plus haut, l'Expo est l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis à la date de 2025, de recueillir les avis éclairés du monde entier, de partager les meilleures pratiques, afin d'intensifier les efforts de chaque pays pour atteindre les ODD en 2030.
Au-delà, on attend également de l'Expo qu'elle présente de nouveaux objectifs pour l'après-ODD (après 2030), puisqu'elle entend faciliter les débats sur le devenir de nos sociétés à moyen et long terme. Le Groupe de travail a bien noté ce point : « L'Expo entend accélérer les initiatives visant à atteindre les ODD, voire aller au-delà, afin de contribuer activement aux efforts de la communauté internationale. » (Rapport de synthèse : Pistes concrètes pour une Expo au service d'une nouvelle ère).
À cette fin, le gouvernement du Japon propose de transformer le Pavillon du Japon en « Pavillon des ODD et au-delà », en concertation avec les Nations Unies. Outre les présentations dans ce pavillon, l'Organisateur offrira diverses opportunités de débattre des efforts à poursuivre pour atteindre les ODD et aller au-delà avec des experts et les visiteurs du monde entier. Les résultats de ces discussions seront compilés et feront l'objet

d'une publication, qui pourrait être intitulée « Agenda de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï » (titre provisoire), à partager avec l'ensemble de la communauté internationale.

2.3.3 Société 5.0

Le concept de Société 5.0 apporte des compléments pour réaliser les ODD et aller au-delà. La Société 5.0 est la vision que le Japon imagine comme prochaine étape de développement sociétal humain, c'est-à-dire la cinquième grande mutation après des sociétés fondées sur la chasse et la cueillette (Société 1.0), l'agriculture (Société 2.0), l'industrie (Société 3.0) et l'information (Société 4.0). Tirant le meilleur parti de ses atouts et de ses ressources, le Japon entend réaliser un tel système socio-économique durable et inclusif, dans lequel chacun pourra mettre en valeur son potentiel plein et entier, tandis que des solutions aux défis sociaux seront trouvées, à commencer par les enjeux liés à la baisse démographique, à une population vieillissante et aux contraintes en matière énergétique et environnementale.

Aux origines de l'histoire de l'humanité, la chasse et la cueillette furent les moyens pour l'homme de se procurer de quoi s'alimenter. L'étape suivante fut au Japon la riziculture, qui débuta il y a plus environ 10.000 ans. Cette évolution amena la population japonaise à se sédentariser. La période de chasse et de cueillette correspond à la Société 1.0, suivie de l'ère de l'agriculture, baptisée Société 2.0. L'étape qui modifia ensuite profondément les sociétés fut la révolution industrielle, si bien que la Société 3.0 correspond à l'ère industrielle.

Il faut attendre la fin du XXe siècle et l'avènement de l'informatique pour que les ordinateurs collectent et emmagasinent l'information. L'accès et l'analyse de ces données ont été valorisés par l'humanité, faisant surgir la Société 4.0.

Dans son prolongement, la Société 5.0 fera émerger de nouvelles valeurs que les ères précédentes n'auraient pu produire, générées par l'analyse de quantité impressionnante de métadonnées et par l'intelligence artificielle – et dont les résultats profiteront à l'humanité grâce aux applications robotiques ou technologiques.

L'économie également connaît des évolutions. Notre quotidien bénéficie de toujours plus de commodité et de prospérité tandis que les besoins énergétiques et alimentaires ne cessent de croître. L'allongement de l'espérance de vie entraîne le vieillissement des populations. La mondialisation de l'économie exacerbe la compétition internationale, si bien que la concentration de la richesse et les disparités entre régions posent problème. La résolution des enjeux sociaux, qui passent par des compromis avec le développement économique, s'avère de plus en plus complexe. L'humanité doit désormais s'attaquer à réduire ses émissions de carbone, augmenter sa production agricole tout en éliminant le gaspillage alimentaire, minimiser le coût social d'une population vieillissante, promouvoir des activités durables et redistribuer la richesse en corrigeant les disparités entre les régions.

Dans un monde en profonde mutation, des innovations technologiques s'imposent, comme l'Internet des objets, la robotique, l'intelligence artificielle ou les métadonnées, autant d'outils susceptibles de modifier la façon dont nos sociétés fonctionnent. Le Japon aime à se définir comme un pays avancé et force de proposition dans la résolution des problématiques, et s'est engagé à parvenir à une Société 5.0 dans laquelle les technologies de pointe auront été parfaitement intégrées dans la vie socio-économique, afin d'atteindre un bon équilibre entre développement économique et bien-être social.

Tout au long du développement de nos sociétés, la répartition des biens et des services accessibles aux populations a pu être inégale, parfois même prédéterminée par les circonstances de chaque individu. La Société 5.0 vise à offrir à chacun la possibilité de mener une vie épanouie, active et de qualité, libérée des routines quotidiennes ou d'un emploi pour lequel il ne disposerait pas de dons particuliers ou pour lesquels il ne serait pas formé, en tirant le meilleur parti des métadonnées, de l'intelligence artificielle et de la robotique – autant de technologies capables de remplacer ou d'assister les hommes dans leurs activités.

La Société 5.0 se concentre sur l'humain. Ce modèle de société du futur n'est pas seulement destiné au Japon. Il peut aider le monde à résoudre de nombreux enjeux, contribuant ainsi à la réalisation des ODD.

La Société 5.0 représente l'ambition nationale du Japon de créer plus spécifiquement une société superintelligente dans laquelle les technologies avancées telles que l'Internet des objets (IoT), l'intelligence artificielle, la robotique ou les métadonnées, sont mobilisées pour apporter des solutions aux enjeux planétaires.

Le gouvernement du Japon fait de la Société 5.0 la clé de voûte de sa stratégie nationale

de croissance, invitant les secteurs privés et publics à travailler ensemble en vue de sa réalisation.
L'Organisateur pense qu'une fois réalisée, la Société 5.0 saura faire face et s'adapter aux évènements inédits susceptibles de survenir demain à différents niveaux.
Afin de s'inscrire dans cette optique et intégrer le concept de Société 5.0, le site de l'Expo entend être un modèle de « site superintelligent », véritable laboratoire expérimental de nos futures sociétés, vitrine de toutes sortes de technologies, prestations et systèmes innovants au service de notre vie quotidienne de demain ; en d'autres termes, il se veut un modèle de future infrastructure sociale.

2.4 Sous-thèmes

2.4.1 Trois *Vies*

Pour garantir la pérennité et la diversité des « vies » et sans se limiter à celle des hommes, il nous revient de les protéger, de les faire grandir, de les passer aux générations suivantes. C'est ainsi que pour développer plus avant les débats autour de la « vie », qui reste le pilier central du thème de l'Expo, trois sous-thèmes ont été retenus : « Sauver des vies », « Inspirer des vies » et « Connecter des vies ».
La conception de la vie diffère selon les pays ou les régions, selon les religions ou les confessions, ou encore selon les valeurs éthiques ou morales de chacun. Mais il est universellement reconnu que toute vie doit être respectée, et qu'aucune vie ne mérite d'être malmenée ou ignorée dans quelque société que ce soit (pays, région, communauté, famille, etc.).
Pour développer cette idée, le sous-thème Sauver des vies a été choisi comme point de départ. On parle ici de protéger et de sauver sa propre vie et celle d'autrui. On parle aussi de la communauté ou de la société qui protège et sauve les vies des populations.
Le deuxième sous-thème Inspirer des vies a été retenu, car il est indispensable d'être en capacité de se prendre en main ou de donner à chacun les moyens d'être autonome ; bref, d'avoir des communautés ou des sociétés qui inspirent leurs membres pour que chacun puisse apprécier la vie, s'épanouir, être motivé et continuer à alimenter son désir de profiter pleinement de la vie.
Enfin, avec le sous-thème Connecter des vies on pourra aller encore plus loin et montrer qu'en créant des liens avec autrui, en forgeant des connexions, on valorise d'autant le potentiel de chacun. On pense notamment aux nouvelles technologies qui permettent aux hommes d'être reliés entre eux ou de se connecter à d'autres outils technologiques. Les progrès des télécommunications ont facilité comme jamais l'accès à l'information, mais aussi la diffusion d'idées et la mise en réseau des individus. Les moyens de communication ont connu une évolution spectaculaire depuis une dizaine d'années, apportant une facilité de communication inédite, si bien que « connexion » est devenu un mot-clé pour envisager l'avenir. D'où le choix de « Connecter des vies » comme un des sous-thèmes.
Les « vies » dont on parle ici dans les sous-thèmes se réfèrent non seulement à la vie quotidienne de chacun ou à l'espérance de vie des individus, mais également à ce qui fait que les gens et les choses sont « vivants » ou « pleins de vie ».
La culture japonaise est fondée depuis toujours sur la croyance que tout élément de la nature, qu'il s'agisse d'un être vivant ou d'une pierre le long de la route, est intrinsèquement porteur de « vie ».
C'est dans cet esprit que l'Expo souhaite appréhender la notion de « vie », à savoir non seulement celle des êtres humains, mais dans un sens plus large qui englobe la multiplicité des êtres et des choses de la nature qui nous entourent.
Les concepts de « Sauver des vies », « Inspirer des vies » et « Connecter des vies » sont potentiellement en mesure d'aider à atteindre tous les objectifs fixés par les ODD. D'où l'idée d'inviter les participants à montrer en quoi et dans quelle mesure leurs initiatives s'inscrivent dans les efforts pour atteindre tel ou tel ODD.
La philosophie qui sous-tend les ODD est de « ne laisser personne de côté » sur la planète. Le sous-thème Sauver des vies est parfaitement conforme à ce principe de « ne laisser personne de côté », tandis que les sous-thèmes Inspirer des vies et Connecter des vies incitent à réfléchir à des actions concrètes pour appliquer cette philosophie. En illustrant ces trois sous-thèmes, les présentations des participants à l'Expo contribueront directement ou indirectement à atteindre les ODD.

2.4.2 Sauver des vies

Le premier sous-thème est « Sauver des vies » : on s'intéressera aux façons de protéger et de sauver la vie des hommes.
L'illustration concrète de ce sous-thème passera par exemple par des présentations de programmes de lutte contre les maladies contagieuses en améliorant l'hygiène publique et les systèmes d'assainissement, d'initiatives lancées pour la prévention et la réduction des catastrophes naturelles afin d'assurer la sécurité des populations ou encore des mesures prises pour garantir la coexistence de l'homme et de la nature.

2.4.3 Inspirer des vies

Le deuxième sous-thème est « Inspirer des vies » : on s'intéressera à enrichir la vie de chacun pour s'épanouir et mettre en valeur pleinement son potentiel.
L'illustration concrète de ce sous-thème passera par exemple par des présentations de programmes d'éducation de qualité à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC), par des propositions pour le bien-vieillir grâce à des activités appropriées alliant une alimentation équilibrée et de l'exercice physique, ou encore par l'optimisation du potentiel humain en tirant le meilleur parti de l'intelligence artificielle et de la robotique.

2.4.4 Connecter des vies

Le troisième sous-thème est « Connecter des vies » : on s'intéressera à impliquer chacun d'entre nous pour construire des communautés où il fait bon vivre et des sociétés enrichissantes.
L'illustration concrète de ce sous-thème passera par exemple par la démonstration de la puissance des partenariats et de la co-création,

par les modes de communication avancée rendus possibles grâce aux TIC, ou encore par le devenir d'une société fondée sur l'analyse et la gestion des données.

2.4.5 Illustration des thèmes

Les participants sont tenus d'illustrer au moins un des trois sous-thèmes autour de la « vie » dans leurs présentations.
Afin de s'inscrire dans les aspirations de l'Expo, les participants sont également tenus d'aborder au moins un des 17 ODD.
Cela ne signifie pas que les participants doivent limiter leur présentation à un sous-thème particulier et à un ODD. Au contraire, une présentation qui couvrirait les trois sous-thèmes et aiderait à réaliser les 17 ODD est plus que bienvenue !
Les participants sont invités à prendre en compte l'intégralité des éléments indiqués ci-dessus au moment de choisir les sous-thèmes et les ODD qu'ils retiendront pour préparer leur projet d'exposition.
Pour aider à l'articulation du thème, on déclinera les sous-thèmes selon deux perspectives. La première consiste à se concentrer sur l'individu en tant qu'acteur – donc parler de ce que chacun d'entre nous peut ou devrait faire. La seconde porte plutôt sur le collectif en tant qu'acteur – donc, parler de ce que nous, en tant que groupe, communauté, entreprise, gouvernement, nation, voire système social, économique ou écologique, pouvons ou devrions faire.
L'objet de l'action menée par ces deux acteurs ne se limite pas à l'humain. Il peut porter sur notre environnement naturel (la faune, la flore, etc.), sur la planète, sur nos systèmes socio-économiques, sur les technologies, etc.

Ci après quelques sujets envisageables correspondant aux deux perspectives de déclinaison des sous thèmes.
Tableau 2 1:

Sous- hèmes	Objec ifs	Mo s-clés pour illus rer le hème		Objec ifs de développemen durable (ODD)
		Au niveau individuel	Au niveau collec if / de la socié é (communau é en reprise gouvernemen e c)	
Sauver des vies	Protéger et sauver des vies	Vie en bonne santé, allongement de l'espérance de vie en bonne santé, santé mentale, alimentation saine respectueuse des saisons, habillement et logement, régime alimentaire.	Sciences de la vie (médecine avancée y compris les technologies médicales de pointe , amélioration de l'environnement de travail, lutte contre la pauvreté, réduction de la mortalité infantile, lutte contre les violations des droits humains (traite des êtres humains, mariage forcé des enfants, etc. , santé et bien-être social, prévention des catastrophes naturelles et atténuation de leurs conséquences, coexistence avec la nature et préservation de l'environnement, agriculture et production alimentaire, renforcement des services de santé publique, ressources en eau, stockage et accès à l'eau potable, nouvelles énergies et énergies renouvelables, microfinancement, protection des animaux.	
Inspirer des vies	Enrichir la vie de chacun et mettre pleinement en valeur son potentiel	Réalisation de soi, épanouissement, quotidien rythmé par les saisons, mode, civisme et éthique, divertissements (spectacles, etc. , tourisme, voyages et découvertes, culture, littérature, art, philosophie, musique, sports, apprentissage ludique, méditation, zen, réflexion, prière, intelligence artificielle, robotique.	Services d'éducation à distance, développement des compétences, bénévolat, participation citoyenne, dons et collectes de fonds, multiplicité des modes de travail et des modes de vie, progrès industriels (grâce à l'intelligence artificielle , investissements providentiels, entrepreneuriat, défis des nouvelles frontières (océans, espace, grands fonds marins, sous-sols, etc. , alimentation de demain (nouveaux aliments, insectes, etc. .	
Connecter des vies	Des vies individuelles engagées pour construire des communautés où il fait bon vivre et des sociétés enrichissantes	Utiliser les capacités numériques, engagement en faveur de l'environnement, réactions face aux changements climatiques, croyances religieuses, nouvelles rencontres, promotion de la diversité culturelle et de l'intégration.	Communautés nternet et réseaux sociaux, plateformes en ligne, pouvoir du partenariat et de la co-création, nouveaux modes de financement (financement participatif, etc. , industries du futur, économie circulaire, intégration sociale, techniques artisanales, utilisation des métadonnées, mégalopoles, ville intelligente, partenariats public-privé-recherche.	

Du fait des liens étroits entre les sous thèmes de l'Expo et les ODD, les participants sont invités à organiser leurs présentations en suivant les étapes décrites ci dessous.
Tableau 2 2 :

Étape 1 — Choisir un (ou plusieurs) sous thème(s)

•Définir le concept et le contenu de votre présentation à partir des mots-clés de la matrice

Sous-thèmes	Objectifs	Au niveau individuel	Au niveau collectif / de la société (communauté, entreprise, gouvernement, etc.)
Sauver des vies	Protéger et sauver des vies	Vie en bonne santé, allongement de l 'espérance de vie en bonne santé, santé mentale, alimentation saine respectueuse des saisons, habillement et logement, régime alimentaire.	Sciences de la vie (médecine avancée y compris les technologies médicales de pointe), amélioration de l'environnement de travail, lutte contre la pauvreté, réduction de la mortalité infantile, lutte contre les violations des droits humains (traite des êtres humains, mariage forcé des enfants, etc.), santé et bien-être social, prévention des catastrophes naturelles et atténuation de leurs conséquences, coexistence avec la nature et préservation de l'environnement, agriculture et production alimentaire, renforcement des services de santé publique, ressources en eau, stockage et accès à l'eau potable, nouvelles énergies et énergies renouvelables, microfinancement, protection des animaux.
Inspirer des vies	Enrichir la vie de chacun et mettre pleinement en valeur son potentiel	Réalisation de soi, épanouissement, quotidien rythmé par les saisons, mode, civisme et éthique, divertissements (spectacles, etc.), tourisme, voyages et découvertes, culture, littérature, art, philosophie, musique, sports, apprentissage ludique, méditation, zen, réflexion, prière, intelligence artificielle, robotique.	Services d'éducation à distance, développement des compétences, bénévolat, participation citoyenne, dons et collectes de fonds, multiplicité des modes de travail et des modes de vie, progrès industriels (grâce à l' intelligence artificielle), investissements providentiels, entrepreneuriat, défis des nouvelles frontières (océans, espace, grands fonds marins, sous-sols, etc.), alimentation de demain (nouveaux aliments, insectes, etc.)
Connecter des vies	Des vies individuelles engagées pour construire des communautés où il fait bon vivre et des sociétés enrichissantes	Utiliser les capacités numériques, engagement en faveur de l'environnement, réactions face aux changements climatiques, croyances religieuses, nouvelles rencontres, promotion de la diversité culturelle et de l'intégration.	Communautés Internet et réseaux sociaux, plateformes en ligne, pouvoir du partenariat et de la co-création, nouveaux modes de financement (financement participatif, etc.), industries du futur, économie circulaire, intégration sociale, techniques artisanales, utilisation des métadonnées, mégalopoles, ville intelligente, partenariats public-privé-recherche.

Étape 2 — Choisir un (ou plusieurs) Objectif(s) de développement durable

•Choisir un ou plusieurs ODD au(x) quel(s) vous contribuez avec votre présentation.

Étape 3 — Articuler le thème de sa présentation

- Présenter des expériences ou des contenus qui reflètent comment vos efforts auront un impact sur la société ou sur les individus.
- Les présentations peuvent mettre en avant une réflexion créative, le contenu de travaux, des messages à faire passer, les principes d'une innovation, etc

2.4.6 Exemples d'illustration du thème

Les participants officiels sont tenus de choisir au moins un sous-thème et un ODD, qu'ils combineront pour faire une proposition « ODD et au-delà ».

Les sous-thèmes « Sauver des vies » et « Inspirer des vies » combinés aux Objectifs 1, 4 et 6 des ODD
Le pays A (ou l'organisation internationale A ; le même principe s'applique pour tous les exemples ci-après) enregistre une croissance économique continue depuis une dizaine d'années, mais est confronté aujourd'hui au défi de réduire les écarts économiques qui subsistent entre zones urbaines et zones rurales. Dans son pavillon, le pays A propose sa vision pour l'avenir de son pays en 2030, concrètement illustrée par les efforts qu'il entend faire avec le soutien des Nations Unies et des ONG pour améliorer la vie de sa population, présentant par exemple des mesures pour améliorer l'accès à l'eau potable ou à l'éducation primaire. Les visiteurs pourront découvrir les richesses naturelles et culturelles du pays dans une visite virtuelle.

Les sous-thèmes « Sauver des vies » et « Connecter des vies » combinés à l'Objectif 3 des ODD
Le pays B encourage sa population à s'épanouir en diversifiant les modes de vie. Cependant, face à une démographie vieillissante, résultat notamment des progrès de la médecine, ses finances publiques et son marché du travail sont sous pression. Une des solutions envisagées est de recourir à la médecine préventive, permettant de « sauver des vies » en évitant de tomber malade. Dans son pavillon, le pays B pourra présenter les initiatives de médecine préventive qu'il entend adopter comme voie d'avenir, avec comme exemple les thérapies génétiques, le développement de nouveaux médicaments, les soins à la personne accompagnés par l'intelligence artificielle et la robotique, tant pour la santé physique que mentale. Le pays B présentera aussi des technologies offrant des soins médicaux à domicile et à distance, pour illustrer sa vision de société idéale dans ce domaine.

Le sous-thème « Sauver des vies » combiné à l'Objectif 3 des ODD
Le pays C enregistre une croissance économique régulière qu'accompagnent des innovations technologiques, avec notamment un secteur médical florissant. Cependant, les services médicaux de pointe ne sont pas disponibles partout et leur accès est très limité en zone rurale. La pénurie de médecins spécialisés suscite également de plus en plus de préoccupations.
Dans son pavillon, le pays C présentera sa vision pour 2030 en termes d'innovation et de technologies médicales, afin de répondre à la pénurie de médecins, afin d'améliorer l'accès aux services médicaux avancés dans les zones reculées et de garantir aux patients un choix de traitements. Pour réaliser une société capable d'offrir ces services demain, on pourra découvrir dans le pavillon du pays C des techniques habilitantes comme la chirurgie à distance rendue possible par la 5G, les soins à la personne par intelligence artificielle, la kinésithérapie innovante, etc. Le pavillon présentera aussi le système social souhaité qui tire le meilleur parti des technologies médicales, assurant des soins à domicile et à distance pour répondre aux besoins de chacun.

Le sous-thème « Inspirer des vies » combiné aux objectifs 2 et 8 des ODD
L'économie du pays D repose principalement sur les exportations du produit agricole X. Afin d'améliorer la productivité et de réduire au minimum la charge de travail des travailleurs agricoles, le pays s'efforce d'étendre l'utilisation de technologies avancées, notamment la surveillance des cultures par satellite, ou l'épandage automatique d'engrais et de pesticides par des drones. Dans son pavillon, les visiteurs pourront en savoir plus sur l'état de l'agriculture de demain grâce à ces initiatives. Des recettes mettant en valeur le produit X ou des pâtisseries traditionnelles à base de X permettront aux visiteurs d'apprécier une nouvelle facette du pays D.

Les sous-thèmes « Inspirer des vies » et « Connecter des vies » combinés à l'objectif 3 des ODD
Dans le pays E, le nombre de séniors actifs est en augmentation, du fait de l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé. Certains de ces séniors n'hésitent pas à faire du sport avec des plus jeunes, en s'aidant de dispositifs robotiques qui soutiennent leurs performances physiques. Dans le pavillon du pays E, les visiteurs pourront essayer ces technologies et se rendre compte par eux-mêmes de la façon dont elles contribuent à maintenir et améliorer les capacités physiques. Ils pourront aussi découvrir un programme personnalisé qui leur indiquera comment concrètement faire telle ou telle activité à l'avenir. Bien entendu, l'expérience n'est pas réservée aux seuls visiteurs âgés : les plus jeunes sont invités à essayer les technologies tout pareillement.

Les sous-thèmes « Connecter des vies » et « Inspirer des vies » combinés aux objectifs 3 et 4 des ODD
Le pays F est réputé pour son enseignement supérieur de qualité et son système inclusif de sécurité sociale, pour ses activités de recherche et de diffusion de technologies durables soucieuses de l'environnement, et pour ses superbes paysages qui attirent de nombreux touristes. Son pavillon présentera comment chacun peut s'épanouir aux différents stades de sa vie, tirant parti de l'éducation, du bien-être social ou profitant de divers loisirs, et comment l'homme interagit avec la nature et la technologie. Seront également exposées des techniques et des idées innovantes pour la société de demain. Les visiteurs pourront vivre des expériences virtuelles en temps réel de la beauté scénique de sites exceptionnels du pays F à travers une application développée pour l'occasion.

Les sous-thèmes « Connecter des vies » et « Inspirer des vies » combinés aux objectifs 4 et 10 des ODD
Doté de riches ressources naturelles, le pays G dispose d'un réseau de transport public très limité, si bien que dans les zones reculées difficiles d'accès, on manque d'établissements scolaires et d'enseignants, et la qualité de l'éducation s'en ressent.
Dans son pavillon, les visiteurs pourront découvrir *de visu* comment les enfants du pays G mènent des vies actives et épanouissantes dans un magnifique cadre naturel, tout en acquérant des connaissances poussées grâce aux connexions avec le monde entier que leur offre un système d'éducation à distance qui tire parti des TIC. Ces mêmes technologies faciliteront la communication des visiteurs avec des enfants restés au pays. De telles interactions personnelles favoriseront la compréhension mutuelle entre les peuples. Ces échanges avec les enfants incarnent une vision de société idéale, où les individus sont interconnectés à l'échelle mondiale.

Les sous-thèmes « Sauver des vies » et « Connecter des vies » combinés à l'objectif 15 des ODD
Dans le pays H, les méthodes traditionnelles d'agriculture connaissent un regain d'intérêt et ont été réévaluées, car elles n'utilisent qu'un minimum de pesticides, se rapprochant ainsi de cultures biologiques. La grande majorité de la production locale utilise ces méthodes traditionnelles, offrant ainsi une option plus saine pour les consommateurs et contribuant aussi à la sauvegarde du milieu naturel puisqu'elles reposent moins sur l'épandage de pesticides. Le pavillon présentera une vision idéale de société circulaire durable fondée sur la diffusion de tels procédés agricoles.

Les sous-thèmes « Sauver des vies », « Inspirer des vies » et « Connecter des vies » combinés aux objectifs 1 à 17 des ODD.
Le pays I proposera une vision unique des « ODD et au-delà », en imaginant une société du futur qui se sera interrogée sur les enjeux touchant la vie des hommes et des femmes et la vie de toute chose dans notre monde.

2.5 Concept

2.5.1 Le Laboratoire vivant des peuples

Le Laboratoire vivant des peuples est un cadre ou un outil permettant à tous ceux impliqués dans l'Expo d'exprimer leurs idées et de participer à des activités de co-création afin d'apporter des innovations qui aideront à atteindre les ODD.
L'Organisateur propose différentes interprétations du rôle du Laboratoire vivant des peuples :
- on peut le considérer comme un processus, dans lequel les pays participants proposent des réponses aux enjeux soulevés par le thème de l'Expo, sous la forme de solutions co-créées entre pays participants et organisations internationales.
- il peut être assimilé au site de l'Expo, puisque c'est sur ce lieu physique que les efforts collectifs sont concentrés.
- on peut aussi en voir une illustration dans la Zone des meilleures pratiques instituée sur le site de l'Expo – espace qui permet aux participants non officiels de présenter des initiatives innovantes et transposables dans d'autres parties du monde, autour des enjeux liés au thème de l'Expo.
- il est incarné également dans les initiatives autour de la Société 5.0 lancées pour faciliter l'innovation en rassemblant le savoir-faire du secteur privé et des chercheurs, telles que reflétées sur le site de l'Expo.
Comme l'Expo entend servir de laboratoire

expérimental de la société de demain, elle accueille à bras ouverts toutes sortes d'expérimentations de nouvelles technologies et de nouveaux systèmes. Le site sera conçu pour stimuler l'innovation entre divers acteurs afin que la manifestation joue le rôle de facilitateur géant permettant le déploiement de ces innovations dans la société réelle.
À cette fin, dès la phase de préparation, l'Organisateur sollicitera le secteur privé pour qu'il soumette toutes sortes de propositions et encouragera une participation proactive de divers acteurs japonais et étrangers au fur et à mesure que le processus de validation des expériences pour nos sociétés de demain sera communiqué au grand public.
L'Expo tirera pleinement parti de l'intelligence artificielle et des métadonnées pour concevoir un site superintelligent à l'image de la Société 5.0, offrant une expérience visiteur libérée des contraintes matérielles et du stress que sont par exemple les temps d'attente ou les barrières linguistiques.
L'Organisateur vise à offrir une expérience globale de l'Expo qui se prolonge de façon cohérente hors du site, avec notamment des liaisons sans stress à partir des principaux aéroports et gares.

2.5.2 La Co-Création : un outil concret pour faire la démonstration du concept de Laboratoire vivant des peuples

Dans le contexte de l'Expo, la co-création se réfère aux efforts collectifs des différentes parties prenantes, à commencer par les participants officiels, les participants non officiels et les visiteurs, pour s'attaquer aux enjeux auxquels le monde est confronté. Le thème de l'Expo sert de fil conducteur pour que les différents acteurs puissent s'impliquer bien en amont de l'inauguration.
Les présentations ou les manifestations qui seront organisées par les participants officiels ou non officiels refléteront sans doute leur approche des questions soulevées en amont par les différentes parties prenantes au Japon et à l'international. Sur le site, cette combinaison de propositions par une multiplicité d'acteurs permettra de diffuser largement ces solutions à travers le monde, grâce aux réseaux sociaux et aux visiteurs qui y seront exposés. Cette démarche fait aussi partie de la co-création.
Le concept de Laboratoire vivant tel que proposé à l'Expo ne doit pas être pris dans son sens traditionnel, à savoir une méthode pour développer des biens, services ou systèmes à partir de la compréhension des besoins des utilisateurs. Le Laboratoire vivant des peuples vise plutôt à dégager des solutions plus pointues et plus universelles, en tirant le meilleur parti du vaste champ des connaissances et des expériences approfondies des divers acteurs qui se sont engagés à trouver des réponses viables aux enjeux planétaires tels que définis par les ODD.
Les pavillons et les manifestations seront autant d'expériences de la démarche du Laboratoire vivant des peuples, amplifiée telle une caisse de résonance par les échanges entre visiteurs, les messages qu'ils diffuseront à travers le monde et les interactions entre visiteurs et exposants.
L'Expo encouragera les visiteurs présents sur le site ou à distance à s'impliquer dans cette formidable expérience sociale et à partager leurs idées pour aider à co-créer et concevoir la société de demain. Il importe d'étendre largement le réseau de personnes pleinement investies dans l'Expo bien en amont de son inauguration.
L'Expo doit se construire autour de la diversité des participants et des visiteurs. Une façon d'y parvenir est de permettre à ceux qui ne pourront pas être physiquement sur place de participer aux débats virtuels grâce aux puissantes TIC. Une autre façon est de promouvoir des échanges interactifs, où chacun est encouragé à s'exprimer, plutôt que de se contenter de présentations à sens unique par des participants.

2.6 Le site comme illustration même du thème

2.6.1 Un site, véritable laboratoire expérimental de la société de demain

Tirant parti de l'intelligence artificielle et des métadonnées, le site de l'Expo sera superintelligent à l'image de la Société 5.0 et libérera les visiteurs des contraintes matérielles et du stress que sont par exemple les temps d'attente ou les barrières linguistiques.

Figure 2 1: Zonage du site

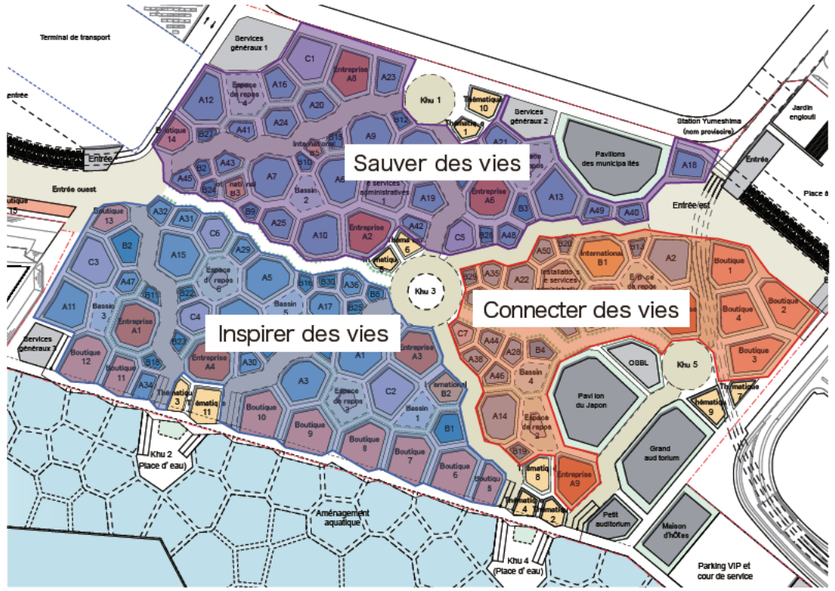

En tant que laboratoire expérimental de la société de demain, l'Expo offrira des espaces et des occasions pour présenter des technologies, des services ou des modèles sociaux innovants qui pourraient par la suite être déployés dans notre vie quotidienne.

2.6.2 Zonage du site en fonction des sous-thèmes

Le site de l'Expo sera divisé en trois zones, correspondant aux trois sous-thèmes : Sauver des vies, Inspirer des vies, Connecter des vies. En principe, les participants érigeront leur pavillon dans la zone correspondante au sous-thème qu'ils auront choisi. On fera preuve de flexibilité pour ceux qui auront choisi d'illustrer plusieurs sous-thèmes ou dans des cas particuliers.
De plus, les pavillons thématiques et les pavillons des entreprises privées seront érigés autour des places *Khu*. Leur allocation sera décidée en fonction des facettes qu'ils illustreront (cf. 2.6.4).
Les places *Khu* seront situées aux intersections de l'Artère principale, offrant des vues impressionnantes avec ses larges ouvertures au centre de la Grande toiture. Le terme « *Khu* » représente une partie de la culture zen japonaise.

2.6.3 Pavillon du Japon

Le gouvernement du Japon a engagé des discussions avec les Nations Unies pour que le Pavillon du Japon se transforme en « Pavillon des ODD et au-delà ».
Les pavillons des pays participants serviront de vitrines pour présenter les initiatives originales propres à chacun d'entre eux pour atteindre les ODD, que le Japon, en tant que pays hôte, se fera fort d'applaudir.
Le Pavillon du Japon par contre s'entend comme lieu d'échanges pour les pays et les organisations, leur permettant de se retrouver et d'apprendre les uns des autres. Le Japon considère comme essentiel de concevoir et de mettre à disposition un tel espace et d'éviter d'avoir des ensembles de pavillons mis côte à côte, gérés de façon indépendante. Le Pavillon du Japon doit jouer le rôle de catalyseur pour provoquer les débats.
Les projets lancés par les Nations Unies ou par les différents pays du monde pour atteindre les ODD seront rassemblés dans le Pavillon du Japon pour que les visiteurs et les participants puissent découvrir les résultats acquis jusqu'ici, apprendre les uns et des autres, et engager de nouvelles discussions.
Un tel dialogue devrait favoriser l'émergence de nouvelles idées pour atteindre les ODD qui seront présentées au monde entier, accélérant par là même le processus pour réaliser ces objectifs et facilitant le débat autour des ODD et au-delà.

2.6.4 Pavillons thématiques

Pour mieux faire comprendre le thème *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain* ainsi que les sous-thèmes liées aux trois « vies », l'Organisateur proposera diverses facettes autour desquelles articuler les présentations dans les Pavillons thématiques, dont voici des exemples :
Quête de la vie
La vie dans sa globalité
Étreinte de la vie
Cycle de la vie
Expansion de la vie
Des vies stimulantes
Façonner des vies
Partage de la vie
Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain signifie réfléchir à une société durable où chacun peut mener une vie heureuse et épanouie. Il ne s'agit pas d'un modèle unique de société. L'esprit « wa » au Japon, qui privilégie le respect d'autrui, la recherche de l'harmonie et de la coexistence, prône naturellement l'ouverture à de nouvelles idées et les échanges interculturels, générateurs de nouvelles valeurs. Le Japon, qui se caractérise par une tolérance vis-à-vis de la nouveauté et par une attitude globalement progressiste, semble donc bien placé pour parler de l'avenir et du paysage de demain.
L'Organisateur a retenu huit facettes pour aider les pays participants à formuler leurs propositions de société du futur. En se concentrant sur ces sujets, l'idée est de faciliter la réflexion et de favoriser la discussion et la co-création de réponses à des questions existentielles – « qu'est-ce que la vie ? », « qu'est-ce que la joie de vivre ? », « quel type de société peut garantir à chacun de faire valoir tout son potentiel ? » – tout en respectant la diversité.
Ces sujets seront illustrés dans les pavillons thématiques aménagés par l'Organisateur. On prévoit un maximum de 11 pavillons thématiques : les 8 facetttes pourront donc être présentés dans plusieurs pavillons thématiques.
L'Organisateur disposera les pavillons thématiques autour des *Khu*.
Autour des pavillons thématiques seront

installées des présentations ou des manifestations portant sur les mêmes facettes à l'initiative des participants non officiels, y compris par des entreprises du secteur privé.

2.6.5 Zone des meilleures pratiques

L'année 2025 offrira une occasion unique de mettre en avant des solutions permettant d'atteindre les ODD en 2030. L'Organisateur lancera un appel international à propositions en amont de l'Expo. Dans le cadre de l'initiative de co-création lancée bien en amont de l'inauguration de l'Expo, des personnalités du monde de l'économie sociale ou d'éminents représentants d'entreprises de différents secteurs à travers le monde auront l'occasion de se réunir en un même lieu pour partager leur expertise et pour réseauter. Ces sessions visent à explorer plus en avant le thème de l'Expo, *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain,* et à co-créer des solutions pour atteindre les ODD. Cela signifie que les activités de co-création commenceront très tôt pour que ces propositions puissent prendre une forme concrète pendant l'Expo. Pendant toute la phase de préparation, ces idées seront testées à plusieurs reprises et les résultats des expériences menées pour une intégration dans la société seront annoncés dans la Zone des meilleures pratiques pendant l'Expo.
Les meilleures pratiques désignent des initiatives concrètes et reproductibles ailleurs dans le monde à l'avenir. Par exemple, on pourrait envisager le développement d'un système durable à faible coût d'approvisionnement urbain en eau qui pourrait être adopté dans d'autres villes. L'Organisateur va lancer un appel pour réunir le plus de meilleures pratiques de ce genre d'ici l'inauguration.
L'Organisateur invite tous les acteurs à participer à cette initiative. Par « acteurs », on entend aussi bien les municipalités et autres collectivités locales que les grandes entreprises, entrepreneurs, PME ou start-up, les ONG et autres associations à but non lucratif ou la société civile. Des mesures seront prises pour encourager la participation de ceux qui n'auraient pas suffisamment de moyens financiers pour saisir ces opportunités.
L'Organisateur définira les sujets pour les activités de co-création pour qu'ils correspondent aux différentes facettes et établira des domaines appropriés pour la co-création.
Après un appel à projets de co-création, un comité de sélection établi par l'Organisateur sélectionnera les « meilleures pratiques » qui méritent d'être retenues.
Les résultats des expériences et des initiatives retenues feront l'objet d'une présentation sur le site. Les modalités d'exposition seront flexibles et variables en fonction du type de projets, et ne seront pas nécessairement une exposition dans un lieu spécifique sur le site. Par exemple, on peut imaginer certes des expositions, mais aussi des présentations orales, des démonstrations dans un pavillon thématique, ou encore des manifestations temporaires sur un *Khu* afin de promouvoir une co-création permanente entre participants et visiteurs.

2.6.6 Nouveau modèle d'Expo

La pandémie du COVID-19 a changé la donne dans le monde entier et a incité les gens à réfléchir au sens de la vie. L'Expo devra intégrer cette réalité et réfléchir à la façon de s'adapter à la « nouvelle normalité » de demain.
Comment nous préparer à continuer de parler de l'Expo et à encourager les peuples du monde entier à participer à l'Expo, même dans le cas où surviendrait une situation inédite, comme une pandémie touchant l'ensemble de la planète ?
La réponse à cette question passe par des modes de communication qui transcendent le temps et l'espace, par exemple, en mobilisant l'espace en ligne. L'Organisateur entend poursuivre sa réflexion sur les pistes qui permettraient de développer un nouveau modèle d'Expo.

2.7 Initiatives hors site

Afin de promouvoir la co-création, l'Organisateur lancera des activités, des manifestations et des initiatives avant et pendant toute la durée de l'Expo.

2.7.1 Plateformes

Des plateformes en ligne et hors ligne (présence physique) seront les mécanismes créés par l'Organisateur pour faciliter la co-création.
La plateforme en ligne est conçue pour intensifier la co-création, tandis que la plateforme hors ligne permet de déployer la co-création dans un environnement réel. Les deux plateformes agissent de concert afin de rassembler une grande diversité d'individus, mais aussi de mettre en commun un grand nombre de connaissances, d'expériences, de pratiques culturelles et de résultats innovants générés par cette accumulation même. Ce processus favorisera de nouvelles co-créations capables d'illustrer le thème de l'Expo.
L'Organisateur encouragera tous ceux qui œuvrent déjà pour répondre aux enjeux de nos sociétés et tous ceux qui souhaitent s'engager dans cette voie à utiliser les opportunités offertes par l'Expo pour accélérer leurs propres initiatives. Les acteurs sont invités à partager leurs ressources (technologies, installations, réseaux, informations, services...) pour s'assurer, avant de les mettre en œuvre, que leurs idées sont solides, adaptables et suffisamment efficaces pour avoir un véritable impact social.
L'Organisateur a lancé cette initiative au deuxième semestre 2019 auprès d'un échantillon réduit de personnalités et d'entreprises, avant d'élargir le nombre d'acteurs au fil du temps. Au moment de l'inauguration, la plateforme sera en mesure d'intégrer les connaissances du monde entier sous un format accessible pour échanger avec les participants de l'Expo. La plateforme devrait être accessible non seulement avant et pendant la durée de l'Expo en 2025, mais continuer à être active après la clôture de la manifestation.

2.7.1.1 Plateforme hors ligne

La plateforme hors ligne invite divers acteurs, comme les gouvernements, les collectivités locales, les entreprises et le secteur associatif, à relever ensemble des enjeux sociaux en lançant des projets ou des initiatives sous forme d'activités de co-création. L'Organisateur commencera par attirer des précurseurs et des visionnaires fortement engagés pour les ODD

et dans la recherche de solutions novatrices pour les enjeux de société, afin de pouvoir présenter des projets-phares en 2025.
Afin de servir de catalyseur à la co-création dans le monde réel, la plateforme hors ligne développera des fonctions originales encourageant les activités de co-création, par exemple en imaginant des espaces pour des manifestations et autres colloques internationaux, pour présenter des projets ou pour des groupes de travail.

2.7.1.2 Plateforme en ligne

La plateforme en ligne sera le moteur pour favoriser la mise en relation et la communication entre les acteurs intéressés par les mêmes sujets, en créant un forum destiné à intensifier la co-création.
Afin de promouvoir la co-création dans le monde physique, la plateforme en ligne disposera d'un site communautaire avec les fonctions suivantes : partage des problématiques, mise en relation entre problématique et solution, annonce d'idées concrètes à mettre en œuvre, retour sur expérience. Ces interactions sur la plateforme en ligne devraient aboutir à de nouvelles co-créations dans le monde réel, générant ainsi des interactions entre les univers physiques et virtuels, favorisant la montée en puissance des projets avant, pendant et après l'Expo.
En mai 2019, l'Organisateur a lancé un prototype de plateforme sur son site web afin de commencer à récolter des idées en ligne. Ce prototype a été réactualisé en avril 2020 pour devenir le « site TEAM EXPO », outil de facilitation à la co-création.

2.7.2 Forums thématiques

L'Organisateur saisira les opportunités pertinentes qui se présenteront pour sensibiliser le public et pour susciter des débats internationaux sur le thème de l'Expo. Il pourra s'agir de colloques ou de congrès académiques sur des sujets proches du thème, dans lesquels participent des acteurs du secteur privé, des universités, des instituts de recherche, des organes publics, des cercles artistiques ou encore des travailleurs indépendants, mais aussi à l'occasion de conférences internationales qui débattent d'enjeux planétaires comme la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), lors d'expositions internationales et notamment l'Expo 2020 Dubaï et l'Expo 2023 Buenos Aires, ou encore lors de Réunions des participants internationaux (IPMs).
En marge de la TICAD 7 qui s'est tenue en août 2019, l'Organisateur a organisé une session-discussion intitulée « Contribution de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon aux pays africains » pour sensibiliser ces derniers aux enjeux. Lors de cette session, des experts de divers secteurs, tous grands connaisseurs de l'Afrique, ont rejoint sur la scène des acteurs d'origine africaine basés au Japon. Bien que le titre suggérait une « contribution aux pays africains », les débats ont aussi porté sur comment l'Afrique peut apporter sa contribution au monde à travers l'Expo. Certains participants ont aussi fait part de l'attente des pays africains de pouvoir saisir cette occasion pour activement faire connaître leur riche culture et leur potentiel au reste du monde, afin de renforcer des liens mutuellement bénéfiques entre les pays.

2.7.3 Ateliers

Une série d'ateliers sera organisée autour du concept de co-création. L'objectif de ces ateliers est de bâtir une sagesse collective et consensuelle à travers le dialogue, plutôt que de se contenter d'une accumulation d'opinions aléatoires exprimées séparément par quelques individus.
En 2019, le METI a organisé de tels ateliers entre septembre et novembre dans les communes de Kobé (département de Hyôgo), de Nara (département éponyme), de Kyoto (idem) et d'Ôtsu (département de Shiga). Ces ateliers ont été menés selon le concept « Ô-giri », une méthode traditionnelle japonaise pour faire émerger des idées. « Ô-giri » est un des outils de co-création qui peut encourager les participants à mettre en avant leurs idées, qu'ils aient ou non des connaissances spécialisées sur un sujet, et indépendamment de leur âge ou de leur bagage professionnel.

2.7.4 Idéathons

Des évènements de type « idéathon », dans lesquels des gens qui partagent des intérêts communs s'engagent dans une série de discussions pour explorer la validité de leurs idées, seront organisés au Japon et à l'étranger. L'Organisateur fera en sorte d'avoir un panel varié de participants, y compris des étudiants ou des représentants de la jeunesse, pour générer des idées innovantes.
En novembre 2019, le METI a organisé une session sur comment l'Expo pourrait accélérer la réalisation des ODD en collaboration avec UNLEASH, un salon mondial de l'innovation qui cherche à décliner des réseaux internationaux durables autour des ODD.
Enfin, un idéathon destiné principalement aux étudiants s'est tenu en novembre 2019 au Japon.

Annexes

2-1. Membres du Conseil pour la concrétisation de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon

2-2. Membres du Groupe de travail chargé de spécifier les orientations de mise en œuvre du projet de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon

2-3. Rapport de synthèse « Pistes concrètes pour une Exposition au service d'une ère nouvelle »

Membres du Conseil pour la concrétisation de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon

En date du 25 janvier 2019

– Membres –

Président du Comité des conseillers, Fédération des organisations économiques japonaises (Keidanren)	**KOGA Nobuyuki (Président)**
Professeure chargée de mission, Institut de gérontologie, Université de Tokyo	**AKIYAMA Hiroko**
Président, Organisation japonaise du commerce extérieur (JETRO)	**ISHIGE Hiroyuki**
Président, Union des collectivités locales du Kansaï	**IDO Toshizo**
Administrateur représentant et Président du conseil d'administration, Yoshimoto Kogyo Co., Ltd.	**OSAKI Hiroshi**
Président, Chambre de commerce et d'industrie d'Osaka	**OZAKI Hiroshi**
PDG et Administrateur représentant, ASICS Corporation	**OYAMA Motoi**
Directeur spécial, Association des cadres dirigeants de Wakayama	**KASHIHATA Naohisa**
Président-directeur général, Kato Pleasure Group	**KATO Tomoyasu**
PDG et Administrateur du groupe, Nikkei Inc.	**KITA Tsuneo**
Co-président, Association des cadres dirigeants du Kansaï	**KURODA Akihiro**
Professeur honoraire, Université d'agriculture de Tokyo (enzymologie)	**KOIZUMI Takeo**
Producteur, UG WORK	**SAWADA Yuji**
Professeur, École supérieure de médecine, Université de Tokyo	**SHIBUYA Kenji**
PDG et Administrateur représentant, Hankyu Corporation	**SUMI Kazuo**
Romancier	**SENA Hideaki**
Conseiller exécutif principal, Mitsubishi Tanabe Pharma Corporation	**TSUCHIYA Michihiro**
Administrateur représentant, Vice-président du conseil d'administration, Suntory Holdings Limited	**TORII Shingo**
Professeur émérite, Organisation de promotion de la recherche, Université départementale d'Osaka	**HASHIZUME Shinya**
Président-directeur général, Kansai Television Co., Ltd.	**FUKUI Sumio**
Journaliste sportive, Professeure à l'Université des arts d'Osaka	**MASUDA Akemi**
Gouverneur d'Osaka	**MATSUI Ichiro**
Vice-président du conseil d'administration, Panasonic Corporation	**MATSUSHITA Masayuki**
Président, Fédération économique du Kansaï	**MATSUOTO Masayoshi**
Professeur, Département de thérapie génique, École supérieure de médecine, Université d'Osaka	**MORISHITA Ryuichi**
PDG et Administrateur, ROHTO Pharmaceutical Co., Ltd.	**YAMADA Kunio**
Maire d'Osaka	**YOSHIMURA Hirofumi**

Annexe 2-1
Membres du Conseil pour la concrétisation de l Expo 2025 Osaka Kansaï Japon

Membres du Groupe de travail chargé de spécifier les orientations de mise en œuvre du projet de l’Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon

En date du 25 janvier 2019

Directeur, Habitech Inc.	**ISHIKAWA Yoshiki**
Président, Rhizomatiks Co., Ltd.	**SAITO Seiichi**
Professeure, École supérieure des sciences de l’éducation, Université de Kyoto	**SANO Mayuko**
Président, UG WORK	**SAWADA Yuji**
Associé, noiz architects	**TOYODA Keisuke**
Directeur général exécutif Japan Innovation Network	**NISHIGUCHI Naohiro**
Professeur émérite, Organisation de promotion de la recherche, Université départementale d’Osaka	**HASHIZUME Shinya**

Rapport de synthèse

« Pistes concrètes pour une Exposition au service d'une ère nouvelle »

Groupe de travail chargé de spécifier les orientations de mise en œuvre du projet de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon
Conseil pour la concrétisation de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon
Ministère de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie (METI)
Juillet 2019

Introduction

En novembre 2018, le gouvernement du Japon a présenté aux États membres du Bureau International des Expositions (BIE) son dossier de candidature pour organiser l'Exposition universelle de 2025 à Osaka autour du thème « Concevoir la société du futur, imaginer notre vie de demain ». Son projet ayant reçu le soutien de nombreux pays, le Japon a été retenu pour accueillir cette grande manifestation.

En janvier de cette année, le Ministère de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Industrie (METI) a établi un Conseil pour la concrétisation de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon, organe chargé de donner une forme concrète au contenu du dossier de candidature. Ce dernier a à son tour mis sur pied le présent Groupe de travail avec pour mission d'auditionner des experts et de débattre des principaux sujets pertinents méritant notre attention.

Le groupe de travail s'est réuni à huit reprises depuis février. Ces séances ont été l'occasion de débattre avec des experts issus de secteurs très variés de ce vers quoi l'Expo devait tendre. En tout, ce sont 55 experts qui ont participé directement à ces travaux, auxquels s'ajoutent 76 autres experts qui ont accepté de répondre à des entretiens. Nous tenons ici à leur exprimer toute notre reconnaissance pour leur précieuse collaboration.

Les avis ainsi récoltés reflètent un large éventail d'idées, et il n'a pas toujours été aisé de trouver un accord général sur tous les sujets. Le présent rapport de synthèse, intitulé « Pistes concrètes pour une Exposition au service d'une ère nouvelle » résume les orientations généralement acceptées par toutes les parties prenantes lors des débats au sein du groupe de travail. Nous souhaitons que cette Expo marque profondément les esprits, en suggérant des pistes pour « concevoir la société du futur, imaginer notre vie de demain », où chacun pourra se forger ses propres valeurs dans un monde en rapide mutation, tant en termes de mode de vie que de choix de société.

Les suggestions avancées par nos 131 experts sont déjà un des précieux actifs de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon. C'est la raison pour laquelle elles sont toutes reprises telles quelles dans le présent rapport de synthèse.

Nous espérons vivement que les pistes proposées dans ce rapport pourront être pleinement exploitées lors des préparatifs de l'Expo et faciliteront la concrétisation plus avant du thème et du concept.

Table des matières

Chapitre 1

Pistes concrètes pour une exposition au service d'une ère nouvelle

Chapitre 2

Liste des membres du groupe de travail et opinions exprimées par les membres
- Après les débats au sein du Groupe de travail -

Chapitre 3

Opinions des experts interrogés

Chapitre 4

Avis recueillis auprès du public

Seul le chapitre 1, qui est le résumé de l'ensemble des débats, a fait l'objet d'une traduction en français. Les chapitres 2, 3 et 4 constituent des transcriptions d'opinions individuelles et ont été omis dans la présente version.

Chapitre 1

Pistes concrètes pour une exposition au service d'une ère nouvelle

Atteindre les ODD et aller au-delà

Résumé des débats

Avec son thème « *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain* », l'Expo entend accélérer les initiatives visant à atteindre les objectifs du développement durable (ODD), voire aller au-delà, afin de contribuer activement aux efforts de la communauté internationale.

L'Expo doit chercher à créer un élan dirigé vers un nouvel avenir. Pour ce faire, elle doit mobiliser bien en amont de son inauguration un large éventail d'acteurs japonais et internationaux, entreprises et citoyens compris, afin que la dynamique se poursuive d'elle-même après la clôture de la manifestation.

« Imaginer notre vie de demain » : Atteindre les ODD et aller au-delà

Vie

Aspirations

▶ Se fixer l'après-ODD (qui vise 2030) comme objectif, en suggérant des choix de sociétés envisageables pour demain, dans lesquelles chacun pourra s'épanouir en mettant pleinement en valeur son potentiel.

▶ Être une vitrine mondiale de « notre vie de demain », où la notion de « vie » est à prendre au sens japonais du terme : à savoir que la vie est présente dans toute chose, qu'elle évolue en harmonie avec le progrès des sciences et des technologies, et qu'elle suppose l'inclusion d'une multiplicité de valeurs.

Propositions

▶ Présenter des exemples de modes de vie épanouie de demain, basés sur différentes valeurs, et proposer des moyens de les réaliser ou de les promouvoir, via des évaluations, des mesures ou d'autres méthodologies.

▶ Faire du site un lieu où les visiteurs pourront découvrir comment l'innovation et les technologies les plus avancées, notamment dans le secteur des sciences de la vie – dans lequel excellent Osaka et la région du Kansaï – peuvent transformer la vie au quotidien, les communautés, les sociétés. On pense notamment aux retombées de la recherche sur les cellules souches iPS, à la télémédecine, aux analyses génétiques, à l'exploitation des métadonnées en médecine, ou encore à la médecine préventive.

Alignement avec les ODD

ODD

Aspirations

▶ Faire de l'Expo un forum pour débattre d'initiatives et de solutions permettant d'atteindre les ODD, en définissant des thématiques alignées sur les 17 Objectifs de développement durable qui visent à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.

▶ Faire de l'Expo une plateforme regroupant les idées pour notre monde de demain, c'est-à-dire un lieu de découvertes et d'expériences riches en surprises et émerveillements.

Propositions

▶ Ériger le Pavillon du Japon en vitrine de la Société 5.0 et en « Pavillon des ODD et au-delà », en concertation avec les Nations-Unies.

▶ Aligner le thème de chaque pavillon thématique sur un des ODD. Inviter le secteur privé dès la phase de planification, pour favoriser les synergies et développer des solutions pratiques.

Un lieu pour concevoir ou vivre « en direct » la société du futur

Débat en temps réel

Aspirations

▶ Faire de l'Expo un lieu où découvrir la multiplicité des savoirs, des compétences, des technologies que détiennent les participants à travers le monde, un lieu où concevoir et expérimenter de nouvelles valeurs et innovations.

▶ Outre les présentations dans les pavillons, offrir des lieux où les experts des différentes nations présentes et visiteurs pourront débattre d'initiatives visant à atteindre les ODD et aller au-delà, et où partager les résultats de ces débats.

Propositions

▶ Pendant la tenue de l'Expo, organiser des conférences internationales et des colloques de tailles diverses sur des sujets relatifs au thème de l'Expo.

▶ Recueillir sans relâche les avis divers et variés exprimés par les participants sur la Plateforme en ligne, qui fonctionne comme un forum de discussion ouvert à une participation planétaire.

▶ Publier une déclaration de type « Agenda de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon » (titre provisoire) pour réaliser les ODD de 2030 et aller au-delà, compilation des résultats des débats ainsi partagés avec l'ensemble de la communauté internationale.

Aménagement du site en « laboratoire expérimental de la société de demain »

Résumé des débats

Un site « superintelligent » incarnant le concept de Société 5.0, véritable laboratoire expérimental de la société de demain, où on pourra tester en grandeur nature des technologies, des services ou des systèmes innovants capables de répondre aux défis de nos sociétés.

Dès la phase de planification, un appel à idées en amont auprès des entreprises pour une participation active du secteur privé.

Un site incarnant le concept de Société 5.0

Site super-intelligent

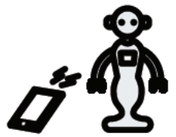

Aspirations

▶ Un site « superintelligent » incarnant le concept de Société 5.0, qui cherchera à tirer le meilleur parti des nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle ou les métadonnées, pour offrir une expérience visiteur libérée des contraintes matérielles et du stress que sont par exemple les temps d'attente ou les barrières linguistiques.

▶ Un laboratoire expérimental de la société de demain, qui présente des processus permettant d'intégrer des technologies, des services ou des modèles sociaux innovants.

Propositions

▶ Éliminer les temps d'attente à l'entrée ou sur le site grâce à un contrôle des flux exploitant au mieux l'intelligence artificielle par exemple. Tester en grandeur nature des systèmes de paiement sans cash, d'authentification biométrique, de communication multilingue entre les visiteurs du monde entier.

▶ Rendre le site résilient aux catastrophes naturelles (tremblements de terre, typhons, etc.) en tirant parti des technologies avancées de prévention et de réduction des sinistres, et partager cette expertise avec le monde entier.

▶ Présenter une vision de société dans laquelle robots et humains communiquent et vivent ensemble en harmonie.

▶ Offrir une expérience divertissante et valorisante, à vivre uniquement sur le site, en tirant parti des technologies les plus avancées.

Un environnement à la pointe du numérique tout en étant résolument durable

Numérique x durabilité

Aspirations

▶ Poursuivre la réflexion sur l'aménagement d'un site à la pointe du numérique, infrastructure de base indispensable pour incarner le concept de Société 5.0.

▶ Intégrer à tous les niveaux de l'Expo, de la construction du site à sa gestion quotidienne, une approche environnementale durable systématique, conforme à sa vision de chercher à atteindre les ODD.

Propositions

▶ Faire appel à 100% d'énergie renouvelable sur le site, y compris l'hydrogène. Viser zéro émission de carbone.

▶ Intégrer dans la conception même des pavillons, leur réutilisation post-Expo ou le recyclage des matériaux mis au rebut après leur démontage.

▶ Concevoir le site en harmonie avec son environnement naturel surplombant la mer intérieure de Seto.

Continuité avec l'offre hors les murs

Une expérience homogène avec l'ensemble du territoire

Aspirations

▶ Faire de la visite de l'Expo une expérience qui se prolonge de façon cohérente hors du site, avec par exemple une offre transport sans stress ni interruption à partir des principaux aéroports et gares.

Propositions

▶ Tester à échelle réelle des dispositifs de mobilité de nouvelle génération, comme des véhicules autonomes ou des voitures volantes circulant entre les principales gares et le site.

▶ Exploiter le transport sur les voies navigables de la « Cité de l'eau » qu'est Osaka, notamment entre les aéroports et le site ou entre le site et le centre-ville d'Osaka et les autres principales municipalités du Kansai.

▶ Imaginer une expérience globale cohérente avec l'ensemble du territoire d'accueil, avec par exemple l'organisation de manifestations ou un habillement du mobilier urbain en rapport avec l'Expo.

Opportunité de croissance pour le Japon

Résumé des débats

Faire de l'Expo, véritable forum d'innovation et d'échanges culturels, un tremplin pour promouvoir la diversité culturelle, le partage et le respect mutuel des valeurs, la créativité et le développement de nouveaux liens entre les peuples.

Transformer cette formidable occasion d'accueillir l'Expo en une opportunité de croissance socio-économique et culturelle pour Osaka, le Kansaï et l'ensemble du Japon.

Réaliser la Société 5.0

Société 5.0

Aspirations

▶Modeler la vision de Société 5.0 d'un Japon force de proposition pour résoudre les enjeux planétaires, à travers diverses initiatives visant à atteindre les ODD via l'Expo. Accélérer la mise en place d'une stratégie de croissance pour réaliser cette vision.

Propositions

▶Permettre aux entreprises du secteur privé, start-up comprises, et aux instituts de recherche de mettre en avant leurs technologies de pointe offrant des solutions pour atteindre les ODD.

▶Présenter des solutions qui tirent parti des atouts du Kansaï en tant que pôle médico-industriel, à travers des collaborations avec ses institutions académiques et Keihanna Science City.

▶Inviter les entreprises du secteur privé et les universités à soumettre des propositions. Établir des consortiums fondés sur ces propositions.

▶Procurer aux PME et aux start-up des occasions de s'exprimer et de participer activement, afin de leur assurer de nouvelles opportunités de développement à l'international.

Tourisme international : passer à l'étape supérieure

Le Japon, destination touristique

Aspirations

▶Profiter de l'Expo pour (re) découvrir les attraits du Japon, y compris sa culture et son histoire, et faire du Japon une destination touristique majeure à forte valeur ajoutée pour les visiteurs étrangers.

Propositions

▶Communiquer activement auprès des visiteurs étrangers sur les attraits touristiques et gastronomiques du Japon, au départ d'Osaka, présentée comme une porte d'entrée sur l'archipel. Proposer par exemple des voyages-découverte de l'histoire et de la culture du Japon au départ de Yumeshima, ou des croisières dans la mer intérieure de Seto. Construire une infrastructure multimodale de mobilité en tant que service (MaaS) pour une offre intégrée d'informations couvrant tous les opérateurs de transports en commun.

▶Créer et mettre en avant de nouveaux attraits touristiques fondés sur les atouts d'Osaka et du Kansaï. On pense notamment au secteur du tourisme médical ou axé sur les services de santé et de bien-être, ou à de nouvelles expériences visiteurs autour de contenus combinant réalité virtuelle et culture traditionnelle.

▶Améliorer la qualité de l'accueil des touristes étrangers en offrant des services multilingues, en mettant à disposition des bénévoles, en proposant une diversité de formules d'hébergements y compris chez l'habitant, etc.

Collaboration étroite avec des manifestations et autres projets hors les murs

Manifestations hors les murs

Aspirations

▶Encourager les projets à l'initiative d'entreprises privées ou de collectivités locales du Kansaï ou d'autres régions du Japon, pour une Expo véritablement participative.

Propositions

▶Accorder un label de certification à des manifestations en rapport avec l'Expo organisées par des collectivités locales ou des institutions publiques ou privées proactives.

▶Établir un réseau avec les universités et instituts de recherche qui travaillent dans le domaine des sciences de la vie, un des points forts du Kansaï.

▶Assurer une étroite coordination avec les manifestations organisées sur l'ancien site de l'Exposition universelle de 1970, et organiser une exposition comparative 1970 / 2025.

Processus de co-création générée par la diversité des participants

Résumé des débats

Dès le stade des préparatifs, mettre en place un processus de co-création généré par une pluralité d'acteurs, rassemblant un vaste éventail d'idées et d'expertise provenant d'horizons divers.

Une Expo co-créée par les pays participants et les visiteurs

Co-création

Aspirations

▶ Imaginer une Expo co-créée par les pays participants et par les visiteurs, mais où les 8 milliards d'habitants de la planète, sans se limiter aux seuls exposants et visiteurs, peuvent échanger des idées.

▶ Favoriser l'appropriation de l'Expo par la région hôte Osaka, Kansai, fédérant de façon unifiée tous ses acteurs.

Propositions

▶ Tirer profit de la Plateforme en ligne pour encourager la co-création et la participation de tous les pays et tous les peuples, par exemple autour des projets des pavillons thématiques.

▶ Mettre l'accent sur le processus de co-création, en respectant les approches de chaque pays participant, et en apportant notamment une assistance personnalisée aux pays en développement.

▶ Tirer parti des réseaux internationaux d'organisations internationales et autres instituts scientifiques comme les universités ou le Musée national d'ethnologie, fondé dans le sillage de l'Exposition universelle de 1970.

Organisation promotionnelle multifacette

Diversité

Aspirations

▶ Promouvoir l'Expo sous l'angle de la diversité, pour inclure un large éventail de points de vue en favorisant la participation active de chacun, quel que soit son âge, son sexe, sa nationalité.

Propositions

▶ Faire de l'Expo un tremplin pour les futurs talents qui mèneront la société de demain, en les encourageant à mettre en valeur leurs compétences et à relever les défis.

▶ Tisser un réseau d'experts internationaux de haut niveau dans les domaines de la culture, des sciences, des arts, de l'architecture, etc.

NTT DOCOMO, NC.
Système d'exploitation à distance qui utilise un « robot humanoïde » intégrant la technologie 5G.

Chapitre 3

Site et exploitation du site

3.1 Le site et la raison motivant sa sélection 124
3.1.1 Raison motivant la sélection du site 124
3.1.2 Aperçu général du site 125

3.2 Conditions préalables pour l'élaboration du plan directeur 127
3.2.1 Fréquentation attendue 127
3.2.2 Nombre, formats et catégories de participants 128

3.3 Plan directeur 128
3.3.1 Concept de base du plan directeur 128
3.3.2 Zonage et attribution 129
3.3.3 Hors site 146
3.3.4 Constructions et autres installations 147
3.3.5 Calendrier 150

3.4 Logistique 151
3.4.1 Horaires d'ouverture 151
3.4.2 Transport et accès 152
3.4.3 Sécurité et prévention des catastrophes 163
3.4.4 Services généraux et infrastructure 164
3.4.5 Gestion des déchets 165
3.4.6 Entreposage, logistique et accès aux services 165
3.4.7 Support des TIC pour les espaces dédiés aux services logistiques / centres de données 165
3.4.8 Plan d'hébergement 165

Site et exploitation du site

3.1 Le site et la raison motivant sa sélection

3.1.1 Raison motivant la sélection du site

3.1.1.1 Population et économie

Avec une population de 127 millions d'habitants et un PIB de 5.000 milliards de dollars US environ en 2018, le Japon est le dixième pays le plus peuplé du monde et la troisième puissance économique. Le Japon sert également de porte d'entrée au gigantesque marché asiatique : la Chine, qui est le pays le plus peuplé au monde avec 1,4 milliard d'habitants et dont le PIB d'environ 14.000 milliards de dollars US occupe la deuxième place au classement des pays les plus riches du monde, et les pays membres de l'ASEAN, qui compte quelque 700 millions d'habitants au total et affiche un PIB cumulé de 3.000 milliards de dollars US (source : Base des Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale.)

Osaka, où se trouve l'île de Yumeshima, est une mégapole d'environ 8,8 millions d'habitants (2018), et a une production brute de grosso modo 355 milliards de dollars US (2017). En outre, Osaka et la région du Kansaï forment une immense zone économique dont la population dépasse les 20 millions d'habitants (2018) et la production brute atteint environ 765 milliards de dollars US, ce qui équivaut à 15,3 % du PIB du Japon (2017) (sources : Bureau des Statistiques, Ministère des Affaires intérieures et des Communications du Japon ; Institut de recherche économique et social ou ESRI, dépendant du Bureau du Premier ministre).

La région du Kansaï, qui inclut Osaka, a attiré, dans les domaines de l'environnement et des sciences de la vie, de nombreuses entreprises et instituts de recherche qui forment un important centre industriel. La région abrite également un nombre important de petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que des start-up.

Au cours des dernières années, le nombre de touristes internationaux qui visitent le Japon a connu une augmentation spectaculaire, avec un pourcentage particulièrement élevé de voyageurs venant de pays d'Asie. La consommation touristique des visiteurs venant des quatre coins du monde a également augmenté. Le nombre de visiteurs à Osaka a crû rapidement et a atteint 11 millions en 2017 (source : Office national du tourisme japonais (JNTO)). D'après le classement des destinations les plus prisées au monde publié par Euromonitor International, société internationale d'études de marché, pour ce qui est du nombre de visiteurs internationaux, Osaka est passée de la 143e place en 2012 à la 30e en 2017.

3.1.1.2 Histoire et culture

La région du Kansaï a plus de 1.600 ans d'histoire en tant que centre politique, économique et culturel du pays. Elle abrite un riche patrimoine comprenant plusieurs villes anciennes ainsi qu'un éventail de sanctuaires, temples, bâtiments historiques, arts scéniques traditionnels, et la cuisine japonaise ou *washoku*. L'ensemble des *kofun* de Mozu-Furuichi, tertres funéraires de l'ancien Japon, est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) depuis juillet 2019. Il s'agit du premier site à Osaka à figurer sur cette liste, ce qui porte le nombre de sites culturels inscrits au patrimoine mondial dans la région du Kansaï (y compris Osaka) à six. En outre, près de la moitié du patrimoine historique touristique du Japon se trouve dans la région du Kansaï, y compris 612 Trésors Nationaux et 5 877 biens classés d'importance culturelle à la date d'octobre 2019 (source : Agence pour les Affaires culturelles, gouvernement du Japon).

3.1.1.3 Affinité avec le concept

Osaka et la région du Kansaï sont en pointe notamment dans les domaines des sciences de la vie, de la gastronomie, des sports, des loisirs, ce qui est parfaitement dans l'optique du thème proposé de l'Expo, *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain.*

3.1.1.4 Accès aux transports

La facilité d'accès au site est cruciale pour tout évènement international fréquenté par des visiteurs du monde entier. Dotée d'une infrastructure de transport avancée, Osaka, deuxième métropole du Japon, offre aux visiteurs une facilité d'accès direct par avion ou par bateau des quatre coins du monde, et non pas seulement via Tokyo. La ville dispose également d'un réseau de transport en commun urbain de premier ordre, composé de métros, de trains et de bus.

3.1.1.5 Développement régional à long terme

La politique de développement régional à long terme du site après l'Expo figure dans le Plan d'aménagement de Yumeshima formulé par les associations économiques du Kansaï, le département d'Osaka et la ville d'Osaka. L'Organisateur élaborera le plan du site dans une perspective à long terme qui intègre l'héritage planifié pour le site de l'Expo.

3.1.2 Aperçu général du site

Yumeshima, le site prévu pour l'Expo, est une île artificielle située sur le front de mer d'Osaka et offrira aux visiteurs une vue sur les magnifiques paysages de la mer intérieure de Seto. Le site en question se trouve sur des terrains gagnés sur la mer actuellement en chantier, et le remblayage des terrains nécessaires à l'aménagement des pavillons doit être achevé avant la fin mars 2023 en vue d'organiser l'Expo. Par conséquent, tous les bâtiments et infrastructures nécessaires à la tenue de l'Expo seront totalement neufs, à l'exception de la mégacentrale solaire déjà en service.

La ville d'Osaka a commencé des travaux de remblayage supplémentaires en mars 2019. L'étendue des travaux de remblayage est indiquée sur la figure ci-dessous.

L'Organisateur établira les réglementations concernant le volume d'affaissement inégal à prendre en considération dans la conception des fondations des bâtiments, en sélectionnant les spécifications standard pour les mesures préventives et la capacité portante admissible du sol de fondation ainsi qu'en limitant les conditions des mesures

d'amélioration pour la construction des bâtiments sur la base des résultats des études des sols menées pendant les travaux de remblayage et les dernières études des sols mises en œuvre dans les zones gagnées sur la mer. L'Organisateur les intégrera dans les directives relatives à la construction.
L'Organisateur réalisera une étude d'impact environnemental et tiendra bien compte des enjeux environnementaux. La procédure pour l'étude d'impact environnemental vient d'être lancée, suite à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation remise en novembre 2019. L'étude d'impact est en cours et devrait être achevée d'ici mars 2022. Le site sera aménagé en se fondant sur les résultats de cette évaluation.

F gure 3 1 : Île de Yumeshima et superficie du site

3.2 Conditions préalables pour l'élaboration du plan directeur

3.2.1 Fréquentation attendue

On estime la fréquentation à l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, à 28,2 millions de visiteurs, dont 24,7 millions de Japonais et 3,5 millions d'étrangers. Une analyse de régression multiple a été appliquée pour établir cette projection pour la fréquentation japonaise, en extrapolant à partir des chiffres de 17 grandes manifestations organisées au Japon ayant attiré plus de 2 millions de visiteurs. Cette méthode a permis d'arriver à une première estimation de fréquentation de l'île de Yumeshima pendant la durée de l'Expo, en supposant que tous les autres facteurs d'attractivité étaient identiques aux manifestations servant de référence. Le résultat a ensuite été ajusté aux chiffres réels de fréquentation de l'Exposition internationale de 2005 d'Aichi. On arrive au final à une estimation de 24,7 millions de visiteurs japonais dont la majorité, soit 15,6 millions, originaires de la région d'Osaka et du Kansaï.
La projection concernant les visiteurs étrangers a été calculée à partir des chiffres de fréquentation des précédentes Expos organisées au Japon. Par ailleurs, les objectifs fixés par le gouvernement du Japon prévoient d'accueillir 50 millions de touristes étrangers en 2025. En se fondant sur ces estimations et en appliquant le ratio de visiteurs étrangers lors des Expos précédentes par rapport au nombre de touristes étrangers au Japon pendant la même période, on arrive à une fréquentation de 3,5 millions de visiteurs étrangers pour l'Expo 2025 Osaka, Kansaï.
Les projections de répartition par sexe donnent 13,68 millions de visiteurs (soit 48,5 %) pour 14,52 millions de visiteuses (soit 51,5 %).
On estime que 70,5 % des visites seront effectuées du domicile dans la journée tandis que 29,5 % nécessiteront un séjour d'une nuitée. Par tranche d'âge, les chiffres approximatifs sont les suivants : 8,1 % pour les moins de 10 ans, 11,1 % pour les 10-19 ans, 20,5 % pour les 20-29 ans, 13,4 % pour les 30-39 ans, 16,3 % pour les 40-49 ans, 16,8 % pour les 50-59 ans et 13,8 % pour les plus de 60 ans.
En période de pointe, la fréquentation par jour pourrait atteindre 285.000 entrées. Ce chiffre a été calculé sur la base des données suivantes : l'Expo 2005 Aichi a enregistré 4.003.277 entrées pendant les 18 jours qui ont attiré le plus grand nombre de visiteurs. Ces 18 jours constituent 10 % de la durée totale de jours d'ouverture de l'Expo 2005. En moyenne, 222.404 visiteurs se sont rendus sur le site de l'Expo pendant ces 18 jours, soit 1,01 % des 22.049.544 entrées enregistrées pendant toute la période de l'Expo 2005 Aichi. Si on applique ces ratios à l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, on obtient 285.000 entrées par jour en période de pointe, soit 1,01 % des 28,2 millions de visiteurs attendus.
Les pics d'affluence devraient être les vacances d'été du mois d'août et les quelques semaines précédant la clôture de l'Expo. Pendant les tranches horaires les plus chargées, on atteindrait 59.000 personnes entrantes et 55.000 personnes sortantes. Ces chiffres ont été calculés à partir des taux moyens d'entrée et de sortie aux heures

d'affluence pour les 10 % de fréquentation journalière maximum de l'Expo 2005 Aichi.

3.2.2 Nombre, formats et catégories de participants (cf. Tableau 3-1)

Les pavillons à construire par les participants, les pavillons construits par l'Organisateur (pavillons modulaires) et les pavillons conjoints mis à disposition par l'Organisateur sont les formats d'exposition prévus pour les participants.
La répartition entre les différents formats selon les catégories de participants est estimée comme suit :

Pavillon de type A : Pavillon à construire par le participant
- Pour 50 pays participants (50 sections) : surface totale allouée : 92.500 m² ; surface moyenne allouée par section : 1.850 m² ;
- Pour le gouvernement du Japon et les collectivités locales (2 sections) : surface totale allouée : 25.800 m² ; surface moyenne allouée par section : 12.900 m² ;
- Pour 30 entreprises du secteur privé (9 sections) : surface totale allouée : 31.500 m² ; surface moyenne allouée par section : 3.500 m².

Pavillon de type B : Pavillon construit par l'Organisateur (pavillon modulaire)
- Pour 30 pays participants (30 sections) : surface totale allouée : 17.450 m² ; surface moyenne allouée par section : 582 m² ;
- Pour 25 organisations internationales (5 sections) : surface totale allouée : 7.050 m² ; surface moyenne allouée par section : 1.410 m².

Pavillon de type C : Pavillon conjoint mis à disposition par l'Organisateur
- Pour 70 pays participants (7 sections) : surface totale allouée : 16.650 m², surface moyenne allouée par section : 2.775 m² ;
- Le plan ci-dessus est estimé sur l'hypothèse que tous les pavillons auront une empreinte au sol de 70 % de la surface de la parcelle.

Les pavillons de type A peuvent avoir plusieurs niveaux, tandis que les pavillons de types B et C devront, en principe, n'avoir qu'un seul niveau (rez-de-chaussée).

*L'emprise au sol et le nombre de niveaux sont susceptibles de changer au gré du processus de formulation du plan directeur prévue pourqui devrait être finalisé à l'automne 2020 et de la conception de base, prévue pour 2022.

3.3 Plan directeur

3.3.1 Concept de base du plan directeur

La société du futur telle que présentée par l'Expo ne sera pas nécessairement créée à partir d'un seul et unique centre. Au contraire, elle sera formée à travers la participation de personnes ayant une interconnexion harmonieuse avec divers individus. Ainsi, le plan du site reflète cette vision de la société du futur par ses concepts clés de décentralisation et de dispersion. Les pavillons placés de façon aléatoire représentent les populations réparties sur l'ensemble du globe, l'Expo incarne ainsi la société du futur créée par les 8 milliards d'habitants de la planète.
L'Expo s'entend comme un lieu de co-création de la société du futur à travers l'interaction entre visiteurs, afin que le public soit inspiré par l'expérience de l'Expo et que chacun explore le mode de vie qui lui convient et des systèmes socioéconomiques inclusifs pour des modes de vie si divers.

3.3.2 Zonage et attribution

3.3.2.1 Propositions de zonage

L'Organisateur élaborera un plan d'aménagement des infrastructures qui illustre la vision de la société du futur axée sur les concepts de décentralisation et de dispersion.
- Monde des pavillons (partie centrale du site)
  L'Organisateur y concrétisera le plan d'aménagement en fonction du thème de l'Expo.
- Monde vert (esplanade ouest)
  Le Monde vert comportera notamment des places et des espaces en plein air pour les manifestations dans le but d'organiser des évènements et de faciliter les interactions.
- Monde de l'eau (zone aquatique sud et alentour)
  L'Organisateur étudiera la création d'un espace dégagé où les visiteurs pourront profiter de l'eau ainsi que de spectacles qui

Figure 3 2 : Répartition des zones

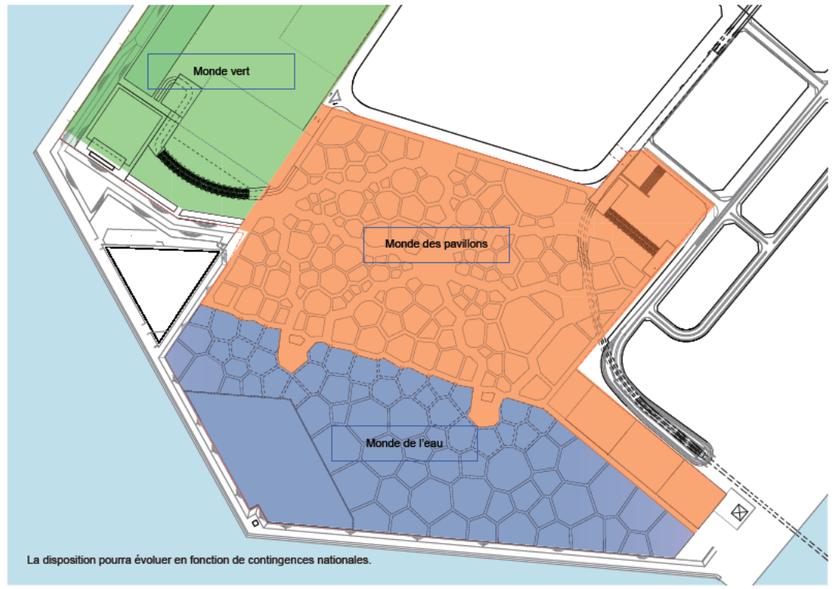

pourraient inclure des feux d'artifice*.

*L'utilisation du plan d'eau est susceptible de changer au gré du processus de formulation du plan directeur.

Le site de l'Expo offrira aux visiteurs toute une gamme d'espaces expérientiels, y compris des présentations ayant recours à la réalité augmentée (RA) et à la réalité mixte (RM), ainsi que des espaces destinés à la tenue d'évènements, aux rencontres, et aux interactions.
L'Artère principale reliera l'entrée aux grandes places appelées *Khu*, ou « étendue » en japonais.
Les places *Khu* accueilleront également les principales manifestations et des présentations qui créent de nouvelles interactions entre les visiteurs.

3.3.2.2 Allocation des espaces d'exposition
(cf. Tableau 3-1)

Les pavillons des participants officiels ne seront pas disposés suivant une classification géographique, mais en trois zones, chacune correspondant à l'un des trois sous-thèmes de l'Expo. Par contre, les pavillons attribués aux participants non officiels seront disposés autour des places *Khu*.

Figure 3 3 : Plan des emplacements des *Khu*

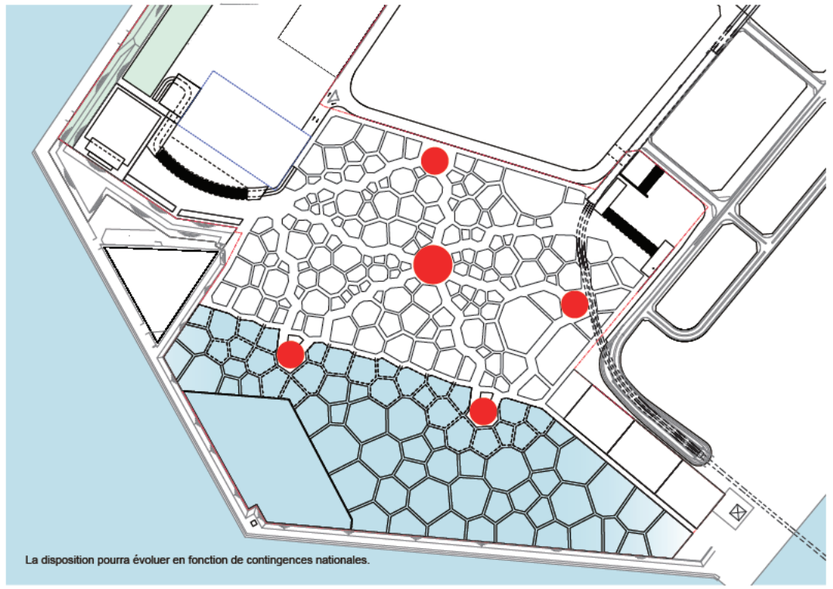

La disposition pourra évoluer en fonction de contingences nationales.

Au moment d'allouer les pavillons, ceux qui vraisemblablement attireront de nombreux visiteurs seront dispersés ou installés loin de l'entrée afin d'éviter d'entraver le flux de circulation.

Pavillons pour les pays participants (États et organisations internationales), pour les entreprises du secteur privé, et pavillons construits par l'Organisateur sont les suivants :

Pavillon de type A : Pavillon à construire par le participant
Pavillon pour lequel le participant peut choisir librement la forme et la conception, en fonction de la superficie de la parcelle qui lui est attribuée par l'Organisateur. Il est possible d'augmenter la surface au sol en augmentant le nombre de niveaux, dans la limite du ratio de 400 % de surface de plancher (par rapport à la surface allouée).

- Pays participants
  - La surface allouée totale de 92.500 m² comptera 50 sections pour une surface de 1.850 m² par pavillon en moyenne.
  - Elles sont disponibles en trois tailles, comme suit : 15 sections de 3.500 m² (A-1), 10 sections de 1.750 m² (A-2), et 25 sections de 900 m² (A-3).

Figure 3 4 : Plan des emplacements des pavillons de type A

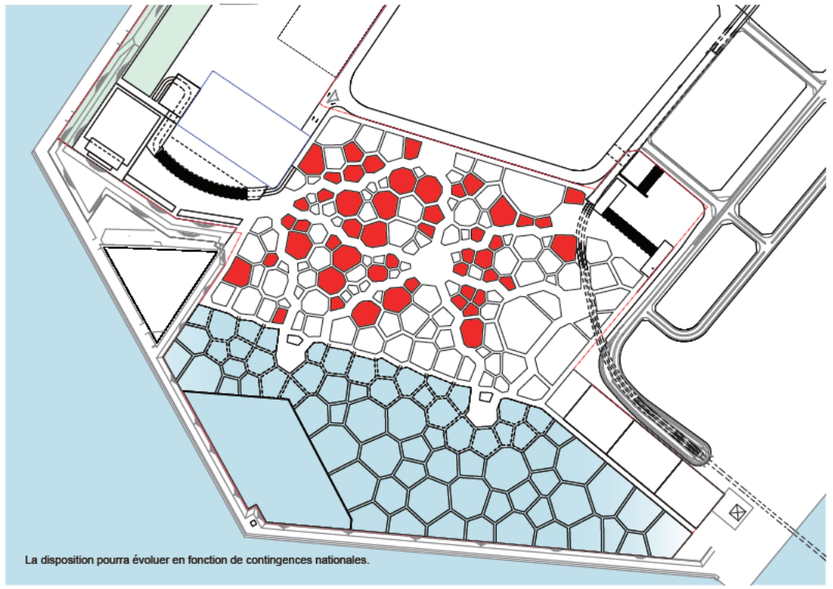

La disposition pourra évoluer en fonction de contingences nationales.

• Entreprises du secteur privé
La surface allouée totale de 31.500 m² comptera 9 sections pour une surface allouée par pavillon de 3.500 m² en moyenne. L'Organisateur prévoit que 30 entreprises utilisent un tel pavillon pour leurs présentations. La surface au sol d'un total de 21.600 m² offre en moyenne une superficie par entreprise de 720 m².

Pavillon de type B : Pavillon modulaire
L'Organisateur construira des modules et les mettra à la disposition des pays participants et des organisations internationales. Ils seront libres de déterminer le contenu, et d'aménager l'intérieur et l'extérieur du pavillon alloué. Les participants pourront aussi installer les espaces de bureau et de stockage comme ils le jugent approprié dans leur pavillon.

• Pays participant
La surface allouée totale de 17.450 m² comptera 30 sections pour une surface par État de 582 m² en moyenne. Elles sont disponibles en trois tailles, comme suit : 2 sections de 1.750 m² (B-1), 3 sections de 900 m² (B-2), et 25 sections de 450 m² (B-3).
• Organisations internationales
La surface allouée totale de 7.050 m² comptera 5 sections pour une surface allouée par pavillon de 1.410 m² en moyenne. Elles sont disponibles en quatre tailles, comme suit : 1 section de 3.500 m² (I-1), 1 section de 1.750 m² (I-2), 1 section de 900 m² pour (I-3), et 2 sections de 450 m² (I-4). L'Organisateur estime que 25 organisations internationales utiliseront ces pavillons. La surface au sol d'un total de 4.800 m² offre en moyenne une superficie de 192 m² par organisation.

Pavillon de type C : Pavillon conjoint mis à disposition par l'Organisateur
Le pavillon de type C sera construit par l'Organisateur, qui déterminera sa forme et son design. Des sections de ces pavillons seront allouées aux pays participants. Les pays participants sont libres de choisir le contenu et le design dans la limite de la section qui leur a été allouée dans un pavillon de type C.
La surface au sol d'un total de 16.650 m² comptera sept pavillons conjoints mis à disposition

Figure 3 5 : Plan des emplacements des pavillons du secteur privé

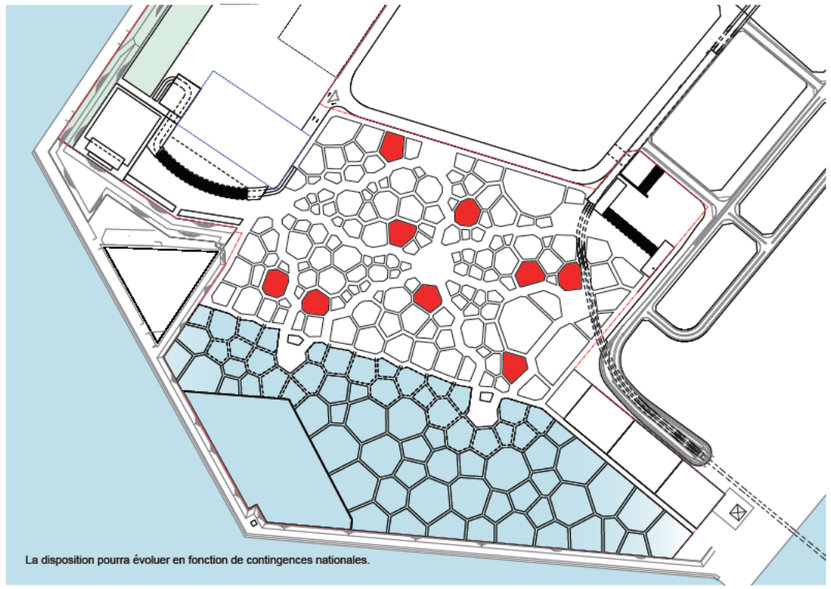

La disposition pourra évoluer en fonction de contingences nationales.

Figure 3 6 : Plan des emplacements des pavillons de type B

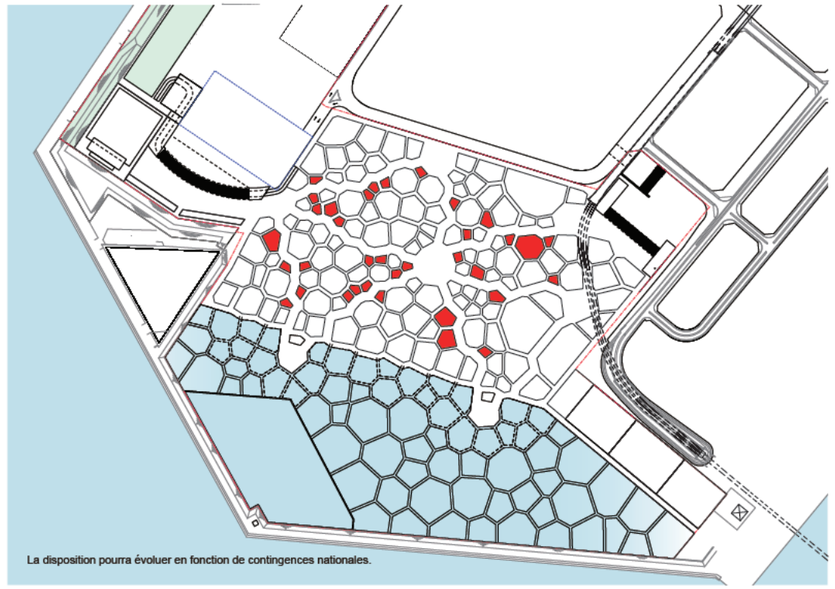

La disposition pourra évoluer en fonction de contingences nationales.

Figure 3 7 : Typologie des tailles de pavillons

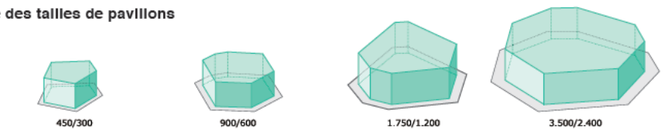

	450/300	900/600	1.750/1.200	3.500/2.400
Superficie de la parcelle (m²)	450	900	1.750	3.500
Emprise au sol maximale du bâtiment (m²)	300	600	1.200	2.400

* Les formes sont à titre purement indicatif

par l'Organisateur pour une surface au sol de 2.775 m² en moyenne par pavillon. Ils sont disponibles en trois tailles, comme suit : trois pavillons de 3.500 m² (C-1), trois pavillons de 1.750 m² (C-2), et un pavillon de 900 m³ (C-3). L'Organisateur s'attend à ce que 70 pays utilisent ces pavillons conjoints. La surface au sol d'un total de 11.400 m² offre en moyenne une superficie de 163 m² par pays.

Pavillon du Japon

Le pavillon du Japon sera situé dans la partie orientale du site de l'Expo, couvrant une surface totale de 12.900 m².

Pavillons thématiques

Dans le Monde des pavillons, onze pavillons thématiques proposeront diverses expériences faisant écho au thème de l'Expo. La superficie totale du site est de 13.300 m², et la surface au sol des bâtiments de deux niveaux est d'un total de 18.000 m². Les pavillons thématiques seront situés autour des *Khu* correspondant à leur thème, pour offrir aux visiteurs l'occasion de comprendre le thème et les expériences proposées par les places *Khu* d'une manière intégrée.

Figure 3 8 : Plan des emplacements des pavillons de type C

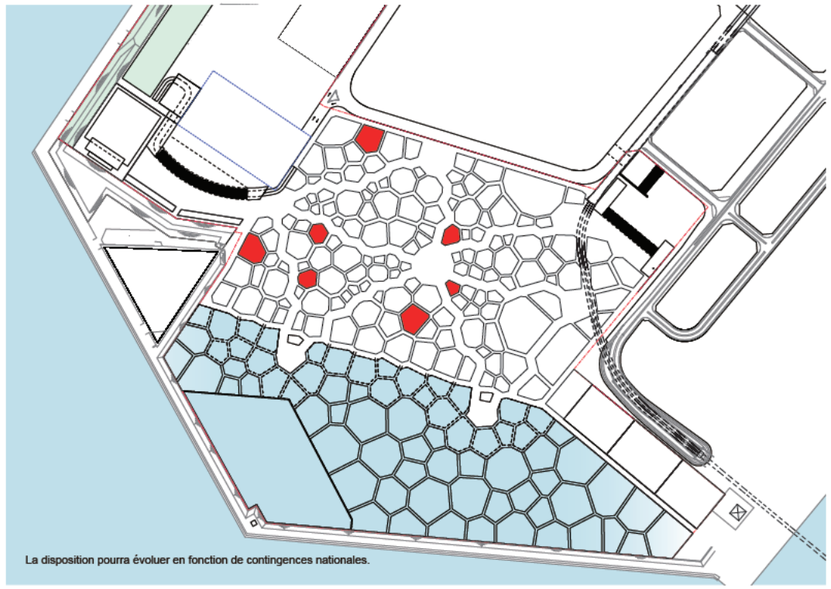

Figure 3 9 : Plan de l'emplacement du pavillon du Japon

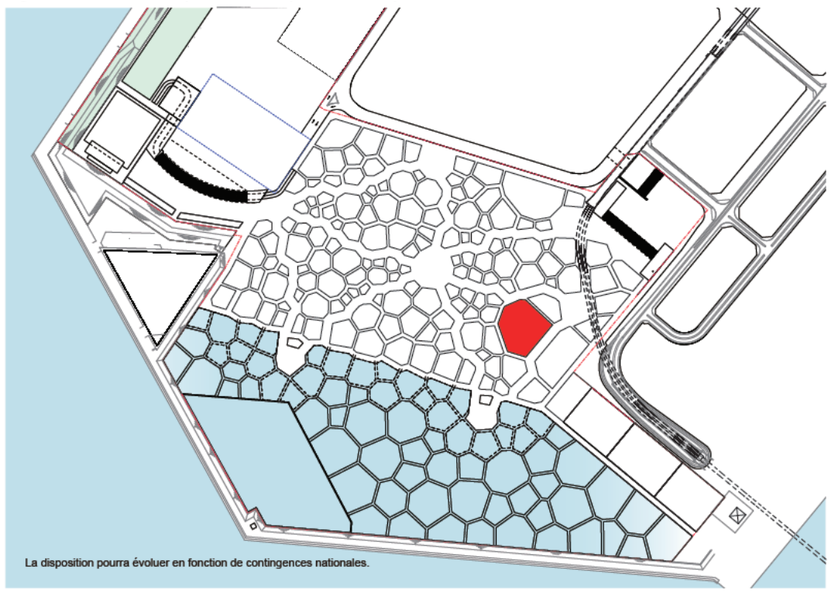

Figure 3 10 : Plan des emplacements des pavillons thématiques

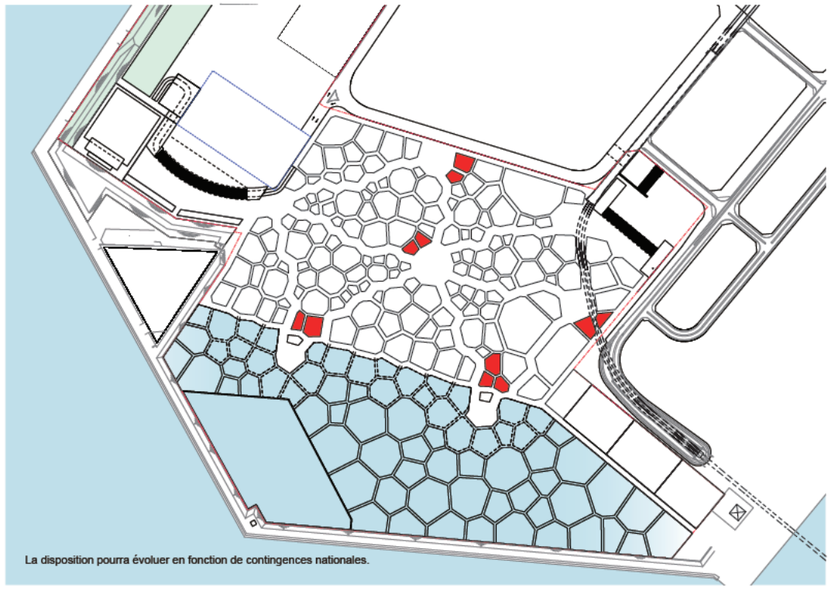

Pavillon des collectivités locales

Le pavillon des collectivités locales sera situé près de l'entrée Est, en bordure du site de l'Expo, couvrant une surface totale de 12.900 m².

Espace associatif (NPO Room)

Les associations à but non lucratif et autres organismes de la société civile sont encouragés à participer et à réaliser des présentations en vue de co-créer de la société du futur dans l'espace associatif qui disposera d'une surface allouée totale prévue de 3.500 m².

Auditoriums

Les structures en dur pour les diverses manifestations (Espace événementiel couvert) seront situées dans la partie orientale du site de l'Expo : elles comporteront deux auditoriums couverts pour une surface au sol totale de 9.900 m². À ce stade, on envisage un grand auditorium d'une surface de 7.800 m² pour une capacité de 2.600 personnes, et un petit auditorium pouvant accueillir jusqu'à 700 personnes sur une surface de 2.100 m². Ces structures seront utilisées pour des conférences internationales, des séminaires, des présentations, des événements culturels et les Journées nationales.

Figure 3 11 : Plan de l'emplacement du pavillon des collectivités locales

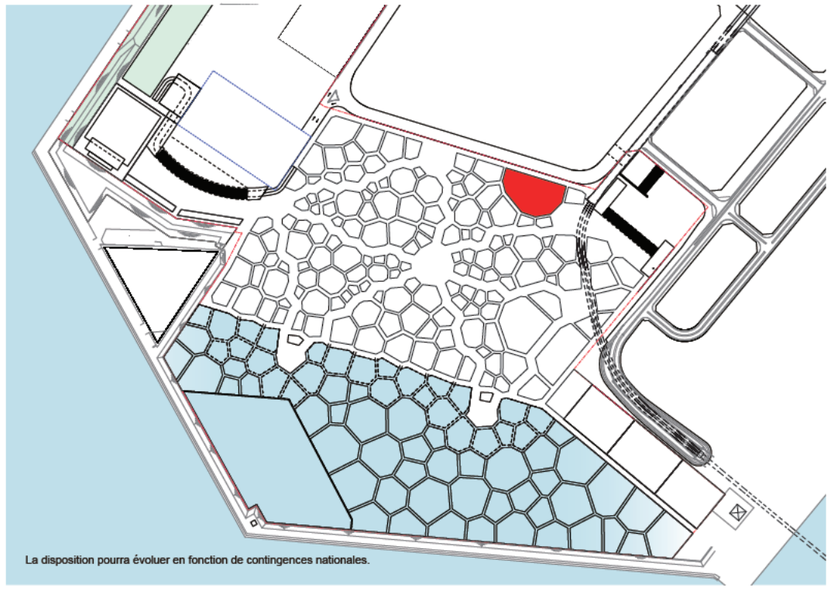

Figure 3 12 : Plan de l'emplacement de l'espace associatif (NPO Room)

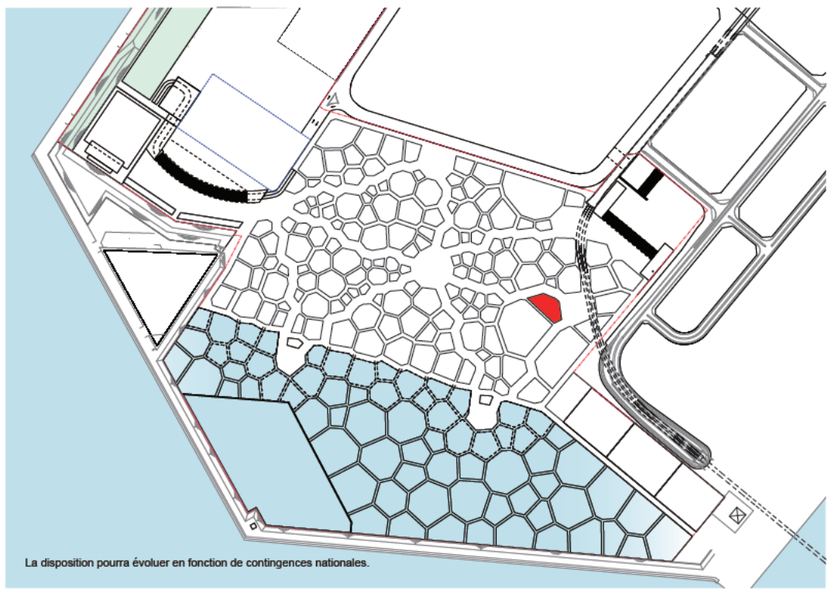

Figure 3 13 : Plan de l'emplacement des auditoriums

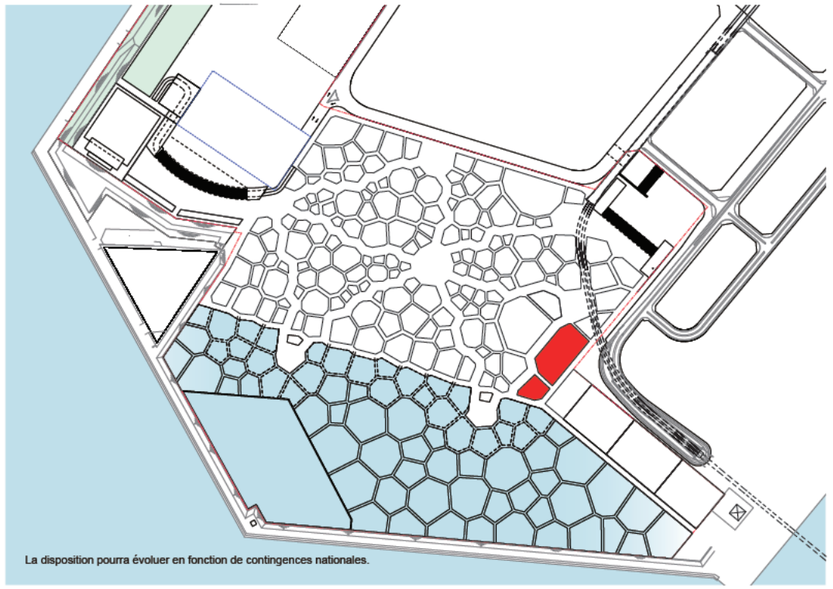

Par ailleurs, un espace événementiel en plein air sera disponible près de l'entrée Ouest. À ce stade, le projet table sur une capacité d'accueil de 17.000 personnes sur une surface de 31.000 m².

Entrées

Deux entrées (comprenant les esplanades d'accueil) seront situées côtés est et ouest du site de l'Expo, sur une superficie de 44.000 m² à l'entrée Est et de 69.000 m² à l'entrée Ouest, avec une gare routière de 50.000 m². Elles ont été calibrées pour accueillir le nombre maximum estimé de visiteurs lors du pic d'affluence (entre 8h et 9h) des journées les plus chargées (285.000 entrées par jour), c'est-à-dire 24.000 personnes entrant par l'entrée Est et 35.000 personnes par l'entrée Ouest. La gestion de ces flux comprend la vérification des billets et les inspections de sécurité, sur la base des technologies aujourd'hui disponibles. Afin de réduire les files d'attente aux entrées, nous continuons à suivre les évolutions technologiques afin d'adopter les systèmes, dispositifs et autres fonctionnalités les plus avancés, notamment en termes de sécurité. Si nécessaire, nous envisageons également d'ouvrir les portes plus tôt lors des pics d'affluence.

Figure 3 14 : Plan des emplacements des entrées

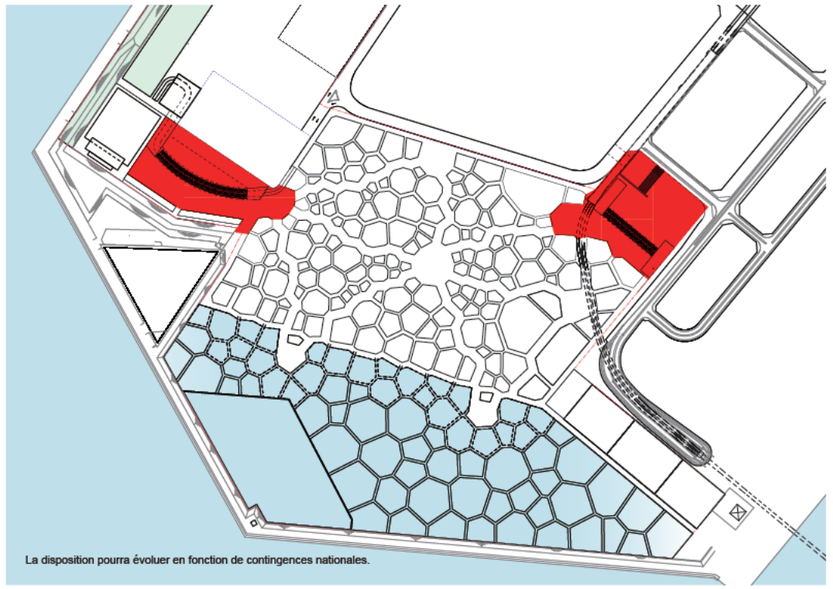

Centre de presse

L'emplacement prévu pour le centre de presse se trouve dans le bâtiment administratif de l'Expo, qui doit être construit au sud-est du site.

Figure 3 15 : Plan de l'emplacement du centre de presse

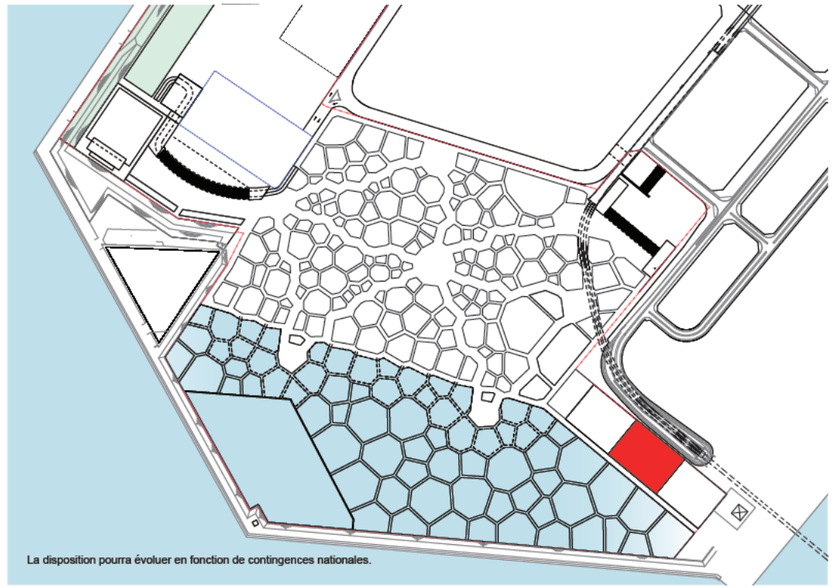

Maison d'hôtes

La Maison d'hôtes, située près de l'entrée VIP, servira d'espace de réception pour accueillir les représentants des États à l'occasion de célébrations de journées nationales, et pour d'autres évènements spéciaux qui se tiendront pendant l'Expo. La surface au sol totale prévue pour la maison d'hôtes est de 4.200 m².

Les VIP pourront arriver sur le site en voiture en utilisant l'accès « parking VIP / cour de service » situé au sud-est du site. Il y a deux itinéraires possibles : soit directement du pont Yumemaï pour prendre l'embranchement qui donne sur le parking VIP / cour de service ; soit en tournant à gauche en sortant du tunnel Yumesaki pour atteindre l'entrée du parking VIP / cour de service. Les hélicoptères pourront également atterrir sur l'entrée du parking VIP / cour de service. Les flux de circulation seront séparés de ceux du public afin d'assurer une sécurité renforcée.

Figure 3 16 : Plan de l'emplacement de la Maison d'hôtes

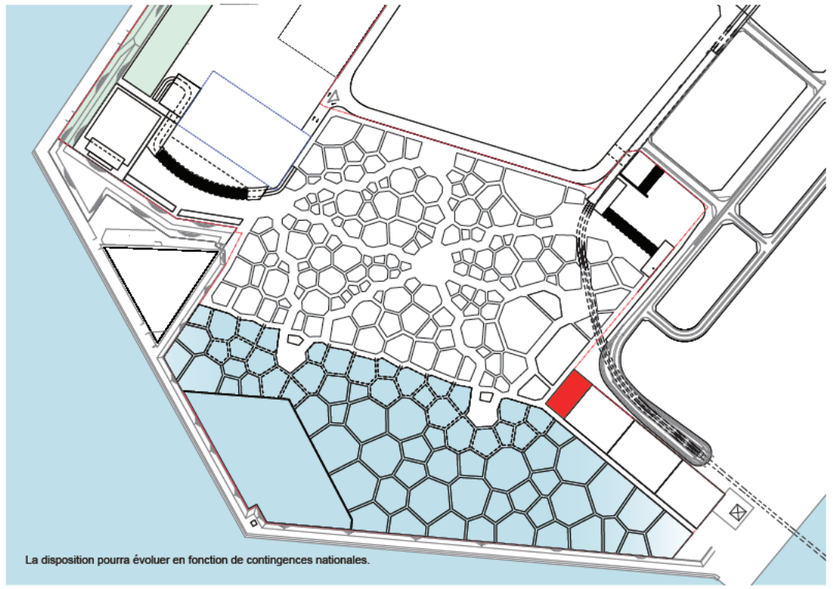

La disposition pourra évoluer en fonction de contingences nationales.

Structures logistiques et de services

a) Concessions (Restaurants et points de vente)

La surface au sol totale prévue pour les espaces commerciaux est de 49.800 m² répartis sur 16 emplacements sur le site de l'Expo.

L'Organisateur disposera les structures respectives en tenant compte du flux optimal du trafic piétonnier à travers le site.

b) Espaces de repos et sanitaires

Des espaces de repos pour les visiteurs seront disponibles dans six endroits dans le Monde des pavillons, et couvriront une surface totale de 13.200 m², incluant les sanitaires adjacents. L'Organisateur prévoit de fournir une surface de stockage d'un total de 3.000 m².

c) Postes de secours et centre d'intervention d'urgence

L'Organisateur mettra en place des postes de secours pour les visiteurs qui pourraient être malades ou se blesser, et un centre d'intervention d'urgence pour pouvoir répondre rapidement en cas d'accident ou de situation d'urgence. Ces structures

Figure 3 17 : Plan des emplacements des concessions

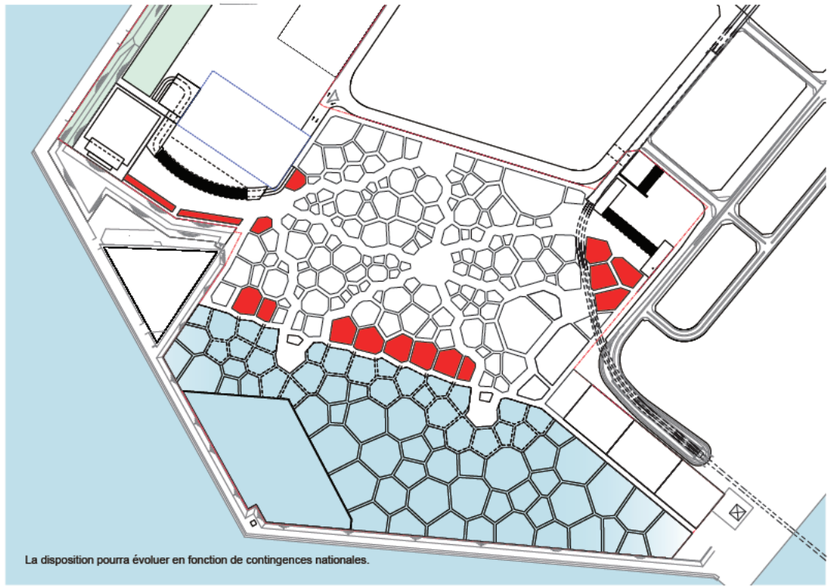

La disposition pourra évoluer en fonction de contingences nationales.

seront positionnées à des endroits appropriés sur l'ensemble du site, y compris près des entrées Est et Ouest.

d) Points d'information (relations avec les visiteurs)
L'Organisateur disposera des points d'information à plusieurs endroits sur le site pour renseigner les visiteurs.

e) Bâtiment administratif de l'Expo et espaces dédiés aux services logistiques
L'Organisateur construira le bâtiment administratif de l'Expo qui servira de base pour le personnel de l'Association. Les bureaux de la police, des agents de sécurité et des pompiers se trouveront également dans ce bâtiment, et ils veilleront à la sécurité du site pendant toute la durée de l'Expo. Seul le personnel travaillant sur le site, y compris dans le bâtiment administratif de l'Expo, aura accès aux espaces dédiés aux services logistiques, et les flux de circulation entre le personnel et les visiteurs seront clairement séparés.

Règles de base de l'allocation des espaces d'exposition.
En principe, l'Organisateur attribuera les espaces aux participants dans l'ordre d'arrivée des demandes. L'Organisateur effectuera l'allocation des espaces en tenant compte des thèmes et du contenu de la présentation de chaque participant sur la base de leur demande.

Figure 3 18 : Plan des emplacements des espaces de repos et sanitaires

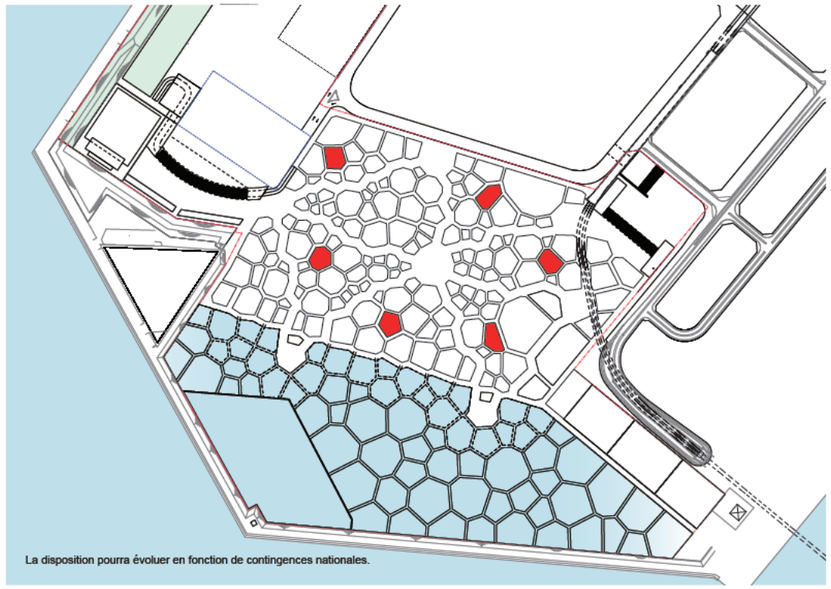

Figure 3 19 : Plan des emplacements des bâtiments administratifs et logistiques de l'Expo

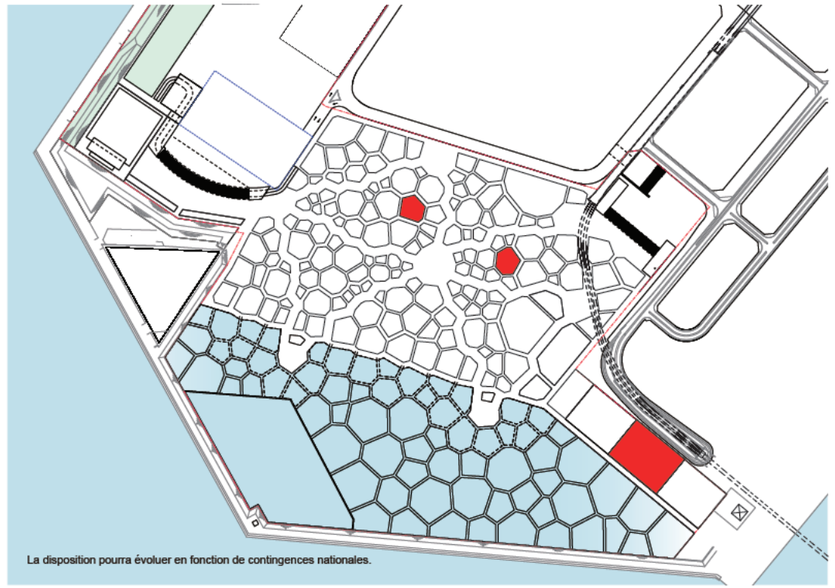

Figure 3 20 : Configuration du site de l'Expo

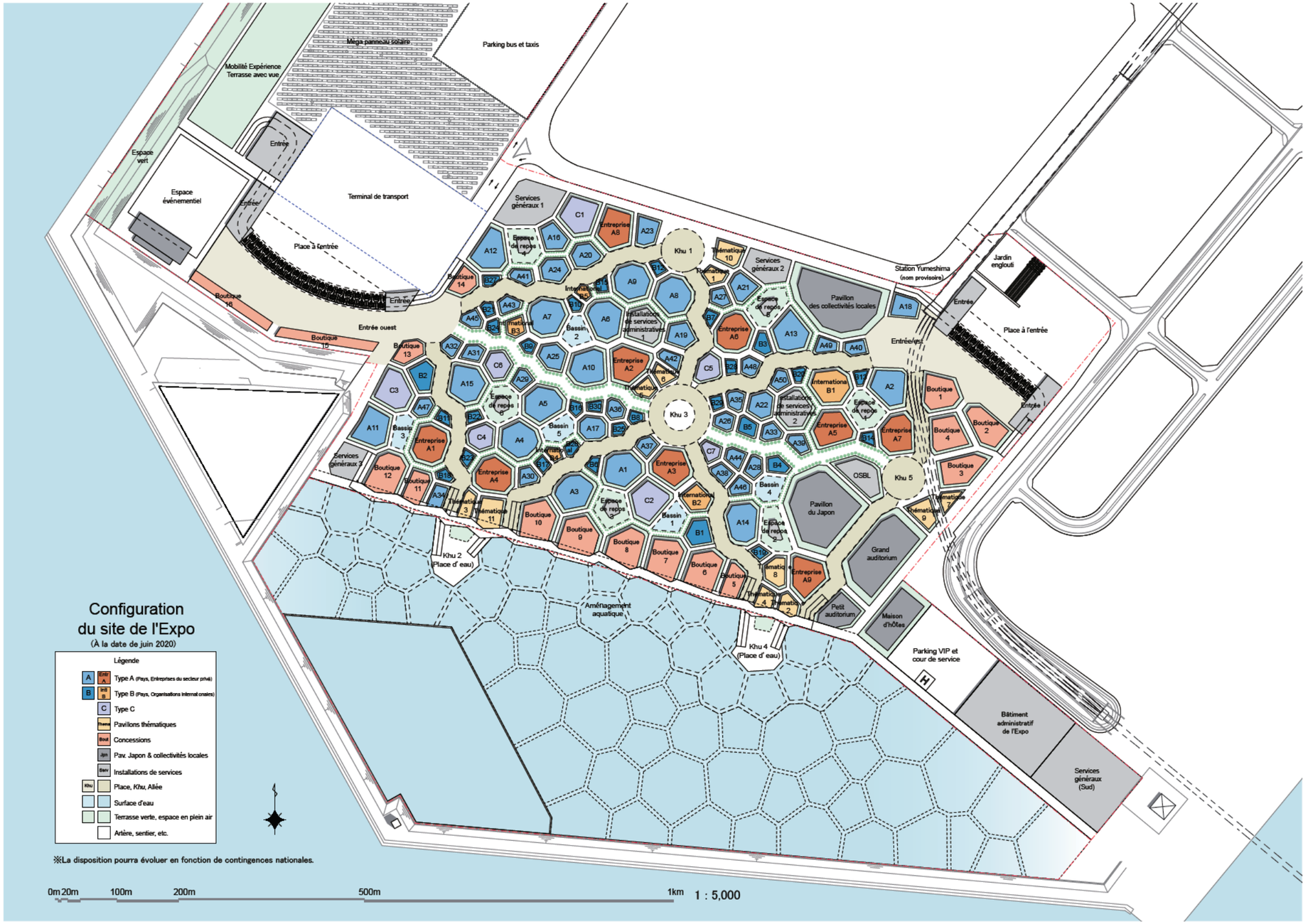

Tableau 3 1 : Vue d'ensemble des types de pavillons

			Surface allouée (m^2)	Surface au sol (m^2)	Nombre d'é ages	Sec ions	No es
Pavillon du Japon			12.900	9.000		1	
Pavillons thématiques	(11 sections	T - 1	1.750	2.400	2	4	8 thèmes
		T - 2	900	1.200	2	7	
Pavillon de type A	Pays participants (50 sections	A - 1	3.500	2.400	1	15	
		A - 2	1.750	1.200	1	10	
		A - 3	900	600	1	25	
	Entreprises du secteur privé (9 sections		3.500	2.400	1	9	
Pavillon de type B	Pays participants (30 sections	B - 1	1.750	1.200	1	2	
		B - 2	900	600	1	3	
		B - 3	450	300	1	25	
	Organisations internationales (5 sections	- 1	3.500	2.400	1	1	
		- 2	1.750	1.200	1	1	
		- 3	900	600	1	1	
		- 4	450	300	1	2	
Pavillon de type C	(7 sections	C - 1	3.500	2.400	1	3	
		C - 2	1.750	1.200	1	3	
		C - 3	900	600	1	1	
Pavillon des collectivités locales			12.900	9.000		1	
Espace associatif (NPO Room)			3.500	2.400		1	
Espaces événementiels couverts			14.200	9.900		1(2	Grand auditorium (7.800 m^2) Petit auditorium (2.100 m^2)
Maison d'hôtes			6.000	4.200		1	
Concessions (Restaurants et points de vente)		F - 1	3.900	2.400	1	2	
		F - 2	3.500	3.600	2	6	
		F - 3	3.500	2.400	1	4	
		F - 4	1.750	1.800	2	2	
		F - 5	1.750	1.200	1	2	

*Emprise au sol 70 %

3.3.3 Hors site

3.3.3.1 Emplacement des parcs de stationnement

Besoins en parcs de stationnement hors site
On pourra accéder au site de l'Expo sur l'île de Yumeshima en train, en navette-autocar à partir des principales gares, en voiture (cars de tourisme, voitures particulières, etc.). Deux itinéraires, empruntant le pont Yumemaï et le tunnel Yumesaki, assureront l'accès routier jusqu'à l'île de Yumeshima. Des parcs de stationnement seront disponibles sur l'île de Yumeshima, en principe pour les voitures des VIP, les cars de tourisme et les véhicules transportant des personnes handicapées. Pour les autres visiteurs utilisant leur voiture particulière, l'Organisateur prévoira des espaces de stationnement en nombre suffisant dans un rayon de 15 km du site, proposant un service de parc-relais permettant aux visiteurs de continuer leur trajet en navette jusqu'à l'Expo. Cette approche devrait permettre de réduire les embouteillages aux alentours du site. (cf. paragraphe 3.4.2.4 pour plus de détails)

3.3.3.2 Expositions virtuelles et activités hors site

L'Organisateur promouvra l'utilisation de la technologie virtuelle sur site et hors site pour inscrire l'Expo dans sa logique de concevoir la société du futur. L'Organisateur développera des moyens pour aider les participants à créer des présentations et à exprimer le développement de leurs idées de manière à proposer une visualisation de la société du futur. Plus précisément, ces outils peuvent s'orienter sur : (1) des présentations et évènements divers et variés utilisant les dernières technologies virtuelles sur le site de l'Expo sur l'île de Yumeshima (sur site), et (2) des mécanismes qui permettent aux personnes aux quatre coins du monde qui sont dans l'impossibilité de se rendre physiquement à l'Expo de partager l'expérience de l'Expo par le biais de leur navigateur et/ou autres moyens (hors site et en ligne).
Des activités hors site seront organisées dans le cadre de projets connexes de l'Expo et d'autres activités mises en œuvre par les collectivités locales, qui sont parties prenantes à l'Expo. L'Organisateur développera des plans spécifiques pour promouvoir ces collaborations.

3.3.4 Constructions et autres installations

3.3.4.1 Règlement en matière de construction

Les bâtiments sur les parcelles de l'Expo pourront avoir une emprise au sol de 70 % et une surface de plancher de 400 %.
Ce pourcentage pour calculer la surface de plancher est le taux à appliquer par rapport à la surface totale de la parcelle allouée. Le site de l'Expo se trouve dans une zone de développement urbain qui, conformément aux règles d'urbanisme d'Osaka, permet d'avoir une surface de plancher de 400 %. Aucune restriction n'a été établie à ce jour en termes de hauteur. Nous examinerons la question au moment de finaliser les directives relatives à la construction.
La distance de recul des murs des bâtiments de la limite de la parcelle sera déterminée d'un point de vue paysager.
L'Organisateur fournira aux participants des informations préalables sur la géologie, le drainage, les règlements locaux en matière de construction, et autres réglementations.
L'Organisateur intégrera activement un design respectueux de l'environnement pour le site et ses bâtiments, pour incarner la vision de ville éco-intelligente d'Osaka.
L'Organisateur intégrera activement les énergies renouvelables et envisagera également de faire en sorte que les pavillons et autres structures soient des bâtiments zéro énergie nette (ZEN).
L'Organisateur utilisera activement des matériaux recyclés avec certification environnementale, ainsi que des éléments réutilisables et recyclables lors de la construction,

de l'exploitation et du démontage des bâtiments. Lors du démontage, les matériaux démolis seront entièrement réduits, réutilisés et recyclés dans le but de réduire l'impact environnemental.
Pour répondre aux exigences sanitaires issues de l'épidémie de COVID-19, l'Organisateur intégrera dans les directives relatives à la construction de nouvelles règles sur les niveaux appropriés de ventilation à fournir, en s'inspirant des mises à jour qui seront apportées aux directives actuellement en vigueur.

3.3.4.2 Pavillon à construire par le participant

Pavillon de type A : Parcelle pour exposition
L'Organisateur attribuera des parcelles aux participants pour y construire leurs pavillon. Les participants devront démonter et enlever leur pavillon, et remettre la parcelle dans son état initial une fois l'Expo achevée.
L'Organisateur fournira un accès aux services généraux à la limite de la parcelle. Les participants devront effectuer les raccordements aux services généraux et les installations nécessaires sur leur parcelle (l'eau, l'électricité et les autres services généraux nécessaires lors des travaux de construction pourraient être fournis initialement par des lignes temporaires pour la construction et autres usages).

3.3.4.3 Pavillon construit par l'Organisateur

Pavillon de type B : Module d'exposition
L'Organisateur construira les pavillons et fournira aux participants un espace d'exposition. Les participants loueront ces modules pour organiser leurs présentations avec leur propre matériel et décor intérieur.
Le pavillon de type B sera mis à disposition avec un branchement aux services généraux, notamment pour l'évacuation des eaux usées et pluviales, l'alimentation en eau, en électricité et les télécommunications. Les participants devront raccorder leurs équipements à ces branchements de services généraux.

Pavillon de type C : Exposition dans un pavillon conjoint mis à disposition par l'Organisateur
L'Organisateur préparera sept pavillons conjoints pour les participants sur le site. Les participants loueront des sections des pavillons conjoints mis à disposition par l'Organisateur et organiseront leurs présentations avec leur propre matériel et décor intérieur. Ils pourront choisir parmi divers aménagements celui qui leur convient. Le pavillon de type C sera mis à disposition avec un branchement aux services généraux, notamment pour l'évacuation des eaux usées et pluviales, l'alimentation en eau, en électricité et les télécommunications. Les participants devront raccorder leurs équipements à ces branchements de services généraux.

Figure 3 21 : Aménagements requis en fonction des types de pavillons

Directives
L'Organisateur construira les structures, les murs extérieurs et l'aménagement paysager des pavillons conformément aux directives relatives à la construction. Les participants devront aménager l'intérieur en conformité avec le contenu de leur présentation. La décoration intérieure devra respecter les directives relatives à la construction fournies par l'Organisateur.

3.3.4.4 Pavillons thématiques

Outre les pavillons permettant aux pays participants, aux entreprises du secteur privé, aux organisations internationales et autres participants de fournir librement du contenu, l'Organisateur prévoit d'aménager des pavillons conçus pour promouvoir les échanges de ces participants et la co-création d'idées. Ces pavillons constitueront un lieu où les participants et les visiteurs œuvreront ensemble à la réalisation du thème de l'Expo.
Comme expliqué au Chapitre 2, le concept d'un pavillon thématique est d'être un lieu destiné à faciliter la compréhension du thème de l'Expo « *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain* », et des Trois *Vies*, et de fournir des occasions d'œuvrer ensemble sur la co-création.
L'Organisateur proposera diverses facettes autour desquelles articuler les présentations dans les Pavillons thématiques, dont voici des exemples :

- Quête de la vie
- La vie dans sa globalité
- Étreinte de la vie
- Cycle de la vie
- Expansion de la vie
- Des vies stimulantes
- Façonner des vies
- Partage de la vie

3.3.4.5 Zone des meilleures pratiques

La Zone des meilleures pratiques, dans laquelle les participants non officiels sont encouragés à participer, sera organisée autour des idées qu'ils auront fait émerger dans le Laboratoire vivant des peuples, cadre destiné à explorer plus avant le thème de l'Expo, *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain*.
Cette zone sera conçue pour faciliter la participation de nombreuses parties prenantes, telles que les municipalités et autres collectivités locales, les grandes entreprises, les entrepreneurs, PME ou start-up, les ONG et autres associations à but non lucratif, ou encore les particuliers, afin que ces participants avec des ressources modestes puissent également tirer parti des occasions qu'offre l'Expo. (cf. Chapitre 2 pour plus de détails).
Concrètement, des sessions regrouperont des entrepreneurs et autres acteurs de différents secteurs à travers le monde pour les inviter à partager leur savoir-faire, à échanger, à explorer le thème de l'Expo, *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain*, et à co-créer des solutions pour atteindre les Objectifs de développement durable, et ce bien en amont de l'Expo.
La Zone des meilleures pratiques est un nouveau format d'exposition conçu pour faciliter

la co-création entre participants et visiteurs sur la base de projets détaillés reconnus comme meilleure pratique. Cela ne sera pas nécessairement mis en place dans une zone fixe ; cela pourra être présenté sur les places *Khu*, réparties sur tout le site, ou sur un stand dans un pavillon thématique.

3.3.4.6 Autres installations

Les concessionnaires proposant des produits ou des services internationaux ou ceux gérant des points de vente ou de restauration devront mettre en place leurs propres installations nécessaires pour assurer leurs activités commerciales, y compris la décoration intérieure, le matériel et autres équipements.
L'Organisateur fournira à ces prestataires des normes et directives relatives à la conception et la construction et s'assurera de leur conformité.
L'Organisateur intégrera des mesures de lutte contre la chaleur, des espaces de repos avec une végétation luxuriante, des aires de détente visant à promouvoir la santé physique et mentale des visiteurs. Les plans anticanicules comprennent l'installation de dispositifs fournissant de l'ombre, d'auvents et de pergolas, de systèmes de brumisation dans les zones extérieures et le recours à des matériaux de revêtement au sol qui réduisent la réverbération.
L'Organisateur prévoit des espaces en plein air offrant des vues pittoresques sur la baie d'Osaka, où les visiteurs pourront, par exemple, profiter de programmes de promotion de la santé, d'expériences culinaires, et tester les nouveaux modes de vie de la société du futur.

L'Organisateur proposera des stands et des kiosques mobiles pour les associations à but non lucratif, les petits groupes, les entreprises et autres entités, qui pourront être utilisés pour des expositions en tenant compte de l'attribution des pavillons des participants officiels.

3.3.5 Calendrier

3.3.5.1 Calendrier de construction

Eu égard au calendrier des projets d'aménagement en rapport avec l'Expo, la préparation des terrains (travaux de remblayage supplémentaires) sera achevée d'ici la fin mars 2023, y compris la période de consolidation. Le prolongement du métro (ligne Hokkô Technoport) ainsi que l'élargissement du pont Konohana et du pont Yumemaï sont entrepris par les collectivités locales et autres acteurs principaux du projet, et seront achevés d'ici mars 2025.

L'Organisateur décrira le calendrier prévu pour l'aménagement du site dans le plan d'aménagement de base du site.

- Préparation des terrains
  Travaux de remblayage supplémentaires : avril 2019 - mars 2022.
  *Période de consolidation : avril 2022 - mars 2023

- Aménagement du site
  Conception de base et de mise en œuvre : octobre 2020 - mars 2023
  Préparation des terrains, aménagement des infrastructures et construction des bâtiments : avril 2022 - mars 2025
  (Ceci inclut le développement des infrastructures nécessaires pour permettre les travaux de construction des pavillons à construire par les participants.)
  (La préparation des terrains, l'aménagement des infrastructures et la construction des bâtiments démarreront par les zones autres que récemment remblayées qui nécessitent une période de consolidation.)

- Livraison
  Pavillon de type A (Pavillon à construire par le participant) : avril 2023 (2 ans avant l'inauguration)
  Pavillon de Type B (Pavillon modulaire) : juillet 2024 (9 mois avant l'inauguration)
  Pavillon de Type C (pavillon conjoint mis à disposition par l'Organisateur) : juillet 2024 (9 mois avant l'inauguration)
  La date de remise des pavillons a été calculée pour permettre suffisamment de temps pour effectuer les travaux d'aménagement intérieur en vue de l'installation des éléments à exposer (le temps alloué pour les préparatifs entre la remise des espaces et l'inauguration de l'Expo est de 24 mois pour les pavillons à construire de type A et de 9 mois pour les pavillons de type B ou C).

3.3.5.2 Soutien à la construction pour les participants

L'Organisateur assurera la coordination entre divers prestataires de services pour les participants, notamment pour les services généraux (électricité, eau, et télécommunication), ainsi que la conception, la construction, la sécurité, et le nettoyage.

3.4 Logistique

3.4.1 Horaires d'ouverture

L'Expo 2025 Osaka, Kansaï sera ouverte de 9h00 à 22h00. L'Organisateur envisagera une extension des heures d'ouverture à des dates spécifiques, telles que les soirées au cours desquelles des évènements nocturnes sont prévus. Il ne s'agit pas d'exiger que toutes les structures sur le site soient ouvertes jusque tard. Dans l'état actuel des choses, l'idée est plutôt d'étendre les heures d'ouverture des espaces où auront lieu ces évènements ou dans les zones attenantes, mais de laisser les pays participants décider librement de ce qu'ils souhaitent faire. Chaque pavillon pourra décider librement s'il souhaite ou non prolonger ses heures d'ouverture les jours où les portes resteront ouvertes au-delà des horaires habituels.
Les heures d'ouverture pourront évoluer en fonction des résultats de l'étude approfondie de fréquentation, et seront confirmées lors de l'adoption des Règlements spéciaux.
Pendant les heures d'ouverture de l'Expo, l'Organisateur étudiera s'il convient d'adapter les heures d'ouverture des différentes installations, au vu des capacités opérationnelles disponibles, de la qualité des services aux visiteurs et des capacités à garantir la sécurité.

3.4.2 Transport et accès

3.4.2.1 Accès à Osaka et à la région du Kansaï en provenance de l'étranger et d'autres grandes villes japonaises

Les visiteurs étrangers et japonais ont le choix entre trois options de transport - aérien, maritime ou terrestre - détaillées ci-dessous pour rejoindre les principales villes de la région du Kansaï.

Par avion

- Aéroport international du Kansaï (KIX)
  À l'été 2019, KIX assurait 1 570 vols hebdomadaires - chiffre record depuis son entrée en service - avec 73 compagnies aériennes offrant des liaisons vers 91 villes dans 26 pays. Un total de 28,95 millions de passagers a utilisé l'aéroport en 2018, dont 15,28 millions de passagers étrangers empruntant des vols internationaux. KIX est un pôle international équipé de deux pistes d'environ 4.000 mètres de long, tirant parti de son avantage géographique en tant qu'aéroport offshore qui minimise les nuisances sonores sur les zones voisines.
  KIX est également le premier aéroport au Japon à fonctionner en continu 24h/24. Deux compagnies ferroviaires, Nankaï Electric Railway et JR West, relient Osaka à l'aéroport, assurant ainsi une accessibilité régulière et harmonisée. KIX est également relié par une autoroute, ce qui permet un accès dans de bonnes conditions aux passagers choisissant le bus ou la voiture. Des autocars relient l'aéroport à différents quartiers d'Osaka et desservent plus largement la région du Kansaï ainsi que d'autres régions voisines, y compris les régions du Chûgoku et du Shikoku. Il faut environ 50 minutes en voiture ou 60 minutes par le train pour aller de l'aéroport au centre d'Osaka, et environ 40 minutes en voiture jusqu'au site de l'Expo.
  Un service de ferries rapides relie également KIX à l'Aéroport de Kobé (UKB).
  KIX a été touché par le typhon Jebi (No. 21) en septembre 2018, provoquant des dommages et des inondations au niveau des pistes et du terminal. Cependant, les services aux passagers et toutes les autres activités ont pu reprendre dans des délais très brefs.
  Afin d'éviter que cela se reproduise, KIX a renforcé ses fonctions de prévention des catastrophes, notamment en relevant les digues et en prenant des mesures préventives contre les inondations pour les installations et les équipements.

- Aéroport international d'Osaka (Aéroport d'Itami : ITM)
  Situé à 10 km du centre d'Osaka, ITM est l'aéroport le plus important de la région du Kansaï pour les vols intérieurs, avec un trafic d'environ 16,18 millions de passagers en 2018. Situé près du centre de la zone métropolitaine de Keihanshin, qui comprend les villes d'Osaka, de Kobé et de Kyoto, ITM est un aéroport essentiel pour les liaisons intérieures vers et au départ de la région du Kansaï, offrant un haut degré de confort. Le centre d'Osaka n'est qu'à 30 minutes en voiture ou par le train de l'Aéroport international d'Osaka (ITM).

- Aéroport de Kobé (UKB)
  En 2018, UKB gérait environ 30.000 départs et arrivées annuellement, transportant quelque 3,18 millions de passagers, ce qui lui vaut la première place en termes de volume de fret et de passagers parmi les aéroports régionaux. UKB est situé à environ 1 km au large de Port Island, île artificielle construite avec l'aéroport. UKB est réputé pour son accessibilité et son confort exceptionnels. Le centre d'Osaka n'est qu'à 50 minutes en voiture ou 60 minutes par le train de l'aéroport de Kobé.

Les trois aéroports exploités par Kansaï Airports Group, à savoir KIX, ITM et UKB, ont transporté un record d'environ 48,90 millions de passagers entre avril 2018 et mars 2019. Cela s'explique par les efforts déployés pour améliorer le niveau de service autant pour les passagers effectuant un vol international que ceux effectuant un vol intérieur, confortés par une forte demande de voyages d'entrée et par les niveaux appropriés d'investissements effectués par Kansaï Airports Group accordant la priorité à la sécurité dans les aéroports, ainsi que l'efficacité de leur gestion intégrée.

Par bateau

- Bateaux de croisière
  En raison de leur connectivité directe avec les réseaux autoroutiers et routiers et les abondantes ressources touristiques d'Osaka, Kyoto, Kobé, et Nara, le port d'Osaka et le port de Kobé attirent des bateaux de croisière sur des circuits tant nationaux qu'internationaux (les arrivées réelles des bateaux de croisière en 2018 étaient de 45 dans le port d'Osaka, et de 136 dans le port de Kobé).

- Ferries internationaux
  Le terminal international de ferry du port d'Osaka est un important pôle d'échanges commerciaux internationaux. Des ferries de passagers assurent des liaisons régulières avec Pusan, en Corée du Sud, trois fois par semaine, et avec Shanghaï, en Chine, deux fois par semaine. Une des lignes reliant Shanghaï part tous les quinze jours du Port de Kobé.

- Ferries nationaux
  Au Port Nankô d'Osaka, trois compagnies maritimes assurent des liaisons maritimes de moyenne et longue distance vers et au départ de destinations à Kyûshû et Shikoku, et transportent 1 million de passagers par an. Au Port de Kobé, cinq compagnies maritimes proposent presque tous les jours des liaisons de moyenne et longue distance vers et à partir de destinations à Kyûshû et Shikoku.

- Accès à partir des ports d'Osaka et de Kobé au centre-ville d'Osaka
  Le centre d'Osaka est à 30 minutes en voiture ou par le train de la gare maritime d'Osaka, et à environ 45 minutes en voiture et 60 minutes par le train du port de Kobé.

Transports terrestres

- Le train à grande vitesse *Shinkansen*
  Le train à grande vitesse « *Shinkansen* » relie l'archipel du nord (à Hokkaïdô) au sud (à Kagoshima). C'est le meilleur système de transport ferroviaire à grande vitesse en termes de sécurité, d'efficacité, de confort et de ponctualité, avec un horaire strictement respecté de moins de 10 minutes

Figure 3 22 : Réseau ferroviaire à grande vitesse *Shinkansen*

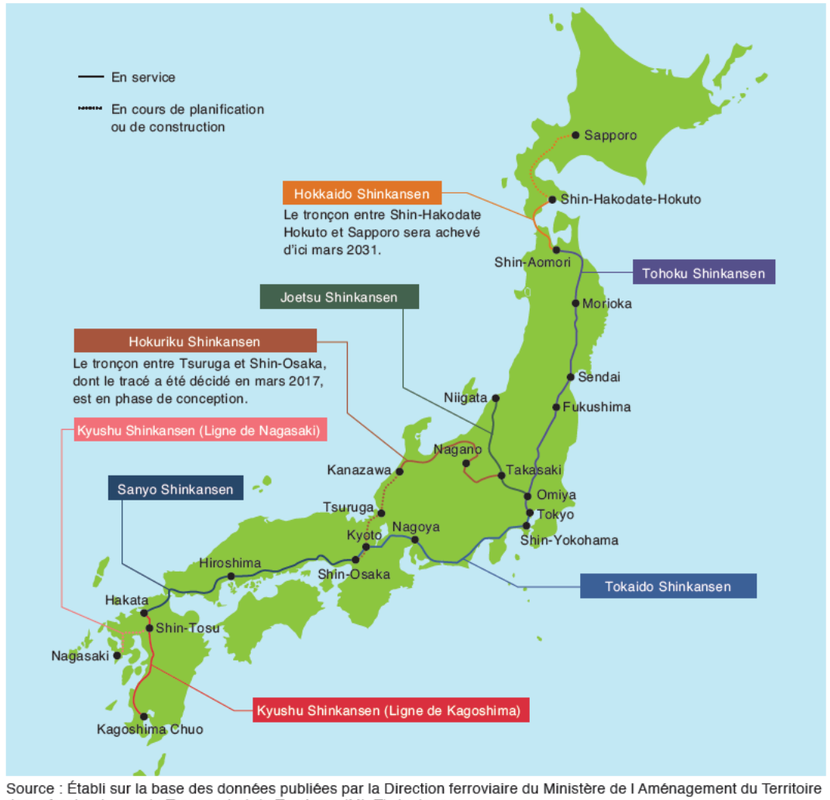

Source : Établi sur la base des données publiées par la Direction ferroviaire du Ministère de l Aménagement du Territoire des nfrastructures du Transport et du Tourisme (ML T) du Japon

d'intervalle (Ligne Tokaïdo du *Shinkansen*) grâce à sa technologie de pointe et à son exceptionnel contrôle des opérations. Le Japon a sept lignes de train à grande vitesse *Shinkansen*, dont deux desservent la gare de Shin-Osaka dans la ville d'Osaka, transportant 82.000 passagers par jour. La vitesse maximale du train (série N700) est de 300 km/h, ce qui met Osaka à 2h30 de Tokyo et de Fukuoka, à moins d'une heure de Nagoya, et à seulement 15 minutes de Kyoto.

Figure 3 23 : Réseau des autoroutes nationales

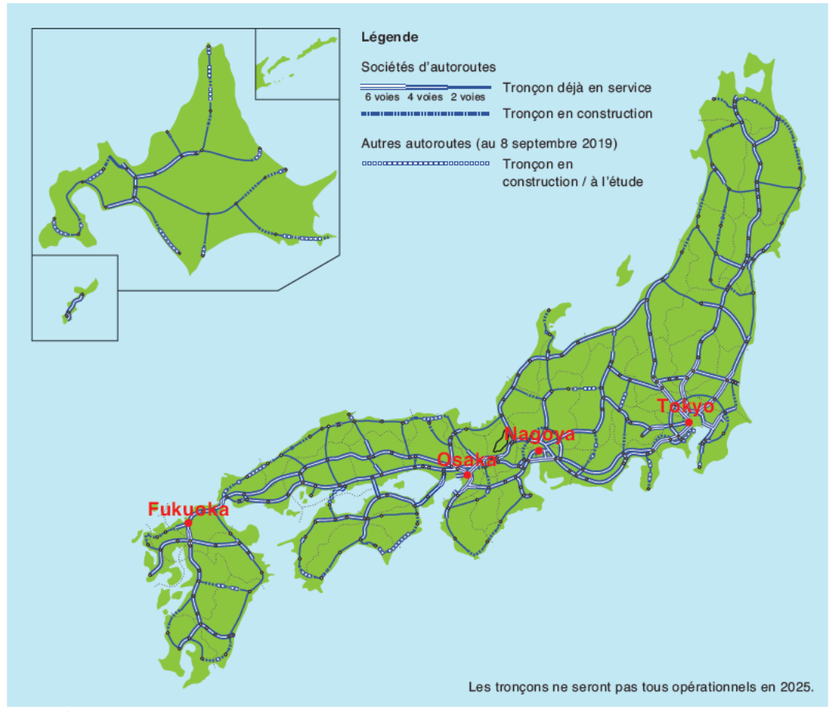

Source : Établi sur la base de la carte du réseau autoroutier national au 8 septembre 2018 publiée par le Ministère de l Aménagement du Territoire des nfrastructures du Transport et du Tourisme (M LT) du Japon

• Autoroutes

Le Japon dispose d'un réseau autoroutier très développé, fournissant aux conducteurs un accès efficace en direction et en provenance d'Osaka.

De Tokyo à Osaka : environ 470 km, 5 heures

De Kyoto à Osaka : environ 28 km, 20 minutes

De Nagoya à Osaka : environ 170 km, 2 heures

De Fukuoka à Osaka : environ 600 km, 7 heures

3.4.2.2 Accès à l'île de Yumeshima

L'île de Yumeshima est déjà reliée à toute la région du Kansaï par des infrastructures

Figure 3 24 : Autoroutes dans la région du Kansaï

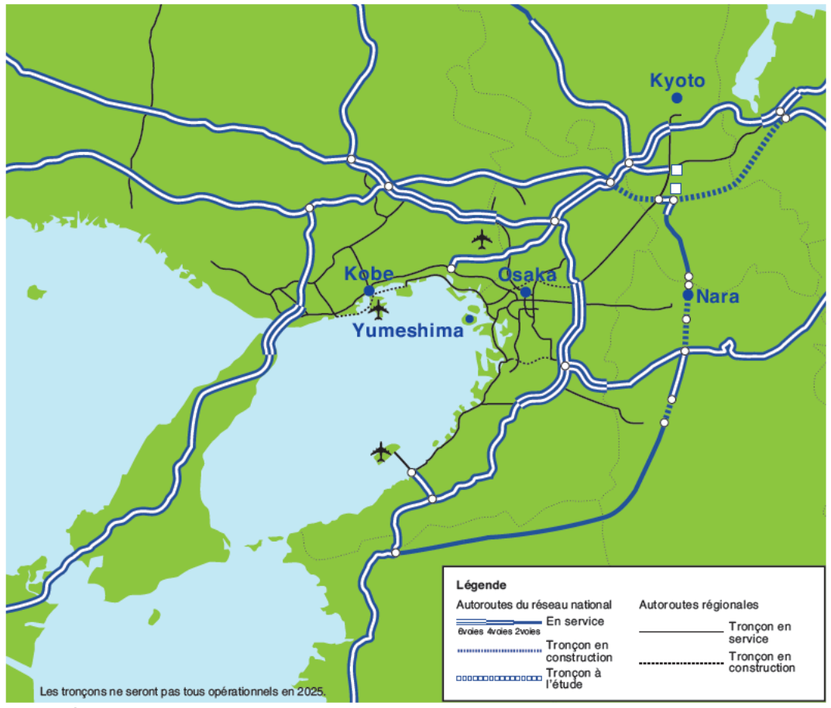

Source : É abli sur la base de la carte des grands axes routiers de la région du Kinki à la fin mars 2019 publiée par le Ministère de l Aménagement du Territoire des nfrastructures du Transport et du Tourisme (ML T) du Japon

sophistiquées, bien établies et efficaces, avec les différentes options suivantes :

- Le rail
  Cosmosquare, la gare la plus proche du site à ce jour, est facilement accessible et desservie par une ligne de métro, une ligne chemin de fer privé, et des lignes JR.

Des travaux pour prolonger la ligne de métro de la gare Cosmosquare directement jusqu'à l'île de Yumeshima sont en cours, ce qui permettra de relier en 20 à 30 minutes l'île de Yumeshima du centre d'Osaka.

Figure 3 25 : Réseau ferroviaire autour du site de l'Expo

- Taxis
  Au Japon, les taxis se voient délivrer une licence par le gouvernement et sont clairement reconnaissables des voitures particulières. Il est donc possible de rejoindre directement l'île de Yumeshima en taxi pour une somme de 60 dollars US environ à partir des principaux quartiers d'Osaka. Selon le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures, du Transport et du Tourisme (MLIT), plus de 4.000 opérateurs de taxi étaient enregistrés dans le département d'Osaka en mars 2017, pour environ 20.000 véhicules en circulation (y compris les chauffeurs de taxi installés à leur compte). Afin de répondre à l'augmentation récente de touristes étrangers au Japon, les compagnies de taxi sont de plus en plus nombreuses à proposer des outils et des services en langue étrangère.

3.4.2.3 Accès au site à partir des lieux d'hébergement

Les visiteurs de l'Expo réserveront leur

hébergement à Osaka et dans les départements avoisinants, dont Kyoto, Shiga, Hyôgo, Nara et Wakayama. Les nombreux trains à grande vitesse *Shinkansen*, trains locaux et autocars amèneront les visiteurs jusqu'à Osaka à partir de leurs lieux d'hébergement dans le Kansaï, le Chûbu, le Chûgoku et Shikoku en une ou deux heures. Les visiteurs séjournant dans des hôtels alentour pourront se rendre facilement sur l'île de Yumeshima par les nombreux transports publics modernes disponibles, y compris des services de train et de bus dernier cri.

3.4.2.4 Stationnement

Des parcs de stationnement sur l'île de Yumeshima seront disponibles en principe uniquement pour les voitures des VIP, les cars de tourisme et les véhicules transportant des personnes handicapées. Pour les autres visiteurs venant en voiture, l'Organisateur prévoira des espaces de stationnement en nombre suffisant dans un rayon de 15 km du site, proposant un service de parc-relais permettant aux visiteurs de continuer leur trajet en navette jusqu'à l'Expo. Cette approche devrait permettre de réduire les embouteillages aux alentours du site. L'Organisateur envisage également un système de réservation de places de parking qui pourrait être coordonné avec le système de contrôle des entrées et sorties du site de l'Expo, pour faciliter la gestion des informations et le guidage en identifiant notamment les véhicules utilisés par les VIP et les personnes handicapées.

Les parcs de stationnement hors site proposés comprennent : (1) une capacité d'environ 7.500 voitures à 10 minutes du site en navette (avec une estimation de 590 navettes par jour) ; (2) une capacité d'environ 4.300 voitures à 30 minutes du site (avec une estimation de 340 navettes par jour) ; (3) une capacité d'environ 1.200 voitures à 30 minutes du site (avec une estimation de 100 navettes par jour) ; (4) une capacité d'environ 2.800 voitures à 40 minutes du site (avec 220 navettes par jour) ; et (5) une capacité d'environ 1.200 voitures à 40 minutes du site (avec 100 navettes par jour).

3.4.2.5 Plan de transport jusqu'à l'île de Yumeshima

Concept de base

Comme décrit plus haut, les visiteurs peuvent rejoindre la région d'Osaka par voie aérienne, terrestre et maritime. Le transport aérien comprend trois aéroports (KIX, ITM, et UKB). Le transport terrestre comprend les lignes de *Shinkansen* (trains à grande vitesse) du Tokaïdo et de Sanyo, ainsi que les autoroutes Meishin et Chûgoku. Aux alentours du site de l'Expo, des réseaux ferroviaires et routiers modernes sont raccordés au réseau de transport régional.

Le prolongement du métro (ligne Hokkô Technoport) jusqu'à l'île de Yumeshima et l'élargissement des axes routiers pour passer de quatre à six voies sur les ponts Konohana et Yumemaï sont en cours et permettront d'accroître encore davantage le confort des visiteurs. Il est prévu de construire la future gare de Yumeshima (nom provisoire) d'ici la fin mars 2025 et de prolonger le métro de la gare Cosmosquare jusqu'à la gare de Yumeshima, la ligne de métro ainsi prolongée devenant le principal moyen de transport public pour rejoindre le site de l'Expo.

Afin de faire face à l'augmentation temporaire de la demande de transport pendant l'Expo, un service de navettes sera organisé à partir des principales gares d'Osaka. Les projections sur le transport ci-dessous démontrent qu'il est possible de transporter les visiteurs sans encombre en déployant une gestion appropriée.

Estimation des transports pour les visiteurs pendant l'Expo

Sur la base d'une fréquentation totale estimée à 28,2 millions d'entrées à l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, et des chiffres réels de fréquentation de l'Expo 2005 Aichi, le nombre maximum d'entrées à l'Expo 2025 Osaka, Kansaï par jour est estimé aux alentours de 285.000 personnes pendant les périodes de pointe, avec un pic d'entrées et de sorties estimé à 59.000 et 55.000 personnes respectivement par heure.

Le trafic ferroviaire et routier supplémentaire durant l'Expo a été estimé en s'appuyant sur ces chiffres et en appliquant la méthodologie prédictive généralement utilisée pour formuler les plans de transport ferroviaire et routier au Japon. La projection tient compte de la circulation ordinaire de la population japonaise, du plan d'aménagement, de la croissance économique, et d'autres facteurs anticipés pour 2025, sur la base du nombre de visiteurs anticipé par jour et le pic d'entrées et de sorties.

Capacité de transport sur la base des projections de demande de circulation

Figure 3 26 : Accès ferroviaire et routier à l'île de Yumeshima

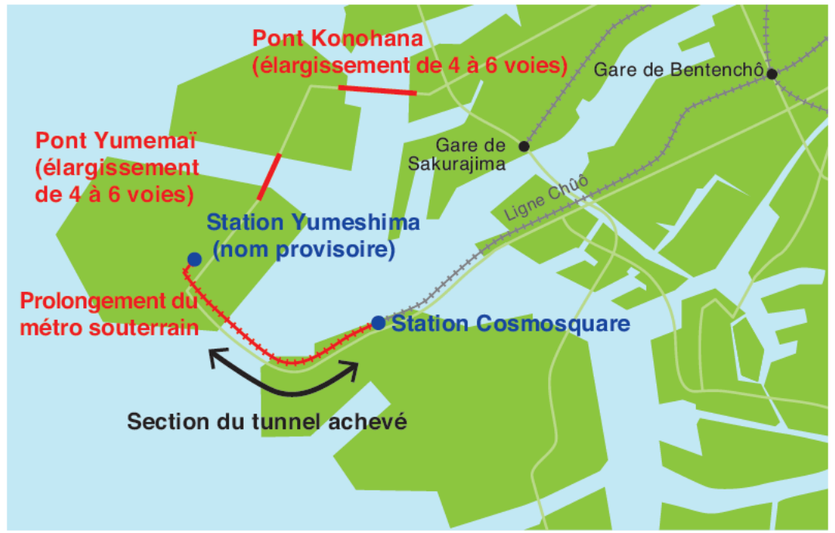

Un plan de transport public a été établi en s'appuyant sur les projections de la demande de circulation (cf. la section précédente pour plus de détails). La répartition prévue des visiteurs eu égard aux moyens d'accès au site sur l'île de Yumeshima est la suivante : environ 114.000 par le train, 57.000 à bord de navettes au départ des principales gares, et 114.000 par d'autres véhicules (cars de tourisme, voitures particulières, etc.)

Figure 3 28 : Répartition estimée du nombre de pas sagers par moyens de transport (période d'affluence)

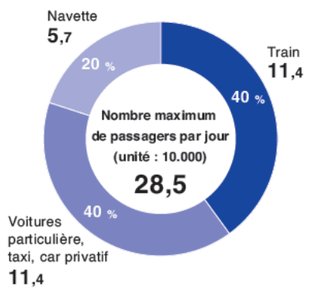

Figure 3 27 : Principaux arrêts de bus envisagés pour les navettes

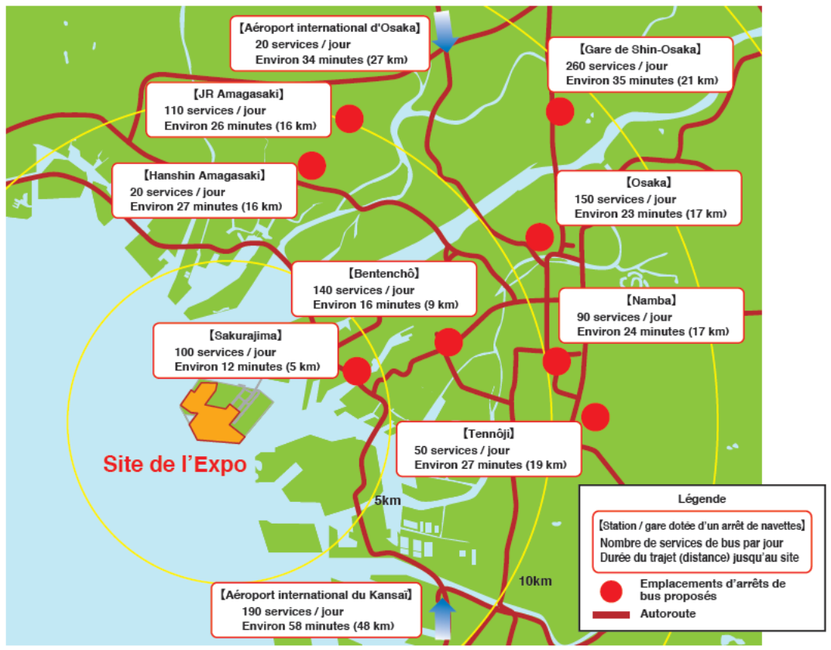

• Accès par train

Une nouvelle gare sera construite à côté de l'entrée principale du site de l'Expo, provisoirement nommée « Gare de Yumeshima ». Le réseau ferroviaire régional du Kansaï, avec le prolongement de la ligne de métro, assure un accès facile au centre-ville d'Osaka ainsi qu'aux points névralgiques pour relier les autres régions du Japon : les aéroports comme KIX pour des liaisons aériennes intérieures et internationales, et les gares du réseau ferroviaire grande vitesse de *Shinkansen*, qui s'étend sur l'ensemble du territoire national. Pour faire face à l'augmentation temporaire de la demande pendant l'Expo, les intervalles entre les services seront raccourcis, ce qui améliorera la capacité de transport dans le métro. Des arrêts de bus seront créés près des principales gares et à d'autres endroits clés d'Osaka, permettant d'assurer des services de navettes directes jusqu'au site de l'Expo. Cela allégera la congestion dans le métro (ligne Hokkô Technoport).

• Accès en voiture

Deux itinéraires routiers mènent au site de l'Expo sur l'île de Yumeshima : par le pont Yumemaï et par le tunnel Yumesaki. Les taxis, les cars de tourisme, et les véhicules pour les visiteurs handicapés seront autorisés à accéder, en empruntant ces itinéraires, aux quais autour du giratoire de la gare routière qui sera aménagée en face du site sur l'île de Yumeshima. Les visiteurs au volant de leur véhicule particulier devront utiliser le système des parcs-relais et se garer dans un des parcs de stationnement hors site et prendre une navette jusqu'au site. Des informations sur la circulation donnant des directions claires vers les zones de stationnement ainsi que d'autres systèmes de gestion de la circulation seront mis en place pour atténuer les éventuels embouteillages et assurer la régulation de la circulation routière.

Stratégies pour améliorer davantage l'accès

• Adoption de la conduite automatisée

Toujours attentif aux tendances des technologies de la conduite automatisée, l'Organisateur envisage d'utiliser la technologie des véhicules autonomes pour les navettes du système parc-relais qui relieront le site de l'Expo aux espaces de stationnement hors site, permettant aux visiteurs de découvrir et faire l'expérience du bus sans chauffeur.

• Utilisation des systèmes de transport intelligents (STI) avancés

Au Japon, les systèmes de transport intelligent (STI), qui intègrent des technologies de l'information et de la communication (TIC) avancées, améliorent l'efficacité de la gestion de la circulation, ainsi que la sécurité, l'efficience, et le confort du transport sur la route. Ces technologies ne cessent de progresser.

L'Organisateur étudiera la possibilité de proposer des mesures visant à inciter les visiteurs à utiliser les STI avancés durant l'Expo pour éviter les itinéraires sur lesquels le trafic risque d'être paralysé. Ces mesures d'incitation peuvent inclure par exemple un remboursement partiel des frais de stationnement. En outre, en concertation avec les

Figure 3 29 : Emplacements proposés pour les navettes maritimes et les hélicoptères

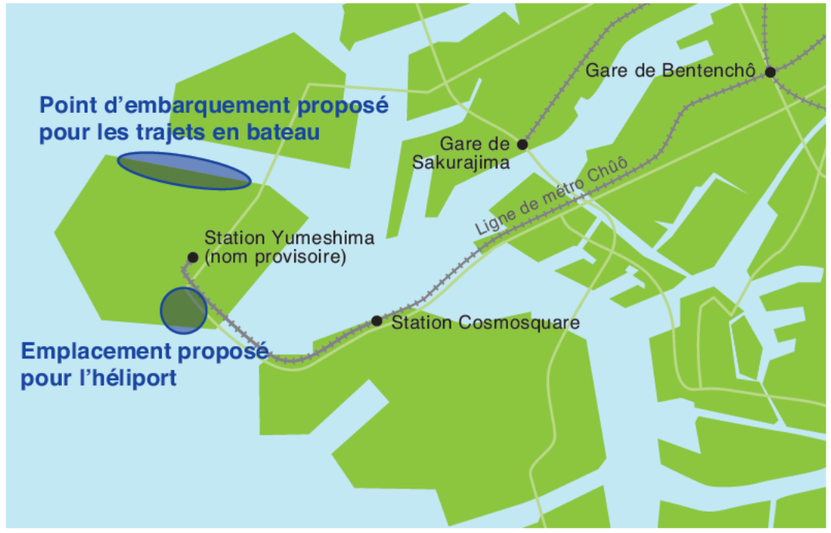

autorités publiques, l'Organisateur examinera la possibilité d'introduire un système de péage autoroutier à tarif variable.

- Fourniture aux visiteurs et au grand public d'informations relatives à l'accès
  L'Organisateur lancera des campagnes de relations publiques portant sur les moyens d'accès à l'Expo à l'aide de brochures, dans les journaux, à la télévision et sur Internet, bien avant l'inauguration de l'Expo. L'Organisateur lancera à quelques jours de l'ouverture officielle de l'Expo une campagne intensive pour sensibiliser le public aux moyens d'accès. Le Centre d'informations routières japonais (JARTIC) et le Centre du système de navigation VICS (Vehicle Information and Communication System) fourniront des informations sur les embouteillages et sur les limitations de circulation, etc. par des canaux tels que les systèmes de navigation des véhicules (GPS), Internet et la radio, sur la base des données de la police et des exploitants des routes. Les opérateurs ferroviaires fourniront des informations relatives aux conditions de circulation des trains sur leur site Web via un système d'affichage dans les trains et les gares et par l'intermédiaire d'autres canaux de communication disponibles.

- Encourager les déplacements en dehors des heures de pointe pendant la durée de l'Expo
  Afin d'alléger le trafic aux heures de pointe, l'Organisateur envisage de demander aux entreprises d'Osaka de participer à la campagne en faveur de déplacements en dehors des heures de pointe (dite « ajustement des horaires de travail ») pendant la durée de l'Expo.
  L'Organisateur tiendra également compte des résultats d'initiatives similaires de réduction des encombrements qui seront mises en œuvre dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020, pour encourager les déplacements en dehors des heures de pointe et le télétravail.

- Modes alternatifs de transport
  Afin de fournir un éventail de moyens de transport en tirant parti de l'emplacement géographique de l'Expo sur une île, l'Organisateur examinera l'introduction de navettes maritimes reliant la partie nord de Yumeshima ou de liaisons aériennes en provenance d'endroits tels que l'Aéroport international du Kansaï (KIX) et l'Aéroport de Kobé (UKB) ou avec des services d'hélicoptères, après concertation avec les parties concernées pour garantir la sécurité et la facilité d'accès.

3.4.2.6 Plans de transport des visiteurs à l'intérieur du site

L'Organisateur étudiera les moyens de mobilité appropriés à l'intérieur du site et leur flux de circulation pour assurer la liberté de mouvement des visiteurs sur l'ensemble du site.

L'Organisateur s'assurera qu'il disposera de moyens de transport confortables à l'intérieur du site pour les personnes handicapées et à mobilité réduite.

3.4.3 Sécurité et prévention des catastrophes

3.4.3.1 Mesures de sécurité

En tant qu'île artificielle, Yumeshima a un avantage intrinsèque en termes de contrôle d'accès. Des mesures de sécurité à chaque point d'entrée garantiront un contrôle rigoureux des accès.
L'Organisateur formulera un plan de sécurité et de prévention en cas de catastrophe qui comprendra des mesures de prévention contre les risques terroristes pour assurer la sécurité de l'Expo.
L'Organisateur mettra en place un système de surveillance 24 h/24 avec le Centre de prévention des catastrophes et étudiera la possibilité d'introduire un système de sécurité ayant recours à l'intelligence artificielle, l'Internet des objets (IoT), la robotique, etc.

3.4.3.2 Préparation aux tremblements de terre, aux tempêtes et aux inondations

Sur la base de diverses analyses, notamment la distribution estimée de l'intensité sismique et le calcul de la hauteur maximale de tsunami en cas de tremblement de terre de forte intensité dans la fosse de Nankaï, il a été établi que même lors d'une grande marée, le niveau du sol du site de l'Expo, qui est à environ cinq mètres au-dessus de la hauteur maximale estimée de tsunami, est à l'abri des

risques de tsunami. Les fondations de l'île de Yumeshima consistent en 4 à 5 m de sols sablonneux sur un sol meuble en dessous, ce qui le rend résistant à la liquéfaction. Les bâtiments, ponts et tunnels en lien avec l'Expo ont été conçus et seront construits pour garantir la sécurité des visiteurs même dans le cas de tremblement de terre. L'île de Yumeshima a été remblayée de façon à ce que ses sols soient situés au-dessus de la hauteur estimée que peuvent atteindre des lames de tempêtes, ce qui la sécurise en cas de tempête ou d'inondation.
D'ailleurs, lors du passage du typhon Jebi (No.21) sur la région du Kansaï en septembre 2018, la zone qui sera accessible aux visiteurs pendant l'Expo n'a pas été touchée par les inondations.

3.4.3.3 Plans d'évacuation

Des annonces d'information rapides et précises utilisant notamment les TIC orienteront les visiteurs en toute sécurité dans le cas d'une évacuation. L'Organisateur s'efforcera de fournir un appui multilingue dans tous les systèmes de prévention des catastrophes et évaluera la structure organisationnelle pour assurer l'évacuation de tous les visiteurs en toute sécurité.
L'Organisateur mettra également en place des formations et des exercices d'évacuation pour les parties concernées, y compris celles en charge des pavillons, avant la tenue de l'Expo.

3.4.3.4 Préparatifs pour les visiteurs bloqués

Imaginant que les visiteurs puissent avoir à séjourner sur l'île de Yumeshima pendant un certain temps, comme ce serait le cas lors d'une catastrophe naturelle ou autre, l'Organisateur étudiera et préparera un environnement apte à rassurer les visiteurs pendant leur séjour, préparant le déploiement d'infrastructures et de services, comme la mise à disposition de fournitures d'urgence et d'informations.

3.4.3.5 Plan sanitaire en cas de contagion

Afin d'être prêt à faire face à toute situation d'urgence, y compris une épidémie de maladie contagieuse comme le COVID-19, l'Organisateur préparera en amont un plan sanitaire pertinent qui s'inspirera des mesures adoptées en la matière pour de grandes manifestations comme l'Expo 2020 Dubaï ou les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020. De plus, l'Organisateur a établi un groupe de réflexion formé d'experts en matière de maladies contagieuses et dans d'autres domaines pertinents pour étudier les mesures appropriées, tant matérielles qu'immatérielles, à prendre à chaque étape, des préparatifs avant l'inauguration jusqu'à la clôture de l'Expo.

3.4.4 Services généraux et infrastructure

L'Organisateur aménagera les infrastructures et les installations nécessaires à la fourniture d'électricité et de gaz, l'alimentation en eau, à l'évacuation des eaux usées et l'accès aux télécommunications conformément aux plans d'aménagement et d'exploitation du site.
L'Organisateur estimera la demande de services généraux à la lumière des plans d'aménagement et d'exploitation du site à prendre en considération, et élaborera des plans pour fournir ces services généraux à la suite de consultations avec les prestataires de ces services suivant les besoins.

3.4.5 Gestion des déchets

Désireux que le site soit aménagé et exploité de manière respectueuse de l'environnement, l'Organisateur s'efforcera de réduire autant que possible les contenants et les emballages jetables et prévoira le tri et le recyclage des détritus et déchets.
L'Organisateur planifiera le transport et l'élimination des déchets sur la base de leur volume estimé à la lumière des plans d'aménagement et d'exploitation du site. L'Organisateur utilisera activement des matériaux recyclés avec certification environnementale et des éléments réutilisables et recyclables lors de la construction, de l'exploitation et du démontage des bâtiments et structures. Lors du démontage, l'Organisateur s'efforcera de réduire l'impact environnemental en œuvrant à la réduction, à la réutilisation et au recyclage de manière exhaustive des matériaux démolis.

3.4.6 Entreposage, logistique et accès aux services

Seul le personnel travaillant sur le site sera autorisé à accéder aux espaces dédiés aux services logistiques, et les flux de circulation entre le personnel et les visiteurs seront clairement séparés. L'Organisateur coordonnera les itinéraires et les horaires potentiels de transport des approvisionnements logistiques avec le plan des activités à l'intérieur du site, et prévoit également de mettre à disposition des installations d'entreposage.

3.4.7 Support des TIC pour les espaces dédiés aux services logistiques / centres de données

L'Organisateur examinera la meilleure façon de mettre sur pied un centre de données capable de recueillir les informations logistiques en utilisant les TIC, notamment pour aider à la gestion des espaces dédiés aux services logistiques et d'autres services assimilés.

3.4.8 Plan d'hébergement

3.4.8.1 Pour les visiteurs

Le Japon dispose d'un large éventail de types d'hébergement, des hôtels aux auberges *ryokan* traditionnelles, en passant par le *minpaku* (littéralement « hébergement chez l'habitant ») et les navires-hôtels. Dans l'analyse de la demande d'hébergement faisant l'objet d'évaluations pour l'Expo, il est estimé que le site accueillera environ 110.000 visiteurs par jour, pour lesquels il est jugé que 100 % des visiteurs étrangers et 30 % des visiteurs japonais auront besoin d'un hébergement. Il a été calculé que les besoins d'hébergement à des fins non liées à l'Expo en 2025 devraient correspondre à une moyenne journalière d'environ 254.000 personnes, soit un total d'environ 364.000 personnes si on ajoute le nombre de visiteurs de l'Expo.
Les six départements dans lesquels séjourneront probablement les visiteurs (Osaka, Kyoto, Shiga, Hyôgo, Nara, et Wakayama)

sont accessibles par le train en moins d'une heure. La capacité combinée d'hébergement dans ces six départements est estimée à environ 420.000 lits, en incluant des projets de construction de nouveaux hôtels dans la région d'ici 2025.

3.4.8.2 Pour les participants

Pour accueillir le personnel des pavillons et les autres collaborateurs des participants étrangers, l'Organisateur envisagera de réserver 990 logements pouvant accueillir 2.100 personnes. Cependant, l'Organisateur examinera également une approche flexible pour faire face à une augmentation des effectifs juste avant l'inauguration de l'Expo.
Les logements mis à la disposition du personnel de l'Expo seront conformes à la législation et aux normes sur les logements en vigueur au Japon.
Afin d'assurer aux nombreux employés et au personnel des pays, régions et organisations participant à l'Expo un séjour au Japon confortable et sûr, les secteurs public et privé œuvreront ensemble pour fournir des installations pour long séjour, et l'Organisateur étudiera des stratégies pour faciliter les activités journalières des participants.
Plus précisément, l'Organisateur réservera des logements principalement dans le parc de logement social dans un rayon d'environ 15 km du site.
Bien que la règle de base soit d'avoir des lieux d'hébergement dans un rayon de 15 km autour du site, l'Organisateur est en cours de discussion avec différentes parties pour s'assurer de logements aussi proches que possible du site. Par exemple, l'Organisateur négocie actuellement la possibilité de disposer d'hébergements à Sakishima, soit un quartier situé à moins de 5 km du site. L'Organisateur fera en sorte que les Commissaires généraux se voient attribuer en priorité des hébergements situés à Sakishima, la zone la plus proche du site de l'Expo, à moins de 5 km.
L'Organisateur introduira des navettes pour les trajets entre ces lieux d'hébergement et le site de l'Expo, en plus de l'utilisation des transports publics.
Dans l'état actuel des choses, il n'est pas prévu que le service de navettes pour le personnel des pavillons fonctionne toute la nuit. Les horaires et la fréquence de ces services de navettes seront déterminés en fonction des distances et des temps de transport entre les lieux de résidence et le site, avec un nombre plus important de navettes aux heures de pointe et aux heures correspondant à l'ouverture et à la fermeture du site. Les tarifs de ces navettes seront fixés en s'inspirant des grilles tarifaires appliquées lors des Expos précédentes.
On estime à environ 1.200 dollars US par mois le coût du loyer d'un appartement de 50 m^2 pour deux personnes (moyenne reflétant le cours actuel du marché immobilier, etc.) (cf. chapitre 6, paragraphe A.1.3).
Ces chiffres sont calculés en se basant sur le coût des loyers sur le marché dans le voisinage, et inclut tous les frais de rénovation, de remise dans son état original après utilisation, de réparations le cas échéant et les charges. Cette estimation est à titre indicatif et se base sur les données de l'exercice fiscal 2019. Elle est susceptible d'évoluer en fonction des mises à jour. Plus de détails seront indiqués dans les guides et directives à usage des participants, qui seront publiés dans un avenir proche.
L'Organisateur fera tout son possible pour proposer des loyers abordables, tout en tenant compte de la juste valeur des loyers sur le marché.
Outre la mise à disposition d'hébergements, l'Organisateur mettra en place un service à l'Association pour aider les participants à trouver un logement locatif dans la ville ou sa banlieue s'ils le souhaitent.

ANA
HAWAIIAN
ASIANA AIRLINES
SMBC

Chapitre 4

Communication

4.1 Objectif de la communication 172

4.2 Public cible 173
4.2.1 Public cible 173

4.2.2 Visiteurs : profil, perspectives et stratégies de communication 173

4.2.3 Participants : profil, perspectives et stratégies de communication 175

4.2.4 Médias 177

4.2.5 Sponsors 177

4.3 Canaux de communication 177
4.3.1 Aperçu général 177

4.3.2 Communication destinée à sensibiliser et à susciter l'intérêt 177

4.3.3 Communication pour promouvoir les activités de co-création 178

4.3.4 Communication aux médias 179

4.3.5 Communication à destination de sponsors potentiels 180

4.4 Calendrier 180
4.4.1 Phase 1 : Sept ans avant l'inauguration 180

4.4.2 Phase 2 : Trois ans avant l'inauguration 182

4.4.3 Phase 3 : Six mois avant l'inauguration 183

4.4.4 Phase 4 : Un mois avant l'inauguration et pendant la durée de l'Expo 184

4.4.5 Phase 5 : Après la clôture de l'Expo 186

4.5 Organisation des unités en charge de la communication 187

4.6 Évaluation par un tiers 187

Communication

4.1 Objectif de la communication

Une Exposition universelle est une vitrine pour créer et diffuser de nouvelles idées en rassemblant en un même lieu l'expertise scientifique et technique du monde entier au service de la recherche de solutions aux enjeux planétaires communs. C'est aussi un lieu de partage entre les cultures, de découverte de la diversité des valeurs à travers le monde, favorisant ainsi la compréhension mutuelle entre les peuples.
Il est donc essentiel qu'une exposition universelle serve de plateforme pour permettre à l'humanité de se réunir et de discuter des enjeux de notre temps dans l'esprit des valeurs prônées par le BIE, qui accorde la plus haute importance à l'éducation, à l'innovation et à la collaboration, tout en s'appuyant sur l'héritage des expositions internationales passées.
L'effort de communication de notre Expo visera à inciter les peuples du monde entier à réfléchir sur le thème et les sous-thèmes retenus, à savoir *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain* / Sauver des vies, Inspirer des vies, Connecter des vies, pour agir en conséquence.
Pour y parvenir, l'Organisateur devra élaborer une stratégie bien en amont de l'Expo afin de sensibiliser le public, de susciter l'intérêt et d'encourager la prise d'actions, pour aboutir *in fine* à une forte participation et à une forte fréquentation.

4.2 Public cible

4.2.1 Public cible

4.2.1.1 Généralités

Le public cible est composé (1) de visiteurs, (2) de participants, (3) de médias et (4) de sponsors. L'Organisateur mettra en œuvre une stratégie de communication pertinente adaptée à chaque groupe en se fondant sur une analyse précise de leurs attentes afin de les sensibiliser, de susciter un sentiment d'appartenance et d'obtenir leur participation active.

4.2.1.2 Visiteurs

Par « visiteur », on entend aussi bien les personnes qui viendront physiquement sur le site de l'Expo que ceux qui participeront par le biais de la plateforme en ligne.
L'Organisateur estime la fréquentation sur le site à environ 28,2 millions d'entrées réparties comme suit :

- Environ 24,7 millions d'entrées de visiteurs japonais (dont environ 15,6 millions originaires d'Osaka et de la région du Kansaï) ;
- Environ 3,5 millions d'entrées de visiteurs internationaux.

4.2.1.3 Participants

Par « participant », on entend les participants officiels (pays et organisations internationales), le gouvernement ou les collectivités locales du Japon, ainsi que les entreprises du secteur privé qui disposeront sur le site d'un stand ou d'un pavillon où ils exposeront leurs présentations.
L'Organisateur estime à 207 le nombre total de participants, répartis comme suit :

- 150 pays participants,
- 25 organisations internationales,
- 2 représentations du Japon (gouvernement et collectivités locales),
- 30 entreprises du secteur privé.

4.2.1.4 Médias

Par « média », on entend les groupes de presse traditionnels nationaux et internationaux, les médias personnels (générés par les utilisateurs), les leaders d'opinion et les influenceurs.

4.2.1.5 Sponsors

Par « sponsor », on entend les organisations prêtes à apporter une contribution financière ou autre. En apportant leur collaboration à l'Expo, elles espèrent renforcer leur visibilité.

4.2.2 Visiteurs : profil, perspectives et stratégies de communication

4.2.2.1 Visiteurs japonais manifestant un fort intérêt pour l'Expo

Ce groupe adhère au thème de l'Expo et aspire à agir en éclaireur pour faire évoluer notre monde. Ces visiteurs seront encouragés à participer activement et à jouer un rôle central dans les efforts de communication dès la phase initiale, car ils sont potentiellement des influenceurs d'exception, capables de transmettre leur enthousiasme pour l'Expo à leur entourage.

4.2.2.2 Visiteurs japonais avec un intérêt moindre pour l'Expo

La communication pour ce groupe visera à nourrir un intérêt pour l'Expo. Il s'agira par exemple de trouver les moyens de lui transmettre l'enthousiasme du groupe précédent, d'imaginer des voyages organisés touristiques de découverte d'Osaka et de la région du Kansaï comprenant une visite de l'Expo, de promouvoir, essentiellement à travers les médias de masse, l'attrait de contenus uniques dont on ne pourra faire l'expérience qu'en se rendant sur le site.

4.2.2.3 Population locale

Par « population locale », on entend les personnes résidant à Osaka ou dans la région du Kansaï. Cette population locale attend beaucoup de l'Expo en termes de retombées économiques et de promotion de la culture régionale. Il convient de l'inciter à saisir les formidables opportunités que l'Expo lui apportera au niveau local, en encourageant les résidents d'Osaka et du Kansaï à s'engager pleinement dans les activités de l'Expo et à interagir activement avec les visiteurs du monde entier. L'idée est de favoriser l'appropriation de l'Expo par ce groupe en communiquant sur les bénéfices de l'Expo pour la communauté locale, afin de stimuler une fréquentation locale du site.

4.2.2.4 Visiteurs étrangers manifestant un fort intérêt pour l'Expo

Tout comme les visiteurs japonais manifestant un fort intérêt pour l'Expo, ce groupe adhère aussi pleinement au thème de l'Expo et aspire à agir en éclaireur pour faire évoluer notre monde. Ces visiteurs seront encouragés à participer activement en amont dès la phase initiale de communication : en les sensibilisant très tôt aux enjeux de l'Expo, ils deviendront des acteurs centraux qui sauront diffuser le message au-delà du Japon.

4.2.2.5 Visiteurs étrangers avec un intérêt moindre

La communication pour ce groupe se concentrera sur la promotion du Japon en tant que destination touristique, incluant une présentation des attraits d'une visite de l'Expo dans le cadre d'un voyage au Japon. Il conviendra également de systématiquement cibler les touristes étrangers de passage au Japon pendant la durée de l'Expo et de communiquer auprès d'eux les attraits de l'Expo.

Les visiteurs seront catégorisés en fonction du degré d'intérêt qu'ils portent à l'Expo. Cet intérêt peut se manifester de diverses façons, par exemple sous la forme d'une adhésion forte aux objectifs de l'Expo qui les incitent à participer activement, en amont de l'inauguration, au Laboratoire vivant des peuples et aux projets de co-création en vue des ODD, ou sous la forme d'une curiosité pour les expositions universelles pour avoir visité par le passé de telles manifestations organisées au Japon.

4.2.3 Participants : profil, perspectives et stratégies de communication

4.2.3.1 Participants officiels

4.2.3.1.1 Pays en développement

L'Expo s'est donnée pour objectif de contribuer activement à la réalisation des ODD : elle doit donc être un lieu d'échanges sur les enjeux planétaires dans un esprit de partenariat. À cet effet, une participation active au Laboratoire vivant des peuples sera vivement encouragée en vue de promouvoir des partenariats entre pays participants et organisations internationales, car cette plateforme ouverte bien en amont de l'Expo permettra à tous les pays de présenter leurs défis, par exemple en termes d'éradication de la pauvreté ou de besoins en soins médicaux, ou bien de promouvoir leur culture et leurs produits. L'Organisateur aidera les pays en développement à collaborer avec des institutions ou des organismes basés à Osaka et dans le Kansaï et leur apportera également une assistance personnalisée tenant compte de leurs souhaits, afin qu'ils puissent réaliser des présentations attrayantes qui mettent en avant les atouts de leur pays pour les transmettre au plus grand nombre de visiteurs possible.

4.2.3.1.2 Pays émergents

Les pays émergents forment un groupe de nations désireuses de faire connaître les technologies et les services dans lesquels elles excellent ou de trouver des solutions aux problématiques qui leur sont propres afin d'entraîner un décollage économique encore plus fort. L'Organisateur invitera ces pays à participer activement en amont au Laboratoire vivant des peuples, afin de tirer le meilleur parti de cette plateforme en y présentant leurs technologies, leurs enjeux, leurs services ou leurs produits.
La recherche de solutions pour répondre aux enjeux environnementaux et aux mutations socio-économiques qu'entraîne une croissance rapide aura une place prépondérante dans les sujets débattus au sein du Laboratoire vivant des peuples, ce qui devrait favoriser la participation des pays émergents à l'Expo.

4.2.3.1.3 Pays développés

La motivation des pays développés pour participer à l'Expo repose sur leur volonté de démontrer leur adhésion au thème de l'Expo et de présenter les initiatives qu'ils ont engagées pour répondre aux enjeux planétaires. Le Laboratoire vivant des peuples leur offre une plateforme pour partager avec le monde entier leurs projets en faveur de la planète.
Interagir avec le Laboratoire vivant des peuples et exposer leurs initiatives dans leur pavillon sur le site de l'Expo permettent aux pays développés de se positionner en leaders pour façonner la société de demain. Afin de s'assurer leur participation, l'Organisateur communiquera sur la nature collaborative du Laboratoire vivant des peuples et son objectif de rassembler le monde entier pour résoudre les enjeux planétaires.

4.2.3.1.4 Organisations internationales

En affichant sa volonté de contribuer à la réalisation des ODD à travers son thème *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain*, l'Expo propose un concept

cohérent avec les principes fondamentaux et les plans d'action des grandes organisations internationales. L'Expo sera donc pour elles une occasion précieuse de faire connaître leur philosophie et de promouvoir des partenariats. L'Organisateur encouragera ce groupe à participer en amont aux projets du Laboratoire vivant des peuples, notamment dans diverses manifestations préouverture et autres initiatives conjointes relatives aux ODD.

4.2.3.2 Participants non officiels

4.2.3.2.1 Secteur privé
Ce qui motive le secteur privé à participer à une Expo, c'est la vitrine qu'elle offre pour engranger de la notoriété. Les entreprises qui mettent ainsi à la disposition de l'Expo leurs produits, leurs services et leurs technologies espèrent des retombées commerciales ou de nouvelles opportunités d'investissement à travers cet exercice. Afin de s'assurer de leur participation, l'Organisateur communiquera sur l'opportunité que l'Expo représente pour les entreprises du secteur privé de présenter leur philosophie, d'accélérer leurs stratégies commerciales et de renforcer leur image.

4.2.3.2.2 Collectivités locales
Les collectivités locales du Kansaï, région où se tiendra l'Expo, sont des partenaires naturels pour soutenir le projet. L'Organisateur organisera diverses manifestations en relation avec l'Expo sur tout le territoire, qui serviront également de moyens d'attirer les visiteurs vers l'Expo – proposant ainsi une autre forme de participation avec l'engagement des collectivités locales. Sur le site de l'Expo, l'Organisateur prévoit d'installer des pavillons qui seront mis à la disposition des collectivités locales, où elles pourront fournir des informations sur la région d'Osaka et du Kansaï, organiser des échanges autour de l'industrie des sciences de la vie qui constitue un atout fort du Kansaï, ou encore promouvoir le tourisme ou proposer des évènements autour de la gastronomie ou de la culture locale. L'Organisateur s'efforcera d'attirer également des collectivités locales d'autres régions du Japon à travers diverses manifestations ou programmes promotionnels.

4.2.3.2.3 ONG, associations à but non lucratif, organisations de la société civile et particuliers
Ce groupe de participants potentiels est plus réduit que l'ensemble des participants officiels, mais il peut être très motivé à participer du fait du retentissement large que leur offre une enceinte comme l'Expo. Des formes d'exposition abordables seront ainsi proposées aux différents groupes de la société civile, notamment ceux impliqués dans la réalisation des ODD, dans la préservation des cultures régionales, dans l'accès à l'éducation des enfants, etc. Dans le cadre des projets de co-création en vue des ODD, les initiatives d'entités individuelles ou collectives ayant donné des résultats exceptionnels seront reconnues comme des exemples de « meilleures pratiques » qui seront alors présentés au monde entier.
L'Organisateur communiquera auprès de cette audience sur les attraits d'être présent sur le site et de s'impliquer sur la plateforme en ligne afin de faire connaître leurs activités au monde entier et d'accroître leur reconnaissance et leur crédibilité internationales. Il préparera également des formules d'exposition accessibles, par exemple sur des stands, dans les espaces événementiels ou sur la plateforme en ligne.

4.2.4 Médias

L'Organisateur s'efforcera de susciter l'intérêt et d'obtenir le soutien des médias traditionnels de masse, des médias personnels (générés par les utilisateurs), des leaders d'opinion et des influenceurs japonais et internationaux, pour l'Expo et le Laboratoire vivant des peuples, afin qu'ils diffusent à leur tour des informations de leur propre chef. Sachant que les médias sont friands d'actualités et de nouvelles sur les dernières innovations ou les développements les plus récents, l'Organisateur fournira aux médias un suivi des débats et des projets en cours qui se dérouleront en continu sur le Laboratoire vivant des peuples.

4.2.5 Sponsors

En devenant sponsor de l'Expo, une entreprise vise des retombées commerciales et une plus grande notoriété.
Afin d'attirer des sponsors japonais et internationaux, l'Organisateur communiquera sur le concept de l'Expo pour qu'il soit bien compris et préparera des programmes incitatifs à leur intention (cf. chapitre 5).
L'Organisateur signifiera également aux sponsors potentiels les avantages d'une participation à l'Expo :
(1) présenter leurs avancées technologiques et leur potentiel de croissance aux utilisateurs et aux investisseurs ;
(2) tirer parti du Laboratoire vivant des peuples pour mener des tests marketing ou apporter une contribution sociale.

4.3 Canaux de communication

4.3.1 Aperçu général

Une communication efficace doit s'appuyer sur des canaux adaptés aux objectifs. L'Organisateur a donc identifié quatre canaux selon les cibles retenues.

4.3.1.1 Une communication destinée à sensibiliser et à susciter l'intérêt, qui ciblera à la fois le grand public et les participants potentiels n'ayant a priori qu'un intérêt limité pour l'Expo.

4.3.1.2 Une communication destinée à encourager une participation active à l'Expo et aux activités de co-création, qui ciblera le public manifestant un fort intérêt pour l'Expo et les entités souhaitant devenir participants (y compris ceux et celles qui le deviendraient via la communication de sensibilisation décrite à 4.3.1.1).

4.3.1.3 Une communication destinée à diffuser l'information qui ciblera les médias.

4.3.1.4 Une communication destinée à obtenir des contributions financières ou autre, qui ciblera les sponsors potentiels.

4.3.2 Communication destinée à sensibiliser et à susciter l'intérêt

4.3.2.1 Promotion sur les médias numériques

L'Organisateur s'appuiera sur les médias

numériques pour promouvoir l'Expo et favorisera notamment une communication interactive en exploitant les atouts de différents canaux : Internet, réseaux sociaux, plateforme en ligne, etc. Afin de sensibiliser et de susciter l'intérêt notamment de la jeune génération, l'Organisateur développera des contenus éducatifs ou de découverte du thème de l'Expo et lancera des campagnes promotionnelles sur le web.
L'Organisateur a ouvert son site web officiel en 2019, et a commencé à diffuser des informations sur les réseaux sociaux.

4.3.2.2 Campagnes promotionnelles au Japon et à l'international

Afin d'accroître la notoriété de l'Expo et de susciter l'intérêt, l'Organisateur participera à divers évènements majeurs tout au long des années qui précèdent l'ouverture de l'Expo. On pense notamment à une présence dans des stands de divers salons très fréquentés, à des présentations ou à une distribution de matériel promotionnel à l'occasion de diverses manifestations qui attirent un large public.
Les évènements organisés à Osaka ou dans la région du Kansaï peuvent également servir de plateforme pour faire la promotion de l'Expo. En 2019, l'Organisateur a déjà mené ce genre d'activités promotionnelles en marge de la Coupe du Monde de Rugby et du Marathon d'Osaka.
Des collaborations avec les acteurs du secteur touristique constituent un autre moyen important de promotion. Certes l'Expo vise à faciliter une participation du monde entier, notamment à travers sa plateforme en ligne, mais cela ne réduit en rien l'attrait unique que procure l'expérience d'une visite physique sur le site de l'Expo. D'où l'importance de tirer parti du réservoir de touristes et de cibler les agences de voyage qui les recommandent, aussi bien au Japon qu'à l'étranger, qu'ils viennent de pays développés, en développement ou émergents. Pour ce faire, l'Organisateur a entre autres été présent au « Tourism Expo Japan 2019 », le plus grand salon des professionnels du tourisme au Japon qui attire chaque année plus de 100.000 visiteurs et qui a eu lieu à Osaka en 2019.
Outre les techniques promotionnelles traditionnelles, comme la distribution de brochures et les déclinaisons du logo, l'Organisateur entend développer des contenus et des outils promotionnels accrocheurs et informatifs autour de l'Expo. Il s'agira de déployer un plan de communication renforçant la visibilité de l'évènement avec une présence dans des endroits bien en vue et très fréquentés, en étroite collaboration avec les opérateurs de transports publics, les collectivités locales et le secteur privé d'Osaka et du Kansaï. Il est également prévu de nommer plusieurs personnalités locales « ambassadeurs de l'Expo ».
En novembre 2019, l'Organisateur a lancé un appel à propositions auprès du public pour le logo officiel de l'Expo.

4.3.3 Communication pour promouvoir les activités de co-création

4.3.3.1 Plateforme hors ligne

L'Organisateur déploiera son plan de communication dans différents colloques et conférences thématiques au Japon et à l'étranger, afin d'inciter les participants à rejoindre la plateforme hors ligne de co-création de l'Expo. Cela peut se faire à l'occasion de colloques ou de congrès académiques sur des sujets liés au thème de l'Expo, comme les ODD, l'économie, la culture, l'environnement, la recherche, la santé, etc., organisés par des acteurs du secteur privé, des universités, des instituts de recherche, des pouvoirs publics ou des cercles artistiques, mais aussi à l'occasion de conférences internationales qui débattent d'enjeux planétaires ou à l'occasion de l'Expo 2020 Dubaï. En 2019, l'Organisateur a fait la promotion de l'Expo en marge du G20 au Japon, de la 7e Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD VII) et de la 25e Conférence générale de l'ICOM (Conseil international des musées) à Kyoto.
L'Organisateur poursuivra ses efforts pour diffuser des informations via les médias, Internet, les réseaux sociaux afin d'inciter le plus grand nombre de personnes à rejoindre la plateforme hors ligne.

4.3.3.2 Plateforme en ligne

La plateforme en ligne a été conçue pour aider les participants à la plateforme hors ligne à partager leurs initiatives de co-création, à les faire connaître plus largement et à diffuser dans le monde entier le processus de co-création et les résultats obtenus.
Voici ci-après les fonctions disponibles sur la plateforme en ligne :

[Inscription]
Les participants sont invités à s'inscrire sur la plateforme – un moyen d'exprimer ouvertement leur adhésion, d'alimenter un sentiment d'appartenance et de soutenir des échanges actifs et le développement d'activités communes. La plateforme sera conçue pour faciliter la co-création en ligne.

[Partage et interaction]
La plateforme en ligne permet à différents groupes ou réseaux internationaux, qu'il s'agisse d'associations de la société civile dans les pays en développement ou de grandes multinationales, de réfléchir ensemble à des enjeux du monde réel discutés dans les forums hors ligne et de les partager en ligne.
Les participants interagissent en publiant leurs idées et leurs opinions sur la plateforme en ligne ou en répondant aux messages qu'ils y découvrent.

[Co-création et retour d'expérience]
La plateforme en ligne met en relation ceux qui ont des propositions ou des technologies permettant de trouver des solutions autour d'une problématique ou d'un enjeu donné, leur offrant un lieu de co-création pour relever ensemble les défis. Les résultats seront mis en ligne sur la plateforme, afin de permettre aux participants inscrits de réagir en y publiant des commentaires.

4.3.4 Communication aux médias

4.3.4.1 Communiqués de presse

L'Organisateur diffusera des communiqués de presse aux médias japonais et internationaux pour chaque annonce officielle ou publication de résultats d'études. En informant ainsi les journalistes et les différents médias, l'Organisateur cherche à faire connaître plus largement

l'Expo et à accroître sa notoriété auprès du public en général.

4.3.4.2 Conférences de presse

Des évènements médiatiques tels que des points presse ou des conférences de presse seront organisés à l'occasion de colloques ou de réceptions. Afin de construire des relations fortes avec la presse japonaise et internationale, on organisera également des tables rondes, des visites guidées ou des avant-premières pour les journalistes.

4.3.5 Communication à destination de sponsors potentiels

L'Organisateur établira un plan de communication pour de potentiels sponsors, en mettant en avant les avantages que leur conférera leur parrainage, à savoir accroître la notoriété de leur marque, ouvrir des débouchés pour leurs produits, développer leurs activités commerciales en fournissant des produits, des services ou des technologies à l'Expo qui leur servira de vitrine d'exception (cf. chapitre 5).

4.4 Calendrier

4.4.1 Phase 1 : Sept ans avant l'inauguration

Période : de novembre 2018 à avril 2022
Objectif : construire une communauté solide
Buts :
(1) communiquer principalement auprès des précurseurs et des visionnaires ;
(2) construire une communauté solide d'individus et de groupes qui adhèrent fortement au concept et au thème de l'Expo ;
(3) les encourager à participer activement au Laboratoire vivant des peuples.

Cibles
i) Visiteurs
La communication vise :
1) à identifier les segments de la population qui sont hautement intéressés par le thème et le concept de l'Expo ;
2) à rendre l'Expo attrayante pour encourager sa participation active au Laboratoire vivant des peuples.

ii) Participants
La communication vise à encourager les participants potentiels à s'impliquer activement dans le Laboratoire vivant des peuples, en les incitant à y présenter les enjeux auxquels ils sont sensibles, à partager leur culture ou leurs atouts technologiques.

iii) Médias
La communication vise à encourager les médias japonais et internationaux qui manifestent un intérêt pour le thème et le concept de l'Expo ou adhèrent au processus innovant du Laboratoire vivant des peuples d'y contribuer activement.

iv) Sponsors
La communication vise à recruter des sponsors, en leur présentant les avantages en termes d'opportunités commerciales. Une fois acquis leur parrainage, ces entreprises seront encouragées à participer activement aux activités en amont de l'Expo.

Canaux de communication à exploiter
- Ateliers et conférences : une façon de s'adresser à celles et ceux désireux d'agir et de jouer un rôle central. L'Organisateur communiquera avec eux en utilisant les réseaux sociaux et autres médias sociaux.
- Dans le cadre des initiatives ciblant le public japonais, le gouvernement du Japon a organisé en 2019 des ateliers sur l'Expo dans les départements du Kansaï autre qu'Osaka (à savoir Kyoto, Shiga, Nara et Hyôgo) afin de sensibiliser sur le long terme les populations locales au sens large.
- Manifestations : une campagne pour faire largement connaître l'Expo, son concept et ses objectifs lors de grandes manifestations nationales ou internationales.
- Dans le cadre des initiatives ciblant le public international, le gouvernement du Japon a organisé en 2019 une session sur l'Expo lors du salon de l'innovation UNLEASH 2019 qui s'est tenu à Shenzhen, en Chine, dont le thème cette année se déclinait autour des ODD.
- Communication à l'intention des médias éclairés : l'Organisateur diffusera des communiqués de presse ou d'autres informations à la presse spécialisée papier ou en ligne, japonaise ou internationale, dont le lectorat constitue l'audience-cible de l'Expo, c'est-à-dire des personnes ayant un intérêt fort pour le thème de l'Expo.
- Plateforme en ligne : afin de construire le contenu de la plateforme en ligne, l'Organisateur recrutera des personnes de renom, en vue d'attirer l'attention de groupes (associations, entreprises, etc.) déjà fortement impliqués par les problématiques soulevées par le thème de l'Expo. La plateforme leur offrira une grande variété de contenus et encouragera leur participation active.
- Les activités suivantes sont prévues pendant l'Expo 2020 Dubaï :
  1) Le Pavillon du Japon présentera un aperçu général de l'Expo, ainsi que les attraits d'Osaka et de la région du Kansaï.
  2) Le Pavillon du Japon encouragera les pays à participer à l'Expo en lançant les invitations.
  3) La Journée nationale du Japon sera également l'occasion d'activités de promotion de l'Expo.
- Opportunités lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo : du fait du règlement très strict interdisant les expositions ou les activités promotionnelles sur les sites des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'Organisateur envisage de faire la promotion de l'Expo dans d'autres espaces qui attireront un grand nombre de personnes pendant les Jeux, notamment dans les aéroports et les gares, où seront déployées des activités promotionnelles, notamment publicitaires.
- Autres évènements importants pour communiquer sur l'Expo à chaque phase :
  1) Expositions organisées avant l'Expo, notamment l'exposition spécialisée

Expo 2023 Buenos Aires et les expositions horticoles internationales Expo 2021 Doha et Expo 2024 Łódź.

2) Manifestations liées à l'Expo : réunions des participants internationaux (IPM), cérémonies de signature des contrats de participation, cérémonie de pose de la première pierre, cérémonies d'inauguration et de clôture, etc.
3) Jalons importants avant l'inauguration : compte à rebours des 1000 jours, compte à rebours des 500 jours, un an avant l'inauguration, date de la mise en vente des billets, etc.

4.4.2 Phase 2 : Trois ans avant l'inauguration

Période : d'avril 2022 à octobre 2024
Objectif : enclencher une dynamique autour de l'Expo
Buts :
(1) élargir la cible à la majorité précoce ;
(2) enclencher une véritable dynamique en renforçant les visionnaires dans leur conviction qu'ils font déjà partie de l'Expo.

Cibles

i) Visiteurs
Au fur et à mesure que sont lancés de nombreux projets et que la plateforme en ligne s'étoffe de contenus de qualité, on concentrera la communication sur ces contenus attractifs et les résultats obtenus jusqu'ici avec les visionnaires, en élargissant le cercle pour toucher la majorité précoce.

ii) Participants
L'objectif de la communication est d'obtenir l'engagement de cette cible à participer en tant qu'exposant. Dès cet engagement acquis, l'Organisateur apportera son assistance pour aider les pays à développer leur projet d'exposition pour qu'il soit le plus attrayant possible, en tirant parti notamment des échanges interactifs disponibles en ligne sur le Laboratoire vivant des peuples.

iii) Médias
L'Organisateur publiera des mises à jour sur les projets en cours via des communiqués de presse et travaillera à construire le cœur d'un réseau comprenant les médias éclairés et les grands titres de la presse japonaise et internationale en exploitant au mieux divers canaux et notamment la plateforme en ligne.

iv) Sponsors
L'Organisateur cherchera à dynamiser la communauté des sponsors à travers des activités promotionnelles sur la plateforme en ligne et en les encourageant à participer activement aux divers projets.

Canaux de communication à exploiter

- Plateforme en ligne : la plateforme en ligne devrait attirer de plus en plus de personnes au fur et à mesure qu'elle s'enrichit de contenus. Une campagne active de communication doit encourager les gens à s'engager dans la co-création dès les phases initiales.
- Manifestations à l'instigation de l'Organisateur : des manifestations seront organisées dans les grandes villes du Japon pour sensibiliser la population au thème de l'Expo et aux activités du Laboratoire vivant des peuples dans le but de s'assurer une participation accrue. Un évènement similaire sera organisé pendant l'Expo 2023 à Buenos Aires.
- Activités promotionnelles ciblant le grand public : la mascotte devrait être conçue en 2023, date à partir de laquelle on pourra également l'utiliser.
- Campagne sur Internet et dans les magazines : au fur et à mesure que le Laboratoire vivant des peuples prendra de l'ampleur, les médias devraient être de plus en plus intéressés par les initiatives qui y sont lancées. L'Organisateur étendra son plan de communication en diffusant activement l'information à son propos.
- Échanges avec les différents pays et organisations : l'Organisateur entend renforcer les échanges à différents niveaux entre d'une part Osaka, la région du Kansaï et le Japon dans son ensemble, et d'autre part les participants officiels (pays et organisations internationales), en vue de mettre en commun les enjeux et de développer ensemble des solutions.
- Préventes de billets : elles commenceront en 2023. Ce sera l'occasion d'organiser des évènements ciblant le grand public qui combineront les activités promotionnelles avec les stratégies de billetterie. D'autres opérations marketing pour faire connaître les attraits de l'Expo seront menées pour encourager les agences de voyage et d'autres acteurs privés à attirer des visiteurs sur le site de l'Expo.

4.4.3 Phase 3 : Six mois avant l'inauguration

Période : d'octobre 2024 à l'inauguration
Objectif : attiser le mouvement en faveur de l'Expo
Buts :
(1) élargir la cible pour toucher la majorité tardive à travers une campagne sur les réseaux sociaux, Internet et la publicité de masse ;
(2) créer un enthousiasme généralisé pour l'Expo auprès du grand public pour sensibiliser la majorité tardive et l'amener à trouver naturel de faire partie intégrante du mouvement en faveur de l'Expo.

Cibles

i) Visiteurs
De grandes campagnes publicitaires et la promotion de voyages organisés comprenant une visite de l'Expo devraient encourager le grand public à vouloir venir sur le site.

ii) Participants
Les participants seront encouragés à faire la promotion de l'Expo et de leur pavillon auprès des entreprises et de diverses organisations de leur pays. L'Organisateur leur apportera une assistance pour qu'ils puissent avancer efficacement dans leur projet de construction et d'exposition.

iii) Médias
Afin d'accélérer l'élan qui ne manquera pas de s'installer dans les mois qui précèdent l'inauguration, les grands médias japonais et internationaux seront encouragés à contribuer à créer cet enthousiasme et cette attente.

iv) Sponsors
Les sponsors seront encouragés à promouvoir l'Expo dans diverses manifestations ou à travers d'autres moyens.

Canaux de communication à exploiter

- Plateforme en ligne : les parties prenantes à l'Expo devraient visiter régulièrement le Laboratoire vivant des peuples afin de suivre au quotidien les évolutions des différentes

initiatives. La plateforme servira aussi de moyen de communication au jour le jour pour les visiteurs, les participants, les médias et les sponsors. Les participants japonais et internationaux seront également invités à disséminer les informations de la plateforme sur leurs propres réseaux sociaux.

- Campagne publicitaire de masse dans la presse écrite et télévisée, sur le mobilier urbain, sur le web : la campagne publicitaire de masse au Japon à destination du grand public portera sur les initiatives du Laboratoire vivant des peuples et sur les annonces d'événements qui auront lieu sur le site pendant la durée de l'Expo. La campagne publicitaire hors Japon, axée essentiellement sur le web, ciblera certains pays en fonction de la politique de vente de billets pour susciter une attente auprès des visiteurs de ces pays.
- Développement et vente de forfaits touristiques : l'Organisateur développera des circuits organisés qui incluent une visite de l'Expo afin de s'assurer une fréquentation encore plus importante. Ces produits seront combinés avec la découverte des hauts lieux du tourisme d'Osaka, de la région du Kansaï et du Japon.
- Promotion auprès des médias : l'Organisateur encouragera les médias à parler des projets et des initiatives autour de l'Expo en lui fournissant des mises à jour régulières, afin de susciter de l'intérêt chez ceux qui ne sont a priori pas attirés par l'Expo.

4.4.4 Phase 4 : Un mois avant l'inauguration et pendant la durée de l'Expo

Période : à partir de mars 2025 et pendant toute la durée de l'Expo

Objectif : inciter les gens à se rendre sur le site de l'Expo

Buts :

(1) publier des mises à jour quotidiennes sur le site web officiel de l'Expo et sur les réseaux sociaux ;

(2) s'assurer que le public est le plus possible exposé chaque jour à des sujets liés à l'Expo à travers les médias et les autres outils de communication de masse ;

(3) créer une dynamique qui fait de la visite à l'Expo un must incontournable.

Cibles

i) Visiteurs
L'Organisateur cherchera à faire venir le plus grand nombre de visiteurs sur le site de l'Expo à travers une communication sur son site web officiel, sur les réseaux sociaux et en partenariat avec des manifestations connexes se déroulant à proximité. Les visiteurs seront encouragés à partager leur expérience de l'Expo sur les réseaux sociaux afin de diffuser largement l'attrait de l'Expo.

ii) Participants
Les participants seront invités à communiquer sur les résultats atteints au cours des sept dernières années et sur les enjeux auxquels ils sont sensibles. Un dialogue constant avec les visiteurs sera le moteur des initiatives de co-création visant à concevoir ensemble une meilleure société de demain.

iii) Médias
L'Organisateur mettra à la disposition des médias toutes les informations pertinentes au centre de presse sur le site de l'Expo et les invitera à diffuser ces actualités en temps réel et à mettre en avant les atouts et les réalisations de l'Expo à leur audience japonaise ou internationale.

iv) Sponsors
Les sponsors seront encouragés à faire la promotion de l'Expo lors des manifestations organisées sur le site de l'Expo.

Canaux de communication à exploiter

- Plateforme en ligne : les activités en temps réel sur le Laboratoire vivant des peuples seront accessibles à tous, aussi bien en ligne que sur le site de l'Expo. L'objectif est de montrer que l'action est le moteur du changement et d'encourager une participation active à l'Expo. Le contenu réel des participants dans les pavillons sera également disponible en ligne afin de promouvoir une interaction active avec les visiteurs. Cela incitera les visiteurs virtuels, c'est-à-dire ceux qui ne pourront pas se rendre physiquement sur le site, à avoir envie de revenir maintes fois sur le Laboratoire vivant des peuples pour découvrir les contenus mis à jour.
- Campagne publicitaire de masse dans la presse écrite et télévisée, sur le mobilier urbain, sur le web : l'Organisateur poursuivra sa campagne sur les médias de masse ciblant les visiteurs japonais et invitera les sponsors à diffuser l'information en mettant à contribution leurs propres moyens et réseaux.

4.4.5 Phase 5 : Après la clôture de l'Expo

Période : après la clôture de l'Expo
Objectif : laisser un héritage aux générations futures
But : partager avec le monde entier les idées, les expériences et les données recueillies avant et pendant la durée de l'Expo afin de continuer à imaginer de nouvelles solutions aux enjeux planétaires.
En effet, l'Organisateur ne considère pas l'Expo comme un objectif final *per se*, mais plutôt comme une occasion de jeter les bases d'un modèle social évolutif permettant de mener sans cesse des expériences grâce à des échanges continus dépassant les frontières physiques. La plateforme en ligne restera opérationnelle afin de poursuivre l'héritage immatériel de l'Expo.

Cibles

i) Visiteurs
La plateforme en ligne continuera d'être opérationnelle après la clôture de l'Expo afin de partager les réalisations de l'Expo, de poursuivre le processus innovant de co-création avec toujours plus de personnes.

ii) Participants
Les participants seront invités à diffuser dans leur pays d'origine les réalisations, les découvertes et les expériences vécues pendant l'Expo, et à continuer de tirer le meilleur parti de la plateforme en ligne pour préparer leur participation aux futures expositions internationales.

iii) Médias
Les médias seront encouragés à présenter à un public aussi large que possible les réalisations de l'Expo et à continuer à être actifs sur la plateforme en ligne pour diffuser les nouveaux contenus auprès de leur lectorat au Japon et à l'étranger.

iv) Sponsors
Les sponsors pourront continuer à utiliser la plateforme en ligne qui restera opérationnelle tant que de nouveaux projets seront créés, même après la clôture de l'Expo. C'est un outil qui leur permettra de communiquer encore longtemps avec une audience très variée.

Canaux de communication à exploiter

- La plateforme en ligne restera opérationnelle après la clôture de l'Expo afin de présenter les réalisations de l'Expo et de continuer à chercher des solutions aux enjeux et problématiques qui nécessitent des échanges plus approfondis.
- Des colloques et des évènements commémoratifs seront organisés pour faire connaître plus largement les résultats obtenus et pour évaluer les réalisations des initiatives menées dans le Laboratoire vivant des peuples.
- Les enregistrements, images, rapports des différents projets et initiatives feront l'objet de montages et de synthèses pour créer des vidéos, des présentations en ligne ou des ouvrages après la clôture de l'Expo. Le but est de montrer au Japon et au monde entier les nombreux niveaux d'interactions et les solutions qui ont pu être réalisées grâce à l'Expo.
- Divers : l'Organisateur explorera d'autres pistes pour transmettre l'héritage de l'Expo aux générations futures.

4.5 Organisation des unités en charge de la communication

L'Organisateur, à savoir l'Association japonaise pour l'Exposition universelle de 2025, dispose d'une Division des relations publiques et de la presse qui est en charge de la communication pour le Japon, tandis que le Département des relations internationales est en charge de la communication à l'international. La promotion de manifestations ou d'achat d'espace publicitaire, de même que les relations concernant les projets de co-création entre citoyens, universités, entreprises et collectivités locales relèvent de la mission du Département du développement et de la promotion des activités stratégiques. L'Organisateur développera sa stratégie de communication en fonction des besoins et des formats de participation à l'Expo.

4.6 Évaluation par un tiers

L'Organisateur effectuera des évaluations internes de l'efficacité, de la formulation et de la mise en œuvre de son plan de communication à chaque phase afin d'être le plus pertinent possible. Une évaluation par une tierce partie sera réalisée après l'Expo.

Chapitre 5

Commercialisation

5.1	**Objectifs**	**192**
5.2	**Plan des activités commerciales**	**193**
5.2.1	Billetterie	193
5.2.2	Service de restauration et ventes d'articles	194
5.2.3	Licences et commercialisation des produits dérivés	195
5.2.4	Recettes provenant des participants	196
5.2.5	Programme de sponsoring	196
5.2.6	Autres activités commerciales	197
5.2.7	Calendrier / flux de trésorerie	197

Commercialisation

5.1 Objectifs

La résolution No. 5 de la 115e séance de l'Assemblée générale du BIE en 1994 vise à prévenir la commercialisation outrancière des expositions internationales. Tout en respectant cette résolution, l'Organisateur se livrera à certaines activités commerciales dans le but de réunir les fonds pour couvrir les frais de fonctionnement de l'Expo, afin d'améliorer la viabilité du programme financier.

Les recettes prévisionnelles provenant des activités commerciales (fonds pour couvrir les frais de fonctionnement de l'Expo) sont de 737 millions de dollars US. La ventilation de ce montant est la suivante : 640 millions de dollars US provenant de la billetterie, 11 millions de dollars US de redevances sur les concessions pour les points de restauration et la vente de boissons, 31 millions de dollars US de redevances sur les concessions pour la vente d'articles, 7 millions de dollars US de licences et commercialisation des produits dérivés, 18 millions de dollars US de loyer des espaces d'exposition, 8 millions de dollars US de redevances sur les activités commerciales des participants officiels, 15 millions de dollars US de recettes pour la fourniture de services généraux et 7 millions de dollars US de recettes provenant des sponsors.

Tableau 5 1 : Fonds pour couvrir les frais de fonctionnement

Ca égorie	Mon an (en millions de dollars US)
Billetterie	640
Redevances sur les concessions (points de restauration et vente de boissons)	11
Redevances sur les concessions (vente d'articles)	31
Licences et commercialisation de produits dérivés	7
Loyer pour les espaces d'exposition	18
Redevances sur les activités commerciales des participants officiels	8
Recettes pour la fourniture de services généraux	15
Recettes provenant des sponsors	7 [2]
Total	737

*1 Les recettes pour la fourniture de services généraux seront reversées par l'Organisateur aux fournisseurs desdits services (cf. Chapitre 6 .

*2 Outre les recettes provenant des sponsors décrits dans la présente, on estime à 378 millions de dollars US les recettes du secteur privé et autres revenus qui seront affectés pour couvrir les dépenses de construction du site (cf. Chapitre 6 .

5.2 Plan des activités commerciales

5.2.1 Billetterie

La billetterie constituera la source principale des recettes consacrées aux frais de fonctionnement.

Ci-après le détail de la fréquentation estimée et le profil des visiteurs qui achèteront des billets d'entrée (cf. Chapitre 3).

- On estime la fréquentation à l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, à 28,2 millions de visiteurs, dont 24,7 millions de Japonais et

Tableau 5 2 : Principaux types de billets d'entrée

Type	Descrip ion
Ordinaire	Billet journée, sans restriction eu égard aux heures d'admission
Prévente	Billet commercialisé avant la date d'inauguration pour assurer des ventes en amont de l'événement et dans le cadre d'activités promotionnelles de l'Expo
Passeport	Droit d'entrée illimité pendant toute la durée de l'Expo, dans le but d'encourager les visiteurs à revenir
Réduction spéciale	Réduction pour les personnes handicapées, les personnes demandant une attention particulière et les soignants qui les accompagnent
Nocturne	Billet valable après 17h00, dans le but de répartir les visites
Billet valable à un horaire prédéfini	Ayant pour but de répartir le flux de visiteurs sur toute la journée, ce billet est assorti de restrictions eu égard au nombre d'heures que son détenteur peut passer à l'Expo (système envisagé billets indiquant une tranche horaire pendant laquelle le visiteur peut entrer sur le site, par exemple à partir de 13h »
Billet valable avec un horaire de navette prédéfini	Ayant pour but de ventiler l'heure d'arrivée des visiteurs, ce billet spécifie le service de navette que son détenteur peut utiliser (système envisagé billets qui combinent l'entrée sur le site et le transport en navette. Au moment de la réservation, on indiquera l'horaire de la navette et l'arrêt où elle peut être prise. Le tarif de ce billet combiné sera moins cher que si on achetait séparément un billet d'entrée à l'Expo et un billet de bus

3,5 millions d'étrangers.

- La majorité des visiteurs japonais, soit 15,6 millions, devraient venir de la région d'Osaka et du Kansaï.
- Les projections de répartition par sexe donnent 13,68 millions de visiteurs (soit 48,5 %) pour 14,52 millions de visiteuses (soit 51,5 %).
- On estime que 70,5 % des visites seront effectuées du domicile dans la journée tandis que 29,5 % nécessiteront un séjour d'une nuitée.
- Par tranche d'âge, les chiffres approximatifs sont les suivants : 8,1 % pour les moins de 10 ans, 11,1 % pour les 10-19 ans, 20,5 % pour les 20-29 ans, 13,4 % pour les 30-39 ans, 16,3 % pour les 40-49 ans, 16,8 % pour les 50-59 ans et 13,8 % pour les plus de 60 ans.

L'Organisateur entend fixer le prix des billets d'entrée à des niveaux abordables par rapport aux prix pratiqués par les parcs à thème et autres grands évènements organisés au Japon, en utilisant les prix d'entrée des expositions internationales précédentes pour référence.

L'introduction de billets d'entrée assortis de restrictions concernant les horaires d'admission permettrait de répartir tout au long de la journée le nombre de visiteurs avec pour effet de réduire l'encombrement sur le site de l'Expo et, en tant que tel, pourrait constituer un moyen efficace d'optimiser l'offre et la demande dans l'Expo. L'introduction de billets à prix réduit pour des groupes cibles spécifiques pourrait également avoir un effet incitatif et attirer un plus large éventail de visiteurs à l'Expo. L'Organisateur tiendra compte de ces différentes considérations pour proposer différents types de billets afin d'optimiser la satisfaction des visiteurs et assurer le bon déroulement de l'Expo.

Selon les prévisions actuelles, le prix d'un billet d'entrée ordinaire sera de 44 dollars US, tandis que plusieurs options tarifaires, notamment des nocturnes à tarif réduit et des réductions pour les enfants, les jeunes et les personnes âgées, seront proposées. Les frais de fonctionnement sont estimés sur la base du scénario extrême de moins de 25 millions d'entrées afin de s'assurer qu'ils seront couverts même dans le cas d'un tel scénario où le nombre d'entrées n'atteindrait pas les prévisions et où les recettes anticipées ne seraient pas réalisées. L'Organisateur confirme que, même dans l'hypothèse d'un tel scénario, le résultat financier sera à l'équilibre. (cf. Chapitre 6).

L'Organisateur finalisera la grille tarifaire (prix et types de billets) sur la base des enquêtes et études détaillées menées à l'approche de l'inauguration, qui affineront les estimations de fréquentation, les besoins des visiteurs, l'impact du prix du billet d'entrée sur la demande et les prévisions des autres revenus, afin de s'assurer que les frais généraux de fonctionnement seront pleinement couverts.

5.2.2 Service de restauration et ventes d'articles

Les concessionnaires sélectionnés par appel d'offres fourniront des services de restauration, de vente de boissons, ainsi que d'articles. Ces concessionnaires verseront des redevances sur les ventes en tant que droit d'ouverture de leur(s) boutique(s).

Des points de restauration seront installés en nombre suffisant pour garantir aux visiteurs de vastes possibilités de se restaurer et de se rafraîchir à l'Expo. Différents types de restauration seront proposés pour répondre aux besoins divers et variés des visiteurs, aussi bien des personnes qui souhaitent prendre leur repas tranquillement tout en profitant de l'ambiance de l'Expo, que de celles qui préfèrent manger rapidement afin de découvrir plus de pavillons pendant leur visite.

Un grand choix de points de vente d'articles sera également prévu pour satisfaire aux exigences du public, des boutiques vendant des produits dérivés de l'Expo aux magasins proposant des produits de première nécessité et des encas pour améliorer le confort des visiteurs.

La superficie totale consacrée aux points de restauration et de vente d'articles sera de 49.800 m^2. Le site de l'Expo sera composé de 16 secteurs. Les détails concernant le type et le nombre d'installations seront déterminés sur la base de l'expérience acquise au cours des expositions internationales précédentes, tout en vérifiant la demande des visiteurs.

5.2.3 Licences et commercialisation des produits dérivés

Tous les aspects des produits dérivés de l'Expo, à savoir leur fabrication, leur vente, leur qualité, leurs marques déposées, etc. devront être gérés de façon appropriée. Pour ce faire, l'Organisateur produira des lignes directrices et, conformément aux normes contenues dans ces lignes directrices, fournira des articles dans le monde entier d'une manière sûre et équitable.

5.2.3.1 Licences

L'Organisateur développera des licences pour la fabrication et la vente des produits dérivés de l'Expo ciblant les visiteurs et les consommateurs. Le système d'activités de licence fournira aux tiers qui souhaitent fabriquer et vendre des produits dérivés de l'Expo un contrat de licence leur permettant d'utiliser le logo, l'image, le thème, et le concept de l'Expo. Cela intensifiera la dynamique suscitée par l'Expo et contribuera à accroître la valeur de la marque de l'Expo.

Les produits dérivés de l'Expo fabriqués et commercialisés sous licence seront gérés de façon appropriée en vertu de la loi sur les marques. Les articles seront protégés contre la violation des droits découlant de la fraude et de la contrefaçon, et la qualité des articles sera garantie.

Un pourcentage des bénéfices des ventes sous licence des produits dérivés de l'Expo sera versé à l'Organisateur à titre de recettes.

5.2.3.2 Commercialisation des produits dérivés

Les produits dérivés officiels de l'Expo reconnus par l'Organisateur et les produits dérivés sous licence seront disponibles à l'Expo. Tous ces articles seront en conformité avec la valeur de marque de l'Expo.

Ces produits dérivés seront commercialisés à travers différents canaux de vente, y compris des boutiques, détaillants et sites en ligne, donnant aux gens à travers le monde la possibilité de découvrir les produits. Les articles seront disponibles dans une large gamme de prix et seront tous d'excellente qualité.

5.2.4 Recettes provenant des participants

5.2.4.1 Loyer des parcelles et espaces d'exposition

Les participants officiels occupant des parcelles sur lesquelles le participant construit son propre pavillon ne seront pas tenus de payer un loyer, alors que les participants dans des pavillons modulaires et dans les pavillons conjoints mis à disposition par l'Organisateur devront en verser un. Une réduction de 15 % sur le loyer sera appliquée aux États membres du BIE. Le loyer sera également gratuit pour les pays remplissant les conditions requises pour bénéficier d'un programme d'assistance.

5.2.4.2 Activités dans les pavillons (ventes à l'intérieur des pavillons)

Les participants officiels peuvent allouer jusqu'à 20 % de l'espace d'exposition à la vente d'articles, de restauration ou de boissons. Dans de tels cas, un pourcentage des ventes sera dû à l'Organisateur en tant que redevances.

5.2.4.3 Droits d'utilisation des services généraux, notamment eau, éclairage et chauffage

Le coût des services comme l'électricité, l'eau et le gaz utilisés par les participants de l'Expo sera inscrit au bilan en tant que recette de l'Organisateur, qui réglera les fournisseurs de ces services. L'Organisateur s'assure que les services généraux sont proposés au prix du marché local.
Les pays remplissant les conditions requises pour bénéficier du programme d'assistance seront exemptés du paiement des services généraux.

5.2.5 Programme de sponsoring

Les sponsors sont des entreprises, des organisations, etc. qui adhèrent au thème et au concept de l'Expo et qui sont en mesure de coopérer activement pour le succès de l'Expo.
L'Organisateur prévoit de renforcer les divers services et activités proposés à l'Expo au moyen de financements, technologies, produits, etc. mis à disposition par les sponsors. Les programmes de sponsoring actuellement envisagés sont décrits ci-dessous.
Le programme de sponsoring sera divisé en trois catégories, à savoir les partenaires, les fournisseurs et les soutiens. Les détails et la durée du contrat ainsi que les contributions aux prestations dans le cadre de l'Expo détermineront la catégorie dans laquelle un sponsor est affecté.

5.2.5.1 Partenaires

Les partenaires sont des entreprises qui adhèrent à l'objectif de l'Expo et à ses différents projets connexes et fournissent un soutien en tant que sponsors, avant l'inauguration de l'Expo et tout au long de celle-ci. Suivant le montant des fonds fournis, les partenaires seront eux-mêmes divisés en partenaires Or, Argent et Bronze. Les avantages offerts varieront suivant le niveau de partenariat, qui sera déterminé à l'avenir afin de fixer les frais de parrainage pour chaque niveau.

5.2.5.2 Prestataires

Les prestataires sont des sponsors à l'intérieur du site de l'Expo pendant toute la durée de l'Expo. Ils fourniront des articles, de la restauration et des boissons à l'intérieur du site.

5.2.5.3 Soutiens

Les soutiens sont des sponsors à l'intérieur du site de l'Expo pendant toute la durée de l'Expo. Ils participeront aux congrès et colloques et mettront en œuvre des activités promotionnelles telles que des expositions sur des stands, etc. sur le site de l'Expo. L'Organisateur pourra recevoir des contributions financières de la part des soutiens qui organiseront des activités promotionnelles.

5.2.5.4 Secteurs ciblés pour le sponsoring

Ci-après les principaux secteurs pouvant prétendre à bénéficier d'un programme de sponsoring, en tant que partenaire, prestataire ou soutien : automobile, électroménager, immobilier résidentiel, compagnie aérienne, banque, assurance, industrie chimique, énergie, télécommunications, systèmes de paiement, alimentation, restauration, boissons, divers.

5.2.6 Autres activités commerciales

L'Organisateur examinera les recettes provenant d'activités telles que celles énumérées ci-dessous.

- Recettes provenant des frais de stationnement dans les parcs de stationnement mis en place par l'Organisateur en tant que système de parcs relais pour atténuer les embouteillages dans les alentours du site ;
- Recettes provenant du financement participatif pour concrétiser diverses idées recueillies auprès d'entreprises et de particuliers dans le monde entier ;
- Recettes publicitaires générées sur les installations hors site, notamment sur les parcs relais et autres aires de stationnement, ou sur des espaces sur le site, comme les entrées, les ascenseurs ou les aires de repos.

5.2.7 Calendrier / flux de trésorerie

Voici le calendrier (flux de trésorerie) envisagé pour les activités commerciales (fonds pour les frais de fonctionnement de l'Expo).

.

Tableau 5 3 : Flux de trésorerie des activités commerciales **(en millions de dollars US)**

Ca égorie	Année			
	To al	2023	2024	2025
Billetterie	640	96	114	430
Redevances sur les concessions (points de restauration et vente de boissons)	11	0	0	11
Redevances sur les concessions (vente d'articles)	31	0	0	31
Licences et commercialisation de produits dérivés	7	0	2	5
Loyer pour les espaces d'exposition	18	0	0	18
Redevances sur les activités commerciales des participants officiels	8	0	0	8
Recettes pour la fourniture de services généraux	15	0	0	15
Recettes provenant des sponsors	7	0	5	2
Total	737	96	121	520

Chapitre 6

Programme financier

6.1	**Aperçu général du programme financier**	**204**
6.2	**Frais d'aménagement du site**	**205**
6.2.1	Répartition des dépenses	205
6.2.2	Source de financement	206
6.2.3	Flux de trésorerie	207
6.3	**Frais de fonctionnement**	**207**
6.3.1	Répartition des dépenses	208
6.3.2	Source de financement	209
6.3.3	Flux de trésorerie	210
6.4	**Programme d'assistance pour les pays en développement**	**211**
6.4.1	Répartition des dépenses	212
6.5	**Frais d'infrastructures liées à l'Expo**	**213**
6.5.1	Répartition des dépenses	214
6.5.2	Source de financement	214
Annexes	**6-1. Coût de la participation**	**218**

Programme financier

Les frais occasionnés par l'Expo sont regroupés en quatre (4) catégories : les frais d'aménagement du site, les frais de fonctionnement, les mesures d'assistance aux pays en développement et les frais d'infrastructures liées à l'Expo.
Les frais d'aménagement du site sont estimés à 1,134 milliard de dollars US, dont un tiers sera pris en charge par le gouvernement du Japon, un tiers par le département d'Osaka et la ville d'Osaka (ci-après dénommés «collectivités locales»), et un tiers par le secteur privé et autres organisations.
Les frais de fonctionnement sont estimés à 737 millions de dollars US, qui seront couverts par la billetterie, les redevances dues par les concessionnaires exploitant des restaurants et autres points de vente. Les recettes prévues provenant des activités commerciales sont détaillées au Chapitre 5.
L'assistance aux pays en développement, qui sera prise en charge notamment par le gouvernement du Japon, est estimée à 218 millions de dollars US.
Les frais d'infrastructures liées à l'Expo, qui seront pris en charge par les collectivités locales et autres entités, sont estimés à 661 millions de dollars US.

6.1 Aperçu général du programme financier

Tableau 6 1 : Aperçu général du programme financier

Rece es (en millions de dollars US)		Dépenses (en millions de dollars US)	
Gouvernement du Japon	378	Frais d'aménagement du site	
Collectivités locales	378		1.134
Fonds du secteur privé et autres organisations	378		
Total	1.134		
Billetterie	640	Frais de fonctionnement	
Redevances sur les concessions (points de restauration et vente de boissons)	11		
Redevances sur les concessions (vente d'articles)	31		
Licences et commercialisation de produits dérivés	7		
Loyer pour les espaces d'exposition	18		737
Redevances sur les activités commerciales des participants officiels	8		
Recettes pour la fourniture de services généraux	15		
Recettes provenant des sponsors	7		
Total	737		
Gouvernement du Japon, etc.	218	Assistance aux pays en développement	218
Collectivités locales, etc.	661	Frais d'infrastructures liées à l'Expo	661

Note L'assistance aux pays en développement mentionnée ci-dessus (218 millions de dollars US inclut les frais de construction du pavillon conjoint construit par l'Organisateur, et qui font partie des frais d'aménagement du site.

6.2 Frais d'aménagement du site

Les frais d'aménagement du site sont estimés à 1,134 milliard de dollars US, couvrant les coûts de préparation des terrains, de viabilisation du site, d'organisation des transports sur le site, de construction des pavillons et des installations administratives pour la gestion des services, d'aménagement du site, de conception et de démontage.
Les frais de construction du Pavillon du Japon seront pris en charge par le gouvernement du Japon indépendamment des frais d'aménagement du site précités. De même, les frais de construction du Pavillon des collectivités locales seront pris en charge par les collectivités locales exposantes, indépendamment des frais d'aménagement du site précités.
Les coûts des autres infrastructures annexes, y compris, sans toutefois s'y limiter, la construction d'ouvrages ferroviaires, l'amélioration des axes routiers à l'extérieur du site et le remblayage de terrains, seront répartis entre les différents pouvoirs publics. Ainsi, les frais d'aménagement du site décrits ici ne comprennent ni les frais de construction du Pavillon du Japon et du Pavillon des collectivités locales, ni les frais d'infrastructures liées à l'Expo.

6.2.1 Répartition des dépenses

Tableau 6 2 : Aperçu général des frais d'aménagement du site

Répar i ion	Dé ails	Mon an (en millions de dollars US)
Préparation des terrains, etc.	Mise en valeur des terrains du site de l'Expo (155 ha , revêtement de routes, de trottoirs et d'espaces en plein air, réalisation de parcs paysagers, d'espaces à ciel ouvert, etc.	95
Viabilisation du site	Aménagement des infrastructures de base et des infrastructures de services généraux pour l'eau, l'évacuation des eaux usées, le gaz, les télécommunications et l'électricité, etc.	222
Organisation des transports	Aménagement de l'esplanade d'accès au site et des parcs de stationnement	99
Construction des pavillons et des installations administratives pour gestion des services	Construction des installations d'exposition pour les participants officiels et non officiels (à l'exclusion de la construction et de l'aménagement intérieur des pavillons à construire par les participants, de la finition intérieure des pavillons modulaires, des pavillons conjoints et des stands , des espaces événementiels, des pavillons thématiques, etc., ainsi que la construction d'installations administratives pour la gestion des services, y compris les portails d'entrée, les sanitaires, les postes de soins d'urgence, les bureaux administratifs pour le personnel, etc.	415
Aménagement du site	nstallation de réverbères, d'éclairage dans les espaces en plein air, de systèmes pour les shows aquatiques, pour les services de mobilité, etc.	49
Conception	Conception de l'aménagement du site	80
Démontage		174
Total		1.134

6.2.2 Source de financement

Conformément à ce qui a été approuvé lors de la réunion du Conseil des ministres en avril 2017, les frais d'aménagement de 1,134 milliard de dollars US seront répartis et pris en charge à parts égales respectivement par le gouvernement du Japon, les collectivités locales et le secteur privé et autres organisations. Le montant total pourra faire l'objet d'un ajustement en fonction des évolutions de l'aménagement réel du site, de la fluctuation des prix et autres impondérables.

Pour mobiliser des fonds du secteur public, le Comité de promotion de collecte de fonds du Kansaï pour l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, établi par trois organisations économiques locales du secteur privé, déploie activement l'initiative d'appel de fonds. L'Organisateur a mis en place un comité spécial chargé d'accélérer la collecte de fonds auprès du secteur privé pour impliquer les organisations économiques à travers le Japon.

.

Tableau 6 3 : Aperçu général des sources de financement

Répar i ion	Dé ails	Mon an (en millions de dollars US)
Gouvernement du Japon	Un tiers des frais d'aménagement	378
Collectivités locales	Un tiers des frais d'aménagement	378
Fonds du secteur privé et autres organisations	Un tiers des frais d'aménagement (contributions d'entreprises, subventions provenant des courses sportives publiques et des loteries nationales, etc.	378
Total		1.134

6.2.3 Flux de trésorerie

Tableau 6 4 : Flux de trésorerie des frais d'aménagement du site **(en millions de dollars US)**

	Répar i ion	To al	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses	Préparation des terrains	95	0	0	0	1	22	72	0	0
	Viabilisation	222	0	0	0	34	188	0	0	0
	Transport	99	0	0	0	0	10	89	0	0
	Construction	415	0	0	0	0	61	354	0	0
	Aménagement du site	49	0	0	0	0	0	14	35	0
	Conception	80	6	5	24	21	12	9	3	0
	Démontage	174	0	0	0	0	0	0	0	174
	Total	1.134	6	5	24	56	293	538	38	174
Sources de financement	Gouvernement du Japon	378	2	2	8	19	98	179	13	58
	Collectivités locales	378	2	2	8	19	98	179	13	58
	Financement du secteur privé	378	2	2	8	19	98	179	13	58
	Total	1.134	6	5	24	56	293	538	38	174
Solde			±0	±0	±0	±0	±0	±0	±0	±0
Solde cumulé			±0	±0	±0	±0	±0	±0	±0	±0

Note 1 Le flux de trésorerie ci-dessus est celui de décembre 2019.

Note 2 Le montant total peut ne pas correspondre car les chiffres ont été arrondis.

6.3 Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement seront divisés en six catégories : les frais de projets de co-création couvrant des initiatives conçues pour réaliser le thème de l'Expo, les frais de publicité, qui sont engagés avant l'inauguration ainsi que pendant la durée de l'Expo, les frais d'événements pour l'organisation de manifestations officielles, etc., les frais de gestion du site pour exploiter le site pendant l'Expo, les frais de gestion de l'Association pour les opérations à l'initiative de l'Organisateur et les frais pour couvrir les coûts autres que ceux susmentionnés.

L'Organisateur considère que ces frais de fonctionnement seront couverts par des activités commerciales telles que la billetterie et autres activités.

Les frais de fonctionnement sont estimés sur la base du scénario extrême de moins de 25 millions d'entrées afin de s'assurer qu'ils seront couverts même dans le cas d'un tel scénario où le nombre d'entrées n'atteindrait pas les prévisions et où les recettes anticipées ne seraient pas réalisées. L'Organisateur confirme que, même dans l'hypothèse d'un tel scénario, le résultat financier sera à l'équilibre.

6.3.1 Répartition des dépenses

Tableaux 6 5 : Aperçu général des frais de fonctionnement

Répar i ion	Dé ails	Montant (en millions de dollars US)
Frais de projets de co-création	Pour couvrir les projets de co-création dans le cadre desquels diverses parties prenantes prennent part à des initiatives qui sont conçues pour réaliser le thème de l'Expo, *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain*. De telles initiatives de co-création peuvent se dérouler sur le site ainsi qu'à travers la plateforme en ligne. Ces dépenses couvrent également le soutien à la mise en œuvre d'idées et de solutions émanant de la co-création, la gestion de la Zone des meilleures pratiques, la production d'expositions thématiques, l'exploitation et la gestion des pavillons thématiques, la mise en œuvre de programmes d'expérience thématique entre autres.	78
Frais de publicité	Frais de publicité au Japon (34 Pour couvrir la planification et la mise en œuvre de promotions au Japon et d'activités de relations publiques pour attirer les participants japonais ainsi que la production de logos et de mascottes, l'exploitation de centres d'information, etc. Frais de publicité à l'étranger (28 Pour couvrir la mise en œuvre d'activités conçues pour sensibiliser le public non japonais à l'Expo et attirer des visiteurs du monde entier, l'organisation d'activités de relations publiques pour attirer des participants d'outre-mer, la tenue de colloques internationaux, la participation à l'Assemblée générale du B E, etc. Frais de relations presse (14 Pour couvrir l'exploitation du centre de presse et d'autres activités liées à la presse, les visites en avant-première de la presse, les campagnes publicitaires à destination de la presse, etc.	76
Frais d'événements	Pour couvrir l'organisation des événements officiels tels que les cérémonies d'ouverture et de clôture, ainsi que la planification et la mise en scène de spectacles diurnes et nocturnes parrainés par l'Organisateur.	54
Gestion du site	Frais de fonctionnement et de gestion du site (138 Pour couvrir les systèmes de transport sur le site, la sécurité, les premiers soins, la lutte contre les incendies, le nettoyage, etc., la gestion et la supervision des prestataires de services sur le site, ainsi que les droits d'utilisation des terrains du site de l'Expo. (Note Les participants officiels n'auront pas à payer de loyer pour l'utilisation des terrains mis à leur disposition. Cependant, l'Organisateur versera ce droit d'utilisation des terrains à la ville d'Osaka uniquement pour la superficie et la durée pendant laquelle un loyer sera payé par les participants non officiels Frais de gestion des installations (60 Pour couvrir l'entretien et la gestion des installations des services généraux, notamment l'électricité, le gaz, l'eau, l'évacuation des eaux usées, etc., ainsi que des installations de télécommunication. Les coûts des services généraux pour l'Organisateur sont également inclus dans cette catégorie. (Note Les services généraux, notamment l'électricité, le gaz et l'alimentation en eau, seront payés collectivement par l'Organisateur et remboursés ultérieurement par les participants au prorata de leur utilisation, et seront enregistrés comme recettes de l'Organisateur Frais de services aux visiteurs (70 Pour couvrir l'accueil et les services d'informations aux visiteurs sur le site, les études d'estimation de la fréquentation, et l'exploitation de la maison d'hôtes.	268
Gestion de l'Association	Pour couvrir les coûts administratifs, y compris les salaires du personnel de l'Association et le loyer des bureaux, les intérêts sur les emprunts auprès d'institutions financières, ainsi que la recherche et les études dans le cadre de la préparation de l'Expo.	101
Autres	Frais de transport et de douane / Frais d'hébergement (123 Pour couvrir (1 le transport des visiteurs, y compris l'exploitation et la gestion des parcs de stationnement hors site ainsi que l'exploitation des navettes entre les parcs de stationnement hors site et le site et (2 le dédouanement des éléments à exposer et autres formalités douanières (3 les frais d'hébergement, c'est-à-dire les dépenses nécessaires pour fournir des logements aux participants japonais et étrangers, à commencer par les logements du personnel des participants officiels. Paiement au B E (12 L'Organisateur paiera au B E un montant correspondant à 2 % des droits d'entrée (11,6 millions de dollars US suivant la dernière estimation . Fonds de prévoyance (25 Ce fonds est réservé aux imprévus.	160
Total		737

6.3.2 Source de financement

Les frais de fonctionnement sont principalement couverts par les recettes provenant de la billetterie en plus des loyers, des parcelles et espaces d'exposition, des redevances sur les concessions (restaurants, points de vente, etc.), ainsi que des frais de services généraux perçus auprès des participants au titre de leur consommation réelle d'eau, d'éclairage et de chauffage. L'Organisateur a également l'intention de solliciter les sponsors de différents secteurs pour couvrir les frais d'événements spéciaux. (cf. Chapitre 5)
Tandis que ces recettes ne seront générées que juste avant l'Expo, certains frais seront engagés bien en amont pour préparer le plan d'organisation de l'Expo, lancer la dynamique et couvrir les frais administratifs tels que les salaires du personnel de l'Association.
L'Organisateur a l'intention d'emprunter des fonds auprès d'institutions financières et de faire appel à d'autres financements pour couvrir ces dépenses nécessaires jusqu'à ce que des recettes soient générées.

Tableau 6 6 : Aperçu général des sources de financement

Répar i ion	Mon an (en millions de dollars US)
Billetterie	640
Redevances sur les concessions (points de restauration et ventes de boisson)	11
Redevances sur les concessions (vente d'articles)	31
Licences et commercialisation de produits dérivés	7
Loyer pour les espaces d'exposition	18
Redevances sur les activités commerciales des participants officiels	8
Recettes pour la fourniture de services généraux	15
Recettes provenant des sponsors	7
Total	737

6.3.3 Flux de trésorerie

Tableau 6 7 : Flux de trésorerie des frais de fonctionnement **(en millions de dollars US)**

	Répar i ion	To al	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	Projets de co-création	78	1	3	3	4	7	15	45
	Publicité	76	7	5	6	10	10	16	21
	Événements	54	0	0	1	1	3	11	39
	Gestion du site	268	0	19	19	35	34	53	107
	Gestion de l'Association	101	5	14	13	14	15	19	20
	Autres	160	0	4	7	8	13	53	74
	Total	737	13	45	48	72	81	168	306
Recettes	Billetterie	640	0	0	0	0	96	114	430
	Redevances sur les concessions (points de restauration et vente de boissons	11	0	0	0	0	0	0	11
	Redevances sur les concessions (vente d'articles	31	0	0	0	0	0	0	31
	Licence et commercialisation de produits dérivés	7	0	0	0	0	0	2	5
	Loyer pour les espaces d'exposition	18	0	0	0	0	0	0	18
	Redevances sur les activités commerciales des participants officiels	8	0	0	0	0	0	0	8
	Recettes pour la fourniture de services généraux	15	0	0	0	0	0	0	15
	Recettes provenant des sponsors	7	0	0	0	0	0	5	2
	Total	737	0	0	0	0	96	121	520
Solde net de trésorerie			-14	-45	-49	-72	14	-47	213
Solde accumulé			-14	-59	-108	-180	-166	-213	0

Note 1 Le flux de trésorerie ci-dessus est celui de décembre 2019.
Note 2 Les dépenses pour 2025 comprennent des montants qui seront réglés en 2026.
Note 3 Le montant total peut ne pas correspondre car les chiffres ont été arrondis.

6.4 Programme d'assistance pour les pays en développement

Outre sa promesse de couvrir l'aménagement du site et les frais de fonctionnement, le gouvernement du Japon s'est engagé à offrir un soutien complet aux pays en développement. Les pays éligibles sont encouragés à organiser leur exposition dans les pavillons modulaires ou les pavillons conjoints mis à disposition par l'Organisateur. Ils peuvent choisir le pavillon conjoint mis à disposition par l'Organisateur qu'ils préfèrent parmi sept pavillons de ce type. S'ils souhaitent organiser leur exposition dans l'un des pavillons modulaires, ils se verront offrir un loyer à un taux préférentiel.

En outre, le gouvernement du Japon aidera les pays éligibles à planifier et à préparer leur présentation. Le programme complet d'assistance offert se fondera sur les besoins identifiés au gré d'entretiens et sur la compréhension de leurs défis uniques.

Il est estimé que 80 à 100 pays pourraient bénéficier de ces mesures, et que le montant total de celles-ci pourrait atteindre 218 millions de dollars US, soit 2,2 millions de dollars US par pays.

- Les pays les moins avancés (PMA)
  Les pays les moins avancés sont ceux qu'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu présenter des indices de développement particulièrement faibles, après examen par le Conseil économique et social des Nations Unies sur la base des critères élaborés par le Comité des politiques de développement (CDP).

- Les pays à faible revenu (PFR) et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI)
  Les pays à faible revenu (PFR) sont ceux dont le revenu national brut (RNB) par habitant était égal ou inférieur à 1.005 dollars US en 2016 ; les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont ceux dont le revenu national brut (RNB) par habitant était situé entre 1.006 dollars US et 3.995 dollars US en 2016. Ces définitions sont conformes à la classification élaborée par la Banque mondiale, utilisée notamment par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour établir la liste des pays bénéficiaires d'APD.

- Les petits États insulaires en développement (PEID)
  Les petits États insulaires en développement (PEID) sont les pays en développement composés de petites îles présentant des défis de développement durable. Ces défis sont en partie liés aux risques de dommages qui pourraient être provoqués par la montée du niveau de la mer du fait du réchauffement climatique, et en partie liés aux enjeux propres aux États insulaires, à savoir une population réduite, une situation géographique éloignée et une vulnérabilité face aux catastrophes naturelles.

- Les pays en développement sans littoral (PDSL)
  Les pays en développement sans littoral (PDSL) sont les pays en développement enclavés, sans accès à la mer, géographiquement désavantagés en termes de développement durable.

- En plus des pays énumérés ci-dessus, d'autres pays pourront être retenus en vue d'enrichir pleinement le thème de l'Expo.

Le programme d'assistance pour les pays en développement devrait être financé par le budget national et par les frais de fonctionnement de l'Organisateur, etc., et l'affectation de chacune de ces sources de financement sera déterminée en temps voulu.

Le flux de trésorerie pour les dépenses de chaque exercice sera calculé lors de la conception de la mise en œuvre du programme d'assistance.

6.4.1 Répartition des dépenses

Tableau 6 8 : Aperçu général du programme d'assistance pour les pays en développement

Répar i ion	Dé ails	Mon an (en millions de dollars US)
Frais d'aménagement du site	Les dépenses pour l'aménagement, la conception, la décoration et le démontage des pavillons, ainsi que le transport des objets exposés (Note Certaines dépenses liées à l'aménagement des pavillons sont couvertes par les frais d'aménagement du site .	118
Dépenses d'exploitation	Les dépenses requises pour l'assistance apportée par les consultants en exposition, pour le voyage et le séjour au Japon du personnel des pays éligibles pour participer aux séminaires d'orientation avant l'inauguration, pour l'entretien des installations, l'accueil, la sécurité, le nettoyage et les services d'interprétation, ainsi que pour l'alimentation en eau, l'électricité et les assurances.	32
Frais de communication et soutien associé	Les frais pour un soutien complet en matière de communication avant, pendant et après la durée de l'Expo, y compris pour les médias numériques et télévisuels, pour la planification et la gestion d'événements et pour l'invitation d'organes de presse et autres organisations du pays participant.	37
Frais de déplacement et de séjour	Les frais de voyage, d'hébergement, de bouche du personnel et leur famille, ainsi que de l'expert du patrimoine culturel les frais de voyage et d'hébergement du personnel pour participer aux séminaires d'orientation mentionnés plus haut les frais de voyage d'hébergement et de bouche des V Ps, des artistes et du personnel venus de leur pays d'origine pour participer aux manifestations de la Journée nationale les services de navettes entre le site et les lieux d'hébergement.	26
Dépenses pour l'organisation de la Journée nationale	Les frais d'organisation des manifestations des Journées nationales.	5
Total		218

Note Le montant prévu de l'assistance est établi en yens japonais et s'élève à 23.952.110.000 JPY.

6.5 Frais d'infrastructures liées à l'Expo

Les infrastructures connexes de l'Expo, y compris, sans toutefois s'y limiter, la construction d'ouvrages ferroviaires, l'amélioration des axes routiers, le développement d'infrastructures et le remblayage de terrains sont considérées comme faisant partie du Plan d'aménagement de Yumeshima établi par le Comité d'étude du Plan d'aménagement de Yumeshima, un conseil qui réunit le département d'Osaka, la ville d'Osaka et des organisations économiques dans la région du Kansaï. Les collectivités locales qui dirigent ces projets ont préparé les budgets pour leur développement indépendamment des frais d'aménagement du site de l'Expo.

La construction d'ouvrages ferroviaires fait référence au projet de prolongement du métro jusqu'à la gare de Yumeshima, afin d'assurer une meilleure infrastructure et une capacité de transport accrue. L'amélioration des axes routiers couvre l'élargissement des voies sur le pont Konohana et le pont Yumemaï de quatre à six voies. Le remblayage de terrains et la construction de digues concernent 30 ha de terrains situés au sud de l'île de Yumeshima que nécessite le site de l'Expo.

La construction d'ouvrages ferroviaires et l'amélioration des routes seront achevées d'ici mars 2025, et le remblayage supplémentaire d'ici mars 2023.

Figure 6 1 : Aménagement des infrastructures de Yumeshima : calendrier des chantiers (projet)

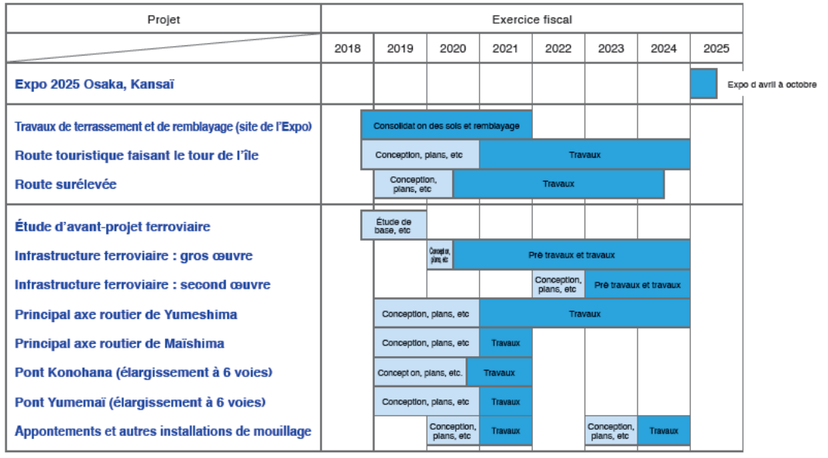

Note 1 Le calendrier et le coût de ces projets sont en cours d'examen.
Note 2 nfrastructure ferroviaire, gros œuvre (percement du tunnel, etc.
nfrastructure ferroviaire, second œuvre (pose des rails, installations électriques, etc.
Note 3 L'exercice fiscal japonais commence au 1er avril et se termine au 31 mars de l'année suivante.

6.5.1 Répartition des dépenses

Tableau 6 9 : Aperçu général des frais d'infrastructures liées à l'Expo

Répar i ion	Dé ails	Mon an (en millions de dollars US)
Construction d'ouvrages ferroviaires	Prolongement du métro (491 Capacité de transport accrue (91	582
Amélioration des axes routiers	Élargissement des ponts Konohana et Yumemaï (25 Élargissement de l'autoroute Yumemaï (9	34
Remblayage supplémentaire	Remblayage de terrains et construction de digues pour 30 ha de terrains au sud de l'île de Yumeshima	45
Total		661

6.5.2 Source de financement

Tableau 6 10 : Aperçu général de la source de financement

Répar i ion	Mon an (en millions de dollars US)
Collectivités locales, etc.	661

Note Les collectivités locales pourront recevoir des subventions du gouvernement du Japon si le projet est mené à bien.

Annexes

6-1. Coût de la participation

Coût de la participation

L'Organisateur fournira différents types d'espaces d'exposition aux participants afin qu'ils adaptent leur présentation pour atteindre leurs objectifs selon leur budget.
Les participants choisiront un mode d'exposition parmi quatre grandes formules en fonction de leurs plans d'exposition. Les coûts nécessaires pour finaliser leur présentation seront couverts par les participants.

A.1.1 Coûts pris en charge par les participants en fonction des caractéristiques et du mode de participation

A.1.1.1 Pays participants et organisations internationales

Les pays et organisations internationales qui forment les participants officiels pourront sélectionner un mode d'exposition en fonction de leurs ressources financières et opérationnelles parmi les options suivantes : pavillon à construire par le participant, pavillon modulaire et pavillon conjoint mis à disposition par l'Organisateur.

Pavillon à construire par le participant
L'Organisateur met à la disposition des participants une parcelle sur laquelle ils construisent leur pavillon. Les participants sont responsables du démontage et du retrait complet de leur pavillon après la clôture de l'Expo pour remettre la parcelle dans son état initial.
Chaque parcelle sera dotée par l'Organisateur, au niveau de sa délimitation, d'un accès aux services généraux, et les participants seront responsables du raccordement aux services généraux et de la mise en place des installations de ces services sur leur parcelle. (L'eau et l'électricité nécessaires pour l'aménagement pourront initialement être fournies sous la forme d'infrastructure provisoire de construction. Dans ce cas, on appliquera les mêmes tarifs – correspondant aux tarifs du marché – pour la facturation des dépenses d'eau et d'électricité que ceux qui seront appliqués pour les infrastructures permanentes.)

Pavillon modulaire
L'Organisateur construit des pavillons qu'il propose en location aux participants. Les participants louent des modules pour créer des présentations en apportant la touche finale aux installations et à l'aménagement intérieur.
Lors de leur remise aux participants, les pavillons modulaires sont dotés de services généraux, notamment un accès à l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales, à l'alimentation en eau, en électricité et en télécommunications. Les exposants seront responsables du raccordement de leurs installations d'exposition aux services généraux fournis. Les participants qui choisissent cette option sont tenus de payer le loyer du module à l'Organisateur.

Pavillon conjoint mis à disposition par l'Organisateur
Sept pavillons conjoints seront construits sur le site, et les participants loueront un espace de ces pavillons pour créer leur propre présentation en apportant la touche finale aux installations d'exposition et à l'aménagement intérieur. Les participants peuvent choisir l'aménagement souhaité parmi une variété de formules. Lors de leur remise aux exposants, les espaces dans un pavillon conjoint sont dotés de services généraux, y compris un accès à l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales, à l'alimentation en eau, en électricité et en télécommunications. Les participants seront responsables du raccordement de leurs installations d'exposition aux services généraux fournis. Les participants qui choisissent cette option sont tenus de payer le loyer à l'Organisateur, à l'exception des pays éligibles au programme d'assistance, qui en sont exemptés.

A.1.1.2 Participants non officiels

A.1.1.2.1 Collectivités locales
Collectivités locales dans la région du Kansaï entrent dans cette catégorie. Elles sont censées choisir, en principe, un pavillon à construire par le participant. Ces participants créent une exposition en accord avec le thème de l'Expo. Ils sont responsables de la planification et du fonctionnement de leur présentation, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'aménagement du pavillon, la mise en scène générale, les équipements et autres systèmes.

A.1.1.2.2 Entreprises du secteur privé
Les entreprises phares du secteur privé du Japon et d'outre-mer entrent dans cette catégorie. Elles sont censées choisir, en principe, un pavillon à construire par le participant, mais pourront aussi choisir d'exposer dans un pavillon thématique. Elles créeront une exposition en accord avec le thème de l'Expo et sont responsables de la planification et du fonctionnement de leur présentation, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'aménagement du pavillon, la mise en scène générale, les équipements et autres systèmes. Les entreprises du secteur privé sont tenues de payer le loyer de la parcelle à l'Organisateur.
A.1.1.2.3 ONG, associations à but non lucratif, organisations de la société civile, PME et particuliers
L'Organisateur fournira des chariots et des stands mobiles sur lesquels les participants de ce type pourront faire des présentations et fournir des services.
Les participants sont tenus de payer un loyer correspondant à leur utilisation des chariots et stands.
L'Organisateur fournira des chariots et des stands mobiles d'une manière qui ne perturbe pas les expositions dans les pavillons des pays participants.

A.1.2 Modèles de dépenses pour chaque formule d'exposition

Les modèles de dépenses ci-dessous sont estimés sur la base du niveau actuel des prix.
La surface d'exposition est calculée selon un ratio de 60 % de la surface totale du pavillon.
Les coûts de construction et d'exploitation peuvent varier fortement selon le type de structure ou la formule d'exposition retenue par le participant.
Les pays membres du BIE bénéficieront d'une remise de 15 % sur le montant des loyers des pavillons modulaires ou conjoints construits par l'Organisateur.

*Note Le montant total peut ne pas correspondre car les chiffres ont été arrondis.

Tableau 6A 1 : Descriptif des postes clés

a) Coûts de construction

Plans	Ce poste couvre les dépenses liées à la conception et à la réalisation des plans pour la construction du pavillon. Les participants établiront les plans avec l'architecte de leur choix. Les bâtiments devront respecter la Loi japonaise sur les normes de construction.
Construction	Ce poste couvre les dépenses de construction du pavillon. Si le participant souhaite utiliser les services d'entreprises du bâtiment ou d'ouvriers de son pays, il devra s'assurer que ces entités respectent la Loi japonaise sur les normes de construction et la réglementation en vigueur au Japon sur la construction.
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Ce poste couvre les frais d'équipements pour l'électricité, le chauffage et la climatisation, l'alimentation en eau ou l'évacuation des eaux usées pendant la durée des travaux.
Démantèlement	Les participants sont responsables de démanteler leurs pavillons après la clôture de l'Expo. Cela inclut les éléments d'aménagement intérieur, les équipements, les éléments exposés et autres systèmes.

b) Frais de travaux d'aménagement intérieur

Travaux d'aménagement	Ce poste couvre les dépenses nécessaires à la production des éléments exposés, y compris la décoration intérieure, les finitions, la signalétique, l'éclairage et les systèmes audio.
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Ce poste couvre les dépenses de mobilier (tables, etc. , les panneaux et autres équipements nécessaires à la présentation des éléments à exposer.

c) Frais de fonctionnement

Ressources humaines	Ce poste couvre les dépenses de personnel nécessaire pour gérer le pavillon, y compris le personnel d'accueil, les guides pour les visiteurs, les agents de sécurité, de nettoyage et de maintenance.
Entretien du pavillon	Ce poste couvre les dépenses d'entretien et maintenance du pavillon. Les participants sont tenus d'effectuer dans les plus brefs délais les réparations qui s'imposent en cas de dégradation.
Services généraux	Les services généraux incluent l'alimentation en eau, l'électricité, le gaz et l'évacuation des eaux usées, de même que les frais de télécommunications qui relèvent du fonctionnement du pavillon.
Assurance incendie	Ceci couvre les dommages et intérêts qui pourraient être réclamés en cas d'incendie dû à un défaut de construction.
Assurance responsabilité civile	Ceci couvre les poursuites en cas de blessure ou d'accident de visiteurs ou de personnel, y compris du fait de défauts de construction.
Frais de conseil	Des services de conseil pourront être proposés aux participants peu au fait de la réglementation et des usages en vigueur au Japon ou ayant une expérience limitée des Expos. Les consultants apporteront leur aide notamment en matière de construction, d'aménagement et de fonctionnement du pavillon, en matière de gestion des calendriers et des budgets et en matière de négociations de contrats pour l'organisation de manifestations.

d) Loyer de l'espace

Loyer de l'espace	Les participants qui exposent dans un pavillon modulaire ou dans un pavillon conjoint construit par l'Organisateur sont tenus de payer un loyer à l'Organisateur, dont le montant dépendra de la taille de l'espace qui leur a été alloué. Les pays éligibles au programme d'assistance pour les pays en développement sont exemptés du paiement de ce loyer s'ils exposent dans un pavillon conjoint construit par l'Organisateur.

Tableau 6A 2 : Prix unitaire des frais de personnel

Ca égorie de personnel	Uni é	Prix uni aire
Personnel de direction	dollar US par personne et par jour	393,94
Interprète, secrétaire de direction ou personnel de relations publiques	dollar US par personne et par jour	1.022,73
Personnel d'accueil	dollar US par personne et par jour	238,64
Personnel administratif, agent de sécurité, agent de nettoyage	dollar US par personne et par jour	119,32

A.1.2.1 Pavillon à construire par le participant

Les participants construisent leur propre pavillon.

Tableau 6A 3 : Modèle de dépenses pour une exposition dans un pavillon à construire par le participant (un seul niveau)

a) Grande parcelle (3.500 m²) **(en milliers de dollars US)**

Coû de cons ruc ion	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Plans	Construction	8.073	1.000 USD	x		10 %	807
Construction		3,36	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	2.400 m²	8.073
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Construction	8.073	1.000 USD	x		10 %	807
Démantèlement		1,59	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	2.400 m²	3.818
						sous-total	13.505
Frais de ravaux d aménagemen in érieur	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Travaux d'aménagement		4,55	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	1.440 m²	6.545
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Travaux d'aménagement intérieur	6.545	1.000 USD	x		10 %	655
						sous-total	7.200
Frais de fonc ionnemen	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Ressources humaines		1,33	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	2.400 m²	3.185
Entretien du pavillon	Construction et travaux d'aménagement intérieur	14.618	1.000 USD	x		2 %	292
Services généraux		0,27	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	2.400 m²	655
Assurance incendie		2,45	USD/m²	x	Surface au sol	2.400 m²	6
Assurance responsabilité civile		4,55	USD/m²	x	Surface au sol	2.400 m²	11
Frais de conseil		13,64	1.000 USD/mois	x		8 mois	109
						sous-total	4.258
Total général							24.964

b) Parcelle de taille moyenne (1.750 m²) **(en milliers de dollars US)**

Coût de construction	Prix unitaire				Quantité		Coût total
Plans	Construction	4.036	1.000 USD	x		10 %	404
Construction		3,36	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	1.200 m²	4.036
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Construction	4.036	1.000 USD	x		10 %	404
Démantèlement		1,59	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	1.200 m²	1.909
						sous-total	6.753
Frais de ravaux d aménagemen in érieur	Prix unitaire				Quantité		Coût total
Travaux d'aménagement		4,55	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	720 m²	3.273
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Travaux d'aménagement intérieur	3.273	1.000 USD	x		10 %	327
						sous-total	3.600
Frais de fonctionnemen	Prix unitaire				Quantité		Coût total
Ressources humaines		1,33	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	1.200 m²	1.593
Entretien du pavillon	Construction et travaux d'aménagement intérieur	7.309	1.000 USD	x		2 %	146
Services généraux		0,27	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	1.200 m²	327
Assurance incendie		2,45	USD/m²	x	Surface au sol	1.200 m²	3
Assurance responsabilité civile		4,55	USD/m²	x	Surface au sol	1.200 m²	5
Frais de conseil		13,64	1.000 USD/mois	x		8 mois	109
						sous-total	2.184
Total général							12.536

c) Petite parcelle (900 m²) **(en milliers de dollars US)**

Coût de construction	Prix unitaire				Quantité		Coût total
Plans	Construction	2.018	1.000 USD	x		10 %	202
Construction		3,36	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	600 m²	2.018
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Construction	2.018	1.000 USD	x		10 %	202
Démantèlement		1,59	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	600 m²	955
						sous-total	3.376
Frais de ravaux d aménagemen in érieur	Prix unitaire				Quantité		Coût total
Travaux d'aménagement		4,55	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	360 m²	1.636
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Travaux d'aménagement intérieur	1.636	1.000 USD	x		10 %	164
						sous-total	1,800
Frais de fonctionnemen	Prix unitaire				Quantité		Coût total
Ressources humaines		1,33	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	600 m²	796
Entretien du pavillon	Construction et travaux d'aménagement intérieur	3.654	1.000 USD	x		2 %	73
Services généraux		0,27	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	600 m²	164
Assurance incendie		2,45	USD/m²	x	Surface au sol	600 m²	1
Assurance responsabilité civile		4,55	USD/m²	x	Surface au sol	600 m²	3
Frais de conseil		13,64	1.000 USD/mois	x		8 mois	109
						sous-total	1.146
Total général							6.323

Note 1 L'estimation est basée sur l'hypothèse d'une emprise au sol du bâtiment de 70 %.
Note 2 Les participants officiels sont exemptés du paiement du loyer de la parcelle alors que les entreprises du secteur privé sont tenues de le payer.
Note 3 Les pavillons à construire par le participant peuvent avoir plusieurs niveaux, dans la limite d'un ratio de 400 % de surface de plancher (par rapport à la surface allouée . Les frais d'aménagement peuvent augmenter si les pavillons ont plusieurs étages. Un pavillon à deux niveaux aura une surface de plancher double de celle d'un pavillon à un seul niveau, avec un prix de construction au m² qui passe à 2.940 dollars US.
Note 4 Le démantèlement des aménagements intérieurs est inclus dans les frais d'aménagement.

Tableau 6A 4 : Modèle de dépenses pour une exposition dans un pavillon à construire par le participant (à deux niveaux)

a) Grande parcelle (3.500 m²) **(en milliers de dollars US)**

Coût de construction	Prix unitaire				Quantité		Coût total
Plans	Construction	14.095	1.000 USD	x		10 %	1.409
Construction		2,94	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	4.800 m²	14.095
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Construction	14.095	1.000 USD	x		10 %	1.409
Démantèlement		1,59	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	4.800 m²	7.636
						sous-total	24.550
Frais de travaux d'aménagement intérieur	Prix unitaire				Quantité		Coût total
Travaux d'aménagement		4,55	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	2.880 m²	13.091
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Travaux d'aménagement intérieur	13.091	1.000 USD	x		10 %	1.309
						sous-total	14.400
Frais de fonctionnement	Prix unitaire				Quantité		Coût total
Ressources humaines		1,33	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	4.800 m²	6.371
Entretien du pavillon	Construction et travaux d'aménagement intérieur	27.185	1.000 USD	x		2 %	544
Services généraux		0,27	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	4.800 m²	1.309
Assurance incendie		2,45	USD/m²	x	Surface au sol	4.800 m²	12
Assurance responsabilité civile		4,55	USD/m²	x	Surface au sol	4.800 m²	22
Frais de conseil		13,64	1.000 USD/mois	x		8 mois	109
						sous-total	8.366
Total général							47.316

b) Parcelle de taille moyenne (1.750 m²) **(en milliers de dollars US)**

Coût de construction	Prix unitaire				Quantité		Coût total
Plans	Construction	7.047	1.000 USD	x		10 %	705
Construction		2,94	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	2.400 m²	7.047
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Construction	7.047	1.000 USD	x		10 %	705
Démantèlement		1,59	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	2.400 m²	3.818
						sous-total	12.275
Frais de travaux d'aménagement intérieur	Prix unitaire				Quantité		Coût total
Travaux d'aménagement		4,55	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	1.440 m²	6.545
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Travaux d'aménagement intérieur	6.545	1.000 USD	x		10 %	655
						sous-total	7.200
Frais de fonctionnement	Prix unitaire				Quantité		Coût total
Ressources humaines		1,33	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	2.400 m²	3.185
Entretien du pavillon	Construction et travaux d'aménagement intérieur	13.593	1.000 USD	x		2 %	272
Services généraux		0,27	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	2.400 m²	655
Assurance incendie		2,45	USD/m²	x	Surface au sol	2.400 m²	6
Assurance responsabilité civile		4,55	USD/m²	x	Surface au sol	2.400 m²	11
Frais de conseil		13,64	1.000 USD/mois	x		8 mois	109
						sous-total	4.238
Total général							23.713

c) Petite parcelle (900 m²) **(en milliers de dollars US)**

Coû de cons ruc ion	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Plans	Construction	3.524	1.000 USD	x		10 %	352
Construction		2,94	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	1.200 m²	3.524
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Construction	3.524	1.000 USD	x		10 %	352
Démantèlement		1,59	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	1.200 m²	1.909
						sous-total	6.137
Frais de ravaux d amé-nagemen in érieur	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Travaux d'aménagement		4,55	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	720 m²	3.273
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Travaux d'aména-gement intérieur	3.273	1.000 USD	x		10 %	327
						sous-total	3.600
Frais de fonc ionnemen	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Ressources humaines		1,33	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	1.200 m²	1.593
Entretien du pavillon	Construction et travaux d'aména-gement intérieur	6.796	1.000 USD	x		2 %	136
Services généraux		0,27	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	1.200 m²	327
Assurance incendie		2,45	USD/m²	x	Surface au sol	1.200 m²	3
Assurance responsa-bilité civile		4,55	USD/m²	x	Surface au sol	1.200 m²	5
Frais de conseil		13,64	1.000 USD/mois	x		8 mois	109
						sous-total	2.173
Total général							11.911

A.1.2.2 Pavillon modulaire

Les participants louent des modules dans un pavillon construit par l'Organisateur et organisent l'aménagement intérieur et leur présentation par eux-mêmes.

Tableau 6A 5 : Modèle de dépenses pour une présentation dans un pavillon modulaire

a) Grand pavillon modulaire **(en milliers de dollars US)**

Loyer de l'espace	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Loyer de l'espace		1.345	USD/m²	x	Surface au sol	1.200 m²	1.615
						sous-total	1.615
Frais de ravaux d aménage-men in érieur	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Travaux d'aménagement		4,55	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	720 m²	3.273
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Travaux d'aména-gement intérieur	3.273	1.000 USD	x		10 %	327
Démantèlement		1,59	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	720 m²	1.145
						sous-total	4.745
Frais de fonc ionnemen	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Ressources humaines		1,33	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	1.200 m²	1.593
Entretien du pavillon	Travaux d'aména-gement intérieur	3.273	1.000 USD	x		2 %	65
Services généraux		0,27	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	1.200 m²	327
Assurance incendie		2,45	USD/m²	x	Surface au sol	1.200 m²	3
Assurance responsabilité civile		4,55	USD/m²	x	Surface au sol	1.200 m²	5
Frais de conseil		13,64	1.000 USD/mois	x		8 mois	109
						sous-total	2.103
Total général							8.463

b) Pavillon modulaire de taille moyenne **(en milliers de dollars US)**

Loyer de l'espace	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Loyer de l'espace		1.345	USD/m²	x	Surface au sol	600 m²	807
						sous-total	807
Frais de ravaux d aménage-men in érieur	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Travaux d'aménagement intérieur		4,55	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	360 m²	1.636
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Travaux d'aména-gement intérieur	1.636	1.000 USD	x		10 %	164
Démantèlement		1,59	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	360 m²	573
						sous-total	2.373
Frais de fonc ionnemen	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Ressources humaines		1,33	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	600 m²	796
Entretien du pavillon	Travaux d'aména-gement intérieur	1.636	1.000 USD	x		2 %	33
Services généraux		0,27	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	600 m²	164
Assurance incendie		2,45	USD/m²	x	Surface au sol	600 m²	1
Assurance responsabilité civile		4,55	USD/m²	x	Surface au sol	600 m²	3
Frais de conseil		13,64	1.000 USD/mois	x		8 mois	109
						sous-total	1.106
Total général							4.286

c) Petit pavillon modulaire **(en milliers de dollars US)**

Loyer de l'espace	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Loyer de l'espace		1.345	USD/m²	x	Surface au sol	300 m²	404
						sous-total	404
Frais de ravaux d aménage-men in érieur	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Travaux d'aménagement intérieur		4,55	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	180 m²	818
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Travaux d'aména-gement intérieur	818	1.000 USD	x		10 %	82
Démantèlement		1,59	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	180 m²	286
						sous-total	1.186
Frais de fonc ionnemen	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Ressources humaines		1,33	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	300 m²	398
Entretien du pavillon	Travaux d'aména-gement intérieur	818	1.000 USD	x		2 %	16
Services généraux		0,27	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	300 m²	82
Assurance incendie		2,45	USD/m²	x	Surface au sol	300 m²	1
Assurance responsabilité civile		4,55	USD/m²	x	Surface au sol	300 m²	1
Frais de conseil		13,64	1.000 USD/mois	x		8 mois	109
						sous-total	608
Total général							2.198

A.1.2.3 Pavillon conjoint mis à disposition par l'Organisateur

Les participants louent un espace dans un pavillon construit par l'Organisateur pour installer leur propre présentation.

Tableau 6A 6 : Modèle de dépenses pour une présentation dans un pavillon conjoint, construit par l'Organisateur.

a) Grand espace d'exposition **(en milliers de dollars US)**

Loyer de l'espace	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Loyer de l'espace		1.345	USD/m²	x	Surface au sol	300 m²	404
						sous-total	404
Frais de ravaux d aménage-men in érieur	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Travaux d'aménagement intérieur		4,55	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	180 m²	818
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Travaux d'aména-gement intérieur	818	1.000 USD	x		10 %	82
Démantèlement		1,59	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	180 m²	286
						sous-total	1.186
Frais de fonc ionnemen	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Ressources humaines		1,33	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	300 m²	397
Entretien du pavillon	Travaux d'aména-gement intérieur	818	1.000 USD	x		2 %	16
Services généraux		0,27	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	300 m²	82
Assurance incendie		2,45	USD/m²	x	Surface au sol	300 m²	1
Assurance responsabilité civile		4,55	USD/m²	x	Surface au sol	300 m²	1
Frais de conseil		13,64	1.000 USD/mois	x		8 mois	109
						sous-total	607
Total général							2.197

b) Espace de taille moyenne **(en milliers de dollars US)**

Loyer de l'espace	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Loyer de l'espace		1.345	USD/m²	x	Surface au sol	200 m²	269
						sous-total	269
Frais de ravaux d aménage-men in érieur	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Travaux d'aménagement intérieur		4,55	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	120 m²	545
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Travaux d'aména-gement intérieur	545	1.000 USD	x		10 %	55
Démantèlement		1,59	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	120 m²	191
						sous-total	791
Frais de fonc ionnemen	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Ressources humaines		1,33	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	200 m²	265
Entretien du pavillon	Travaux d'aména-gement intérieur	545	1.000 USD	x		2 %	11
Services généraux		0,27	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	200 m²	55
Assurance incendie		2,45	USD/m²	x	Surface au sol	200 m²	0,5
Assurance responsabilité civile		4,55	USD/m²	x	Surface au sol	200 m²	1
Frais de conseil		13,64	1.000 USD/mois	x		8 mois	109
						sous-total	441
Total général							1.501

c) Petit espace **(en milliers de dollars US)**

Loyer de l'espace	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Loyer de l'espace		1.345	USD/m²	x	Surface au sol	82 m²	110
						sous-total	110
Frais de ravaux d aménage-men in érieur	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Travaux d'aménagement intérieur		4,55	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	49 m²	224
Mobilier, montages, équipements et autres systèmes	Travaux d'aména-gement intérieur	224	1.000 USD	x		10 %	22
Démantèlement		1,59	1.000 USD/m²	x	Surface de l'espace d'exposition	49 m²	78
						sous-total	324
Frais de fonc ionnemen	Prix uni aire				Quan i é		Coû o al
Ressources humaines		1,33	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	82 m²	109
Entretien du pavillon	Travaux d'aména-gement intérieur	224	1.000 USD	x		2 %	4
Services généraux		0,27	1.000 USD/m²	x	Surface au sol	82 m²	22
Assurance incendie		2,45	USD/m²	x	Surface au sol	82 m²	0,2
Assurance responsabilité civile		4,55	USD/m²	x	Surface au sol	82 m²	0,4
Frais de conseil		13,64	1.000 USD/mois	x		8 mois	109
						sous-total	245
Total général							680

A.1.2.4 Présentations sur des stands et chariots

Les présentations sur des stands et chariots seront organisées en tenant compte des pavillons des participants officiels.

Les présentations sur des chariots ou des stands constituent un nouveau format permettant à tout un chacun de participer à l'Expo afin de favoriser les interactions et la communication entre une grande diversité de participants. Ces formats reflètent directement l'intention derrière le thème de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain*, et le concept du Laboratoire vivant des peuples. Ils visent à faciliter la participation pour ceux qui auraient des budgets limités, comme les ONG, les associations à but non lucratif, les organisations de la société civile, les PME ou les particuliers. Le but de ce type de présentation est d'accroître la diversité des participants.
Ces présentations seront conçues de telle manière qu'elles ne gênent pas les pavillons des participants officiels.

Présentation sur un stand
Ce format d'exposition est similaire à celui des pavillons conjoints mis à disposition par l'Organisateur et sera organisé dans les pavillons thématiques. Les présentations devront être en adéquation avec ce qui est exposé dans le pavillon thématique où elles se trouvent. Les participants peuvent louer un stand sur une base mensuelle, si bien que des présentations pourront être remplacées par d'autres pendant la durée de l'Expo. Ce format d'exposition sur un stand est limité dans le temps et offre un espace plus limité que les présentations dans un pavillon conjoint mis à disposition par l'Organisateur. C'est, de ce fait, une formule plus accessible.
Les participants choisissant ce format devront prendre en charge les dépenses relatives à leur présentation et payer un loyer qui dépendra de la durée de la location.

Présentation sur un chariot
Les présentations sur un chariot constituent un format très simple pour exposer, dans lequel il suffit au participant de louer un chariot fourni par l'Organisateur et de le gérer comme bon lui semble. Les chariots se verront allouer un emplacement sur une des cinq places *Khu*. Les chariots – mobiles par nature – permettent une flexibilité pour imaginer des collaborations avec d'autres présentations ou des manifestations, selon les envies des participants.
Les participants choisissant ce format devront prendre en charge les dépenses relatives à leur présentation et payer les frais de location du chariot.

Note Les explications ci-dessus concernant les présentations sur un stand ou sur un chariot s'inspirent du plan actuel et sont susceptibles d'évolutions.

A.1.3 Autres dépenses

Les coûts de transport et d'hébergement du personnel des participants sont à la charge de ces derniers. À titre de référence, le tableau 6A-7 donne un aperçu des différents postes du coût de la vie.

Tableau 6A 7 : Coût de la vie

a) Dépenses courantes

Ca égorie	Prix uni aire en dollars US	No es
Transport		
Train	à partir d'environ 1,36	Les tarifs dépendent des compagnies de transport et de la distance.
Métro	à partir d'environ 1,64	
Bus	tarif fixe d'environ 1,91	
Taxi	à partir d'environ 6,18	
Les options de transport entre le logement et le site de l'Expo seront en principe les services de transport public et de navettes en bus. La tarification du service de navettes sera déterminée en s'inspirant des modèles des précédentes Expos.		
À titre de référence : coûts des transports entre le centre-ville d'Osaka et la zone du site de l'Expo à ce jour.		
Entre la gare d'Osaka et la gare Cosmosquare	3,55	Aller simple en train
Entre la gare Bentencho et la gare Cosmosquare	2,09	Aller simple en train
Entre le centre-ville d'Osaka et Yumeshima	environ 46,18	Aller simple en taxi
Hébergement pour les participants		
Appartement de 50 m² pour 2 personnes.	environ 1.200 (moyenne reflétant le cours actuel du marché immobilier, etc.	Loyer pour un mois, sur la base des évaluations de 2019
Hébergement en hôtellerie		
Chambre dans un hôtel 5 étoiles	environ 436,41	Prix pour deux personnes, par nuitée
Chambre dans un hôtel 4 étoiles	environ 258,67	Prix pour deux personnes, par nuitée
Chambre avec deux lits dans un « city hotel »	environ 136,36	par nuitée
Chambre avec deux lits dans un « business hotel »	environ 81,82	par nuitée
Location		
Studio	entre 27,27 et 45,45 environ	Séjour de longue durée de plus d'un mois, prix par nuitée
Restaurants		
I existe une grande diversité de restaurants dans la région du Kansaï, si bien que les prix varient largement selon le type de repas que l'on prend. En restauration rapide, un repas de nouilles japonaises au sarrasin (*soba* ou au blé (*udon* coûte en moyenne 2,72 dollars US et un menu dans une des chaînes de hamburgers coûte en moyenne 4,55 dollars US.		
Coiffeur		
Coupe de cheveux chez le coiffeur (pour hommes / pour dames)	entre 10,09 et 31,82 environ	Les prix varient selon les salons de coiffure.

b) Services généraux

Ca égorie	Prix uni aire en dollars US		No es
Électricité	entre 0,18 et 0,27 par kWh		Prix facturé aux consommateurs de la région du Kansaï par KEPCO en décembre 2019
Alimentation en eau potable et évacuation des eaux usées	entre 1,54 et 2,80 par m³		Prix facturé aux consommateurs de la région du Kansaï par la Ville d'Osaka
Gaz	entre 1,33 et 2,20 par m³		Prix facturé aux consommateurs de la région du Kansaï par Osaka Gas
Carburant	Essence qualité supérieure (Premium	1,43 par litre	Source Agence des ressources naturelles et de l'énergie en décembre 2019
	Essence qualité ordinaire (Regular	1,33 par litre	
	Kérosène pour appareil de chauffage	0,93 par litre	

c) Assurance

L'Organisateur proposera aux participants qui le souhaitent une liste de différents types d'assurance disponibles (par ex. assurance médicale pour leur personnel.

Chapitre 7

Héritage

7.1 **Importance de l'héritage** **238**

7.2 **Héritage physique** **239**
7.2.1 Aménagement du site après l'Expo 239

7.2.2 Infrastructures alentour 240

7.2.3 Réutilisation des installations de l'Expo 240

7.3 **Héritage immatériel** **241**
7.3.1 Développer et faire passer aux générations suivantes les idéaux et les réalisations de l'Expo 241

7.3.2 Sensibilisation et changement de comportement 242

7.3.3 Les ODD et au-delà 242

7.3.4 Le Laboratoire vivant des peuples 242

7.3.5 Une formidable occasion pour le Japon de poursuivre son essor 243

7.3.6 Développement des ressources humaines 243

Héritage

7.1 Importance de l'héritage

La communauté internationale est confrontée chaque jour à de nouveaux enjeux à résoudre, face notamment aux disparités de revenus, aux tensions sociales grandissantes, à l'évolution des modes de vie et de travail, à la multiplication des catastrophes naturelles de grande ampleur et au vieillissement de la population.

Face à ces enjeux, l'Expo se doit de laisser un héritage capable d'inspirer la communauté internationale et de proposer des pistes tournées vers l'avenir.

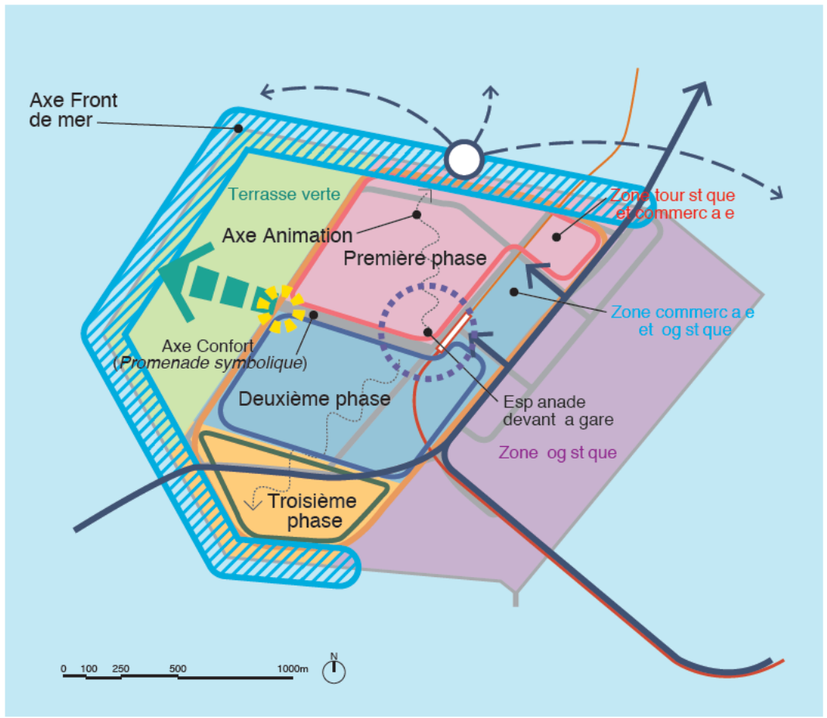

Figure 7 1 : Principes de base du Plan d'aménagement de Yumeshima

7.2 Héritage physique

7.2.1 Aménagement du site après l'Expo

7.2.1.1 Plan d'aménagement de Yumeshima

En août 2017, les associations économiques du Kansaï, le département d'Osaka et la ville d'Osaka (ci-après dénommée « les collectivités locales et leurs partenaires »), ont élaboré un « Plan d'aménagement de Yumeshima », qui définit les principes directeurs du développement local et de l'utilisation des terrains sur l'ensemble de l'île artificielle de Yumeshima, qui comprend le site où se tiendra l'Expo.

Ce plan précise comment chaque zone de l'île sera utilisée : la partie orientale de l'île sera dévolue à des activités logistiques et industrielles, la partie centrale à des activités touristiques et commerciales, et la partie occidentale abritera une Terrasse verte. Le site de l'Expo est à cheval sur ces trois zones, mais la majorité des pavillons seront situés dans la « zone touristique et commerciale ». D'après le plan, cette zone vise à devenir *in fine* un nouveau haut-lieu du tourisme international, attirant des visiteurs du monde entier qui pourront y faire l'expérience des technologies les plus avancées sous forme de divertissements et de loisirs, faisant ainsi office de vitrine de pointe pour le développement industriel et la créativité des entreprises.

Les collectivités locales et leurs partenaires ont élaboré en décembre 2019 un schéma directeur intitulé « Politique de base pour l'aménagement de Yumeshima », qui intègre les évolutions depuis l'adoption du plan précédent, afin de concrétiser le développement de la zone en un haut-lieu innovant du tourisme international. Ce schéma directeur donne des orientations en termes d'aménagement, notamment concernant le plan d'occupation des sols, les projets d'infrastructure et le développement d'une ville intelligente. Il précise que toutes les installations touristiques ou logistiques devront être optimisées pour déployer tout leur potentiel, et que les différents acteurs, à commencer par les collectivités locales et leurs partenaires, devront renforcer leur coopération au gré des différentes étapes de l'aménagement de Yumeshima.

7.2.1.2 À l'écoute des acteurs

En mars 2019, la ville d'Osaka a mené une consultation publique pour imaginer les mesures concrètes à adopter pour que l'Expo et ses valeurs se prolongent au-delà de sa clôture. Il s'agissait de récolter un large éventail d'idées pratiques, de sonder l'engagement du secteur privé pour aménager le site après l'Expo et de vérifier le potentiel commercial de la zone. Trois perspectives ont été retenues pour cette étude : 1) recueillir des idées et des mesures spécifiques pour prolonger la philosophie et les initiatives lancées pendant l'Expo après la clôture de l'événement ; 2) explorer des pistes et des mesures concrètes pour intégrer le concept qui sous-tend la planification du site de l'Expo dans l'aménagement post-Expo, en harmonie avec les spécificités géographiques de Yumeshima et le paysage alentour ;

3) imaginer les fonctions et les installations pertinentes pour un site pressenti pour se transformer en un haut-lieu du tourisme international, forgé par les échanges et l'attractivité touristique des lieux que l'Expo aura su créer.
Les collectivités locales et leurs partenaires s'inspireront des idées issues de cette concertation pour une meilleure intégration de la philosophie de l'Expo dans leur plan d'aménagement du territoire.

7.2.1.3 Organisation en place pour gérer l'aménagement du territoire

En juillet 2019, la ville d'Osaka a créé une Direction pour l'aménagement urbain de Yumeshima, chargée de la coordination entre toutes les parties prenantes, notamment l'Organisateur de l'Expo et le département d'Osaka afin de travailler à l'aménagement de l'île sur ce qui sera l'ancien site de l'Expo.

7.2.2 Infrastructures alentour

Le prolongement de la ligne ferroviaire desservant Yumeshima restera après la clôture de l'Expo en tant qu'infrastructure pérenne de transport pour relier l'île et le centre-ville d'Osaka, nouvel atout précieux pour le développement régional et touristique du site.
La ville d'Osaka prévoit également de construire les routes d'accès et leurs aménagements, et de les intégrer dans un réseau routier plus vaste, capable d'assurer à la fois les liaisons de base pour un site qui entend devenir un haut-lieu du tourisme international, et une circulation cohérente et harmonieuse sur l'île de Yumeshima. De plus, afin que Yumeshima puisse pleinement se développer en tant que plateforme logistique et touristique internationale, les ponts et les axes routiers principaux desservant aujourd'hui l'île feront l'objet de travaux d'agrandissement avec un élargissement de leurs voies.

7.2.3 Réutilisation des installations de l'Expo

Même si les pavillons et autres installations de l'Expo seront, en principe, démontés et enlevés après la clôture, l'Organisateur s'engage à rechercher des repreneurs pour tous les éléments réutilisables, y compris les équipements et machines. Ce qui ne pourra être réutilisé en l'état sera recyclé pour servir de matière première à des produits recyclés.

7.3 Héritage immatériel

7.3.1 Développer et faire passer aux générations suivantes les idéaux et les réalisations de l'Expo

Avec son thème « *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain* », l'Expo entend contribuer à accélérer la réalisation des ODD, qui vise l'horizon 2030, et de dérouler un plan et une vision pour les atteindre et aller au-delà.
L'Expo ne doit pas être considérée comme un événement ponctuel. Au contraire, parmi les objectifs d'une Expo réussie, il y a l'idée essentielle que ses réalisations et les idéaux qu'elle porte soient repris et développés plus avant pour et par les générations futures.
A cette fin, l'Organisateur prévoit de faire la synthèse des réalisations que l'Expo laissera en héritage et de communiquer dessus,

notamment les structures mises en place pour assurer que les résultats et les idéaux de l'Expo se poursuivent et se développent après la clôture de l'Expo.

7.3.2 Sensibilisation et changement de comportement

Pendant la durée de l'Expo, à travers diverses initiatives, à commencer par des forums et des ateliers thématiques, mais également en amont, via les manifestations et les plateformes de type « idéathon » pour croiser différentes perspectives, tous ceux qui participeront d'une manière ou d'une autre à l'Expo seront invités à rechercher et découvrir de nouveaux modes de vie propres à leurs attentes et le potentiel qu'ils impliquent, à travers des expériences de co-création interactive avec les autres participants. L'Organisateur espère ainsi provoquer une prise de conscience et des changements de comportement, en proposant à chacun de trouver des pistes pour incarner le thème de l'Expo dans sa vie quotidienne.
Cette prise de conscience accompagnée d'un changement collectif de comportement, engendrera un large mouvement porteur d'une nouvelle dynamique tournée vers l'avenir. Il constituera l'héritage immatériel de l'Expo, à savoir cette capacité pour l'humanité de relever des défis communs, notamment ceux énoncés dans les ODD, et ce, bien après la clôture de l'Expo.

7.3.3 Les ODD et au-delà

L'Organisateur place clairement l'Expo comme un jalon essentiel pour contribuer à la réalisation des ODD et de la Société 5.0, en en faisant un lieu où partager les meilleures pratiques et où lancer de nouvelles initiatives dans ces domaines.
Outre les présentations dans les pavillons, l'Organisateur établira un forum au sein même de l'Expo dans lequel des experts et des visiteurs du monde entier pourront débattre de collaborations possibles en vue d'atteindre les ODD et de progresser au-delà de ce calendrier. Les résultats de ces discussions seront diffusés dans le monde entier, par exemple dans une publication qui pourrait s'appeler « Agenda de l'Expo Osaka, Kansaï » (titre provisoire).

7.3.4 Le Laboratoire vivant des peuples

L'Expo servira de terrain d'essai pour trouver des solutions aux enjeux de nos sociétés de demain, dans lequel on pourra expérimenter toutes sortes de nouvelles technologies, de nouveaux services et de nouveaux systèmes avant un déploiement grandeur réelle. Le processus menant à ces expériences et les résultats qui en découleront seront également considérés comme faisant partie de l'héritage de l'Expo. Le déploiement réel dans la société de systèmes et de technologies qui auront fait leurs preuves pendant l'Expo constituera également de nouvelles opportunités commerciales.
L'héritage de l'Expo, c'est aussi les connaissances et le savoir-faire accumulés de l'exploitation de l'Expo, par exemple autour des nouvelles technologies qui seront testées pendant la durée de l'événement, et qui serviront de base à la construction de la société de demain. On pense notamment aux services multilingues ou aux systèmes de contrôle des flux de visiteurs faisant appel à l'intelligence artificielle, aux propositions de mobilité de génération future, aux technologies innovantes qui permettront d'imaginer une Expo résiliente face aux catastrophes naturelles (séismes, typhons, etc.) – autant d'avancées qui seront diffusées dans le monde entier.

7.3.5 Une formidable occasion pour le Japon de poursuivre son essor

À travers diverses initiatives visant à atteindre les ODD, parfaitement intégrées dans le programme même de l'Expo, le Japon entend se positionner comme « un pays pionnier et force de proposition face aux enjeux planétaires », base pour concevoir son avenir et pour accélérer sa stratégie de croissance.
La « vie » est un des thèmes centraux de l'Expo, qui entend promouvoir des initiatives innovantes dans le domaine des sciences de la vie, en capitalisant sur l'expertise des universités, des instituts de recherche et des pôles industriels de la région d'Osaka et du Kansaï.
L'Expo, qui encourage une participation active de tous, entend également faciliter les interactions et les débats entre la pluralité de cultures et de valeurs qui existent à travers le monde, favorisant ainsi la créativité. Ce mécanisme devrait conduire à l'avènement d'un nouvel état d'esprit.
Les touristes qui visiteront le Japon pendant la période de l'Expo auront l'occasion de découvrir les attraits de Yumeshima et de toute une région alentour riche en ressources touristiques : une opportunité sans précédent pour les communes d'accueil de ces visiteurs japonais et internationaux de développer des services touristiques à forte valeur ajoutée garantissant des séjours confortables et sans stress. C'est ainsi que les infrastructures physiques feront l'objet de vastes programmes de modernisation, par exemple en généralisant l'accessibilité des sites touristiques (avec des moyens tant « hard » que « soft »), ou en améliorant le confort et le côté pratique pour les visiteurs avec la diffusion d'informations utiles et pertinentes dans les trains, les gares et les gares routières.
Ainsi, l'Expo servira de tremplin pour le Japon, et plus particulièrement pour la région d'Osaka et du Kansaï, pour poursuivre son essor sur les plans économiques, sociaux et culturels.

7.3.6 Développement des ressources humaines

Tout au long des préparatifs menant à l'Expo, l'Organisateur mobilisera un large éventail d'expertises, afin d'encourager la co-création entre personnes venant d'horizons aussi divers que possible. Désireux de s'assurer une grande diversité d'idées, l'Organisateur favorisera une participation représentative des différentes tranches d'âge, de la parité homme-femme et des nationalités.
Dans le cadre de cet effort, l'Organisateur veillera à offrir des opportunités pour les générations à venir en s'assurant qu'elles pourront s'exprimer et mettront en avant leurs compétences, afin que l'Expo soit aussi le lieu où émergeront de nouveaux talents qui mèneront nos sociétés de demain.

Chapitre 8

Documents juridiques

8.1	**Règlement général**	**248**
SECTION I	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	248
SECTION II	AUTORITÉS COMPÉTENTES DE L'ÉTAT ORGANISATEUR	248
SECTION III	PARTICIPANTS OFFICIELS	250
SECTION IV	CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION	252
SECTION V	CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX CONCESSIONNAIRES	260
SECTION VI	INDEMNITÉS EN CAS D'ANNULATION DE L'EXPOSITION	261
8.2	**Contrat de participation**	**262**
SECTION I	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	262
SECTION II	LA PRÉSENTATION DU PARTICIPANT	262
SECTION III	ACTIVITÉS COMMERCIALES DES PARTICIPANTS	264
SECTION IV	AVANTAGES ACCORDÉS AUX PARTICIPANTS	266
SECTION V	ENTRÉE EN VIGUEUR	267
8.3	**Règlement spécial No.1**	**268**
8.4	**Règlement spécial No. 2**	**276**
8.5	**Document établissant et garantissant une indemnisation en cas d'annulation**	**282**
8.6	**Coût de participation**	**284**
Annexes	**8-1. Lettre du Premier ministre du Japon**	**288**
	8-2. Lettre de l'Association japonaise pour l'Exposition universelle de 2025	**292**

Documents juridiques

8.1 Règlement général

SECTION I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Titre, thème et catégorie

Une exposition internationale enregistrée sera organisée à Osaka, dans la région du Kansaï, au Japon. Cette exposition sera intitulée « Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon » (ci-après dénommée « l'Expo »). Le thème de l'Expo sera « *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain* ». La définition du thème de l'Expo ainsi que les modalités de sa mise en œuvre seront stipulées dans le Règlement spécial No.1 prévu à l'article 34 du présent Règlement. Le Bureau International des Expositions (ci-après dénommé « le BIE ») a enregistré l'Expo conformément aux dispositions prévues par la Convention concernant les expositions internationales, signée à Paris le 22 novembre 1928, telle qu'amendée ultérieurement (ci-après dénommée « la Convention »).

Article 2 - Site

L'Expo se tiendra à Yumeshima, une île artificielle en front de mer d'Osaka d'une superficie d'environ 390 hectares, dont 155 hectares seront dévolus aux zones d'expositions et aux autres activités de l'Expo.

Article 3 - Durée

L'Expo débutera le dimanche 13 avril 2025 et se terminera le lundi 13 octobre 2025.
Dans l'éventualité où seraient prévues avant la date d'ouverture officielle une ou plusieurs journées de visite réservées à certaines catégories d'invités, tels que les représentants de la presse, le calendrier en sera arrêté avec l'accord du Bureau du Collège des Commissaires Généraux.

SECTION II – AUTORITÉS COMPÉTENTES DE L'ÉTAT ORGANISATEUR

Article 4 - Autorité gouvernementale en charge de l'Expo

L'Expo est placée sous l'autorité du Ministre de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie, relevant du gouvernement du Japon, pays signataire de la Convention. Le Ministre de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie sera chargé de préparer ou de prendre les mesures législatives, réglementaires, financières et autres propres à assurer le succès et le prestige de l'Expo. Il exerce son autorité et son contrôle sur l'Expo par l'intermédiaire du Commissaire Général de l'Exposition.

Article 5 - Le Commissaire Général de l'Exposition

Le gouvernement du Japon nommera le Commissaire Général de l'Exposition, qui aura autorité pour le représenter en toute matière relative à l'Expo.
Celui-ci représente le gouvernement du Japon en toute matière relative à l'Expo. Il est chargé de garantir l'exécution des engagements pris vis-à-vis des Participants. Il veille au respect du programme et à l'application des dispositions du Règlement général et des Règlements spéciaux. Il exerce à ce titre le pouvoir de discipline sur l'ensemble de l'Expo et notamment peut d'office suspendre ou faire cesser toute activité et retirer à tout moment les objets de toute provenance incompatibles avec la bonne tenue de l'Expo ou susceptibles de présenter un danger ou un risque. Si l'Organisateur ou un Commissaire Général de section conteste la décision du Commissaire Général de l'Exposition, il est fait application de l'article 10 que les parties s'engagent à respecter. Ce recours a un caractère suspensif, sauf en matière de sécurité.
Le Commissaire Général de l'Exposition peut, sous sa propre responsabilité, déléguer l'exercice de ses pouvoirs à ses collaborateurs.
Le Commissaire Général de l'Exposition ne peut exercer de fonction ou de mission pour le compte de l'Organisateur uniquement si ces fonctions poursuivent, en droit comme en fait, un but exclusivement désintéressé et non lucratif.

Article 6 - Rapports du Commissaire Général de l'Exposition avec le Bureau International des Expositions

Le Commissaire Général de l'Exposition communique au BIE, dès qu'il en a connaissance, les décisions des gouvernements concernant leurs participations, notamment les actes par lesquels ils font connaître leurs acceptations, les nominations des Commissaires Généraux des sections nationales, les emplacements qu'ils retiennent et, dès leur signature, les Contrats de participation.
Le Commissaire Général de l'Exposition soumet à l'approbation du BIE, dans les délais fixés à l'article 34 ci-après, les textes des Règlements spéciaux. Il communique au BIE toute information susceptible de l'éclairer sur l'état d'avancement de la préparation de l'Expo en lui faisant notamment un rapport à ce sujet à chacune de ses sessions. Il veille au respect des règles établies par le BIE en matière d'utilisation de son drapeau et des autres symboles du BIE. Il accueille les délégués auxquels le BIE a confié des missions d'information auprès de l'Expo.
Le Commissaire Général de l'Exposition veille à ce que l'Organisateur fasse connaître par tous moyens appropriés, et notamment en le mentionnant sur tous les documents pertinents, que l'Expo a été enregistrée par le BIE conformément au règlement du BIE.
Le Commissaire Général de l'Exposition communique au BIE, en temps utile et pour l'information des Participants, les textes législatifs, réglementaires ou autres adoptés par l'État organisateur et par les autorités publiques locales en vue de faciliter la participation des États étrangers et d'assurer le succès de l'Expo.
Le Commissaire Général de l'Exposition conviendra avec le BIE des modalités et procédures par lesquelles, conformément au règlement du BIE, un pourcentage de 2 % des recettes provenant de la vente des billets d'entrée (montant total hors taxe sur la consommation et taxe locale sur la consommation) sera versé au BIE (ci-après dénommé « Redevance sur les droits d'entrée »). Le montant des droits d'entrée ne

doit en aucun cas être inférieur au montant estimé de l'indemnité pour annulation de l'Expo tel que prévu à l'article 38 du présent Règlement.

Article 7 - Le Collège des Commissaires Généraux de section et le Bureau du Collège

Dès que possible, le Commissaire Général de l'Exposition réunira les Commissaires Généraux de section représentant les États participants pour élire un Président et un Bureau chargés de les représenter, de délibérer sur les sujets d'intérêt commun et d'exercer les attributions prévues à l'article 10 ci-après.
Lorsque le nombre d'États participant officiellement aura doublé depuis les élections du Bureau, celles-ci seront réputées caduques et il sera procédé à de nouvelles élections.
En cas d'empêchement, le Président du Bureau du Collège déléguera ses pouvoirs à un autre membre du Bureau.
Les modalités de fonctionnement du Bureau du Collège seront définies dans le Règlement spécial No.3 prévu à l'article 34 du présent Règlement.

Article 8 - Organisateur de l'Expo

Conformément à la Loi sur les mesures spéciales nécessaires à la préparation et à la tenue de l'Exposition universelle en 2025, et compte tenu de l'autorité du Commissaire Général de l'Exposition, la préparation, l'organisation, la réalisation et la gestion de l'Expo sont confiées à l'Association japonaise pour l'Exposition universelle de 2025 (dénommée « l'Organisateur » dans le présent Règlement), ayant le statut juridique d'association d'intérêt public (*shadan hôjin*).
Le Commissaire Général de l'Exposition communiquera au BIE, pour l'information des Participants et pour les archives officielles du BIE, les actes constitutifs et la composition des organes directeurs de l'Expo, ainsi que la teneur essentielle des garanties, avantages ou contraintes résultant des accords conclus avec l'État et, le cas échéant, les autres autorités publiques.

SECTION III - PARTICIPANTS OFFICIELS

Article 9 - Participants officiels

1. Les Participants officiels sont les gouvernements étrangers et les organisations internationales qui ont accepté une invitation officielle du gouvernement du Japon à participer à l'Expo. Le gouvernement de tout État participant à l'Expo sera représenté par un Commissaire Général de section, accrédité auprès du gouvernement du Japon. Toute organisation internationale participante peut également désigner un Commissaire Général de section.
   Tout Participant officiel devra signer un Contrat de participation avec l'Organisateur.
   Le Contrat de participation est signé entre le Commissaire Général de section et un représentant de l'Organisateur, le Commissaire Général de l'Exposition y apposant son contreseing.
   Le Commissaire Général de section est seul responsable de l'organisation et du fonctionnement de sa section nationale, qui comprend tous les exposants ainsi que les prestataires des activités commerciales visées au Chapitre III de la Section IV du présent Règlement, mais non les concessionnaires visés à la Section V.
   Le Commissaire Général de section garantit le respect par les membres de sa section nationale des règlements édictés par l'Organisateur et approuvés par le BIE.
   Pour faciliter l'accomplissement de sa mission, le Commissaire Général de section se verra accorder un traitement préférentiel, dont les modalités seront stipulées dans le Règlement spécial No.12 prévu à l'article 34 ci-après.
   Le personnel des sections nationales étrangères bénéficiera de facilités d'hébergement, énumérées dans le Règlement spécial No.6 prévu à l'article 34 ci-après.
2. Tous les Participants officiels sont soumis aux mêmes règles en ce qui concerne leurs droits et obligations.
   L'Organisateur n'autorise aucune dérogation aux dispositions de cet article, à l'exception de celles octroyées aux pays en voie de développement en matière d'assistance technique et financière.
   Ces conditions doivent figurer explicitement sur le Contrat de participation soumis au BIE pour ces États ou organisations internationales.
3. Le contenu de l'assistance financière accordée aux pays en développement sera détaillé dans le Règlement spécial No.2 dans les guides de participation pertinents qui seront établis par l'Organisateur avec la coopération du BIE.

Article 10 - Règlement des litiges

Le règlement de tout litige entre un Participant officiel et, soit un autre Participant officiel, soit l'Organisateur, obéit aux dispositions suivantes :

1. Si ce litige porte sur l'interprétation du présent Règlement général, des Règlements spéciaux ou du Contrat de participation au regard de la Convention, ou des règlements obligatoires du BIE, le Bureau du Collège des Commissaires Généraux statue comme conciliateur après, le cas échéant, avoir demandé l'avis du Président du BIE qui le rend avec le concours du, ou des, Vice-Président(s) compétent(s) et du Secrétaire Général. Le Commissaire Général de l'Exposition ou l'Organisateur peut aussi requérir l'avis susmentionné.
   La décision du Bureau du Collège des Commissaires Généraux est immédiatement applicable et sans recours. Lors de sa plus proche session, l'Assemblée générale du BIE fera connaître si elle approuve l'interprétation du Bureau du Collège des Commissaires Généraux de section, qui constituera ainsi un précédent applicable aux cas semblables qui se présenteraient à l'avenir ; dans le cas contraire, elle indiquera l'interprétation qui aurait dû être retenue.
2. Si ce litige porte sur les produits exposés, le Bureau saisit le Collège des Commissaires Généraux, conformément au paragraphe 3 de l'article 19 de la Convention.
3. Si le litige doit être résolu par le Commissaire Général de l'Exposition selon la procédure prévue par les dispositions du présent Règlement général, les parties

sont en droit de demander au préalable l'avis du Bureau du Collège des Commissaires Généraux.

4. Pour tout autre litige, les parties peuvent requérir l'arbitrage :
   - au premier degré, du Commissaire Général de l'Exposition seul ;
   - au second degré, du Commissaire Général de l'Exposition statuant après avis du Bureau du Collège des Commissaires Généraux de section ;
   - au troisième degré, du Bureau du Collège des Commissaires Généraux de section.

   La décision est prise au degré requis par la partie qui a choisi le degré le plus élevé.
5. Les décisions prévues ci-dessus doivent être prises dans un délai de dix jours. À défaut, le litige - s'il relève des cas visés aux points 1, 3 ou 4 ci-dessus - est porté devant le Collège des Commissaires Généraux, qui statue dans un délai de cinq jours.

   À défaut, la demande de la partie qui a soulevé le litige est réputée non fondée.

SECTION IV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

CHAPITRE I - ADMISSION

Article 11 - Admission des objets et du matériel pour l'Exposition

Seuls sont admis à l'Expo les objets et le matériel contribuant à l'illustration du thème défini à l'article 1 du présent Règlement.
L'origine de ces produits est régie par les dispositions de l'article 19 de la Convention.

La procédure pour évaluer la conformité avec le thème de l'Expo sera explicitée dans le Règlement spécial No.1 prévu à l'article 34 ci-après.

Article 12 - Admission des exposants

Les exposants des sections nationales sont choisis par le Commissaire Général de section et relèvent de sa seule autorité.
Les exposants qui ne relèvent d'aucune section traitent directement avec l'Organisateur, qui est tenu d'informer le gouvernement de l'État dont est originaire l'exposant en question dès qu'une telle requête est formulée.

Article 13 - Espaces d'exposition

Les différents formats d'exposition sont les suivants :

1. Type A (parcelle) : parcelle fournie par l'Organisateur sur laquelle les Participants construisent leur pavillon. Les présentations des entreprises privées relèveront de ce format.
2. Type B (module) : module construit par l'Organisateur, loué par les Participants.
3. Type C (pavillon conjoint) : espace d'exposition loué par les Participants dans des pavillons conjoints construits par l'Organisateur.
4. Le Pavillon du Japon et le Pavillon des municipalités : espaces d'exposition par le gouvernement du Japon et par les collectivités locales du Japon.
5. Espace associatif : espace réservé aux associations à but non lucratif afin de promouvoir la participation et les présentations de la société civile et des citoyens qui souhaitent contribuer à construire la société de demain.
6. Pavillons thématiques : pavillons construits par l'Organisateur offrant aux visiteurs diverses expériences illustrant le thème produit par l'Organisateur.
7. Zone des meilleures pratiques : espace d'exposition construit par l'Organisateur et mis à la disposition d'un large éventail d'acteurs, qui servira de vitrine aux résultats des projets de co-création initiés avant l'inauguration de l'Expo. Les Participants incluent les ONG, les start-up et PME ou d'autres représentants de la société civile.
   Les états membres du BIE bénéficieront d'une remise de 15% sur les loyers des espaces mis à leur disposition. Les espaces seront fournis gratuitement aux pays éligibles au programme d'assistance offerte aux pays en développement.

CHAPITRE II - EMPLACEMENTS - AMÉNAGEMENTS - FRAIS

Article 14 - Emplacements

Les emplacements mis à la disposition de l'ensemble des sections étrangères officielles auront une superficie totale au moins égale à celle occupée par la section nationale japonaise. Si, toutefois, cette superficie n'a pas entièrement fait l'objet de contrats d'attribution 24 mois avant l'inauguration de l'Expo, l'Organisateur recouvrera le droit de disposer librement de l'espace non retenu.
Les parcelles allouées aux Participants officiels pour la construction de leur propre pavillon seront mises à leur disposition par l'Organisateur, libres de tout loyer.

Les Participants officiels se verront confirmer l'allocation de leur emplacement après approbation de leur Exposé thématique, conformément aux dispositions visées au Règlement spécial No.1 prévu à l'article 34 ci-après.

Article 15 - Services généraux

L'Organisateur fournit aux Participants, à titre onéreux, les services de gaz, d'électricité, de télécommunications, d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées, de ramassage des ordures, etc. Les tarifs de ces services sont conformes aux tarifs locaux.
Les Participants seront responsables du nettoyage, de l'entretien, du tri des ordures et de toute autre opération nécessaire à la bonne tenue de leur emplacement. Si un Participant ne remplissait pas ses obligations en la matière, l'Organisateur serait en droit d'effectuer lesdites opérations pour le compte du Participant en question et de lui facturer toutes les dépenses occasionnées à cet effet.
Les conditions pour la fourniture des services généraux seront détaillées dans les Règlements spéciaux Nos. 4, 5 et 10 prévus à l'article 34 ci-après.

Article 16 - Bâtiments et installations

Aucun aménagement ne peut être réalisé par un Participant dans l'enceinte de l'Expo sans que le projet en ait été approuvé préalablement par l'Organisateur. Les terrassements, les plantations et en général tous aménagements aux abords des constructions doivent aussi être préalablement autorisés par l'Organisateur. De même, les plans d'aménagement

établis par l'Organisateur ne pourront être modifiés qu'après accord des Participants concernés ou autorisation donnée par le Bureau du Collège des Commissaires Généraux de section.
Le Règlement spécial No.4 prévu à l'article 34 du présent Règlement mentionnera les conditions applicables à toute construction ou aménagement. Il comprendra également les conditions spéciales qui s'appliquent dans l'enceinte de l'Expo, du fait de la nature temporaire des bâtiments à construire et des aménagements à y réaliser.
Les Participants pourront demander des dérogations au Commissaire général de l'Exposition, qui devra soit statuer en personne, soit faire statuer par les autorités compétentes.
Le Règlement spécial No.5 prévu à l'article 34 ci-après mentionne les conditions d'installation et de fonctionnement des machines, appareils et équipements qui seraient utilisés par les Participants.

Article 17 - Occupation des emplacements

Les travaux de construction proprement dits devront être terminés au plus tard le 13 juillet 2024, ceux d'aménagement intérieur et de finition le 13 janvier 2025, et ceux de mise en place des éléments exposés le 13 mars 2025.
Pour que ces délais puissent être respectés, les parcelles à construire seront remises aux Participants officiels (ou à leurs représentants dûment habilités) à partir du 13 avril 2023, les espaces d'exposition dans des pavillons construits par l'Organisateur au plus tard le 13 juillet 2024, et l'entrée des éléments d'exposition sera autorisée à partir du 13 novembre 2024.
Les parcelles à construire remises aux Participants devront être évacuées et restituées dans leur état d'origine le 13 avril 2026 au plus tard. Les pavillons construits par l'Organisateur devront être évacués et restitués dans leur état d'origine le 13 janvier 2026 au plus tard.

Article 18 - Objets exposés

Aucun objet ni élément affecté à l'Expo ne peut en être enlevé de l'Expo sans l'autorisation du Commissaire Général de l'Exposition.
En cas de manquement d'un Participant officiel aux obligations qui lui incombent à l'égard de l'Organisateur, le Commissaire Général de l'Exposition peut, lors de la clôture de l'Expo, faire procéder d'office aux frais, risques et périls du défaillant, au démontage, à l'évacuation, à l'entreposage, à la saisie et à la vente des biens qu'il possède dans l'enceinte de l'Expo, à l'exception des objets considérés comme appartenant au patrimoine national, le montant des créances de l'Organisateur étant imputé sur le produit de la vente.

CHAPITRE III - ACTIVITÉS COMMERCIALES ET DIVERSES

Article 19 - Dispositions générales

Les activités commerciales et diverses exercées dans les sections nationales doivent être autorisées soit par le présent Règlement général, soit par le Contrat de participation, soit par une décision du Commissaire Général de l'Exposition. Tout Participant officiel peut se prévaloir de tout avantage particulier obtenu par un autre Participant officiel.
Ces activités, y compris celles relatives au commerce électronique, relèvent exclusivement de l'autorité du Commissaire Général de section compétent. Si leur exercice donne lieu à des redevances selon les modalités fixées par le Contrat de participation, celles-ci sont perçues par le Commissaire Général de section.
La surface consacrée aux activités commerciales et accessible au public ne doit pas excéder 20 % de la surface couverte totale d'exposition afin que le caractère de la présentation nationale reste conforme aux dispositions du 1 de l'article I de la Convention.

Article 20 - Activités commerciales

Tout Participant officiel peut, dans les conditions fixées au Règlement spécial No.9 prévu à l'article 34 ci-après, ouvrir un ou des restaurant(s) où sera servie principalement la cuisine de son pays.
Tout Participant officiel peut, dans les conditions fixées au Règlement spécial No.9 prévu à l'article 34 ci-après, vendre au public des photographies (y compris des diapositives et des cartes postales), des enregistrements audio ou vidéo (sur films, CD, DVD ou tout autre support électronique), des livres ou des timbres de son pays. Il peut aussi, avec l'accord de l'Organisateur, vendre un nombre limité d'articles particulièrement représentatifs de son pays. Ces articles pourront être remplacés pendant la durée de l'Expo. Ce principe s'applique également aux ventes en ligne.
Les objets et produits exposés dans les sections nationales ainsi que le matériel d'agencement pourront être vendus, livrables après la fermeture de l'Expo. Il sera alors mis fin au régime de l'importation temporaire et l'exposant sera dès lors soumis à la législation douanière et fiscale en vigueur. Aucune redevance n'est due à l'Organisateur à raison de ces ventes.
Dans l'éventualité où l'Organisateur a concédé une exclusivité commerciale à certains prestataires pour la vente d'objets ou de services, cette exclusivité ne peut faire obstacle aux activités commerciales des Participants officiels, qu'il s'agisse de restaurants ou de vente d'articles dans le cadre des sections nationales.
Les concessions consenties par l'Organisateur devront respecter le principe de non-discrimination entre nationaux et étrangers, éviter tout risque de déséquilibre entre le nombre et la nature des concessions et la fréquentation estimée, ainsi que tout excès de commercialisation conduisant à dénaturer les objectifs d'une exposition internationale, tels qu'établis par le BIE.

Article 21 - Service de restauration pour le personnel des Participants

Tout Participant officiel peut, dans sa section, organiser un service de restauration et de rafraîchissements à l'usage exclusif de son personnel. Ces activités ne donnent lieu à aucune redevance au profit du Commissaire Général de l'Exposition ni de l'Organisateur.

Article 22 - Distribution gratuite d'échantillons

Sous réserve de l'accord du Commissaire

Général de l'Exposition, le Commissaire Général de section ou les exposants qui relèvent de son autorité peuvent distribuer ou faire déguster gratuitement aux visiteurs des échantillons de leurs produits dans leur section.

Article 23 - Spectacles et manifestations spéciales

Tout Participant officiel peut organiser des spectacles, des manifestations spéciales, des présentations ou des réunions en rapport avec le thème de l'Expo.
Pour chaque cas, les conditions en seront fixées d'un commun accord entre le Commissaire Général de l'Exposition, l'Organisateur et le Commissaire Général de section.

Article 24 - Publicité

1. Des enseignes, affiches, avis, imprimés et autres matériels similaires peuvent être apposés par les Participants dans leurs espaces d'exposition ou dans leurs pavillons.
2. L'installation de matériel publicitaire à l'extérieur des espaces d'exposition ou des pavillons doit être soumis à l'approbation préalable du Commissaire Général de l'Exposition ; celui-ci peut faire déposer toute enseigne dont il n'aurait pas approuvé le projet.
3. Les brochures et prospectus ne peuvent être distribués qu'à l'intérieur de la section allouée.
4. Toute publicité concernant les spectacles et autres manifestations spéciales sur le site doit être autorisée par le Commissaire Général de l'Exposition. Toute réclame bruyante est interdite.
5. Le nom, l'image, le logo, les marques, les mascottes, le contenu, etc., de l'Expo ne peuvent être utilisés, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur du site de l'Expo sans l'accord préalable de l'Organisateur, que ce soit ou non à des fins commerciales, sur des enseignes, des panneaux, dans des publications ou sur des photos, dessins, images électroniques, Internet ou sous toute autre forme ou média.
6. Les Commissaires Généraux de section auront le droit d'utiliser les symboles de l'Expo uniquement à des fins non lucratives liées à l'Expo après avoir signé le Contrat de participation avec l'Organisateur et après en avoir reçu l'autorisation du Commissaire Général de l'Exposition. Ce droit n'est pas transmissible.

CHAPITRE IV - SERVICES COMMUNS

Article 25 - Régime douanier

Conformément à l'article 16 de la Convention, à son Annexe relative au régime douanier et à la législation douanière applicable, auxquels il fera référence, le Règlement spécial No.7 prévu à l'article 34 ci-après détermine le régime douanier particulier qui sera, le cas échéant, appliqué aux marchandises et objets étrangers destinés à l'Expo.

Article 26 - Manutention et opérations en douane

Les exposants pourront effectuer librement les opérations de manutention et de dédouanement ; cependant l'Organisateur les informera des noms des agents qu'il aura agréés comme étant compétents pour ces opérations et sur lesquels il exerce un contrôle.
Chaque exposant doit pourvoir à la réception à pied d'œuvre de ses colis, à la réexpédition des caisses, ainsi qu'à la vérification de leur contenu. Dans l'éventualité où ni l'exposant ni son agent ne serait présent au moment où les marchandises arrivent dans l'enceinte de l'Expo, le Commissaire Général de l'Exposition pourra les faire entreposer aux frais, risques et périls de l'intéressé.

Article 27 - Assurance

1. Assurances obligatoires en vertu de la loi
   1) Couverture des risques d'accidents du travail
      Tout Commissaire Général de section doit assurer son personnel et celui de ses exposants contre les risques d'accidents du travail, conformément aux conditions précisées au Règlement spécial No.8 prévu à l'article 34 ci-après.
   2) Couverture des risques d'accident automobile
      Conformément à la législation et à la réglementation en vigueur au Japon, tout véhicule appartenant à une section nationale, à ses membres, ses employés, ses exposants ou à toute personne quelle que soit sa capacité qui relève de l'autorité du Commissaire Général de section, doit être assuré pour couvrir les risques de dommages qu'il pourrait causer à un tiers, dans les conditions précisées par le Règlement spécial No.8 prévu à l'article 34 ci-après.
2. Assurances obligatoires en vertu du présent Règlement
   1) Responsabilité civile
      L'Organisateur souscrira, avec la compagnie d'assurance qui lui a offert les conditions les plus favorables, une police-cadre couvrant les risques engageant sa responsabilité civile tels qu'énumérés dans le Règlement spécial No.8 prévu à l'article 34 ci-après.
      Les coûts afférents seront calculés au prorata des mètres carrés occupés par chaque Participant.
      Tout Participant officiel peut, selon son choix, soit adhérer à cette police-cadre, soit apporter la preuve qu'il a souscrit auprès d'une autre compagnie d'assurance agréée par le Commissaire Général de l'Exposition une police couvrant au moins les mêmes risques.
   2) Assurance des biens
      A) Biens appartenant au gouvernement du Japon ou à l'Organisateur
         L'assurance des biens, meubles ou immeubles, appartenant au gouvernement du Japon ou à l'Organisateur (bâtiment, mobilier, équipement ou autre) contre tout risque de vol, détérioration ou destruction, incombe exclusivement à leur propriétaire et ne saurait faire l'objet d'un supplément exigible sur le loyer demandé au Participant officiel, même si le Participant officiel bénéficie d'une couverture partielle ou totale au titre de ladite assurance.
      B) Biens appartenant aux Participants officiels
         L'assurance des biens, meubles ou

immeubles, appartenant aux Participants officiels (bâtiment, mobilier, équipement, biens personnels ou autre) contre tout risque de vol, détérioration ou destruction, incombe exclusivement au propriétaire de ces biens.

C) Le Commissaire Général de l'Exposition, l'Organisateur, les Commissaires Généraux de section et les exposants renoncent mutuellement à tout recours qu'ils seraient en droit d'exercer les uns contre les autres en cas d'incendie ou de sinistre, exception faite des cas de malveillance.
Cette clause de renonciation devient effective pour tout Commissaire général de section dès l'entrée en vigueur de son Contrat de participation. Tous les contrats d'assurance portant sur les bâtiments, le mobilier, l'équipement ou autre matériel appartenant aux personnes mentionnées au paragraphe 2) précédent, que ce soit sous la forme d'un addendum à la police-cadre ou d'une police séparée, doivent stipuler explicitement cette renonciation, qui est également incluse dans le Contrat de participation.

3. Autres assurances
L'Organisateur apportera son assistance aux Participants qui désireraient contracter toute assurance supplémentaire contre d'autres risques.
4. Outre les dispositions du présent article, le Règlement spécial No.8 prévu à l'article 34 ci-après stipulera explicitement toutes les conditions applicables en matière d'assurance, de même que les obligations applicables requises par la législation japonaise.

Article 28 - Surveillance

L'Organisateur mettra en place, dans les conditions prévues au Règlement spécial No.10 prévu à l'article 34 ci-après, un service de surveillance générale destiné à assurer la sécurité et la tranquillité, à prévenir les délits et à imposer le respect de la réglementation.
Les Commissaires Généraux de section pourront, dans les conditions déterminées par le Règlement spécial mentionné ci-dessus, organiser une surveillance spéciale pour leur propre section.

Article 29 - Catalogue

1. Tout Participant est tenu de coopérer avec l'Organisateur pour la réalisation de toute publication, production ou communication propre à promouvoir l'Expo. Le contenu de cette documentation devra avoir été approuvé par les Commissaires Généraux de section concernés.
2. Le Commissaire Général de chaque section a le droit d'imprimer et de publier à ses frais un catalogue officiel des objets qui sont exposés dans sa section.

Article 30 - Entrées sur le site

1. Le régime des entrées est fixé par le Règlement spécial No.13 prévu à l'article 34 du présent Règlement.
2. Le Commissaire Général de l'Exposition (ou l'Organisateur, avec l'accord du Commissaire Général de l'Exposition) fixe les droits d'entrée à l'Expo. Aucun autre droit d'entrée ne peut être perçu à l'intérieur de l'Expo, sans l'approbation préalable du BIE.
3. Des invitations permanentes ou à durée limitée, des cartes d'entrée permanente gratuites pour les exposants ou les concessionnaires, des cartes de service pour le personnel seront délivrées dans les conditions fixées par le Règlement spécial No. 13 mentionné ci-dessus.

CHAPITRE V - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Article 31 - Dispositions générales

Le Règlement spécial No.11, prévu à l'article 34 ci-après, sur la protection de la propriété industrielle et du droit d'auteur, mentionnera notamment :

- l'adhésion du Japon à :
  - la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886 ;
  - la Convention de Genève sur les droits d'auteur du 6 septembre 1952 ;
  - la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883 ;
- la législation pertinente en vigueur au Japon ;
- les mesures spéciales prises pour la tenue de l'Expo ;
- les mesures prises pour la protection des brevets et pour la lutte contre la contrefaçon.

Le personnel chargé de la surveillance veillera à empêcher toute personne de dessiner, copier, mesurer, photographier, reproduire etc. les objets exposés à l'Expo à des fins commerciales, sans autorisation écrite préalable de l'exposant concerné.

Article 32 - Photographies et vues de l'Expo

La reproduction et la vente de vues des pavillons de chaque Participant officiel doivent être autorisées par le Commissaire Général de section concerné. Toutefois, l'Organisateur se réserve le droit d'autoriser la reproduction et la vente de vues partielles ou d'ensemble de l'Expo. Les Participants ne peuvent s'opposer ni à cette reproduction ni à cette vente.

CHAPITRE VI - RÉCOMPENSES

Article 33 - Récompenses

En application des articles 23 et 24 de la Convention, l'appréciation et le classement par ordre de mérite des objets exposés sont confiés à un ou plusieurs jurys internationaux, dont les règles de fonctionnement feront l'objet du Règlement spécial No.14 prévu à l'article 34 ci-après.
Si un exposant ou une section nationale décide de ne pas participer au concours, le Commissaire Général de section sera tenu d'en informer le Commissaire Général de l'Exposition.

CHAPITRE VII - RÈGLEMENTS SPÉCIAUX

Article 34 - Nomenclature des Règlements et délais

Le gouvernement du Japon soumettra à l'approbation du BIE les projets de Règlements spéciaux. Ceux-ci porteront notamment sur :

1. la définition du thème de l'Expo et les modalités de sa mise en œuvre par l'Organisateur et les Participants ;

2. les conditions de participation à l'Exposition des États, des organisations internationales et des exposants privés ;
3. les règles de fonctionnement du Bureau du Collège des Commissaires Généraux de sections ;
4. les règles de construction, d'aménagement, et de prévention des incendies ;
5. les règles d'installation et de fonctionnement des machines, appareils et équipements de toute nature ;
6. les facilités d'hébergement offertes au personnel des Participants officiels ;
7. les règles relatives au dédouanement et à la manutention ainsi que les tarifs spéciaux applicables ;
8. les assurances ;
9. les conditions régissant les opérations commerciales (restaurant ou point de vente) des Participants officiels ;
10. la fourniture de services généraux, à savoir :
    - services sanitaires et de santé publique ;
    - sécurité et surveillance ;
    - fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, de climatisation, etc. ;
    - télécommunications.
11. la protection des droits de propriété intellectuelle ;
    Ce Règlement spécifiera que chaque Commissaire Général de section aura le droit d'utiliser, à des fins non lucratives, le titre, le logo et les autres symboles de l'Expo.
12. les privilèges et avantages accordés aux Commissaires Généraux de section et à leur personnel ;
13. le régime des entrées sur le site d'Expo ;
14. les conditions d'attribution de récompenses, le cas échéant.

Les Règlements visés ci-dessus sous les numéros 1 à 10 inclus seront présentés au moins trois (3) ans avant la date d'inauguration de l'Expo. Les Règlements visés ci-dessus sous les numéros 11 à 14 inclus seront présentés au moins dix-huit (18) mois avant la date d'inauguration de l'Expo.
Ces Règlements seront communiqués au Bureau du Collège des Commissaires Généraux de section dès qu'il sera constitué. Le Bureau les examinera et fera part de ses observations au BIE.
Les autres Règlements et directives qu'édicterait l'Organisateur pour les besoins de l'Expo n'entreront en vigueur qu'après avoir été examinés par l'Assemblée générale du BIE.
Indépendamment des délais nécessaires à l'approbation de ces Règlements spéciaux, l'Organisateur fournira en amont des informations sur les coûts et des directives pour évaluer l'impact financier de la participation à l'Expo.

SECTION V – CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX CONCESSIONNAIRES

Article 35

Pour les besoins du présent Règlement général, les « Concessionnaires » désigneront les parties qui ont été autorisées par l'Organisateur à exercer uniquement des activités commerciales sur le site de l'Expo.
Tout Concessionnaire devra signer un Contrat de concession avec l'Organisateur fixant les conditions dans lesquelles il sera autorisé à exercer ses activités commerciales sur le site de l'Expo.
Les dispositions ci-dessus du Règlement général sont applicables aux concessionnaires, à l'exception de celles qui ne concernent que les Participants officiels et qui sont les suivantes :

- les articles 6, 7, 9 et 10 ;
- le Chapitre I de la Section IV ;
- l'article 14 ;
- le Chapitre III de la Section IV, à l'exception de l'article 24 ;
- les Chapitres IV (à l'exception de l'article 27, paragraphe 2, alinéa 2) C)) et VI de la Section IV ;
- les Règlements spéciaux prévus à l'article 34 sous les numéros 1, 3, 6, 7, 9, 10,12 et 14.

Les autres conditions de participation seront fixées par le Contrat de concession. Elles respecteront les dispositions des articles 17, 18 et 19 de la Convention.

Article 36

Les personnes physiques ou morales dont l'État participe officiellement à l'Expo ne sont admises comme concessionnaires que sur accord du Commissaire Général de section de leur pays d'origine, qui peut subordonner leur admission à des conditions particulières.

SECTION VI – INDEMNITÉS EN CAS D'ANNULATION DE L'EXPOSITION

Article 37

En cas de renonciation à l'organisation d'une exposition enregistrée, l'Organisateur sera tenu, envers les États ayant accepté de participer, de les indemniser des dépenses dûment justifiées par eux engagées pour leur participation à l'Expo.
Toutefois, il ne sera dû aucune indemnité si la renonciation est causée par un événement ayant le caractère d'une force majeure constatée, due à une catastrophe naturelle et ainsi qualifiée par l'Assemblée générale du BIE sur la recommandation de la Commission Exécutive.
Le montant de l'indemnité sera fixé par l'Assemblée générale statuant en dernier ressort sur la proposition de la Commission Exécutive qui aura instruit la réclamation au vu des pièces et arguments fournis par le pays hôte, l'Organisateur et toutes les parties concernées.

Article 38

L'Organisateur devra en outre indemniser le BIE de la perte correspondant au pourcentage des droits d'entrée, pour un montant fixé par l'Assemblée générale sur proposition de la Commission d'Administration et du Budget.
Toutefois, il ne sera dû aucune indemnité si la renonciation est causée par un événement ayant le caractère d'une force majeure constatée, due à une catastrophe naturelle et ainsi qualifiée par l'Assemblée générale du BIE sur la recommandation de la Commission Exécutive.

Article 39

L'Organisateur s'engage à remplir les obligations définies aux articles 37 et 38 qui seront cautionnées par l'État ayant demandé l'enregistrement de l'Expo.

Le montant maximum de ces indemnités sera fixé avant l'enregistrement par un accord entre d'une part, le BIE, et d'autre part l'Organisateur et l'État hôte.
Ces engagements font partie des documents nécessaires à l'obtention de l'enregistrement.

8.2
Contrat de participation

CONTRAT DE PARTICIPATION à l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon (Participant officiel)
Entre
……, représenté(e) par M. / Mme ……, Commissaire Général de section (ci-après dénommé(e) « le Participant »), qui a exprimé son intention de participer à l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon en répondant à l'invitation officielle du Gouvernement du Japon d'une part,
et
l'Association japonaise pour l'Exposition universelle de 2025 (ci-après dénommée « l'Organisateur »), représentée par M. / Mme ……, d'autre part,
il a été convenu ce qui suit :

SECTION I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1

L'objet du présent Contrat est de fixer les conditions dans lesquelles le Participant prendra part à l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon (ci-après dénommée « l'Expo »).
Le Règlement général et les Règlements spéciaux de cette Expo, tels qu'ils sont ou seront approuvés par le Bureau International des Expositions (ci-après dénommé le « BIE »), sont reconnus faire partie intégrante du présent Contrat et s'imposent aux co-contractants.
Les Parties reconnaissent l'autorité du Commissaire Général de l'Exposition, telle que définie par la Convention concernant les expositions internationales, signée à Paris le 22 novembre 1928, telle qu'amendée ultérieurement (ci-après dénommée « la Convention »), et par les Règlements approuvés par le BIE, notamment l'article 5 du Règlement général.
Sur les sujets non régis par la Convention, le Participant devra se conformer aux législations et réglementations en vigueur au Japon.

SECTION II – LA PRÉSENTATION DU PARTICIPANT

Article 2

L'Organisateur met à la disposition du Participant, qui les accepte, le(s) emplacement(s) désigné(s) sur le plan en Annexe 1 du présent Contrat et constitués comme suit :

- parcelle à ciel ouvert d'espace d'exposition de [...] mètres carrés, libre de tout loyer ;
- espace d'exposition de [...] mètres carrés, pour un loyer de [...] JPY par mètre carré ;
- espace d'exposition de [...] mètres carrés, libre de tout loyer pour les pays éligibles au programme d'assistance aux pays en développement.

Les emplacements seront remis aux Participants selon le calendrier ci-dessous :

- Les parcelles à construire seront remises à partir du 13 avril 2023 ;
- Les espaces des pavillons construits par l'Organisateur seront remis au plus tard le 13 juillet 2024 ;
- L'entrée des éléments d'exposition sera autorisée à partir du 13 novembre 2024.

Le Participant s'engage à produire une présentation illustrant le thème de l'Expo, telle que définie dans le Règlement général et dans le Règlement spécial No.1.
Le Participant produira sa présentation conformément à la description qui en est faite dans son « Exposé thématique » approuvé par l'Organisateur et joint au présent Contrat en Annexe II qui en constitue une partie intégrante.
Conformément au Règlement général et aux Règlements spéciaux, le Participant a la charge de l'aménagement, de l'entretien, de la gestion et du nettoyage de l'emplacement dont il dispose.

Article 3

L'Organisateur fournira au Participant des services généraux de gaz, d'électricité, de télécommunications, d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées, de ramassage des ordures, etc., tels que stipulés au Règlement spécial No.10 prévu à l'article 34 du Règlement général, aux tarifs et conditions détaillés dans ledit Règlement spécial.

Article 4

L'Organisateur portera à la connaissance du Participant toutes les informations relatives à la législation et à la réglementation en vigueur au Japon et aux décrets et autres directives adoptés par les collectivités et autorités locales d'Osaka et du Kansaï, qui lui seront applicables à raison de sa participation à l'Expo.
Sur requête de l'Organisateur, le Participant devra lui soumettre sans délai toute information et documentation portant sur les effectifs et les qualifications du personnel qu'il entend embaucher pour la préparation et la réalisation de sa participation à l'Exposition, ainsi que sur les fournitures et produits que le Participant a l'intention d'importer pour sa présentation.
Ces renseignements et tout autre échange d'informations utiles constituent la base d'une entraide réciproque tendant à favoriser le succès de l'Expo et de chaque participation individuelle.

Article 5

Le Participant est seul responsable du choix et de l'installation des exposants dans sa section nationale, ainsi que du choix du personnel dans sa section.
Le Participant s'engage à ce que les parties définies aux alinéas ci-dessous respectent les dispositions du présent Contrat, le Règlement général, les Règlements spéciaux et tout autre accord découlant des Règlements ci-dessus :
(1) Tout exposant dans l'espace du Participant, de même que tout membre de son personnel, exerçant des fonctions définies

comme relatives à la participation du Participant à l'Expo ;
(2) Toute partie organisant des manifestations ou exerçant des activités commerciales pour le Participant, et son personnel ;
(3) Toute partie chargée de la construction, de l'aménagement et d'autres travaux de décoration pour présenter les objets exposés, dans l'emplacement alloué au Participant, et son personnel ; et

Tout autre employé ou agent du Participant qui ne relèverait par des catégories (1) à (3) ci-dessus.

L'Organisateur s'engage à ne communiquer avec les personnes mentionnées ci-dessus que par l'intermédiaire du Participant.

Article 6

Le Participant s'engage :

- à terminer tous les travaux de construction, d'aménagement, de décoration et toutes les autres activités nécessaires pour que son pavillon soit terminé et prêt pour ouverture au public, conforme en tous points au Règlement général et aux Règlements spéciaux, aux dates spécifiées par l'Organisateur à l'article 17 du Règlement général ;
- à tenir son emplacement ouvert aux visiteurs pendant les jours et heures d'ouverture de l'Exposition pendant toute la durée de l'Expo ;
- à autoriser l'Organisateur à installer, entretenir et réparer toute installation jugée nécessaire au bon déroulement de l'Expo, sur l'emplacement alloué au Participant ;
- à restituer l'espace alloué au Participant dans l'état où il l'a reçu, conformément au calendrier prévu à l'article 17 du Règlement général, sauf disposition contractuelle contraire.

Au cas où le Participant ne se conformerait pas aux obligations ci-dessus, le Commissaire Général de l'Exposition serait subrogé aux droits de l'Organisateur, dans les conditions prévues à l'article 18 du Règlement général.

À tout moment, si l'Organisateur juge qu'il est raisonnablement improbable que le Participant s'acquitte de ses obligations contractuelles, l'Organisateur aura le droit :

- d'exécuter (ou de faire exécuter par un tiers) les travaux et activités nécessaires pour assurer que le pavillon est terminé et prêt dans les délais spécifiés ; ou
- de mettre fin au présent Contrat et d'exiger, avec effet immédiat, que le Participant : (1) libère le(s) espace(s) alloué(s) au Participant et (2) remette lesdits espaces dans leur état d'origine (ou dans une mesure autre qui aurait été décidée contractuellement).

SECTION III – ACTIVITÉS COMMERCIALES DES PARTICIPANTS

Article 7

Le Participant pourra établir, sur les emplacements mis à sa disposition conformément à l'article 2 du présent Contrat, un ou des restaurant(s) ouvert(s) au public, où il servira de la cuisine de son pays, conformément aux dispositions du Règlement spécial No.9 qui spécifie les conditions régissant les opérations commerciales (restaurant ou point de vente) des Participants officiels.

L'Organisateur ne percevra aucun loyer au titre de la surface occupée par ledit restaurant, mais le Participant lui versera une redevance mensuelle sur le « chiffre d'affaires » du restaurant, telle que définie au Règlement spécial No.9.

Le Participant pourra aussi établir sur les emplacements mis à sa disposition, conformément à l'article 2 du présent Contrat, un service de restauration et de rafraîchissement à l'usage exclusif de son personnel.

Cette activité ne donnera lieu au versement d'aucune redevance en faveur de l'Organisateur, mais l'espace occupé à cette fin sera inclus dans le calcul de la superficie allouée telle que définie à l'article 2 du présent Contrat.

Les modalités et conditions régissant l'établissement de restaurants seront stipulées au Règlement spécial No.9 prévu à l'article 34 du Règlement général.

Article 8

Tout Participant peut vendre au public des photographies (y compris des diapositives et des cartes postales), des enregistrements audio ou vidéo (sur films, cassettes, CD ou tout autre support électronique), des livres ou des timbres de son pays d'origine ou de son organisation.

Il peut aussi, avec l'accord préalable de l'Organisateur, vendre un ou plusieurs type(s) d'article(s) particulièrement représentatif(s) de son pays ou de son organisation. Ces articles pourront être remplacés pendant la durée de l'Expo.

Le Participant versera à l'Organisateur une redevance mensuelle sur le « chiffre d'affaires » réalisé sur la vente desdits produits. Le montant de cette redevance sera déterminé à une date ultérieure et spécifiée dans le Règlement spécial No.9 prévu à l'article 34 du Règlement général.

Les modalités et conditions précises régissant la vente des produits dont il est fait référence aux alinéas ci-dessus seront stipulées au dit Règlement spécial No.9.

Article 9

Le Participant s'engage à ce que la surface occupée par l'ensemble des activités commerciales (y compris de restauration et de boissons) ne dépasse pas vingt pour cent (20 %) de la surface couverte totale d'exposition de sa section. Les modalités régissant les dispositions ci-dessus seront stipulées à l'Annexe III.

Article 10

Conformément à l'article 20 du Règlement général, le Participant pourra vendre tout objet exposé ou tout matériel utilisé dans sa section après la clôture de l'Expo.

Ces ventes ne donneront lieu à aucune redevance au profit de l'Organisateur. Cependant, le Participant perd tout droit au régime préférentiel de l'admission temporaire pour l'importation des biens et matériels en question, et ces ventes seront soumises à la législation douanière et fiscale en vigueur, conformément aux dispositions du Règlement spécial No.7 concernant les règles relatives au dédouanement et à la manutention, ainsi que les tarifs spéciaux applicables, tel que prévu à l'article 34 du Règlement général.

SECTION IV – AVANTAGES ACCORDÉS AUX PARTICIPANTS

Article 11

Les avantages accordés aux Commissaires Généraux de section et autres personnes autorisées seront stipulés dans le Règlement spécial No.12 concernant les privilèges et avantages accordés aux Commissaires Généraux de section et à leur personnel.

Article 12

Le Commissaire Général de l'Exposition et l'Organisateur feront usage de leurs bons offices pour faciliter l'entrée et le séjour du personnel du Participant.
L'Organisateur offrira son assistance, le cas échéant, au personnel du Participant dans les domaines suivants :

- hébergement ;
- santé et assurance ;
- facilités accordées aux familles du personnel des Participants.

Article 13

Le Commissaire Général de l'Exposition et l'Organisateur interviendront auprès des administrations compétentes pour que celles-ci agissent dans le sens du meilleur succès de l'Expo, notamment :

- en établissant, dans les endroits les plus commodes, les bureaux nécessaires à l'accomplissement des opérations douanières ;
- en facilitant l'entrée au Japon des biens et objets de toute nature utilisés pour la présentation du Participant ;
- en assouplissant, si nécessaire, les contingents d'importation des produits vendus dans la section du Participant, y compris son restaurant ;
- en communiquant une liste d'agents agréés par l'Organisateur aux fins de procéder, pour le compte du Participant, aux opérations douanières, moyennant une rémunération déterminée.

Le Participant n'est en aucun cas obligé de recourir aux agents mentionnés ci-dessus.

Article 14

Sur demande, l'Organisateur communiquera au Participant des listes d'entreprises de transport, de manutention, d'emballage, de fourniture de produits de toutes sortes, de construction ainsi que tout autre prestataire utile, agréés par lui et s'étant engagés à traiter avec les Participants dans des conditions équitables.
Le Participant n'est en aucun cas obligé de recourir aux entreprises mentionnées ci-dessus.
Le Commissaire Général de l'Exposition et l'Organisateur interviendront auprès des entreprises de transport ou de leurs organisations pour obtenir les conditions les plus favorables aux Participants.

Article 15

En cas de litige entre le Participant et l'Organisateur, les Parties conviennent de chercher une solution amiable par l'entremise, soit du BIE si ce litige porte sur l'interprétation de la Convention ou sur les règlements édictés par le BIE, soit du Collège des Commissaires Généraux ou du Bureau dudit Collège dans les autres cas.
Les Parties pourront avoir recours au mécanisme de résolution des litiges prévu à l'article 10 du Règlement général.
L'Organisateur agissant pour recouvrer des créances selon les modalités prévues dans le deuxième paragraphe de l'article 18 du Règlement général, ne pourra procéder à la saisie d'objets appartenant à des États participants si ces objets relèvent du bien public ou du patrimoine national selon la législation en vigueur des États participants concernés.

SECTION V – ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 16

Le présent Contrat entrera en vigueur dès qu'il aura été signé par les deux parties et que le Commissaire Général de l'Exposition y aura apposé son contreseing. Si le Contrat est signé à des dates différentes par chacune des parties, la date ultérieure sera considérée comme la date exécutoire.

Article 17

Toute notification ou tout avis d'intention concernant le présent Contrat devra être adressé par écrit.
Toute notification ou tout avis d'intention, tels que stipulés à l'alinéa ci-dessus, devront être adressés à :

L'Organisateur	Le Participant
Nom :	Nom :
Qualité :	Qualité :
Adresse :	Adresse :
Pays : Japon	Pays :

Les adresses mentionnées à l'alinéa ci-dessus pourront être modifiées sur notification à l'autre partie.

EN FOI DE QUOI, il est rédigé deux exemplaires originaux du présent Contrat en anglais ou en français, signés par le Commissaire Général de section et le représentant de l'Organisateur, chacun gardant un exemplaire par-devers lui.

Commissaire Général de section
Date :

Association japonaise pour l'Exposition universelle de 2025
Date :

Conformément aux principes de la Convention, aux dispositions prévues dans le Règlement général de l'Expo, à la législation et à la réglementation en vigueur à Osaka dans la région de Kansaï, le Commissaire Général de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon garantit par les présentes le respect des obligations et des responsabilités de l'Organisateur en vertu du présent Contrat.

Commissaire Général de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon
Date :

Annexe I : Plan des emplacements alloués au Participant
Annexe II : Exposé thématique
Annexe III : Activités commerciales

8.3 Règlement spécial No.1

RÈGLEMENT SPÉCIAL No.1 concernant la définition du thème de l'Exposition et ses modalités de mise en œuvre par l'Organisateur et les Participants

Article 1 - Objet

Conformément aux articles 1 et 34 du Règlement général de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon (ci-après dénommée « l'Expo ») et conformément aux résolutions adoptées le 8 juin 1994 par la 115e Assemblée générale du Bureau International des Expositions (ci-après dénommé le « BIE ») et le 13 décembre 1995 par sa 118e Assemblée générale relatives à l'importance du thème des expositions internationales, l'objet du présent Règlement spécial est, d'une part, de définir le thème de l'Expo, et d'autre part, de fixer les modalités qui permettront à l'Association japonaise pour l'Exposition universelle de 2025 (ci-après dénommé « l'Organisateur »), aux gouvernements étrangers et aux organisations internationales invités par le gouvernement du Japon à participer à l'Expo (ci-après dénommés « les Participants ») d'illustrer concrètement le thème retenu.

Article 2 - Principes généraux

Concernant le thème de l'Exposition, l'Organisateur et tous les Participants sont tenus d'observer le Règlement général et les Règlements spéciaux de l'Expo. L'Organisateur apportera son soutien aux Participants et mettra en place des mécanismes de coordination, afin de s'assurer que tous les Participants observent le thème dans leurs présentations respectives.

Article 3 - Thème et sous-thèmes

Thème

Le thème, *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain*, indique une volonté forte d'œuvrer avec les peuples du monde entier pour discuter et imaginer ensemble nos sociétés de demain.
Ce thème invite chacun d'entre nous à réfléchir aux modes de vie que nous souhaitons pour nous-mêmes et aux moyens de mettre pleinement en valeur notre potentiel. Il entend également stimuler la co-création par l'ensemble de la communauté internationale pour concevoir une société durable capable de soutenir les aspirations de chacun en termes de modes de vie.
En d'autres termes, l'Expo confrontera pour la première fois chacun à la question simple et directe : quel mode de vie pour être heureux ? Une interrogation qu'il convient de scruter au regard de l'époque dans laquelle se tiendra l'Expo, c'est-à-dire à l'heure

où l'on est confronté à de nouveaux défis sociaux liés aux disparités économiques croissantes et à l'aggravation des tensions, et où en même temps on assiste à des progrès technologiques et scientifiques rapides dans des domaines comme l'intelligence artificielle ou les biotechnologies qui entraînent des évolutions irréversibles pour l'humanité, par exemple l'allongement de l'espérance de vie.
Dans un monde où les valeurs et les modes de vie sont de plus en plus diversifiés, les innovations technologiques permettent à tout un chacun d'avoir accès à une quantité d'informations jusqu'alors inimaginable et de communiquer comme jamais auparavant.
Grâce à ces avancées, l'Expo entend rassembler à Osaka-Kansaï la sagesse et les meilleures pratiques du monde entier, afin de trouver ensemble des solutions aux enjeux complexes que le métissage et la diversité des valeurs entraînent.

Une Expo au service des ODD et au-delà

Le thème de l'Expo est aligné avec les objectifs de développements durables adoptés par les Nations Unies (ci-après dénommés les « ODD »), qui visent à réaliser une société inclusive, respectueuse de la diversité et durable, avec l'engagement de « ne laisser personne de côté ».

L'Expo aura lieu en 2025, à savoir cinq ans avant l'année-cible de 2030 pour atteindre les ODD. Ce sera donc une excellente opportunité pour évaluer les progrès obtenus jusque-là et intensifier les efforts en vue de l'objectif fixé.
Au-delà, on attend également de l'Expo qu'elle présente en 2025 de nouveaux objectifs pour l'après-ODD (après 2030), puisqu'elle entend faciliter les débats sur le devenir de nos sociétés à moyen et long terme.

Sous-thèmes

Pour garantir la pérennité et la diversité des « vies », et sans se limiter à celle des hommes, il nous revient de les protéger, de les faire grandir, de les passer aux générations suivantes.
C'est ainsi que pour développer plus avant les débats autour de la « vie », qui reste le pilier central du thème de l'Expo, trois sous-thèmes ont été retenus : « Sauver des vies », « Inspirer des vies », et « Connecter des vies ».
La culture japonaise est fondée depuis toujours sur la croyance que tout élément de la nature, qu'il s'agisse d'un être vivant ou d'une pierre le long de la route, est intrinsèquement porteur de « vie ». C'est dans cet esprit que l'Expo souhaite appréhender la notion de « vie », à savoir non seulement celle des êtres humains, mais dans un sens plus large qui englobe la multiplicité des êtres et des choses de la nature qui nous entourent.
Les concepts de « sauver des vies », « inspirer des vies » et « connecter des vies » sont potentiellement en mesure d'aider à atteindre tous les objectifs fixés par les ODD. D'où l'idée d'inviter les Participants à montrer en quoi et dans quelle mesure leurs initiatives s'inscrivent dans les efforts pour atteindre tel ou tel ODD.

Article 4 - Illustration concrète du thème et concept

Illustration concrète du thème

1. Sauver des vies
   Le premier sous-thème est « Sauver des vies » : on s'intéressera aux façons de protéger et de sauver la vie des hommes.
   L'illustration concrète de ce sous-thème passera par exemple par des présentations de programmes de lutte contre les maladies contagieuses en améliorant l'hygiène publique et les systèmes d'assainissement, d'initiatives lancées pour la prévention et la réduction des catastrophes naturelles afin d'assurer la sécurité des populations, ou encore des mesures prises pour garantir la coexistence de l'homme et de la nature.
2. Inspirer des vies
   Le deuxième sous-thème est « Inspirer des vies » : on s'intéressera à enrichir la vie de chacun pour s'épanouir et mettre en valeur pleinement son potentiel.
   L'illustration concrète de ce sous-thème passera par exemple par des présentations de programme d'éducation de qualité à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC), par des propositions de bien-vieillir grâce à des activités appropriées alliant une alimentation équilibrée et de l'exercice physique, ou encore par l'optimisation du potentiel humain en tirant le meilleur parti de l'intelligence artificielle et de la robotique.
3. Connecter des vies
   Le troisième sous-thème est « Connecter des vies » : on s'intéressera à impliquer chacun d'entre nous pour construire des communautés où il fait bon vivre et des sociétés enrichissantes.
   L'illustration concrète de ce sous-thème passera par exemple par la démonstration de la puissance des partenariats et de la co-création, par les modes de communication avancée rendus possibles grâce aux TIC, ou encore par le devenir d'une société fondée sur l'analyse et la gestion des données.

Pour aider à l'articulation du thème, on déclinera les sous-thèmes selon deux perspectives.
La première consiste à se concentrer sur l'individu en tant qu'acteur – donc parler de ce que chacun d'entre nous peut ou devrait faire. La seconde porte plutôt sur le collectif en tant qu'acteur – donc, parler de ce que nous, en tant que groupe, communauté, entreprise, gouvernement, nation, voire système social, économique ou écologique, pouvons ou devrions faire.
L'objet de l'action menée par ces deux acteurs ne se limite pas à l'humain. Il peut porter sur notre environnement naturel (la faune, la flore, etc.), sur la planète, sur nos systèmes socio-économiques, sur les technologies, etc.

Ci après quelques sujets envisageables correspondant aux deux perspectives de déclinaison des sous thèmes.

Sous- hèmes	Objec ifs	Mo s-clés pour illus rer le hème		Objec ifs de développe-men durable (ODD)
		Au niveau individuel	Au niveau collec if / de la socié é en reprise gouvernemen e c)	
Sauver des vies	Protéger et sauver des vies	Vie en bonne santé, allongement de l'espérance de vie en bonne santé, santé mentale, alimentation saine respectueuse des saisons, habillement et logement, régime alimentaire.	Sciences de la vie (médecine avancée y compris les technologies médicales de pointe , amélioration de l'environnement de travail, lutte contre la pauvreté, réduction de la mortalité infantile, lutte contre les violations des droits humains (traite des êtres humains, mariage forcé des enfants, etc. , santé et bien-être social, prévention des catastrophes naturelles et atténuation de leurs conséquences, coexistence avec la nature et préservation de l'environnement, agriculture et production alimentaire, renforcement des services de santé publique, ressources en eau, stockage et accès à l'eau potable, nouvelles énergies et énergies renouvelables, microfinancement, protection des animaux.	
Inspirer des vies	Enrichir la vie de chacun et mettre pleinement en valeur son potentiel	Réalisation de soi, épanouissement, quotidien rythmé par les saisons, mode, civisme et éthique, divertissements (spectacles, etc. , tourisme, voyages et découvertes, culture, littérature, art, philosophie, musique, sports, apprentissage ludique, méditation, zen, réflexion, prière, intelligence artificielle, robotique.	Services d'éducation à distance, développement des compétences, bénévolat, participation citoyenne, dons et collectes de fonds, multiplicité des modes de travail et des modes de vie, progrès industriels (grâce à l'intelligence artificielle , investissements providentiels, entrepreneuriat, défis des nouvelles frontières (océans, espace, grands fonds marins, sous-sols, etc. , alimentation de demain (nouveaux aliments, insectes, etc. .	
Connecter des vies	Des vies individuelles engagées pour construire des communautés où il fait bon vivre et des sociétés enrichissantes	Utiliser les capacités numériques, engagement en faveur de l'environnement, réactions face aux changements climatiques, croyances religieuses, nouvelles rencontres, promotion de la diversité culturelle et de l'intégration.	Communautés nternet et réseaux sociaux, plateformes en ligne, pouvoir du partenariat et de la co-création, nouveaux modes de financement (financement participatif, etc. , industries du futur, économie circulaire, intégration sociale, techniques artisanales, utilisation des métadonnées, mégalopoles, ville intelligente, partenariats public-privé-recherche.	

Concept

Comme l'Expo entend servir de laboratoire d'essai pour la société de demain, elle fera de son site un lieu d'expérimentation pour de nouvelles technologies et de nouveaux systèmes. Le site sera conçu pour stimuler l'innovation entre divers acteurs afin que la manifestation joue le rôle de facilitateur géant permettant le déploiement de ces innovations dans la société réelle.
À cette fin, dès la phase de préparation, l'Organisateur invitera le secteur privé pour qu'il soumette toutes sortes de propositions, et encouragera une participation proactive de divers acteurs japonais et étrangers. Le processus de validation des expériences pour nos sociétés de demain sera communiqué au grand public.
L'Expo encouragera les visiteurs présents sur le site ou à distance à s'impliquer dans cette formidable expérience sociale et à partager leurs idées pour aider à co-créer et concevoir la société de demain. Il importe d'étendre largement le réseau de personnes pleinement investies dans l'Expo bien en amont de son inauguration.
L'Expo doit se construire autour de la diversité des Participants et des visiteurs. Une façon d'y parvenir est de permettre à ceux qui ne pourront pas être physiquement sur place de participer aux débats virtuels grâce aux puissantes TIC. Une autre façon est de promouvoir des échanges interactifs, où chacun est encouragé à s'exprimer, plutôt que de se contenter de présentations à sens unique par des Participants.

Article 5 - Engagement des Participants

Les présentations des Participants doivent illustrer le thème de l'Expo, *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain.*
À cette fin, les Participants sont invités à articuler les sujets de leurs présentations autour d'au moins un des trois sous-thèmes de la « vie ».
Par ailleurs, afin de s'inscrire dans les aspirations de l'Expo, les Participants sont tenus d'aborder au moins un des 17 ODD.
Cela ne signifie pas que les Participants doivent limiter leur présentation à un sous-thème particulier et à un ODD. Au contraire, une présentation qui couvrirait les trois sous-thèmes ou aiderait à réaliser les 17 ODD est plus que bienvenue.
Afin que l'Expo soit un véritable laboratoire d'essai pour la société de demain, les Participants sont invités à imaginer des moyens de stimuler des expériences innovantes que ce soit en termes de technologie, de système ou d'autres domaines.
Les Participants sont aussi encouragés à faciliter le dialogue avec les autres Participants et avec les visiteurs pour co-créer la société de demain, tout en avançant de nouvelles perspectives et idées attisant la réflexion de ceux qui découvrent leurs présentations.
On attend des Participants qu'ils produisent des présentations originales et de qualité qui sauront toucher et enchanter les visiteurs du Japon et du monde entier.

Article 6 - Soutien de la part de l'Organisateur

L'Organisateur fournira des directives claires et complètes concernant l'illustration du

thème, ainsi qu'une plateforme de débats et d'échanges d'idées sur ce sujet. Les directives thématiques seront publiées dans les plus brefs délais après l'enregistrement officiel de façon à ce que toutes les informations détaillées dont les Participants pourraient avoir besoin pour préparer le contenu de leurs présentations soient disponibles à temps.
L'Organisateur offrira également l'assistance continue aux Participants décrite ci-après, entre le moment où ils préparent leur Exposé thématique et le moment où celui-ci est approuvé conformément aux dispositions prévues aux articles 7 et suivants.
Assistance offerte par l'Organisateur :

- L'Organisateur fournira les documents sur l'illustration concrète du thème, son interprétation et sa représentation sur le site de l'Expo, ainsi que des directives avec des exemples de projets ou de pistes de réflexion. En particulier, afin d'assurer une unité thématique, l'Organisateur fournira aux Participants des Directives thématiques, c'est-à-dire un manuel opérationnel détaillant le champ couvert par le thème et les sous-thèmes, ainsi que les sujets recevables à exploiter pour exposer des articles, organiser des manifestations ou réaliser d'autres activités.
- L'Organisateur encouragera tous les Participants à activement s'engager à organiser des ateliers ou des débats ciblés pour illustrer encore mieux les différentes approches du thème que les Participants auront retenu.
- L'Organisateur fournira une assistance-conseil aux Participants qui en auraient besoin pour développer le contenu de leur présentation dans les différentes

phases-clés. Le détail de cette offre de conseil sera communiqué ultérieurement à tous les Participants.

Article 7- Mécanismes de coordination pour l'obtention de la conformité avec le thème

1. Chaque Participant est tenu de fournir à l'Organisateur un « Exposé thématique » comme partie intégrante de sa demande d'attribution d'espace d'exposition, conformément au Règlement spécial No.2 concernant les conditions de participation à l'Expo. Cet Exposé thématique doit correspondre aux dispositions prévues aux articles 3 et 4 du présent Règlement, et faire apparaître les rapports avec le thème et les sous-thèmes de l'Expo, tels que le Participant officiel entend les développer dans sa présentation.
   Indépendamment des dispositions du Règlement spécial No.2, l'attribution d'un espace d'exposition ne pourra pas être considérée comme définitive tant que l'Exposé thématique n'aura pas été approuvé par l'Organisateur.
   Afin de réaliser les objectifs de l'Expo tels que décrits à l'article 1 du Règlement général, l'Organisateur mettra à la disposition des Participants les services d'assistance-conseil mentionnés à l'article 6 du présent Règlement.
   L'Organisateur fera parvenir des copies des Exposés thématiques au BIE via le Commissaire Général de l'Exposition.
2. Chaque participant est tenu de fournir un document intitulé « Projet d'exposition » comportant une description détaillée de sa présentation, qui fait partie intégrante de son dossier de Demande d'autorisation provisoire, conformément au Règlement spécial No.4 concernant la construction, les aménagements et la prévention des incendies. Ce document devra contenir un plan détaillé de la présentation envisagée, conforme à l'aperçu général décrit dans l'Exposé thématique.
   L'Organisateur vérifiera le contenu du Projet d'Exposition sur la base de :
   - sa conformité avec l'Exposé thématique
   - sa conformité avec le thème et les sous-thèmes de l'Expo.

   Si le Projet d'Exposition n'est pas approuvé par l'Organisateur, il devra motiver sa décision par une explication détaillée donnant les raisons de son refus et suggérant des solutions pour remédier à la situation. L'Organisateur devra rendre sa décision de refus au Participant dans un délai raisonnable pour lui laisser suffisamment de temps pour reconsidérer son projet. L'Organisateur sera également tenu de continuer à offrir au Participant les services d'assistance-conseil décrits à l'article 6.
   Le Participant cherchera à modifier le contenu de sa présentation de façon à être compatible avec les critères de conformité au thème. En cas de désaccord, l'Organisateur et le Participant s'efforceront d'atteindre un consensus, et si nécessaire, pourront requérir l'aide du BIE.
   Les langues acceptées pour rédiger les documents décrits dans cet article sont le japonais, l'anglais et le français, qui auront la même valeur juridique en tant que document officiel.
3. Nonobstant les dispositions prévues à l'article 10 du Règlement général, si l'Organisateur et le Participant ne parviennent pas à un consensus au sujet du thème selon les modalités décrites aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, l'affaire sera transmise au Commissaire Général de l'Exposition, qui, après consultation avec le BIE, devra trancher.
4. Le Participant communiquera à l'Organisateur, au plus tard 120 jours avant l'inauguration de l'Expo, toutes les informations définitives sur le contenu de sa présentation. Ces informations seront utilisées pour réaliser le catalogue officiel de l'Expo conformément à l'article 29 du Règlement général, qui devra être disponible à la fois dans un format papier et dans un format électronique.

Article 8 - Mesures incombant à l'Organisateur

1. Conformément aux dispositions prévues aux articles 3 et 4, l'Organisateur établira

des pavillons thématiques présentant plusieurs sujets d'exposition. Les Participants seront informés des détails de ces pavillons thématiques séparément en temps utile.

2. L'Organisateur prévoit d'organiser des conférences, des séminaires et des colloques illustrant le thème de l'Exposition. Il tiendra régulièrement informés les Participants de l'organisation de ces manifestations. Les Participants sont par ailleurs conviés à évoquer le thème de l'Expo dans des manifestations similaires qu'ils organiseraient.
3. Les Participants sont priés de remettre à l'Organisateur le programme final de leurs manifestations au moins six (6) mois avant leur date prévue.

8.4 Règlement spécial No. 2

RÈGLEMENT SPÉCIAL No.2 concernant les conditions de participation à l'Exposition des États, des organisations internationales et des exposants privés

Chapitre I - Dispositions générales

Article 1 - Objet

L'objet du présent Règlement spécial est de définir les conditions de participation à l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon (ci-après dénommée « l'Expo »), conformément aux sections III et IV du Règlement général de l'Expo.

Article 2 - Définition des Participants officiels

1. Les Participants officiels désignent les gouvernements étrangers et les organisations internationales qui ont accepté l'invitation officielle du Gouvernement du Japon à participer à l'Expo.
2. Sont considérées comme organisations internationales les organisations intergouvernementales dont l'objectif est de promouvoir la coopération internationale dans les domaines scientifiques, économiques, culturels ou autres.

Article 3 - Définition des Participants non-officiels

Les Participants non-officiels désignent les parties qui ont été autorisées par le Commissaire Général de l'Exposition à exposer en dehors des sections allouées aux Participants officiels.

Article 4 - Respect de la législation et de la réglementation en vigueur

Les Participants sont tenus d'observer le Règlement général, les Règlements spéciaux ainsi que la législation et la réglementation pertinentes en vigueur au Japon.

Article 5 - Objets et matériel d'exposition

1. Toutes les présentations doivent être conformes aux dispositions prévues au Règlement spécial No.1 concernant la définition du thème de l'Expo et les modalités de sa mise en œuvre par l'Organisateur et les Participants, et doivent avoir été approuvées par l'Organisateur.
2. Tous les objets et matériels d'exposition doivent être conformes aux dispositions prévues au Règlement spécial No.1 concernant la définition du thème de l'Expo et les modalités de sa mise en œuvre par l'Organisateur et les Participants, au Règlement spécial No.4 concernant les règles de construction, d'aménagement et de prévention des incendies, et au Règlement spécial No.5 concernant les règles d'installation et de fonctionnement des machines, appareils et équipements de toute nature, et doivent avoir été approuvés par l'Organisateur.
3. En aucun cas ne seront admis sur le site de l'Expo du matériel ou des objets réputés dangereux, voire nocifs, pour les hommes, les animaux ou l'environnement, ou contraires à l'ordre public, comme des explosifs, des armes à feu ou des substances toxiques.

Chapitre II - Participants officiels

Article 6 - Contrat de participation

1. Les Participants officiels désireux de prendre part à l'Expo concluront un Contrat de participation avec l'Organisateur. Ce Contrat de participation sera signé par le Commissaire Général de section et un représentant de l'Organisateur, le Commissaire Général de l'Exposition y apposant son contreseing.
2. Si des Participants officiels désirent exercer des activités commerciales dans leur pavillon, ces activités seront assujetties aux dispositions prévues aux articles 19 et 20 du Règlement général et au Règlement spécial No.9 régissant les opérations commerciales (restaurant et point de vente) des Participants officiels. Tous les détails concernant ces activités figureront en annexe du Contrat de participation.
3. Le Contrat de participation sera complété par les plans et les documents stipulés au Règlement spécial No.4 concernant les règles de construction, d'aménagement et de prévention des incendies.

Article 7 - Attribution d'espaces d'exposition

L'Organisateur mettra à la disposition des Participants officiels différents types d'espace d'exposition comme suit :

- Parcelles à construire et à aménager par les Participants officiels fournies gracieusement par l'Organisateur ;
- Pavillons construits par l'Organisateur et loués aux Participants officiels. Les membres du BIE bénéficieront d'une remise de 15 % sur le loyer de ces espaces. Ces espaces seront fournis libres de tout loyer pour les pays éligibles à l'assistance pour les pays en développement.

Article 8 - Allocation d'espace d'exposition

1. Les Participants officiels soumettront à l'Organisateur une demande d'attribution d'espace d'exposition. Le dossier comprendra l'Exposé thématique stipulé à l'article 7 du Règlement spécial No.1 concernant la définition du thème de l'Expo et les modalités de sa mise en œuvre par l'Organisateur et les Participants.
2. L'Organisateur informera le Participant officiel des résultats de sa demande dans les 90 jours suivant la réception de son dossier. Si l'Organisateur est d'avis que les présentations prévues par le Participant ne sont pas conformes au thème de l'Expo ou ne sont pas acceptables pour toute autre raison, il en informera le Participant officiel par écrit en motivant son refus. Les modifications qui s'imposent seront décidées d'un commun accord avec le Commissaire Général de section.
3. L'allocation des emplacements se fera à la discrétion de l'Organisateur en fonction de la demande mentionnée au paragraphe 1 du présent article et de la date d'acceptation de l'invitation officielle à participer à l'Expo. La signature du Contrat de participation tiendra lieu de confirmation de l'attribution susdite de l'emplacement. Ainsi, l'attribution d'un espace d'exposition sera considérée comme provisoire tant que le Contrat de participation n'aura pas été signé par les deux parties.
4. Jusqu'à la signature du Contrat de participation, l'Organisateur se réserve le droit, à l'exclusion de tout recours, de modifier le plan et l'attribution des espaces d'exposition sur le site, afin d'assurer le bon déroulement de l'Expo et une harmonie d'ensemble du site.

Article 9 - Dates limites pour la mise à disposition, l'aménagement et la remise en état des espaces d'exposition

1. Les travaux de construction proprement dits devront être terminés au plus tard le 13 juillet 2024, ceux d'aménagement intérieur et de finition le 13 janvier 2025, et ceux de mise en place des éléments exposés le 13 mars 2025.
2. Pour que ces délais puissent être respectés, les parcelles à construire seront remises aux Participants officiels à partir du 13 avril 2023, les espaces d'exposition dans des pavillons construits par l'Organisateur au plus tard le 13 juillet 2024, et l'entrée des éléments d'exposition sera autorisée à partir du 13 novembre 2024.
3. Les pavillons construits par les Participants pourront être conservés en l'état après la clôture de l'Expo si l'Organisateur et le Participant concerné ont convenu d'arrangements spécifiques à cet égard.
4. Les parcelles à construire remises aux Participants devront être évacuées et restituées dans leur état d'origine libre de tout aménagement le 13 avril 2026 au plus tard, sauf s'il en a été convenu autrement au préalable avec l'Organisateur.
5. Les pavillons construits par l'Organisateur devront être évacués et restitués dans leur état d'origine le 13 janvier 2026 au plus tard.

Article 10 - Prestations de services

1. L'Organisateur fournira, pendant toute la durée de l'Expo, les services énumérés ci-après, à des tarifs conformes à ceux pratiqués dans la région où se tient l'Expo. Les Participants officiels prendront à leur charge les frais d'installation des équipements et les dépenses afférentes aux services énumérés ci-après utilisés à l'intérieur de leur pavillon ou de leur espace d'exposition :
   - Électricité / Gaz
   - Télécommunications
   - Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées
   - Ramassage et traitement des ordures
   - Ramassage des ordures à l'intérieur des espaces d'exposition
   - Surveillance des espaces d'exposition
   - Eau réfrigérée

   L'Organisateur pourra proposer aux Participants officiels d'autres services qu'il juge utiles et qui auront été préalablement approuvés par le Commissaire Général de l'Exposition après consultation avec le BIE.
2. Pour l'installation des équipements et l'utilisation des services mentionnés au paragraphe 1 du présent article, les Participants officiels sont tenus d'observer les dispositions prévues au Règlement spécial No.4 concernant les règles de construction, d'aménagement et de prévention des incendies, le Règlement spécial No.10 concernant la fourniture de services généraux ainsi que la législation et la réglementation pertinente en vigueur au Japon.
3. L'Organisateur fournira aux Participants officiels, à titre informatif, une liste de prestataires capables d'assurer les services suivants :
   - Entretien et nettoyage des espaces d'exposition
   - Installation de dispositifs de sécurité
   - Installation de dispositifs de protection contre l'incendie
   - Services de sécurité et de surveillance
   - Architecture et ingénierie
   - Paysagisme et jardinage
   - Décoration intérieure pour exposition
   - Guides et personnel d'accueil
   - Autres services requis par les Participants officiels et jugés utiles par l'Organisateur

Article 11 - Services gratuits

L'Organisateur offrira à titre gratuit les services suivants pendant toute la durée de l'Expo :

- Premiers secours
- Nettoyage et entretien des espaces

publics et des espaces verts dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été attribués à un Participant dans le cadre d'un Contrat de participation
- Signalétique sur le site de l'Expo
- Service d'information aux visiteurs
- Services de sécurité sur le site de l'Expo
- Assistance pour rechercher les personnes égarées
- Bureaux des objets trouvés
- Éclairage du site
- Mesures anti-incendie
- Sanitaires et fourniture d'eau potable

Article 12 - Utilisation des symboles de l'Exposition

Après avoir signé un Contrat de participation avec l'Organisateur et obtenu l'autorisation du Commissaire général de l'Exposition, les Commissaires Généraux de section pourront utiliser les symboles de l'Expo à des fins exclusivement non commerciales et afférentes à l'Expo.
Ce droit d'utilisation n'est pas cessible.

Article 13 - Assistance au pays en développement

1. Les pays éligibles à l'assistance seront sélectionnés parmi les pays répondant aux critères ci-dessous :
   1) Pays les moins avancés (PMA)
      Pays qu'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu présenter des indices de développement particulièrement faibles, après examen par le Conseil économique et social des Nations Unies sur la base des critères élaborés par le Comité des politiques de développement (CDP).
   2) Pays à faible revenu (PFR) ou pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI)
      Les pays à faible revenu (PFR) sont ceux dont le revenu national brut (RNB) par habitant était égal ou inférieur à 1.005 dollars US en 2016 ; les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont ceux dont le revenu national brut (RNB) par habitant était situé entre à 1.006 dollars US et 3.995 dollars US en 2016. Ces définitions sont conformes à la classification élaborée par la Banque mondiale, utilisée notamment par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour établir la liste des pays bénéficiaires d'APD.
   3) Petits États insulaires en développement (PEID)
      Les petits États insulaires en développement (PEID) sont les pays en développement composés de petites îles présentant des défis de développement durable. Ces défis sont en partie liés aux risques de dommages qui pourraient être provoqués par la montée du niveau de la mer du fait du réchauffement climatique et en partie liés aux enjeux propres aux États insulaires, à savoir une population réduite, une situation géographique éloignée et une vulnérabilité face aux catastrophes naturelles.
   4) Pays en développement sans littoral (PDSL)
      Les pays en développement sans littoral (PDSL) sont les pays en développement enclavés, sans accès à la mer, géographiquement désavantagés en termes de développement.

En plus des pays énumérés ci-dessus, d'autres pays pourront être retenus en vue d'enrichir pleinement le thème de l'Expo.

Chapitre III - Participants non officiels

Article 14 - Demande de participation

1. Les Participants non officiels désireux de prendre part à l'Expo en tant qu'exposants devront soumettre directement à l'Organisateur une demande de participation accompagnée de toutes les informations requises. L'Organisateur informera le gouvernement concerné de l'intention dudit Participant de prendre part à l'Expo en tant qu'exposant. Les demandes de participation ne seront prises en compte que si elles ont été approuvées par le Commissaire Général de section concerné ou par l'autorité gouvernementale dont relève le Participant non officiel en question.
2. La demande de participation mentionnée au paragraphe 1 du présent article doit comprendre un Exposé thématique conformément à l'article 7 du Règlement spécial No.1 concernant la définition du thème de l'Expo et les modalités de sa mise en œuvre par l'Organisateur et les Participants.
3. L'Organisateur informera le Participant non officiel du résultat de sa demande dans un délai raisonnable.

Article 15 - Nomination d'un Directeur

1. Chaque Participant non officiel nommera un Directeur qui le représentera pour toutes les questions relatives à sa participation.
2. Le Directeur est responsable de la préparation et de l'organisation de ladite participation et veillera à ce que l'ensemble du personnel sous sa responsabilité observe la législation et la réglementation stipulées à l'article 4 du présent Règlement spécial.

Article 16 - Contrat de participation

1. Tous les Participants non officiels passeront un Contrat de participation avec l'Organisateur. Ce contrat sera signé par le Directeur du Participant non officiel et par un représentant de l'Organisateur.
2. Le Contrat de participation des Participants non officiels précisera les conditions de participation des Participants non officiels, y compris les règles régissant leurs prestations de services.
3. Les droits ou avantages offerts aux Participants non officiels ne doivent en aucun cas être plus avantageux que ceux offerts aux Participants officiels.

Article 17 - Attribution des espaces d'exposition

1. Les espaces d'exposition seront attribués de telle manière à ce que ceux des Participants officiels se distinguent clairement de ceux des Participants non officiels.
2. L'Organisateur choisira les espaces d'exposition qu'il mettra à la disposition des Participants non officiels. Le montant du loyer à verser sera stipulé dans un accord passé entre le Participant non officiel et l'Organisateur.

8.5
Document établissant et garantissant une indemnisation en cas d'annulation

Le gouvernement du Japon s'engage à se conformer à l'article 10.2 de la Convention concernant les expositions internationales signée à Paris le 22 novembre 1928 telle qu'amendée ultérieurement, et à prendre les mesures nécessaires pour que l'Organisateur remplisse les obligations stipulées aux articles 37 et 38 du Règlement général en cas de renonciation à l'organisation de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon (ci-après dénommée « l'Expo »).

8.5.1 Indemnités aux pays participants

Conformément à l'article 37 du Règlement général, en cas de renonciation à l'organisation de l'Expo, l'Organisateur indemnisera les pays ayant accepté de participer pour les dépenses dûment justifiées qu'ils auraient engagées directement pour leur participation à l'Expo. Le montant maximum des indemnités augmentera au fur et à mesure qu'on approche de la date d'inauguration de l'Expo, puisque les coûts engagés par les pays participants devraient augmenter en conséquence.
Toutefois, il ne sera dû aucune indemnité si la renonciation est causée par un événement ayant le caractère d'une force majeure constatée, due à une catastrophe naturelle et ainsi qualifiée par l'Assemblée générale du BIE sur la recommandation de la Commission Exécutive.

Le montant maximum de l'indemnisation sera calculé comme suit et ne saurait en aucun cas dépasser le montant total indiqué dans la neuvième colonne du tableau à chaque phase.

1. La première colonne divise la période allant de l'approbation de l'enregistrement de l'Expo à son inauguration en quatre grandes phases :
   (1) Phase 1 : de l'approbation de l'enregistrement au 12 avril 2022
   (2) Phase 2 : du 13 avril 2022 au 12 avril 2023
   (3) Phase 3 : du 13 avril 2023 au 12 avril 2024
   (4) Phase 4 : du 13 avril 2024 au 12 avril 2025

2. La deuxième colonne sépare les pays participants en trois catégories :
   (1) Catégorie A : pays qui construisent leurs propres pavillons
   (2) Catégorie B : pays qui louent un pavillon ou un espace d'exposition mis à disposition par l'Organisateur
   (3) Catégorie C : pays éligibles au programme d'assistance

   La deuxième colonne indique les coûts moyens d'une participation d'un pays selon sa catégorie avant l'inauguration, en se fondant sur les chiffres de l'Annexe au Chapitre 6.
   (1) Catégorie A : 13,16 millions de dollars US
   (2) Catégorie B : 3,14 millions de dollars US
   (3) Catégorie C : 0,08 million de dollars US

3. La troisième colonne indique le nombre de pays participants à chaque phase.
   (1) Phase 1 : 38 pays
   (2) Phase 2 : 75 pays
   (3) Phase 3 : 113 pays
   (4) Phase 4 : 150 pays

4. La quatrième colonne indique le sous-total par catégorie de participants.

5. La cinquième colonne indique le montant total par phase.

6. La sixième colonne indique le taux d'indemnisation aux pays participants à chaque phase.
   (1) Phase 1 : 10 %
   (2) Phase 2 : 25 %
   (3) Phase 3 : 40 %
   (4) Phase 4 : 75 %

7. La septième colonne indique le montant d'indemnisation aux pays participants à chaque phase.

8. La huitième colonne indique le montant d'indemnisation au BIE conformément aux dispositions de l'article 8.5.2 ci-dessous.

9. La neuvième colonne indique le montant total maximum des indemnisations à chaque phase.

8.5.2 Indemnités au BIE

Conformément aux articles 6 et 38 du Règlement général, en cas de renonciation à l'organisation de l'Expo, l'Organisateur indemnisera le BIE de la perte correspondant au pourcentage des droits d'entrée pour un montant fixé par l'Assemblée générale sur proposition de la Commission d'Administration et du Budget. On estime à environ 582 millions de dollars US (montant brut, hors taxe sur la consommation et taxe sur la consommation locale) les revenus de la billetterie de l'Expo, dont 2 % seront reversés au BIE, soit 11,6 millions de dollars US.
Toutefois, il ne sera dû aucune indemnité si la renonciation est causée par un événement ayant le caractère d'une force majeure constatée, due à une catastrophe naturelle et ainsi qualifiée par l'Assemblée générale du BIE sur la recommandation de la Commission Exécutive.

Indemnités aux pays participants et au BIE **(en millions de dollars US)**

Da es	Coût convenu par pays (avant l'Expo)		Nombre de pays par icipan s		Sous-total	To al	Taux d'indem-nisation	Montant de l'indemnisa-tion aux pays participants	Mon an de l indemnisa-ion au B E	Montant total des indemni-sations
de l'approbation de l'enregistrement au 12 avril 2022	A	13,16	A	13	171,08	188,38	10 %	18,838	11,6	30,438
	B	3,14	B	5	15,7					
	C	0,08	C	20	1,6					
du 13 avril 2022 au 12 avril 2023	A	13,16	A	25	329	363,6	25 %	90,9	11,6	102,5
	B	3,14	B	10	31,4					
	C	0,08	C	40	3,2					
du 13 avril 2023 au 12 avril 2024	A	13,16	A	38	500,08	551,98	40 %	220,792	11,6	232,392
	B	3,14	B	15	47,1					
	C	0,08	C	60	4,8					
du 13 avril 2024 au 12 avril 2025	A	13,16	A	50	658	727,2	75 %	545,4	11,6	557
	B	3,14	B	20	62,8					
	C	0,08	C	80	6,4					

* Catégorie A pays qui construisent leurs propres pavillons (on estime à 50 le nombre de pays qui choisiront cette formule de pavillon construit par leurs soins
* Catégorie B pays qui louent un pavillon ou un espace d'exposition mis à disposition par l'Organisateur (on estime à 20 le nombre de pays qui choisiront cette formule de pavillon modulaire
* Catégorie C pays éligibles au programme d'assistance
* Pour les besoins de ce tableau, on estime à 80 le nombre de pays éligibles au programme d'assistance, dont 10 choisissant la formule de pavillon modulaire et 70 choisissant la formule pavillon conjoint mis à disposition par l'Organisateur.

8.6
Coût de participation

Afin que les Participants puissent avoir une estimation précise et ventilée du coût de leur participation (cf. Annexe au Chapitre 6) à l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon, (ci-après dénommée « l'Expo »), l'Organisateur préparera un Guide de participation qui détaillera les différents postes de dépenses en fonction du coût de la vie à Osaka-Kansaï.

Le Guide de participation explicitera les postes suivants :

- Coûts afférents au pavillon, comprenant notamment, pour sa construction, l'installation d'équipement, les aménagements extérieurs et décors secondaires, la gestion du projet, le suivi de la conception et des travaux. Avant la remise du pavillon, l'Organisateur se sera assuré que les routes d'accès, les raccords en électricité, eau potable et eaux usées, télécommunications et gaz seront disponibles, et que les terrains sont viabilisés, plans et naturels.
- Coûts afférents à la présentation, comprenant notamment la conception et la préparation de la présentation, la production de logiciels et d'images vidéo, la mise en place et le démantèlement de structures d'aménagements internes, l'achat d'équipement destiné à installer la présentation (écrans, projecteurs, structures et mobilier, téléviseurs, etc.).
- Coûts afférents à l'exploitation, comprenant notamment les frais nécessaires pour gérer les pavillons pendant la durée de l'Exposition, à savoir les salaires, le logement et les frais de bouche du personnel, la consommation d'énergie et d'eau, les assurances, l'entretien, le transport, le matériel de bureau et autres dépenses relatives aux diverses activités organisées pendant l'Expo.

Le Guide de participation comprendra également toutes les informations pertinentes nécessaires pour permettre aux pays participants de prendre part à l'Expo.

Annexes

8-1. Lettre du Premier ministre du Japon

8-2. Lettre de l'Association japonaise pour l’Exposition universelle de 2025

私は、ここに、四月十一日付け閣議了解によって、日本が二〇二五年国際博覧会（登録博覧会）開催国に公式に立候補することを、国際博覧会条約に則り、博覧会国際事務局に届け出ることを謹んでお知らせします。

我々の博覧会は、「いのち輝く未来社会のデザイン（英語：Designing Future Society for Our Lives、仏語：Concevoir la Société du Futur, Imaginer notre Vie de Demain）」をテーマとして、五月三日から十一月三日までの六か月間、関西地域の大阪府夢洲において開催するというものです。

日本は、一九七〇年に同じ大阪において「人類の進歩と調和」というテーマを掲げ、アジアで初の国際博覧会を開催し、大成功を収めた経験があります。以降約半世紀を経て、人類は豊かな生活を享受するようになった一方、災害、食糧不足、病気、暴力といった脅威、グローバル化・情報化等の世界的現象、さらには生命・人生のありようを根本的に問い直しうる人工知能やバイオテクノロジー等の飛躍的発展に直面し、人間ひとりひとりの幸福な生き方と、それを支える社会・経済システムの未来像を問い直すべき時期にあります。日本には、長期的・持続的利益を重視する精神が根付いています。関西地域、大阪は、売り手だけではなく、買い手も満足し、社会貢献も出来る商売を尊ぶ精神の発祥地です。私は、こうした周囲を思いやる利他精神が息づく日本、そして大阪を含む関西地域こそが、国、地域社会、企業及び個人といった様々なレベルのエゴイズムを排しつつ、あるべき未来社会の姿を問う場としてふさわしいと自負しています。そこで、日本は、大阪の地に国際博覧会を再び誘致し、世界の皆さまと共に、これからの生命のあり方、生き方、ライフスタイルについて国際社会に発信することを決意しました。

大阪府を含む関西地域は、長く政治、経済、文化の中心地であり、五つの世界文化遺産を含め、歴史的建造物、伝統芸能、和食など様々な文化的遺産を擁する魅力あふれる地域です。また、博覧会のテーマに関連する健康・ライフサイエンス分野の世界的な研究機関、企業等が集積している地域でもあります。会場の夢洲は、大阪の都心から約十キロメートルの近距離にあるため、既存の都市機能が容易に利用可能です。

また、会場までの鉄道延伸や道路拡幅などの整備が計画されているほか、夢洲が人工島であることから、海上アクセスの導入も容易です。

日本政府におきましては、昨年十二月に、本博覧会の誘致検討に係る関係府省庁連絡会議を立ち上げ、政府一丸となって取り組んでおります。本年三月二十七日には、経済界及び関西地域の自治体が中心となって、本博覧会の誘致委員会が設立され、その会長に、日本経済界を代表する榊原定征日本経済団体連合会会長が就任し、オール・ジャパンの誘致体制が整ったところです。

日本は、犯罪率が極めて低く、世界の中で治安が最も良い国の一つです。加えて、昨年、G7伊勢志摩サミットを無事終えるなど、国際的大規模イベントにおけるセキュリティの確保には常に万全を期しております。二〇二五年国際博覧会においても、皆さまが安心して御参加いただけるようあらゆる措置をとってまいります。

日本が二〇二五年国際博覧会開催国に選ばれた暁には、同博覧会を開催するための法人が設立されることが想定されています。日本政府は、国際博覧会条約締約国として、同条約第十条第二項にいう、当該法人による義務の履行を保証するため、必要な措置を講じてまいります。

貴殿に敬意を表するとともに、貴殿のリーダーシップの下、誘致競争が公正に行われ、選挙が透明性のある形で、円滑に実施されることを期待しております。

平成二十九年四月十一日

日本国内閣総理大臣

安倍晋三

博覧会国際事務局　事務局長
ビセンテ・ゴンザレス・ロセルタレス　殿

Monsieur le Secrétaire Général,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, suivant l'accord obtenu lors du Conseil des ministres en date du 11 avril, le Japon, conformément aux dispositions de la Convention concernant les expositions internationales, dépose officiellement sa candidature en tant que pays organisateur de l'Exposition universelle de 2025 (Exposition enregistrée) auprès du Bureau International des Expositions (BIE).

Le thème de notre exposition universelle est *« Concevoir la Société du Futur, Imaginer notre Vie de Demain »* et nous l'organiserons pendant 6 mois, du 3 mai au 3 novembre, dans le quartier de YUMESHIMA situé au sein du département d'OSAKA, dans la Région de KANSAÏ.

Le Japon dispose d'une expérience couronnée de succès, en tant que premier pays asiatique à organiser, en 1970, dans ce même département d'OSAKA, une Exposition universelle dont le thème était alors « Progrès humain dans l'Harmonie ». Près d'une cinquantaine d'années s'est écoulée depuis cette Exposition universelle, et, si d'un côté, l'humanité a pu jouir d'une vie opulente, d'un autre côté, en faisant actuellement face à des menaces causées par les catastrophes naturelles, la famine, la maladie et la violence, ainsi qu'aux phénomènes d'échelle planétaire comme la mondialisation et la numérisation, mais également aux fulgurantes avancées dans le domaine de l'intelligence artificielle et des biotechnologies, qui pourraient remettre radicalement en question les conditions de vie et d'existence, nous sommes parvenus au moment où nous devrions nous interroger une nouvelle fois sur ce que serait une vie heureuse pour tout un chacun et sur les fondements du système économique et social du futur qui la soutiendrait. La pensée consistant à attacher la plus grande importance aux bénéfices sur le long terme et de façon durable est profondément enracinée au Japon. La région du KANSAÏ, et notamment OSAKA, est le berceau de cet état d'esprit qui révère l'activité commerciale comme pouvant contribuer à la société, en satisfaisant non seulement les vendeurs mais aussi les acheteurs. Je suis convaincu que le Japon, dont l'esprit altruiste pousse à porter attention à celui qui nous entoure, et plus encore même la région du KANSAÏ, où se trouve OSAKA, est le meilleur endroit pour débattre sur la société du futur, tout en gommant l'égoïsme aux différents niveaux, que ces derniers soient celui de État, de la société locale, des entreprises ou des individus. C'est la raison pour laquelle le Japon est déterminé à accueillir à nouveau une Exposition universelle à OSAKA et à diffuser auprès de la communauté internationale, avec toutes les personnes à travers le monde, le mode de vie, la façon de vivre et le style de vie du futur.

La région du KANSAÏ à laquelle appartient OSAKA, est depuis longtemps un centre politique, économique et culturel attractif, au patrimoine foisonnant sur ce dernier point, comptant, parmi maints exemples, nombre de monuments historiques, dont cinq enregistrés au patrimoine mondial culturel de l'UNESCO, une multitude d'arts traditionnels et la cuisine japonaise dite WASHOKU. Par ailleurs, cette région est aussi celle d'un bassin d'instituts de recherches et d'entreprises de niveau mondial dans les domaines de la santé et de la science de la vie, liées au thème de l'Exposition universelle que nous proposons. Le lieu de l'évènement, YUMESHIMA, qui signifie « île de rêve », se situe à environ dix kilomètres du centre d'OSAKA, ce qui permettra aux visiteurs d'utiliser facilement les infrastructures urbaines déjà existantes. En outre, il y a des projets de prolongement du réseau ferroviaire ainsi que d'élargissement des routes et YUMESHIMA étant une île artificielle, l'aménagement

d'un accès maritime y sera aussi facilité.

En ayant mis en place, au mois de décembre dernier, le comité interministériel de coordination pour la candidature à l'Expo 2025, le gouvernement du Japon s'engage à l'unisson. De plus, le 27 mars dernier, à l'initiative du monde des affaires et des collectivités territoriales du KANSAÏ, le comité de candidature à l'Expo 2025, dont le président est Monsieur Sadayuki SAKAKIBARA, Président de la Fédération des organisations économiques japonaises (KEIDANREN), soit l'un des principaux acteurs du monde des affaires du Japon, a été mis en place pour ainsi réunir des éléments d'un système de campagne « All Japan » .

Le Japon est un des pays les plus sûrs dans le monde avec un taux de criminalité très bas. De plus, comme il l'a été démontré à l'occasion du sommet du G7 à ISE-SHIMA l'année dernière, qui s'est terminé sans incident, le Japon s'assure du moindre détail pour la sécurité lors des grands événements internationaux. Lors de l'Exposition universelle de 2025, le Japon mettra en oeuvre toutes les dispositions pour que les visiteurs puissent y participer sans préoccupations.

Si le Japon est choisi comme pays organisateur de l'Exposition universelle de 2025, le Japon compte mettre en place une personne morale s'occupant de l'organisation de celle-ci. Le gouvernement japonais, en tant que Partie contractante à la Convention concernant les expositions internationales, prendra les dispositions nécessaires afin d'assurer l'exécution des obligations prescrites dans l'article 10 paragraphe 2 de la Convention.

Tout en vous exprimant, Monsieur le Secrétaire Général, mon plus profond respect, permettez-moi de souhaiter que la campagne pour l'Exposition universelle de 2025 se déroule d'une manière impartiale et que l'élection ait lieu avec transparence, sans encombre, sous votre conduite.

Le 11 avril 2017
Shinzo ABE
Premier ministre du Japon

Monsieur Vincente GONZALEZ LOSCERTALES,
Secrétaire Général
Bureau International des Expositions
34, Avenue d'Iéna
75116 Paris, France

(traduction provisoire venant du dossier de candidature soumis par le gouvernement du Japon le 25 septembre 2017 pages 6 à 9)

December 11, 2019

Mr. Vicente Gonzalez Loscertales
Secretary General
Bureau International des Expositions
34, Avenue d'lena, 75116, Paris, France

Dear Secretary General,

The Japan Association for the 2025 World Exposition hereby guarantees the fulfilment of the obligations, as set forth in Article 37 and Article 38 of the General Regulations, in the event of the cancellation of organising the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan for reasons other than force majeure.

Respectfully yours,

Ishige Hiroyuki
Secretary General
Japan Association for the 2025 World Exposition

Tokyo, le 11 décembre 2019

M. Vicente Gonzalez Loscertales
Secrétaire général
Bureau International des Expositions
34, Avenue d'léna, 75116, Paris, France

Monsieur le Secrétaire général,

Par les présentes, l'Association japonaise pour l'Exposition universelle 2025 s'engage à remplir les obligations stipulées aux articles 37 et 38 du Règlement général en cas de renonciation à l'organisation de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï, Japon pour toute autre raison que celle de force majeure.

Avec nos salutations les plus respectueuses,

ISHIGE Hiroyuki
Secrétaire général
Association japonaise pour l'Exposition universelle 2025

(traduction provisoire)

OSAKA, KANSAI, JAPAN
EXPO
2025
Bureau
International
des Expositions

EXPO2025 OSAKA, KANSAI, JAPAN 登録申請書

OSAKA, KANSAI, JAPAN
EXPO
2025

登録申請書

OSAKA, KANSAI, JAPAN

EXPO 2025

登録申請書（日本語仮訳）

（2020年10月改訂版）

目次

はじめに 4

第 1 章　法令上及び財政上の措置並びに開催者の法的地位 18

第 2 章　テーマ、サブテーマ及びコンセプト 76

第 3 章　会場及びその運営 122

第 4 章　コミュニケーション 170

第 5 章　商業活動 190

第 6 章　資金計画 202

第 7 章　レガシー 236

第 8 章　法的文書 246

本登録申請書の記載内容は特別な記載がない限り、2020年7月15日時点のものである。

ドル / 円レートについて：
本登録申請書における US ドル（米ドル）の金額は、2018 年の年間平均 TTS と年間平均 TTB の中間値（仲値）である 110 円 /US ドルで換算したものである。

はじめに

概要 8

国際博覧会運動における日本の使命 10

テーマ：いのち輝く未来社会のデザイン 11

「SDGs+beyond」達成への飛躍の機会 12

サブテーマ：Saving Lives（いのちを救う）、
Empowering Lives（いのちに力を与える）、
Connecting Lives（いのちをつなぐ） 13

コンセプト：People's Living Lab（未来社会の実験場） 13

エリア：東アジア、日本、そして大阪・関西 14

会場：夢洲 15

レガシー 15

COVID-19を受けて 16

大阪・関西万博の会場イメージ

概要

名称

2025年日本国際博覧会
（略称「大阪・関西万博」）

テーマ

いのち輝く未来社会のデザイン

サブテーマ

Saving Lives（いのちを救う）
Empowering Lives（いのちに力を与える）
Connecting Lives（いのちをつなぐ）

コンセプト

People’s Living Lab（未来社会の実験場）

会場

夢洲（ゆめしま）（大阪市臨海部）

開催期間

2025年4月13日（日曜日）～10月13日（月曜日）

来場者数（想定）

約2,820万人

国際博覧会運動における日本の使命

日本は、2025年の国際博覧会の開催国として、日本の使命を問い直す。

日本は1867年のパリ万博から国際博覧会に参加するとともに、1970年大阪万博、1975年沖縄海洋博、1985年つくば科学技術万博、1990年大阪花博、2005年愛知万博と、過去5回もの国際博覧会を開催するなど、世界で国際博覧会の経験が最も豊富な国の一つである。しかし、このことは、日本が2025年国際博覧会を容易に成功に導けることを意味しない。むしろ、逆である。

過去に成功体験がある国は、往々にして、その成功体験に模範解答を求め、成功体験に影響をうける傾向があるが、それが次の成功を生むことが稀であることは歴史が物語っている。

もちろん、過去から変わりさえすれば成功が約束されるほど国際博覧会は単純ではない。しかし、国際博覧会に変革を求め、新機軸を打ち立てようと試みることが、2018年11月に2025年国際博覧会を経験豊富な日本に負託した世界各国の期待に応え、国際博覧会に付加価値を与える道であると日本は信じる。

「日本は万博に関して長い歴史と伝統を有している。今回、万博の概念にイノベーションを起こすことは日本の責務である。」ロセルタレス博覧会国際事務局（以下、「BIE」）前事務局長から日本への助言である。この言葉は日本が目指す全てを物語っており、大阪・関西万博の一連の準備を通じて日本にとっての羅針盤となっている。

テーマ：いのち輝く未来社会のデザイン

日本国政府は、誘致段階においてBIE加盟国に対し『いのち輝く未来社会のデザイン』をテーマとして提示し、多くの国々の支持を得ることができた。

21世紀に入り、人類は国際合意や国際協力、そしてそれぞれの国の努力によって、かつてないほど課題の解決を成し遂げてきた。

例えば、2015年を目標年として設定した開発分野における国際社会共通の目標、ミレニアム開発目標（以下、「MDGs」）は、「これまでの歴史で最も成功した貧困撲滅の取り組み」と言われる。MDGsの取組が成功したことにより、我々人類は望ましい未来を協力して描き、その達成に向けて共に努力を重ねることで、現実のものにできることが示された。また、未来の姿を世界が共にデザインしていくアプローチが有効であること、も示している。

MDGsによって築かれた土台を基礎とし、2015年9月の国連サミットで採択された「持続可能な開発のための2030アジェンダ」にて、2030年までの国際目標となる、持続可能な開発目標（以下、「SDGs」）が掲げられた。このことは、国際社会が一連の議論を通して、望ましい未来の姿を表現するということを象徴する出来事であった。SDGsは持続可能な未来に向けたあらゆる国々の社会・経済システムの変革を促すものになると期待されている。

2030年に向けて、我々の生活に劇的な変化をもたらす革新的な技術も進歩するだろう。人工多能性幹細胞（以下、「iPS細胞」）のようなライフサイエンステクノロジー、人工知能（以下、「AI」）、ロボティクスを含む、これらの革新的な科学技術は新たな時代を作るブレークスルーとなるだろう。こうした技術により私たちは不治の病の発見や治療、これまでとは異なる働き方や学び方を手にすることができると期待される。

一方で、世界の状況を見ると先進国と途上国との生活環境の格差は今なお大きく、「誰一人取り残さない」というSDGsの誓いを実現する道筋はいまだ途上である。資本主義は経済成長への道筋を整え、絶対的貧困の撲滅に貢献してきた一方で、経済格差（所得格差や資産格差）を拡大させる結果をもたらしてきたかもしれない。

また、持続可能な未来社会に向けた解決策となり、本来は人々を幸せにするようなバイオテクノロジーやロボティクスも、人間社会とのつながりが置き去りにされると、不安を生み出す技術となるおそれもある。

かつてないスピードで私たちを取り巻く環境が変化する中で、我々は「幸福とは何か」、「自らのポテンシャルを最大限に発揮するためにはどうするべきか」、「それを支える社会はどうあるべきか」という深遠な問いを投げかけられている。

『いのち輝く未来社会のデザイン』というテーマは、人間一人一人が、自らの望む生き方を考え、それぞれの可能性を最大限に発揮できるようにするとともに、こうした生き方を支える持続可能な社会を、国際社会が共創していくことを推し進めるものである。

言い換えれば、大阪・関西万博は、格差や対立の拡大といった新たな社会課題や、AIやバイオテクノロジー等の科学技術の発展、その結果としての長寿命化といった変化に直面する中で、一人一人に対し、自らにとって「幸福な生き方とは何か」を正面から問う、初めての万博になる。

近年、人々の価値観や生き方がますます多様化するとともに、技術革新によって誰もがこれまで想像しえなかった量の情報にアクセスし、やりとりを行うことが可能となった。このような進展は、大阪・関西万博が世界の叡智とベストプラクティスを大阪・関西地域に集約するのに役立ち、多様な価値観が複雑に絡み合った諸課題への解決策をもたらすはずである。

「SDGs+beyond」達成への飛躍の機会

日本は、大阪・関西万博を「SDGs+beyond」達成への飛躍の機会に位置付ける。

『いのち輝く未来社会のデザイン』というテーマの下で行われる一連の活動は、「誰一人取り残さない」という誓いに裏打ちされた持続可能な方法で、多様性と包摂性のある社会を実現することを究極の目的とする、国連のSDGsと合致するものである。

大阪・関西万博が開催される2025年は、SDGsの目標年である2030年の５年前であり、SDGs達成に向けたこれまでの取組の進捗状況を確認し、その達成に向けた取組を加速させる絶好の機会となる。

同時に、大阪・関西万博においては、中長期的な視野を持って未来社会を考える際、2030年のSDGs達成にとどまらず、+beyond（2030年より先）に向けた目標が示されることも期待される。開催者（第１章1.1.1参照）は、パビリオン展示にとどまらず、SDGs+beyondに向けた取組について世界各国の有識者や来場者などが議論を行う場を設け、その成果を、例えば「Expo2025 Osaka Kansai Agenda」（仮称）として取りまとめた上で、世界に発信していく。

サブテーマ：Saving Lives（いのちを救う）、Empowering Lives（いのちに力を与える）、Connecting Lives（いのちをつなぐ）

大阪・関西万博のテーマである「いのち」について考える軸として、我々は、「Saving Lives（いのちを救う）」、「Empowering Lives（いのちに力を与える）」、「Connecting Lives（いのちをつなぐ）」という３つのサブテーマを設定する。

「いのちを救う」は、一人一人の「いのち」を守る、救うことに焦点を当てるものである。「いのちを救う」から想定される具体的な展示としては、例えば、公衆衛生の改善による感染症対策、防災・減災の取組による安全の確保、自然との共生等が挙げられる。

「いのちに力を与える」は、一人一人の「生活」を豊かにする、可能性を広げることに焦点を当てるものである。「いのちに力を与える」から想定される具体的な展示としては、例えば、情報通信技術（以下、「ICT」）を活用した質の高い遠隔教育の提供、スポーツや食を通じた健康寿命の延伸、AIやロボティクスの活用による人間の可能性の拡張等が挙げられる。

「いのちをつなぐ」は、一人一人がつながり、コミュニティを形成する、社会を豊かにすることに焦点を当てるものである。「いのちをつなぐ」から想定される具体的な展示としては、例えば、パートナーシップ・共創の力、ICTによるコミュニケーションの進化、データ社会の在り方等が挙げられる。

コンセプト：People’s Living Lab（未来社会の実験場）

大阪・関西万博におけるコンセプトは、「People's Living Lab（未来社会の実験場）」である。このコンセプトは以下の一連の活動を通じて実現される。

大阪・関西万博では、会場を新たな技術やシステムを実証する、「未来社会の実験場」と位置づけ、多様なプレーヤーによるイノベーションを誘発し、それらを社会実装していくための、Society5.0実現型会場を目指す。例えば、人の流れをAI等の技術でコントロールすることによる、会場内での快適な過ごし方の実現や、キャッシュレス、生体認証システム、世界中の人と会話できる多言語システムの実装等が想定される。

また、このコンセプトを実現するために重要になるのが、Co-Creation（共創）である。ここでの共創とは、多様な参加者と共に大阪・関西万博を創りあげることを意味する。大阪・関西万博では、会期前から大阪・関西万博に関わるネットワークを広げていくことを通じて、会場内外からこの壮大な実験に参加して未来社会のデザインを共創することを目指す。

エリア：東アジア、日本、そして大阪・関西

日本は、約１億2,700万人の人口（世界第10位）と約５兆米ドルのGDP（世界第３位）を有しており、加えて、約14億人の人口（世界第１位）と約14兆米ドルのGDP（世界第２位）を誇る中国、さらに総人口約７億人とGDP総額約３兆米ドルのASEAN諸国を含む巨大なアジア市場の玄関口でもある（出典：世界銀行）。近年、日本を訪れる外国人観光客が増えており、その中でもアジア各国からの観光客が多く、インバウンド消費も拡大している。

大阪・関西地域は、約1600年前から日本の政治・経済・文化の中心であった地域であり、複数の古都を擁し、神社仏閣、歴史的建造物、伝統芸能、和食などの幅広い文化遺産を有しており、日本の歴史観光資源の約半数が大阪・関西地域に集積している。また同時に、大阪・関西地域は、大阪・関西万博のテーマ『いのち輝く未来社会のデザイン』と完全に同期する分野である、ライフサイエンス、食、スポーツ、エンターテイメント等の先進地域である。例えば、大阪・関西地域には、京都大学iPS細胞研究所を含む、数多くの研究機関及び企業で構成される世界有数のバイオメディカルクラスターや様々な先端技術開発の拠点が存在している。

会場：夢洲

大阪・関西万博の会場は、夢洲である。夢洲は、大阪市内の臨海部に位置する人工島であり、来場者は瀬戸内海の美しい景観に接することができる。

会場は「非中心」「離散」をキーコンセプトとして未来社会を反映している。ランダムに配置されたパビリオンが世界中に広がる個々の人々を表し、会場を世界中の80億人皆で共創していく未来社会と見立てている。

開催者は、未来社会をデザインする万博として、バーチャル技術を会場内外で展開する。具体的には、①夢洲の会場内で行う最新のバーチャル技術を活用した様々な展示や催事（会場内）、②ウェブサイトやその他の技術を活用し、様々な理由で実際に来場することができない世界中の人々が大阪・関西万博に参加できる仕組み（会場外・オンライン）といった二つの軸で、未来社会を想起させる展示やアイデア展開の手法を検討する。

レガシー

国際社会は所得格差、社会不安の拡大、生活環境や働き方の変化、大規模な災害、高齢化社会など新たな課題にさらされている。

開催者は、大阪・関西万博を通じ、個人の行動変容を促し、SDGsなどの人類共通の課題解決に向けた大きなムーブメントを起こす。

同時に、大阪・関西万博では、会場を「未来社会の実験場」として、様々な技術やシステムの実証が行われる。こうした実証のプロセスや結果もまた、大きなレガシーとなる。

また、開催者は今後、具体的に準備を進めていくに当たり、多様なバックグラウンドを持つ人から広く知恵を集めつつ、準備段階から多様な主体による共創を実現していく。様々なアイデアを取り入れることができるよう、年齢、性別、国籍など様々な観点から多様性のある推進体制を構築していく。こうした未来社会を担う次世代の才能の飛躍の機会となることも、大阪・関西万博のレガシーの１つである。

COVID-19を受けて

世界の隅々までを変化させ、地球上のすべての人が「いのち」について考えることとなったCOVID-19をきっかけに、大阪・関西万博の在り方も「ニュー・ノーマル」への対応を考えていくこととなるだろう。

世界的な感染症のような未曽有の事態が起こった時でも、万博としてのメッセージを伝え、世界中の人々に参加を促すために、我々が準備しておくべきことは何か。

例えば、オンラインを活用した、時間的、空間的制約を乗り越えたコミュニケーションの在り方はこれを考えるヒントとなる。開催者は今後、このような新たな万博の在り方についても検討を進めていく。

第 1 章

法令上及び財政上の措置
並びに開催者の法的地位

1.1 **法令上及び財政上の措置** 20
1.1.1 登録申請及び日本国政府の義務 20
1.1.2 政府代表 21
1.1.3 資金計画及び保証 21

1.2 **開催者の組織構造及び法的地位** 21
1.2.1 経過 21
1.2.2 2025年日本国際博覧会協会 22

1.3 **法令上の特別措置** 25
1.3.1 査証及び出入国 26
1.3.2 課税 26
1.3.3 通関 26
1.3.4 特権 27
1.3.5 See Agreement 27

1.4 **適用法令** 28
1.4.1 法令一般 28
1.4.2 知的財産 29
1.4.3 通関 30
1.4.4 課税 31

附属資料
1-1. 閣議決定文書（2025年日本国際博覧会の博覧会国際事務局に対する登録申請について） 34
1-2. 閣議了解文書（大阪府における2025年国際博覧会の立候補及び開催申請について） 35
1-3. 平成三十七年に開催される国際博覧会の準備及び運営のための必要な特別措置に関する法律 36
1-4. 国際博覧会推進本部員名簿 50
1-5. 公益社団法人2025年日本国際博覧会協会　定款 52
1-6. 公益社団法人2025年日本国際博覧会協会幹部略歴（会長、事務総長、副事務総長） 66
1-7. シニアアドバイザー・プロデューサー一覧 71
1-8. 地方自治体の確認書 72
1-9. 経済界の確認書 73

法令上及び財政上の措置
並びに開催者の法的地位

1.1 法令上及び財政上の措置

1.1.1 登録申請及び日本国政府の義務

日本国政府は、1928年11月22日にパリで署名され、その後改正された「国際博覧会に関する条約」（以下、「国際博覧会条約」）第10条第2項の規定に基づき、国際博覧会を開催する法人を公式に認めるとともに、当該法人による開催国の義務の履行を保証する。

このため、日本国政府は「平成三十七年に開催される国際博覧会の準備及び運営のために必要な特別措置に関する法律」（平成31年法律第18号）（以下、「万博特措法」）を制定、2019年5月23日に施行した。万博特措法に基づき、2019年5月31日、経済産業大臣が、2025年の国際博覧会を実施する法人として、「一般社団法人2025年日本国際博覧会協会（2019年10月21日以降は、「公益社団法人2025年日本国際博覧会協会」）」（以下、「開催者」）を指定した。

万博特措法に基づき、日本国政府は、開催者に対して経費の補助や国の職員の派遣等の必要な支援を行うとともに、経済産業大臣が開催者を監督する。

また、内閣に内閣総理大臣を本部長とする「国際博覧会推進本部」（副本部長：内閣官房長官、国際博覧会担当大臣（関係省庁間の調整等を職務とする）、本部員：本部長及び副本部長以外の全ての国務大臣（附属資料1-4参照））を万博特措法に基づき、設置する。国際博覧会推進本部は、参加国に対する特別措置等、省庁間調整が必要となる各種の施策について、政府の総合的な調整機能を担う。

図1-1：大阪・関西万博関連組織

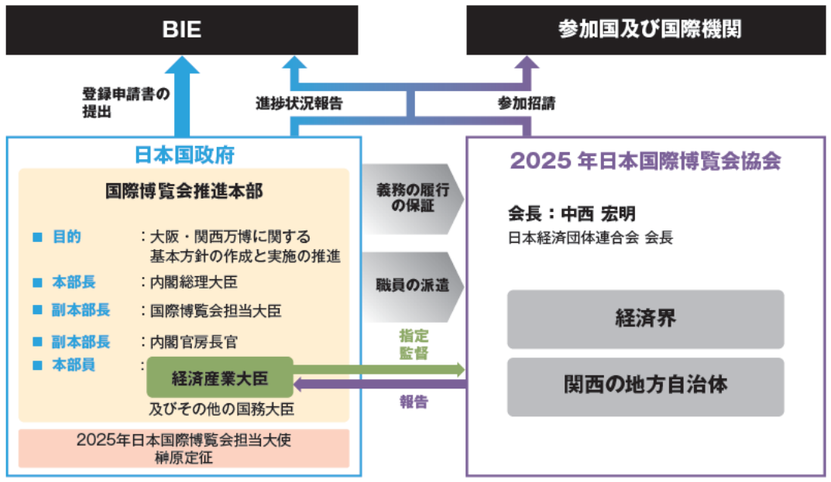

1.1.2 政府代表

日本国政府は、国際博覧会条約第12条に基づき、今後、大阪・関西万博の日本国政府代表を任命する。日本国政府代表は、国際博覧会条約に関する全ての目的及び大阪・関西万博に関する全ての事項について、政府を代表する権限を与えられる。

1.1.3 資金計画及び保証

開催者は資金計画を作成し、大阪・関西万博開催のために適正に財務管理を行う。

運営費は、財源を入場料収入等の開催者の自己財源により賄う。

会場建設費は、大阪・関西万博の開催申請に係る日本国政府の閣議了解において、国と関係地元自治体がその3分の1ずつを負担し、残余は民間資金等により対応することが決定されている。

国、自治体及び経済団体がそれぞれ、開催国の義務の履行のために、必要な資金確保を行うことを約束している。

1.2 開催者の組織構造及び法的地位

1.2.1 経過

2019年1月30日に、「一般社団及び一般財団法人に関する法律」（平成18年法律第48号）に基づく一般社団法人として、経済界、大阪府、大阪市により2025年日本国際博覧会協会が設立された。2025年日本国際博覧会協会の会長には、中西宏明氏（日本経済団体連合会会長）が就任した。

2025年日本国際博覧会協会は万博特措法に基づき、2019年5月31日に経済産業大臣から、2025年の国際博覧会の準備及び運営に係る業務を実施する法人として指定された。

2019年10月21日に、2025年日本国際博覧会協会は公益社団法人として認定された。

2019年11月29日には、ドバイ万博の開催者と協力に関するMoUを締結し、ドバイ万博の経験に学び、それを大阪・関西万博に引き継ぐ体制を整えた。

1.2.2　2025年日本国際博覧会協会

2025年日本国際博覧会協会は、社員総会、理事会、評議員、専門委員会、監事、事務局で構成されている。

社員総会は、最高意思決定機関として、理事や監事の選任及び財務状況の承認等を決議する。理事会は業務執行の決定機関であり、評議員及び専門委員会は、重要な政策事項の方向性及び実施事業の在り方について、代表理事の諮問に答え、又は意見具申する。監事は、理事の職務の執行を監査し、法令で定めるところにより、監査報告を作成する。

社員総会は全ての社員（法人）をもって構成される。社員総会の議決権は、当該法人及び団体の代表者がこれを行使する。

社員総会の構成員は以下のとおりである。

〇一般社団法人日本経済団体連合会（経団連）
〇大阪府
〇大阪市
〇公益社団法人関西経済連合会
〇大阪商工会議所
〇一般社団法人関西経済同友会
〇京都商工会議所
〇神戸商工会議所
〇日本商工会議所
〇公益社団法人経済同友会
〇関西広域連合

図1 2：開催者の組織図

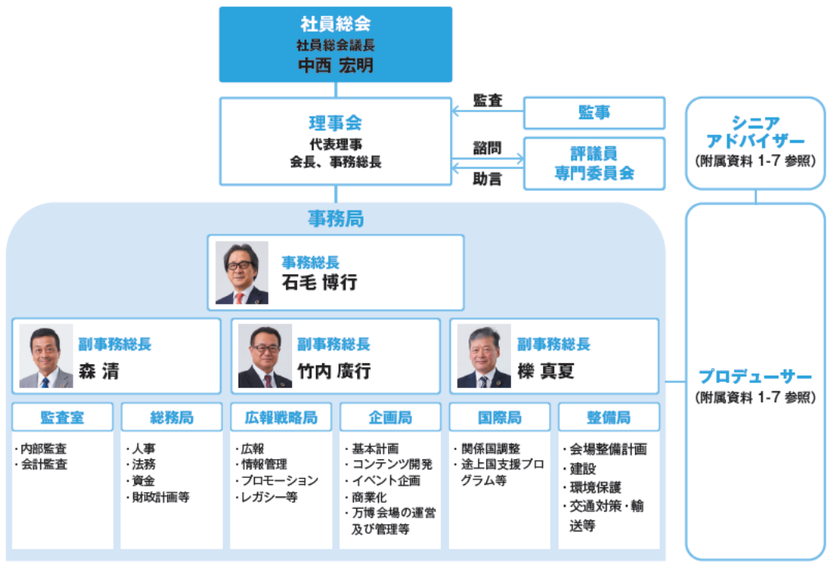

理事会の構成員は以下のとおりである。（2020年6月30日時点）

〇代表理事
- 中西　宏明（2025年日本国際博覧会協会会長）
  一般社団法人日本経済団体連合会（経団連）会長
- 石毛　博行
  （2025年日本国際博覧会協会事務総長）
  前独立行政法人日本貿易振興機構（JETRO）
  理事長

〇理事
- 松本　正義
  公益社団法人関西経済連合会 会長
- 尾崎　　裕
  関西商工会議所連合会 会長・大阪商工会議所 会頭
- 深野　弘行
  一般社団法人関西経済同友会 代表幹事
- 塚本　能交
  京都商工会議所 会頭

図1-3：開催者の組織図（副事務総長の分担）

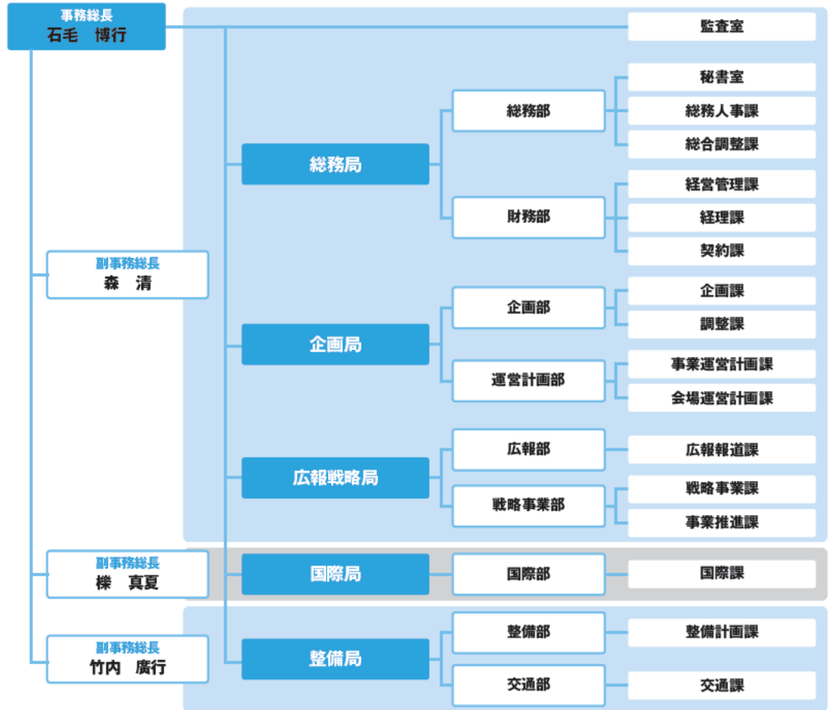

- 家次　　恒
  神戸商工会議所 会頭
- 三村　明夫
  日本商工会議所 会頭
- 櫻田　謙悟
  公益社団法人経済同友会 代表幹事
- 吉村　洋文
  大阪府知事
- 松井　一郎
  大阪市長
- 井戸　敏三
  関西広域連合長
- 寺田　千代乃
  アートコーポレーション株式会社　代表取締役社長
- 髙橋　政代
  株式会社ビジョンケア　代表取締役社長
- 池坊　専好
  華道家元池坊　次期家元・
  一般財団法人池坊華道会　副理事長
- 森　　清（2025年日本国際博覧会協会副事務総長）
  前近畿経済産業局長
- 竹内　廣行（2025年日本国際博覧会協会副事務総長）
  前大阪府副知事
- 櫟　　真夏（2025年日本国際博覧会協会副事務総長）
  前公益社団法人関西経済連合会常務理事

事務局職員は日本国政府・自治体・民間団体・企業からの出向職員と専門性を有する者で構成されている。

事務局の組織構造は、監査室、総務局、企画局、広報戦略局、整備局、国際局で構成され、開催時期までの計画に合わせて順次、組織を拡充していく。2020年4月1日時点で、約170名が事務局職員として在籍している。

表1-1：開催者の各部局における職務内容

局	部	業務内容
監査室		内部監査、会計監査
総務局	総務部	人事、労務、法務、諸規定、国内機運醸成、儀典関連
	財務部	会計、入札契約、資金、財政計画
企画局	企画部	登録申請、基本計画、政府との調整、コンテンツ開発、イベント企画、持続可能性
	運営計画部	商業化（チケッティング等）、万博会場の運営及び管理、物流
広報戦略局	広報報道部	広報、情報管理
	戦略事業部	協賛制度、オンラインプラットフォーム、プロモーション、レガシー
国際局	国際部	BIE対応、関係国調整、海外賓客対応、途上国支援プログラム
整備局	整備部	会場整備計画、宿泊計画、警備、消防・応急救護、防災計画、建設、環境保護
	交通部	交通対策・輸送、会場外駐車場

※登録申請承認後は、国際部の中で各地域ごとの専門チームを立ち上げ、参加招請やBIE加盟国への対応を行うことを予定している。

1.3 法令上の特別措置

日本国政府及び開催者は、国際博覧会条約及び附属規則等に基づき、下記の事項を実現するために必要な場合、立法措置を講じる予定である。

下記事項に関する措置の詳細については、特別規則及び関連するガイドラインにおいて規定する。

各国は、出入国、課税、通関、パビリオン建築を始めとする大阪・関西万博参加に係る様々な手続を一元化して行うワンストップショップからの支援を受ける。ワンストップショップは、参加者の各手続を支援する物理的なサービスセンターだけでなく、WEB上のプラットフォームを通じて手続を一元化して行えるオンラインシステムの形態も想定する。

1.3.1　査証及び出入国

大阪・関西万博の開催に携わる職員は、労働許可及び在留許可に関して優遇措置を受ける。

日本国政府は、大阪・関西万博の全ての参加国に対して、本万博への登録及び認可を経た後、円滑な入国手続が行われるよう措置する。

大阪・関西万博の開催に携わる職員の在留資格について特例的な措置を行うことにより、在留資格認定証明書交付手続を迅速化する。

大阪・関西万博の開催に携わる職員の入国の時期に鑑み、本万博開催の24か月前から在留資格認定証明書交付申請に係る手続を開始し、閉幕の6か月後まで継続する。なお、この手続は、必要に応じて前倒しで実施する。

原則として、長期滞在又は就労のための査証は、日本の出入国在留管理当局が交付した在留資格認定証明書に基づいて発行される。

短期滞在の査証は、日本大使館又は総領事館（領事事務所含む）にて発給される。査証は、申請内容に特に問題がない限り、原則として申請の受理日から5業務日後に発給される。

1.3.2　課税

日本国政府は、外国参加者に対して税制措置を適用する。本措置については、登録申請承認後にBIEと締結するSee Agreementの中で詳述する。

1.3.3　通関

国際博覧会条約上の義務を履行するために、本条約税関附属書に規定する一定の条件を満たす展示品等について、一時輸入手続の下で関税を留保したまま保税品として展示場に搬入できるよう措置する。

1.3.4　特権

陳列区域政府代表、陳列区域政府副代表、パビリオンディレクターや他のオフィススタッフに対して大阪・関西万博での役割と責任の履行を促進するために付与される特典は、特別規則第12号において定める。

1.3.5　See Agreement

前述の立法措置を実施するために、日本国政府とBIEは、大阪・関西万博の参加者及び開催に携わる職員に対して、利益と優遇措置の提供を規定するSee Agreementと呼ばれる契約を締結する予定である。

See Agreementは、過去の博覧会で成功裏に利用されている手段である。この合意書の中の省庁間の調整は、国際博覧会推進本部が責任を持つ。

See Agreementのモデル規則には、以下の分野に関する規定が含まれている。

1　入国及び滞在
2　陳列区域政府代表事務所に対する税の免除
3　陳列区域政府代表及び陳列区域スタッフに対する税の免除
4　運転免許証の認定
5　社会保障及び社会福祉サービス
6　健康保険
7　国家教育機関及び大学の授業への出席
8　無線周波数の使用
9　ワンストップショップ（参加国のための専門のサービスセンターの設立）
10　商品と素材の輸入

1.4
適用法令

日本国政府及び開催者は、大阪・関西万博の円滑な開催を実現するため、国際博覧会条約及びその他のBIE規則を遵守するとともに、第８章に含まれる一般規則に定められたスケジュールに従って特別規則を提出し、これらを遵守する。

開催者と参加者の間の権利と義務は、参加契約で定める（第８章参照）。

また、大阪・関西万博の参加に当たっては、日本国内の様々な法令、規制及び国際条約が適用される。

1.4.1　法令一般

以下、国内法のうち、主要なものを列挙する。参加者に対して適用される法令はこれらに限られない。

日本国憲法：日本国憲法は、以下の内容を含む。

- 天皇、戦争の放棄、国民の権利及び義務、国会、内閣、司法、財政、地方自治、改正、最高法規

基本的な法令：基本的な法令は、以下の内容を含む。

- 民法、刑法、商法、民事訴訟法、刑事訴訟法

輸出入に関係する法令：輸出入に関係する法令は、以下の内容を含む。

- 関税法、通関業法、輸出入取引法、外国為替及び外国貿易法、毒物及び劇物取締法、麻薬及び向精神薬取締法、大麻取締法、覚せい剤取締法、あへん法、医薬品、医療機器等の品質、有効性及び安全性の確保等に関する法律

労働に関係する法令：労働に関係する法令は、以下の内容を含む。

- 労働基準法、労働安全衛生法、最低賃金法

税に関係する法令：税に関係する法令は、以下の内容を含む。

- 所得税法、法人税法、消費税法、酒税法

出入国に関係する法令：出入国に関係する法令は、以下の内容を含む。

- 出入国管理及び難民認定法

福祉・厚生に関係する法令：福祉・厚生に関係する法令は、以下の内容を含む。

- 健康保険法、労働契約法、雇用保険法、厚生年金保険法、精神保健福祉法、医療法、医薬品、医療機器等の品質、有効性及び安全性の確保等に関する法律

知的財産に関係する法令：知的財産に関係する法令は、以下の内容を含む。

- 商標法、著作権法

建築に関係する法令：建築に関係する法令は、以下の内容を含む。

- 建築基準法、都市計画法

保険に関係する法令：保険に関係する法令は、以下の内容を含む。

- 保険業法

消費者保護に関係する法令：消費者保護に関係する法令は、以下の内容を含む。

- 特定商取引法

環境に関係する法令：環境に関係する法令は、以下の内容を含む。

- 環境基本法、自然環境保全法、鳥獣保護法

警察・防衛に関係する法令：警察・防衛に関係する法令は、以下の内容を含む。

- 道路交通法、銃砲刀剣類所持等取締法

参加者等には、その他、日本国内の一般的な法令の遵守が求められる。（参照：http://www.japaneselawtranslation.go.jp）

1.4.2　知的財産

日本国政府は、国際的な知的財産権の仕組みにより、特許権、著作権、商標権、意匠権等の知的財産を保護する。

知的財産を保護することによって、日本国政府は、産業財産権、著作権等の観点から、大阪・関西万博からいかなる模倣品も排除することを希望している。

知的財産法には、特許法、実用新案法、意匠法、商標法、著作権法、不正競争防止法が含まれている。

日本国政府は、次の条約や協定に同意している。

- 文学的及び美術的著作物の保護に関するベルヌ条約
- 工業所有権の保護に関するパリ条約
- TRIPS協定（知的所有権の貿易関連の側面に関する協定）
- 特許協力条約
- 世界知的所有権機関を設立する条約
- 著作権に関する世界知的所有権機関条約
- 実演家、レコード製作者及び放送機関の保護に関する国際条約
- 実演及びレコードに関する世界知的所有権機関条約

日本の知的財産権は、特許権や著作権等の創作意欲の促進を目的とした「知的創造物についての権利」と、商標権や商号等の使用者の信用維持を目的とした「営業上の標識についての権利」に大別される。

- 知的創造物についての権利等には以下が含まれる。
  - 特許権
  - 実用新案権
  - 意匠権
  - 著作権
  - 回路配置利用権
  - 育成者権
  - 営業秘密
- 営業上の標識についての権利等には以下が含まれる。
  - 商標権
  - 商号
  - 商品等表示
  - 地理的表示

1.4.3　通関

日本に物品を輸入する場合は、税関長に申告し、必要な物品の検査、関税及び消費税の支払いの後に輸入許可を取得する必要がある。

現在、輸入申告の90％以上がコンピューター化されている。

日本への輸入が禁止されている物品には、次の12の分野のものがある。

1　麻薬及び向精神薬、大麻、あへん及びけしがら並びに覚醒剤（覚せい剤原料を含む。）並びにあへん吸煙具
2　指定薬物（医療等の用途に供するために輸入するものを除く。）
3　拳銃、小銃、機関銃及び砲並びにこれらの銃砲弾並びに拳銃部品
4　爆発物
5　火薬類
6　化学兵器の禁止及び特定物質の規制等に関する法律第2条第3項に規定する特定物質
7　感染症の予防及び感染症の患者に対する医療に関する法律第6条第20項に規定する一種病原体等及び同条第21項に規定する二種病原体等
8　貨幣、紙幣若しくは銀行券、印紙若しくは郵便切手（郵便切手以外の郵便料金を表す証票を含む。）又は有価証券の偽造品、変造品及び模造品並びに偽造カード（生カードを含む。）
9　公安又は風俗を害すべき書籍、図画、彫刻物その他の物品
10　児童ポルノ
11　特許権、実用新案権、意匠権、商標権、著作権、著作隣接権、回路配置利用権又は育成者権を侵害する物品
12　不正競争防止法第2条第1項第1号から第3号まで、第10号、第17号又は第18号に掲げる行為（これらの号に掲げる不正競争の区分に応じて同法第19条第1項第1号から第5号まで、第7号又は第9号に定める行為を除く。）を組成する物品

日本に入国するときは、個人用の薬を持っている場合でも、持参する薬に応じて手続を行う必要がある。また、許可又は承認を得て、医療目的で規制薬物を輸入できる場合がある。

このほか、関税法以外の法令、例えば、植物防疫法や家畜伝染病予防法においても輸入が禁止されている物品がある。

大阪・関西万博における物品の輸入に際し、日本が締結している二国間及び多数国間の経済連携協定が適用される。（参照：https://www.mofa.go.jp/policy/economy/fta/index.html）

1.4.4　課税

所得に対する租税に関しては、非居住者及び外国法人は、国内源泉所得のみに課税される。

国内源泉所得は以下のものを含む。

- 国内にある恒久的施設に帰属する所得、国内にある資産の運用又は保有により生ずる所得、国内にある資産の譲渡により生ずる所得
- 国内にある土地、土地の上に存する権利、建物及びその附属設備又は構築物の譲渡による対価
- 国内にある不動産及び不動産の上に存する権利の貸付けによる対価
- 内国法人から受ける配当等

日本国政府は、国際的な二重課税を除去するため、75か国・地域と租税条約を締結している。（参照：https://www.mof.go.jp/tax_policy/summary/international/tax_convention/index.htm）

日本国政府は、これらの条約を実施するために必要な国内法を整備している。

附属資料

1-1. 閣議決定文書（2025年日本国際博覧会の博覧会国際事務局に対する登録申請について）

1-2. 閣議了解文書（大阪府における2025年国際博覧会の立候補及び開催申請について）

1-3. 平成三十七年に開催される国際博覧会の準備及び運営のための必要な特別措置に関する法律

1-4. 国際博覧会推進本部員名簿

1-5. 公益社団法人2025年日本国際博覧会協会　定款

1-6. 公益社団法人2025年日本国際博覧会協会
幹部略歴（会長、事務総長、副事務総長）

1-7. シニアアドバイザー・プロデューサー一覧

1-8. 地方自治体の確認書

1-9. 経済界の確認書

２０２５年日本国際博覧会の博覧会国際事務局に対する登録申請について

令和元年１２月２０日
閣　議　決　定

１．平成３０年１１月に開催された博覧会国際事務局総会において、２０２５年日本国際博覧会の令和７年の開催期日が承認されたことに鑑み、政府は、博覧会国際事務局に対し、国際博覧会に関する条約第６条の規定に基づき、「いのち輝く未来社会のデザイン」をテーマとして、新たな技術やシステムを実証する「未来社会の実験場」としての国際博覧会を実現すべく、２０２５年日本国際博覧会の登録申請を行うものとする。

２．２０２５年日本国際博覧会の会期は、令和７年４月１３日（日曜日）から同年１０月１３日（月曜日）までとする。

３．政府は、国際博覧会に関する条約の規定に基づき、登録がされた国際博覧会の開催国の義務を果たすために必要な措置を講ずるものとする。

大阪府における２０２５年国際博覧会の立候補及び開催申請について

平成 29 年４月 11 日
閣　議　了　解

大阪府における国際博覧会については、２０２５年（平成３７年）に開催することを目指し、国際博覧会に関する条約上の立候補及び開催申請手続を進めることとする。

本国際博覧会は、人類が諸課題に直面する中、多様な価値観を交流させながら、人類の幸福な生き方を問い直すことで、一人一人が自分のポテンシャルを発揮しながら心身ともに豊かさを感じられる、いのち輝く生き方や、そうした多様な生き方を支え、かつ調和させる持続可能な未来の社会・経済システムを皆でデザインすることを目的とする。

このため、国際博覧会の立候補及び開催申請を行うにあたり、国・関係地方公共団体・民間が協力して、その準備を進めるものとし、現下の厳しい財政事情を踏まえ、以下の方針を確認する。

１．今後具体的な計画の策定にあたっては、国際博覧会として適正な規模・質としつつ、費用の観点から効率性を追求すること。
２．会場建設事業については、長期的地域整備との整合性を十分図ることとし、長期的地域整備により行われるべき土地造成、施設整備等は会場建設事業から除外すること。
３．会場建設費については、建設費総額に占める補助対象事業の割合を３分の２程度とし、残余の部分は民間資金等により対応するものとすること。
　補助対象事業の部分については、国と関係地方公共団体が同率の割合で負担するものとすること。
４．会場運営費は適正な入場料の設定等により賄うものとし、国庫による負担や助成は行わないこと。
５．国際博覧会の開催に関連する公共事業については、その必要性等について十分な検討を行い、通常の公共事業費の中での適切な配分により対処することとし、新たに国及び地方公共団体による特別の財政措置は講じないこと。
６．国の所要経費は将来にわたり既定経費の合理化により賄うものとし、特別の措置は講じないこと。
７．開催国として選ばれた場合、政府は国際博覧会に関する条約の規定に基づき、国際博覧会の開催国の義務を果たすために必要な措置を講ずるものとすること。

平成三十七年に開催される国際博覧会の準備及び運営のための必要な特別措置に関する法律

平成31年4月26日金曜日
官報（号外第87号）

平成三十七年に開催される国際博覧会の準備及び運営のために必要な特別措置に関する法律をここに公布する。

御名御璽

平成三十一年四月二十六日
内閣総理大臣臨時代理
国務大臣　菅 義偉

法律第十八号

平成三十七年に開催される国際博覧会の準備及び運営のために必要な特別措置に関する法律

目次

第一章　総則（第一条）
第二章　国際博覧会推進本部（第二条―第十二条）
第三章　基本方針（第十三条）
第四章　博覧会協会（第十四条―第二十一条）
第五章　博覧会の円滑な準備及び運営のための支援措置等
第一節　国の補助（第二十二条）
第二節　寄附金付郵便葉書等の発行の特例（第二十三条）
第三節　博覧会協会への国の職員の派遣等（第二十四条―第三十六条）
第六章　罰則（第三十七条）
附則

第一章　総則

（趣旨）

第一条　　この法律は、平成三十七年に開催される国際博覧会（以下「博覧会」という。）が国家的に特に重要な意義を有することに鑑み、博覧会の円滑な準備及び運営に資するため、国際博覧会推進本部の設置及び基本方針の策定並びに博覧会協会の指定等について定めるとともに、国の補助、寄附金付郵便葉書等の発行の特例等の特別の措置を講ずるものとする。

第二章　国際博覧会推進本部

（設置）

第二条　　博覧会の円滑な準備及び運営に関する施策を総合的かつ集中的に推進するため、内閣に、国際博覧会推進本部（以下「本部」という。）を置く。

（所掌事務）

第三条　　本部は、次に掲げる事務をつかさどる。

一　第十三条第一項に規定する基本方針（次号において単に「基本方針」という。）の案の作成に関すること。

二　基本方針の実施を推進すること。

三　前二号に掲げるもののほか、博覧会の円滑な準備及び運営に関する施策で重要なものの企画及び立案並びに総合調整に関すること。

（組織）

第四条　　本部は、国際博覧会推進本部長、国際博覧会推進副本部長及び国際博覧会推進本部員をもって組織する。

（国際博覧会推進本部長）

第五条　　本部の長は、国際博覧会推進本部長（以下「本部長」という。）とし、内閣総理大臣をもって充てる。

2　本部長は、本部の事務を総括し、所部の職員を指揮監督する。

（国際博覧会推進副本部長）

第六条　　本部に、国際博覧会推進副本部長（次項及び次条第二項において「副本部長」という。）を置き、内閣官房長官及び国際博覧会担当大臣（内閣総理大臣の命を受けて、博覧会の円滑な準備及び運営に関する施策の総合的かつ集中的な推進に関し内閣総理大臣を助けることをその職務とする国務大臣をいう。）をもって充てる。

2　副本部長は、本部長の職務を助ける。

（国際博覧会推進本部員）
第七条　　本部に、国際博覧会推進本部員（次項において「本部員」という。）を置く。
2　本部員は、本部長及び副本部長以外の全ての国務大臣をもって充てる。

（資料の提出その他の協力）
第八条　　本部は、その所掌事務を遂行するため必要があると認めるときは、関係行政機関、地方公共団体及び独立行政法人（独立行政法人通則法（平成十一年法律第百三号）第二条第一項に規定する独立行政法人をいう。）及び地方独立行政法人（地方独立行政法人法（平成十五年法律第百十八号）第二条第一項に規定する地方独立行政法人をいう。）の長並びに特殊法人（法律により直接に設立された法人又は特別の法律により特別の設立行為をもって設立された法人であって、総務省設置法（平成十一年法律第九十一号）第四条第一項第九号の規定の適用を受けるものをいう。）及び第十四条第一項に規定する博覧会協会の代表者に対して、資料の提出、意見の表明、説明その他必要な協力を求めることができる。
2　本部は、その所掌事務を遂行するため特に必要があると認めるときは、前項に規定する者以外の者に対しても、必要な協力を依頼することができる。

（事務）
第九条　　本部に関する事務は、内閣官房において処理し、命を受けて内閣官房副長官補が掌理する。

（設置期限）
第十条　　本部は、平成三十八年三月三十一日まで置かれるものとする。

（主任の大臣）
第十一条　本部に係る事項については、内閣法（昭和二十二年法律第五号）にいう主任の大臣は、内閣総理大臣とする。

（政令への委任）
第十二条　この法律に定めるもののほか、本部に関し必要な事項は、政令で定める。

第三章　基本方針

第十三条　内閣総理大臣は、博覧会の円滑な準備及び運営に関する施策の総合的かつ集中的な推進を図るための基本的な方針（以下この条において「基本方針」という。）の案を作成し、閣議の決定を求めるものとする。
2　基本方針には、次に掲げる事項を定めるものとする。
一　博覧会の円滑な準備及び運営の推進の意義に関する事項
二　博覧会の円滑な準備及び運営の推進のために政府が実施すべき施策に関する基本的な方針
三　博覧会の円滑な準備及び運営の推進に関し政府が講ずべき措置に関する事項
四　前三号に掲げるもののほか、博覧会の円滑な準備及び運営の推進に関し必要な事項
3　内閣総理大臣は、第一項の規定による閣議の決定があったときは、遅滞なく、基本方針を公表するものとする。
4　第一項及び前項の規定は、基本方針の変更について準用する。

第四章　博覧会協会

（指定等）
第十四条　経済産業大臣は、一般社団法人又は一般財団法人であって、第十六条に規定する業務を適正かつ確実に行うことができると認められるものを、その申請により、全国を通じて一個に限り、博覧会協会として指定することができる。
2　経済産業大臣は、前項の規定による指定をしたときは、博覧会協会の名称、住所及び事務所の所在地を公示するものとする。
3　博覧会協会は、その名称、住所又は事務所の所在地を変更しようとするときは、あらかじめ、その旨を経済産業大臣に届け出なければならない。
4　経済産業大臣は、前項の規定による届出があったときは、当該届出に係る事項を公示するものとする。

（指定の有効期間）
第十五条　前条第一項の規定による指定（第二十一条において単に「指定」という。）は、平成四十年三月三十一日までの間に限り、その効力を有する。

（業務）
第十六条　博覧会協会は、次に掲げる業務を行うものとする。
一　博覧会の準備及び運営を行うこと。
二　前号に掲げる業務に附帯する業務を行うこと。

（事業計画等）
第十七条　博覧会協会は、毎事業年度、前条各号に掲げる業務（以下「博覧会業務」という。）に係る事業計画書及び収支予算書を作成し、当該事業年度の開始前に（指定を受けた日の属する事業年度にあっては、その指定を受けた後遅滞なく）、経済産業大臣に提出しなければならない。これを変更しようとするときも、同様とする。
2　博覧会協会は、毎事業年度、博覧会業務に係る事業報告書及び収支決算書を作成し、当該事業年度経過後三月以内に、経済産業大臣に提出しなければならない。

（役員の選任及び解任）
第十八条　博覧会協会は、役員を選任し、又は解任したときは、遅滞なく、その旨を経済産業大臣に届け出なければならない。

（報告及び検査）
第十九条　経済産業大臣は、博覧会業務の適正かつ確実な実施を確保するために必要な限度において、博覧会協会に対し、博覧会業務若しくは資産の状況に関し必要な報告をさせ、又はその職員に、博覧会協会の事務所、博覧会の会場その他の必要な場所に立ち入り、博覧会業務の状況若しくは帳簿書類その他の物件を検査させることができる。
2　前項の規定により立入検査をする職員は、その身分を示す証明書を携帯し、関係者に提示しなければならない。
3　第一項の規定による立入検査の権限は、犯罪捜査のために認められたものと解釈してはならない。

（監督命令）
第二十条　経済産業大臣は、この章の規定を施行するために必要な限度において、博覧会協会に対し、博覧会業務に関し監督上必要な命令をすることができる。

（指定の取消し等）
第二十一条 経済産業大臣は、博覧会協会が次の各号のいずれかに該当するときは、指定を取り消すことができる。
一　博覧会業務を適正かつ確実に実施することができないと認められるとき。
二　指定に関し不正の行為があったとき。
三　この章の規定又は当該規定に基づく命令若しくは処分に違反したとき。
2　経済産業大臣は、前項の規定により指定を取り消したときは、その旨を公示するものとする。
3　第一項の規定により指定を取り消された場合における博覧会業務の引継ぎその他の必要な事項は、経済産業省令で定める。

第五章

博覧会の円滑な準備及び運営のための支援措置等

第一節　　国の補助

第二十二条 国は、博覧会協会に対し、博覧会の準備又は運営に要する経費について、予算の範囲内において、その一部を補助することができる。

第二節　　寄附金付郵便葉書等の発行の特例

第二十三条 お年玉付郵便葉書等に関する法律（昭和二十四年法律第二百二十四号）第五条第一項に規定する寄附金付郵便葉書等は、同条第二項に規定するもののほか、博覧会協会が調達する博覧会の準備及び運営に必要な資金に充てることを寄附目的として発行することができる。この場合においては、博覧会協会を同項の団体とみなして、同法の規定を適用する。

第三節　　博覧会協会への国の職員の派遣等

（博覧会協会による派遣の要請）
第二十四条 博覧会協会は、博覧会業務のうち、国際博覧会に関する外国の行政機関その他の関係機関との連絡調整、博覧会の会場その他の施設の警備に関する計画及び博覧会への参加者その他の関係者の輸送に関する計画の作成、海外からの賓客の接遇その他国の事務又は事業との密接な連携の下で実施する必要があるもの（以下「特定業務」という。）を円滑かつ効果的に行うため、国の職員（国家公務員法（昭和二十二年法律第百二十号）第二条に規定する一般職に属する職員（法律により任期を定めて任用され

る職員、常時勤務を要しない官職を占める職員、独立行政法人通則法第二条第四項に規定する行政執行法人の職員その他人事院規則で定める職員を除く。）をいう。以下同じ。）を博覧会協会の職員として必要とするときは、その必要とする事由を明らかにして、任命権者（国家公務員法第五十五条第一項に規定する任命権者及び法律で別に定められた任命権者並びにその委任を受けた者をいう。以下同じ。）に対し、その派遣を要請することができる。

2　前項の規定による要請の手続は、人事院規則で定める。

（国の職員の派遣）

第二十五条　任命権者は、前条第一項の規定による要請があった場合において、経済及び産業の発展、公共の安全と秩序の維持、交通の機能の確保及び向上、外交政策の推進その他の国の責務を踏まえ、その要請に係る派遣の必要性、派遣に伴う事務の支障その他の事情を勘案して、国の事務又は事業との密接な連携を確保するために相当と認めるときは、これに応じ、国の職員の同意を得て、博覧会協会との間の取決めに基づき、期間を定めて、専ら博覧会協会における特定業務を行うものとして当該国の職員を博覧会協会に派遣することができる。

2　任命権者は、前項の同意を得るに当たっては、あらかじめ、当該国の職員に同項の取決めの内容及び当該派遣の期間中における給与の支給に関する事項を明示しなければならない。

3　第一項の取決めにおいては、博覧会協会における勤務時間、特定業務に係る報酬等（報酬、賃金、給料、俸給、手当、賞与その他いかなる名称であるかを問わず、特定業務の対償として受ける全てのものをいう。第二十七条第一項及び第二項ただし書において同じ。）その他の勤務条件及び特定業務の内容、派遣の期間、職務への復帰に関する事項その他第一項の規定による派遣の実施に当たって合意しておくべきものとして人事院規則で定める事項を定めるものとする。

4　任命権者は、第一項の取決めの内容を変更しようとするときは、当該国の職員の同意を得なければならない。この場合においては、第二項の規定を準用する。

5　第一項の規定による派遣の期間は、三年を超えることができない。ただし、博覧会協会からその期間の延長を希望する旨の申出があり、かつ、特に必要があると認めるときは、任命権者は、当該国の職員の同意を得て、当該派遣の日から引き続き五年を超えない範囲内で、これを延長することができる。

6　第一項の規定により博覧会協会において特定業務を行う国の職員は、その派遣の期間中、その同意に係る同項の取決めに定められた内容に従って、博覧会協会において特定業務を行うものとする。

7　第一項の規定により派遣された国の職員（以下「派遣職員」という。）は、その派遣の期間中、国の職員としての身分を保有するが、職務に従事しない。

8　第一項の規定による国の職員の特定業務への従事については、国家公務員法第百四条の規定は、適用しない。

（職務への復帰）

第二十六条　派遣職員は、その派遣の期間が満了したときは、職務に復帰するものとする。

2　任命権者は、派遣職員が博覧会協会における職員の地位を失った場合その他の人事院規則で定める場合であって、その派遣を継続することができないか又は適当でないと認めるときは、速やかに、当該派遣職員を職務に復帰させなければならない。

（派遣期間中の給与等）

第二十七条　任命権者は、博覧会協会との間で第二十五条第一項の取決めをするに当たっては、同項の規定により派遣される国の職員が博覧会協会から受ける特定業務に係る報酬等について、当該国の職員がその派遣前に従事していた職務及び博覧会協会において行う特定業務の内容に応じた相当の額が確保されるよう努めなければならない。

2　派遣職員には、その派遣の期間中、給与を支給しない。ただし、博覧会協会において特定業務が円滑かつ効果的に行われることを確保するため特に必要があると認められるときは、当該派遣職員には、その派遣の期間中、博覧会協会から受ける特定業務に係る報酬等の額に照らして必要と認められる範囲内で、俸給、扶養手当、地域手当、広域異動手当、研究員調整手当、住居手当及び期末手当のそれぞれ百分の百以内を支給することができる。

3　前項ただし書の規定による給与の支給に関し必要な事項は、人事院規則（派遣職員が検察官の俸給等に関する法律（昭和二十三年法律第七十六号）の適用を受ける者である場合にあっては、同法第三条第一項に規定する準則）で定める。

（国家公務員共済組合法の特例）
第二十八条　国家公務員共済組合法（昭和三十三年法律第百二十八号。以下この条において「国共済法」という。）第三十九条第二項の規定及び国共済法の短期給付に関する規定（国共済法第六十八条の三の規定を除く。以下この項において同じ。）は、派遣職員には、適用しない。この場合において、国共済法の短期給付に関する規定の適用を受ける職員（国共済法第二条第一項第一号に規定する職員をいう。以下この項において同じ。）が派遣職員となったときは、国共済法の短期給付に関する規定の適用については、そのなった日の前日に退職（国共済法第二条第一項第四号に規定する退職をいう。）をしたものとみなし、派遣職員が国共済法の短期給付に関する規定の適用を受ける職員となったときは、国共済法の短期給付に関する規定の適用については、そのなった日に職員となったものとみなす。
2　派遣職員に関する国共済法の退職等年金給付に関する規定の適用については、博覧会協会における特定業務を公務とみなす。
3　派遣職員は、国共済法第九十八条第一項各号に掲げる福祉事業を利用することができない。
4　派遣職員に関する国共済法の規定の適用については、国共済法第二条第一項第五号及び第六号中「とし、その他の職員」とあるのは「並びにこれらに相当するものとして次条第一項に規定する組合の運営規則で定めるものとし、その他の職員」と、国共済法第九十九条第二項中「次の各号」とあるのは「第三号」と、「当該各号」とあるのは「同号」と、「及び国の負担金」とあるのは「、平成三十七年に開催される国際博覧会の準備及び運営のために必要な特別措置に関する法律（平成三十一年法律第十八号）第十四条第一項に規定する博覧会協会（以下「博覧会協会」という。）の負担金及び国の負担金」と、同項第三号中「国の負担金」とあるのは「博覧会協会の負担金及び国の負担金」と、国共済法第百二条第一項中「各省各庁の長（環境大臣を含む。）、行政執行法人又は職員団体」とあり、及び「国、行政執行法人又は職員団体」とあるのは「博覧会協会及び国」と、「第九十九条第二項（同条第六項から第八項までの規定により読み替えて適用する場合を含む。）及び第五項（同条第七項及び第八項の規定により読み替えて適用する場合を含む。）」とあるのは「第九十九条第二項及び第五項」と、同条第四項中「第九十九条第二項第三号及び第四号」とあるのは「第九十九条第二項第三号」と、「並びに同条第五項（同条第七項及び第八項の規定により読み替えて適用する場合を含む。以下この項において同じ。）」とあるのは「及び同条第五項」と、「（同条第五項」とあるのは「（同項」と、「国、行政執行法人又は職員団体」とあるのは「博覧会協会及び国」とする。
5　前項の場合において博覧会協会及び国が同項の規定により読み替えられた国共済法第九十九条第二項及び厚生年金保険法（昭和二十九年法律第百十五号）第八十二条第一項の規定により負担すべき金額その他必要な事項は、政令で定める。

（子ども・子育て支援法の特例）
第二十九条　派遣職員に関する子ども・子育て支援法（平成二十四年法律第六十五号）の規定の適用については、博覧会協会を同法第六十九条第一項第四号に規定する団体とみなす。

（国家公務員共済組合法等の適用関係等についての政令への委任）
第三十条　この法律に定めるもののほか、派遣職員に関する国家公務員共済組合法、地方公務員等共済組合法（昭和三十七年法律第百五十二号）、子ども・子育て支援法その他これらに類する法律の適用関係の調整を要する場合におけるその適用関係その他必要な事項は、政令で定める。

（一般職の職員の給与に関する法律の特例）
第三十一条　第二十五条第一項の規定による派遣の期間中又はその期間の満了後における当該国の職員に関する一般職の職員の給与に関する法律（昭和二十五年法律第九十五号）第二十三条第一項及び附則第六項の規定の適用については、博覧会協会における特定業務（当該特定業務に係る労働者災害補償保険法（昭和二十二年法律第五十号）第七条第二項に規定する通勤（当該特定業務に係る就業の場所を国家公務員災害補償法（昭和二十六年法律第百九十一号）第一条の二第一項第一号及び第二号に規定する勤務場所とみなした場合に同条に規定する通勤に該当するものに限る。次条第一項において同じ。）を含む。）を公務とみなす。

（国家公務員退職手当法の特例）
第三十二条　第二十五条第一項の規定による派遣の期間中又はその期間の満了後に当該国の職員が退職した場合における国家公務員退職手当法（昭和二十八年法律第百八十二号）の規定の適用については、博覧会協会における特定業務に係る業務上の傷病又は死亡は同法第四条第二項、第五条第一項及び第六条の四第一項に規定する公務上の傷病又は死亡と、当該特定業務に係る労働者災害補償保険法第七条第二項に規定する通勤による傷病は国家公務員退職手当法第四条第二項、第五条第二項及び第六条の四第一項に規定する通勤による傷病とみなす。
2　派遣職員に関する国家公務員退職手当法第六条の四第一項及び第七条第四項の規定の適用については、第二十五条第一項の規定による派遣の期間は、同法第六条の四第一項に規定する現実に職務をとることを要しない期間には該当しないものとみなす。
3　前項の規定は、派遣職員が博覧会協会から所得税法（昭和四十年法律第三十三号）第三十条第一項に規定する退職手当等（同法第三十一条の規定により退職手当等とみなされるものを含む。）の支払を受けた場合には、適用しない。

4　派遣職員がその派遣の期間中に退職した場合に支給する国家公務員退職手当法の規定による退職手当の算定の基礎となる俸給月額については、部内の他の職員との権衡上必要があると認められるときは、次条第一項の規定の例により、その額を調整することができる。

（派遣後の職務への復帰に伴う措置）
第三十三条　派遣職員が職務に復帰した場合におけるその者の職務の級及び号俸については、部内の他の職員との権衡上必要と認められる範囲内において、人事院規則の定めるところにより、必要な調整を行うことができる。
2　前項に定めるもののほか、派遣職員が職務に復帰した場合における任用、給与等に関する処遇については、部内の他の職員との均衡を失することのないよう適切な配慮が加えられなければならない。

（人事院規則への委任）
第三十四条　この法律に定めるもののほか、博覧会協会において国の職員が特定業務を行うための派遣に関し必要な事項は、人事院規則で定める。

（防衛省の職員への準用等）
第三十五条　第二十四条から前条までの規定は、国家公務員法第二条第三項第十六号に掲げる防衛省の職員（法律により任期を定めて任用される職員、常時勤務を要しない官職を占める職員その他政令で定める職員を除く。）の派遣について準用する。この場合において、第二十四条第一項中「国家公務員法第五十五条第一項に規定する任命権者及び法律で別に定められた任命権者並びにその委任を受けた者」とあるのは「自衛隊法（昭和二十九年法律第百六十五号）第三十一条第一項の規定により同法第二条第五項に規定する隊員の任免について権限を有する者」と、同条第二項、第二十五条第三項、第二十六条第二項、第三十三条第一項及び前条（見出しを含む。）中「人事院規則」とあり、並びに第二十七条第三項中「人事院規則（派遣職員が検察官の俸給等に関する法律（昭和二十三年法律第七十六号）の適用を受ける者である場合にあっては、同法第三条第一項に規定する準則）」とあるのは「政令」と、第二十五条第八項中「国家公務員法第百四条」とあるのは「自衛隊法第六十三条」と、第二十七条第二項ただし書中「研究員調整手当、住居手当」とあるのは「住居手当、営外手当」と、第三十一条中「一般職の職員の給与に関する法律（昭和二十五年法律第九十五号）第二十三条第一項及び附則第六項」とあるのは「防衛省の職員の給与等に関する法律（昭和二十七年法律第二百六十六号）第二十三条第一項」と、「国家公務員災害補償法」とあるのは「防衛省の職員の給与等に関する法律第二十七条第一項において準用する国家公務員災害補償法」と、第三十三条第一項中「職務の級」とあるのは「職務の級又は階級」と読み替えるものとする。

2　前項において準用する第二十五条第一項の規定により派遣された自衛官（次項において「派遣自衛官」という。）に関する自衛隊法（昭和二十九年法律第百六十五号）第九十八条第四項及び第九十九条第一項の規定の適用については、博覧会協会における特定業務を公務とみなす。
3　防衛省の職員の給与等に関する法律（昭和二十七年法律第二百六十六号）第二十二条の規定は、派遣自衛官には、適用しない。

（博覧会協会の役員及び職員の地位）
第三十六条　博覧会協会の役員及び職員は、刑法（明治四十年法律第四十五号）その他の罰則の適用については、法令により公務に従事する職員とみなす。

第六章　罰則

第三十七条 第十九条第一項の規定による報告をせず、若しくは虚偽の報告をし、又は同項の規定による検査を拒み、妨げ、若しくは忌避した場合には、その違反行為をした博覧会協会の役員又は職員は、三十万円以下の罰金に処する。

附則

（施行期日）

1　この法律は、公布の日から起算して一月を超えない範囲内において政令で定める日から施行する。ただし、第二章及び第三章並びに附則第三項の規定は、公布の日から起算して二年を超えない範囲内において政令で定める日から施行する。

（博覧会協会の事業報告等に関する経過措置）

2　博覧会協会の平成三十九年度の事業報告書及び収支決算書については、なお従前の例による。

（内閣法の一部改正）

3　内閣法の一部を次のように改正する。

　附則第二項中「東京オリンピック競技大会・東京パラリンピック競技大会推進本部」を「国際博覧会推進本部」に改める。

　附則第三項中「復興庁が廃止されるまでの」を「東京オリンピック競技大会・東京パラリンピック競技大会推進本部が置かれている」に改める。附則第四項を附則第五項とし、附則第三項の次に次の一項を加える。

4　復興庁が廃止されるまでの間における第二条第二項の規定の適用については、前二項の規定にかかわらず、同条第二項中「十四人」とあるのは「十七人」と、同項ただし書中「十七人」とあるのは「二十人」とする。

附属資料 1-3
平成三十七年に開催される国際博覧会の準備及び運営のための必要な特別措置に関する法律

内閣総理大臣臨時代理

国務大臣 菅義偉

総務大臣 石田真敏

財務大臣臨時代理

国務大臣 石田真敏

経済産業大臣 世耕弘成

防衛大臣 岩屋毅

国際博覧会推進本部員名簿

- 財務大臣
- 内閣府特命担当大臣（金融）*
- 国務大臣（デフレ脱却担当）*
- 総務大臣
- 内閣府特命担当大臣（マイナンバー担当）*
- 法務大臣
- 外務大臣
- 文部科学大臣
- 国務大臣（教育再生担当）*
- 厚生労働大臣
- 国務大臣（働き方改革担当）*
- 農林水産大臣
- 経済産業大臣
- 国務大臣（産業競争力担当）*
- 国務大臣（ロシア経済分野協力担当）*
- 国務大臣（原子力経済被害担当）*
- 内閣府特命担当大臣（原子力損害賠償・廃炉等支援機構）*
- 国土交通大臣
- 国務大臣（水循環政策担当）*
- 環境大臣
- 内閣府特命担当大臣（原子力防災）*
- 防衛大臣
- 国務大臣（沖縄基地負担軽減担当）*
- 国務大臣（拉致問題担当）*
- 復興大臣
- 国務大臣（福島原発事故再生総括担当）*
- 国家公安委員会委員長
- 国務大臣（行政改革担当）*
- 国務大臣（国家公務員制度担当）*
- 国務大臣（国土強靭化担当）*
- 内閣府特命担当大臣（防災）*
- 国務大臣（一億総活躍担当）
- 国務大臣（領土問題担当）*
- 内閣府特命担当大臣（沖縄及び北方対策）*
- 内閣府特命担当大臣（消費者及び食品安全）*
- 内閣府特命担当大臣（少子化対策）*
- 内閣府特命担当大臣（海洋政策）*
- 国務大臣（情報通信技術（IT）政策担当）
- 内閣府特命担当大臣（クールジャパン戦略）*
- 内閣府特命担当大臣（知的財産戦略）*
- 内閣府特命担当大臣（科学技術政策）*
- 内閣府特命担当大臣（宇宙政策）*
- 内閣府特命担当大臣（経済財政政策）
- 国務大臣（経済再生担当）*
- 国務大臣（全世代型社会保障改革担当）*
- 国務大臣（TPP担当）*
- 内閣府特命担当大臣（地方創生）
- 内閣府特命担当大臣（規制改革）*
- 内閣府特命担当大臣（まち・ひと・しごと創生担当）*
- 国務大臣（公文書管理担当）*
- 国務大臣（東京オリンピック競技大会・東京パラリンピック競技大会担当）
- 国務大臣（女性活躍担当）*
- 内閣府特命担当大臣（男女共同参画）*

*本ポストについては他の閣僚が兼任している。

公益社団法人2025年日本国際博覧会協会
定款

第1章　総則

（名称）
第1条　この法人は、公益社団法人2025年日本国際博覧会協会（以下「協会」という。）と称し、仏語では、L'Association Japonaise pour l'Exposition Internationale de 2025、英語では、Japan Association for the 2025 World Expositionと表示する。

（事務所）
第2条　協会は、主たる事務所を大阪府大阪市に置く。

第2章　目的及び事業

（目的）
第3条　協会は、国際博覧会条約に基づく大阪・関西における2025年日本国際博覧会（以下「博覧会」という。）の準備及び開催運営等を行い、博覧会を成功させることをもって、国際連合の掲げる持続可能な開発目標の達成に貢献するとともに、わが国の産業及び文化の発展に寄与することを目的とする。

（事業）
第4条　協会は、前条の目的を達成するため、次の各号に掲げる事業を行う。
（1）博覧会の準備及び開催運営
（2）その他協会の目的を達成するために必要な事業
2　前項の事業は、本邦及び海外において行うものとする。

第3章　社員

（法人の構成員）
第5条　協会は、博覧会の準備及び開催運営等に寄与する、地方公共団体又は正味財産が5億円以上の経済団体であって、次条の規定により協会の社員となった者をもって構成する。

（社員の資格の取得）
第6条　協会の社員になろうとする者は、所定の様式による申し込みをし、理事会の承認を受けなければならない。

（任意退社）
第7条　社員は、理事会において別に定める退社届を提出することにより、任意にいつでも退社することができる。

（除名）
第8条　社員が次の各号のいずれかに該当するに至ったときは、社員総会において、総社員の半数以上であって、総社員の議決権の3分の2以上の議決を経て、当該社員を除名することができる。
（1）この定款その他の規則に違反したとき。
（2）協会の名誉を傷つけ、又は目的に反する行為をしたとき。
（3）その他除名すべき正当な事由があるとき。
2　前項の規定により社員を除名する場合は、当該社員に対し、当該社員総会の日から1週間前までに、理由を付して除名する旨を通知するとともに、当該社員総会において、決議の前に当該社員に弁明の機会を与えなければならない。
3　第1項により除名の決議がなされたときは、当該社員に対し、その旨を通知するものとする。

（社員資格の喪失）
第9条　前2条の場合のほか、社員は、次の各号のいずれかに該当するに至ったときは、その資格を喪失し、協会に対する社員としての権利を失い、義務を免れる。ただし、未履行の義務は、これを免れることができない。
（1）法人又は団体が解散し、又は破産したとき。
（2）総社員が同意したとき。

第4章　社員総会

（構成）
第10条　社員総会は、すべての社員をもって構成する。

（権限）
第11条　社員総会は、次の事項について決議する。
（1）理事及び監事の選任又は解任
（2）理事及び監事の報酬等の額
（3）社員の除名
（4）貸借対照表及び損益計算書（正味財産増減計算書）の承認
（5）定款の変更
（6）解散及び残余財産の処分
（7）その他社員総会で決議するものとして法令又はこの定款で定められた事項

（開催）
第12条　社員総会は、定時社員総会と臨時社員総会の2種類とする。
2　定時社員総会は、毎事業年度終了後3か月以内に1回開催する。
3　臨時社員総会は、必要がある場合に開催することができる。

（招集）
第13条　社員総会は、法令に別段の定めがある場合を除き、理事会の決議に基づき第20条第3項に規定する代表理事が招集する。ただし、代表理事に事故あるとき又は代表理事が欠けたときは、あらかじめ理事会で定められた順位により各理事がこれにあたる。
2　総社員の議決権の10分の1以上の議決権を有する社員は、代表理事に対し、社員総会の目的である事項及び招集の理由を示して、社員総会の招集を請求することができる。
3　社員総会を招集するには、代表理事は、社員総会の日の1週間（社員総会に出席しない社員が書面又は電磁的方法によって議決権を行使することができることとするときは、2週間）前までに、社員に対して、当該社員総会の日時、場所、目的である事項を記載した書面又は電磁的方法により、その通知を発しなければならない。

（議長）
第14条　社員総会の議長は、第20条第2項に規定する会長がこれにあたる。ただし、会長に事故あるとき又は会長が欠けたときは、あらかじめ理事会の定めた順位により各理事がこれにあたる。

（議決権）
第15条　社員総会における議決権は、社員1名につき1個とする。
2　法人である社員及び団体である社員の議決権は、当該法人及び団体の代表者がこれを行使するものとする。
3　法人である社員及び団体である社員は、前項の代表者1名を届け出なければならない。代表者を変更したときも同様とする。
4　社員総会に出席できない社員は、書面若しくは電磁的方法により議決権を行使し、又は他の社員を代理人としてその議決権行使を委任することができる。ただし、社員である法人又は団体の代表者の場合にあっては、当該代表者の属する法人若しくは団体の役職員又は使用人をもって代理人とすることを妨げないものとする。
5　前項の規定により議決権を行使する社員は、出席した社員の議決権の数に算入する。

（決議）
第16条　社員総会の決議は、総社員の議決権の過半数を有する社員が出席し、出席した当該社員の議決権の過半数をもって行う。
2　前項の規定にかかわらず、次の決議は、総社員の半数以上であって、総社員の議決権の3分の2以上に当たる多数をもって行う。
（1）監事の解任
（2）社員の除名
（3）定款の変更
（4）解散
（5）その他法令で定められた事項
3　理事又は監事を選任する議案を決議するに際しては、各候補者ごとに第1項の決議を行わなければならない。理事又は監事の候補者の合計数が第20条に定める定数を上回る場合には、過半数の賛成を得た候補者の中から得票数の多い順に定数の枠に達するまでの者を選任することとする。

（決議の省略）
第17条　理事又は社員が社員総会の目的である事項について提案をした場合において、その提案につき社員の全員が書面又は電磁的記録により同意の意思表示をしたときは、その提案を可決する旨の社員総会の決議があったものとみなす。

（報告の省略）
第18条　理事が社員の全員に対して社員総会に報告すべき事項を通知した場合において、その事項を社員総会に報告することを要しないことにつき、社員の全員が書面又は電磁的記録により同意の意思表示をしたときは、その事項の社員総会への報告があったものとみなす。

（議事録）
第19条　社員総会の議事については、法令で定めるところにより、議事録を作成する。
2　議長及び出席した理事のうち2名は、前項の議事録に記名押印する。

第5章　役員

（役員の設置）
第20条　協会に、次の役員を置く。
（1）理事3名以上20名以内
（2）監事2名以内
2　理事のうち1名を会長とし、会長以外の理事の中から事務総長を1名、副会長及び副事務総長を複数名置くことができる。
3　前項の会長及び事務総長をもって一般社団法人及び一般財団法人に関する法律（以下、「一般法人法」という。）上の代表理事とする。また、副事務総長をもって一般法人法第91条第1項第2号の業務執行理事とすることができる。

（役員の選任）
第21条　理事及び監事は、社員総会の決議によって選任する。
2　理事は、社員総会の決議によって、社員たる法人又は団体の代表者から選任する。ただし、必要があるときは、社員以外の者から選任することを妨げない。
3　会長、副会長、事務総長及び副事務総長は、理事会の決議によって選定する。
4　各理事について、当該理事及びその配偶者又は三親等内の親族その他法令で定める特別の関係がある者である理事の合計数は、理事総数（現在数）の3分の1を超えてはならない。
5　監事には、協会の理事（親族その他特殊の関係がある者を含む。）及び協会の使用人が含まれてはならない。また、各監事は、相互に親族その他特殊の関係があってはならない。

6　他の同一の団体（公益法人を除く。）の理事又は使用人である者その他これに準ずる相互に密接な関係にある理事の合計数は、理事の総数の3分の1を超えてはならない。監事についても、同様とする。

（理事の職務及び権限）
第22条　理事は、理事会を構成し、法令及びこの定款で定めるところにより、職務を執行する。
2　会長及び事務総長は、法令及びこの定款で定めるところにより、協会を代表し、その業務を執行し、副事務総長は事務総長を補佐し、理事会において別に定めるところにより、協会の業務を分担執行する。
3　会長、事務総長及び副事務総長は、毎事業年度に4か月を超える間隔で2回以上自己の職務の執行の状況を理事会に報告しなければならない。
4　副会長は、重要な事項について、代表理事の諮問に応じて意見を述べることができる。

（監事の職務及び権限）
第23条　監事は、理事の職務の執行を監査し、法令で定めるところにより、監査報告を作成する。
2　監事は、社員総会及び理事会に出席し、必要があると認めるときは意見を述べることができる。
3　監事は、いつでも、理事及び使用人に対して事業の報告を求め、協会の業務及び財産の状況の調査をすることができる。
4　監事は、理事が不正の行為をし、若しくは当該行為をするおそれがあると認めるとき、又は法令若しくは定款に違反する事実若しくは著しく不当な事実があると認めるときは、遅滞なく、その旨を理事会に報告しなければならない。
5　監事は、前各項のほか法令に定められた権限を行使することができる。

（役員の任期）
第24条　理事の任期は、選任後2年以内に終了する事業年度のうち最終のものに関する定時社員総会の終結の時までとし、再任を妨げない。
2　監事の任期は、選任後4年以内に終了する事業年度のうち最終のものに関する定時社員総会の終結の時までとし、再任を妨げない。
3　理事又は監事は、任期の途中においても辞任することができる。
4　補欠として選任された理事又は監事の任期は、前任者の任期の満了する時までとする。
5　理事又は監事が第20条に定める定数に足りなくなるときは、任期の満了又は辞任により退任した理事又は監事は、それぞれ新たに選任された理事又は監事が就任するまで、なお理事又は監事としての権利義務を有する。

（役員の解任）
第25条　理事及び監事は、社員総会の決議によって解任することができる。ただし、監事を解任する場合は、総社員の半数以上であって、総社員の議決権の３分の２以上の議決に基づいて行わなければならない。

（役員の報酬等）
第26条　理事及び監事に対して、社員総会において別に定める総額の範囲内で、社員総会において別に定める報酬等の支給の基準に従って算定した額を報酬等として支給することができる。
2　理事及び監事には、その職務を行うために要する費用の支払いをすることができる。
3　前２項に関し必要な事項は、社員総会において別に定める役員の報酬等に関する規程による。

（役員の損害賠償責任の一部免除）
第27条　協会は、理事会の決議によって理事及び監事の一般法人法第111条第１項の損害賠償責任について、法令の定める要件に該当する場合には、賠償責任額から法令に定める最低責任限度額を控除して得た額を限度として、免除することができる。
2　協会は、理事（業務執行理事又は当該法人の使用人でないものに限る。）又は監事（以下「非業務執行理事等」という。）との間で一般法人法第111条第１項の損害賠償責任について、当該非業務執行理事等が職務を行うにつき善意でかつ重大な過失がないときは、一般法人法第113条第１項で定める最低責任限度額を限度とする旨の契約を非業務執行理事等と締結することができる。

附属資料 1-5
公益社団法人2025年日本国際博覧会協会　定款

第6章　理事会

（構成）
第28条　協会に理事会を置く。
2　理事会は、すべての理事をもって構成する。

（権限）
第29条　理事会は、次の職務を行う。
（1）協会の業務執行の決定
（2）理事の職務の執行の監督
（3）会長、副会長、事務総長及び副事務総長の選定及び解職
（4）その他理事会で決議するものとして法令又はこの定款で定められた事項

（開催）
第30条　理事会は、毎事業年度２回以上開催するものとする。

（招集）
第31条　理事会は、法令に別段の定めがある場合を除き、代表理事が招集する。ただし、代表理事が欠けたとき又は代表理事に事故があるときは、あらかじめ理事会の定めた順位により各理事が理事会を招集する。
2　代表理事以外の理事は、代表理事に対し、理事会の目的である事項を示して、理事会の招集を請求することができる。
3　監事は、第23条第４項の規定において、必要があると認めるときは、代表理事に対し、理事会の招集を請求することができる。
4　第２項又は前項の規定による請求があった日から５日以内に、その請求があった日から２週間以内の日を開催日とする理事会の招集の通知が発せられない場合には、その請求をした理事あるいは監事は、理事会を招集することができる。
5　理事会を招集しようとするときは、理事会の開催日の５日前までに、各理事及び各監事に対し、理事会の日時及び場所並びに目的である事項、その他必要な事項を記載した書面又は電磁的方法により通知を発しなければならない。

6　前項の規定にかかわらず、理事及び監事全員の同意があるときは、招集の手続を経ないで理事会を開催することができる。

（議長）
第32条　理事会の議長は、会長がこれにあたる。
2　会長が欠けたとき又は会長に事故あるときは、あらかじめ理事会の定めた順位により各理事がこれにあたる。

（決議）
第33条　理事会の決議は、決議について特別の利害関係を有する理事を除く理事の過半数が出席し、その過半数をもって行う。
2　前項の規定にかかわらず、理事が理事会の決議の目的である事項について提案した場合において、当該提案につき議決に加わることのできる理事の全員が書面又は電磁的記録により同意の意思表示をしたときは、当該提案を可決する旨の理事会の決議があったものとみなす。ただし、監事が異議を述べたときは、この限りでない。
3　代表理事は、理事会の決議事項（法定事項を除く。）であっても、緊急の処理を要するため、理事会に付議できないときは、理事会の決議を経ずに、業務を執行することができる。ただし、この場合にあっては、代表理事は、次の理事会にその内容を付議し、承認を得なければならない。

（報告の省略）
第34条　理事又は監事が、理事及び監事の全員に対し、理事会に報告すべき事項を通知した場合においては、その事項を理事会に報告することを要しない。ただし、一般法人法第91条第2項の規定による報告については、この限りでない。

（議事録）
第35条　理事会の議事については、法令に定めるところにより、議事録を作成する。
2　出席した代表理事及び監事は、前項の議事録に記名押印する。

附属資料 1-5
公益社団法人2025年日本国際博覧会協会　定款

第7章　評議員及び専門委員会

（評議員）
第36条　当協会に評議員を若干名置くことができる。
2　評議員は、当協会の重要な政策事項の方向性及び実施事業のあり方について、代表理事の諮問に答え、又は意見を具申する。
3　定款に定めるもののほか評議員に関し必要な事項は、理事会がこれを定める。
4　評議員は、有識者のうちから、理事会の承認を得て、代表理事が委嘱する。
5　評議員の任期については、第24条第1項の規程を準用する。

（専門委員会）
第37条　協会は、任意の機関として、専門委員で組織される各種専門委員会を置くことができる。
2　各種専門委員会は、当法人の運営に関し、専門的な識見に基づく助言をすることができる。ただし、当法人の業務執行に関する権限を有するものではない。
3　専門委員の選任及び解任は、理事会において行う。
4　専門委員は、無報酬とする。ただし、その職務を行うために要する費用の支払いをすることができる。

第8章　事務局

（事務局の設置）
第38条　協会の事務を処理するため、事務局を設置する。
2　事務局には必要な職員を置き、代表理事が任免する。
3　事務局の組織及び運営に関し必要な事項は、理事会の決議により別に定めるものとする。

第9章　資産及び会計

（事業年度）
第39条　協会の事業年度は、毎年4月1日に始まり翌年3月31日に終わる。

（事業計画及び収支予算）
第40条　協会の事業計画書及び収支予算書、資金調達及び設備投資の見込みを記載した書類については、毎事業年度開始の日の前日までに、代表理事が作成し、理事会の承認を受けなければならない。これを変更する場合も、同様とする。
2　前項の書類については、直近に開催される社員総会に報告しなければならない。
3　第1項の書類については、主たる事業所に、当該事業年度が終了するまでの間備え置き、一般の閲覧に供するものとする。

（事業報告及び決算）
第41条　協会の事業報告及び決算については、毎事業年度終了後、代表理事が次の書類を作成し、監事の監査を受けた上で、理事会の承認を受けなければならない。
（1）事業報告
（2）事業報告の附属明細書
（3）貸借対照表
（4）損益計算書（正味財産増減計算書）
（5）貸借対照表及び損益計算書（正味財産増減計算書）の附属明細書
（6）財産目録
2　前項の承認を受けた書類のうち、第1号、第3号、第4号及び第6号の書類については、定時社員総会に提出し、第1号の書類についてはその内容を報告し、その他の書類については承認を受けなければならない。
3　第1項の書類のほか、次の書類を主たる事務所に5年間備え置き、一般の閲覧に供するとともに、定款、社員名簿を主たる事務所に、備え置き、一般の閲覧に供するものとする。
（1）監査報告
（2）理事及び監事の名簿
（3）理事及び監事の報酬等の支給の基準を記載した書類
（4）運営組織及び事業活動の状況の概要及びこれらに関する数値のうち重要なものを記載した書類

（公益目的取得財産残額の算定）
第42条　代表理事は、公益社団法人及び公益財団法人の認定等に関する法律施行規則第48条の規定に基づき、毎事業年度、当該事業年度の末日における公益目的取得財産残額を算定し、前条第3項第4号の書類に記載するものとする。

第10章　基金

（基金の募集）
第43条　協会は、基金を引き受ける者の募集をすることができる。

（基金の取扱い）
第44条　基金の募集、割当て、拠出等の手続、基金の管理及び基金の返還等の取扱いについては、理事会の決議により別に定める基金取扱規程によるものとする。

（基金拠出者の権利）
第45条　拠出された基金は、基金の拠出者と合意した期日まで返還しない。
2　前項の規定にかかわらず、協会は、次条に定める基金の返還の手続により、基金をその拠出者に返還することができるものとする。

（基金の返還）
第46条　基金の返還は、定時社員総会の決議に基づき、一般法人法第141条に規定する限度額の範囲内で行うものとする。
2　前条第2項の基金の返還の手続については、理事会の決議により定めるものとする。

（代替金の積立）
第47条　基金の返還を行うときは、返還する基金に相当する金額を代替基金として積み立てるものとし、その代替基金については、取崩しを行わないものとする。

第11章　定款の変更及び解散

（定款の変更）
第48条　この定款は、社員総会において、総社員の半数以上であって、総社員の議決権の3分の2以上の議決により変更することができる。協会の目的、事業についても、同様とする。

（解散）
第49条　協会は、社員総会の決議その他法令で定められた事由のほか、博覧会終了後の残務の結了により解散する。

（残余財産の帰属）
第50条　協会が清算をする場合において有する残余財産は、社員総会の決議を経て、国若しくは地方公共団体又は公益社団法人及び公益財団法人の認定等に関する法律（以下、「認定法」という。）第５条第17号に掲げる法人であって租税特別措置法第40条第１項に規定する公益法人等に該当する法人に贈与するものとする。
２　協会は剰余金の分配を行わない。

（公益認定の取消し等に伴う贈与）
第51条　協会が公益認定の取消しの処分を受けた場合又は合併により協会が消滅する場合（その権利義務を承継する法人が公益法人であるときを除く。）には、社員総会の決議を経て、公益目的取得財産残額に相当する額の財産を、当該公益認定の取消しの日又は当該合併の日から１箇月以内に、認定法第５条第17号に掲げる法人又は国若しくは地方公共団体に贈与するものとする。

第12章　公告の方法

（公告の方法）
第52条　協会の公告は、電子公告により行う。
２　事故その他やむを得ない事由によって前項の電子公告をすることができない場合は、官報に掲載する方法による。

第13章　補則

（株主等としての権利行使）
第53条　協会が保有する株式（出資）について、その株式（出資）の発行会社に対して株主等としての権利を行使する場合には、次の事項を除き、あらかじめ理事会において理事現在数の３分の２以上の承認を要する。
（１）配当の受領
（２）無償新株式の受領
（３）株主配当増資への応募
（４）株主宛配当書類の受領

（委任）
第54条　この定款に定めるもののほか、協会の運営に必要な事項は、理事会において定める。

（法令の準拠）
第55条　この定款に定めのない事項は、一般法人法及び認定法その他の法令に従う。

付則
１　この定款は、認定法第４条に定める公益認定を受けること及び社員総会の決議を得ることを停止条件として施行する。

２　協会の設立時の社員の氏名又は名称及び住所は、次のとおりである。
東京都千代田区大手町一丁目３番２号
一般社団法人　日本経済団体連合会
大阪府大阪市中央区大手前二丁目
大阪府
大阪府大阪市北区中之島一丁目３番20号
大阪市
大阪市北区中之島六丁目２番27号
公益社団法人　関西経済連合会
大阪府大阪市中央区本町橋２番８号
大阪商工会議所
大阪府大阪市北区中之島六丁目２番27号
一般社団法人　関西経済同友会

公益社団法人2025年日本国際博覧会協会
幹部略歴（会長、事務総長、副事務総長）

会長
中西 宏明（なかにし ひろあき）
1946年3月14日生

学　歴
1970年　東京大学工学部電気工学科 卒業
1979年　米国Stanford大学院 修了
　　（コンピュータエンジニアリング学修士課程）

職　歴
1970年　株式会社日立製作所 入社　　大みか工場 計算制御設計部 配属
1978年　米国Stanford大学 入学
1979年　MS in Computer Engineering取得
1990年　株式会社日立製作所　大みか工場 計算制御システム開発部長
1993年　　同　　大みか工場 副工場長
1998年　日立ヨーロッパ社 社長
2000年　株式会社日立製作所　情報・通信グループ統括本部 副本部長
2001年　　同　　国際情報通信営業本部長
2002年　　同　　情報・通信グループCMO
2003年　　同　　国際事業部門長 兼 欧州総代表
2003年　　同　　執行役常務/国際事業部門長 兼 欧州総代表
2004年　　同　　執行役専務/グループ戦略本部 G-グローバル事業部門長
　　兼 北米総代表 兼 欧州総代表
2005年　　同　　執行役専務/北米総代表
　　兼 日立グローバルストレージテクノロジーズ社 取締役会長 兼CEO
2006年　　同　　執行役副社長/北米総代表
　　兼 日立グローバルストレージテクノロジーズ社 取締役会長 兼CEO
2010年　　同　　代表執行役 執行役社長
2010年　　同　　取締役 代表執行役 執行役社長
2014年　　同　　取締役 代表執行役 執行役会長兼CEO
2016年　　同　　取締役会長 代表執行役
2018年　　同　　取締役会長 執行役

社 外
2018年　一般社団法人日本経済団体連合会 会長
2019年　公益社団法人2025年日本国際博覧会協会　代表理事、会長

事務総長
石毛 博行（いしげ ひろゆき）
1950年12月8日生

学　歴
1974年　東京大学経済学部 卒業

職　歴
1974年　通商産業省入省
1988年　通商政策局国際経済部国際経済課GATT室長
1989年　外務省ジュネーヴ日本政府代表部一等書記官
1991年　外務省ジュネーヴ日本政府代表部参事官
1992年　通商政策局国際経済部通商関税課長
1993年　通商政策局国際経済部通商協定管理課長
1994年　生活産業局原料紡績課長
1996年　通商政策局国際経済部国際経済課長
1998年　機械情報産業局総務課長
1999年　産業政策局総務課長
2000年　大臣官房秘書課長
2002年　大臣官房総括審議官
2003年　資源エネルギー庁次長
2004年　製造産業局長
2006年　中小企業庁長官
2007年　通商政策局長
2008年　経済産業審議官
2010年　経済産業省顧問
2010年　株式会社損害保険ジャパン 顧問
2011年　独立行政法人日本貿易振興機構 理事長
2019年　独立行政法人日本貿易振興機構 退職
2019年　公益社団法人2025年日本国際博覧会協会　代表理事、事務総長

副事務総長
森（もり） 清（きよし）
1963年4月10日生

学　歴
1986年　東京大学法学部　卒業

職　歴
1986年　通商産業省入省（産業政策局総務課）
1992年　米国留学
　　（ハーバード大学ケネディスクール/ブルッキングス研究所）
2001年　大臣官房企画課（政策企画委員）
2002年　大臣官房企画官
2003年　日本貿易振興会ロンドン・センター産業調査員
2006年　資源エネルギー庁国際課国際エネルギー戦略室長
2007年　資源エネルギー庁国際課長
2008年　通商政策局中東アフリカ課長
2011年　資源エネルギー庁資源・燃料部政策課長
2012年　貿易経済協力局通商金融・経済協力課長（政策調整官）
2013年　大臣官房審議官（貿易経済協力局・海外戦略担当）
2014年　総務省情報通信国際戦略局次長
2016年　大臣官房政策評価審議官
　　（併）サイバー国際経済政策統括調整官
2017年　近畿経済産業局長
2019年　公益社団法人2025年日本国際博覧会協会　理事、副事務総長

副事務総長
竹内（たけうち） 廣行（ひろゆき）
1955年12月21日生

学　歴
1980年　京都大学大学院工学研究科修士課程 終了

職　歴
1980年　大阪府採用
1989年　大阪府土木部都市整備局交通政策課主査
　　（大阪高速鉄道株式会社主幹）
1994年　大阪府土木部都市整備局都市整備課地域整備係長
1996年　大阪府企画調整部空港対策室主幹
2001年　大阪府土木部交通道路室参事
2002年　大阪府企画調整部企画調整室参事
2004年　大阪府土木部交通道路室道路環境課長
2006年　大阪府都市整備部交通道路室道路整備課長
2007年　大阪府茨木土木事務所長
2009年　大阪府都市整備部交通道路室長
2011年　大阪府住宅まちづくり部理事
2014年　大阪府都市整備部長
2015年　大阪府副知事
2019年　公益社団法人2025年日本国際博覧会協会　理事、副事務総長

副事務総長
櫟（いちのき）　真夏（まなつ）
1958年8月18日生

学　歴
1983年　大阪大学大学院基礎工学研究科 電気工学専攻前期課程　修了

職　歴
1983年　関西電力株式会社　入社
1999年　　同　　企画室　調査グループ課長
2004年　　同　　企画室　設備グループチーフマネジャー
2007年　　同　　企画部長
2009年　　同　　関西電力能力開発センター所長
2011年　　同　　地域共生･広報室長
2013年　　同　　執行役員　滋賀支店長
2015年　　同　　執行役員　滋賀支社長、地域エネルギー本部副本部長
2017年　公益社団法人関西経済連合会　常務理事
2017年　2025日本万国博覧会誘致委員会事務局　事務総長
2019年　公益社団法人2025年日本国際博覧会協会　理事、副事務総長

シニアアドバイザー･プロデューサー一覧
（2020年7月13日時点）

1.シニアアドバイザー*

- 安藤 忠雄　　建築家
- 池坊 専好　　華道家元池坊　次期家元
- 大﨑 洋　　吉本興業ホールディングス株式会社代表取締役会長
- 桂 文枝　　落語家
- 河瀬　直美　　映画監督
- ロバート キャンベル　　国文学研究資料館長
- コシノ ジュンコ　　デザイナー
- 五神 真　　東京大学総長
- ウスビ･サコ　　京都精華大学学長
- 千 宗室　　茶道裏千家 家元
- 西尾 章治郎　　大阪大学総長
- 宮田 亮平　　文化庁長官
- 山極 壽一　　京都大学総長
- 山崎 直子　　宇宙飛行士
- 吉田 憲司　　国立民族学博物館長

2.プロデューサー

2-1.会場デザインプロデューサー
- 藤本　壮介　　建築家

2-2.会場運営プロデューサー
- 石川　勝　　プランナー、プロデューサー

2-3.テーマ事業プロデューサー
- 福岡　伸一　　生物学者、青山学院大学教授
- 河森　正治　　アニメーション監督、メカニックデザイナー
- 河瀬　直美　　映画監督
- 小山　薫堂　　放送作家
- 石黒　浩　　大阪大学栄誉教授、ATR石黒浩特別研究所客員所長
- 中島　さち子　　音楽家、数学研究者、STEAM教育家
- 落合　陽一　　メディアアーティスト
- 宮田　裕章　　慶応義塾大学教授

*シニアアドバイザーとは、プロデューサー及び博覧会協会に対して助言や指示をするために博覧会協会によって任命された、様々な分野の専門家である。

平成 29 年４月７日

経済産業大臣　世耕　弘成　様

大阪府知事　松井　一郎
大阪市長　吉村　洋文

2025 年国際博覧会誘致に向けた確認事項について

2025 年国際博覧会開催国への立候補及び開催申請に係る閣議了解に先立ち、大阪府及び大阪市は、下記のとおり確認します。

記

先般公表された「2025 年国際博覧会検討会報告書（案）」における国際博覧会の構想内容については、ライフサイエンス分野など大阪・関西の強みを活かしたものであり、国際社会における我が国への理解と信頼を向上させることにつながるものである。

また、国際博覧会の大阪誘致については、昨年 11 月、大阪府議会及び大阪市会においても、適正な開催経費の下に実施すること、及び、その実現に向け全力で取り組むことなどが決議されたところ。

以上を踏まえ、大阪府及び大阪市は、2025 年国際博覧会開催国への立候補及び開催申請に係る閣議了解について、その了解事項に基づき、今後、適切に遂行していくことを確約する。

また、同報告書に示されている国際博覧会の構想内容及び長期的地域整備・まちづくりの推進については、今後とも、議会を含め、地元におけるより一層幅広い理解を得られるよう努め、地元として積極的にこれを推進していく。

さらには、会場建設費の財源に係わる地元地方公共団体の負担分（総額の１／３）の予算措置について、大阪府及び大阪市として万全を期す。

（ビッド・ドシエ（2017 年９月25日に日本国政府がBIEに提出）P.82 より引用）

平成 29 年４月７日

経済産業大臣
世耕　弘成　殿

２０２５日本万国博覧会誘致委員会
会　　長　榊原定征
会長代行　森　詳介
副 会 長　尾崎　裕
副 会 長　藤山秀一
副 会 長　鈴木博之

２１世紀に入り急速な技術革新は経済社会のあり方を変え、人々の暮らしの利便性を高める一方で、様々なレベルでの格差、疎外感、対立等の歪みや、社会重圧やストレス等を超えた健康でよりよい暮らしへの希求など世界共通の課題を生じさせております。さらに環境や資源問題など、一国だけでなく、人類が運命共同体としてこれまで以上に真剣に向き合っていくべき課題も多くあります。

こうした中で、今般、２０２５年国際博覧会の誘致について、「いのち輝く未来社会のデザイン」をテーマとするコンセプトを掲げられたことは、国際社会における日本への理解・信頼の向上、世界の多様な文化や価値観の交流による技術や社会システムのイノベーション喚起など、我が国が世界の新たな発展に貢献していく上で、極めて大きな意義をもつものと存じます。

同時に地元の大阪・関西においては、世界的な強みを有するライフサイエンス分野におけるイノベーション創出、多様な文化や価値観が共生する住みやすい地域づくり等につなげていく絶好の機会になるものと認識しております。

経済界としても今般の検討会報告書を踏まえ、構想の具体化に協力し、２０２５年国際博覧会の誘致を実現すべく、全力をあげて取り組んでいく所存であります。

この国際博覧会に関わる会場建設費につきましては、その総額の３分の１程度は民間資金等を考えております。

ただし、民間資金等については、従来のような寄付だけでの拠出は難しくなっておりますので、①投資など様々な資金拠出方策、②民間資金等の拠出を促すための環境整備（国の成長戦略への位置づけ等）、③公営競技等からの拠出の活用について、今後の検討へのご協力をお願い申し上げます。また、誘致決定の後、国際博覧会の具体的な施設や実施計画が策定される段階において、民間資金等について協議をさせていただきますようお願い申し上げます。

以上

（ビッド・ドシエ（2017 年９月25日に日本国政府がBIEに提出）P.81 より引用）

第 2 章
テーマ、サブテーマ及びコンセプト

2.1 開催決定後の検討 78

2.2 テーマ 78
2.2.1 テーマ設定の背景 78
2.2.2 いのち輝く未来社会のデザイン 80

2.3 Expo for SDGs+beyond 81
2.3.1 SDGsに貢献する万博 81
2.3.2 「+beyond」へのチャレンジ 81
2.3.3 Society5.0 82

2.4 サブテーマ 84
2.4.1 3つのLives 84
2.4.2 Saving Lives（いのちを救う） 85
2.4.3 Empowering Lives（いのちに力を与える） 85
2.4.4 Connecting Lives（いのちをつなぐ） 85
2.4.5 テーマ展開 86
2.4.6 テーマ展開事例 89

2.5 コンセプト 91
2.5.1 People's Living Lab（未来社会の実験場） 91
2.5.2 未来社会の実験場を実現するための手法、Co-Creation（共創） 92

2.6 会場におけるテーマの実装 93
2.6.1 未来社会の実験場にふさわしい会場 93
2.6.2 サブテーマに基づく会場のゾーニング 94
2.6.3 日本館 94
2.6.4 テーマ館 94
2.6.5 ベストプラクティスエリア 96
2.6.6 新たな万博のありかた 96

2.7 会場外における取組 97
2.7.1 プラットフォーム 97
2.7.2 テーマフォーラムの実施 98
2.7.3 ワークショップ 99
2.7.4 アイデアソン 99

附属資料 2-1. 大阪・関西万博具体化検討会委員 102
2-2. 万博計画具体化検討ワーキンググループ委員 104
2-3. 報告書「新しい時代の万博」の具体化に向けて 106

テーマ、サブテーマ及びコンセプト

2.1 開催決定後の検討

2018年11月に開催されたBIE総会において2025年大阪・関西万博の開催が決定した後、経済産業省は、『いのち輝く未来社会のデザイン』というテーマの下、ビッド・ドシエの内容を具体化すべく検討を開始した。

検討方法については次のとおり実施することとした。検討会を設置し、テーマの具体化に向けた論点を洗い出す。その下にワーキンググループを設置し、ワーキンググループはそれらの論点にまつわる議論を進めるため、有識者へのヒアリング等を実施する。ワーキンググループは検討結果を検討会委員に報告する。

具体的には、2019年1月に有識者で構成される「大阪・関西万博具体化検討会」を開催。テーマや会場・輸送計画等各分野について検討を深める観点から、本検討会の下に、国際博覧会、SDGs、建築、展示等の有識者から構成される「万博計画具体化検討ワーキンググループ」を立ち上げ、全8回にわたり議論した。計131名の様々な分野における有識者、専門家と討議し、7月にその提言を踏まえた報告書が取りまとめられた（検討会委員、ワーキンググループ委員、報告書については附属資料を参照）。

報告書のポイントは以下の4点である。1つ目は『いのち輝く未来社会のデザイン』というテーマの下、SDGs達成+beyondに向けた様々な取組を加速させることで国際社会に貢献する万博とすべきこと。2つ目は「未来社会の実験場」にふさわしい会場計画を作成すること。3つ目は万博を日本の飛躍の契機にすること。4つ目は多様な参加者による共創プロセスを重視すること。

今後、開催者は同報告書の趣旨を活かしつつ、更なる具体化の検討を早急に進めていく。

本章では、こうした2018年11月以降の検討状況を踏まえた、テーマ、サブテーマ、コンセプトの考え方について記述する。

2.2 テーマ

2.2.1 テーマ設定の背景

21世紀に入り、人類は国際合意や国際協力、そしてそれぞれの国の努力によって、かつてないほど課題の解決を成し遂げてきた。

例えば、2015年を目標年として設定した開発分野における国際社会共通の目標、MDGsは、「これまでの歴史で最も成功した貧困撲滅の取り組み」と言われる。MDGsの取組が成功したことにより、我々人類は望ましい未来を協力して描き、その達成に向けて共に努力を重ねることで、現実のものにできることが示された。また、未来の姿を世界が共にデザインしていくアプローチが有効であることも示している。

MDGsによって築かれた土台を基礎とし、2015年9月の国連サミットで採択された「持続可能な開発のための2030アジェンダ」にて、2030年までの国際目標となる、SDGsが掲げられた。このことは、国際社会が一連の議論を通して、望ましい未来の姿を表現するということを象徴する出来事であった。SDGsは持続可能な未来に向けたあらゆる国々の社会・経済システムの変革を促すものになると期待されている。

2030年に向けて、我々の生活に劇的な変化をもたらす革新的な技術も進歩するだろう。iPS細胞（人工多能性幹細胞）のようなライフサイエンステクノロジー、AI、ロボティクスを含む、これらの革新的な科学技術は、新たな時代を作るブレークスルーとなるだろう。こうした技術により私たちは、例えば不治の病の発見や治療、これまでとは異なる働き方や学び方を手にすることができると期待される。

しかし、すべての革新的な技術は、社会に受容されてはじめてその恩恵を享受することができる。これらの技術は世界を急激に変え、将来に対する不透明さから社会不安を引き起こす場合がある。また新しい技術は、人間のいのちや生き方の価値と質に関して、人々に不安を与える恐れがある。

一方で、世界の状況を見ると先進国と途上国との生活環境の格差は今なお大きく、「誰一人取り残さない」というSDGsの誓いを実現する道筋はいまだ途上である。資本主義は経済成長への道筋を整え、絶対的貧困の撲滅に貢献してきた一方で、経済格差（所得格差や資産格差）を拡大させる結果をもたらしてきたかもしれない。

また、持続可能な未来社会に向けた解決策となり、本来は人々を幸せにするようなバイオテクノロジーやロボティクスも、人間社会とのつながりが置き去りにされると、不安を生み出す技術となるおそれもある。例えばロボット技術の進化により、これまで人間が担ってきた仕事の一部をロボットが代替することによって、失業することを恐れる労働者が出るかもしれない。技術革新の別の側面は、ライフサイエンスにおける転換的イノベーションがもたらす、これまでにない、倫理的な問いである。

かつてないスピードで私たちを取り巻く環境が変化する中で、「幸福とは何か」、「自らのポテンシャルを最大限に発揮するためにはどうするべきか」、「それを支える社会はどうあるべきか」という深遠な問いを投げかけられている。

2.2.2　いのち輝く未来社会のデザイン

こうした中で、未来社会はどうあるべきか、世界中の人々と共に考え、共にデザインしていくことを期待し、大阪・関西万博のテーマとして『いのち輝く未来社会のデザイン』を掲げたい。

COVID-19が世界の隅々まで変化をさせた2020年。地球上のすべての人が今回の出来事をきっかけに「いのち」について考えたはずである。

私たちはいのちに焦点を当てている。今日、世界は驚くべきスピードで変化している。技術は人と人との関わりを恒久的に変え、科学の進歩は人間の可能性を押し広げた。しかし一方で経済格差や社会不安は広がり続けている。この新しい現実は私たちにいのち、生き方についての根源的な問いを投げかけてきている。「幸せとはなにか」「充実した人生とはどのようなものか」「健康な生き方とはなにか」。そしてその答えはこの地球上に生きる人の数だけ存在する。社会とは本来、そうした人々の幸せを支えるためにデザインされるものである。

今私たちが求めるものは、現代社会が直面している、これまで人類が経験したことのないチャンスとチャレンジに、より適切に対応することができる新しい社会や経済のシステムをボトムアップで作り上げるアプローチである。大阪・関西万博は出展者と来場者が価値観やモチベーションを共有し、それぞれが人間としての可能性を最大限発揮できるような社会的ソリューションを共に作ることを目指す。

『いのち輝く未来社会のデザイン』というテーマは、人間一人一人が、自らの望む生き方を考え、それぞれの可能性を最大限に発揮できるようにするとともに、こうした生き方を支える持続可能な社会を、国際社会が共創していくことを推し進めるものである。

言い換えれば、大阪・関西万博は、格差や対立の拡大といった新たな社会課題や、AIやバイオテクノロジー等の科学技術の発展、その結果としての長寿命化といった変化に直面する中で、一人一人に対し、自らにとって「幸福な生き方とは何か」を正面から問う、初めての万博になる。

近年、人々の価値観や生き方がますます多様化するとともに、技術革新によって誰もがこれまで想像しえなかった量の情報にアクセスし、やりとりを行うことが可能となった。このような進展は、大阪・関西万博が世界の叡智とベストプラクティスを大阪・関西地域に集約するのに役立ち、多様な価値観が複雑に絡み合った諸課題への解決策をもたらすはずである。

2.3
Expo for SDGs+beyond

2.3.1　SDGsに貢献する万博

我々は、大阪・関西万博の場で、『いのち輝く未来社会のデザイン』というテーマの下、一人一人が心身共に健康で可能性を最大限発揮できる生き方をどう実現するか、そうした多様な生き方を支える持続可能な社会・経済システムをどう構築するか、世界の人々と共に考え、ソリューションを共創していくことを目指す。

これは、「誰一人取り残さない」という誓いに裏打ちされた持続可能な方法で多様性と包摂性のある社会を実現することを究極の目的とする、国連のSDGsと合致するものである。

大阪・関西万博が開催される2025年は、SDGsの目標年である2030年の5年前であり、SDGs達成に向けたこれまでの取組の進捗状況を確認し、その達成に向けた取組を加速させる絶好の機会となる。

大阪・関西万博をSDGs達成に貢献する万博とするため、会期前から市民や企業を含む多様なプレーヤーを巻き込み、会期後も自律的に発展していくうねりを起こしていくことが重要である。

2.3.2　「+beyond」へのチャレンジ

2025年時点において、5年後に迫る2030年におけるSDGsの達成が喫緊の課題となる。上述のとおり、大阪・関西万博において、我々は2025年時点における進捗状況を点検するとともに、世界中から叡智を募り、ベストプラクティスを共有することで、2030年のSDGs達成に向けた各国の取組を加速させる。

同時に、大阪・関西万博においては、中長期的な視野を持って「未来社会」を考える際、2030年のSDGs達成にとどまらず、+beyond（2030年より先）に向けた目標が示されることも期待される。ワーキンググループにおいても、「SDGs達成+beyondに向けた様々な取組を加速化することで国際社会に貢献する万博とすべき」との指摘がなされた。

このため、日本館は、国連とも連携した「SDGs+beyond館」とすることを検討していく。また、パビリオン展示にとどまらず、開催者はSDGs+beyondに向けた取組について世界各国の有識者や来場者等が議論を行う場を設け、その成果を、例えば「Expo 2025 Osaka Kansai Agenda」（仮称）として取りまとめた上で、世界に発信していく。

2.3.3　Society5.0

大阪・関西万博が掲げるSDGs+beyondに向けて、鍵となるのはSociety５.０の実現である。Society5.0とは、人間社会の発展の次のステージに関する日本のビジョンであり、狩猟社会（Society1.0）、農耕社会（Society2.0）、工業社会（Society3.0）、情報社会（Society4.0）というこれまでの人類の発展における４つの主要なステージに続く５番目の変革である。日本の強みとリソースを最大活用して、誰もが活躍でき、人口減少・高齢化、エネルギー・環境制約等様々な社会課題を解決できる、日本ならではの持続可能でインクルーシブな社会経済システムをいう。

人類が誕生して間もない頃は狩猟により食料を調達していた時代であったと考えられ、日本では１万年以上前に稲作が開始され、そのあたりから日本人は定住して生活するようになったと推定されている。前者がSociety1.0、後者がSociety2.0である。その後産業革命により工業化社会が到来するが、これがSociety3.0である。

20世紀後半にはコンピュータが開発されるようになり、様々な情報が蓄積されるようになり、それらに人がアクセスして解析することで価値が生まれてきた。これがSociety４.０である。Society５.０は膨大なビッグデータをAIが解析し、その結果がロボットなどを通して人間にフィードバックされることで、これまでには出来なかった新たな価値がもたらされる社会の姿である。

経済発展が進む中、人々の生活は便利で豊かになり、エネルギーや食料の需要が増加し、寿命の延伸が達成され、高齢化が進んだ。また、経済のグローバル化が進み、国際的な競争も激化し、富の集中や地域間の不平等といった面も生じてきている。これら経済発展に相反（トレードオフ）して解決すべき社会的課題は複雑化してきており、温室効果ガス（GHG）排出の削減、食料の増産やロスの削減、高齢化などに伴う社会コストの抑制、持続可能な産業化の推進、富の再配分や地域間の格差是正といった対策が必要になってきている。

このように世界が大きく変化する一方で、IoT、ロボット、人工知能（AI）、ビッグデータといった社会の在り方に影響を及ぼす新たな技術の進展が進んできており、我が国は、課題先進国として、これら先端技術をあらゆる産業や社会生活に取り入れ、経済発展と社会的課題の解決を両立していく新たな社会であるSociety５.０の実現を目指している。

これまでの社会では、個々の能力などに応じて個人が受けるモノやサービスに格差が生じている面があった。Society５.０では、ビッグデータを踏まえたAIやロボットが今まで人間が行っていた作業や調整を代行・支援するため、日々の煩雑で不得手な作業などから解放され、誰もが快適で活力に満ちた質の高い生活を送ることができるようになる。

これは一人一人の人間が中心となる社会であり、我が国のみならず世界の様々な課題の解決にも通じるもので、SDGsの達成にも通じるものである。

具体的には、IoT（モノのインターネット）、AI、ロボティクス、ビッグデータ等の先端技術を活用して様々な世界的な課題を解決する超スマート社会の実現を目指す日本の国家的な取組である。

日本国政府はSociety5.0を国の成長戦略として位置づけており、官民を挙げて、その実現に向けて取り組んでいる。

開催者は、Society５.０が実現された社会が、今後様々なレベルで起こりうる未曾有の事態に対応できると考える。

このため、大阪・関西万博は、会場全体をSociety５.０を体現した超スマート会場とするとともに、未来社会の実験場と位置づけ、新たな技術、サービス、システムの実証、社会実装に向けてチャレンジを行い、これからの社会基盤のモデルとなることを目指す。

2.4 サブテーマ

2.4.1　3つのLives

人類を含め様々な「いのち」がこれからも持続していくためには、我々はそれらを守り、力を与え、次の世代へとつないでいかなければならない。

大阪・関西万博のテーマである「いのち」について考える軸として、我々は、「Saving Lives（いのちを救う）」、「Empowering Lives（いのちに力を与える）」、「Connecting Lives（いのちをつなぐ）」という3つのサブテーマを設定する。

「いのち（命）」の捉え方は、国、地域、宗教・宗派、個人の倫理観等により多様である。しかし、人間を取り巻く社会（国、地域、コミュニティー、家族など）の中で、「いのち（命）」は尊いものであり、否定される「いのち（命）」はないことは真理と考える。

テーマを展開するにあたり、自分自身のいのちを守り・救うこと、自分が誰かを守り・救うこと、コミュニティや社会が誰かを守り・救うことが出発点となると捉え、Saving Livesというサブテーマを設定した。

その上で、生きている喜び、充実感、生きがい、楽しさに対する欲求や願望を叶えるために、自分自身に力を与えること、自分が誰かに力を与えること、コミュニティや社会が力を与えることが必要であると考え、Empowering Livesというサブテーマを設定した。

さらに、一人一人の可能性を発揮するため、自分を誰かとつなげること、自分が誰かをつなげてあげること、あらたな技術等が人々や技術等のつながりを支援すること・役立つことが必要と考えConnecting Livesというサブテーマを設定した。現在は、通信技術の飛躍的発展により、これまでよりも容易に様々な情報が取得できたり、個人が情報発信者になったり、個人と個人が結びつくことができる状況になっている。コミュニケーションの手段と容易さがこの10年で格段に変化し、Connectingは未来を考える上で重要なキーワードになるとも認識しているため、サブテーマとした。

サブテーマにおける“Lives”は「生活（daily life）」や「人生（life as a whole）」の意味だけではなく、「いのち・命（life）」に着目する。

なお、日本では「生きとし生けるもの」のみならず「路傍の石」でさえも「いのち」が宿ると捉える文化が古くから存在する。

こうした背景からテーマである「いのち」の対象を人間だけではなく、我々を取り巻く多様な生物や自然、さらにはより広く捉えることも歓迎する。

「いのちを救う」「いのちに力を与える」「いのちをつなぐ」という3つの視点は、全てのSDGsに貢献できる可能性を持っている。このため、参加者は自分たちの取組がどの視点から、どのSDGsに関係するものか、自由に選択することができる。

SDGsの目標は、地球上の「誰一人取り残さない（leave no one behind）」という理念に基づいて設定されている。サブテーマのSaving Livesは、まさに「leave no one behind」の理念に直結するものである。Empowering LivesとConnecting Livesは「leave no one behind」の達成のため、より積極的に行動することを期待している。このことから、この3つのサブテーマから展開される大阪・関西万博の展示等は直接/間接的にSDGsの目標達成に資するものとなる。

2.4.2　Saving Lives（いのちを救う）

1つ目のサブテーマは「いのちを救う」である。これは、一人一人の「いのち」を守る、救うことに焦点を当てるものである。

「いのちを救う」から想定される具体的な展示としては、例えば、公衆衛生の改善による感染症対策、防災・減災の取組による安全の確保、自然との共生等が挙げられる。

2.4.3　Empowering Lives（いのちに力を与える）

2つ目のサブテーマは「いのちに力を与える」である。これは、一人一人の「生活」を豊かにする、可能性を広げることに焦点を当てるものである。

「いのちに力を与える」から想定される具体的な展示としては、例えば、ICTを活用した質の高い遠隔教育の提供、スポーツや食を通じた健康寿命の延伸、AIやロボティクスの活用による人間の可能性の拡張等が挙げられる。

2.4.4　Connecting Lives（いのちをつなぐ）

3つ目のサブテーマは「いのちをつなぐ」である。これは、一人一人がつながり、コミュニティを形成する、社会を豊かにすることに焦点を当てるものである。

「いのちをつなぐ」から想定される具体的な展示としては、例えば、パートナーシップ・共創の力、ICTによるコミュニケーションの進化、データ社会の在り方等が挙げられる。

2.4.5　テーマ展開

参加者は、「いのち」について展示するトピックスを設定する際の視座として、これらの３つのLivesから１つ以上を選択することとする。

また、SDGs+beyondという大阪・関西万博の狙いに照らして、参加者は、SDGsの掲げる17の目標のいずれか１つ以上に取り組むこととする。

なお、これらは必ずしも特定のサブテーマ、目標に絞り込むことを求めるものではなく、参加者が３つのサブテーマにまたがる、あるいはSDGsの17の目標全てに貢献する展示を行うことも歓迎される。

参加者には、これらの要素と、世界各国・地域が育んできた独自性ある価値観（文化的要素を含む）等を総合的に勘案して、サブテーマ、SDGsの目標、具体的な展示と内容を検討していくことが期待される。

テーマ展開の理解促進のため、サブテーマの2つの切り口について説明する。

１つ目の切り口は、「私（I）」という一人一人の個人を起点（主語）にした切り口である。「私」がどうするのか、何をするのか、何をすべきかを問う切り口である。

２つ目の切り口は、「私（I）」という個人以外の全てを起点（主語）にした切り口である。「グループ、コミュニティ、企業、政府、国、経済・社会・環境システム等」がどうするのか、何をするのか、何をすべきかを問う切り口である。

この2つの主語の目的語となる「何を」「何に」の対象は、必ずしも人間のみではなく、万物（動物、植物などの自然環境、地球環境や、社会・経済のしくみや技術等も含む）が対象となる。

サブテーマ及び2つの切り口に対応した潜在的なトピックを以下に示す。

表2-1

サブテーマ	目的	潜在的なトピック		SDGs
		個人の取組、自分自身の意識改革、習慣、啓発による気づき	グループ、コミュニティ、企業、政府、国、経済・社会・環境システムなどによる取組	
Saving Lives（いのちを救う）	「いのち」を守る、救う	生活の中の健康、健康寿命の延伸、心（精神）の健康、季節と衣食住、食と生活	ライフサイエンス（最先端医療技術等の医療の発達）、労働環境の改善、貧困問題の解決、児童死亡率の低減、人権問題の解決（人身売買、児童婚）、健康と福祉、防災・減災、自然との共生・環境の保護、農業と食料生産、公衆衛生の改善、水源確保・水を届ける、再生エネルギー・新エネルギー、マイクロファイナンス、動物愛護	
Empowering Lives（いのちに力を与える）	「生活」を豊かにする、可能性を広げる	自己実現、自己表現、季節を感じる生活、ファッション、道徳・マナー、笑い、観光・探検・旅行、文化・文学・芸術・哲学・音楽、スポーツ、学び・遊び、瞑想・禅・マインドフルネス・祈り、AI・ロボット	遠隔教育の提供、人間の可能性の拡張、ボランティア活動、市民参加、寄付・募金、多様なライフ・ワークスタイル、産業高度化（AI活用等）、エンジェル投資、起業家精神、フロンティアへの挑戦（海洋・宇宙・深海・地底等）、食の未来（新たな食材、昆虫食等）	
Connecting Lives（いのちをつなぐ）	一人一人がつながり、コミュニティを形成する、社会を豊かにする	デジタル活用、地球環境を意識した行動、気候変動への適応、信仰、出会い、多様さや異文化理解の促進	ネット・コミュニティ、オンライン・プラットフォーム、パートナーシップ・共創の力、新たなファイナンス（クラウド・ファンディング等）、未来の産業、サーキュラーエコノミー、ソーシャルインクルージョン、伝統技術、ビッグデータの活用、スーパーシティ、スマートシティ、産官学のパートナーシップ	

参加者は、以下のステップによりサブテーマとSDGsの関連性を検討し展示創作を行う。

表2-2：フロー図

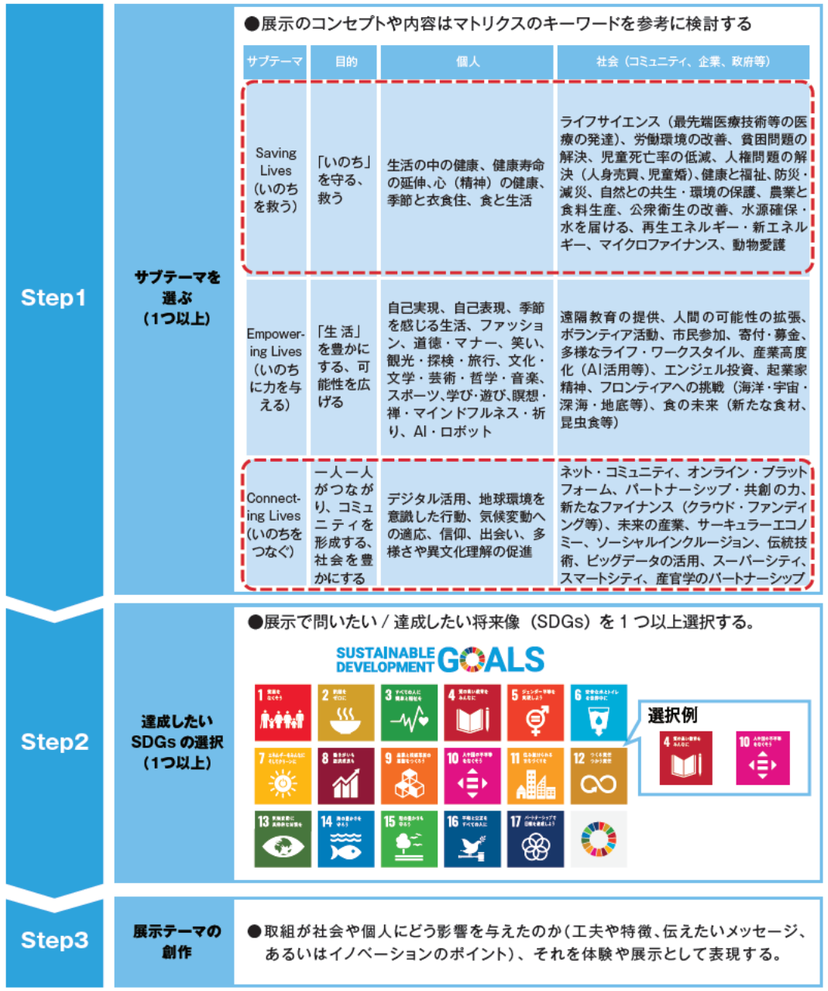

2.4.6　テーマ展開事例

公式参加者はサブテーマの中から１つ以上を選択し、SDGsの17の目標から１つ以上について、SDGs+beyondを目指す姿を提案する。

「いのちを救う」+「いのちに力を与える」　×　目標１・目標４・目標６

Ａ国（又は国際機関Ａ。以下同じ。）は、この10年で経済成長を続けている。しかし、依然、都市と地方の経済格差が課題となっている。Ａ国のパビリオンでは国連やNGOと連携した国民の生活向上に向けた取組（飲料水普及率向上、初等教育の拡充等）などを通じて2030年に向けた在り方を提案する。また、来場者はＡ国の豊かな自然と文化について、仮想旅行を通じて体験することができる。

「いのちを救う」+「いのちをつなぐ」　×　目標３

Ｂ国は、豊かで、多様な生き方を推奨している。しかし、医療技術の進歩と共に高齢化社会となり、財政や労働力の問題を抱えており、病気を未然に防ぐ（救う）予防医療で社会問題への取組を進めている。遺伝子治療、創薬による予防、精神的・肉体的なサポート（AI、ロボティクス）等の様々な予防医療における将来を見据えた取組を提案する。また、予防医療の先にある在宅医療、遠隔医療等の技術とあるべき社会の姿についても提案する。

「いのちを救う」　×　目標３

Ｃ国は、経済成長、技術革新を続けている。取り分け、医療分野は目覚ましい成長を続けている。しかしながら、高度医療が地方の隅々まで行き渡っておらず、専門人材の不足も懸念されてきている。

Ｃ国のパビリオンでは、医師不足の解消、僻地医療の高度化、医療機会の多様な選択に向けた先進的な医療技術革新について、2030年に向けた在り方（５Ｇの遠隔手術、AIによる看護技術、理学療法技術等）や社会の姿を提案する。また、一人一人の命に寄り添った在宅医療、遠隔医療等の医療技術を活用した社会システムのありようを提案する。

「いのちに力を与える」　×　目標２・目標８

Ｄ国は、作物Ｘの輸出が経済の中心を担っている。更なる生産性の向上と農業従事者の負担軽減のため、現在、先進技術を活用した取組（衛星を使った発育監視、ドローンを活用した自動化施肥・農薬散布等）の実施・拡大化に挑戦している。来場者はパビリオンでこの取組を通じた未来型の農業の在り方を知ることができるとともに、作物Ｘを利用した様々なレシピを知り、作物Ｘで作ったＤ国の代表的なお菓子を味わうことにより、Ｄ国について新たな魅力を発見することにつながる。

「いのちに力を与える」+「いのちをつなぐ」　×　目標３

Ｅ国は、健康寿命の延伸により活発な高齢者が増えている。国内では、発達したロボティクスを応用し、身体機能を補完することで、若い世代に交じりながらスポーツを楽しむ様子も見られるようになっている。パビリオンでは、来場者がこの機能補完の技術を活用し、身体能力を高めた体験をしながら、やりたかったことができる未来を思い描くようなプログラムを展開する。もちろん高齢者だけではなく、若い世代もこうした機械を活用して生活する体験を楽しむことができる。

「いのちをつなぐ」+「いのちに力を与える」　×　目標３・目標４

Ｆ国は、高度な教育と福祉、自然環境に配慮した持続可能な技術の開発と普及、旅行者を魅了する大自然に代表される国として知られている。Ｆ国のパビリオンでは、Ｆ国民の各ライフステージにおける教育、福祉、レジャー等の生活模様と、人間・自然・技術のつながりを紹介するとともに、最新技術を取り入れた先端の取組と未来社会の構想を紹介する。その他、パビリオンへの来場者は、専

用のアプリをインストールすることにより、F国の各観光地の現在の様子等を見ながら、仮想旅行体験を楽しむことができる。

「いのちをつなぐ」+「いのちに力を与える」 ×目標4・目標10
G国は、豊かな自然に恵まれた国だが、公共交通機関に乏しく、アクセスの困難な遠隔地では、教育施設及び教員の質・量が不足している。
G国のパビリオンでは、美しい大自然の中でたくましく生きる子供たちが、ICTを活用した遠隔教育を通じ、見識を広め、また世界中の人々とつながることによって、豊かに成長するプロセスを知ることができる。また同じ技術により、来場者は現地の子供たちと双方向のコミュニケーションをとる体験を通じ、お互いが身近なものとなり、更なる相互理解を育む。子供たちとの交流を通じて、世の中がよりグローバルにつながる社会の姿を提案していく。

「いのちを救う」+「いのちをつなぐ」× 目標15
H国では、近年昔ながらの伝統的な農耕法による栽培が見直されている。農薬を極力少なくした栽培方法である。H国特産の多くの穀物もこの農法により、従来より人の身体に優しいものが作られている。それだけでなく、この農法を採用することで農薬散布量も少なくなり、周囲の自然保護にも寄与している。こういった手法を活用した、持続可能な循環社会の在り方について提案する。

「いのちを救う」+「いのちに力を与える」+「いのちをつなぐ」× 目標1～目標17
I国では、人類のいのち、万物のいのちに向き合い、未来社会を描くことにより、参加国ならではのSDGs+beyondのビジョンを提案する。

2.5 コンセプト

2.5.1 People’s Living Lab（未来社会の実験場）

「People’s Living Lab」とは、大阪・関西万博に関わる全ての人が、多様なアイデアを出し合い、共創することでSDGsの達成に資するイノベーションを興すというフレームワーク（手段）である。
開催者は以下のような取組を「People’s Living Lab」と定義する。
例えば、参加国や国際機関との共創では、本万博がテーマの展開として投げかける問いに対する回答を、参加国が解いていくというプロセスも「People’s Living Lab」である。また、この取組が結集した万博という会場自体が、「People’s Living Lab」そのものでもある。
また、非公式参加者が本万博のテーマに関連して、その課題解決に貢献し、かつ世界の他の場所でも転用可能なイノベーティブな取組を持ち寄り、披露する、ベストプラクティスエリアを会場にもうける。これも、「People’s Living Lab」の一つである。
更には、こうしたイノベーションが促進されるような会場づくりに向けて、企業や大学機関などの知恵を結集し、Society5.0会場の実現に向けて取り組んでいる。これも、「People’s Living Lab」の一つである。
大阪・関西万博は、その会場を未来社会の実験場として、新たな技術やシステムを実証する場と位置づけることで、多様なプレーヤーによるイノベーションを誘発し、それらを社会実装していくための巨大な装置としていく。
このため、企画段階から民間企業等のアイデアを募るとともに、国内外を問わず、多様なプレーヤーの積極的な参加を求めていくとともに、その実証プロセスを外部にも示していく。

特に、会場においては、AIやビッグデータを活用し、待ち時間、言語の壁といった様々なストレスや制約から解放された、Society5.0を体現した、超スマート会場を実現する。
また、空港や主要駅から会場までのストレスフリーかつシームレスな移動等、会場外でも一体性のある万博体験を提供することを目指していく。

2.5.2　未来社会の実験場を実現するための手法、Co-Creation（共創）

大阪・関西万博におけるco-creationとは、大阪・関西万博が提示するテーマ展開を題材として、会期前から公式参加者や非公式参加者、来場者を含むあらゆるステークホルダーが万博を通じて世界各地の課題を解決していこうというチャレンジである。

公式参加者や非公式参加者が展示や催事を企画するにおいても、様々なステークホルダー（国内外問わず）との議論を経て、問いへの解答を展示という形で表現するだろうし、万博会場では多くの展示や催事が混ざり合い、また来場者個人という媒介役を介して、その解答はSNSや人づてに世界へ広がっていく。これもco-creationである。

また、本万博が掲げるリビングラボとは、「ユーザーのニーズを汲み取って、モノやサービス、システムを生産する」という従来のそれとは異なり、「地球規模の課題解決（SDGs）に資する取組に対して、万博の参加者という多様なステークホルダーの知識、経験を重ねて、解決策をより高度、より汎用性の高いものへと昇華させていく取組」を指す。

これは様々なパビリオンや催事への参加体験を通じて生まれるものであり、来場者同士や来場者から世界への発信に加えて、来場者と出展者とのインタラクティブな取組が、これを促進する。

大阪・関西万博では、会期前から万博に関わるネットワークを広げていくことを通じて、会場内外からこの壮大な実験に参加して未来社会のデザインを共創することを目指す。

大阪・関西万博では、ICTを活用し、会場には来場できない人々であっても擬似的に参加をできるようにすること、参加者が一方的にソリューションを提示するのではなく、来場者も発信するような双方向のコミュニケーションを可能とすること等を通じて、全ての人々と共に創り上げる万博としていく。

2.6 会場におけるテーマの実装

2.6.1　未来社会の実験場にふさわしい会場

万博会場は、Society５.０を体現した超スマート会場とする。AI、ビッグデータ等を活用し、待ち時間、言語の壁といった様々なストレスや制約から解放された超スマート会場とする。

さらに、未来社会の実験場として、新たな革新的な技術、サービス及び社会システムの実証を含めた社会実装に向けたチャレンジを行う会場とする。

図2-1：ゾーニング

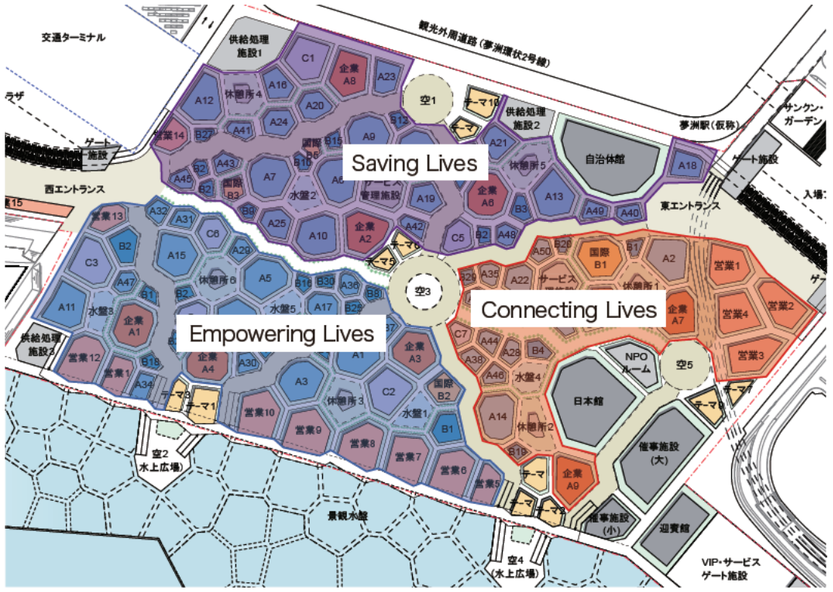

2.6.2　サブテーマに基づく会場のゾーニング

サブテーマ（「いのちを救う」「いのちに力を与える」「いのちをつなぐ」）に対応する形で会場全体に３つのゾーンを設定する。

参加者については、各々の参加者が選択したサブテーマに対応するゾーンにパビリオンを配置することを原則とする。ただし、複数のサブテーマを選択する場合を始め、事情に応じて柔軟なパビリオン配置をするものとする。

また、５つの「空（くう）」を中心とするエリアにおいては、より具体的な展示分野（２.６.４参照）に応じて、テーマ館、企業館等を配置することとする。「空」とはメインストリートの結節点に設けられる大型の広場である。「空」は日本の禅の文化の一部を表現している。

2.6.3　日本館

日本国政府は日本館を、国連と連携した「SDGs+beyond館」とすべく、既に国連と対話を始めている。

各国パビリオンは、自国パビリオンにおいて独自の方法によりSDGsの成果を示し、日本はこれらを尊重する。日本館が提供するのは、各国や組織が集まり、お互いから学ぶためのフォーラムである。各パビリオンは独立して管理されるため、縦割りのパビリオングループにならないように、そのようなフォーラムを日本が意図的に企画し、準備すべきであると考える。日本館は議論を促す触媒としての役割を果たす。

また、SDGs達成に向けて国連や各国が取り組んできた内容を日本館に持ち寄り、互いに成果を祝い合い、学び合い、対話し合う場とする。

この対話の成果から、SDGs達成のための新たなアイデアが世界に提示されることが期待され、SDGs達成に向けた取組が加速され、SDGs+beyondに向けた議論も促される。

2.6.4　テーマ館

開催者は『いのち輝く未来社会のデザイン』及び「３つのLives」への理解を深めるため、テーマ館において、以下のような視点から展示を検討する。

- 「いのちを知る」
- 「いのちを育む」
- 「いのちを守る」
- 「いのちをつむぐ」
- 「いのちを拡げる」
- 「いのちを高める」
- 「いのちを磨く」
- 「いのちを響き合わせる」

「いのち輝く未来社会のデザイン」は、一人一人が幸せで充実した人生を送るための持続可能な社会の形を提示するものであり、その形は一つではない。相手を思い敬い、調和や共存を重んじる日本の「和」の精神は、多様な文化や考えを重ね合わせることで、新たな価値観を生み出してきた。受容の寛容性と進取の気性を併せ持つ日本だからこそ、次の時代の風景とも言うべき未来を提示することができる。

一人一人がお互いの多様性を認め、「いのちとは何か」、「生きる喜びとは何か」、「いのち輝く社会の姿とは何か」を考え、対話し、共創し、世界に向け未来を提案するために、博覧会協会は、いのちを考える８つの展示分野を設けた。

これらは開催者が設置するテーマ館としても展開する。展示分野として以上８つを挙げているが、テーマ館の数は切り分けて展示する可能性を考慮すると最大で11となることも想定している。

開催者は具体的な共創の場としてテーマ館を「空」に隣接する形で配置し、テーマ館の周辺には、同じ分野にフォーカスする民間企業等の非公式参加者によるパビリオン出展やイベントの開催を募っていく。

2.6.5　ベストプラクティスエリア

2030年におけるSDGsの達成に向けて、2025年はソリューションを普及させる好機である。開催者は会期前よりSDGsの達成に向けたソリューションを世界中から募り、その実現に向けて支援する「共創事業」を展開していく。共創事業とは、会期前から世界中の優れた社会起業家や様々なセクターが一堂に会し、互いのノウハウやネットワークを共有し、テーマ「いのち輝く未来社会のデザイン」の探求とSDGsの達成に向けた解決策を共創を促進する様々なセッションを開催する。大阪・関西万博の準備期間中に事業実証を繰り返し、大阪・関西万博ではベストプラクティスエリアにおいてその成果が披露される。

ベストプラクティスとは、実践的で世界各地で再生可能な、将来のために活用できる取組を指す。例えば、低コストでシステムを作り、水を都市に供給したり、持続可能な輸送システムを開発し、それが他都市で応用できるなどの取組を募っていく。

都市やまち、企業、起業家、中小企業、NGO・NPO、個人事業主、市民といった多くのステークホルダーの参加を期待し、大きな資本を持たない対象者でも挑戦が可能となるよう工夫する。

展示分野に応じて共創の分野を定め、それぞれのSDGsの達成に資する分野ごとに「共創事業」を募集し、開催者が設置した選定委員会により、「ベストプラクティス」を選定する。

開催者は事業実証の成果を、恒常的な専有の敷地においてではなく、事業内容に基づき、柔軟な発想で展示を行う。例えばテーマ館の一部を活用し、展示・発表・体験の場として提供するほか、「空」を活用したイベントの開催等、出展者と来場者との共創を促し続ける仕組みを構築していく。

2.6.6　新たな万博のありかた

世界の隅々までを変化させ、地球上のすべての人が「いのち」について考えることとなったCOVID-19をきっかけに、大阪・関西万博の在り方も「ニュー・ノーマル」への対応を考えていくこととなるだろう。

世界的な感染症のような未曽有の事態が起こった時でも、万博としてのメッセージを伝え、世界中の人々に参加を促すために、我々が準備しておくべきことは何か。

例えば、オンラインを活用した、時間的、空間的制約を乗り越えたコミュニケーションの在り方はこれを考えるヒントとなる。開催者は今後、このような新たな万博の在り方についても検討を進めていく。

2.7
会場外における取組

大阪・関西万博は共創を促していくことを目的とし、そのためには2025年の会期中だけでなく、会期前から共創を生み出すための事業を実施する。

2.7.1　プラットフォーム

共創を生み出すための仕組みとして、大阪・関西万博ではオンライン及びオフライン（リアル）のプラットフォームを設ける。

オンラインのプラットフォームは共創を高める場、リアルのプラットフォームは共創を実践する場として、それぞれを連動させ、推進していく。プラットフォームに様々な人や、それらの人に紐づく知、経験、文化、感覚、そこから生み出されるアイデアを集め、蓄積することを通じて、テーマを体現する新たな共創が生み出されることを期待している。

既に社会課題に取り組んでいる、又は取り組む意欲のある人たちに向けて、万博という機会と場を利用して彼らの活動を推進する機能を構築する。具体的には、プラットフォームへの参画者の持つリソース（技術・施設・ネットワーク・情報・サービス等）を共有し、様々なアイデアの実践に向けて、そのアイデアの確実性、展開性、効率性、社会的インパクトを高めていく。

2019年後半には、スモールスタートでこの取組を日本国内の個人・団体等を対象に開始し、次第にプラットフォームへの参画者を拡大していくことを目指している。大阪・関西万博開催前までに、世界中から叡智を集め、仲間を集えるようにするための仕組みを構築していく。

これは、本万博開催時のみならず、閉会後においても存続するプラットフォームとなるよう目指している。

2.7.1.1　オフライン・プラットフォーム

社会課題を解決するために、国、自治体、企業、社会起業家等様々なステークホルダーが参画し、共創事業を実践していくためのプロジェクトを推進する。まずは、SDGsや社会課題への関心が高い層（イノベーター層）を巻き込み、2025年に向けたシンボルプロジェクトを立ち上げる。

リアルにおける共創の仕掛けとして、共創事業を生み出すための機能を有するオリジナルの場を構築予定である。

2.7.1.2　オンライン・プラットフォーム

　オンラインには、「共創を高める場」を設け、プラットフォーム内のマッチングや交流を促す原動力にする。
　リアルの場における共創を高めるために、「課題の共有」「課題とソリューションのマッチング」「アイデア実践の様子の発信」「フィードバック」といった機能を兼ね備えたコミュニティサイトを創設する。例えば開催者はSDGsの各目標ごとのアイデアを投稿し、それにフィードバックを受けることができる仕組みを作る。オンラインのプラットフォームの中で新たに生まれた交流がリアルでの新しい共創を生み出すといった、リアルとオンラインが循環する構造を設けることで、会期前、会期中、会期後に向けて、規模と活動範囲を拡大していく。
　2019年5月に開催者は、オンライン上でアイデアを募るためのプロトタイプページをリリースした。そのプロトタイプについては2020年4月より"TEAM EXPOサイト"としてリニューアルし、オフラインにおける共創も促していく。

2.7.2　テーマフォーラムの実施

　大阪・関西万博が掲げるテーマに関連する分野の企業・大学・研究機関・行政機関・アーティスト・フリーランスが集うシンポジウムや学会、TICAD（アフリカ開発会議）等国際的な課題について議論する国際会議の場、ドバイやブエノスアイレス等の国際博覧会の場、IPM（参加国会合）等を活用し、大阪・関西万博の掲げるテーマに関する世界的な認知、関心を高め、議論を巻き起こしていく。
　2019年8月開催のTICAD7では、「2025年大阪・関西万博を通じたアフリカへの貢献」としてトークセッションを行い、課題提起を行った。トークセッションでは、アフリカでの活動が豊富な分野の異なる専門家や日本で活躍するアフリカ出身者が登壇した。トークセッションのタイトルにある「アフリカへの貢献」の考え方について、むしろアフリカが大阪・関西万博を通じて、どのように世界に貢献すべきか、また、アフリカの豊かな文化・潜在力を世界に向けてアフリカ自らが主体的に発信し、各国間の互恵関係が更に強化されることに期待する意見が上がった。

2.7.3　ワークショップ

　大阪・関西万博の「共創」の理念に基づき、多様な主体がそれぞれ個別に意見を表出するのではなく、他者の意見に触発されながら集合知を作り上げることを目指してワークショップを開催していく。
　経済産業省は2019年9月から11月に、神戸市（兵庫県）、奈良市（奈良県）、京都市（京都府）、大津市（滋賀県）でワークショップを開催した。これらのワークショップは「大喜利」と呼ばれる日本古来のアイデア創発方法を用いて行われた。それは専門知識がなくても、年齢や職業に関係なく集まった参加者たちが、大阪・関西万博に向けたアイデアを出しあえる、共創の手法の一つである。

2.7.4　アイデアソン

　関心の領域が近い者同士でグループを形成し、議論を重ねてアイデアを深める、アイデアソンを国内外で実施していく。アイデアソンについては若者や学生等、多様な主体によるアイデアの創発を目指している。
　2019年11月、経済産業省はSDGsに沿って持続的なグローバルネットワークを構築する、グローバルなイノベーションラボであるUNLEASHにおいて、大阪・関西万博と連携したセッションを開催した。
　また、経済産業省は国内で2019年11月に大学生を中心にアイデアソンを開催した。

附属資料

2-1. 大阪・関西万博具体化検討会委員

2-2. 万博計画具体化検討ワーキンググループ委員

2-3. 報告書「新しい時代の万博」の具体化に向けて

大阪・関西万博具体化検討会委員

2019年1月25日現在

– 委員 –

一般社団法人日本経済団体連合会審議員会議長	古賀　信行（座長）
東京大学高齢社会総合研究機構特任教授	秋山　弘子
独立行政法人日本貿易振興機構理事長	石毛　博行
関西広域連合長	井戸　敏三
吉本興業株式会社共同代表取締役社長CEO	大﨑　洋
大阪商工会議所会頭	尾崎　裕
株式会社アシックス代表取締役会長CEO	尾山　基
一般社団法人和歌山経済同友会特別幹事	樫畑　直尚
株式会社カトープレジャーグループ代表取締役兼CEO	加藤　友康
株式会社日本経済新聞社代表取締役会長	喜多　恒雄
一般社団法人関西経済同友会代表幹事	黒田　章裕
東京農業大学名誉教授（発酵学）	小泉　武夫
UG WORK合同会社代表	澤田　裕二
東京大学大学院医学系研究科教授	渋谷　健司
阪急電鉄株式会社代表取締役会長	角　和夫
作家	瀬名　秀明
田辺三菱製薬株式会社相談役	土屋　裕弘
サントリーホールディングス株式会社代表取締役副会長	鳥井　信吾
大阪府立大学研究推進機構特別教授	橋爪　紳也
関西テレビ放送株式会社代表取締役社長	福井　澄郎
スポーツジャーナリスト・大阪芸術大学教授	増田　明美
大阪府知事	松井　一郎
パナソニック株式会社取締役副会長	松下　正幸
公益社団法人関西経済連合会会長	松本　正義
大阪大学大学院医学系研究科教授	森下　竜一
ロート製薬株式会社代表取締役会長	山田　邦雄
大阪市長	吉村　洋文

附属資料 2-1
大阪・関西万博具体化検討会委員

万博計画具体化検討ワーキンググループ委員

2019年1月25日現在

株式会社ハビテック研究所長	石川　善樹
株式会社ライゾマティクス 代表取締役	齋藤　精一
京都大学大学院教育学研究科 教授	佐野　真由子
UG WORK合同会社 代表	澤田　裕二
noiz パートナー	豊田　啓介
一般社団法人Japan Innovation Network専務理事	西口　尚宏
大阪府立大学 研究推進機構特別教授	橋爪　紳也

報告書

「新しい時代の万博」の具体化に向けて

経済産業省
大阪・関西万博具体化検討会
万博計画具体化検討ワーキンググループ
令和元年７月

INTRODUCTION

はじめに

我が国は、万博の誘致段階において、「いのち輝く未来社会のデザイン」というテーマの下、ビッド・ドシエ（立候補申請文書）をBIE（博覧会国際事務局）加盟国に提示し、多くの国々の支持を得て、昨年11月に2025年万博の開催権を得ることができた。

本年1月、経済産業省は、ビッド・ドシエの内容を具体化すべく「大阪・関西万博具体化検討会」を開催し、同検討会は、有識者にヒアリングを実施しつつ主な論点について検討を行うことを目的に、本ワーキンググループ（以下「WG」という）を設置した。

本WGは、本年2月以来、8回にわたって開催され、その間、どのような万博を目指すべきか、幅広い分野の有識者と討議を重ねてきた。WGの会合に御参加いただいた55名、別途インタビューに応じていただいた76名の有識者の皆さまには改めて御礼申し上げる。

頂いた御意見は極めて多岐多様にわたっており、全ての論点について一致点を見いだすことは困難であるが、WGの議論を通じて、おおよその方向性について一致が見られた点について、『「新しい時代の万博」の具体化に向けて』という形でとりまとめを行った。私たちは、生き方や社会のあり方が急速に変化していく中で、すべての人々が、それぞれの価値観において「いのち輝く未来社会」を展望することのできる、深く心に記憶される万博を目指したいと考えている。

また、131名の御提言そのものが、大阪・関西万博の貴重な資産の一つとなるものであり、本報告書にそのまま掲載することとした。

今後、大阪・関西万博の開催準備の中で、本報告書の趣旨が十二分に活かされ、テーマ、コンセプト等のさらなる具体化が早急に進められていくことを強く期待する。

CONTENTS

第1部
「新しい時代の万博」の具体化に向けて

第2部
ワーキンググループ委員名簿及び委員の補足意見
～WGでの議論を経て～

第3部
有識者の意見

第4部
パブリックコメントに寄せられた意見

第1部

「新しい時代の万博」の具体化に向けて

SDGs達成+beyondに向けて

SUMMARY

「いのち輝く未来社会のデザイン」というテーマの下、SDGs達成＋beyondに向けた様々な取組を加速化することで国際社会に貢献する万博とすべき。
未来へ向かうエネルギーを生む万博とすべく、会期前から市民や企業を含む内外の多様なプレーヤーを巻き込み、会期後も自律的に発展していくうねりを起こしていくべき。

「いのち輝く」ために（SDGs+beyond）

LIFE

Point

▶SDGs（目標：2030年）に続く目標として、誰もがその人らしく生きられる「いのち輝く」社会のあり方のデザインを追求すべき。

▶万物に命が宿るという日本的な「いのち」の考え方のもとに、科学技術と共存し、様々な価値観を包摂する、日本らしい「いのち輝く」社会の姿を世界に発信すべき。

Example

▶様々な価値観に基づく「いのち輝く」のあり方を示すとともに、それを実現、促進するための方法論（評価、測定のあり方など）を提示する。

▶大阪・関西の強みである、ライフサイエンス分野の最先端の研究・技術（iPS、遠隔医療、遺伝子分析、医療ビッグデータ解析、予防医学等）が、どのように生活・まち・社会を変えるのか体験できる場を実現する。

SDGsと連動したコンテンツ

SDGs

Point

▶SDGs（『誰一人取り残さない』という考え方）の17の目標に連動したテーマ設定を行い、万博をSDGs達成に向けた様々な取組やソリューションを発信する場とすべき。

▶新しい時代をつくるコンテンツを集め、驚きや楽しさに満ちた体験の場とすべき。

Example

▶日本館を、国連と連携した「SDGs＋beyond館」とし、Society5.0のショーケースにする。

▶テーマ館については、SDGsの各個別目標と連動したテーマを設定。企画段階から民間の参画を募ることで、現実の課題解決に向けた取組との相乗効果を図る。

ライブな未来社会の「デザイン」と体験の場

Live Discussion

Point

▶多様な参加者の知恵、ノウハウ、技術が出会い、新しい価値やイノベーションが「デザイン」され、体験できる場とするべき。

▶パビリオン展示にとどまらず、SDGs達成＋beyondに向けた取組について世界各国の有識者や来場者などが議論を行う場を設け、その成果を発信すべき。

Example

▶テーマに即した国際会議や大小の議論の場を会期中に設ける。

▶世界中から参加できる議論の場であるOnline Platformを通じて、多様な参加者の意見を継続的に吸い上げる。

▶議論の成果を2030年SDGs達成＋beyondに向けた宣言「Expo2025 Osaka、Kansai Agenda（仮称）」として取りまとめ、世界に発信する。

「未来社会の実験場」にふさわしい会場計画

SUMMARY

万博会場をSociety 5.0を体現した超スマート会場とするとともに、「未来社会の実験場」として、新たな技術、サービス及びシステムの実証、社会実装に向けたチャレンジを行っていくべき。
企画段階から民間企業などのアイディアを募るとともに、積極的な参画を求めていくべき。

Society 5.0 実現型会場の実現

Super Smart Venue

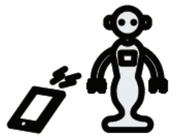

Point

▶AI、ビッグデータなどを活用し、待ち時間、言語の壁といった様々なストレスや制約から解放された、Society 5.0実現型会場（超スマート会場）とすべき。

▶「未来社会の実験場」として、革新的な技術、サービス及び社会システムが実証されるプロセスが示される会場とするべき。

Example

▶AIなどの活用により、人の流れを制御することで、入場、会場内の待ち時間ゼロを実現する。キャッシュレス、生体認証システム、世界中の人と会話できる多言語システムを実装する。

▶地震、台風を意識し、防災・減災技術を駆使したレジリエントな会場を整備するとともに、そのノウハウを世界に発信する。

▶ロボットと人間が心を通わせ共存する社会を示す。

▶最先端技術を活用しながら、そこでしか体験できないリアルな楽しさ・価値を提供する。

最先端のデジタル環境の整備と持続可能性の徹底的な実践

Digital × Sustainability

Point

▶Society 5.0実現型会場実現のための基盤となるデジタル環境整備の検討を進めるべき。

▶SDGs達成を掲げる万博にふさわしいよう、会場建設や運営など、あらゆる面で環境、持続可能性への配慮を徹底的に追求、実践すべき。

Example

▶会場内における再エネ100％、水素利用、CO_2ゼロエミッションを実現する。

▶パビリオン自体、またその解体で発生する廃材の利活用を予め織り込んだ設計を行う。

▶会場が瀬戸内海を臨む立地であることを意識し、自然環境との調和に留意する。

会場外との一体性

Unique Experience Outside the Venue

Point

▶空港や主要駅から会場までストレスフリーかつシームレスな移動など、会場外でも万博体験を演出すべき。

Example

▶主要駅ー会場間の自動走行、空飛ぶクルマなどの次世代モビリティを実装する。

▶水都・大阪にふさわしい、会場⇔空港、会場⇔大阪・関西の水上輸送を活用する。

▶会場と連動したイベントや街の装飾など、会場外も含めた一貫性のある体験をデザインする。

日本の飛躍の契機に

SUMMARY

新たな文化創造、文化交流の場を実現すべく、万博を契機として、世界の多様な文化、価値観が交流しあい、新たなつながり、創造が促進されるべき。
経済、社会、文化などあらゆる面において、大阪・関西のみならず、日本全体にとってさらなる飛躍の契機にすべく、万博の機会を最大限に生かすべき。

Society 5.0の実現へ

Society 5.0

Point

▶万博を通じたSDGs達成に向けた様々な取組を通じて、「課題解決先進国」としての日本の姿(=Society 5.0)をデザインし、その実現に向けた成長戦略を一層加速させるべき。

Example

▶SDGs達成のための解決策を提示できる、スタートアップをはじめとする民間企業、研究機関などによる最先端技術のショーケースにする。

▶医療産業都市である関西地域の大学など学術機関やけいはんな学研都市と連携し、その強みを生かした解決策を提示する。

▶民間企業や大学からの提案の公募やコンソーシアムの立ち上げ。

▶中小企業やベンチャー企業など多様な主体が新たなチャンスをつかみ、世界に飛躍するよう、参加、発信の機会を確保。

インバウンド観光をさらなる高みへ

Inbound

Point

▶万博を、文化、歴史なども含め、日本の魅力を再発見する機会と捉え、「観光大国」を目指して、より付加価値の高い観光の実現を推進していくべき。

Example

▶関西をゲートウェイとして日本全国の観光地や食などの魅力を外国人に発信し訪問を促す機会(夢洲を起点とした、日本の文化・歴史の周遊パッケージ、瀬戸内海の船旅など)とするとともに、様々な交通事業者の運行情報を一元的に提供するMaaSを構築する。

▶大阪・関西地域の強みを生かした新たな魅力を創出、発信する(健康、ウェルネスを軸としたツーリズム、VRと伝統文化の融合による新たなコンテンツ創出など)。

▶多言語対応、ボランティア、民泊の活用及び宿泊施設の整備など、外国訪問客受入れ環境を整備する。

会場外の様々なイベント・取組との積極的なつながり

Associated Events

Point

▶「参加型」の万博として、関西そして日本全国の自治体や民間企業など、様々な主体による自主的取組を促すべき。

Example

▶意欲ある自治体や団体などの万博に向けた自主的取組を、関連プロジェクトとして「認定」する。

▶関西地域の強みとなっているライフサンエンス分野などの大学及び研究機関と万博とをネットワーク化する。

▶1970年日本万国博覧会の会場跡地でのイベントと連携し、1970年と2025年の比較展示を行う。

多様な参加者による共創プロセス

SUMMARY

今後、具体的に準備を進めていくに当たっては、多様なバックグラウンドを持つ人から広く知恵を集めつつ、準備段階から多様な主体による共創（Co-creation）を実現していくべき。

参加国及び来場者と共に創る万博に

Co-creation

Point

▶出展者、来場者といった既成概念にとらわれず、世界中80億人がアイデアを交換し、参加国と来場者が「共に創る」（Co-create）万博とすべき。

▶開催地域となる大阪・関西地域が一体感をもって創り上げる万博とすべき。

Example

▶テーマ館の企画との連携など、世界中の人々及び国々が参加・共創するプラットフォームとして、Online Platformを活用する。

▶各参加国の考え方を尊重し、特に、開発途上国に対しては、きめ細かなサポートを実施し、共に創るプロセスを重視する。

▶大学や70年万博のレガシーである国立民族学博物館をはじめ学術機関や国際機関などが持つ国際ネットワークを活用する。

多様性のある推進体制の構築

Diversity

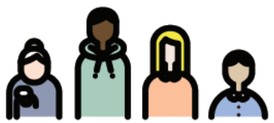

Point

▶様々なアイデアを取り入れることができるよう、年齢、性別、国籍など様々な観点からダイバーシティのある推進体制を構築すべき。

Example

▶未来社会を担う次世代の才能の飛躍の機会とすべく、次世代を担う才能を積極的に発掘するとともに、挑戦する機会を確保する。

▶文化、科学、芸術、建築など様々な分野で世界的に活躍する優れた有識者とのネットワークを構築する。

NTTドコモ
5Gを活用した「人型ロボット」による遠隔作業システム

第 3 章

会場及びその運営

3.1 **会場及び会場の選定理由** 124
3.1.1 会場の選定理由 124
3.1.2 会場の概要 125

3.2 **会場計画の前提条件** 127
3.2.1 想定来場者数 127
3.2.2 参加者の数、形態及び種類 128

3.3 **会場計画** 128
3.3.1 会場計画の基本コンセプト 128
3.3.2 配置計画 129
3.3.3 会場外の計画 146
3.3.4 施設について 147
3.3.5 タイムライン 150

3.4 **事業計画** 151
3.4.1 開場時間 151
3.4.2 交通アクセス 152
3.4.3 セキュリティ及び防災 163
3.4.4 インフラ設備 164
3.4.5 廃棄物管理 165
3.4.6 倉庫備蓄、物資・サービス動線 165
3.4.7 バックヤード等におけるICTの活用 165
3.4.8 宿泊計画 165

会場及びその運営

3.1 会場及び会場の選定理由

3.1.1 会場の選定理由

3.1.1.1 人口集積・経済

日本は、2018年において、約1億2,700万人の人口（世界第10位）と約5兆米ドルのGDP（世界第3位）を有している。加えて、約14億人の人口（世界第1位）と約14兆米ドルのGDP（世界第2位）を誇る中国、更に総人口約7億人とGDP総額約3兆米ドルのASEAN諸国を含む巨大なアジア市場の玄関口でもある（出典：世界銀行）。

夢洲が位置する大阪府は、人口約880万人（2018年）・県内総生産額約3,550億米ドル（2017年）の巨大都市であり、また、大阪・関西地域は、人口2,000万人以上（2018年）、総生産額は日本全体のGDPの15.3％に相当する約7,650億米ドル（2017年）と、非常に大きな人口・経済圏を成している（出典：総務省統計局、内閣府経済社会総合研究所）。

関西は、環境・ライフサイエンス分野の企業・研究施設が多く集まり、主要な産業集積地を形成している。また、中小企業やベンチャー企業も多く存在する。

近年、日本を訪れる外国人観光客数が大きく増加しており、その中でもアジア各国からの観光客が多く、インバウンド消費も拡大している。大阪への観光客数も急増しており、2017年には1,100万人に到達した（出典：日本政府観光局）。国際的な市場調査会社であるユーロモニターインターナショナルが発表した2017年の外国人訪問者数の世界都市ランキングにおいて、大阪は、2012年の143位から30位に上昇した。

3.1.1.2 歴史・文化

大阪・関西地域は、約1600年前から日本の政治・経済・文化の中心であった地域であり、複数の古都を擁し、神社仏閣、歴史的建造物、伝統芸能、和食などの幅広い文化遺産を有している。2019年7月、国際連合教育科学文化機関（UNESCO）は、「百舌鳥・古市古墳群」の世界文化遺産への登録を決定した。大阪府内で初めて世界遺産が登録され、大阪・関西地域の世界文化遺産は、6件となった。さらには、2019年10月時点において、国宝が612件、重要文化財が5,877件あり、大阪・関西地域には、日本の歴史観光資源の約半数が集積している（出典：文化庁）。

3.1.1.3 コンセプトとの親和性

大阪・関西地域は、大阪・関西万博のテーマ『いのち輝く未来社会のデザイン』と完全に同期する分野である、ライフサイエンス、食、スポーツ、エンターテイメントなどの先進地域である。

3.1.1.4 交通アクセス

世界中から多様な人々が来場するイベントにおいては、会場へ容易にアクセスできることが極めて重要になる。大阪は、日本の第2の都市圏であり、交通インフラが発達しているため、首都東京からもアクセスが容易である。加えて、世界中のどこからも空路又は海路で容易にアクセスすることができる。また、地下鉄、鉄道、バスなど世界有数の高水準な公共交通機能を有している。

3.1.1.5 長期的な地域整備

大阪・関西万博の会場跡地については、関西経済界・大阪府・大阪市で策定した「夢洲まちづくり構想」において、本万博会場跡地の長期的な地域整備方針が示されており、今後、跡地利用の方針を見据えた会場計画を行っていく。

3.1.2 会場の概要

大阪・関西万博の会場である夢洲は、大阪市内の臨海部に位置する人工島であり、来場者は瀬戸内海の美しい景観に接することができる。会場地は現在埋立てを進めているところである。大阪・関西万博の開催に当たり、パビリオン等建設に必要な用地の埋立ては、2023年3月までに完了する予定である。そのため、大阪・関西万博の開催に当たって必要となる建物や施設は、既設のメガソーラー発電施設を除き、全て新たに建設していくこととなる。

2019年3月に大阪市が追加埋立工事に着手したところである。なお、埋立工事範囲は図3 - 1のとおりである。

開催者は、埋立工事で行われる土質調査結果や、埋立完了区域で行われる最新の土質調査結果を基に、建築物基礎設計において考慮すべき不同沈下量の規定や標準的な対策仕様の選定、基礎地盤の許容支持力度の規定、建築基礎の地盤改良対策の制約条件を設定し、建設ガイドラインに反映する。

万博開催に当たり、環境影響評価を実施し、適正に環境に配慮する。環境影響評価は、2019年11月に方法書を提出し、手続きを開始したところである。2022年3月までに評価書手続きを終えられるよう、引き続き手続きを実施していく。その後、環境影響評価の結果を踏まえ、会場整備を行っていく。

図3-1：夢洲と会場エリア

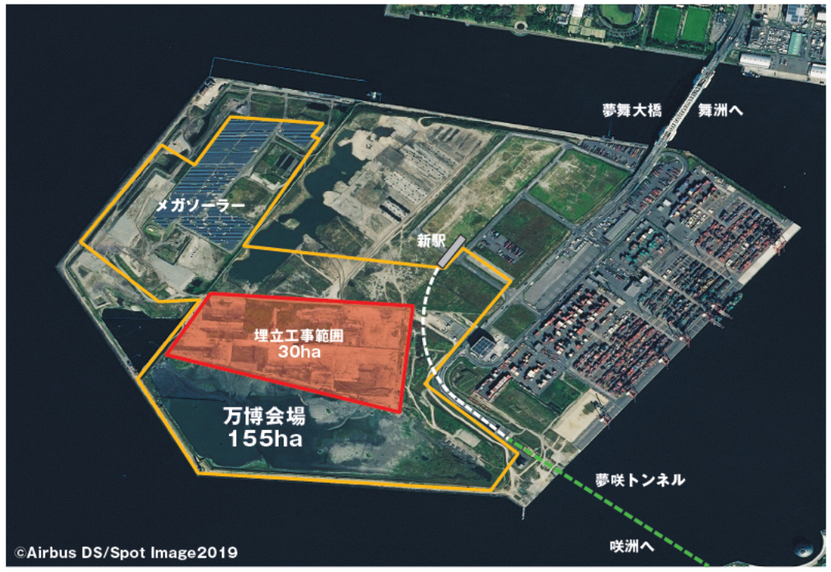

3.2 会場計画の前提条件

3.2.1 想定来場者数

大阪・関西万博の想定来場者数は約2,820万人である。その内訳は国内来場者が約2,470万人、海外からの来場者が約350万人である。国内来場者予測値は、これまで国内で行われた200万人以上の来場者数を有する博覧会など17事例の実績を基に重回帰分析を行い導き出した。この手法によれば、「もし同じ集客要因で夢洲で博覧会を開催したら来場するであろう」という予測値を得ることができる。この予測値に対して、2005年愛知万博における来場者の実績値による補正を行ったところ、日本国内からの来場者数が、約2,470万人と予測された。なお、国内来場者は大阪・関西地域からの来場者が中心であり、約1,560万人が訪れると予測している。

一方、2025年大阪・関西万博における外国人来場者数は、過去に日本で開催された国際博覧会の外国人の来場者数の割合を基に推計を行った。政府目標に基づくと、2025年には訪日外国人数は5,000万人に達すると推測される。この推計を用い、また過去の博覧会への外国人来場者数に訪日外国人数との割合を当てはめて試算すると、2025年日本万国博覧会における海外からの来場者数は、350万人となると予測される。

男女別内訳は男性が48.5%で約13.68百万人、女性が51.5%で約14.52百万人と想定している。博覧会への日帰り来場者は70.5％、宿泊を伴う来場者は29.5％と想定している。年齢別の想定来場者数は、10歳未満が8.1％、10～19歳が11.1％、20～29歳が20.5％、30～39歳が13.4％、40～49歳が16.3％、50～59歳が16.8%、60歳以上が13.8%と想定している。

想定日来場者数は約28.5万人と推定している。これは、以下のとおり試算している。2005年愛知万博の日来場者数が多かった日の上位10%の期間（18日間）に、計4,003,277人、平均222,404人/日が来ている。ピーク時平均日来場者数222,404人は、愛知万博の総来場者数22,049,544人のうち、1.01%の人数となる。これを基に、大阪・関西万博想定総来場者数2,820万人に、同じ割合1.01％を乗じて、ピーク時の日来場者数28.5万人を算出した。

ピーク時期は夏休みとなる8月及び閉会前の数週間と想定している。1日の1時間当たりのピーク時来場者数は、入場が約5.9万人、退場が約5.5万人と想定しており、これは、2005年愛知万博における日来場者数上位10％の入退場ピーク率の平均を基に算出した。

3.2.2　参加者の数、形態及び種類
（表3-1参照）

パビリオンは敷地渡しによる出展、モジュール出展、共同館出展を予定している。

出展形態別の参加者の種類、数については以下の通り計画する。

タイプA.敷地渡しによる出展
- 参加国50か国（区画数50）、総敷地面積92,500㎡、平均敷地面積1,850㎡
- 日本国政府・自治体（区画数2）、総敷地面積25,800㎡、平均敷地面積12,900㎡
- 民間企業30社（区画数9）、総敷地面積31,500㎡、平均敷地面積3,500㎡

タイプB.モジュール出展
- 参加国30か国（区画数30）、総敷地面積17,450㎡、平均敷地面積582㎡
- 国際機関25機関（区画数5）、総敷地面積7,050㎡、平均敷地面積1,410㎡

タイプC.共同館出展
- 参加国70か国（区画数7）、総敷地面積16,650㎡、平均敷地面積2,775㎡

いずれも、建ぺい率は70%である。

階層については、タイプAは、積層化が可能である。一方、タイプB・Cパビリオンの階層は1階建てを想定している。

※建ぺい率及び階層については、基本計画（2020年秋頃策定）、基本設計（2021年）の段階で、変更する可能性がある。

3.3 会場計画

3.3.1　会場計画の基本コンセプト

大阪・関西万博が提示する未来社会は必ずしも中心から形作られていくものではなく、多様な個と個が結びつき、調和が図られていく中であらゆる人が参加可能な形で形成されていくものである。このため、会場は「非中心」「離散」をキーコンセプトとした未来社会を反映している。ランダムに配置されたパビリオンが世界中に広がる個々の人々を表し、会場を世界中の80億人皆で共創していく未来社会と見立てている。

大阪・関西万博では個人が本万博における体験から気付きを得て、個人の求める生き方やそれを包摂する社会・経済システムを構築すべく、他の来場者との交流等を通じて、未来社会を共創していく場となることを目指す。

3.3.2　配置計画

3.3.2.1　配置の考え方

開催者は、大阪・関西万博では未来社会の姿を表現するため「非中心」「離散」的な施設配置を検討する。
- パビリオンワールド（会場の中央部）
  開催者は、テーマを考慮したパビリオンの配置を検討する。
- グリーンワールド（西側広場）
  イベントや交流を目的とした、広場、野外イベント広場などで構成される。
- ウォーターワールド（南側水面及びその周辺）
  水に触れることのできる広場の設置を検討するとともに花火などの演出を行うことも検討する。

※水面活用については、基本計画策定時に、変更する可能性がある。

図3-2：各エリアの配置

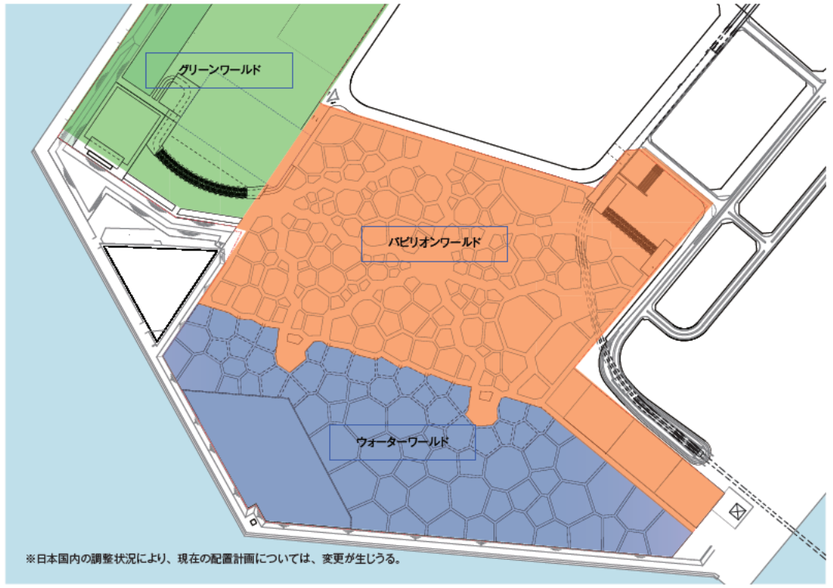

会場は、多様なAR（拡張現実）やMR（複合現実）展示、イベントや出会いの場、交流の場といった来場者にとって重要な体験スペースを提供する。

メインストリートは、エントランスと「空（くう）」と呼ばれる広場を結ぶ。

「空」は主要なイベントや展示の場所として、来場者同士の新たな交流を生む場所となる。

3.3.2.2　会場レイアウト（表3-1参照）

パビリオンは地理的な配置ではなく、公式参加者のパビリオンについては、3つのサブテーマに応じて、非公式参加者のパビリオンについては、5つの「空」の周辺に集める配置を行う。

また、各パビリオンの具体的な配置については、高い集客が見込まれるパビリオンを分散させたり、あるいはエントランスから離して配置したりするなど、来場者の流れが円滑になるような配置を行う。

図3-3：「空」配置

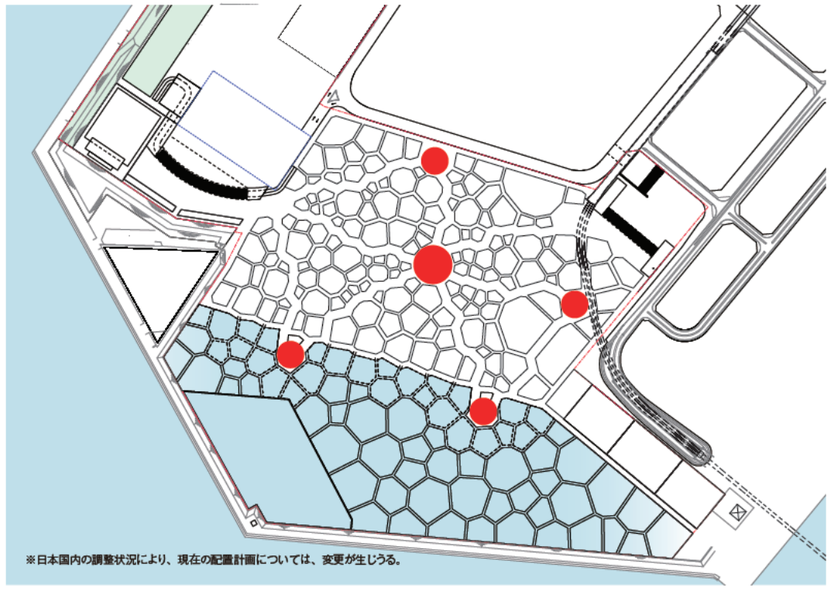

※日本国内の調整状況により、現在の配置計画については、変更が生じうる。

参加国パビリオン・企業パビリオン・国際機関パビリオン及び開催者が建築するパビリオンは、以下のとおりである。

タイプAパビリオン（敷地渡しによる出展）

各参加者に対し所定の面積を持つ敷地を提供し、その中で自由に形状やデザインを構成するパビリオンである。

- 参加国
  区画は全部で50区画あり、総敷地面積92,500㎡、平均敷地面積は1,850㎡である。3段階の面積に分かれており、敷地面積3,500㎡が15区画（A-1）、1,750㎡が10区画（A-2）、900㎡が25区画（A-3）である。
- 民間企業
  区画は全部で9区画あり、総敷地面積31,500㎡、平均敷地面積は3,500㎡である。企業パビリオンの利用は、30企業を想定しており、総延床面積21,600㎡で、1企業当たりの延床面積は720㎡である。

図3-4：タイプAパビリオン　配置

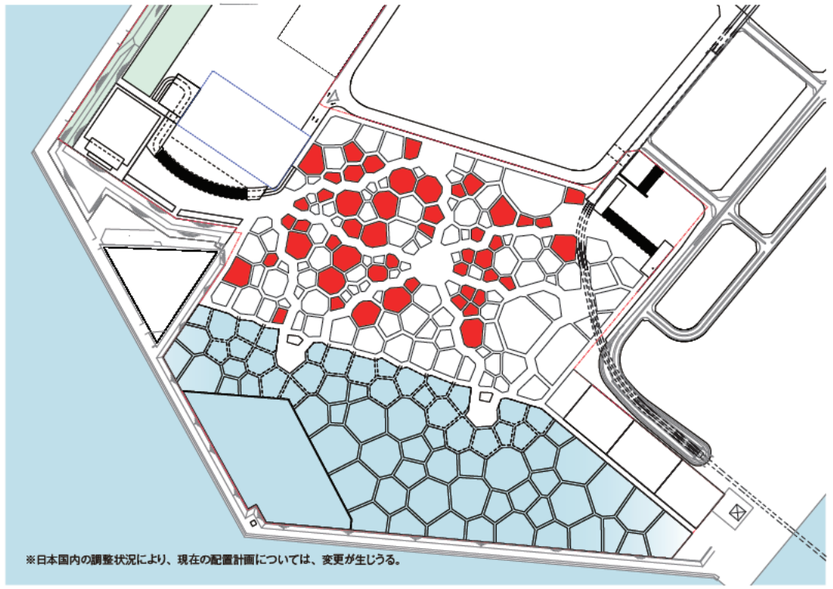

※日本国内の調整状況により、現在の配置計画については、変更が生じうる。

タイプＢパビリオン（モジュールによる出展）

開催者が建築し、参加国や国際機関のパビリオンとして提供する。参加者はコンテンツを自由に決定し、パビリオンの内外装をデザインすることができる。参加者自らが、パビリオン内で、必要に応じて自由にオフィスや倉庫などを設置することを想定している。

- 参加国
  区画は全部で30区画あり、総敷地面積17,450㎡、平均敷地面積は582㎡である。3段階の面積に分かれており、敷地面積1,750㎡が2区画（B-1）、900㎡が3区画（B-2）、450㎡が25区画（B-3）である。
- 国際機関
  区画は全部で5区画あり、総敷地面積7,050㎡、平均敷地面積は1,410㎡である。4段階の面積に分かれており、敷地面積3,500㎡が1区画（I-1）、1,750㎡が1区画（I-2）、900㎡が1区画（I-3）、450㎡が2区画（I-4）である。
  25の国際機関がタイプＢによる出展を利用すると想定しており、総延床面積は4,800㎡で、1機関当たりの延床面積は192㎡である。

タイプＣパビリオン（共同館による出展）

タイプＣについては、形状やデザインは開催者が決定し、建築する。参加国は、これらのパビリオン内の一部区画が提供される。参加国はタイプＣパビリオンの割り当てられた区画内において、コンテンツやデザインを自由に決定することができる。

共同館は全部で7館を計画しており、総敷地面積16,650㎡、平均敷地面積は2,775㎡である。3段階の面積に分かれており、敷地面積3,500㎡が3館（C-1）、1,750㎡が3館（C-2）、900㎡が1館（C-3）である。共同館の利用は70か国を想定しており、総延床面積は11,400㎡で、1か国当たりの延床面積は163㎡である。

図3-5：民間企業パビリオン　配置

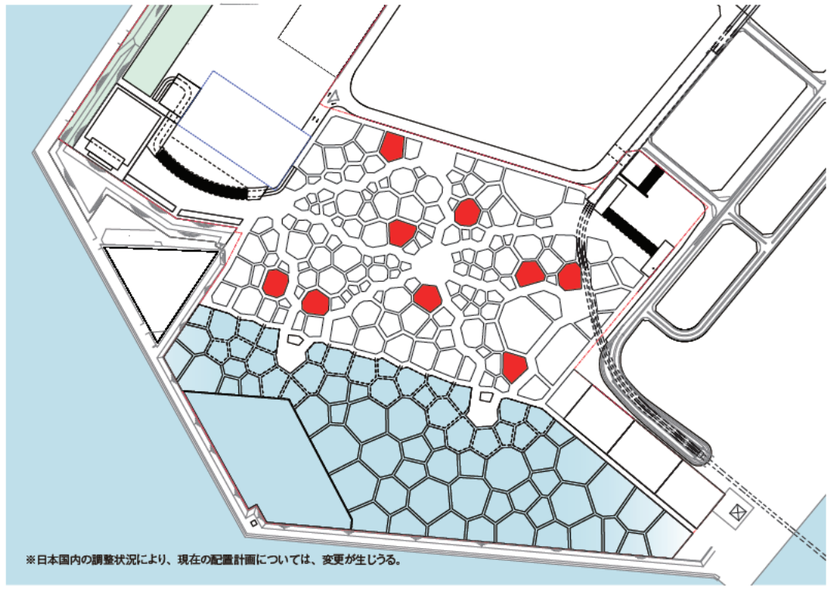

※日本国内の調整状況により、現在の配置計画については、変更が生じうる。

図3-6：タイプBパビリオン　配置

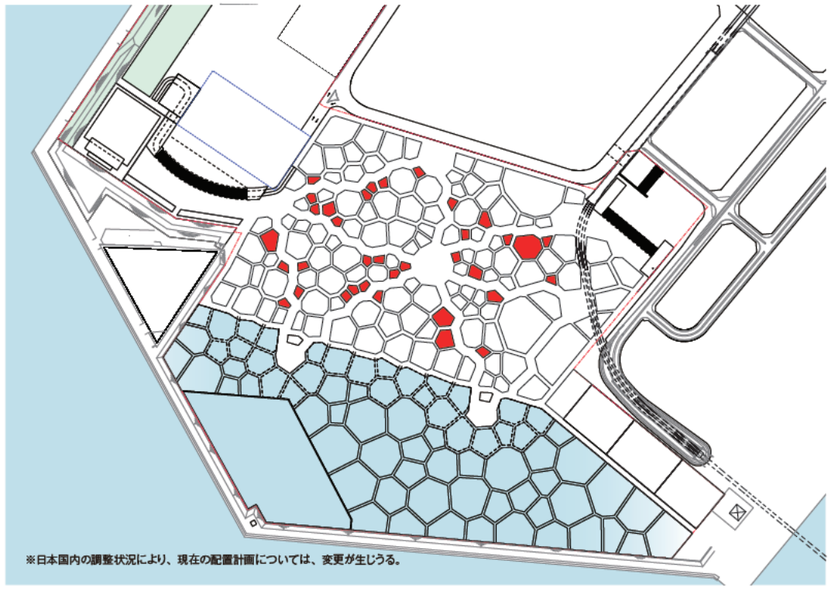

※日本国内の調整状況により、現在の配置計画については、変更が生じうる。

図3-7：パビリオン大きさの種類

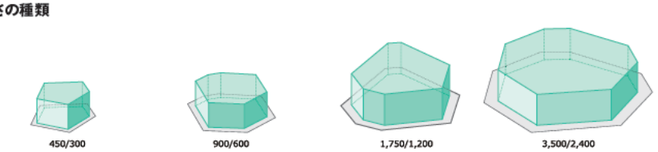

	450/300	900/600	1,750/1,200	3,500/2,400
敷地面積（㎡）	450	900	1,750	3,500
最大建築面積（㎡）	300	600	1,200	2,400

※形は一例である。

日本館

日本館は大阪・関西万博会場の東側に配置を検討し、敷地面積は12,900㎡とする予定である。

テーマ館

大阪・関西万博のテーマにつながる様々な体験を実践するためのテーマ館について、パビリオンワールド内に11の区画を計画する。総敷地面積は13,300㎡、2層で総延床面積は18,000㎡である。

テーマ館は「空」の周辺にグルーピングして配置し、来場者へのテーマの周知や、「空」で行われる催事などと一体となった体験ができるよう配慮する。

図3-8：タイプCパビリオン　配置

図3-9：日本館　配置

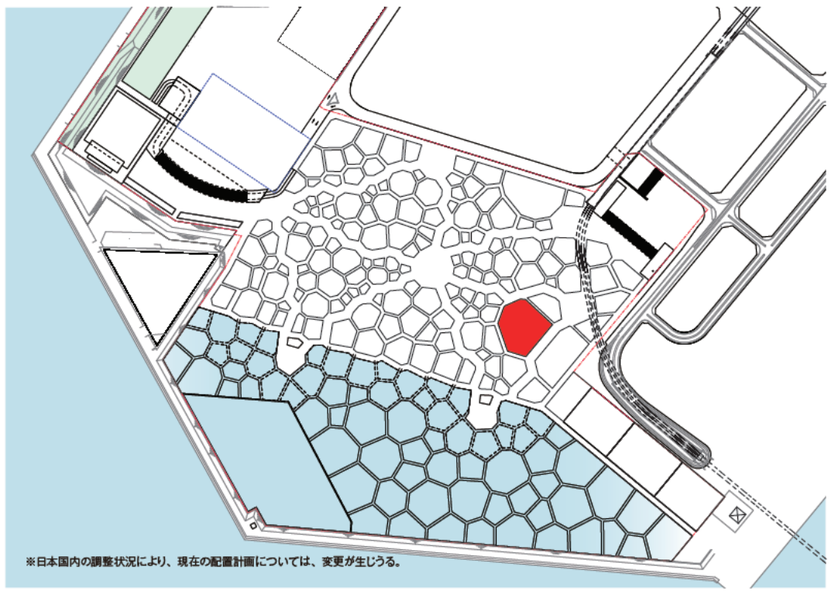

図3-10：テーマ館　配置

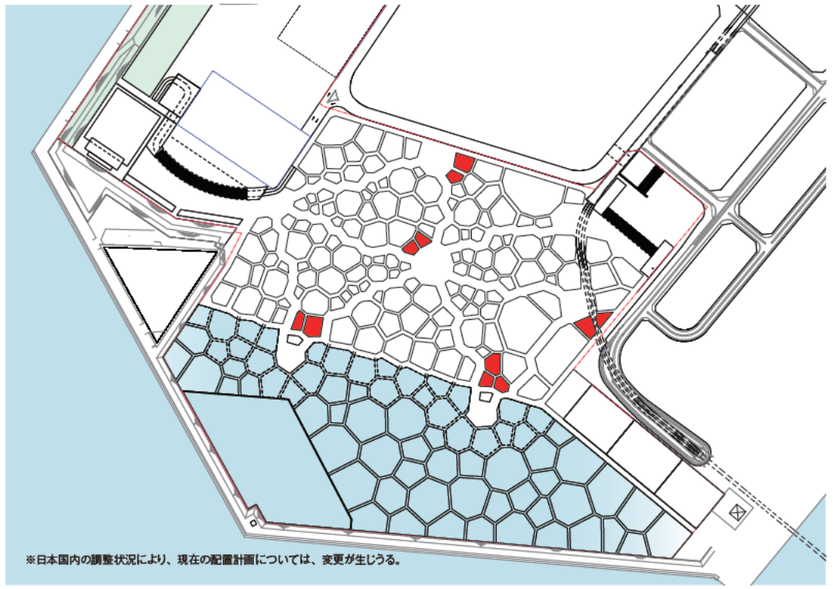

自治体館

自治体館は大阪・関西万博会場の縁となる東側エントランスに近い場所に配置を検討し、敷地面積は12,900㎡とする予定である。

NPOルーム

未来社会の担い手として、市民の参加、出展を促すためにNPO向けの施設を用意し、敷地面積は3,500㎡とする予定である。

催事施設

大阪・関西万博会場の東側に、催事施設の配置を検討する。催事施設は大ホール及び小ホールから構成され、合計の延床面積は9,900㎡とする予定である。現時点で大きさは大ホールが7,800㎡で収容人数が2,600人、小ホールが2,100㎡で収容人数が700人を想定している。これらの施設は、国際会議やセミナー、プレゼンテーション、文化的なイベントやナショナルデーに使用される予定である。

これとは別に西エントランス付近に屋外のイベント広場を配置する。現時点でイベント広場は31,000㎡を想定しており、収容人数は17,000人を想定している。

図3-11：自治体館　配置

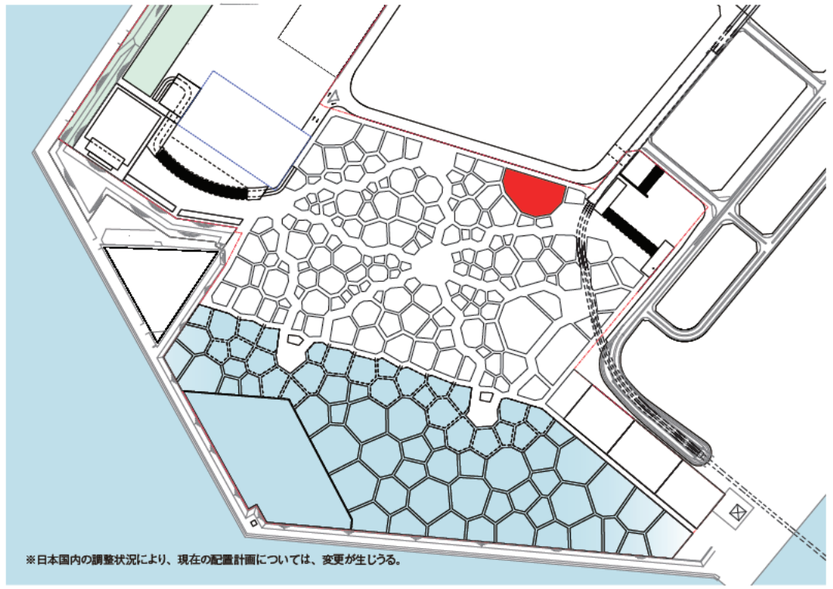

※日本国内の調整状況により、現在の配置計画については、変更が生じうる。

図3-12：NPOルーム　配置

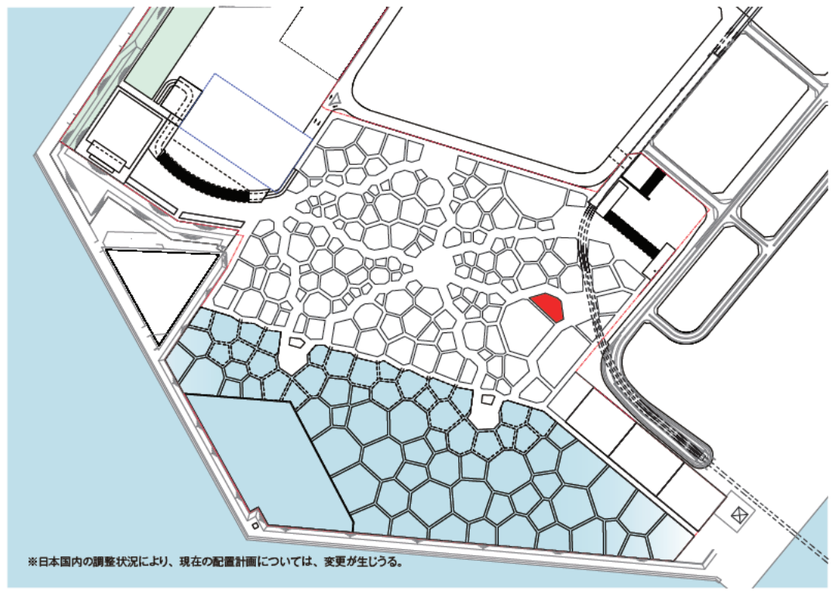

※日本国内の調整状況により、現在の配置計画については、変更が生じうる。

図3-13：催事施設　配置

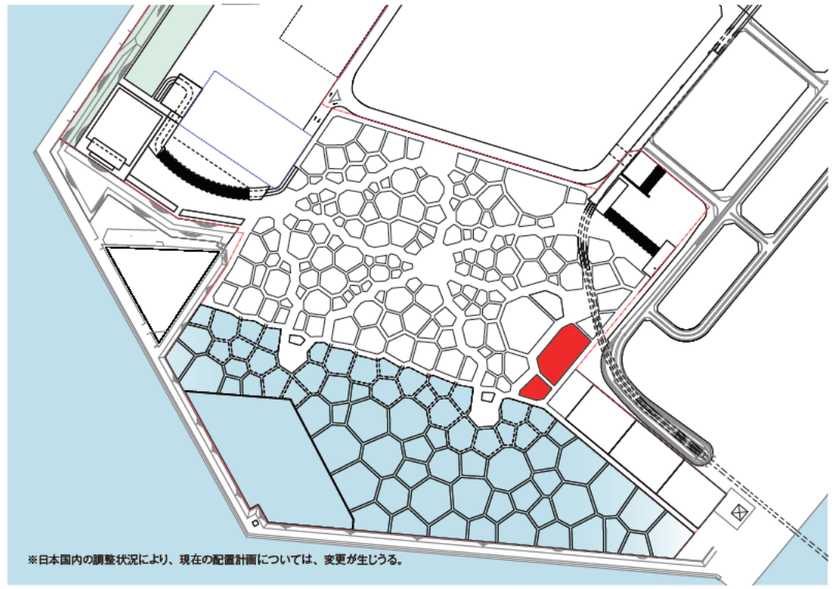

※日本国内の調整状況により、現在の配置計画については、変更が生じうる。

エントランスゲート

エントランスゲート（入場プラザを含む）は、東と西の2ヶ所に設置する。東ゲート44,000㎡、西ゲート69,000㎡、交通ターミナル50,000㎡とする予定である。

東西の入場プラザを含むエントランスゲートの広さは、想定日来場者数が28.5万人の計画基準日の朝のピーク時間帯（8時台）の来場者（東ゲートで約24,000人、西ゲートで約35,000人）の収容量を検証して設定している。設定時、現行技術で実現可能なセキュリティチェック、チケットチェックを勘案したゲート処理能力等も踏まえている。さらにエントランスの混雑を緩和するため、今後は、ゲート施設に関してセキュリティ設備をはじめとした技術開発の動向を見据えて、最新設備を導入すると同時に、混雑時には開場時間を早めるアーリーオープンなどの対策により混雑の緩和を図っていく。

図3-14：エントランス　配置

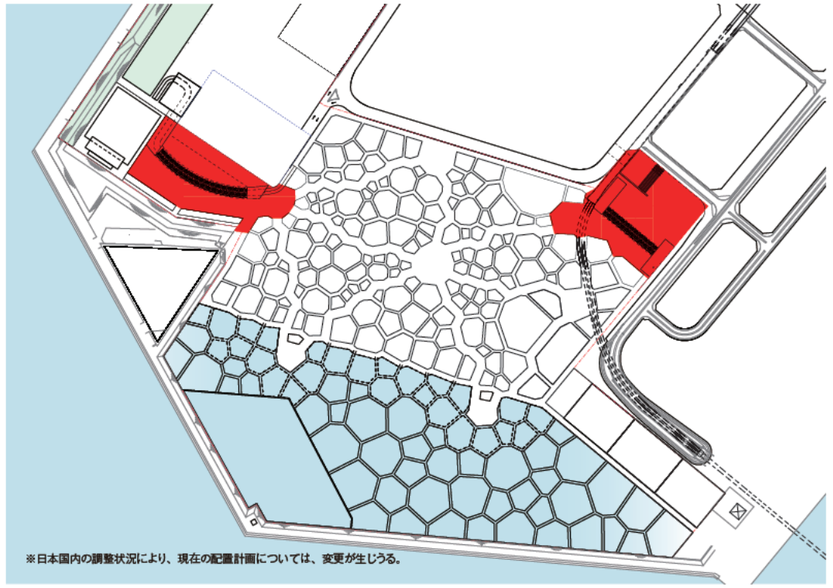

※日本国内の調整状況により、現在の配置計画については、変更が生じうる。

メディアセンター

メディアセンターは、会場の南東側に配置することを検討している博覧会協会本部の建物に設置する予定である。

図3-15：メディアセンター　配置

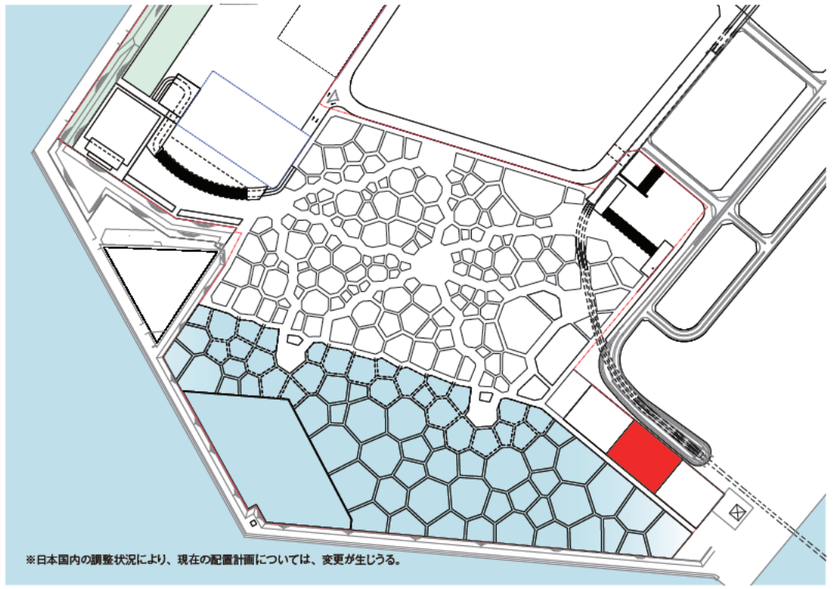

※日本国内の調整状況により、現在の配置計画については、変更が生じうる。

迎賓館

迎賓館は、レセプション施設として、VIPエントランスに隣接して設置し、期間中に開催されるナショナルデー等において各国代表のおもてなしをする場とする。延床面積は4,200㎡を予定している。

VIPは会場南東側に配置した「VIP・サービスゲート施設」に車で会場に入ることができる。夢舞大橋から直進し夢咲トンネル側道を通って、VIP・サービスゲート施設に入るルートと、夢咲トンネルから左折してVIP・サービスゲート施設に入るルートがある。ヘリコプターは、「VIP・サービスゲート施設」に着陸することを想定している。一般の来場者動線と区分しセキュリティ性を高める。

図3-16：迎賓館　配置

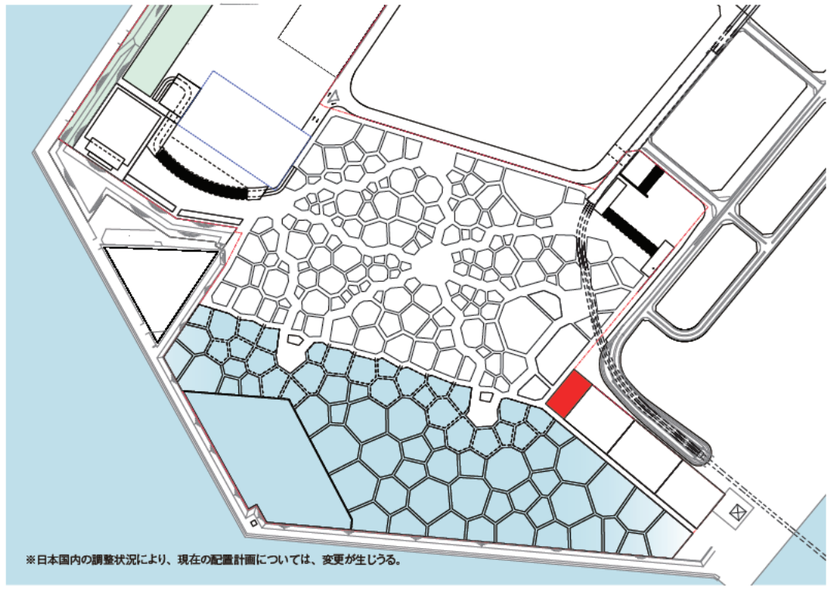

※日本国内の調整状況により、現在の配置計画については、変更が生じうる。

サポート施設

a）営業施設（飲食・物販施設）

飲食・物販施設については、総敷地面積は49,800㎡で、大阪・関西万博会場内に16か所の区画を計画する予定である。

開催者は、会場内の人の流れを考慮して各施設を配置する。

b）休憩スペース、トイレ

パビリオンワールド内に、来場者の休憩スペースを6か所設置する予定である。併設するトイレも含めて総敷地面積は13,200㎡であり、上屋の延床面積が3,000㎡の空間を提供する予定である。

c）緊急看護施設・緊急事態対応センター

開催者は、緊急時の対応施設として、傷病人が生じた場合に対応する緊急看護施設及び事故等が発生した場合に早急に対応する機能として緊急事態対応センターを設ける。東西エントランス付近を含む会場内の適切な場所への配置を検討する。

図3-17：営業施設　配置

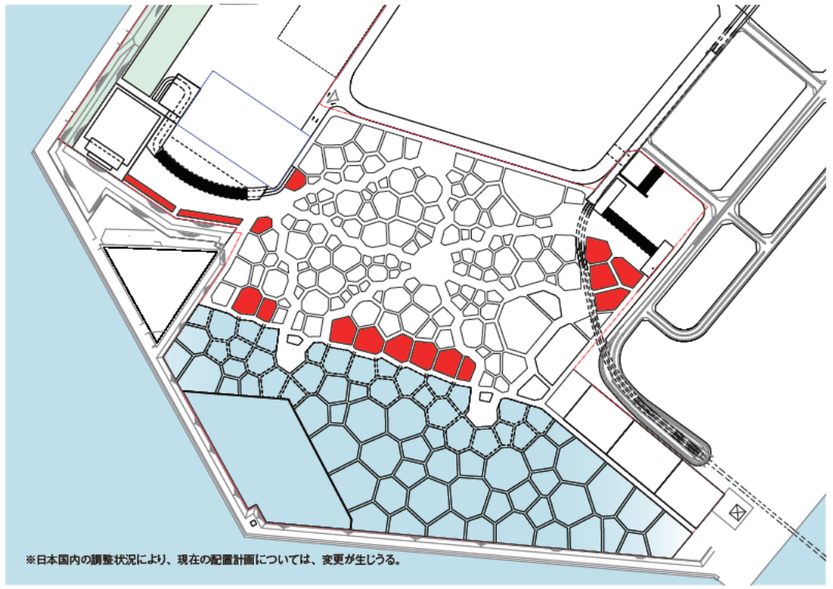

※日本国内の調整状況により、現在の配置計画については、変更が生じうる。

d）案内所（ゲストリレーション）
開催者は、来場者案内施設として会場内にゲストリレーションセンターを配置する。

e）博覧会協会本部・バックヤード
博覧会協会スタッフの拠点として博覧会協会本部を建築する。同建物には警察、警備、消防の現地対策本部を設置し、大阪・関西万博会期中の会場内の安全を確保する。バックヤードは博覧会協会本部を含む会場内で働くスタッフのみが入れるエリアとし、来場者の動線と分離する計画である。

図3-18：休憩スペース（トイレ併設） 配置

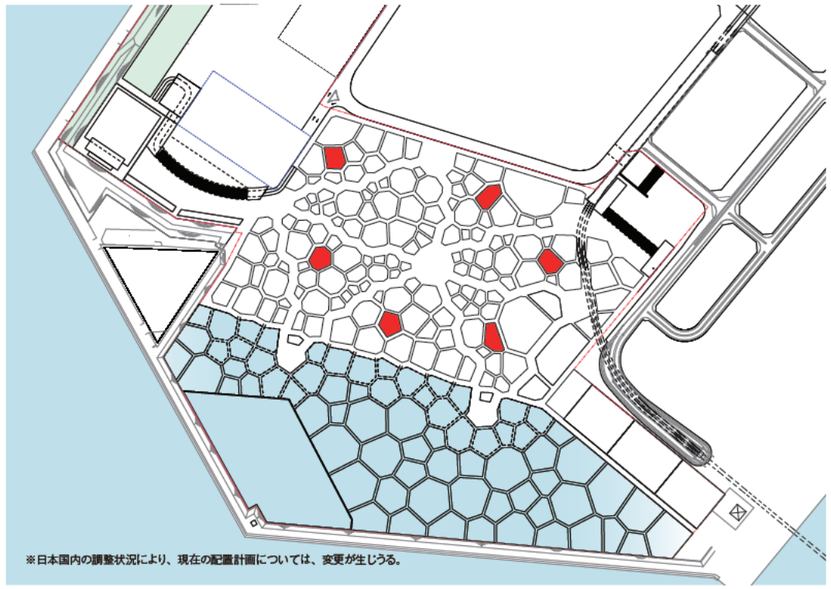

※日本国内の調整状況により、現在の配置計画については、変更が生じうる。

パビリオンなどの割当てについて
基本的には参加表明順に開催者がスペースを割り当てる。その際に、参加者のテーマや展示内容を考慮しながら、参加者の要望に基づき対応する。

図3-19 博覧会協会本部、サービス管理施設 配置

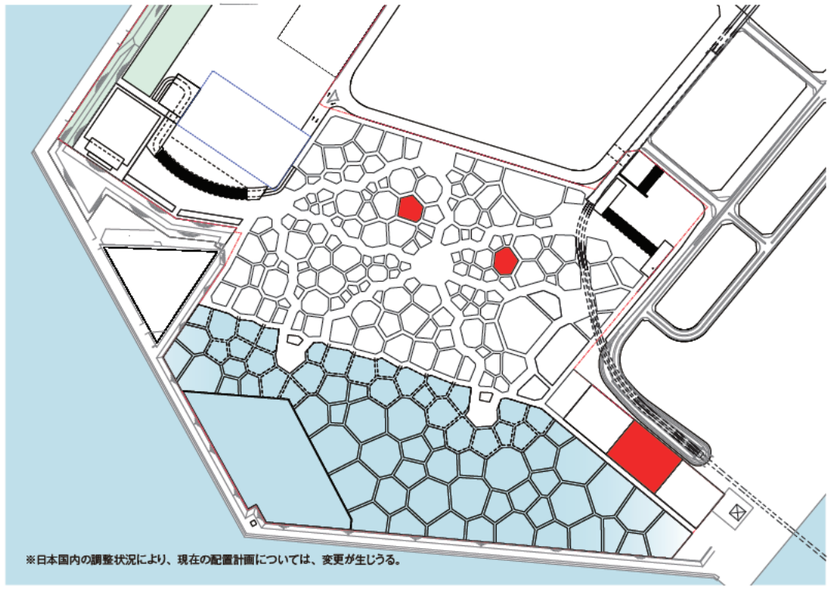

※日本国内の調整状況により、現在の配置計画については、変更が生じうる。

図3-20：会場配置計画

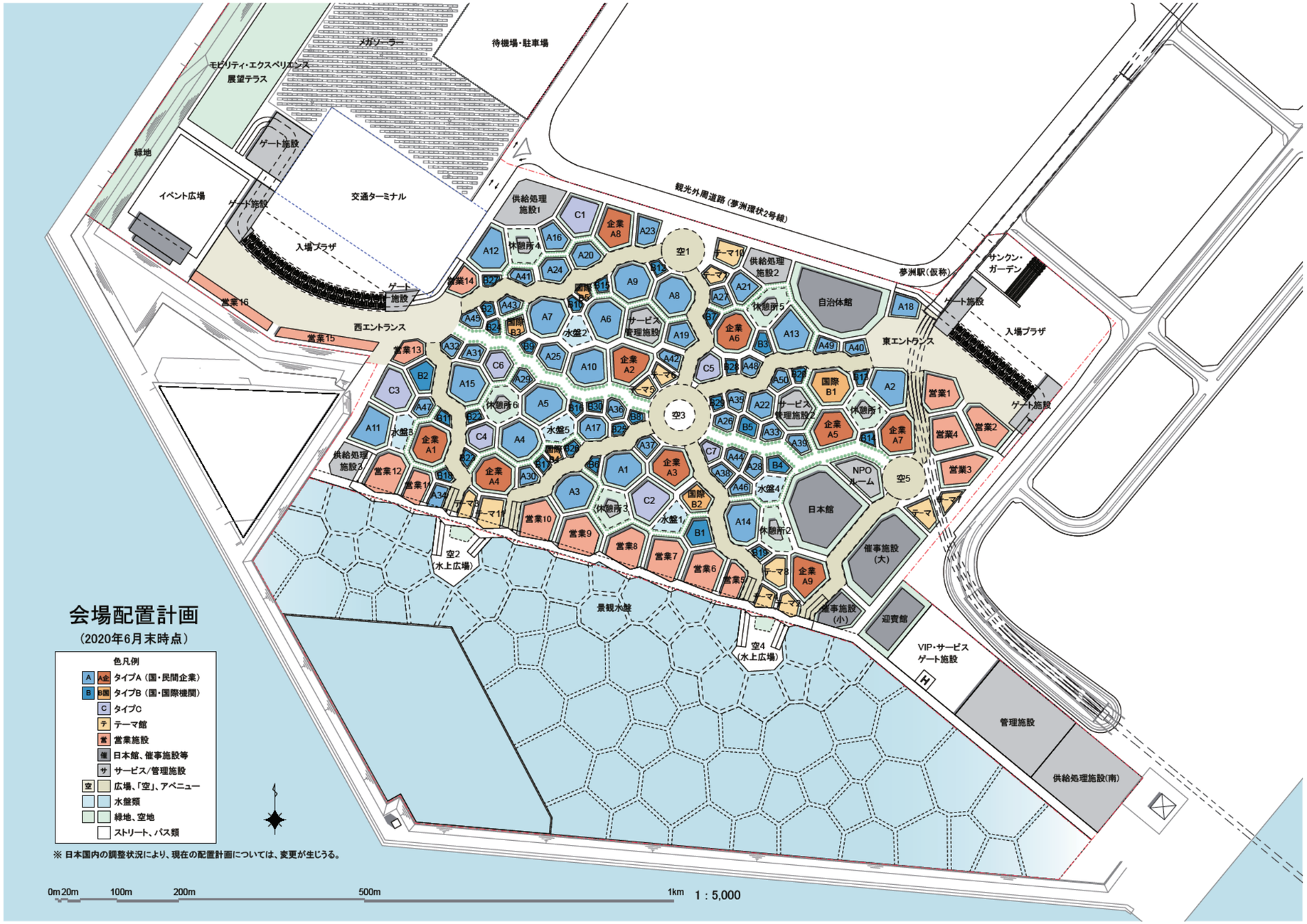
メガソーラー
待機場・駐車場
モビリティ・エクスペリエンス
展望テラス
緑地
ゲート施設
イベント広場
交通ターミナル
入場プラザ
観光外周道路（夢洲環状2号線）
夢洲駅（仮称）
サンクン・ガーデン
供給処理施設1
供給処理施設2
供給処理施設3
自治体館
日本館
NPOルーム
催事施設（大）
催事施設（小）
迎賓館
VIP・サービスゲート施設
管理施設
供給処理施設(南)
西エントランス
東エントランス
景観水盤
水上広場
空1
空2
空3
空4
空5
休憩所1
休憩所2
休憩所3
休憩所4
休憩所5
休憩所6
水盤1
水盤2
水盤3
水盤4
水盤5
水盤6
企業A1
企業A2
企業A3
企業A4
企業A5
企業A6
企業A7
企業A8
企業A9
国際B1
国際B2
国際B3
サービス管理施設1
サービス管理施設2
営業1
営業2
営業3
営業4
営業5
営業6
営業7
営業8
営業9
営業10
営業11
営業12
営業13
営業14
営業15
営業16
テーマ1
テーマ2
テーマ3
テーマ4
テーマ5
テーマ6
テーマ7
テーマ8
テーマ9
テーマ10
会場配置計画
（2020年6月末時点）
色凡例
タイプA（国・民間企業）
タイプB（国・国際機関）
タイプC
テーマ館
営業施設
日本館、催事施設等
サービス/管理施設
広場、「空」、アベニュー
水盤類
緑地、空地
ストリート、パス類
※ 日本国内の調整状況により、現在の配置計画については、変更が生じうる。
0m 20m 100m 200m 500m 1km
1：5,000

表3-1：会場内の割当て

			敷地面積（m²）	延床面積（m²）	階数	区画	備考
日本館			12,900	9,000		1	
テーマ館	［11区画］	T - 1	1,750	2,400	2	4	8つのテーマ
		T - 2	900	1,200	2	7	
タイプAパビリオン	参加国［50区画］	A - 1	3,500	2,400	1	15	
		A - 2	1,750	1,200	1	10	
		A - 3	900	600	1	25	
	民間企業［9区画］		3,500	2,400	1	9	
タイプBパビリオン	参加国［30区画］	B - 1	1,750	1,200	1	2	
		B - 2	900	600	1	3	
		B - 3	450	300	1	25	
	国際機関［5区画］	I - 1	3,500	2,400	1	1	
		I - 2	1,750	1,200	1	1	
		I - 3	900	600	1	1	
		I - 4	450	300	1	2	
タイプCパビリオン	［7区画］	C - 1	3,500	2,400	1	3	
		C - 2	1,750	1,200	1	3	
		C - 3	900	600	1	1	
自治体館			12,900	9,000		1	
NPOルーム			3,500	2,400		1	
催事施設			14,200	9,900		1(2)	大ホール 7,800㎡、小ホール 2,100㎡
迎賓館			6,000	4,200		1	
営業施設（飲食 物販施設）		F - 1	3,900	2,400	1	2	
		F - 2	3,500	3,600	2	6	
		F - 3	3,500	2,400	1	4	
		F - 4	1,750	1,800	2	2	
		F - 5	1,750	1,200	1	2	

※建蔽率：70%

3.3.3　会場外の計画

3.3.3.1　会場外駐車場

会場外駐車場の必要性

会場となる夢洲へのアクセス手段は、鉄道、主要駅からのシャトルバス及び自動車類（団体バス、自家用車等）である。夢洲につながる道路は、夢舞大橋と夢咲トンネルの２ルートであり、会場となる夢洲には、原則、VIP車両や団体バス、障害者が利用する車両向け駐車場を用意する。一方、一般の自家用車での来場に関しては、会場から概ね15km圏内に会場外駐車場を十分に設け、シャトルバスで会場に行くパーク・アンド・ライドシステムを利用することで、会場周辺の渋滞を緩和する。（詳細は、3.4.2.4を参照）

3.3.3.2　バーチャル技術の展開と会場外の活動

開催者は、未来社会をデザインする万博として、バーチャル技術を会場内外で展開する。具体的には、①夢洲の会場内で行う最新のバーチャル技術を活用した様々な展示や催事（会場内）、②ウェブサイトやその他の技術を活用し、様々な理由で実際に来場することができない世界中の人々が万博に参加することができる仕組み（会場外・オンライン）といった二つの軸で、未来社会を想起させる展示やアイデア展開の手法を検討する。

会場外の活動については、大阪・関西万博のステークホルダーである自治体等が主体的に展開する万博関連事業等との連携を想定し、その推進手法について、開催者は具体的に検討を進める。

3.3.4　施設について

3.3.4.1　建設に関する規則

万博会場敷地の建ぺい率は70％、容積率は400％とする。

容積率とは、建築物の延べ面積の敷地面積に対する割合である。万博会場の敷地については、都市計画で指定された容積率の制限が400％であるため、万博会場の各施設の容積率の制限も400％とした。

現在のところ高さについては規定していない。高さの制限については、今後、建設ガイドラインを策定する段階で規定するかどうかも含め検討する。

景観上の観点から、建物外壁について、敷地境界線からの後退距離を設定する。

地質、水はけ、地域の建築規則や規制に関する情報等を参加者に対して事前に伝達する。

開催者は、会場や建物の設計においても積極的な環境配慮デザインの実践により「環境先進都市・大阪」に相応しい会場計画を検討する。

開催者は、積極的な再生可能エネルギーの利活用を行い、パビリオン等のエネルギー自立化（ZEB化）についても検討する。

開催者は、施設の建築、運営、解体に当たって、環境認証を有するリサイクル素材や、リユース・リサイクル可能な部材を積極的に活用し、解体物については徹底した３Ｒに取り組むことで環境負荷の抑制に努める。

また、COVID-19の流行を受け、例えば施設内の換気について、既存の指針等を踏まえ、適切な換気量を確保することを規定するなど、既存の指針等の更新状況を踏まえた上で、建設ガイドラインを策定する。

3.3.4.2　参加者建築パビリオン

タイプＡ：敷地渡しによる出展
　開催者が参加者に敷地を渡し、参加者がパビリオンを建築する。参加者は、万博終了後、パビリオンの解体・撤去を行い、引渡し時と同一の状態に戻す責任がある。
　ユーティリティは、敷地境界まで開催者が設置する。ユーティリティへの接続と敷地内への設置は参加者の責任とする。（建築工事で必要となる給水、電力などについては、当初は工事用仮設配管などにより供給する可能性がある。）

3.3.4.3　開催者建築パビリオン

タイプＢ：モジュール出展
　開催者がパビリオンを建築して、参加者に展示スペースを提供する。参加者はこれを借り受け、自ら展示設備や内装、展示空間を作り上げる。
　引渡し時、パビリオンには汚水、雨水排水、上水、電気、通信等のユーティリティを完備する。参加者の設備をユーティリティへ接続することは参加者の責任とする。

タイプＣ：共同館出展
　共同館は、会場内に７館を確保する。参加者は館内の一部区画を借り受け、自ら展示設備や内装を行って展示空間を作り上げる。共同館は、参加者が様々なレイアウトの中から希望するものを選択できるような設計とする。引渡し時、パビリオンには、汚水、雨水排水、上水、電気、通信等のユーティリティを完備する。参加者の設備をユーティリティへ接続することは参加者の責任とする。

ガイドライン
　パビリオン、外壁、ランドスケープは建設ガイドラインに準拠して開催者が建設する。参加者は自らの展示内容に合わせて内装を仕上げる必要がある。内装デザインは開催者が提供する建設ガイドラインに準拠させる必要がある。

図3-21：パビリオン建築タイプ

3.3.4.4　テーマ館

　参加国、民間企業、国際機関及びその他の参加者が、自由にコンテンツを提供するパビリオンに加えて、来場者の交流やアイディアの共創を促進するためのパビリオンの設置を計画している。開催者が大阪・関西万博のテーマである『いのち輝く未来社会のデザイン』を実現するパビリオンを建築する予定である。
　テーマ館のコンセプトは、第2章で記載のとおり『いのち輝く未来社会のデザイン』及び３つのサブテーマへの理解を深めるとともに、具体的に共創する場として展開する。テーマ館においては、以下のような視点から展示を検討する。
「いのちを知る」
「いのちを育む」
「いのちを守る」
「いのちをつむぐ」
「いのちを拡げる」
「いのちを高める」
「いのちを磨く」
「いのちを響き合わせる」

3.3.4.5　ベストプラクティスエリア

　ベストプラクティスエリアとは、いのち輝く未来社会のデザインを探求するためのフレームワーク「People’s Living Lab」の考え方で、非公式参加者に向けて参加を募ることを目的にするものである。
　都市やまち、企業、起業家、中小企業、NGO・NPO、個人事業主、市民といった多くのステークホルダーの参加を期待し、大きな資本を持たない対象者でも挑戦が可能となるよう工夫する。（詳細は第２章参照）
　具体的には、開催前から世界中の優れた社会起業家や様々なセクターが一堂に会し、互いのノウハウやネットワークを共有し、テーマ『いのち輝く未来社会のデザイン』の探求とSDGsの達成に向けた解決策の共創を促進する様々なセッションを開催する。
　これらは恒常的な専有の敷地ではなく、ベストプラクティスとされた事業内容にもとづき、例えば会場内に分散する「空」やテーマ館の一部を活用してブースによるベストプラクティスの展示を行うなど、柔軟な発想で他の出展者や来場者との共創を促す仕組みを検討する。

3.3.4.6　その他の施設

　国際物販サービス提供者、飲食サービス提供者は、内装・営業設備・什器備品などを用意して営業する必要がある。開催者は、サービス提供者に対して、施設の建築設計基準とガイドラインを提供し、その遵守を確認する。
　暑さ対策を実施したり、緑あふれるレストスペースやリラクゼーションサービス施設を設けたりするなどして、来場者が心身共に健康になる会場とする。屋根・パーゴラによる日射遮蔽、外にはクールミストシャワー設備、照り返しを抑える舗装材の採用などを行う計画である。
　大阪湾のすばらしい眺望を楽しめる広場などを

検討し、健康プログラムや食の体験、未来社会の新しいライフスタイルを実践できる場所を提供する。

NPOや小さな単位の団体、企業等が出展可能なブースやワゴンを公式参加者のパビリオンの位置に配慮した上で用意する。

3.3.5　タイムライン

3.3.5.1　整備スケジュール

大阪・関西万博のための関連事業の整備スケジュールについては、土地造成（追加埋立て）を2023年3月末（圧密期間を含む）までに完了させる予定である。また、地下鉄（北港テクノポート線）の延伸や此花大橋、夢舞大橋の拡幅については、2025年3月末までの事業完了に向けて、事業主体である地元自治体とその他関係者が中心となって整備事業を推進している。

開催者は、会場整備に係るスケジュールについて、会場基本計画において検討を行う。

- 土地造成
  埋立工事　…　2019.4～2022.3
  ※圧密期間　…　2022.4～2023.3

- 会場整備
  基本・実施設計　…　2020.10～2023.3
  造成・インフラ・建築工事
  …　2022.4～2025.3
  （参加者建築パビリオンの建築工事で必要となるインフラ整備を含む。また、圧密期間が必要となる埋立工事範囲以外の箇所から中心に造成・インフラ・建築工事を始める。）

- 引渡し
  タイプAパビリオン（敷地渡しによる出展）
  …　2023.4（開催2年前）
  タイプBパビリオン（モジュール出展）
  …　2024.7（開催9か月前）
  タイプCパビリオン（共同館出展）
  …　2024.7（開催9か月前）

パビリオンの引き渡し時期については、参加国が展示の準備をするために必要な工事期間（タイプAパビリオンは24か月、タイプB・Cパビリオンは9か月）を考慮して設定している。

3.3.5.2　参加者への建設に関するサポート

開催者は、光熱水通信ユーティリティサービスの提供、設計・工事・警備・清掃など各種業者の斡旋を行う。

3.4
事業計画

3.4.1　開場時間

大阪・関西万博のゲート開場時間は、9:00～22:00とする。ただし、特定の日（例えば、ナイトイベントを実施する場合）は、開場時間を延長することも検討していく。しかしながら、会場全体を一律にオープンすることを求めるものではなく、イベント開催場所や、関連するエリアに限って延長するなどの運用を考えている。よって、開場時間を延長する特定の日については、参加国の判断を尊重できるものと想定しており、パビリオンが、営業時間を延長するかどうか判断することができる。

開場時間は、会場アクセスの詳細な検討の結果、特別規則制定時に変更する可能性がある。

なお、ゲート開場時間内で参加者への適切な運営サポート、来場者へのサービス向上、セキュリティ確保等を勘案した施設等の開場時間を検討していく。

3.4.2　交通アクセス

3.4.2.1　海外及び国内主要都市からの大阪・関西へのアクセス

国内外から関西の主要都市までの交通アクセスは、空路、海路、陸路がある。以下にそれぞれを紹介する。

空路

- 関西国際空港（KIX）
  関西国際空港では、2019年夏期スケジュールにおいて、航空会社73社が世界26か国91都市を結び、開港以来最高の1,570便/週を運行した。関西国際空港の2018年の年間利用者は約2,895万人で、うち国際線の外国人旅客数は約1,528万人である。周辺地域への騒音の影響が少ない海上空港という立地を活かした関西国際空港は、約4,000mの滑走路を2本持つ国際拠点空港である。
  また、関西国際空港は、日本初の完全24時間運用可能な空港でもある。関西国際空港には、南海電気鉄道とJR西日本の2社が乗り入れており、着実で定期的なアクセスを確保している。また関西国際空港は高速道路と直結しており、バスや自家用車でのアクセスについても利便性が高い。関西各地や近隣の中国・四国地方とを結ぶリムジンバス路線網も形成されている。関西国際空港から大阪市中心部へは車で約50分、電車で約60分、万博会場までは車で約40分でアクセス可能である。また、関西国際空港から神戸空港までは、高速船も運航している。
  2018年9月に上陸した台風21号では滑走路、ターミナルが浸水するなど、空港機能に被害をもたらしたが、早期に旅客施設が全面再開している。
  なお、同様の事態を防ぐため、関西国際空港では、護岸のかさ上げや重要施設・設備の浸水防止対策などの防災機能強化を行っている。

- 大阪国際空港（伊丹空港；ITM）
  大阪の中心部から約10kmに位置する大阪国際空港の2018年の年間航空旅客数は、約1,618万人で、国内線では関西で最大の空港である。大阪国際空港は大阪市・神戸市・京都市などからなる京阪神都市圏のほぼ中心に位置するために、利便性が高く、大阪・関西地域の国内線の基幹空港として利用されている。大阪国際空港から大阪市中心部までは車、電車、いずれでも約30分でアクセス可能である。

- 神戸空港（UKB）
  神戸空港は、2018年の年間の航空機発着回数は約3万回、年間航空旅客数は約318万人で、それぞれ地方管理空港の中では第1位を誇る。神戸空港は、人工島であるポートアイランド沖約1kmにあり、ポートアイランドと共に建設された。アクセスにも優れた利便性の高い空港として知られる。大阪市中心部へは車で約50分、電車で約60分でアクセス可能である。

関西エアポートグループにより運営されている関西国際空港、大阪国際空港及び神戸空港の3空港による総旅客数は過去最高の約4,890万人/年（2018年4月～2019年3月）を記録した。これは、堅調なインバウンド需要に支えられたことと、関西エアポートグループが空港の安全とセキュリティを最優先に適切な投資と効率的な3空港一体運営をすることによって、国内外からの空港利用者へのサービス向上に努めた結果でもある。

海路

- クルーズ客船
  充実した高速道路・幹線道路網に直結し、大阪を始め京都・奈良といった観光資源に恵まれた大阪港や神戸港には、国内外を問わず、多くのクルーズ客船が発着している。（2018年のクルーズ船寄港回数実績は大阪港が45回、神戸港が136回）

- 国際フェリー
  国際交易や国際交流の拠点である大阪港国際フェリーターミナルには、釜山（韓国）との定期外航フェリーが週3便、上海（中国）行きの定期外航フェリーが週2便就航しており、うち1便は神戸港からも隔週で発着している。

- 国内フェリー
  大阪南港には、九州・四国方面に3つの船会社による中・長距離カーフェリーが就航しており、年間約100万人の乗客を輸送している。神戸港には、九州・四国方面へ、5つの船会社による中・長距離カーフェリーがほぼ毎日運航している。

- 大阪港・神戸港から大阪市中心部へのアクセス
  大阪港の客船ターミナルやフェリーターミナルから大阪市中心部へは、車、電車、いずれでも約30分でアクセス可能である。神戸港から大阪市中心部へは、車で約45分、電車で約60分でアクセス可能である。

陸路

- 新幹線
  日本の高速鉄道である新幹線は、北は北海道から南は鹿児島までつながっている。その運行システムは、高度な技術と運行管理により、世界最高水準の安全性・効率性・利便性と共に、10分間隔以下という高密度ダイヤ（東海道新幹線）を正確に運行する定時運行性を実現している。日本国内には7路線の新幹線が開通しており、そのうち大阪市内の新大阪駅へは2路線が乗り入れ、新大阪駅の利用者は1日約8万2千人にも達する。新幹線（N700系）の最高速度は時速300kmであり、新大阪駅から東京や福岡までは約2時間30分、名古屋までは約1時間、京都まではたったの約15分で移動することができる。

図3-22：新幹線ネットワーク

出典：国土交通省鉄道局作成資料を基に作成

・高速道路
日本の高速道路ネットワークは網の目のように発達しており、大阪発着での効率的な自動車移動が可能である。
東　京・大阪間は約470km、約５時間
京　都・大阪間は約28km、約20分
名古屋・大阪間は約170km、約２時間
福　岡・大阪間は約600km、約７時間

図3-23：全国高規格幹線道路図

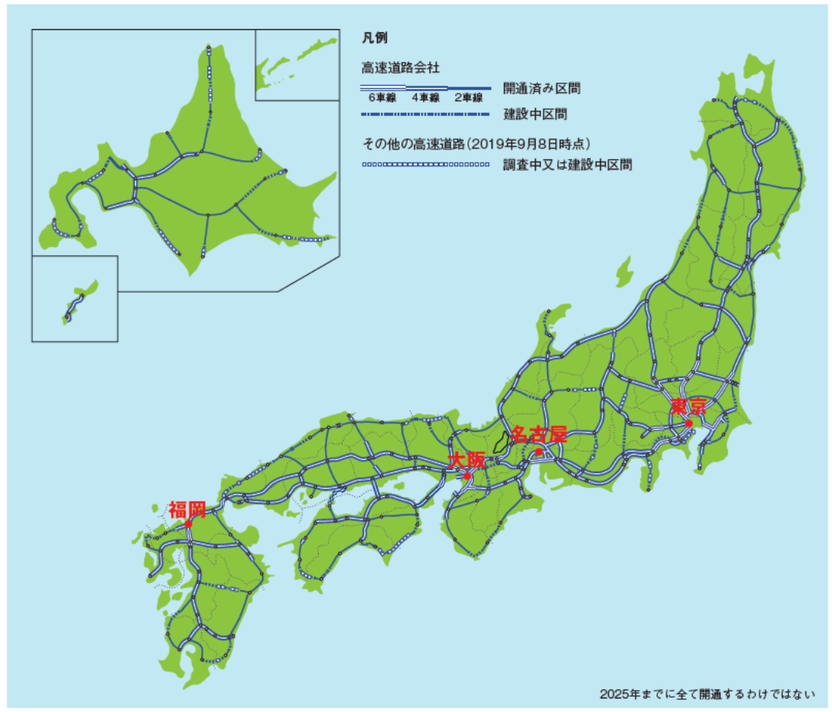

出典：国土交通省データ（2019年9月8日時点 全国路線図）を基に作成

3.4.2.2　夢洲へのアクセス

長い歴史のある、大規模かつ効率的な交通インフラによって、夢洲は既に関西地方全域とつながっている。以下にそれぞれを紹介する。

図3-24：近畿圏高規格幹線道路図

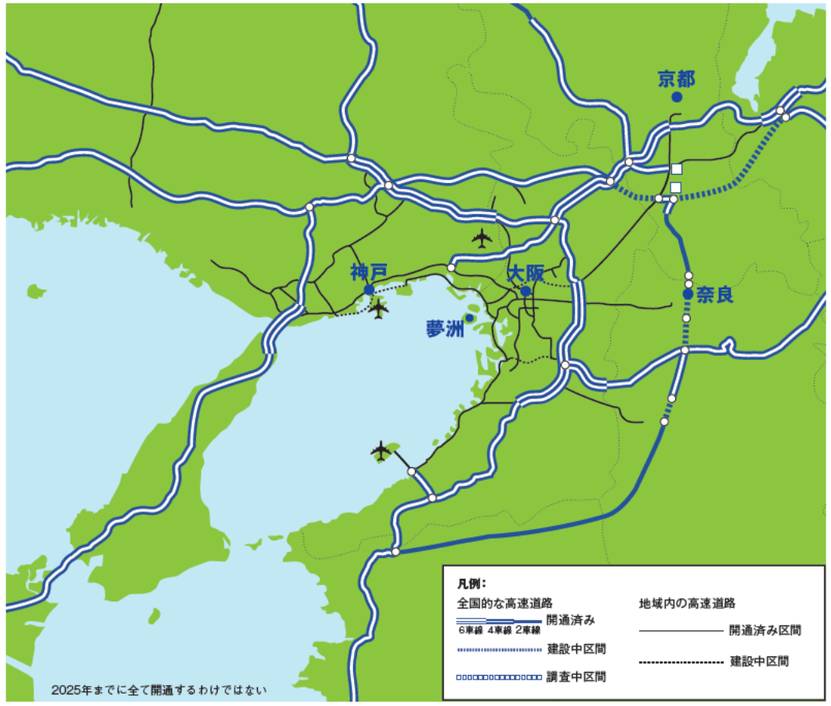

出典：国土交通省データ（2019年3月時点 近畿圏高規格幹線道路図）を基に作成

- 鉄道
  会場への既存の最寄り駅であるコスモスクエア駅へは、大阪メトロや私鉄・JRを乗り継ぐことで容易にアクセスできる。現状の最寄り駅であるコスモスクエア駅から夢洲へは地下鉄の延伸事業が進められており、それにより大阪市中心部から夢洲までの所要時間は20分から30分程度となる。

- タクシー
  日本におけるタクシーは、国の許可を受けて営業を行うものであり、自家用車とは異なることから、夢洲へ直接アクセスすることが可能である。なお、夢洲の会場へは、大阪府内の主要な箇所からタクシーにより、概ね60米ドル程度でアクセスすることができ、便利である。国土交通省によれば、2017年3月時点において、大阪府内で4,000社以上のタクシー事業者が営業しており、個人タクシーも含めると約2万台の車両が配車されている。また、近年日本を訪れる外国人旅行者の増加に対応し、日本のタクシーでは、外国語対応のツールやサービスの導入が進んでいる。

図3-25：万博会場と周辺の鉄道ネットワーク

3.4.2.3　宿泊施設から会場へのアクセス

大阪・関西万博を訪れる来場者は、大阪府内の宿泊施設のほか、近隣府県の宿泊施設を利用する。場所は、大阪府・京都府・滋賀県・兵庫県・奈良県・和歌山県などの宿泊施設を想定している。新幹線や在来線、高速バスなどを利用することで、関西や中部、中国、四国の宿泊施設から、1時間から2時間程度で大阪市にアクセスすることができる。近隣の地域にある施設に宿泊する来場者は、最新鋭の電車やバスを含む、幅広い近代的な公共交通機関を利用することにより、夢洲へ容易にアクセスできる。

3.4.2.4　駐車場

会場となる夢洲には、原則、VIP車両や団体バス、障害者が利用する車両向け駐車場を用意する。一般の自家用車での来場に関しては、会場から概ね15km圏内に設ける会場外駐車場に車を停め、シャトルバスで会場に行くパーク・アンド・ライドシステムを利用することで、会場周辺の渋滞可能性を軽減する。

また、駐車場事前予約システムの導入と万博会場の入退場管理との連携を検討しており、それにより、VIPや障害者が利用する車両を特定することで、円滑な案内誘導を可能とする。

会場外駐車場としては、会場までシャトルバスで約10分のところに約7,500台の駐車場（シャトルバス想定走行本数約590便/日）、会場までシャトルバスで約30分のところに約4,300台の駐車場（シャトルバス想定走行本数約340便/日）及び約1,200台の駐車場（シャトルバス想定走行本数約100便/日）、会場までシャトルバスで約40分のところに約2,800台の駐車場（シャトルバス想定走行本数約220便/日）及び約1,200台の駐車場（シャトルバス想定走行本数約100便/日）の5箇所程度を想定している。

3.4.2.5　夢洲への輸送計画

- 基本的な考え方
  前述の通り、大阪地域へのアクセスとしては、関西3空港（関西国際空港、大阪国際空港、神戸空港）を始め、東海道・山陽新幹線、名神高速道路・中国自動車道等がある。会場周辺においては、広域交通ネットワークと連携する近代的な鉄道・道路網が存在する。
  夢洲では地下鉄（北港テクノポート線）の延伸事業や、此花大橋、夢舞大橋での4車線から6車線への車線拡幅事業が進められており、来場者にとっての利便性が更に改善される。2025年3月末までに夢洲駅（仮称）が建設される予定であり、コスモスクエア駅から夢洲駅（仮称）まで延伸した地下鉄が、主な公共交通ルートになる。
  万博開催期間中の一時的な輸送需要の増加に対応するため、大阪の主要駅からシャトルバスを運行することとする。以下に示す交通需要予測は、適切なマネジメントを行うことで来場者の輸送がスムーズに行われることを示している。

- 来場者交通の需要予測
  想定来場者数約2,820万人と2005年愛知万博での実績を基準に想定される、大阪・関西万博の1日当たりの来場者数は約28.5万人であり、1時間当たりのピーク時来場者数は、入場が約5.9万人、退場が約5.5万人としている。
  これらの数値を基に、日本国内における鉄道・道路の整備計画を策定する上で使用されている予測手法を用いて、万博開催期間中の鉄道及び道路の追加交通需要を予測した。想定される1日当たりの来場者数やピーク時入退場者数に基づき、2025年時点での国内人口による通常の交通需要、開発計画、経済成長等の要素を加味して予測している。

- 交通需要予測に基づいた輸送能力
  交通需要予測（詳細は前項参照）に基づき、公共交通を基本とした輸送計画を立てており、会場となる夢洲へのアクセス手段は、鉄道（約11.4万人）、主要駅からのシャトルバス（約5.7万人）及び団体バス、自家用車等を含む自動車類（約11.4万人）となっている。

図3-26：鉄道と道路による夢洲へのアクセス

・鉄道系アクセス
大阪・関西万博会場のメインゲートの一つに接する夢洲駅（仮称）が新たに建設される。延伸される地下鉄を含む大阪・関西地域の鉄道網は、大阪都心へ通じており、関西国際空港など国内外の空の玄関口や新幹線など国内を張り巡らす高速鉄道網とも接続している。万博開催期間中の一時的な需要にも対応するため、運行間隔の短縮により地下鉄の輸送力を高める。大阪市内の主要駅やその他の重要な場所にバス発着場を設け、

図3-28：想定する1日当たりの乗客数と交通手段の利用率（ピーク時）

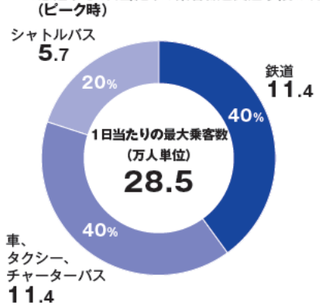

図3-27：主要駅シャトルバス発着想定駅

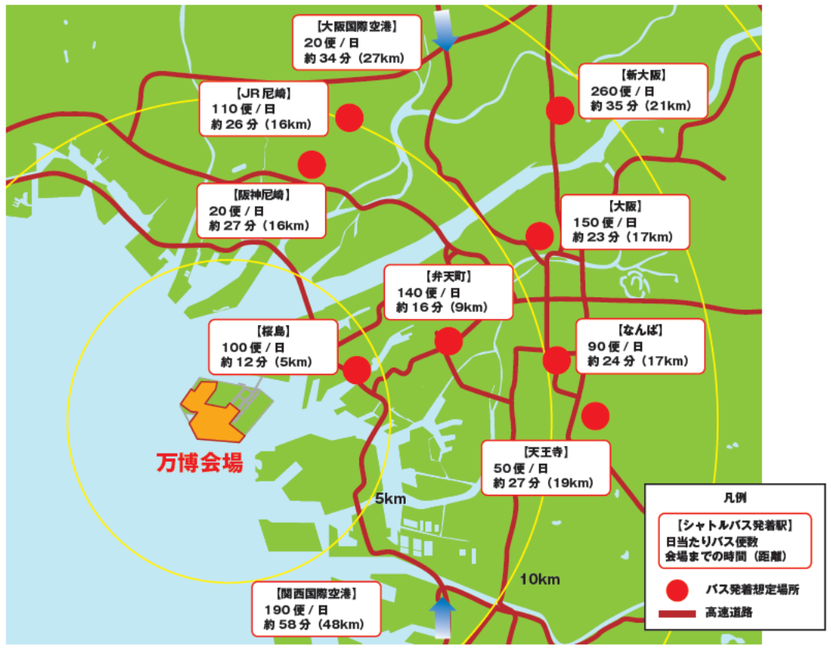

万博会場間のシャトルバスを運行する。これにより、地下鉄（北港テクノポート線）の混雑緩和に繋げる。

・道路系アクセス
夢洲の万博会場につながる道路は、夢舞大橋と夢咲トンネルの2ルートである。タクシーや団体バス、障害者が利用する車両は、これらのルートを経由して会場の前のバスロータリー（交通ターミナル内）まで乗り入れることができる。自家用車による来場者は、シャトルバスで会場に行くパーク・アンド・ライドシステムを利用する。交通渋滞の可能性を軽減し、スムーズな交通を実現するために、道路交通情報の提供や、駐車場エリアへの明確な案内、その他交通管理ツールやシステムを導入する。

更なるアクセス向上策
・自動運転車の導入
開催者は大阪・関西万博において、自動運転の技術開発の動向を踏まえながら、会場外駐車場から万博会場までを結ぶパーク・アンド・ライドシャトルバスに自動運転技術を応用し、来場者が自動運転シャトルバスを実際に体験できるよう検討する。

・最先端の高度道路交通システム（ITS）の活用
日本では、最先端の情報通信技術を駆使したITSにより、交通管理の効率化や道路交通の安全性、効率性、快適性の向上を実現しており、これらの技術は常に進歩し続けている。
開催者は、大阪・関西万博においても、来場者が最先端のITSを活用して渋滞が予想される区間を回避する行動に対して、例えば、駐車場料金を一部キャッシュバックするなどのインセンティブを付与することが可能かを検討する。また、開催者は、日本国政府等と連携し、高速道路の料金施策の活用可能性についても検討する。

・来場者及び一般市民への輸送情報の提供
開催者は、開会日よりかなり早い段階で、パンフレット、新聞、テレビ、インターネット等を通じて、万博会場へのアクセス方法の広報活動を開始する。特に開催直前からは、アクセス方法の周知を図るためのキャンペーンを集中的に行う。警察及び阪神高速道路等の道路管理者が提供する情報を活用し、日本道路交通情報センター（JARTIC）、道路交通情報通信システムセンター（VICSセンター）が、カーナビゲーション、インターネット、ラジオ等を通して、道路の渋滞情報、交通規制情報等を提供する。また、各鉄道事業者は、各社のWEBサイトや車内・駅構内のポスター、その他利用可能なコミュニケーションシステムを通して、運行情報を提供する。

図3-29：船・ヘリコプター発着想定場所

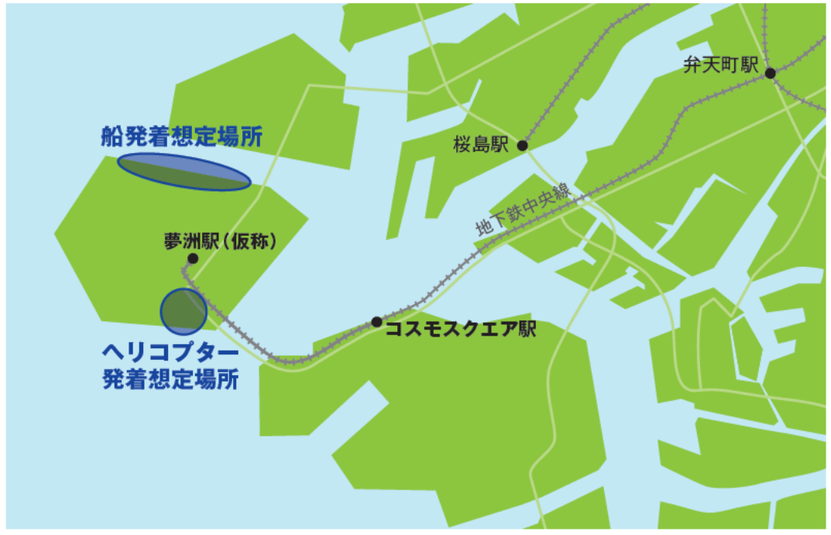

- 開催期間の時差通勤
  開催者は、大阪・関西万博開催期間中、ピーク時間帯の交通負荷の軽減を目的に、開場時間変更への柔軟な対応や在阪企業に時差出勤（始業・終業時刻の繰上げ・繰下げ）の実施協力の呼びかけを検討する。また、東京オリンピック・パラリンピック期間中の交通量抑制に向け、首都圏で実施が想定される時差出勤やテレワークなどの取組結果も参考にする。

- 海上アクセス等の導入
  開催者は、万博会場の島（洲）というロケーションを活かした多様な交通手段として、関西国際空港や神戸空港などから夢洲北側へ向かうシャトル船やヘリコプターによる移動サービスの導入について、今後、セキュリティを確保しつつ円滑にアクセスできるよう関係者と検討していく。

3.4.2.6　会場内の来場者交通計画

開催者は、来場者がスムーズで自由に動けるよう会場内の移動手段や動線を検討する。

さらに、開催者は、障害者などが会場内を快適に移動することができる交通手段を検討する。

3.4.3　セキュリティ及び防災

3.4.3.1　セキュリティ対策

夢洲は人工島であるため、アクセスコントロールの面で本質的に優位性を持っており、各アクセスポイントにセキュリティ対策を施すことにより、厳格なアクセスコントロールが可能である。

開催者は、テロ等の対応も含めた災害・セキュリティ対策計画を立案し、大阪・関西万博の安全・安心を確保するために必要な処置を講じる。

また、総合防災監視センターによる24時間体制の監視を行い、AI、IoTやロボット等を活用したセキュリティシステムの導入を検討する。

3.4.3.2　地震風水害対策

南海トラフ巨大地震の想定震度分布や津波高等の様々な推計が行われている。万博会場において、地盤は想定津波高より約５ｍ高く、満潮時でも津波は到達しない。夢洲の地盤構成は、地表面から４～５ｍが砂質土で、それ以深は粘性土で埋め立てられているため、液状化は起こりにくい。大阪・関西万博関連の建物、橋梁、トンネルは、地震発生時にも来場者の安全が確保されるよう設計・建設されている。また、夢洲は風水害発生時における想定高潮水位以上に地盤高が確保されている。

実際、2018年９月の台風第21号が近畿地方を縦断した際も、会場の来場者が立ち入ることができるエリアは浸水被害がなかった。

3.4.3.3　避難計画

ICTを活用した迅速かつ正確な情報発信により、来場者を安全に避難誘導する。開催者は、全ての防災システムを多言語化し、全ての来場者が安全に避難できる体制を検討し、構築していく。

また、開催前に、パビリオンの責任者など関係者を対象にした研修、避難訓練などを実施する。

3.4.3.4　帰宅困難者対策

災害発生時等、一定の期間夢洲に滞在しなければならないことを想定し、備蓄や情報提供等により来場者が安心して滞在できるように、ハード・ソフト両面から検討し、整備していく。

3.4.3.5　感染症対策

COVID-19のような感染症の発生などの不測の事態に備えるため、開催者は、ドバイ万博、2020年東京オリンピック・パラリンピックなどの大規模なイベントで採用される不測の事態への対応計画を参考に、事前に適切な対策を準備する。また、開催者は感染症等の有識者による検討会議を設置した。ハード・ソフト両面において、開催前から閉会時までその時々に応じた感染症対策の検討を行っていく。

3.4.4　インフラ設備

電力・ガス・上下水道・通信インフラについては、会場整備・運営計画と調整しながら必要な設備を整備する。

開催者は、需要量について、今後検討する会場整備・運営計画を踏まえて推計し、適宜インフラ供給事業者との協議も実施の上、供給計画を策定していく。

3.4.5　廃棄物管理

環境に十分配慮した会場整備、運営を行うに当たり、開催者は可能な限り使い捨ての容器包装等を削減し、適切な廃棄物の分別、リサイクルを実施する。

開催者は、今後検討する会場整備・運営計画を踏まえた廃棄物量の推計に基づき、輸送処分計画を作成する。

開催者は、施設の建築、運営、解体に当たり、環境認証を有するリサイクル素材や、リユース・リサイクル可能な部材を積極的に活用し、解体物については徹底した３Ｒに取り組むことで環境負荷の抑制に努める。

3.4.6　倉庫備蓄、物資・サービス動線

バックヤードは会場内で働くスタッフのみが入ることができるエリアとし、来場者との動線を分離する計画である。会場内配置計画と併せて物資搬入動線、搬入可能時間を整理し、倉庫備蓄についても整備する予定である。

3.4.7　バックヤード等におけるICTの活用

開催者は、ICTを活用し、バックヤードや物流等に関する情報を収集する、データセンターの構築に係る最適な手法を検討する。

3.4.8　宿泊計画

3.4.8.1　来場者向け宿泊計画

日本にはホテル、旅館、民泊、船舶ホテルなど、様々な種類の宿泊施設が存在する。大阪・関西万博での宿泊需要分析では、1日当たり11.0万人の宿泊需要があると予想されており、これは海外からの来場者の100%、国内来場者の30%が宿泊を伴うと仮定して算出した。また、2025年時点の万博以外の宿泊需要は、1日平均に換算すると約25.4万人となり、万博来場者の宿泊需要約11.0万人と併せて、1日当たりの宿泊需要の合計は約36.4万人となる。

来場者が宿泊することが見込まれる地域は大阪府、京都府、滋賀県、兵庫県、奈良県、和歌山県（2府4県）の宿泊施設で、電車で1時間程度で手軽に利用できる。2025年までのホテルの新設計画も反映すると、2府4県の収容能力は、約42万人になると見込まれる。

3.4.8.2　参加者向け宿泊計画

開催者は、海外参加者のパビリオンスタッフなどが滞在するため、990戸2,100人の宿舎を確保することを検討する。ただし、開催直前のスタッフ増員に備え、柔軟に対応できるように検討を行う。住居の規格は、日本の法律の基準に準拠したものになる。

世界中の国や地域、組織団体の多くの外国人職員やスタッフが安心して日本に滞在できるように、官民が連携し長期滞在のための宿泊施設を提供するとともに、開催者は生活支援策を検討する。

具体的には万博会場から概ね15km以内の既存の公的住宅を中心に宿舎を確保する。立地条件は15km以内を基準としながらも、できるだけ万博会場に近い宿泊施設を確保ができるよう、関係機関との協議を進めている。例えば、会場から5km以内の咲洲の住宅について関係機関と協

議を進めている。
　政府代表については、最寄りの５km以内の咲洲の住宅に優先して入ることができるよう調整する。
　宿泊施設と万博会場の通勤は、公共交通機関の利用のほか、シャトルバスを運行する予定である。シャトルバスは、一晩中運行することを想定していないが、シャトルバス運行については、確保する宿泊施設と会場間の距離や所要時間を踏まえて、出退勤ピーク時には増便するなど会場のオープン時間やクローズ時間を考慮し設定する。シャトルバスの費用については、過去博を参考に設定する予定である。
　参加者の宿泊費は、約50㎡の部屋を2人で使用する場合で、1月あたり（市場価格やその他状況を反映し）約1,200米ドルと見込んでいる（第6章A.1.3参照）。費用の内訳は、宿泊施設周辺の相場家賃に、宿泊改造費・原状回復費・修繕費・管理費などを加算している。上記は2019年度時点の試算であり、かつ目安であるため、検討状況によって変更が生じる場合がある。詳細は追って参加者ガイドでお知らせする。
　費用は、管理にかかる経費などを基に算定し、適正な市場価格を考慮した手頃な価格になるよう設定する努力を行う。
　開催者が提供する宿舎以外に、市内や郊外の一般賃貸住宅に住むことを希望するスタッフに対して、一般賃貸住宅を斡旋する担当部署を博覧会協会に設置する予定である。

ANA
HAWAIIAN
ASIANA AIRLINES
SMBC

第 4 章
コミュニケーション

4.1 コミュニケーションの目的 172

4.2 対象者 173
4.2.1 対象者 173
4.2.2 来場者：特性、洞察及びコミュニケーション戦略 173
4.2.3 参加者：特性、洞察及びコミュニケーション戦略 175
4.2.4 メディア 177
4.2.5 スポンサー 177

4.3 コミュニケーションチャネル 177
4.3.1 概要 177
4.3.2 関心を高め、認知度を向上させるためのコミュニケーション 177
4.3.3 共創を促すためのコミュニケーション 178
4.3.4 メディアへの情報提供を目的としたコミュニケーション 179
4.3.5 スポンサーからの協賛を得ることを目的としたコミュニケーション 180

4.4 タイムライン 180
4.4.1 フェーズ1（開催7年前～） 180
4.4.2 フェーズ2（開催3年前～） 182
4.4.3 フェーズ3（開催6か月前～） 183
4.4.4 フェーズ4（開催1か月前から開催中及び閉会まで） 184
4.4.5 フェーズ5（閉会後） 186

4.5 コミュニケーション担当組織 187

4.6 第三者評価機関による評価 187

コミュニケーション

4.1 コミュニケーションの目的

国際博覧会は、世界共通の課題解決に向けて、科学技術等の世界の叡智を集め、新たなアイデアを創造・発信する場である。また、世界の多様な文化や価値観を共有し、相互理解を促進する場でもある。

BIEの最優先事項である教育、イノベーション及び協力の精神にのっとり、過去の国際博覧会のレガシーを受け継ぎ、今日の世界共通の課題解決に向けて人々が一堂に会して議論するプラットフォームとして機能することが重要である。

大阪・関西万博におけるコミュニケーションの目的は、世界中の人々に本万博のテーマである『いのち輝く未来社会のデザイン』及びサブテーマとなる「Saving Lives」（いのちを救う）、「Empowering Lives」（いのちに力を与える）、「Connecting Lives」（いのちをつなぐ）に対する理解を浸透させ、行動を促していくことである。

そのためにも、開催前から計画的に様々な手段を講じて、大阪・関西万博に関する認知を高め、関心を獲得し、行動を促し、集客と参加につなげていくことが重要である。

4.2 対象者

4.2.1 対象者

4.2.1.1 概要

コミュニケーションの対象は、（1）来場者、（2）参加者、（3）メディア、（4）スポンサーの4つのターゲットに分けられる。より高いレベルの認知度、当事者意識の醸成及び積極的な参画を促進するために、開催者はそれぞれの対象を分析し、各対象に応じた適切なコミュニケーションを図っていく。

4.2.1.2 来場者

来場者は、実際に来場して大阪・関西万博を体験する人々とオンラインプラットフォーム上で本万博を体験する人々とする。

来場者数は、約2,820万人を想定している。

- 国内　約2,470万人
  （うち大阪・関西地域：約1,560万人）
- 海外　約350万人

4.2.1.3 参加者

参加者は、会場にブースやパビリオンを設営して展示を行う参加国、国際機関、日本の政府・自治体、民間企業等である。

以下、207の参加者を想定している。

- 参加国　150
- 国際機関　25
- 政府・自治体　2
- 民間企業　30

4.2.1.4 メディア

メディアは、国内外のマスメディア、パーソナルメディア、オピニオンリーダー及びインフルエンサーを想定している。

4.2.1.5 スポンサー

スポンサーは、資金提供等を期待できる組織であり、大阪・関西万博の活動について協業することで、自らのプレゼンスを高めていきたいと考えている組織を想定している。

4.2.2 来場者：特性、洞察及びコミュニケーション戦略

4.2.2.1 関心が高い国内来場者

関心が高い国内来場者は、既に大阪・関西万博のテーマに賛同している、又は世の中の変革の担い手になりたいという希望がある人々である。コミュニケーション展開の初期から積極的に参加してもらい、初期コミュニケーションの中心的な担い手になってもらう。開催者はその一人一人の熱意を周囲へと伝播させる独自のメディアとして捉え対応を行っていく。

4.2.2.2　関心が低い国内来場者

関心が低い国内来場者には、関心が高い層の熱を伝播させることや、大阪・関西地域と大阪・関西万博をセットにしたパッケージツアーの提供、マス広告等を活用し、本万博でなければ体験できない魅力的なコンテンツを提供することで、関心を高めていく。

4.2.2.3　地元住民

地元住民は、大阪・関西地域の住民のことである。地元住民は、大阪・関西万博が地元経済や地元文化を活性化させるきっかけとなることを望んでいる。地元住民が大阪・関西万博に参加し、世界の人々と交流する中で、地元の課題を解決する機会を創出できることを訴える。自分たちの万博という当事者意識を醸成し、大阪・関西万博がもたらす地元へのメリットを訴求することで、来場を促していく。

4.2.2.4　関心が高い海外からの来場者

関心が高い海外からの来場者は、関心が高い国内来場者と同様に、既に大阪・関西万博のテーマに賛同している、又は世の中の変革の担い手になりたいという希望がある人々である。コミュニケーション展開の初期から積極的に参加してもらい、大阪・関西万博の理解を高め、行動を促すための中心的な担い手になってもらう。

4.2.2.5　関心が低い海外からの来場者

関心が低い海外からの来場者には、まず旅行先として訪日の魅力を伝え、その延長として、日本にいる間に大阪・関西万博へ訪れることを促す。また、会期中に来日している海外の人々に対しても、そのタイミングで大阪・関西万博の魅力を伝えて来場を訴求する。

来場者は、大阪・関西万博にどの程度の関心があるかに基づき分類される。関心の程度は様々であり、大阪・関西万博の開催前から本万博の目的に共感し、People's Living LabやSDGs共創事業等のプロジェクトに参画している、又は日本国内の過去の万博に来場したことがあり、本万博にも高い関心があること等により分類される。

4.2.3　参加者：特性、洞察及びコミュニケーション戦略

4.2.3.1　公式参加者

4.2.3.1.1　開発途上国

SDGsの達成に貢献することを目指す大阪・関西万博では、相互のパートナーシップにより世界的な課題を解決する場となることが求められる。例えば、貧困・医療等の課題解決に対するニーズがある国、自国の文化の発信や産品のアピールに関心を有する国等がある中で、国際機関や各国とのパートナーシップの促進を図るための手段として、各国の課題を提示する形で、会期前からPeople's Living Labに参画してもらうことが期待される。また、大阪・関西地域の地元組織や団体との連携を促し、自国の魅力をできる限り多くの来場者に伝えられるように、各国の展示方法等に関する希望を踏まえながら、開発途上国への支援を検討していく。

4.2.3.1.2　新興国

新興国は、自国の得意分野の技術・サービス等を世界に発信したい、又は自国の更なる成長を支えるために様々な課題を解決したいと考えている国々である。自国の技術・サービスや課題等を世界に向けて発信する場として、会期前からPeople's Living Labに巻き込んでいく。

経済の急激な成長に伴い生じる環境問題や社会・経済分野の変化等の解決は、People's Living Labで最も重点的に取り上げられる内容であることから、新興国の参画が後押しされていく。

4.2.3.1.3　先進国

先進国は、大阪・関西万博のテーマへの共感と世界的課題の解決に向けて、自国が取り組んでいる活動をアピールするために、本万博に参加したいと考えている国々である。世界的課題への解決策を他の国々と共有できる場を先進国に提供していくことで、People's Living Labに巻き込んでいく。

People's Living Labや展示により、未来社会を創り上げていく上でのリーダー国としてのアピールが可能となる。また、これらの国に対しては、People's Living Labの協調的な特徴や世界的課題を解決するために世界を一つにするという目標を掲げることで、参加を促していく。

4.2.3.1.4　国際機関

『いのち輝く未来社会のデザイン』というテーマを通じてSDGsの達成に貢献することを目指す大阪・関西万博は、国際機関の理念や行動計画と合致するものである。国際機関は大阪・関西万博への参加により、理念の共有を図り、パートナーシップを促進する。会期前から、プレイベントの開催やSDGsの達成に向けた協力など、People's Living Labの取組への参加を促していく。

4.2.3.2　その他の参加者

4.2.3.2.1　民間企業

民間企業は、大阪・関西万博に自社の製品、サービス、技術を提供することで、自社の認知、製品販売、ビジネス・投資機会を拡大させたいと考えている企業である。大阪・関西万博に参加することにより、自社の経営理念や経営計画の実現につながる機会を獲得し、企業価値を向上できる場であることを訴えていく。

4.2.3.2.2　自治体

大阪・関西万博が開催される関西地域の自治体は、本万博を支えるパートナーである。大阪・関西地域は本万博のゲートウェイとなり、本万博に関連する多彩なイベントを行うことにより、参加の機運を醸成していく。自治体が参加可能なパリビオンを設営する計画であり、関西地域の情報の提供や、関西地域の特徴であるライフサイエンス産業、観光、食・文化に係る交流を促進する場としていく。さらに、日本全国の自治体とは、イベントやプロモーションの連携を通じて、大阪・関西万博への参加の機運を醸成していく。

4.2.3.2.3　NGO、NPO、市民グループ及び個人

NGO、NPO、市民グループ及び個人は、加盟国や国際機関と比較して規模は小さいが、大阪・関西万博を通じて、幅広いオーディエンスに対して自らの活動を紹介していきたいと考えている。SDGsに貢献しようとするグループ、地域の伝統を守る活動をしているグループ、子供たちの教育に取り組むグループなど、様々な市民グループがある。また、SDGs共創事業では、参画した個人やグループで優れた活動を行ったケースを「ベストプラクティス」として会場で発表し、世界中に発信していく予定である。

NGO、NPO、市民グループ及び個人に対しては、展示やオンラインプラットフォームの活用を通じて、世界的認知や社会的信用を高める場として参加が可能であることを伝える。また、実施しやすい出展フォーマットを用意する。ブース出展、イベント会場、オンラインプラットフォーム上での展示を想定している。

4.2.4　メディア

国内外のマスメディア、パーソナルメディア、オピニオンリーダー及びインフルエンサーから、大阪・関西万博やPeople's Living Labの目的に対する興味や支援を獲得し、独自の情報発信を積極的に行ってもらうように促す。メディアは新しいニュース、新しいイノベーションや新たな進展等を発信することに関心があるため、People's Living Labで取り扱われる様々なプロジェクトをニュースコンテンツの土台として、開催者からも話題を提供し続けていく。

4.2.5　スポンサー

大阪・関西万博のスポンサーとなることで、自社のビジネスや活動に対する認知を拡大させたい層である。国内外のスポンサーに対して、大阪・関西万博のコンセプトに関する理解を促し、インセンティブとなるようなプログラムを提供することにより、スポンサーの獲得を検討していく。（第５章参照）

また、大阪・関西万博への出展によって、自社の技術力や成長可能性をユーザーや投資家にアピールすることが可能となり、People's Living Labを活用したテストマーケティングや社会貢献の機会が得られることを訴えていく。

4.3　コミュニケーションチャネル

4.3.1　概要

効果的なコミュニケーションのためには、目的に応じたコミュニケーションチャネルを活用する必要がある。目的に応じたチャネルは、以下の４つである。

4.3.1.1　大阪・関西万博に関心のない一般の人々や潜在的参加者に向け、まずは関心を高め、認知度を向上させるためのチャネル

4.3.1.2　大阪・関西万博に関心のある一般の人々（4.3.1.1により関心を持った人々を含む）や参加希望者に向け、本万博への関与及び共創を促すためのチャネル

4.3.1.3　メディアへの情報提供を目的としたチャネル

4.3.1.4　スポンサーからの協賛を得ることを目的としたチャネル

4.3.2　関心を高め、認知度を向上させるためのコミュニケーション

4.3.2.1　デジタルメディアを通じたPR活動

デジタルコンテンツを活用したプロモーション活動を検討し、WEBサイト、ソーシャルメディア、オンラインプラットフォーム等を運営し、双方向のコミュニケーションを図っていくことを検討していく。特に若い世代に対しては、大阪・関西万博のテーマに関する教育及び理解を深めることを目的としたコンテンツ開発、キャンペーンやプロモーション展開を

行う。2019年は、公式WEBサイトを開設し、SNSによる情報発信を開始した。

4.3.2.2　国内･海外におけるPRイベント

大阪・関西万博に対する認知・関心を高めていくために、開会までに主要イベントにおいてPRを実施する。例えば、多くの人々の関心を引くイベントで、ブース出展、PRツールの配布、プレゼンテーション等によるPRを検討する。

また、大阪・関西地域での地元イベント等を積極的なPRの場として活用する。2019年は、ラグビーワールドカップや大阪マラソン等でPRを実施した。

観光関連業者と連携したPRも重要な手法である。大阪・関西万博では、オンラインプラットフォームを通じ、世界中どこからでも参加できる万博を目指しているが、大阪に実際に訪れてこそ得られる体験もある。そのため、国内外、開発途上国・新興国・先進国等を問わず、旅行を計画する人々や旅行業界に勤める人々に対するPRは極めて重要である。ツーリズムEXPOジャパン2019OSAKA（来場者数10万人以上の国内最大規模の観光見本市）等を活用し、認知の拡大、関心の喚起につなげていく。

プロモーション素材として、パンフレットやロゴに加え、話題性のあるコンテンツ及び効果的なプロモーション素材を作成していく。大阪・関西地域の公共交通機関、自治体、企業等と連携し、市民の目に留まる場所でのPR活動の展開を計画している。地元アンバサダーを起用したプロモーション活動も検討していく。

2019年11月から、大阪・関西万博の公式ロゴマークの一般募集を開始した。

4.3.3　共創を促すためのコミュニケーション

4.3.3.1　オフラインプラットフォーム

共創を生み出すためのオフラインプラットフォームへの参画を促すために、国内外においてテーマ会議やシンポジウムを展開する。SDGs、経済、文化、環境、研究、健康など、大阪・関西万博が掲げるテーマに関連する分野の企業、大学、研究機関、行政機関、アーティストが集う学会やシンポジウム、国際的な課題について議論する国際会議の場、ドバイ国際博覧会等でのPRを通じて、世界的な認知･関心を高めていく。2019年は、G20、TICAD、ICOM2019でPRを行った。

オフラインプラットフォームへの多くの人々の参加を促すために、メディア、WEB、SNSを通じた情報発信を継続的に実施する。

4.3.3.2　オンラインプラットフォーム

オフラインプラットフォームに参加する人々の共創の取組を共有・活性化し、また、共創のプロセスや成果を世界中に伝えていくために、オンラインプラットフォームの以下のような機能を活用していく。

＜登録＞

オンラインプラットフォームでは、参加者の参加意識を高め、積極的な対話及び活動を促していくために、オンラインプラットフォームへの参加表明ができるようにする。オンラインプラットフォーム上でも、オンライン参加者による共創が促進される仕組みを検討していく。

＜共有・交流＞

開発途上国の人々から大手国際企業まで、様々な団体や国際的なネットワークが連携し、オフラインで世界中の課題を掘り起こし、オンラインで共有する。オンラインプラットフォームに投稿されたものに対するフィードバックや意見交換の形で交流することができる。

＜共創・フィードバック＞

オンラインプラットフォーム上で課題とそれに関連するアイデアや技術を持つ人々をマッチングすることで、出会った人々が課題解決に向けて共創することができる。また、共創の成果はオンラインプラットフォーム上で共有され、参加者がフィードバックを行う。

4.3.4　メディアへの情報提供を目的としたコミュニケーション

4.3.4.1　ニュースリリース

公式発表や調査結果発表等において、国内外のメディアに対してニュースリリースの配信を行う。ジャーナリストや各種媒体のみならず、世界中の人々に対して、大阪・関西万博の認知度向上を目指していく。

4.3.4.2　プレスカンファレンス

フォーラムやレセプションで行われる記者会見やプレスカンファレンス等のメディアイベントを計画的に実施する。世界各国のメディアとのつながりを強化する目的で、ラウンドテーブル、メディアツアー、内覧会等も実施していく。

4.3.5　スポンサーからの協賛を得ることを目的としたコミュニケーション

自社の製品、サービス、技術を提供することにより、自社ブランドの認知を拡大させ、製品やビジネスの提案につなげるなど、スポンサーのベネフィットを訴求するコミュニケーションを展開する。（第5章参照）

4.4 タイムライン

4.4.1　フェーズ1（開催7年前～）

期間：2018年11月から2022年4月まで
目的：強力なコミュニティを作る
目標：⑴イノベーター及びアーリーアダプターを中心にコミュニケーションを行い、⑵大阪・関西万博のテーマやコンセプトに関心が高い人々や組織と一緒に結束力のあるコミュニティを形成し、⑶People’s Living Labへの積極的な参加を促す。

ターゲット

i) 来場者
⑴大阪・関西万博のテーマやコンセプトに関心が高い層を特定し、⑵本万博の魅力を伝え、People's Living Labへの積極的な参加を促す。

ii) 参加者
自らが直面する課題を共有し、文化や技術の進歩を発信することで、潜在的な参加者に対してPeople's Living Labへの積極的な参加を促す。

iii) メディア
大阪・関西万博のテーマやコンセプト及びPeople's Living Lab の革新的なプロセスに関心がある国内外のメディアに対して、People's Living Labへの積極的な参加を促す。

iv) スポンサー
ビジネス機会の拡大を提示することで、スポンサーを精力的に募り、スポンサーに正式決定した後は、企業の積極的な参画を促す。

積極的に活用するコミュニケーションチャネル

- ワークショップ/講演会：自らが中心的にアクションを起こしていきたい層に向け、SNSやその他のソーシャルメディアを活用しながら情報を発信していく。2019年は、国内向けの取組として、地元住民に大阪・関西万博への長期的な関心を醸成することを目的として、大阪以外の関西地域（京都、滋賀、奈良、兵庫）において本万博に関するワークショップを開催した。
イベント：大阪・関西万博の目的や意義を広く発信するために、国内外のイベントにおけるPR活動を行う。2019年は、海外向けの取組として、中国・深圳で開催されたSDGsをテーマとした国際イベントとなるUNLEASH 2019において本万博に関するセッションを開催した。
- 先端的なメディアに向けたPR施策：大阪・関西万博のテーマに関心を持つ国内外のターゲットが広く閲覧するWEBサイトや雑誌等のメディアに対して、ニュースリリースやニュース資料を配布する。
- オンラインプラットフォーム：オンラインプラットフォームのコンテンツの構築のために著名人等を起用し、大阪・関西万博のテーマを通して取り組む課題への理解が既に得られている人々の興味を獲得する。幅広いコンテンツを提供し、企業や様々なグループの参画を推進する。
- ドバイ国際博覧会では、以下の活動を予定している。
  1) 日本館での大阪・関西万博の概要、大阪・関西地域の魅力を紹介する展示
  2) 日本館を活用した大阪・関西万博への参加招請活動
  3) ジャパンデー（ナショナルデー）におけるプロモーション
- 東京オリンピック・パラリンピックは規制が厳しく大会会場内での展示等のPRを実施することができないことから、空港や駅等の人々が集まる場所で広告を掲示するなどPRの実施を検討している。
- その他、各フェーズでコミュニケーションの機会として重要なイベント。
  1) 大阪・関西万博以前に開催される国際博覧会：ブエノスアイレス国際博覧会、ドーハ国際園芸博覧会、ウッチ国際園芸博覧会
  2) 大阪・関西万博関連イベント：国際参加者会議、参加契約の調印式、起工式、開会式・閉会式等
  3) 開催までのマイルストーンとなる日：1000日のカウントダウン、500日のカウントダウン、開催1年前、入場券販売開始等

4.4.2　フェーズ２（開催３年前～）

期間：2022年４月から2024年10月まで
目的：大阪・関西万博に向けてモメンタムを作る
目標：⑴アーリーマジョリティにもターゲットを拡大し、⑵「アーリーアダプターが既に万博に参加している」という認識を強めることで、モメンタムを作っていく。

ターゲット

i)　来場者
　様々なプロジェクトを実行に移し、オンラインプラットフォームに質の高いコンテンツを蓄積する。アーリーアダプターのコミュニティを広げ、アーリーマジョリティにも大阪・関西万博の魅力やコンテンツを伝える。

ii)　参加者
　出展の参加表明を促す。People's Living Labでの相互の対話等を活用し、参加表明後に魅力的な出展計画を立案できるように支援していく。

iii)　メディア
　プロジェクトの進捗状況をニュースリリースで発信するとともに、オンラインプラットフォーム等を活用し、国内外の主要なメディアや先端的なメディアのネットワークを構築していく。

iv)　スポンサー
　オンラインプラットフォーム上でのPR活動やプロジェクトへの参加を通じて、コミュニティを活性化していく。

積極的に活用するコミュニケーションチャネル

- オンラインプラットフォーム：コンテンツの充実に伴い、更に多くの人々が参加することが見込まれる。積極的なコミュニケーションにより、プラットフォーム上での早期の共創が行われることを目指す。
- 主催イベント：認知度向上のカギとなるイベントを国内の主要都市で展開する。イベントでは、参加促進のために、大阪・関西万博のテーマ及びPeople's Living Labの活動を紹介する。海外では、ブエノスアイレス国際博覧会で、同様のイベントを開催する。
- 一般の人々に対するPR活動：マスコット（キャラクター）は、2023年頃に開発し活用を始めることを予定している。
- WEB及び雑誌上でのPR活動：People's Living Labの取組が活性化することにより、メディアも関心を有する。積極的に情報提供を行うことで、コミュニケーションの機会を拡大していく。
- 各国や各組織との交流施策：課題の共有や解決策の構築等を目的としたオフラインでの交流を通じて、大阪・関西地域、日本国内、様々な国や組織との関わりを深める。
- 前売り入場券：2023年から前売り入場券の販売を開始する予定である。前売り入場券の販売開始時には一般来場者向けのイベントを開催するなど、入場券の販売戦略と連携した広報活動を行う。また、旅行代理店や民間企業が来場者の誘致に積極的に取り組むように、本万博の魅力を伝えるプロモーションを展開する。

4.4.3　フェーズ３（開催６か月前～）

期間：2024年10月から開催直前まで
目的：大阪・関西万博のムーブメントを醸成する
目標：⑴SNS・WEBからの情報発信により、レイトマジョリティにも対象を広げ、⑵大阪・関西万博に対する熱意を幅広く高め、「万博に関わっているのが当たり前」という認識を形成する。

ターゲット

i)　来場者
　マス広告や大阪・関西万博への来場を目的とした旅行パッケージの販売促進により、広く一般の人々に対して本万博への来場を促す。

ii)　参加者
　自国の企業や組織に対して、大阪・関西万博の魅力を伝えることを促す。建築計画を効率良く支援し、展示の円滑な立上げを確保する。

iii)　メディア
　大阪・関西万博に対する興味を一気に高めるために、国内外の主要なメディアに本万博に向けた熱気を伝えるように促す。

iv)　スポンサー
　様々な媒体やイベントでのPR活動を促していく。

積極的に活用するコミュニケーションチャネル

- オンラインプラットフォーム：大阪・関西万博のステークホルダーが日々動向を閲覧するために、People's Living Labサイトを活用する。当該サイトは来場者、参加者、メディア及びスポンサーとの日常のコミュニケーションツールとしても機能させる。また、オンラインプラットフォームへの国内外の参加者によるSNSからの情報発信を促していく。
- テレビ / 新聞 / 屋外広告 / 雑誌 /WEBのマス広告：国内の主要なマス広告を活用し、People's Living Labの取組や大阪・関西万博の会場で行われる主要イベントの予告等を発信する。海外マスメディアに関しては、入場券販売の動向に基づき、対象国を選定しWEB中心に展開を行い、期待感を醸成する。
- 旅行パッケージの開発・販売：実際の来場を更に促すために、大阪・関西万博への来場を含む旅行パッケージの開発を行う。旅行パッケージでは日本、関西、大阪の魅力的な観光地とも紐付ける。
- メディア全般に向けたPR施策：大阪・関西万博に対して特に関心のない人々の関心を獲得するために、本万博関連の活動の進捗を取り上げてもらうように促す。

4.4.4　フェーズ４（開催１か月前から開催中及び閉会まで）

期間：2025年３月から開催中及び閉会まで
目的：会場への来場を促す
目標：(1)WEBやSNSから日々新しい情報発信を行い、(2)マス広告やその他のメディアを活用し、できるだけ多くの人々が大阪・関西万博の話題に接しない日はないという状況を作り上げ、(3)「万博に行かなければ」という空気感を醸成する。

ターゲット

i)　来場者
公式のWEBやSNSからの情報発信や周辺の関連イベントと連携することで、より多くの人々の来場を促す。来場者がSNS等を通じて、大阪・関西万博での自分の体験を発信し、本万博の魅力の伝播を図る。

ii)　参加者
自分達の７年間の成果や問題意識を発信するとともに、来場者との対話を通じて、より良い未来社会のデザインに向けた共創を促す。

iii)　メディア
会場内のメディアセンターを通じて適切な情報共有を行うことで、国内外に大阪・関西万博の魅力や成果をリアルタイムで情報発信することを促す。

iv)　スポンサー
関連イベントにおける会場内でのPR活動を促す。

積極的に活用するコミュニケーションチャネル

- オンラインプラットフォーム：People's Living Labのリアルタイムの活動は一人一人の行動が物事を変えることを伝え、大阪・関西万博への参加を促すために、オンライン又は会場で行われる各種イベントで見ることができるようにする。さらに、参加者の実際のコンテンツを見せることで、来場者の参加を促す。実際に会場に来ることのできないバーチャル来場者に、何度もPeople's Living Labを訪れたいと思わせることができる。
- テレビ/新聞/屋外広告/雑誌/WEBのマス広告：国内に向けて魅力的なコンテンツを発信するとともに、スポンサーによる積極的な情報発信も促す。

4.4.5　フェーズ５（閉会後）

期間：閉会後
目的：レガシーとして将来世代に残す
目標：世界的課題に対する新しい解決策の創造に向けて前進するために、大阪・関西万博を最終ゴールとせずに、本万博終了後も継続的な社会実験と国境を越えたつながりの基礎を築く機会として、会期前や会期中に集まったアイデア、意見、データ等を共有していく。また、ソフトレガシーを継承するために、オンラインプラットフォームを継続する。

ターゲット

i)　来場者
　大阪・関西万博終了後もオンラインプラットフォームは継続して運営され、本万博の成果を共有し続けるとともに、イノベーションプロセスを更に拡大し、より多くの人々を巻き込んでいく。

ii)　参加者
　大阪・関西万博での成果や気付きを自国に持ち帰り、自国民のために普及させていく。さらに、オンラインプラットフォームを将来の国際博覧会での出展に向けた活動で活用していくことを促す。

iii)　メディア
　大阪・関西万博の成果を幅広く伝えることを促す。また、オンラインプラットフォームにも引き続き関わり、新しいコンテンツを国内外で発信することを促す。

iv)　スポンサー
　大阪・関西万博終了後も新しいプロジェクトが生み出される間は、引き続き多様なオーディエンスとのコミュニケーションのプラットフォームとして活用できるように、オンラインプラットフォームの運用を継続する。

積極的に活用するコミュニケーションチャネル

- オンラインプラットフォーム：大阪・関西万博の会期後も、オンラインプラットフォームは運用し続ける。会期中の成果を掲出するとともに、残された課題についても継続的に解決に向けて取り組んでいく。
- 記念シンポジウム・イベント：People's Living Labの取組により達成された成果を発表・評価する目的で開催する。
- 映像/WEB/書籍等：大阪・関西万博の様々な取組を記録・編集し、映像作品、WEB、書籍等にまとめる。大阪・関西万博を通じて様々な交流と解決策が生まれたことを国内外に発信していく。
- その他：大阪・関西万博が残したレガシーを次世代に引き継ぐための新たな方法を検討する。

4.5
コミュニケーション担当組織

2025年日本国際博覧会協会において、国内の広報活動を広報部が担当し、国際的な広報活動を国際部が担当する。また、メディアバイイングやイベント等のプロモーション活動及び市民、大学、自治体、企業等との共創事業は戦略事業部が担当する。今後、参加主体や参加形態に応じて、コミュニケーション戦略を検討していく。

4.6
第三者評価機関による評価

コミュニケーションのフェーズごとに、計画の効果、策定、実施に対する内部評価を行い、より効果的なコミュニケーションを展開していく。また、大阪・関西万博終了時に、第三者機関による評価を実施する。

第 5 章
商業活動

5.1 **方針** **192**

5.2 **商業活動の計画** **193**
5.2.1 入場券売上げ 193
5.2.2 飲食･物販営業 194
5.2.3 ライセンス及び関連商品 195
5.2.4 参加者からの収入 196
5.2.5 スポンサープログラム 196
5.2.6 その他の商業活動 197
5.2.7 スケジュール/キャッシュフロー 197

商業活動

5.1 方針

1994年第115回BIE総会第5号決議により、国際博覧会の過度な商業主義的運営を避けることとされている。この決議を尊重しながら、資金計画をより実行性のあるものとするために、一定の商業活動を行い、大阪・関西万博の運営費の財源を確保する。

商業活動の収入（運営費の財源）は737百万米ドルを見込んでいる。その内訳は、入場券売上げ640百万米ドル、飲食事業者からのロイヤリティ11百万米ドル、物販事業者からのロイヤリティ31百万米ドル、ライセンス・関連商品7百万米ドル、出展スペース賃料18百万米ドル、公式参加者からのロイヤリティ8百万米ドル、供給処理施設収入15百万米ドル、スポンサー収入7百万米ドルである。

表5-1：運営費の財源　　**単位：百万米ドル**

項目	金額
入場券売上げ	640
飲食事業者からのロイヤリティ	11
物販事業者からのロイヤリティ	31
ライセンス・関連商品	7
出展スペース賃料	18
公式参加者からのロイヤリティ	8
供給処理施設収入	15※1
スポンサー収入	7※2
合計	737

※1：供給処理施設収入は、開催者から供給事業者への支払いに充当される。（第6章参照）
※2：本章に記載したスポンサー収入とは別途、会場建設費に充当される民間部門等からの収入として378百万米ドルが見込まれる。（第6章参照）

5.2 商業活動の計画

5.2.1　入場券売上げ

入場券の売上げが運営費の主たる収入源となる。

入場券の販売対象である来場者の基礎情報は以下のとおりである。（詳細は第3章参照）

- 大阪・関西万博の想定来場者数は約2,820万人である。その内訳は国内来場者が約2,470万人、海外からの来場者が約350万人である。
- 国内来場者は大阪・関西地域からの来場者が中心であり、約1,560万人が訪れると予測している。
- 男女別内訳は男性が48.5%で約1,368万人、女性が51.5%で約1,452万人と想定している。
- 博覧会への日帰り来場者は70.5%、宿泊を伴う来場者は29.5%と想定している。
- 年齢別の想定来場者数は、10歳未満が8.1％、10～19歳が11.1％、20～29歳が20.5％、30～39歳が13.4％、40～49歳が16.3％、50～59歳が16.8％、60歳以上が13.8%と想定している。

入場券の価格については、過去の国際博覧会を参考としつつ、日本のテーマパークや他の大規模イベントと比較して、購入しやすい価格の設定を目指している。

入場時間を限定した入場券の導入は、来場者を分散させることにより会場の混雑を緩和し、万博事業における需給を最適化する有効な手段となり得る。また、特定のターゲットに対する割引入場券の導入は、広く多くの来場者を呼び込むためのインセンティブとなり得る。これらを考慮しながら様々なタイプの入場券を提供し、来場者の満足度の最

表5-2：主な入場券の種類

種類	説明
普通券	入場時間の制限のない1日券
前売り入場券	早期の販売数の確保及びPR活動の一環として、開催日前に販売する入場券
パスポート	リピーター層の形成を目指すもので、会期中に何度でも入退場可能な入場券
特別割引	障がい者、特別な介護を必要とする要介護者及びその介護者を対象とする入場券
夜間割引	来場者の入場時刻を分散することを目的として、午後5時以降に有効な入場券
時間指定入場割引	来場者の流れを全日に分散することを目的として、滞在時間を限定した入場券（想定される仕組み：例えば「13時以降」のように、入場可能な時間帯を限定した入場券）
シャトルバス指定割引	来場者の入場時刻を分散することを目的として、利用するシャトルバスを指定した入場券（想定される仕組み：シャトルバスの搭乗券がセットになった入場券で、搭乗するバスの発車場所と時間帯を指定して予約すれば、普通入場券とシャトルバス運賃をそれぞれ支払うよりも安くなる）

大化と万博事業の円滑な運営を実現していく。
　現在、普通券の価格は44米ドルと想定している。また、夜間割引等の各種入場券や、小人・中人・シニアに対する割引制度の導入を予定している。なお、来場者数が見込みに達しないなど不測の事態が生じ、見込み通りの収入が得られない場合を想定して、来場者数を2,500万人として試算しており、この場合でも、収支バランスが取れることが確認できている。（第6章参照）
　最終的な入場券の価格と種類は、開催日に近い時期に、来場者数の予測やニーズの把握、価格が需要に及ぼす影響度の検証を行い、その検証結果及び他の収入項目の見込額も踏まえ、全体として運営費を賄うことができるように決定する。

5.2.2　飲食・物販営業

　公募で選ばれた一般営業参加者が飲食・物販サービスの営業を行う。一般営業参加者は出店費用として、売上げに対するロイヤリティを支払う。
　飲食に関しては、来場者に十分な食事を供給できる飲食施設を設ける。また、万博の雰囲気を味わいながらゆっくりと食事を楽しみたい方、手早く食事を済ませてパビリオンを巡回したい方といった、来場者の多様なニーズに応えられるように、飲食施設のタイプにもバリエーションを設ける。
　物販に関しては、大阪・関西万博の関連グッズを提供する店舗から、来場者の利便性を向上するための日用品や菓子類を提供する店舗まで、来場者のニーズに対応できるように幅広い種類の物販施設を設ける。
　飲食・物販施設については、総敷地面積は49,800㎡で、会場内に16か所の区画を設置する予定である。施設のタイプや数は、過去の国際博覧会の実績を参考としつつ、来場者の需要を見極めながら具体的に決定していく。

5.2.3　ライセンス及び関連商品

　大阪・関西万博に関連する商品は、それらの製造、販売、品質、商標等の商品に関わる全ての項目について適切に管理される必要がある。そのために、開催者はガイドラインを作成し、当該基準にのっとり、安全かつ公平に世界中のあらゆる人々に商品を提供する。

5.2.3.1　ライセンス

　開催者は、来場者や消費者向けの大阪・関西万博関連商品を製造・販売できるようにするためのライセンスを開発する。この仕組みは関連商品の製造・販売を希望する第三者に対して、大阪・関西万博のロゴマーク、イメージ、テーマ、コンセプトの使用を許可するライセンス契約を提供する。この仕組みにより、大阪・関西万博の更なる機運醸成を促進させ、ブランド価値向上に貢献することができる。
　ライセンスにより製造・販売される関連商品は、商標法により適切に管理され、不正及び偽造品からの権利侵害から守られ、商品の品質が保証される。
　また、ライセンスにより販売された関連商品の売上げの一部は開催者の収益となる。

5.2.3.2　関連商品

　大阪・関西万博では、開催者が認める公式の関連商品及びライセンスによる関連商品を提供する。全ての商品は大阪・関西万博のブランド価値に沿ったものとする。
　当該関連商品は店舗、流通、オンラインサイト等の様々なチャネルで販売され、世界中のあらゆる人々に商品との接触機会が提供される。価格帯も幅広く設定し、いずれの商品も高品質なものを提供する。

5.2.4　参加者からの収入

5.2.4.1　敷地・出展スペース賃料

参加者が自ら建築するパビリオンの敷地の賃料について、公式参加者は無償とし、モジュール形式や共同館への参加者からは賃料を徴収する。賃料については、BIE加盟国に対しては15％の割引を適用する。また、途上国支援プログラムの対象国に対しては無償とする。

5.2.4.2　陳列館内事業（パビリオン内での営業）

公式参加者は、出展スペースの20%までを物販・飲食の販売に割り当てることができる。その場合、開催者に売上げの一部をロイヤリティとして支払う。

5.2.4.3　水道光熱費等の供給処理施設使用料

参加者が利用する電気、水道、ガス等の供給処理施設に係るコストは、開催者が参加者から一旦徴収し、開催者から供給事業者へ支払う。開催者は、現地の市場価格でのサービス提供を確保する。

途上国支援プログラムの対象国に対しては、供給処理施設使用料は無償とする。

5.2.5　スポンサープログラム

スポンサーは、大阪・関西万博のテーマやコンセプトに賛同し、本万博の成功に向けて協力関係を結ぶことができる企業・団体等である。

スポンサーからの資金、技術、製品等の提供により、大阪・関西万博における様々なサービスや活動を充実させることを予定している。以下は、現在想定しているスポンサープログラムの内容である。

スポンサープログラムは、パートナー、プロバイダー、サポーターの３つの区分に分かれている。３つの区分については、契約する内容、期間、物品提供による貢献等に基づいて決定する。

5.2.5.1　パートナー

パートナーは、大阪・関西万博開催前から開催期間中にかけてのスポンサーとして、本万博及び関連する様々な事業の趣旨に賛同して協賛を行う企業とする。さらに、パートナーは、協賛金額に応じて、ゴールドパートナー、シルバーパートナー、ブロンズパートナーに分けられ、階層によって提供されるメリットが異なる。今後、提供できるメリットの検討を進め、それに応じて各階層に求める協賛金額を設定していく。

5.2.5.2　プロバイダー

プロバイダーは、大阪・関西万博開催中における会場内でのスポンサーである。プロバイダーは、物品や飲食物等の提供を会場内において行う。

5.2.5.3　サポーター

サポーターは、大阪・関西万博開催中における会場内でのスポンサーである。サポーターは、コンベンションやシンポジウムへの参加、ブース出展等のPR活動を会場内において行う。サポーターがプロモーション活動を行うに当たり、開催者はサポーターから協賛金を受け取る場合がある。

5.2.5.4　スポンサーカテゴリー

パートナー、プロバイダー、サポーターのスポンサープログラムの対象となる主要なカテゴリーのリストを以下に例示する。

自動車、家電、住宅、航空、銀行、保険、化学、エネルギー、通信、決済システム、食品、外食産業、飲料、その他

5.2.6　その他の商業活動

以下のような事業からの収入についても検討を行う。

- 会場周辺の渋滞を緩和するためのパーク・アンド・ライドシステムとして開催者が設ける駐車場の利用料収入
- 世界中の企業・個人から集めた様々なアイデアを具現化するためのクラウドファンディングによる収入
- 会場外施設（パーク・アンド・ライドのターミナル、駐車場等）及び会場内施設（入場ゲート、昇降施設、休憩所等）の一部を活用した広告収入

5.2.7　スケジュール / キャッシュフロー

以下の表は、商業活動（運営費の財源）に関するスケジュールイメージ（キャッシュフロー）を表す。

表5-3：商業活動のキャッシュフロー　　単位：百万米ドル

項目	年			
	合計	2023	2024	2025
入場券売上げ	640	96	114	430
飲食事業者からのロイヤリティ	11	0	0	11
物販事業者からのロイヤリティ	31	0	0	31
ライセンス・関連商品	7	0	2	5
出展スペース賃料	18	0	0	18
公式参加者からのロイヤリティ	8	0	0	8
供給処理施設収入	15	0	0	15
スポンサー収入	7	0	5	2
合計	737	96	121	520

第 6 章
資金計画

6.1 資金計画の概要 204

6.2 会場建設費 205
6.2.1 費用内訳 205
6.2.2 財源 206
6.2.3 キャッシュフロー 207

6.3 運営費 207
6.3.1 費用内訳 208
6.3.2 財源 209
6.3.3 キャッシュフロー 210

6.4 途上国支援プログラム 211
6.4.1 費用内訳 212

6.5 関連事業費 213
6.5.1 費用内訳 214
6.5.2 財源 214

附属資料 6-1. 参加費用 218

資金計画

6.1 資金計画の概要

大阪・関西万博の費用は、会場建設費、運営費、途上国支援及び関連事業費に区分される。

会場建設費は1,134百万米ドルを見込み、日本国政府、大阪府・市（以下、「地元自治体」という。）、民間資金等がそれぞれ３分の１ずつ負担する。

運営費は737百万米ドルを見込んでいる。財源としては入場券売上げ、飲食・物販事業者からのロイヤリティ等を充てる。財源の詳細は、第５章で説明している。

途上国支援は218百万米ドルを見込み、日本国政府等が負担する。

関連事業費は661百万米ドルを見込み、地元自治体等が負担する。

表6-1：資金計画の概要

収　入（百万米ドル）		支　出（百万米ドル）	
日本国政府	378	会場建設費	
地元自治体	378		1,134
民間資金等	378		
計	1,134		
入場券売上げ	640	運営費	
飲食事業者からのロイヤリティ	11		
物販事業者からのロイヤリティ	31		
ライセンス・関連商品	7		
出展スペース賃料	18		737
公式参加者からのロイヤリティ	8		
供給処理施設収入	15		
スポンサー収入	7		
計	737		
日本国政府等	218	途上国支援	218
地元自治体等	661	関連事業費	661

注）途上国支援に係る費用218百万米ドルには、会場建設費の内数である共同館の建築費用等を含む。

6.2 会場建設費

会場建設費は、会場建設に要する費用である、基盤整備費、基盤施設整備費、輸送関連費、パビリオン等建築・サービス管理施設整備費、会場内演出費、設計費及び撤去費の計１，134百万米ドルである。

日本館の建築費用は、会場建設費とは別に、日本国政府が負担する。また、自治体館の建築費用は、会場建設費とは別に、出展自治体が負担し、鉄道建設、会場外の道路整備、土地造成費用など関連事業費は、地元自治体等が負担する。そのため、日本館及び自治体館の建築費用、関連事業費は、この会場建設費には含まれていない。

6.2.1 費用内訳

表6-2：会場建設費の概要

内　訳	内　容	金額（百万米ドル）
基盤整備費	会場（155ha）の基盤となる敷地の造成工事、道路・歩道・広場などの舗装工事、公園や広場などの緑地修景に関わる整備費	95
基盤施設整備費	基盤インフラ及び上下水道やガス、通信、電気等の供給施設の整備費	222
輸送関連費	会場入口のエントランス広場や駐車場に関わる整備費	99
パビリオン等建築・サービス管理施設整備費	公式参加者や企業などの展示施設（敷地渡しの場合の建築工事費・展示工事費及びモジュール・共同館・ブース出展等の場合の展示工事費を除く）やイベント開催のための催事施設、テーマ館などの建築費 サービス管理施設整備費は、エントランスゲート、トイレ、救護施設、職員事務所などの建築費	415
会場内演出費	街灯の設営、広場の照明効果、会場の水面演出及びモビリティシステムの導入などの費用	49
設計費	会場建設に係る設計費	80
撤去費		174
合　計		1,134

6.2.2　財源

会場建設費1,134百万米ドルは、2017年4月の閣議了解に基づき、日本国政府、地元自治体、民間資金等が、それぞれ3分の1ずつ負担することが決定している。

合計金額は、具体的な会場計画や物価変動などの今後の事情変更を踏まえ、今後、精査が必要である。

民間資金等のうち、寄付金については地元の民間経済団体三者が「関西経済界募金促進委員会」を立ち上げるなど本格的に検討を始めている。

開催者は、民間資金集めを促進するため、日本各地の経済団体が参画する専門委員会を立ち上げた。

表6-3：財源の概要

区　分	内　容	金額（百万米ドル）
日本国政府	会場建設費の3分の1	378
地元自治体	会場建設費の3分の1	378
民間資金等	会場建設費の3分の1 （企業等からの寄付、公営競技、宝くじ等）	378
合　計		1,134

6.2.3　キャッシュフロー

表6-4：会場建設費のキャッシュフロー

（百万米ドル）

	項　目	合計	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
支出	基盤整備費	95	0	0	0	1	22	72	0	0
	基盤施設整備費	222	0	0	0	34	188	0	0	0
	輸送関連費	99	0	0	0	0	10	89	0	0
	パビリオン等建築・サービス管理施設整備費	415	0	0	0	0	61	354	0	0
	会場内演出費	49	0	0	0	0	0	14	35	0
	設計費	80	6	5	24	21	12	9	3	0
	撤去費	174	0	0	0	0	0	0	0	174
	合計	1,134	6	5	24	56	293	538	38	174
収入	日本国政府	378	2	2	8	19	98	179	13	58
	地元自治体	378	2	2	8	19	98	179	13	58
	民間資金等	378	2	2	8	19	98	179	13	58
	合計	1,134	6	5	24	56	293	538	38	174
残高			±0	±0	±0	±0	±0	±0	±0	±0
累積残高			±0	±0	±0	±0	±0	±0	±0	±0

注1）2019年12月時点
注2）端数処理のため合計額が一致しないことがある。

6.3 運営費

運営費は、開催テーマの実現に向けた共創事業に要する費用である「共創事業費」、大阪・関西万博開催前及び会期中の広報宣伝の経費である「広報宣伝費」、催事等を行う経費である「催事費」、会場を管理する経費である「会場管理費」、開催者である博覧会協会を運営するための経費である「協会管理費」及び上記以外の「その他経費」に大別される。

この運営費の財源は、主として入場券売上げなどの商業活動からの収入を予定している。

費用の見込みは、来場者数が見込みに達しないなど不測の事態が生じ、見込み通りの収入が得られない場合を想定して、来場者数を2,500万人で試算しており、この場合でも、収支バランスが取れることが確認できている。

6.3.1　費用内訳

表6-5：運営費の概要

内　訳	内　容	金額（百万米ドル）
共創事業費	大阪・関西万博の開催テーマである「いのち輝く未来社会のデザイン」の実現に向け、様々なステークホルダーが参画する共創事業を実践していくためのプロジェクトに要する費用。会場及びオンラインプラットフォームにおける共創事業に要する費用のほか、そこから生まれたアイデア及びソリューションの実践に向けたサポート事業、ベストプラクティスエリアの運営に要する費用、テーマ展示の制作に要する費用、テーマ館の運営管理に要する費用、テーマ体験プログラムの実施に要する費用など	78
広報宣伝費	・国内広報宣伝費　（34） 国内における広報宣伝の計画及び実施に関する費用、国内での出展を勧誘するためのPRに要する費用、ロゴマーク、マスコットキャラクター等の制定に要する費用、インフォメーションセンター運営費など ・海外広報宣伝費　（28） 海外における大阪・関西万博の認知拡大及び集客のための活動の実施に関する費用、海外からの出展を勧誘するためのPRに要する費用、国際シンポジウムの開催に要する費用、BIE総会等の対応に要する費用など ・報道対応費　（14） メディアセンターの運営費用、その他報道に関する費用、プレスプレビューに要する費用、パブリシティ実施に要する費用など	76
催事費	開会・閉会セレモニーなどの公式行事実施に要する費用、開催者が開催するデイリーショー、ナイトショーなどの企画、開催費用など	54
会場管理費	・会場運営管理費　（138） 会場内の輸送システム、警備、救急救護、消防、清掃等に要する費用、会場内営業者の管理指導に要する費用、博覧会会場の土地使用料など （※公式参加者には土地使用料を請求しない。ただし、土地使用料については、開催者が参加者から土地使用料を徴収する面積、期間のみ大阪市へ支払う。） ・施設管理費　（60） 会場内の電気、ガス、上下水道等の供給処理施設及び情報通信施設等の維持管理に要する費用、光熱水費など （※電気、ガス、水道等の料金は、開催者が一体的に支払い、その費用は参加者から使用料として徴収し、収入に計上する。） ・来客対応費　（70） 会場全体における観客接遇・案内、入場者予測、迎賓館の運営に要する費用など	268
協会管理費	博覧会協会の直接雇用にかかる費用、事務所賃借料などの一般管理費のほか、金融機関からの借入金に対する利息、大阪・関西万博開催に向けた調査検討に要する費用など	101
その他経費	・輸送・通関関連費用及び住宅関連費用　（123） 会場外駐車場の運営管理、会場外駐車場と会場を結ぶシャトルバス等の運営などの観客輸送に要する費用。 海外から会場に持ち込まれる展示品に関する通関貨物取扱費などの通関に要する費用、公式参加者のスタッフなど国内外参加者への住宅提供に要する費用など ・BIE納付金　（12） 入場料の2%に当たる金額を納付する。（11.6百万米ドル） ・予備費（25） 万一の場合の費用	160
合　計		737

6.3.2　財源

運営費の財源は、主に入場券売上げであり、その他には、飲食・物販事業者からのロイヤリティ、ライセンス・関連商品、出展スペース賃料、公式参加者からのロイヤリティ、参加者などが使用した実費を徴収する水道光熱費などの供給処理施設収入などを予定している。このほか、催事などの財源に充当するために幅広い層からスポンサーを募るスポンサーシップ制度を検討している。（第５章参照）

これらの収入の大半は、開催直前まで発生しない一方、支出については、大阪・関西万博開催計画の策定に要する経費や機運醸成に要する経費、博覧会協会の職員の給料などの一般管理費が先行して発生している。

この収入が発生するまでの間に必要となる資金の調達は、金融機関からの借入れ等で賄う。

表6-6：財源の概要

区　分	金額（百万米ドル）
入場券売上げ	640
飲食事業者からのロイヤリティ	11
物販事業者からのロイヤリティ	31
ライセンス・関連商品	7
出展スペース賃料	18
公式参加者からのロイヤリティ	8
供給処理施設収入	15
スポンサー収入	7
合　計	737

6.3.3　キャッシュフロー

表6-7：運営費のキャッシュフロー

（百万米ドル）

	項　目	合計	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
支出	共創事業費	78	1	3	3	4	7	15	45
	広報宣伝費	76	7	5	6	10	10	16	21
	催事費	54	0	0	1	1	3	11	39
	会場管理費	268	0	19	19	35	34	53	107
	協会管理費	101	5	14	13	14	15	19	20
	その他経費	160	0	4	7	8	13	53	74
	合　計	737	13	45	48	72	81	168	306
収入	入場券売上げ	640	0	0	0	0	96	114	430
	飲食事業者からのロイヤリティ	11	0	0	0	0	0	0	11
	物販事業者からのロイヤリティ	31	0	0	0	0	0	0	31
	ライセンス・関連商品	7	0	0	0	0	0	2	5
	出展スペース賃料	18	0	0	0	0	0	0	18
	公式参加者からのロイヤリティ	8	0	0	0	0	0	0	8
	供給処理施設収入	15	0	0	0	0	0	0	15
	スポンサー収入	7	0	0	0	0	0	5	2
	合　計	737	0	0	0	0	96	121	520
ネット現金残高			-14	-45	-49	-72	14	-47	213
累積残高			-14	-59	-108	-180	-166	-213	0

注1）2019年12月時点
注2）2025年の支出には、2026年の精算に係る支出額を含む。
注3）端数処理のため合計額が一致しないことがある。

6.4 途上国支援プログラム

会場建設費、運営費で行う事業に加えて、開発途上国に対する充実した支援を行うことを日本国政府は約束している。支援対象国に対しては、モジュール又は共同館での出展参加を呼び掛ける。それぞれの国は、会場内に7館設置される共同館から、希望する共同館を選択することができ、モジュール出展についても、支援対象国に対しては優遇された賃料で提供する。

さらに、支援対象国に対しては展示の企画・準備の支援を行う。各国にニーズを聞き、それぞれの課題を理解し、包括的な支援を行う。

援助を受ける国は、80から100を想定しており、援助総額は、2億1,800万ドル（1国当たりの平均金額：220万ドル）を見込んでいる。

- 後発開発途上国（LDCs）
  後発開発途上国（LDCs）は、国連開発計画委員会（CDP）が認定した基準に基づき、国連経済社会理事会の審議を経て、国連総会の決議により認定された特に開発の遅れた国。

- 低所得国（LICs）、低中所得国（LMICs）
  低所得国（LICs）は、2016年の1人当たりGNIが1,005米ドル以下の国、低中所得国（LMICs）は、2016年の1人当たりGNIが1,006米ドル以上、3,995米ドル以下の国。これらの定義はOECD/DACがODA受取国リストで採用している世界銀行の分類によるものである。

- 小島嶼開発途上国（SIDS）
  小島嶼開発途上国（SIDS）は、地球温暖化による海面上昇等の被害を受けやすく、島国固有の問題（少人口、遠隔性、自然災害等）による脆弱性のために、持続可能な開発が困難だとされる、小さな島で構成される開発途上国。

- 内陸開発途上国（LLDC）
  内陸開発途上国（LLDC）は、国土が海から隔絶され、地勢的に開発に不利な途上国。

- その他、大阪・関西万博のテーマを十全に達成する観点から支援対象とされる国。

なお、財源については、国費、開催者の運営費等を想定しており、それぞれの負担額は、今後決定する。

キャッシュフロー（年度別費用）は、途上国支援を実施していく際に算定する。

6.4.1　費用内訳

表6-8：途上国支援の概要

内　訳	内　容	金額（百万米ドル）
会場費	パビリオンの建築、設計、装飾及び撤去に係る費用や展示品の輸送関連費用 （※パビリオン建築費等については、会場建設費に一部含まれている。）	118
運営費	展示コンサルタントによる支援、開催前に各国スタッフを日本に招いて実施するイベント前のガイダンスに係る費用、施設メンテナンス、会場アテンダント、警備、清掃及び通訳に要する費用や水道、電気、保険などの費用	32
コミュニケーション費用	大阪・関西万博期間中及び前後のコミュニケーションに関する全面的なサポートを行う。具体的には、ウェブや広報媒体を通じた支援対象国の情報発信、イベント企画・運営、各国からの報道機関招聘などを行う費用	37
旅費・宿泊費	各国のスタッフとその家族、各国の学芸員の旅費、宿泊費及び食事代、上述の開催前のガイダンスに参加するスタッフの旅費及び宿泊費、母国からのナショナルデーイベントに参加するVIP、関連スタッフ及び出演者の旅費、宿泊費及び食事代 会場と宿舎を結ぶシャトルバスに要する費用	26
ナショナルデー費用	ナショナルデーのイベント開催費用	5
合　計		218

注）支援予定総額は、23,952,110,000円を基準にしている。

6.5 関連事業費

鉄道建設、道路整備、インフラ及び土地造成等の関連事業については、夢洲まちづくり構想検討会（大阪府・大阪市・関西の経済団体が参加する検討会）において策定された「夢洲まちづくり構想」に位置づけられている。これらの事業については、事業主体である地元自治体が、会場建設費とは別に、予算化し事業を推進している。

鉄道建設とは、地下鉄夢洲駅（仮称）までのインフラ整備、輸送力の増強を指し、道路整備とは、此花大橋・夢舞大橋の4車線から6車線への拡幅等を指す。

土地造成とは、万博会場に必要となる南側エリア30haの埋立て・盛土を指す。

整備スケジュールについては、鉄道建設及び道路整備は2025年3月末までに事業完了、土地造成は2023年3月末までに完了する予定である。

図6-1：夢洲インフラ整備の概略工程表（案）

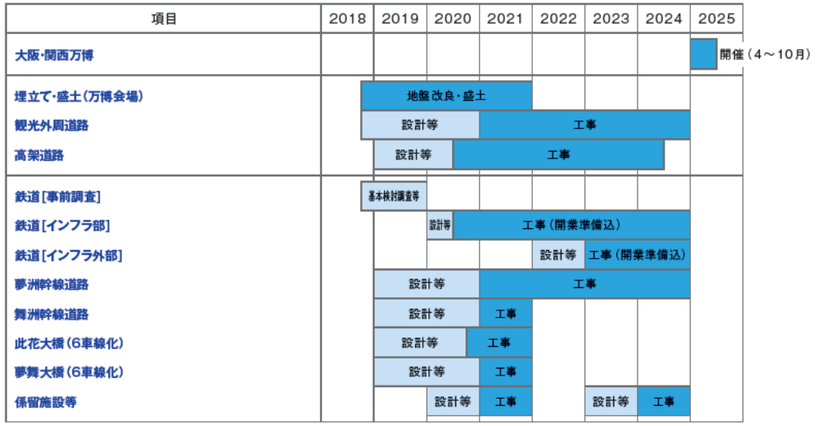

※　事業費、スケジュールは精査中である。
※　鉄道について
　　インフラ部：鉄道躯体（シールドトンネル等）
　　インフラ外部：レール・電気設備等
※　日本の会計年度は4月～翌年3月である。

6.5.1　費用内訳

表6-9：関連事業費の概要

区　分	内　容		金額（百万米ドル）
鉄道建設	地下鉄の延伸 輸送力の増強	（491） （91）	582
道路整備	此花大橋、夢舞大橋の拡幅 夢舞幹線道路等の拡幅	（25） （9）	34
土地造成	夢洲南側エリア（30ha）の埋立て・盛土		45
合　計			661

6.5.2　財源

表6-10：財源の概要

区　分	金額（百万米ドル）
地元自治体等	661

注）日本国政府が財政的補助を実施する場合は、地元自治体は、補助を受ける予定である。

附属資料

6-1. 参加費用

参加費用

開催者は、様々なタイプの展示施設を参加者に対して提供する。これにより、参加者は、予算内で自らの展示目的を実現するために展示制作をカスタマイズすることができる。

参加者には、主に４つの参加形態で、それぞれの展示計画に基づき、展示をするために必要なパッケージを提供し、参加者は、参加形態に応じて必要なコストを負担する。

A.1.1　参加主体・参加形態ごとの費用負担

A.1.1.1　参加国・国際機関

参加国や国際機関は、その資金力・運営力に基づき、敷地渡し、モジュール、共同館から参加形態を選択することができる。

（敷地渡しによる出展）

開催者が参加者に敷地を渡し、参加者がパビリオンを建築する。参加者は、大阪・関西万博終了後、パビリオンの解体・撤去を行い、引渡し時と同一の状態に戻す責任がある。

ユーティリティは、敷地境界まで開催者が設置する。ユーティリティへの接続と敷地内への設置は参加者の責任とする。（建築工事で必要となる給水、電力などについては、当初は工事用仮設配管などにより供給する可能性がある。しかし、その場合でも、電力、給水などの使用料は、恒久・工事用仮設配管のいずれでも料金の差はなく、市場価格となる。）

（モジュール出展）

開催者がパビリオンを建築して、参加者に展示スペースを提供する。参加者はこれを借り受け、自ら展示設備や内装、展示空間を作り上げる。

引渡し時、モジュールパビリオンには汚水、雨水排水、上水、電気、通信等のユーティリティを完備する。参加者の設備をユーティリティへ接続することは参加者の責任とする。この参加形態を選択した参加者は、開催者にモジュール賃料を支払う。

（共同館出展）

共同館は、会場内に７館を確保する。参加者は館内の区画を借り受け、自ら展示設備や内装を行って展示空間を作り上げる。共同館は、参加者が様々なレイアウトの中から希望するものを選択できるような設計とする。引渡し時、共同館には、汚水、雨水排水、上水、電気、通信等のユーティリティを完備する。参加者の設備をユーティリティへ接続することは参加者の責任とする。

参加者は開催者に展示スペース賃料を支払うが、途上国支援対象国については展示スペース賃料を無償とする。

A.1.1.2　その他の参加者

A.1.1.2.1　自治体

関西地方の自治体を想定している。自治体は敷地渡しによる出展形態で参加する。

参加者は、パビリオン建築、制作全般、備品、システム機器等を含む自らの設置物を自ら計画・運営することで、大阪・関西万博のテーマに沿ったコンテンツを制作することができる。

A.1.1.2.2　民間企業

国内外の主要民間企業を想定している。原則として、民間企業は敷地渡しによる形態で参加するが、開催者が建築するテーマ館に入ることも想定している。

参加者は、参加形態に応じ、自らの設置物を自ら計画・運営することで、大阪・関西万博のテーマに沿ったコンテンツを制作することができる。民間企業は、開催者に土地使用料を支払う。

A.1.1.2.3　NGO・NPO・市民グループ・中小企業・個人

NGO・NPO・市民グループ・中小企業・個人の参加者に対しては、開催者が、展示やサービス提供に使用可能である可動式のワゴンやブースを提供する。参加者は、これらのワゴン・ブースの使用料を支払う。

開催者は、公式参加者のパビリオンの妨げにならないように、ワゴンやブースの提供を行う。

A.1.2　参加形態ごとの参加費用モデル

各モデルは、現時点の物価水準で見積もっている。

展示面積は、延床面積の60%で計算している。

展示工事費や運営費は、参加者が選んだパビリオンの構造や展示内容などにより、大幅に異なる場合がある。

モジュール、共同館の展示スペース賃料は、BIE加盟国の場合、15%割引となる。

※端数処理のため合計額が一致しないことがある。

表6A-1：各項目の解説

a）建築工事費

建築設計	建築物の設計費用。参加者は、選任した設計者とともに自らの建築物の設計を行う。なお、すべての建築物は、日本の建築基準法に従う必要がある。
建築工事	建築物の工事に関連する費用。参加者が自国の建築請負業者もしくは作業員を利用したい場合は、日本の建築基準法及び工事ルールに基づき調整を行わなければならない。
什器備品、システム機器	建築工事に附帯する電気、空調及び給排水等の設備である。
撤去	すべての参加者は、大阪・関西万博閉会に際し、内装、設備、展示物、システム機器を含む、自らが建築した建築物の速やかな撤去を請け負うこととする。

b）展示工事費

展示工事	インテリア・デザインをはじめとする展示空間を制作するためのあらゆる費用である。内装や看板、照明、音響システムを含む。
什器備品、システム機器	展示に必要なテーブルやその他の家具類、展示パネル等の設備である。

c）運営費

人件費	展示施設に必要となる人件費。施設のアテンダントや来場者向けガイド及び施設内の警備、清掃、施設管理に係る人件費を含む。
施設維持費	展示施設の維持・管理に係る様々な費用。破損や傷みを発見した場合、速やかに補修を行う必要がある。
光熱水費	水道・電気・ガス及び排水等の費用に加えて、施設運用に関連する一部通信費を含む。
火災保険	施設の瑕疵に起因する火災についての賠償請求及び火災による破損をカバーする。
包括賠償保険	来場者やスタッフ等の負傷や事故についての賠償請求及び施設の瑕疵についてカバーする。
コンサルタント料	日本の規範や習慣に馴染みのない参加者、国際博覧会への出展経験の少ない参加者を支援するためのコンサルタント費用。 コンサルタントは、建築、運営及びスケジュール・予算管理に関連したプロジェクト支援の他、各種契約交渉に関連した事象についてのコンサルティングを行う。

d）展示スペース賃料

展示スペース賃料	モジュール出展及び共同館出展の参加者は、使用する面積に応じて、開催者に展示スペース賃料を支払う必要がある。 ただし、途上国支援プログラムの支援対象国が、共同館出展を行う場合には、展示スペース賃料を支払う必要はない。

表6A-2：人件費の想定基本単価

項目	単位	単価
ディレクター	米ドル／人・日	393.94
通訳・秘書・渉外等	米ドル／人・日	1,022.73
アテンダント	米ドル／人・日	238.64
事務 警備・清掃	米ドル／人・日	119.32

A.1.2.1　敷地渡しによる出展

参加者が自らパビリオンを建築する参加形態である。

表6A-3：敷地渡しによる出展の参加費用モデル（1階建ての場合）

a）敷地面積-大（3,500m²）

（千米ドル）

建築工事費：		単価				数量	費用
建築設計	建築工事	8,073	千米ドル	×		10%	807
建築工事		3.36	千米ドル/m²	×	延床面積	2,400m²	8,073
什器備品、システム機器	建築工事	8,073	千米ドル	×		10%	807
撤去		1.59	千米ドル/m²	×	延床面積	2,400m²	3,818
						計	13,505
展示工事費：		単価				数量	費用
展示工事		4.55	千米ドル/m²	×	展示面積	1,440m²	6,545
什器備品、システム機器	展示工事	6,545	千米ドル	×		10%	655
						計	7,200
運営費：		単価				数量	費用
人件費		1.33	千米ドル/m²	×	延床面積	2,400m²	3,185
施設維持費	建築工事 ＋展示工事	14,618	千米ドル	×		2%	292
光熱水費		0.27	千米ドル/m²	×	延床面積	2,400m²	655
火災保険		2.45	米ドル/m²	×	延床面積	2,400m²	6
包括賠償保険		4.55	米ドル/m²	×	延床面積	2,400m²	11
コンサルタント料		13.64	千米ドル/月	×		8か月	109
						計	4,258
合　計							24,964

b）敷地面積 - 中（1,750m²）

（千米ドル）

建築工事費：		単価				数量	費用
建築設計	建築工事	4,036	千米ドル	×		10%	404
建築工事		3.36	千米ドル/m²	×	延床面積	1,200m²	4,036
什器備品、システム機器	建築工事	4,036	千米ドル	×		10%	404
撤去		1.59	千米ドル/m²	×	延床面積	1,200m²	1,909
						計	6,753
展示工事費：		単価				数量	費用
展示工事		4.55	千米ドル/m²	×	展示面積	720m²	3,273
什器備品、システム機器	展示工事	3,273	千米ドル	×		10%	327
						計	3,600
運営費：		単価				数量	費用
人件費		1.33	千米ドル/m²	×	延床面積	1,200m²	1,593
施設維持費	建築工事 ＋展示工事	7,309	千米ドル	×		2%	146
光熱水費		0.27	千米ドル/m²	×	延床面積	1,200m²	327
火災保険		2.45	米ドル/m²	×	延床面積	1,200m²	3
包括賠償保険		4.55	米ドル/m²	×	延床面積	1,200m²	5
コンサルタント料		13.64	千米ドル/月	×		8か月	109
						計	2,184
合　計							12,536

c）敷地面積 - 小（900m²）

（千米ドル）

建築工事費：		単価				数量	費用
建築設計	建築工事	2,018	千米ドル	×		10%	202
建築工事		3.36	千米ドル/m²	×	延床面積	600m²	2,018
什器備品、システム機器	建築工事	2,018	千米ドル	×		10%	202
撤去		1.59	千米ドル/m²	×	延床面積	600m²	955
						計	3,376
展示工事費：		単価				数量	費用
展示工事		4.55	千米ドル/m²	×	展示面積	360m²	1,636
什器備品、システム機器	展示工事	1,636	千米ドル	×		10%	164
						計	1,800
運営費：		単価				数量	費用
人件費		1.33	千米ドル/m²	×	延床面積	600m²	796
施設維持費	建築工事 ＋展示工事	3,654	千米ドル	×		2%	73
光熱水費		0.27	千米ドル/m²	×	延床面積	600m²	164
火災保険		2.45	米ドル/m²	×	延床面積	600m²	1
包括賠償保険		4.55	米ドル/m²	×	延床面積	600m²	3
コンサルタント料		13.64	千米ドル/月	×		8か月	109
						計	1,146
合　計							6,323

注1）建ぺい率は70%で計算している。
注2）出展者が公式参加者の場合、土地使用料は不要だが、民間企業の場合は、土地使用料が必要となる。
注3）自己建築型パビリオンは、容積率400%を上限として、積層化することが可能である。複層階等とした場合、建築工事費が増加することが考えられる。
　　なお、2階建ての場合、敷地面積当たりの延床面積は2倍となり、延床面積当たりの建築工事単価は、2.94千米ドル/㎡となる。
注4）展示工事に関する撤去費は、建築工事費に含まれる。

表6A-4：敷地渡しによる出展の参加費用モデル（2階建ての場合）

a）敷地面積-大（3,500m²）

（千米ドル）

建築工事費：		単価				数量	費用
建築設計	建築工事	14,095	千米ドル	×		10%	1,409
建築工事		2.94	千米ドル/m²	×	延床面積	4,800m²	14,095
什器備品、システム機器	建築工事	14,095	千米ドル	×		10%	1,409
撤去		1.59	千米ドル/m²	×	延床面積	4,800m²	7,636
						計	24,550
展示工事費：		単価				数量	費用
展示工事		4.55	千米ドル/m²	×	展示面積	2,880m²	13,091
什器備品、システム機器	展示工事	13,091	千米ドル	×		10%	1,309
						計	14,400
運営費：		単価				数量	費用
人件費		1.33	千米ドル/m²	×	延床面積	4,800m²	6,371
施設維持費	建築工事 ＋展示工事	27,185	千米ドル	×		2%	544
光熱水費		0.27	千米ドル/m²	×	延床面積	4,800m²	1,309
火災保険		2.45	米ドル/m²	×	延床面積	4,800m²	12
包括賠償保険		4.55	米ドル/m²	×	延床面積	4,800m²	22
コンサルタント料		13.64	千米ドル/月	×		8か月	109
						計	8,366
合　計							47,316

b）敷地面積 - 中（1,750m²）

（千米ドル）

建築工事費：		単価				数量	費用
建築設計	建築工事	7,047	千米ドル	×		10%	705
建築工事		2.94	千米ドル/m²	×	延床面積	2,400m²	7,047
什器備品、システム機器	建築工事	7,047	千米ドル	×		10%	705
撤去		1.59	千米ドル/m²	×	延床面積	2,400m²	3,818
						計	12,275
展示工事費：		単価				数量	費用
展示工事		4.55	千米ドル/m²	×	展示面積	1,440m²	6,545
什器備品、システム機器	展示工事	6,545	千米ドル	×		10%	655
						計	7,200
運営費：		単価				数量	費用
人件費		1.33	千米ドル/m²	×	延床面積	2,400m²	3,185
施設維持費	建築工事 ＋展示工事	13,593	千米ドル	×		2%	272
光熱水費		0.27	千米ドル/m²	×	延床面積	2,400m²	655
火災保険		2.45	米ドル/m²	×	延床面積	2,400m²	6
包括賠償保険		4.55	米ドル/m²	×	延床面積	2,400m²	11
コンサルタント料		13.64	千米ドル/月	×		8か月	109
						計	4,238
合　計							23,713

c）敷地面積 - 小（900m²）

（千米ドル）

建築工事費：		単価				数量	費用
建築設計	建築工事	3,524	千米ドル	×		10%	352
建築工事		2.94	千米ドル/m²	×	延床面積	1,200m²	3,524
什器備品、システム機器	建築工事	3,524	千米ドル	×		10%	352
撤去		1.59	千米ドル/m²	×	延床面積	1,200m²	1,909
						計	6,137
展示工事費：		単価				数量	費用
展示工事		4.55	千米ドル/m²	×	展示面積	720m²	3,273
什器備品、システム機器	展示工事	3,273	千米ドル	×		10%	327
						計	3,600
運営費：		単価				数量	費用
人件費		1.33	千米ドル/m²	×	延床面積	1,200m²	1,593
施設維持費	建築工事 +展示工事	6,796	千米ドル	×		2%	136
光熱水費		0.27	千米ドル/㎡	×	延床面積	1,200m²	327
火災保険		2.45	米ドル/m²	×	延床面積	1,200m²	3
包括賠償保険		4.55	米ドル/m²	×	延床面積	1,200m²	5
コンサルタント料		13.64	千米ドル/月	×		8か月	109
						計	2,173
合　計							11,911

A.1.2.2　モジュール出展

開催者がモジュールパビリオンを建築し、参加者はモジュールパビリオンを借り受け、自らの内装・展示物の設置を行う参加形態である。

表6A-5：モジュール出展の参加費用モデル

a）モジュール面積 - 大

（千米ドル）

展示スペース賃料：		単価				数量	費用
展示スペース賃料		1,345	米ドル/m²	×	延床面積	1,200m²	1,615
						計	1,615
展示工事費：		単価				数量	費用
展示工事		4.55	千米ドル/m²	×	展示面積	720m²	3,273
什器備品、システム機器	展示工事	3,273	千米ドル	×		10%	327
撤去		1.59	千米ドル/m²	×	展示面積	720m²	1,145
						計	4,745
運営費：		単価				数量	費用
人件費		1.33	千米ドル/m²	×	延床面積	1,200㎡	1,593
施設維持費	展示工事	3,273	千米ドル	×		2%	65
光熱水費		0.27	千米ドル/m²	×	延床面積	1,200m²	327
火災保険		2.45	米ドル/m²	×	延床面積	1,200m²	3
包括賠償保険		4.55	米ドル/m²	×	延床面積	1,200m²	5
コンサルタント料		13.64	千米ドル/月	×		8か月	109
						計	2,103
合　計							8,463

b）モジュール面積 - 中

（千米ドル）

展示スペース賃料：		単価				数量	費用
展示スペース賃料		1,345	米ドル/m²	×	延床面積	600m²	807
						計	807
展示工事費：		単価				数量	費用
展示工事		4.55	千米ドル/m²	×	展示面積	360m²	1,636
什器備品、システム機器	展示工事	1,636	千米ドル	×		10%	164
撤去		1.59	千米ドル/m²	×	展示面積	360m²	573
						計	2,373
運営費：		単価				数量	費用
人件費		1.33	千米ドル/m²	×	延床面積	600m²	796
施設維持費	展示工事	1,636	千米ドル	×		2%	33
光熱水費		0.27	千米ドル/m²	×	延床面積	600m²	164
火災保険		2.45	米ドル/m²	×	延床面積	600m²	1
包括賠償保険		4.55	米ドル/m²	×	延床面積	600m²	3
コンサルタント料		13.64	千米ドル/月	×		8か月	109
						計	1,106
合　計							4,286

c）モジュール面積 - 小

（千米ドル）

展示スペース賃料：		単価				数量	費用
展示スペース賃料		1,345	米ドル/m²	×	延床面積	300m²	404
						計	404
展示工事費：		単価				数量	費用
展示工事		4.55	千米ドル/m²	×	展示面積	180m²	818
什器備品、システム機器	展示工事	818	千米ドル	×		10%	82
撤去		1.59	千米ドル/m²	×	展示面積	180m²	286
						計	1,186
運営費：		単価				数量	費用
人件費		1.33	千米ドル/m²	×	延床面積	300m²	398
施設維持費	展示工事	818	千米ドル	×		2%	16
光熱水費		0.27	千米ドル/m²	×	延床面積	300m²	82
火災保険		2.45	米ドル/m²	×	延床面積	300m²	1
包括賠償保険		4.55	米ドル/m²	×	延床面積	300m²	1
コンサルタント料		13.64	千米ドル/月	×		8か月	109
						計	608
合　計							2,198

A.1.2.3　共同館出展

参加者が、共同館の区画を借り受け、自ら展示物の設置を行う参加形態である。

表6A-6：共同館出展の参加費用モデル

a）区画面積 - 大

（千米ドル）

展示スペース賃料：		単価				数量	費用
展示スペース賃料		1,345	米ドル/m²	×	延床面積	300m²	404
						計	404
展示工事費：		単価				数量	費用
展示工事		4.55	千米ドル/m²	×	展示面積	180m²	818
什器備品、システム機器	展示工事	818	千米ドル	×		10%	82
撤去		1.59	千米ドル/m²	×	展示面積	180m²	286
						計	1,186
運営費：		単価				数量	費用
人件費		1.33	千米ドル/m²	×	延床面積	300m²	397
施設維持費	展示工事	818	千米ドル	×		2%	16
光熱水費		0.27	千米ドル/m²	×	延床面積	300m²	82
火災保険		2.45	米ドル/m²	×	延床面積	300m²	1
包括賠償保険		4.55	米ドル/m²	×	延床面積	300m²	1
コンサルタント料		13.64	千米ドル/月	×		8か月	109
						計	607
合　計							2,197

b）区画面積 - 中

（千米ドル）

展示スペース賃料：		単価				数量	費用
展示スペース賃料		1,345	米ドル/m²	×	延床面積	200m²	269
						計	269
展示工事費：		単価				数量	費用
展示工事		4.55	千米ドル/m²	×	展示面積	120m²	545
什器備品、システム機器	展示工事	545	千米ドル	×		10%	55
撤去		1.59	千米ドル/m²	×	展示面積	120m²	191
						計	791
運営費：		単価				数量	費用
人件費		1.33	千米ドル/m²	×	延床面積	200m²	265
施設維持費	展示工事	545	千米ドル	×		2%	11
光熱水費		0.27	千米ドル/m²	×	延床面積	200m²	55
火災保険		2.45	米ドル/m²	×	延床面積	200m²	0.5
包括賠償保険		4.55	米ドル/m²	×	延床面積	200m²	1
コンサルタント料		13.64	千米ドル/月	×		8か月	109
						計	441
合　計							1,501

c）区画面積 - 小

（千米ドル）

展示スペース賃料：		単価				数量	費用
展示スペース賃料		1,345	米ドル/m²	×	延床面積	82m²	110
						計	110
展示工事費：		単価				数量	費用
展示工事		4.55	千米ドル/m²	×	展示面積	49m²	224
什器備品、システム機器	展示工事	224	千米ドル	×		10%	22
撤去		1.59	千米ドル/m²	×	展示面積	49m²	78
						計	324
運営費：		単価				数量	費用
人件費		1.33	千米ドル/m²	×	延床面積	82m²	109
施設維持費	展示工事	224	千米ドル	×		2%	4
光熱水費		0.27	千米ドル/m²	×	延床面積	82m²	22
火災保険		2.45	米ドル/m²	×	延床面積	82m²	0.2
包括賠償保険		4.55	米ドル/m²	×	延床面積	82m²	0.4
コンサルタント料		13.64	千米ドル/月	×		8か月	109
						計	245
合　計							680

A.1.2.4　ブース・ワゴン出展

ブース・ワゴン出展は、大阪・関西万博の『いのち輝く未来社会のデザイン』というテーマや「未来社会の実験場」というコンセプトに基づいて、様々な参加者間で、より深い交流やコミュニケーションが行われる本万博において、誰でも参加できるようにすることを目的とした新しいタイプの参加形態である。NGO・NPO・市民グループ・中小企業・個人などの資金力に制限のある参加者が、参加しやすいよう設定した。これにより、参加者の多様性を増すことができる。

なお、ブース・ワゴン出展は、公式参加者のパビリオンの妨げにならないよう設置する。

（ワゴン出展）

ワゴン出展は、開催者が制作したワゴンを万博期間中、参加者が借り受け、適宜運営するシンプルな展示である。5つの広場「空」の中でスペースを割り当て、そこでの出展を想定している。ワゴンは可動式で、他の展示、催事と連携して、参加者が希望する時に、展示を行う。

参加者は、自らの展示に関する費用を負担するほか、ワゴンの使用料を支払う。

※ブース・ワゴン出展の運用については、現在想定している内容である。

（ブース出展）

ブース出展は、共同館における出展と類似したものである。テーマ館の内部に設置することを想定しており、テーマ館の展示分野に沿った内容を展示する。参加者は、数か月単位で契約可能であり、ブースでは、各展示期間に応じて、展示が変わることとなる。共同館に比べ、期間を限定することやスペースを小さくすることで、より安価に出展することができる。参加者は、自らの展示に関する費用を負担するほか、賃貸期間に応じて賃料を支払う。

A.1.3　その他の費用

参加者のスタッフは、自らの移動・宿泊費を負担する。表6A－7に、一般費用の概略を示す。

表6A-7：滞在費

a）日常的な物品・サービスの費用

項目	単価（米ドル）	注記
移動		
鉄道	最低料金：約1.36	料金はオペレーターによって異なり、距離ごとに変わる。
地下鉄	最低料金：約1.64	
バス	均一料金：約1.91	
タクシー	最低料金：約6.18	
参加者の宿泊施設と会場間の移動手段として、公共交通機関のほか、シャトルバスを運行する予定である。その運賃については、過去博を参考に設定する予定である。		
参考:大阪市中心部から会場周辺までの移動		
大阪駅からコスモスクエア駅まで	3.55	鉄道、片道
弁天町駅からコスモスクエア駅まで	2.09	鉄道、片道
大阪中心部から夢洲まで	約46.18	タクシー、片道
参加者の宿泊費		
約50㎡の部屋を2人で使用する場合	約1,200（市場価格やその他状況を反映）	1か月、2019年での概算に基づく
ホテル滞在		
5つ星ホテル	約436.41	2人使用の場合、1泊あたり
4つ星ホテル	約258.67	2人使用の場合、1泊あたり
シティホテルのスタンダードツインルーム	約136.36	1泊あたり
ビジネスホテルのツインルーム	約81.82	1泊あたり
賃貸住宅の家賃		
ワンルーム	約27.27～45.45	1カ月以上の長期滞在をする場合、1泊あたり
1食当たりの食費		
関西地方では、料理の選択肢が沢山あり、価格も様々である。ファストフードにおいては、日本のそば・うどんが約2.72米ドル、ハンバーガーチェーンのセットメニューが約4.55米ドルで食べることができる。		
ヘアカット		
理容室／美容院でのヘアカット	約10.09～31.82	店舗により料金体系が異なる。

b）光熱水費

費目	単価	コメント
電気	約0.18～0.27/kWh	2019年12月時点における関西電力株式会社の関西地方消費者向け価格
給排水	約1.54～2.80/m³	2019年12月時点における大阪市の関西地方消費者向け価格
ガス	約1.33～2.20/m³	2019年12月時点における大阪ガス株式会社の関西地方消費者向け価格
ガソリン	プレミアム1.43/ℓ	資源エネルギー庁 2019年12月時点
	レギュラー1.33/ℓ	
	暖房用オイル0.93/ℓ	

c）保険

開催者は、要望に応じて参加者にスタッフの医療保険など様々な保険を提示する

第 7 章

レガシー

7.1 **レガシーの重要性** 238

7.2 **ハードレガシー** 239
7.2.1 万博跡地におけるまちづくり 239
7.2.2 周辺インフラ 240
7.2.3 万博施設の再利用 240

7.3 **ソフトレガシー** 241
7.3.1 大阪・関西万博の理念、成果の継承と発展について 241
7.3.2 意識・行動変容 242
7.3.3 SDGs+beyond 242
7.3.4 People's Living Lab（未来社会の実験場） 242
7.3.5 日本の飛躍の機会 243
7.3.6 人材育成 243

レガシー

7.1 レガシーの重要性

国際社会は所得格差、社会不安の拡大、生活環境や働き方の変化、大規模な災害、高齢化社会等新たな課題にさらされている。大阪・関西万博におけるレガシーはそういった課題を踏まえ、国際社会にとって先導的な意味を持つものにしていかなければならない。

大阪・関西万博を通じて形成されたレガシーが、日本のみならず全世界にとって恩恵をもたらすことが重要である。

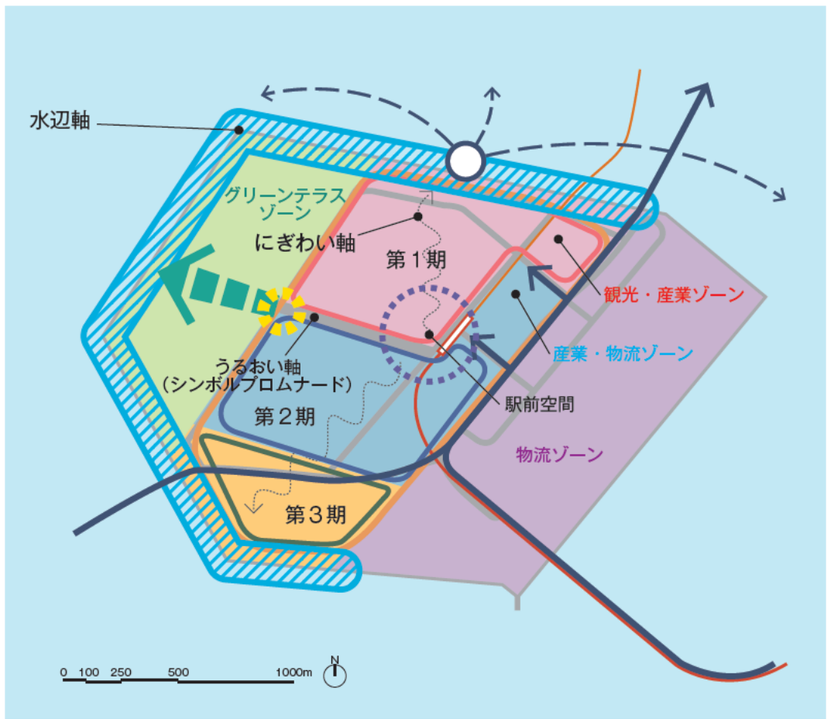

図７-１：夢洲まちづくり基本方針

7.2 ハードレガシー

7.2.1 万博跡地におけるまちづくり

7.2.1.1 夢洲まちづくり構想

関西経済団体、大阪府、大阪市（以下、「地元自治体等」）は、大阪・関西万博の会場を含む夢洲全体のまちづくり方針や土地利用等に関して、2017年８月に「夢洲まちづくり構想」を策定した。

同構想では夢洲の東部を「物流ゾーン」「産業・物流ゾーン」、中央部を「観光・産業ゾーン」、西部を「グリーンテラスゾーン」とし、各ゾーンの土地利用方針が定められている。大阪・関西万博の会場は各ゾーンにまたがっているが、多くのパビリオンが建設されるエリアは主に「観光・産業ゾーン」に位置しており、世界中の人が訪れてみたいと憧れるエンターテイメント機能やレクリエーション機能を中心に先進技術等が体験できる空間の創出等産業振興に資する機能も導入する等、新たな国際観光拠点の形成を図るとしている。

2019年12月、同構想策定後の状況を踏まえ、国際観光拠点の形成に向けて、今後の具体的なまちづくりを進めるために、地元自治体等は、その方向性を「夢洲まちづくり基本方針」としてとりまとめた。同方針では、土地利用の方針、インフラ等の整備方針、スマートなまちづくり等まちづくりの方向性が示されている。また、今後、夢洲での国際観光拠点の形成を具体化するに当たっては、観光施設及び物流施設のそれぞれが最大限に機能を発揮できるようまちづくりを進めるとともに、まちづくりの進展に応じて、地元自治体等を始めとする関係機関の連携が必要であるとしている。

7.2.1.2 マーケット･サウンディング

大阪市は、大阪・関西万博の理念等をレガシーとして継承する方策について、実現可能な幅広いアイデア、民間の参画意向、市場性の有無等を把握し、今後の検討に役立てることを目的としたマーケット・サウンディングとして、2019年３月に、①大阪・関西万博閉会後においても、引き続きその理念や取り組み等を継承していくための具体的な方策や計画等、②夢洲の立地特性や周辺の景観との調和に加え、大阪・関西万博の会場コンセプト等に基づく空間の形成や活用の考え方を対象区域のまちづくりに継承し、活用していくための着眼点や具体化方策等、③夢洲における国際観光拠点形成に向けて、大阪・関西万博を通して生み出される国際的な観光魅力や交流等をレガシーとして継承していくという観点から、大阪・関西万博跡地である対象区域への導入がふさわしいと考えられる機能や施設等、に関する提案を公募した。

マーケット・サウンディングの結果も踏まえつつ、地元自治体等は万博の理念を継承したまちづくりを検討していく。

7.2.1.3　まちづくりの推進体制

大阪市は、2019年7月、大阪府と連携しながら、夢洲まちづくりを推進するため、夢洲まちづくり推進本部を設置した。

同推進本部が、開催者とも連携しながら、万博跡地におけるまちづくりを推進していく。

7.2.2　周辺インフラ

夢洲まで延伸される鉄道が、大阪・関西万博終了後も、夢洲と大阪市街地を結ぶ交通手段となり、地域と観光客にとって重要な資産となる。

道路は、国際観光拠点の骨格を形成するとともに、周辺との道路ネットワーク形成を図り夢洲内の円滑な交通機能を確保する目的で付随する広場と共に大阪市が整備する。また、国際物流拠点と国際観光拠点が共存し、それぞれが十分な機能を発揮できるよう、大阪市は橋梁や幹線道路の拡幅を行うこととしている。

7.2.3　万博施設の再利用

大阪・関西万博の施設は、原則撤去となるが、機械設備等再利用が可能なものについては開催者が譲渡先を探して再利用し、再利用できないものについては素材のリサイクル（再資源化）を行う。

7.3
ソフトレガシー

7.3.1　大阪・関西万博の理念、成果の継承と発展について

大阪・関西万博は『いのち輝く未来社会のデザイン』というテーマの下、2030年を目標とするSDGsの達成に向けた取組を加速させ、SDGs+beyondに向けたビジョンや目標を示すことを目指す。

大阪・関西万博を一過性のイベントで終わらせるのではなく、大阪・関西万博が掲げた目的を実現していくために、理念や成果を継承し、発展させていくことが重要である。

このため、会期終了後に、大阪・関西万博の成果をレガシーとして取りまとめて発信していく等、体制を構築しながら、本万博の理念、成果を継承・発展させていくことを目指す。

7.3.2　意識・行動変容

会期中だけでなく、会期前から始まっているテーマフォーラム、ワークショップ、アイデアソン、プラットフォーム等様々な企画を通じて、万博に参加している人々は自らの望む生き方、可能性を発見することに加え、他者との交流を通じた共創の体験をする。これにより開催者はテーマ具現化に向けた人々の意識・行動変容をもたらすことを目指す。

その一人一人の意識・行動変容が大きなムーブメントになり、未来へ向かうエネルギーを生む万博として、大阪・関西万博終了後もSDGs等人類共通の課題解決に貢献していくためのソフトレガシーとなる。

7.3.3　SDGs＋beyond

開催者は万博の開催を通じ、SDGs、Society5.0の実現に向けた取組が加速されることを目指す。具体的には、ベストプラクティスが共有され、様々な新たなプロジェクトが生まれていくことが期待される。

大阪・関西万博では、パビリオン展示に留まらず、開催者はSDGs+beyondに向けた取組について世界各国の有識者や来場者等が議論を行う場を設け、その成果を発信することを目指す。具体的には世界各国の有識者や来場者等が議論を行う場を設け、議論の成果を「Expo 2025 Osaka, Kansai Agenda（仮称）」として取りまとめ、世界に発信するような取組が考えられる。

7.3.4　People's Living Lab（未来社会の実験場）

大阪・関西万博では、会場を未来社会の実験場として、新たな技術、サービス及びシステムの実証、社会実装に向けたチャレンジを行っていく。こうした実証のプロセスや結果が大きなレガシーとなると同時に、様々な技術やシステムが社会に実装されていくことで、新たなビジネスが生まれていくことが期待される。

例えば、会場で実証された、AIによる人流の制御、多言語システム、次世代モビリティ等の知見や、地震や台風を意識した防災、減災技術を駆使したレジリエントな万博を実現するためのノウハウ等を世界に発信していき、未来社会の基盤構築のためのレガシーとして活用していく。

7.3.5　日本の飛躍の機会

大阪・関西万博を通じたSDGs達成に向けた様々な取組を通じて、「課題解決先進国」としての日本の姿をデザインし、その実現に向けた成長戦略を加速させていく。

大阪・関西万博は「いのち」に焦点を当てた万博であるため、我々は大阪・関西のライフサイエンス分野での大学・研究機関、産業の集積等の強みを基に、そのイノベーティブな取組を進めていく。

大阪・関西万博は、「参加型」の万博として、世界の多様な文化、価値観が交流しあい、新たなつながり、創造が促進される。これにより新たな文化が生まれていく。

大阪・関西万博の開催中に訪れた観光客は、夢洲を中心に日本各地の観光資源に触れることになる。観光客を受け入れる各地では国内外の旅行者がストレスなく快適に観光を満喫できるように、滞在時の快適性、観光の魅力向上に向けたハード、ソフトのバリアフリー化や鉄道、バスターミナル等における情報発信、利便性の向上を行い、付加価値の高い観光の実現につなげていく。

経済、社会、文化等あらゆる面において、大阪・関西のみならず、日本全体にとって更なる飛躍の契機となるだろう。

7.3.6　人材育成

開催者は今後、具体的に準備を進めていくに当たり、多様なバックグラウンドを持つ人から広く知恵を集めつつ、準備段階から多様な主体による共創を実現していく。様々なアイデアを取り入れることができるよう、年齢、性別、国籍等、様々な観点から多様性のある推進体制を構築していく。

例えば、未来社会を担う次世代の才能の飛躍の機会とすべく、次世代を担う才能を積極的に発掘するとともに、挑戦する機会を確保する。

第 8 章

法的文書

8.1 一般規則 248
第1編 総則 248
第2編 開催国の関係政府当局 248
第3編 公式参加者 250
第4編 参加の一般条件 252
第5編 一般営業参加者の特別条件 260
第6編 博覧会が中止された場合の補償 261

8.2 参加契約書 262
第1編 総則 262
第2編 参加者の展示 262
第3編 参加者の商業活動 264
第4編 参加者に与えられる便宜 266
第5編 発効 267

8.3 特別規則第1号 268

8.4 特別規則第2号 276

8.5 開催中止の場合の補償額を規定及び保証する文書 282

8.6 参加コスト 284

附属資料 8-1. 内閣総理大臣　書簡 288
8-2. 公益社団法人2025年日本国際博覧会協会　書簡 292

法的文書

8.1 一般規則

第１編　総則

第１条　名称、テーマ、分類

日本の関西・大阪において、国際登録博覧会を開催する。本博覧会の名称を「2025年日本国際博覧会」（英語名Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan）（以下「本博覧会」という。）とする。本博覧会のテーマを『いのち輝く未来社会のデザイン』とする。本博覧会のテーマの定義及びその展開の詳細は、第34条の特別規則第１号に定める。博覧会国際事務局（以下「BIE」という。）は、1928年11月22日にパリで署名され、その後改正された「国際博覧会に関する条約」（以下「条約」という。）の規定に従い、本博覧会を登録した。

第２条　会場

本博覧会の会場は、大阪湾岸部にある人工島となる夢洲に位置し、面積約390ヘクタールのうち155ヘクタールを展示エリアやその他の活動に用いる。

第３条　会期

本博覧会は、2025年４月13日（日）に開会し、2025年10月13日（月）に閉会する。

正式な開会日前に、報道関係者等の特別な招待客のために１日又はそれ以上の公開日を設ける場合には、陳列区域政府代表団の運営委員会の同意を得て当該日程を決定する。

第２編　開催国の関係政府当局

第４条　本博覧会を所管する政府当局

本博覧会は、条約の締約国である日本国政府の経済産業大臣の権限下に置かれる。経済産業大臣は、本博覧会の成功及び名声を確保するために必要となる法的、財政的、その他の措置を準備し又は講ずる責任を負う。経済産業大臣は、博覧会政府代表を通じて、本博覧会に対する権限を行使し管理する。

第５条　博覧会政府代表

日本国政府は、博覧会政府代表を任命する。博覧会政府代表は、本博覧会に関する全ての事項について政府を代表する。博覧会政府代表は、参加者に対する約束が確実に履行されることを確保する責任を負う。博覧会政府代表は、作業計画が尊重され、一般規則及び特別規則の総則が履行されることを確保する。博覧会政府代表は、本博覧会に対して規律権力を行使し、当該資格において、いかなる活動も停止又は中止する権限を有し、また、どのような原因があるにせよ、本博覧会の相応の地位と適合しないものやリスクや責任が生じる可能性のあるものを、いつでも撤退させる権限を有する。開催者又は陳列区域政府代表が、博覧会政府代表の決定に異議を唱える場合には、当事者が尊重することを約束する第10条に定める規定が適用される。この申立てには、保安上の問題を除き、博覧会政府代表の決定は保留される。

博覧会政府代表は、自らの責任において、その職員に権限の行使を委任することができる。

博覧会政府代表は、法令上及び事実上、専ら公共的かつ非営利的な職務である場合を除き、開催者の職務又は任務を代行してはならない。

第６条　博覧会政府代表と博覧会国際事務局（BIE）との関係

博覧会政府代表が各国政府から参加決定の通知を受領した場合、具体的には各国政府が博覧会政府代表に対して、参加の受諾、自国の陳列区域政府代表の任命、参加国が選択した展示スペース等を通知する文書を受領し、参加契約書の署名を行った場合には、博覧会政府代表は速やかにBIEに通知する。

博覧会政府代表は、第34条に定める期間内に、特別規則の本文をBIEに提出する。博覧会政府代表は、主に会議の度ごとに報告を行うことにより、本博覧会の準備に関する全ての進捗状況についてBIEに十分に情報提供を行う。博覧会政府代表は、BIE旗及びBIEシンボルがBIEの定めた規則に従い使用されることを確保する。博覧会政府代表は、BIEが本博覧会に公式任務として派遣する代表団を受け入れる。

博覧会政府代表は、開催者があらゆる適切な方法で、特に全ての文書で言及することにより、本博覧会がBIEの定めた規則に従いBIEに登録されていることを示すことを確保する。

博覧会政府代表は、外国政府の参加を容易にし、本博覧会の成功を確保するために、開催国及び地方公共団体が採択した立法上、規制上、その他の文書を、しかるべき時期に、参加者のための情報としてBIEに通知する。

博覧会政府代表は、BIEの規則に従い、本博覧会の総入場料収入（消費税及び地方消費税を除く総収入）の２％分をBIEに支払う方法及び手続について、BIEと合意する（以下「入場料納付金」という。）。入場料の総額は、いかなる場合においても、第38条で規定される博覧会の中止に対する補償として想定される総額より下回ってはならない。

第７条　陳列区域政府代表団及び運営委員会

博覧会政府代表は、可能な限り早い機会に、参加国を代表する陳列区域政府代表会議を招集し、参加国の代表となる議長及び運営委員会を任命し、相互の利益に関わる問題を検討し、第10条に定める権限を行使する。

選出後に公式に参加する国の数が倍増した場合には、当該選出はもはや有効ではないものとして、新たな選出が行われる。

運営委員会の議長が、何らかの理由で責務を遂行することができない場合には、議長は運営委員会の他のメンバーに自らの権限を委任する。

運営委員会の機能を規定する規則は、第34条の特別規則第３号に定める。

第８条　博覧会の開催者

「平成三十七年に開催される国際博覧会の準備及び運営のために必要な特別措置に関する法律」に従い、博覧会政府代表の権限を考慮し、本博覧会の準備、組織、運営及び管理は、公益社団法人2025年日本国際博覧会協会（以下「開催者」という。）が責任を負う。

博覧会政府代表は、本博覧会の運営組織の設立手続及び構成並びに開催国、場合によっては他の公共団体が署名した協定に基づく保証、便宜、制約に関する基本条件について、参加者及びBIEの公式記録のための情報として、BIEに通知する。

第３編　公式参加者

第９条　公式参加者

1. 公式参加者とは、日本国政府から本博覧会への公式の参加招請を受諾した外国政府及び国際機関である。本博覧会に参加する全ての国の政府は、日本国政府により認められた陳列区域政府代表により代表される。本博覧会に参加する国際機関も、陳列区域政府代表を任命することができる。
   公式参加者は、陳列区域政府代表及び開催者が署名し、博覧会政府代表が略式署名する参加契約書を開催者との間でそれぞれ締結する。
   陳列区域政府代表は、自国の陳列区域の組織及び運営に全責任を負う。これには全ての出展者及び第４編第３章に定める商業活動の管理者が含まれるが、第５編に定める一般営業参加者は含まれない。
   陳列区域政府代表は、自国の陳列区域のメンバーが、開催者が定めBIEが承認した規則を遵守することを保証する。
   陳列区域政府代表には、自らの責務の遂行を可能とするために、第34条の特別規則第12号に定める便宜が与えられる。
   外国の参加国の陳列区域のスタッフは、第34条の特別規則第６号に定める宿泊施設を利用できる。
2. 全ての公式参加者は、自らの権利及び義務の両方について、同一の規則を遵守する。開催者は、開発途上国に供与される正当な技術的及び財政的支援を除き、本条の例外を認めてはならない。
   当該条件は、参加国及び国際機関のために、BIEに提出する参加契約書に明記する。
3. 開発途上国への財政的支援に関する情報は、BIEの協力を得て開催者が定める特別規則第２号及び関連の参加ガイドラインに詳述する。

第10条　紛争の解決

公式参加者と他の公式参加者又は公式参加者と開催者との間の紛争は、以下の方法で解決される。

1. 紛争が一般規則、特別規則又は参加契約書の解釈に関するものであり、条約又はBIEの義務的規則の観点から検討される場合には、陳列区域政府代表団の運営委員会は、場合によっては、BIE議長が関係するBIE副議長及び事務局長の支援を得て行う勧告を求めた上で、仲裁を行う。博覧会政府代表又は開催者も、BIE議長に意見を求めることができる。
   運営委員会の裁定は直ちに適用され、不服申立ては認められない。BIE総会の次回会合において、陳列区域政府代表団の運営委員会の解釈を今後の同様のケースに適用する先例として承認するか否かを発表し、承認しない場合には、これに代わる解釈を示す。
2. 紛争が展示物に関するものである場合には、運営委員会は、条約第19条第３項に従い、陳列区域政府代表団に通知する。
3. 一般規則の規定に従い、博覧会政府代表が解決しなければならない場合には、いずれの当事者も運営委員会の助言を事前に求めることを要求することができる。
4. その他の紛争について、各当事者は以下による仲裁を要求することができる。
   第１段階：博覧会政府代表のみによる仲裁
   第２段階：博覧会政府代表が陳列区域政府代表団の運営委員会と協議した上で決定する仲裁
   第３段階：陳列区域政府代表団の運営委員会による仲裁
   裁定は、より高い段階を選んだ当事者が要求する段階で行われる。
5. 上述の仲裁は10日以内に行わなければならない。10日以内に行われない場合には、上記1、3及び4に関する紛争は陳列区域政府代表団に持ち込まれ、5日以内に裁定される。
   それ以外の場合には、紛争を提起した当事者の申立ては、不当とみなされる。

第４編　参加の一般条件

第１章　許可

第１１条　物品及び展示材料の許可

　第１条に定めるテーマに関連する物品及び展示材料のみが本博覧会への出展を認められる。
　展示物の原産地は、条約第19条の規定により規律される。
　本博覧会のテーマへの遵守手続は、第34条の特別規則第１号に定める。

第１２条　出展者の許可

　参加国の陳列区域の出展者は、陳列区域政府代表が選定し、その権限下に置かれる。
　いずれの陳列区域にも属さない出展者は、開催者と直接交渉し、開催者は、出展者から接触があった場合には速やかに当該出展者の出身国政府に通知する。

第１３条　展示スペース

　展示スペースの種類は、以下のとおりとする。
1. タイプＡ（敷地渡し）：参加者は、開催者が提供した敷地に自らのパビリオンを建築する。企業による出展も含まれる。
2. タイプＢ（モジュール）：参加者は、開催者が建築した出展モジュールを賃貸して展示する。
3. タイプＣ（共同館）：参加者は、開催者が建築したパビリオン内の展示スペースを賃貸して展示する。
4. 日本館及び自治体館：日本国政府及び日本の自治体による出展。
5. NPOルーム：未来社会の担い手として市民の参加や出展を促すためのNPO向けの施設。
6. テーマ館：開催者が建築し、開催者が企画する本博覧会のテーマにつながる様々な体験を来場者に提供するためのパビリオン。
7. ベストプラクティスエリア：会期前から取り組む共創事業の成果を披露する場として、NGO、個人事業主、市民等の幅広いステークホルダーのために開催者が準備する展示スペース。

　なお、BIE加盟国に賃貸される展示スペースについては、賃料に15％の割引が適用される。途上国支援の対象国については、展示スペースは無償で提供される。

第２章　会場、設置、料金

第１４条　会場

　外国の参加国が陳列区域として自由に使用できるように設置されるスペースの総面積は、少なくとも開催国の陳列区域に割り当てられた面積を下回らないものとする。ただし、本博覧会開会の24か月前までに当該面積が完全に割り当てられていない場合には、開催者は未決定の面積を自由に扱う権利を取り戻す。
　公式参加者が自らのパビリオンを建築するために必要となる区画は、開催者により無償で提供される。
　公式参加者に対するスペースの割当ての確定には、第34条の特別規則第１号に定めるとおり、テーマ説明書案の承認が必要となる。

第１５条　一般サービス

　開催者は、各参加者の費用負担で、ガス、電気、通信、給排水、ごみの撤去等のサービスを提供する。当該サービスの料金は、開催地の料金に準拠する。
　参加者は、会場の運営に通常必要となる清掃、保守管理、ごみ処理等の活動を全て行う。参加者が行わない場合には、開催者が当該活動を自ら行い、生じた費用を全額請求する権限を有する。
　一般サービスの規定に関する条件は、第34条の特別規則第４、５及び10号に定める。

第１６条　建物及び設置

　参加者は、プロジェクトに関して開催者から事前承認を得ることなく、出展敷地内で変更を行うことはできない。土木工事、修景作業及び一般的な建物周辺の全ての改修には、開催者の事前承認が必要である。同様に、開催者が作成した改修計画は、関係する参加者が同意しない限り、又は陳列区域政府代表団の運営委員会が許可しない限り、変更することはできない。
　全ての建設及び改修の条件は、第34条の特別規則第４号に定める。
　建設される建物及び行われる改修の一時的性質を考慮し、出展敷地内において適用される特別な条件についても特別規則第４号に定める。
　さらに、参加者は博覧会政府代表に対して、規則の免除を要求することができる。その場合には、博覧会政府代表は自ら決定するか、又は所轄官庁が決定するように調整を行う。
　参加者が使用できる機械、装置、設備の設置及び運用に関する条件は、第34条の特別規則第５号に定める。

第17条　会場の占有

実際の建築作業は2024年7月13日までに、内部の改装及び仕上げ作業は2025年1月13日までに、展示物の設置は2025年3月13日までに完了する。

当該スケジュールを遵守するために、建築用区画は2023年4月13日から、開催者が建築するパビリオン内の展示スペースは2024年7月13日までに参加者（又は権限のある代表者）に引渡しが行われ、展示物の搬入は2024年11月13日から許可される。

参加者に割り当てられた建築用区画は遅くとも2026年4月13日までに、開催者が建築するパビリオン内の展示スペースは2026年1月13日までに元の状態に戻して明け渡す。

第18条　展示物

展示物又はその一部は、博覧会政府代表の許可を得ることなく、本博覧会から撤去することはできない。

参加者が開催者に対する責任を果たすことができない場合には、博覧会政府代表は、出展敷地内にある当該参加者の物品について、国家遺産とみなされる物品を除き、本博覧会の閉会日に、当該参加者の費用とリスクで、解体、撤去、保管、差押え、売却を進めることができ、本博覧会の開催者に対する債務は当該売却収益から差し引かれる。

第3章　商業活動及びその他の活動

第19条　総則

参加国の陳列区域で行われる商業活動又はその他の活動は、一般規則に従うか、又は参加契約書若しくは博覧会政府代表による許可を受けなければならない。公式参加者は、他の公式参加者が受けたいかなる特別な便益も享受することができる。

当該活動は、電子商取引に関する活動も含め、専ら適切な陳列区域政府代表の管轄下に置かれる。商業活動又はその他の活動によりロイヤリティの支払いが生じる場合には、参加契約書に定める条件に従い、陳列区域政府代表がロイヤリティを徴収する。

各国の展示が条約第1条の規定と適合することを確保するために、商業活動に供され、かつ、一般来場者が出入りすることができる区域の面積は、全出展面積の20％を超えてはならない。

第20条　商業活動

第34条の特別規則第9号に定める条件に従い、公式参加者は、主に自国の料理を提供するレストランを設置することができる。

第34条の特別規則第9号に定める条件に従い、公式参加者は、自国のスライドや絵葉書を含む写真、音声記録及び映像記録（フィルム、CD、DVD、その他の電子媒体）、書籍、切手を一般の人々に販売することができる。公式参加者は、開催者の承認を得ることを条件に、自国を真に代表する限定数の物品を販売することもできる。当該物品は、本博覧会の途中で差し替えることができる。本原則は電子販売にも適用される。

参加国の陳列区域に出展する物品及び展示を設置するために用いた材料は、本博覧会の閉会後に販売し、発送することができる。これにより、出展者は、一時輸入のメリットに対する権利を放棄し、課税及び通関規則の対象となる。当該販売については、開催者に対してロイヤリティを支払う義務はない。

開催者が、物品又はサービスの販売について、特定のサプライヤーに独占的な商業上の権利を与える場合には、当該権利が、参加国の陳列区域におけるレストランや物品販売等の公式参加者の商業活動を妨げることは認められない。

開催者が営業権を与える場合には、自国民と外国人を差別しないという原則を尊重し、営業権の数や種類と最終的な来場者数が不均衡となるリスクを回避し、過度な商業主義によりBIEが定めた国際博覧会の目的を損なうことがないようにする。

第21条　スタッフへの飲食サービス

参加国の陳列区域に、自国のスタッフ専用のレストラン及び軽食サービスを設置することができる。当該活動については、博覧会政府代表又は開催者に対してロイヤリティを支払う義務はない。

第22条　無料サンプルの配布

陳列区域政府代表又はその管轄下にある出展者は、博覧会政府代表の承認を得ることを条件に、自らの陳列区域において、無料で商品のサンプルを配布し、無料で試食を提供することができる。

第23条　特別の行催事

公式参加者は、本博覧会のテーマに関連するショー、特別イベント、プレゼンテーション又は会議を手配することができる。

個別の条件は、博覧会政府代表、開催者、陳列区域政府代表の間で相互に合意される。

第24条　広報

1. 参加者は、自らの展示スペース内又はパビリオン内に、看板、ポスター、案内、印刷物等を置くことができる。
2. 展示スペース外又はパビリオン外での広報物の使用には、博覧会政府代表の事前承認が必要となる。博覧会政府代表は、承認していない看板等の撤去を求めることができる。
3. パンフレット及びチラシは、陳列区域内のみで配布することができる。
4. 会場での特別イベント等に関する全ての広報活動は、博覧会政府代表の認可を受けなければならない。騒音となる宣伝活動は全て禁止される。
5. 本博覧会の名称、イメージ、ロゴ、マーク、マスコット、コンテンツ等は、本博覧会の会場内であるか会場外であるかに関わらず、また、商業的な目的であるか否かに関わらず、開催者の事前承認を得ることなく、看板、パネル、出版物、写真、図画、電子イメージ、インターネット、その他のものに使用してはならない。
6. 陳列区域政府代表は、開催者と参加契約書を締結し、博覧会政府代表の許可を得た後、本博覧会に直接関連する非商業的な目的に限り、本博覧会のシンボルを使用することができる。当該使用権は譲渡することはできない。

第4章　共通サービス

第25条　通関規則

条約第16条、条約の通関規則に関する附属書及びこれに定める通関制度に従い、本博覧会で用いる外国製の物品に対して、必要に応じて適用される適切な通関規則を、第34条の特別規則第7号に定める。

第26条　貨物の取扱い及び通関作業

出展者は、全ての貨物の取扱い及び通関作業を自由に行うことができる。ただし、開催者は、当該作業に適した業者として承認し管理する代理業者名を出展者に通知する。

各出展者は、会場での物品の受取、貨物の搬出及び内容物の点検を行わなくてはならない。貨物が博覧会の会場に到着した際に出展者及び代理業者のいずれも不在の場合には、博覧会政府代表は、関連する当事者のリスク及び費用負担で、貨物を倉庫に保管することができる。

第27条　保険

1. 法令で義務付けられる強制保険
   1）労働者災害補償保険
   各陳列区域政府代表は、第34条の特別規則第8号に定める条件に従い、作業時の事故に対して自己の職員及び出展者の職員に保険を掛けなければならない。
   2）自動車損害賠償責任保険
   日本の法令に従い、参加国の陳列区域、そのメンバー、従業員、出展者、より一般的には陳列区域政府代表の資格に基づく権限下にある全てのスタッフに帰属する全ての車両は、第34条の特別規則第8号に定める条件に基づき、第三者に与え得る損害に対して保険を掛けなければならない。
2. 一般規則で義務付けられる強制保険
   1）賠償責任保険
   開催者は、自己の賠償責任のリスク及び第34条の特別規則第8号に定める賠償責任のリスクを補償する賠償責任保険を掛け承認しなければならない。当該保険契約は、最適条件を提示する保険会社との間で締結する。
   生じる費用は、各参加者が占有する面積（平方メートル）の比例計算により決定する。
   全ての公式参加者は、当該保険を掛けるか、又は他の保険会社の保険契約の証拠を提示し、同じリスクをカバーしていると開催者が認めた場合には、その保険を掛けるか、どちらかを選択できる。
   2）物品の保険
   A）開催国政府又は開催者に帰属する物品
   物品（建物、備品、設備等の物品）の盗難、劣化、損傷に対する保険への加入については、所有者が全責任を負い、公式参加者が当該保険から恒久的又は部分的に補償を得る場合でも、賃貸料に上乗せする形で公式参加者に転嫁してはならない。
   B）公式参加者に帰属する物品
   物品（建物、備品、設備、個人所有物等の物品）の盗難、劣化、損傷のリスクに対する保険については、当該物品の所有者が全責任を負う。
   C）博覧会政府代表、開催者、陳列区域政府代表及びその出展者は、火災その他の事故による物的損害の結果として生じるいかなる請求権も相互に放棄する。不正行為があった場合には、請求権は放棄されない。
   当該権利放棄は、各陳列区域政府代表の参加契約書が発効した日から自動的に効力を生じる。前項に定める建物、備品、設備、個人所有の物品に関する全ての保険契約は、団体保険の補償範囲の拡張契約であるか、個別の保険契約であるかに関わらず、当該権利放棄について明記し、参加契約書にも記載する。
3. その他の保険
   参加者が他のリスクに対する追加の保険に加入する際には、開催者は当該参加者を支援することができる。
4. 本条に定める条件に加え、日本の法令に基づき適用される保険の義務を含め、保険に関する全ての条件は、第34条の特別規則第8号で明確に定める。

第28条　警備

　第34条の特別規則第10号に定める条件に従い、開催者は、治安及び安全を維持し、法令違反を防止し、規則を執行するために、全般的な警備体制を設ける。
　陳列区域政府代表は、上記特別規則に定める条件に基づき、各陳列区域で特別な監視体制を設けることができる。

第29条　カタログ

1. 各参加者は、本博覧会の広報として適した出版物、制作物、情報に関して、開催者に協力する。当該内容については、関係する陳列区域政府代表の承認を受けなければならない。
2. 各陳列区域政府代表は、自らの費用負担で、自身の陳列区域に展示する物品の公式カタログを印刷し、出版することができる。

第30条　会場への入場

1. 入場の条件は、第34条の特別規則第13号に定める。
2. 本博覧会の入場料は、博覧会政府代表（博覧会政府代表の同意があれば、開催者）が決定する。
　BIEの承認を得ることなく、本博覧会の会場内で、その他の入場料を徴収することはできない。
3. 期限なしの招待状又は期間限定の招待状、出展者又は一般営業参加者用の入場証、従業員用の入場証は、特別規則第13号に定める条件に従い発行する。

第5章　知的財産権

第31条　一般規定

　第34条の特別規則第11号に、特許権及び著作権の保護に関する以下の事項について定める。
- 日本による以下の条約の遵守
  - 1886年9月9日の文学的及び美術的著作物の保護に関するベルヌ条約
  - 1952年9月6日の著作権に関するジュネーブ条約
  - 1883年3月20日の工業所有権の保護に関するパリ条約
- 日本において適用される法令
- 本博覧会に関して講ずる特別措置
- 全ての特許権の保護及び偽造防止に関する措置

　警備スタッフは、いかなる者に対しても、出展者の書面による許可がない限り、本博覧会の展示品を営利目的で模写、複写、計測、撮影、鋳造等をさせないように指導を受ける。

第32条　本博覧会の写真又はその他の画像

　各公式参加者のパビリオンの画像を複製及び販売するには、関係する陳列区域政府代表の承認を得なければならない。ただし、開催者は、本博覧会の写真又はその他の画像の複製及び販売を許可する権利を有する。参加者は、当該複製又は販売に異議を唱えることはできない。

第6章　褒賞

第33条　褒賞

　条約第23条及び第24条に従い、展示物の価値の判定及び順位付けは、一つ又は複数の国際的な審査員団に委ねる。審査員団の運営規則は、第34条の特別規則第14号に定める。
　参加国の陳列区域の出展者がコンペに参加しないことを決定した場合には、陳列区域政府代表は博覧会政府代表に同決定を通知する。

第7章　特別規則

第34条　特別規則の一覧及び工程

　開催国政府は、特別規則の草稿をBIEに提出し承認を得る。特別規則は、特に以下の事項に関するものとする。
1. 本博覧会のテーマの定義並びに開催者及び参加者によるテーマの実施方法
2. 国、国際機関及び民間出展者の参加条件
3. 陳列区域政府代表団の運営委員会に関する規則
4. 建設、改修及び防火に関する規則
5. 全ての種類の機械、装置、設備の設置及び運用に関する規則
6. 外国の公式陳列区域のスタッフのための宿泊施設
7. 通関、輸送及び特定の料金に関する規則
8. 保険
9. 公式参加者によるレストラン運営又は販売実施の条件
10. 一般サービスに関する規則
    - 保健及び衛生
    - 警備及び監視
    - 水、ガス、電気、暖房、空調等の供給
    - 通信
11. 知的財産権の保護

当該規則には、各陳列区域政府代表が本博覧会の名称、ロゴ、その他の要素を非営利目的で自由に使用できることを明記しなければならない。

12. 陳列区域政府代表及びそのスタッフの特権及び便宜
13. 入場に関する規則
14. 褒賞の授与に関する条件（もしあれば）

上記1から10までの規則は、本博覧会の開会日の少なくとも3年前までに提出する。上記11から14までの規則は、本博覧会の開会日の少なくとも18か月前までに提出する。

陳列区域政府代表団の運営委員会が設置された後速やかに、運営委員会に特別規則を通知する。運営委員会は特別規則について検討し、その見解をBIEに通知する。

開催者が本博覧会の要件を定めるその他の全ての規則及び指示は、BIE総会の審査後に初めて効力を生じる。

特別規則の承認のために一定の期間を設けるが、開催者は、参加による財政的影響を評価するために必要となる費用又は規定に関するガイドラインを早期に準備しなければならない。

第５編　一般営業参加者の特別条件

第35条

一般規則における「一般営業参加者」とは、本博覧会の会場内で商業活動を実施する権利を開催者から付与されている者とする。

一般営業参加者は、本博覧会の会場内で実施する商業活動の条件を定める営業参加契約書を開催者との間で締結する。

上記規定は、公式参加者のみが対象となる以下の規定を除き、一般営業参加者にも適用される。

- 第6、7、9、10条
- 第４編第１章
- 第14条
- 第４編第３章（第24条を除く）
- 第４編第４章（第27条の２.の２）のC）を除く）及び第６章
- 第34条の特別規則第1、3、6、7、9、10、12、14号

他の参加条件は参加契約書に定める。他の参加条件は条約第17、18及び19条の規定に従う。

第36条

本博覧会に公式に参加する国の個人及び法人は、自国の陳列区域政府代表の同意を得ることを条件に、一般営業参加者として認められる。陳列区域政府代表は、承認に関する特別な条件を設けることができる。

第６編　博覧会が中止された場合の補償

第37条

登録された博覧会の開催を中止した場合には、開催者は、参加を受諾した国に対して、本博覧会への参加により直接生じた妥当性のある費用を補償しなければならない。

ただし、執行委員会の勧告に基づき、総会が自然災害とみなすような事態に起因する「不可抗力」により中止された場合には、補償は支払われない。

補償額は、開催国、開催者及びその他の全ての関係者が提出する文書及び証拠を付した請求を調査する執行委員会の提案に基づき、総会が決定するものとし、その決定は最終決定となる。

第38条

開催者はまた、入場料収入の一定比率に相当する損失として、運営・予算委員会の提案を受けて総会が定める金額をBIEに補償する。

ただし、執行委員会の勧告に基づき、総会が自然災害とみなすような事態に起因する「不可抗力」により中止された場合には、補償は支払われない。

第39条

開催者は、第37条及び第38条に定める義務の履行を誓約し、当該義務は本博覧会の登録を申請した国が保証する。

当該補償上限額は、BIEを一方の当事者とし、開催者及び開催国を他方の当事者とする合意により定める。

当該誓約は、登録に必要な文書の一部となる。

8.2
参加契約書

2025年日本国際博覧会の参加契約書
（公式参加者）

日本国政府からの招請に応え、2025年日本国際博覧会への参加意思を表明した陳列区域政府代表の_____により代表される_____（以下「参加者」という。）を一方の当事者とし、
_____により代表される公益社団法人2025年日本国際博覧会協会（以下「開催者」という。）を他方の当事者として、
両当事者は以下のとおり合意した。

第１編　総則

第１条

本参加契約書は、参加者が2025年日本国際博覧会（以下「本博覧会」という。）に参加するための条件を定めることをその目的とする。

博覧会国際事務局（Bureau International des Expositions、以下「BIE」という。）により既に承認され、又は今後承認される本博覧会の一般規則及び特別規則は、本参加契約書の不可分の一部とみなされ、かつ、両当事者に対して拘束力を有する。

両当事者は、1928年11月22日にパリで署名され、その後改正された「国際博覧会に関する条約」（以下「条約」という。）及びBIEが承認した規則、特に一般規則第５条で定義する博覧会政府代表の権限を認める。

条約の適用範囲外の事案について、参加者は日本において適用される全ての法令も遵守する。

第２編　参加者の展示

第２条

開催者は、参加者が自由に使用できるスペースを提供し、参加者は、本参加契約書に附属資料Ⅰとして附属する計画において指定する以下の事項について受諾する。

- 無償で提供される …… 平方メートルの展示区画
  又は
- １平方メートル当たり …… 円で賃貸される …… 平方メートルの展示スペース
  又は
- 途上国支援プログラムの対象国に対して無償で提供される …… 平方メートルの展示スペース

スペースは以下のとおり参加者に提供される。

- 建築用区画は、2023年４月13日から引き渡される。
- 開催者は、2024年７月13日までにパビリオン建造物を建築する。
- 展示物の国内への持込みは、2024年11月13日から許可される。

参加者は、一般規則及び特別規則第１号に定めるとおり、本博覧会のテーマに関連する展示を行うことに合意する。

参加者は、開催者が承認し、本参加契約書に附属資料Ⅱとして附属し、本参加契約書の不可分の一部を成すテーマ説明書に掲げる展示を設ける。

参加者は、一般規則及び特別規則に従い、参加者が使用できるスペース内の装飾、維持、管理及び清掃を行う責務を負う。

第３条

開催者は、一般規則第34条の特別規則第10号に従い、同特別規則に定める料金及び条件で、ガス、電気、通信、給排水、ごみの撤去等のサービスを参加者に提供する。

第４条

開催者は、本博覧会の参加者に適用される日本の関連法令並びに大阪・関西地域の地元自治体及び地元当局の指令又は政策に関する全ての必要な情報を参加者に提供する。

参加者は、開催者の求めに応じて、出展のために輸入する物品及び供給品に加え、展示の準備及び実施に従事するスタッフの人数及び資格等に関する情報及び書類を開催者に提出する。

前述及びその他の有益な情報交換は、本博覧会及び各参加者の成功を促進するための相互協力となる。

第５条

参加者は、自国の陳列区域における出展者の選出及び配置並びに当該陳列区域における全てのスタッフの選出に全責任を負う。

参加者は、以下に特定する関係者に対して、本参加契約書、一般規則及び特別規則並びに前述の規則に基づく合意事項を遵守することを要請する。

（１）参加者に割り当てられたスペースにおいて、参加者が本博覧会の参加に関連する義務に従事する出展者及びその被雇用者等。
（２）参加者に協力してイベント又は商業活動に従事する関係者及びその被雇用者等。
（３）参加者に割り当てられたスペースにおいて建築作業や展示装飾等に従事する関係者及びその被雇用者等。

上記（１）から（３）に掲げる関係者以外の参加者の被雇用者及び代理人。

開催者は、参加者を通すことなく、上記の関係者と連絡を取らないことを約束する。

第６条

参加者は以下について約束する。

- 一般規則及び特別規則に定める全ての事項に従い、遅くとも一般規則第１７条で開催者が指定する期日までにパビリオンを建築し運営準備を行うために必要となる全ての工事、装飾、塗装、その他の作業を完了する。
- 本博覧会の全期間に渡り、本博覧会の開催日及び開催時間中は、自己のスペースを来場者に公開する。
- 参加者が自由に使用できる場所において、開催者が本博覧会の円滑な運営のために必要となる全ての設備又は附属品を設置、維持、修理することを認める。
- 契約により別段の合意がある場合を除き、一般規則第１７条に定める期日に従い、参加者に割り当てられたスペースを、当該スペースを受領した際と同じ状態で返還する。

参加者が上記の義務を履行しない場合には、博覧会政府代表は、一般規則第１８条の条件に基づき、開催者の権利を行使する権限を有する。

参加者が本参加契約書に基づく義務を履行する合理的な見通しがないと開催者が判断する場合にはいつでも、開催者は以下の権利を行使する。

- 遅くとも該当する期日までにパビリオンを建築し運営可能な状態とするために必要となる工事及び作業を実施する（又は第三者による実施を調達する）。又は、
- 本参加契約書を終了し、参加者に対して（１）割り当てたスペースを明け渡し、（２）当該スペースを元の状態に戻す（契約により別段の合意がある場合を除く）ことを要請し、いずれも即時に効力を生じる。

第３編　参加者の商業活動

第７条

参加者は、本参加契約書第２条に基づき使用できる場所において、公式参加者によるレストラン運営又は販売実施の条件に関する特別規則第９号に定めるとおり、一般の人々向けに自国の料理を提供するレストランを設置することができる。

開催者は、当該レストランが占有するスペースに関して、いかなる料金も課してはならないが、参加者は、特別規則第９号に定めるレストランの「売上高」に基づく納付金（ロイヤリティ）を開催者に毎月支払う。

参加者は、本参加契約書第２条に基づき使用できる場所において、自己のスタッフ専用のレストラン及び軽食サービス施設を設置することもできる。

当該サービスの運営については、開催者に対する納付金の支払いは生じないが、当該サービスが占有するスペースは本参加契約書第２条に従い割り当てられたスペースに含まれる。

レストランの設置に関する諸条件の詳細は、一般規則第３４条の特別規則第９号に定める。

第８条

参加者は、自国又は自組織に関するスライドや絵葉書を含む写真、音声記録及び映像記録（フィルム、カセットテープ、CD、その他の電子媒体）、書籍、切手を一般の人々に販売することができる。

開催者の事前承認を条件として、参加者は、自国又は自組織を忠実に表現した一つ又は複数の種類の製品を販売することもできる。当該製品は本博覧会の開催中に変更することができる。

参加者は、今後決定する一般規則第３４条の特別規則第９号に定める納付率で、当該販売製品の「売上高」に基づく納付金を開催者に毎月支払う。

前項の製品販売に関する諸条件の詳細は、特別規則第９号に定める。

第９条

参加者は、全ての商業活動（飲食サービスを含む）で使用するスペースが、全展示スペースの２０％を超えてはならないことに合意する。上記について、附属資料Ⅲに詳述する。

第１０条

参加者は、（一般規則第２０条に従い）本博覧会の閉会後に、展示物及び資材を会場内で販売することができる。

当該販売は、開催者に対する納付金の支払いを必要としない。ただし、この場合には、参加者は、一般規則第３４条の通関、輸送及び特定の料金に関する特別規則第７号に定めるとおり、当該展示物及び資材の一時輸入のメリットに対する権利を失い、課税及び関税規則の対象となる。

第４編　参加者に与えられる便宜

第１１条

陳列区域政府代表及び権限を有するその他のスタッフに与えられる便宜は、陳列区域政府代表及びそのスタッフの特権及び便宜に関する特別規則第１２号に定める。

第１２条

博覧会政府代表及び開催者は、参加者のスタッフの入国及び滞在が支障なく行われることを保証する。

開催者は、（該当する場合）以下の事項について参加者のスタッフを支援する。

- 宿舎
- 健康及び保険
- 参加者のスタッフの家族に与えられる便宜

第１３条

博覧会政府代表及び開催者は、関連する政府機関と調整し、特に以下により、本博覧会の最大の成功につながるように取り組む。

- 最も便利な場所において、通関業務のために必要となるオフィスを設置する。
- 参加者が本博覧会のために使用するあらゆる種類の物品及び製品を円滑に国内に持ち込めるようにする。
- 必要な場合には、参加者が陳列区域内で販売する商品の輸入割当てを緩和する。これにはレストランで販売する商品も含まれる。
- 参加者に代わり、特定の料金で通関手続を行うために、開催者が承認した代理店のリストを通知する。

参加者は、いかなる場合も、上記リストの業者を利用する義務を負わない。

第１４条

開催者は、求めに応じて、輸送・荷物取扱い・梱包業者、製品・物品の納入業者及び全ての種類の請負業者のリストを参加者に提供する。当該業者は、開催者が承認し、公正な条件で参加者と取引を行うことを約束した業者とする。

参加者は、いかなる場合も、上記リストの業者を利用する義務を負わない。

博覧会政府代表及び開催者は、参加者にとって最も有利な条件を得るために、輸送業者及びその組織と調整を行う。

第１５条

参加者と開催者との間で紛争が生じた場合には、両当事者は、紛争が条約の解釈又はBIEの定める規則に関するものである場合にはBIEの事務所を通じて、その他の場合には陳列区域政府代表団又は当該代表団の運営委員会の事務所を通じて、解決を求めることに合意する。いずれの当事者も、一般規則第１０条に定める紛争解決の仕組みを利用することができる。

開催者は、一般規則第１８条第２項に従い、支払期限を迎えた未収金を回収する際に、関係する参加国の法令により公共財産又は国家遺産の性質がある場合には、当該参加国に帰属する物品を押収することはできない。

第５編　発効

第１６条

本参加契約書は、両当事者が署名し、博覧会政府代表が副署した時点で効力が生じる。本参加契約書の署名日が異なる場合には、後の署名日に本参加契約書の効力が生じる。

第１７条

本参加契約書に基づく意思の表明及び通知は書面により行う。

前項に基づく意思の表明及び通知は、以下の宛先に送付する。

開催者	参加者
氏名：	氏名：
役職：	役職：
住所：	住所：
国：日本	国：

上記の住所は、他方の当事者への通知により変更することができる。

契約の証として、本参加契約書を英語又はフランス語で２通作成し、陳列区域政府代表及び開催者の代表が署名し、各当事者が１通を保持する。

＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿

陳列区域政府代表

日付：＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿

＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿

公益社団法人2025年日本国際博覧会協会

日付：＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿

2025年日本国際博覧会政府代表は、1928年11月22日にパリで署名され、その後改正された「国際博覧会に関する条約」、本博覧会の一般規則に定める規定及び大阪・関西地域で効力を有する法令に関して、本参加契約書に基づく開催者の義務及び責任を遂行することを保証する。

＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿

2025年日本国際博覧会政府代表

日付：＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿＿

附属資料Ⅰ：参加者に割り当てる敷地計画
附属資料Ⅱ：テーマ説明書
附属資料Ⅲ：商業活動

8.3
特別規則第１号

本博覧会のテーマの定義並びに開催者及び参加者によるテーマの実施方法

第１条　目的

本特別規則は、2025年日本国際博覧会（以下「本博覧会」という。）の一般規則第１条と第34条、並びに1994年６月８日の第115回BIE総会及び1995年12月13日の第118回BIE総会によって採択された国際博覧会のテーマの重要性に関する決議に基づき、本博覧会のテーマを定義し、テーマを展開するために、2025年日本国際博覧会協会（以下「開催者」という。）及び日本国による正式な参加招請を受けた外国政府及び国際組織（以下「参加者」という。）が講じる措置を定めることを目的とする。

第２条　総則

本博覧会のテーマに関して、開催者及び参加者は、本博覧会の一般規則及び特別規則に従う。開催者は、全ての参加者がこのテーマに従った展示を行うことができるよう、参加者を支援し、調整の仕組みを提供する。

第３条　テーマ、サブテーマ

テーマ

未来社会はどうあるべきか、世界中の人々と共に考え、共にデザインしていくことを期待し、本博覧会のテーマとして『いのち輝く未来社会のデザイン』を掲げる。

『いのち輝く未来社会のデザイン』というテーマは、人間一人一人が、自らの望む生き方を考え、それぞれの可能性を最大限に発揮できるようにするとともに、こうした生き方を支える持続可能な社会を、世界が共創していくことを推し進めるものである。

言い換えれば、本博覧会は、格差や対立の拡大といった新たな社会課題や、AIやバイオテクノロジー等の科学技術の発展、その結果としての長寿命化といった変化に直面する中で、参加者一人一人に対し、自らにとって「幸福な生き方とは何か」を正面から問う万博になる。

近年、人々の価値観や生き方がますます多様化するとともに、技術革新によって誰もがこれまで想像しえなかった量の情報にアクセスし、やりとりを行うことが可能になった。このような進展は、本博覧会が世界の叡智とベストプラクティスを大阪・関西地域に集約するのに役立ち、多様な価値観が複雑に絡み合った諸課題の解決策をもたらすはずである。

Expo for SDGs+beyond

このテーマは、「誰一人取り残さない」持続可能で多様性と包摂性のある社会を実現するための国際目標として国連に採択された「持続可能な開発目標（SDGs）」の達成に向けた取組と合致するものである。

本博覧会が開催される2025年は、SDGsの目標年である2030年の５年前であり、SDGs達成に向けた世界各国による取組の進捗状況を確認し、その達成に向けた取組を加速させる絶好の機会となる。

同時に、2025年時点において、中長期的な視野を持って「未来社会」を考える際には、2030年のSDGs達成にとどまらず、SDGs+beyondに向けたビジョンや目標が示されることも期待される。

サブテーマ

人類を含め様々な「いのち」がこれからも持続していくためには、我々はそれらを守り、力を与え、次の世代へとつないでいかなければならない。

本博覧会のテーマである「いのち」について考える軸として、我々は、「Saving Lives（いのちを救う）」、「Empowering Lives（いのちに力を与える）」、「Connecting Lives（いのちをつなぐ）」という3つのサブテーマを設定する。

なお、日本では「生きとし生けるもの」のみならず「路傍の石」でさえも「いのち」が宿ると捉える文化が古くから存在する。

こうした背景からテーマである「いのち」の対象を人間だけではなく、我々を取り巻く多様な生物や自然、さらにはより広く捉えることも歓迎する。

「いのちを救う」「いのちに力を与える」「いのちをつなぐ」という3つの視点は、全てのSDGsに貢献できる可能性を持っている。このため、参加者は自分たちの取組がどの視点から、どのSDGsに関係するものか、自由に選択することができる。

第４条　テーマの展開、コンセプト

テーマの展開

1.Saving Lives（いのちを救う）

これは、一人一人の「いのち」を守る、救うことに焦点を当てるものである。

具体的な展示としては、例えば、公衆衛生の改善による感染症対策、防災・減災の取組による安全の確保、自然との共生による環境の保護等が挙げられる。

2.Empowering Lives（いのちに力を与える）

これは、一人一人の「生活」を豊かにする、可能性を広げることに焦点を当てるものである。

具体的な展示としては、例えば、ICT（情報通信技術）を活用した質の高い遠隔教育の提供、スポーツや食を通じた健康寿命の延伸、AIやロボティクスの活用による人間の可能性の拡張等が挙げられる。

3.Connecting Lives（いのちをつなぐ）

これは、一人一人がつながり、コミュニティを形成する、社会を豊かにすることに焦点を当てるものである。

具体的な展示としては、例えば、パートナーシップ・共創の力、ICTによるコミュニケーションの進化、データ社会の在り方等が挙げられる。

テーマ展開の理解促進のため、サブテーマの2つの切り口について説明する。

1つ目の切り口は、「私（I）」という一人一人の個人を起点（主語）にした切り口である。「私」がどうするのか、何をするのか、何をすべきかを問う切り口である。

2つ目の切り口は、「私（I）」という個人以外の全てを起点（主語）にした切り口である。「グループ、コミュニティ、企業、政府、国、経済・社会・環境システム等」がどうするのか、何をするのか、何をすべきかを問う切り口である。

この2つの主語の目的語となる「何を」「何に」の対象は、必ずしも人間のみではなく、万物（動物、植物などの自然環境、地球環境や、社会・経済のしくみや技術等も含む）が対象となる。

サブテーマ及び2つの切り口に対応した潜在的なトピック

サブテーマ	目的	潜在的なトピック		SDGs
		個人の取組、自分自身の意識改革、習慣、啓発による気づき	グループ、コミュニティ、企業、政府、国、経済・社会・環境システムなどによる取組	
Saving Lives（いのちを救う）	「いのち」を守る、救う	生活の中の健康、健康寿命の延伸、心（精神）の健康、季節と衣食住、食と生活	ライフサイエンス（最先端医療技術等の医療の発達）、労働環境の改善、貧困問題の解決、児童死亡率の低減、人権問題の解決（人身売買、児童婚）、健康と福祉、防災・減災、自然との共生・環境の保護、農業と食料生産、公衆衛生の改善、水源確保・水を届ける、再生エネルギー・新エネルギー、マイクロファイナンス、動物愛護	
Empowering Lives（いのちに力を与える）	「生活」を豊かにする、可能性を広げる	自己実現、自己表現、季節を感じる生活、ファッション、道徳・マナー、笑い、観光・探検・旅行、文化・文学・芸術・哲学・音楽、スポーツ、学び・遊び、瞑想・禅・マインドフルネス・折り、AI・ロボット	遠隔教育の提供、人間の可能性の拡張、ボランティア活動、市民参加、寄付・募金、多様なライフ・ワークスタイル、産業高度化（AI活用等）、エンジェル投資、起業家精神、フロンティアへの挑戦（海洋・宇宙・深海・地底等）、食の未来（新たな食材、昆虫食等）	
Connecting Lives（いのちをつなぐ）	一人一人がつながり、コミュニティを形成する、社会を豊かにする	デジタル活用、地球環境を意識した行動、気候変動への適応、信仰、出会い、多様さや異文化理解の促進	ネット・コミュニティ、オンライン・プラットフォーム、パートナーシップ・共創の力、新たなファイナンス（クラウド・ファンディング等）、未来の産業、サーキュラーエコノミー、ソーシャルインクルージョン、伝統技術、ビッグデータの活用、スーパーシティ、スマートシティ、産官学のパートナーシップ	

コンセプト

本博覧会は、その会場を「People's Living Lab（未来社会の実験場）」として、新たな技術やシステムを実証する場と位置づけることで、多様なプレーヤーによるイノベーションを誘発し、それらを社会実装していくための巨大な装置としていく。

このため、企画段階から民間企業等のアイデアを募るとともに、国内外を問わず、多様なプレーヤーの積極的な参加を求めていくとともに、その実証プロセスを外部にも示していく。

また、本博覧会では、会期前から万博に関わるネットワークを広げていくことを通じて、会場内外からこの壮大な実験に参加して未来社会のデザインを共創することを目指す。

ICTを活用し、会場には来場できない人々であっても擬似的に参加体験をできるようにすること、参加者が一方的にソリューションを提示するのではなく、来場者も発信するような双方向のコミュニケーションを可能とすること等を通じて、全ての人々と共に創り上げる万博としていく。

第５条　参加者の責務

『いのち輝く未来社会のデザイン』というテーマに沿った展示を提供する必要がある。このため、参加者は、「いのち」について各国が展示するトピックスを設定する際の視座として、これらの３つのLivesから１つ以上を選択することとする。

SDGs+beyondという本博覧会の狙いに照らして、参加者による展示はSDGs（+beyond）に向けた取組を推進するものであること。このため、参加者は、SDGsの掲げる17の目標のうちいずれの達成に取り組むものか、１つ以上選択することとする。

なお、これらは必ずしも特定のサブテーマ、目標に絞り込むことを求めるものではなく、参加者が３つのサブテーマにまたがる、あるいはSDGsの17の目標全てに貢献する展示を行うことも歓迎される。

本博覧会を未来社会の実験場とするため、新たな技術、システム等様々なイノベーションを誘発するための工夫をこらすこと。

未来社会の「共創」に向けて、来場者が各参加者の展示に触れることにより、参加者と来場者の間や来場者同士の間での議論が促され、双方に新しい視点や考え方を提供するものであること。

日本国内の来場者だけでなく、世界各国からの来場者にとって魅力的なものであるとともに、オリジナルかつ高品質な展示を提供すること。

第６条　開催者による支援

テーマ展開に係るあらゆる問題に関し、意見交換の場と同様、広範囲かつ明確なガイドラインを提供する。テーマ別のガイドラインについては、参加者のコンテンツ開発の時期に間に合わせるべく、登録申請完了後早急に提供する。

開催者は参加者に対し、第７条以降に記載されている、テーマに準拠するための調整の仕組みにおける、テーマ説明書の準備から承認までの間の支援を行う。

開催者が提供するサポート

- テーマ展開、展示場所における解説や表現に係る参加者向けガイドライン（企画案の例や可能性を含む）を提供する。とりわけテーマの統一性を保つべく、テーマ及びサブテーマに関する範囲（運営に加え、展示品、イベント、その他アクティビティについて、どのようなトピックであれば許容されるか）について詳細に記したテーマガイドラインを提供する。
- 開催者は、参加者がテーマを展開するに当たって考えられる様々なアプローチ方法を見つけるためのワークショップの開催や検討会の開催をすることにより、全ての参加者に積極的に関与していく。
- 展示物完成までの主要な各段階において求められる、コンテンツ開発や展示作成のサポートを全参加者に対して行う。詳細については改めて各参加者に伝達する。

第７条　テーマに準拠するための調整の仕組み

1. 参加条件について規定している特別規則第２号に従い、展示スペースの割当申請書の提出に際し、参加者はテーマ説明書を含めなければならない。テーマ説明書は本規則第３条及び第４条の規定を満たすものでなければならず、具体的な表現の中でテーマ及びサブテーマについて言及される素材を含んでいること。
　特別規則第２号における規定にかかわらず、開催者はテーマ説明書の承認後に展示場所の割当てについての検討を行う。
　一般規則第１条に定める目的達成のため、開催者は第６条で言及されている助言的なサービスを提供する。
　開催者は博覧会政府代表を通じ、テーマ説明書のコピーをBIEに転送する。

2. 建設、改修及び防火に関する特別規則第４号に詳細な定めのある事前承認のための申請の重要な部分として、参加者は表現について詳細に記述した展示計画書を提出すること。展示計画書にはテーマ説明書における概要に従い、詳細な計画を記載すること。開催者は提出されたものの検証を行う。
　検証は次の観点から実施する。
- 展示計画はテーマ説明書の趣旨に沿ったものとなっているか
- 各テーマでそれぞれ求められる基準を満たしているか

　検証の結果、申請が却下となるとき、開催者は詳細な説明を行うとともに、改善策を提示する。開催者は参加者が再検討するために十分な時間が確保できるよう合理的な期間内に却下決定を行う。開催者は第６条に定める助言的なサービスを通じて継続的な支援を引き続き行う。参加者はテーマ遵守基準を遵守するため表現内容の修正を行う。開催者と参加者との間で合意に至らなかったときは開催者及び参加者は合意形成に向けてあらゆる努力を行い、必要に応じてBIEによる支援を求める。その際に作成される文書は日本語、英語及びフランス語で作成する。３言語を等しく正文とする。

3. 一般規則第10条の規定に関わらず、開催者と参加者との間で、第１項及び第２項に定めるテーマに関しての合意に至らなかった場合には、BIEに相談の上、博覧会政府代表の裁量において解決を図る。

4. 公式カタログ作成のため、参加者は一般規則第29条の規定を遵守するとともに、少なくとも開幕の120日前に展示に係る最終確定情報を開催者に提供する。博覧会公式カタログは、印刷物と電子書式の両方で提供しなければならない。

第８条　開催者が講じる措置

1. 開催者は、第3条及び第4条の規定を勘案して、複数個の展示分野を設定したテーマパビリオンを設置する。テーマパビリオンの詳細については、適切な時期に配布する。

2. 開催者はテーマに関連した会議、セミナー、シンポジウムの開催を企画する。また、参加者に対してイベントの周知を行う。
　また、参加者は、自己が主催する類似のイベントにおいて本博覧会のテーマを取り上げることが求められる。

3. 参加者は自らイベントを開催するに当たっては６か月前までに最終プログラムを開催者に提出する。

8.4
特別規則第２号

国、国際機関、民間出展者の参加条件

第Ⅰ章　一般規定

第１条　目的

本特別規則は、本博覧会の一般規則第3編と第4編に従い、2025年日本国際博覧会（以下「本博覧会」という。）への参加条件を定めることを目的とする。

第２条　公式参加者の定義

1. 公式参加者とは、日本国政府による本博覧会への公式参加招請を受諾した外国政府と国際機関をいう。
2. 国際機関とは、科学、経済、文化及び他の分野における国際協力の推進を目的とする政府間機関をいう。

第３条　非公式参加者の定義

非公式参加者とは、博覧会政府代表により公式参加者の陳列区域外で参加することが認められた者をいう。

第４条　法令規則の遵守

参加者は、本博覧会の一般規則、特別規則及び日本の関連法令を遵守する。

第５条　展示物

1. 全ての展示は、本博覧会のテーマの定義並びに開催者及び参加者によるテーマの実施方法に関する特別規則第１号に準拠したものとし、かつ、開催者によって承認されなければならない。
2. 展示される全ての品目と展示資料は、本博覧会のテーマの定義並びに開催者及び参加者によるテーマの実施方法に関する特別規則第１号、建設、改修及び防火に関する特別規則第４号及び全ての種類の機械、装置、設備の設置及び運用に関する特別規則第５号に準拠したものとし、開催者によって承認されなければならない。
3. いかなる場合も、人、動物若しくは環境に危険かつ有害とみなされる物品、又は爆発物、火器及び毒物等の公共の秩序を害する物品を本博覧会会場に持ち込んではならない。

第Ⅱ章　公式参加者

第６条　参加契約書

1. 本博覧会への参加を希望する公式参加者は、開催者と参加契約書を締結しなければならない。参加契約書は、当該国の陳列区域政府代表と開催者代表が署名し、博覧会政府代表が略式署名したものでなければならない。
2. 公式参加者が商業活動等を行うことを希望するときは、本博覧会一般規則第19条及び20条の定めに従うとともに、公式参加者によるレストラン運営又は販売実施の条件に関する特別規則第９号に準拠しなければならない。かかる活動の詳細は参加契約の附属資料に定められる。
3. 参加契約書は、建設、改修及び防火に関する特別規則第４号に定める計画と書類が添付されなければならない。

第７条　展示スペースの提供

　開催者は、以下のタイプの展示スペースを公式参加者に提供しなければならない。

- 公式参加者によって設計及び建設が行われる、開催者から無償で提供される区画。
- 開催者によって建築され、公式参加者に賃貸される展示スペース。このタイプのスペースについては、BIE加盟国に対して15％の割引が適用される。途上国支援の対象国については、このスペースは無償で提供される。

第８条　展示スペースの割当て

1. 公式参加者は、展示スペースの割当申請書を開催者に提出しなければならない。この情報には、本博覧会のテーマの定義並びに開催者及び参加者によるテーマの実施方法に関する特別規則第１号の第７条に述べるテーマ説明書を含めなければならない。
2. 開催者は、展示スペースの割当申請書の受領後90日以内に申請結果を書面で参加者に通知する。開催者が、参加者による出展計画が本博覧会のテーマに合致していないか、又はその他の理由で受け入れられないと判断したとき、その理由を参加者に書面で通知するとともに、必要な変更について、陳列区域政府代表と合意する。
3. 開催者は、展示スペースの割当てに際し、当該割当申請書と、本博覧会への公式参加招請の受諾日を考慮する。展示スペースの割当ては、参加契約書の署名によって正式確定される。したがって、展示スペースの割当ては、参加契約書が両当事者によって署名されるまでは暫定的なものとする。
4. 開催者は、本博覧会の運営の成功と本博覧会会場の調和を確実にするために、参加契約書に署名されるまでは、いかなる賠償責任を負うこともなく、本博覧会の会場計画と展示スペースの割当てを変更する権利を有する。

第９条　展示スペースの利用開始日、完成期限及び原状回復期限

1. 実際の建築作業は2024年７月13日まで、内部の改装と最終仕上げ作業は2025年１月13日まで、展示品の設置は2025年３月13日までに完了しなければならない。
2. かかる予定を守るために、建築用区画は2023年４月13日から、開催者が建築する展示スペースは2024年７月13日までに参加者に引き渡されるものとし、展示品の搬入は2024年11月13日より許可されるものとする。
3. 参加者が建築する展示スペースは、特別の取決めを開催者と当該参加者との間で締結している場合、本博覧会終了後も保存することができる。
4. 参加者に割り当てられた区画は、別段の取決めを開催者と事前に締結していない限り、遅くとも2026年４月13日までに何もない原状に回復し立ち退き返還しなければならない。
5. 開催者が建築する展示スペースは、2026年１月13日までに建物を原状に回復し明け渡さなければならない。

第10条　サービスの提供

1. 開催者は、本博覧会の開催期間中、現地の物価に合った料金によるサービスの提供を確保しなければならない。公式参加者は、自己の建築物敷地内又は展示スペース内における設備設置費用と以下のサービスの利用料金を負担する。
   - 電気、ガス
   - 通信
   - 給排水
   - ゴミの回収と処理
   - 展示スペース内のゴミの撤去
   - 展示スペースの警備
   - 冷水（地域熱供給）

   　開催者が適切とみなすその他のサービスは、BIEと同意し、博覧会政府代表により承認された後に、公式参加者に提供される。
2. 公式参加者は、設備の設置及び本条の第１段落に述べたサービスの利用に関して、建設、改修及び防火に関する特別規則第４号及び一般サービスに関する特別規則第10号並びに日本の関連法令を遵守しなければならない。
3. 開催者は、参考のために、以下に記載するサービスを提供する会社のリストを公式参加者に提供する。
   - 展示スペースの維持管理と清掃
   - 警備装置の設置
   - 防火装置の設置
   - 保安警備
   - 建築と設備の設計施工
   - 敷地整備と造園
   - 展示装飾
   - ガイド
   - 公式参加者が必要とし、開催者が適切とみなすその他のサービス

第11条　無償で提供されるサービス

　開催者は本博覧会の開催期間中、以下のサービスを無償で提供する。

- 応急救護サービス
- 公開エリアと緑地エリアの清掃と維持管理。ただし、参加契約書によって参加者に既に割り当てられているエリアを除く。
- 会場の方向標識
- 来場者のためのインフォメーションサービス
- 会場の保安警備サービス
- 迷子センター
- 遺失物取扱所
- 会場の照明
- 火災安全措置
- 手洗い及び飲料水

第12条　博覧会シンボルの使用

陳列区域政府代表は、開催者と参加契約書を締結し、博覧会政府代表の許可を得た後、本博覧会に直接関連する非商業的な目的に限り、本博覧会のシンボルを使用することができる。

この使用権は譲渡できない。

第13条　開発途上国への支援

以下は、参加の優遇条件の適用資格を定める基準とみなされる。

1）後発開発途上国（LDCs）

後発開発途上国（LDCs）は、国連開発計画委員会（CDP）が認定した基準に基づき、国連経済社会理事会の審議を経て、国連総会の決議により認定された特に開発の遅れた国。

2）低所得国（LICs）、低中所得国（LMICs）

低所得国（LICs）は、2016年の1人当たりGNIが1,005米ドル以下の国、低中所得国（LMICs）は、2016年の1人当たりGNIが1,006米ドル以上、3,995米ドル以下の国。これらの定義はOECD/DACがODA受取国リストで採用している世界銀行の分類によるものである。

3）小島嶼開発途上国（SIDS）

小島嶼開発途上国（SIDS）は、地球温暖化による海面上昇等の被害を受けやすく、島国固有の問題（少人口、遠隔性、自然災害等）による脆弱性のために、持続可能な開発が困難だとされる、小さな島で構成される開発途上国。

4）内陸開発途上国（LLDC）

内陸開発途上国（LLDC）は、国土が海から隔絶され、地勢的に開発に不利な途上国。

その他、本博覧会のテーマを十全に達成する観点から支援対象とされる国。

第III章　非公式参加者

第14条　参加申請書

1. 本博覧会に出展者としての参加を希望する非公式参加者は、参加申請書に必要な情報を添えて開催者に直接提出しなければならない。開催者は、本博覧会への参加希望者の意思を当該参加希望者の政府に知らせなければならない。参加要請は、当該陳列区域政府代表か、又はそうでなければ当該政府によって承認された時点でのみ検討される。
2. 本条第1項に言及した参加申請書には、本博覧会のテーマの定義並びに開催者及び参加者によるテーマの実施方法に関する特別規則第1号の第7条に説明するテーマ説明書を含めなければならない。
3. 開催者は、非公式参加者に対し、しかるべき期間内に申請結果を伝達する。

第15条　責任者の任命

1. 非公式参加者は、自己の参加に関連する全ての事項に関して自らを代表する責任者を任命しなければならない。
2. 責任者は、関連する参加の準備と運営に対して責任を負い、かつ、本特別規則第4条に述べる法令の遵守を確保するために、自己の権限の下、全ての要員を監督しなければならない。

第16条　参加契約書

1. 全ての非公式参加者は、開催者との間で参加契約を結ばなければならない。非公式参加者の参加契約書は、非公式参加者の責任者と開催者によって署名されなければならない。
2. 非公式参加者の参加契約書は、サービス供給に関する規定を含め、非公式参加者の参加条件を定めなければならない。
3. 非公式参加者に提供される権利と便宜は、いかなる場合も、公式参加者に提供される権利と便宜よりも有利なものであってはならない。

第17条　展示スペースの割当て

1. 展示スペースは、公式参加者と非公式参加者の区域が明確に区別できるように割り当てられなければならない。
2. 非公式参加者は、開催者が決定した展示スペースを提供される。これらのスペースの賃貸料は、非公式参加者と開催者の合意によって決定される。

8.5 開催中止の場合の補償額を規定及び保証する文書

日本国政府は、2025年日本国際博覧会（以下「本博覧会」という。）の開催を中止した場合には、1928年11月22日にパリで署名され、その後改正された「国際博覧会に関する条約」第10条第2項に従い、開催者が一般規則第37条及び第38条に定める義務を履行することを保証するために必要な措置を講ずる。

8.5.1　参加国に対する補償

一般規則第37条に基づき、本博覧会の開催を中止した場合には、開催者は、参加を受諾した国に対して、本博覧会への参加により直接生じた妥当性のある費用を補償する。なお、本博覧会の開会日が近づくにつれ、参加国に生じる費用が増加するため、補償上限額も増加することとなる。

ただし、執行委員会の勧告に基づき、総会が自然災害とみなすような事態に起因する「不可抗力」により中止された場合には、補償は支払われない。

補償上限総額は以下のとおり算出し、各段階において表の9列目の金額を超えないものとする。

1．1列目は、登録承認から本博覧会開催までの期間を4つの段階に区分している。
- （1）第1段階：登録承認から2022年4月12日まで
- （2）第2段階：2022年4月13日から2023年4月12日まで
- （3）第3段階：2023年4月13日から2024年4月12日まで
- （4）第4段階：2024年4月13日から2025年4月12日まで

2．2列目は、参加国を3つの分類に区分している。
- （1）カテゴリーA：参加者がパビリオンを建築する国
- （2）カテゴリーB：開催者が建築するパビリオン又は展示スペースを賃貸する国
- （3）カテゴリーC：途上国支援プログラムの対象国

2列目は、第6章附属資料のデータに基づき、各カテゴリーでの1か国当たりの本博覧会開催前の平均参加コストを示している。
- （1）カテゴリーA：13.16百万米ドル
- （2）カテゴリーB：3.14百万米ドル
- （3）カテゴリーC：0.08百万米ドル

3．3列目は、各段階での参加国数を示している。
- （1）第1段階：38か国
- （2）第2段階：75か国
- （3）第3段階：113か国
- （4）第4段階：150か国

4．4列目は、各段階での小計額を示している。

5．5列目は、各段階での合計額を示している。

6．6列目は、各段階での参加国への補償率を示している。
- （1）第1段階：10%
- （2）第2段階：25%
- （3）第3段階：40%
- （4）第4段階：75%

7．7列目は、各段階での参加国への補償総額を示している。

8．8列目は、以下8．5．2に記載しているようにBIEへの補償額を示している。

9．9列目は、各段階での補償上限額を示している。

8.5.2　BIEに対する補償

一般規則第6条及び第38条に基づき、本博覧会の開催を中止した場合には、開催者は、入場料収入の一定比率に相当する損失として、運営・予算委員会の提案を受けて総会が定める金額をBIEに補償する。本博覧会の入場券売上げの想定額は約582百万米ドル（消費税及び地方消費税を除く総収入）であり、その2％となる11.6百万米ドルがBIEに支払われる。

ただし、執行委員会の勧告に基づき、総会が自然災害とみなすような事態に起因する「不可抗力」により中止された場合には、補償は支払われない。

参加国及びBIEに対する補償

単位：百万米ドル

日付	1か国当たりの合意費用（万博開催前）		参加国		小計	合計	補償率	参加国に対する補償	BIEに対する補償	補償上限額
登録承認から2022年4月12日まで	A	13.16	A	13	171.08	188.38	10 %	18.838	11.6	30.438
	B	3.14	B	5	15.7					
	C	0.08	C	20	1.6					
2022年4月13日から2023年4月12日まで	A	13.16	A	25	329	363.6	25 %	90.9	11.6	102.5
	B	3.14	B	10	31.4					
	C	0.08	C	40	3.2					
2023年4月13日から2024年4月12日まで	A	13.16	A	38	500.08	551.98	40 %	220.792	11.6	232.392
	B	3.14	B	15	47.1					
	C	0.08	C	60	4.8					
2024年4月13日から2025年4月12日まで	A	13.16	A	50	658	727.2	75 %	545.4	11.6	557
	B	3.14	B	20	62.8					
	C	0.08	C	80	6.4					

* カテゴリーA：参加者がパビリオンを建築する国（50か国が参加者建築パビリオンを選択することを想定）
* カテゴリーB：開催者が建築するパビリオン又は展示スペースを賃貸する国（20か国が開催者建築パビリオンを選択することを想定）
* カテゴリーC：途上国支援プログラムの対象国
* 本表では、途上国支援プログラムの対象国を80か国と想定。10か国がモジュール出展を選択し、70か国が共同館出展を選択することを想定。

8.6 参加コスト

2025年日本国際博覧会（以下「本博覧会」という。）の参加に係るコスト（第6章附属資料参照）について正確な内訳を参加者に提供するために、開催者は、大阪・関西地域の消費支出水準に応じた様々なコストを含む参加ガイドを作成する。本参加ガイドは以下の指針から構成される。

- パビリオン関連コスト：建築、設備の据付け、外装の装飾及び副次的な装飾、プロジェクトマネジメント、デザイン並びに建築の監督が含まれる。これらは、パビリオンが使用可能となる前に、開催者が道路、電気、給排水、通信及びガスを利用可能とし、地形を平らで自然な状態にすることを踏まえたものである。
- 展示準備コスト：展示のためのデザイン及びプランニング、ソフトウェアの開発及びビデオの制作、内部構造の設営及び取壊し並びに展示設備（スクリーン、映写機、補強構造物、テレビ等）の購入が含まれる。
- 運営コスト：パビリオンの管理のための具体的なコストが含まれる。給料、宿泊及び食事、光熱、水道、保険、保守、移動及び輸送、オフィス家具及びオフィス設備並びに本博覧会期間中の様々な活動費用等である。

参加ガイドには、参加国が本博覧会に参加するために必要な全ての関連情報も含まれる。

附属資料

8-1. 内閣総理大臣　書簡

8-2. 公益社団法人2025年日本国際博覧会協会　書簡

私は、ここに、四月十一日付け閣議了解によって、日本が二〇二五年国際博覧会（登録博覧会）開催国に公式に立候補することを、国際博覧会条約に則り、博覧会国際事務局に届け出ることを謹んでお知らせします。

我々の博覧会は、「いのち輝く未来社会のデザイン（英語：Designing Future Society for Our Lives、仏語：Concevoir la Société du Futur, Imaginer notre Vie de Demain）」をテーマとして、五月三日から十一月三日までの六か月間、関西地域の大阪府夢洲において開催するというものです。

日本は、一九七〇年に同じ大阪において「人類の進歩と調和」というテーマを掲げ、アジアで初の国際博覧会を開催し、大成功を収めた経験があります。以降約半世紀を経て、人類は豊かな生活を享受するようになった一方、災害、食糧不足、病気、暴力といった脅威、グローバル化・情報化等の世界的現象、さらには生命・人生のありようを根本的に問い直しうる人工知能やバイオテクノロジー等の飛躍的発展に直面し、人間ひとりひとりの幸福な生き方と、それを支える社会・経済システムの未来像を問い直すべき時期にあります。日本には、長期的・持続的利益を重視する精神が根付いています。関西地域、大阪は、売り手だけではなく、買い手も満足し、社会貢献も出来る商売を尊ぶ精神の発祥地です。私は、こうした周囲を思いやる利他精神が息づく日本、そして大阪を含む関西地域こそが、国、地域社会、企業及び個人といった様々なレベルのエゴイズムを排しつつ、あるべき未来社会の姿を問う場としてふさわしいと自負しています。そこで、日本は、大阪の地に国際博覧会を再び誘致し、世界の皆さまと共に、これからの生命のあり方、生き方、ライフスタイルについて国際社会に発信することを決意しました。

大阪府を含む関西地域は、長く政治、経済、文化の中心地であり、五つの世界文化遺産を含め、歴史的建造物、伝統芸能、和食など様々な文化的遺産を擁する魅力あふれる地域です。また、博覧会のテーマに関連する健康・ライフサイエンス分野の世界的な研究機関、企業等が集積している地域でもあります。会場の夢洲は、大阪の都心から約十キロメートルの近距離にあるため、既存の都市機能が容易に利用可能です。

（ビッド・ドシエ（2017年9月25日に日本国政府がBIEに提出）P.6-9から引用）

附属資料 8-1
内閣総理大臣　書簡

また、会場までの鉄道延伸や道路拡幅などの整備が計画されているほか、夢洲が人工島であることから、海上アクセスの導入も容易です。

日本政府におきましては、昨年十二月に、本博覧会の誘致検討に係る関係府省庁連絡会議を立ち上げ、政府一丸となって取り組んでおります。本年三月二十七日には、経済界及び関西地域の自治体が中心となって、本博覧会の誘致委員会が設立され、その会長に、日本経済界を代表する榊原定征日本経済団体連合会会長が就任し、オール・ジャパンの誘致体制が整ったところです。

日本は、犯罪率が極めて低く、世界の中で治安が最も良い国の一つです。加えて、昨年、G7伊勢志摩サミットを無事終えるなど、国際的大規模イベントにおけるセキュリティの確保には常に万全を期しております。二〇二五年国際博覧会においても、皆さまが安心して御参加いただけるようあらゆる措置をとってまいります。

日本が二〇二五年国際博覧会開催国に選ばれた暁には、同博覧会を開催するための法人が設立されることが想定されています。日本政府は、国際博覧会条約締約国として、同条約第十条第二項にいう、当該法人による義務の履行を保証するため、必要な措置を講じてまいります。

貴殿に敬意を表するとともに、貴殿のリーダーシップの下、誘致競争が公正に行われ、選挙が透明性のある形で、円滑に実施されることを期待しております。

平成二十九年四月十一日

日本国内閣総理大臣

安倍晋三

博覧会国際事務局　事務局長
ビセンテ・ゴンザレス・ロセルタレス　殿

December 11, 2019

Mr. Vicente Gonzalez Loscertales
Secretary General
Bureau International des Expositions
34, Avenue d'lena, 75116, Paris, France

Dear Secretary General,

The Japan Association for the 2025 World Exposition hereby guarantees the fulfilment of the obligations, as set forth in Article 37 and Article 38 of the General Regulations, in the event of the cancellation of organising the Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan for reasons other than force majeure.

Respectfully yours,

石毛博行

Ishige Hiroyuki
Secretary General
Japan Association for the 2025 World Exposition

2019年12月11日

ビセンテ・ゴンザレス・ロセルタレス事務局長殿

博覧会国際事務局（BIE）

34, Avenue d'lena, 75116, パリ, フランス

親愛なる事務局長殿、

2025年日本国際博覧会の開催が不可抗力以外の理由により中止になる場合には、2025年日本国際博覧会協会は一般規則第37条及び第38条に定める義務の履行を保証する。

敬具

石毛　博行

事務総長

2025年日本国際博覧会協会

（日本語仮訳）

OSAKA, KANSAI, JAPAN
EXPO
2025
Bureau
International
des Expositions

（２）参加招請活動補助及び関連する行催事調査業務

途上国支援パンフレット　制作概要

開催概要

● 制作期間　　2020年10月～12月末納品

● 仕様
内容：参加招請ツール（途上国支援について）

サイズ：A4三つ折り（6P）

言語：英語、フランス語、ロシア語、スペイン語、ポルトガル語、アラビア語

印刷部数:
英語1600部／フランス語600部／ロシア語300部／スペイン語300部／ポルトガル語300部／アラビア語300部

パンフレット（英語）

Eligible Countries

The number of the countries to receive assistance is expected to be 80 to 100. Eligible countries will be selected in principle from the list shown below, and some of them may be chosen in view of fully achieving the theme of the Expo.

● Least Developed Countries (LDCs)

Least Developed Countries (LDCs) are those that were recognised by a resolution of the UN General Assembly as having particularly low indicators of development, following an examination by the UN Economic and Social Council based on standards approved by the UN Committee for Development Policy (CDP).

● Low-Income Countries (LICs) and Lower-Middle Income Countries (LMICs)

Low-Income Countries (LICs) are those with a 2016 per-capita GNI of USD 1,005 or less, and Lower-Middle Income Countries (LMICs) are those with a 2016 per-capita GNI of between USD 1,006 and USD 3,955. These definitions are in accordance with the World Bank categories used by OECD/DAC in the list of countries receiving ODA.

● Small Island Developing States (SIDS)

Small Island Developing States (SIDS) are developing countries composed of small islands, where sustainable development is considered difficult to achieve. Their challenges are partly due to the susceptibility to damage caused by rising sea levels as a result of global warming, and partly due to the problems unique to island nations, such as small populations, remoteness, and natural disasters.

● Landlocked Developing Countries (LLDCs)

Landlocked Developing Countries (LLDCs) are developing countries that are isolated from the ocean and are geographically disadvantageous in terms of development.

Total Amount of Assistance

Category	US dollars	Euros
Venue	118 million	102 million
Operation	32 million	27 million
Communication	37 million	32 million
Travel & Lodging	26 million	22 million
National Day	5 million	4 million
Total	218 million	187 million

Notes:

1. The planned amount of assistance is based in Japanese yen and totals JPY 23,952,110,000.
2. The total amount of assistance is based on the assumption that 100 countries will receive assistance. Average amount of assistance per country is USD 2.2 million or EUR 1.9 million.
3. The assistance amounts in US dollars are calculated based on a rate of USD1 for JPY 110, as in the Assistance Programme for Developing Countries, which was submitted in 2018.
4. The assistance amounts in Euros are calculated based on a rate of EUR1 for JPY 129, as in the Assistance Programme for Developing Countries, which was submitted in 2018.

Contact Information:
Japan Association for the 2025 World Exposition
Email: participant@expo2025.or.jp

OSAKA, KANSAI, JAPAN
EXPO 2025

ASSISTANCE PROGRAMME
FOR DEVELOPING COUNTRIES

Overview of Japan's Assistance for Developing Countries

The theme of Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan (hereafter referred to as "the Expo") is *"Designing Future Society for Our Lives."* We intend this Expo to become an opportunity for people in the world to imagine their ideal lives, and empower them to realise their full potential of life. We also intend to promote the creation of sustainable society by the international community.

To this end, the Expo is designed to function as a "laboratory" for future societies. The concept of a "People's Living Lab" is expected to give impetus for co-creating new visions for socioeconomic systems of the future through gaining diverse ideas from people around the world.

In order for this Expo to serve as an occasion to move forward toward the achievement of the Sustainable Development Goals (SDGs) set by the United Nations (UN). It is crucial that we encourage people from all corners of the world to participate in the Expo as well as to share their insights on solving issues of global concern.

With this in mind, we have formulated a comprehensive assistance programme for developing countries to ensure their active and valuable participation.

The Expo is expected to stimulate the curiosity and interest of people from all over the world, and active participation of developing countries is indispensable for that. We designed our assistance programme to be sufficiently comprehensive so as to enable such participation.

This assistance programme will support developing countries to participate and present attractive exhibitions in the Expo in line with the theme. Diverse exhibits by a variety of countries will promote exchanges among participants and visitors, thereby facilitating innovation and co-creation.

Details of Assistances

Comprehensive assistance covering the periods before, during and after the Expo

- **Number of countries expected to receive assistance: 80 – 100**
- **Total amount of assistance: USD 218 million (EUR 187 million)**
- **Average amount per country: USD 2.2 million (EUR 1.9 million)**

* The planned amount of assistance is based in Japanese yen and totals JPY 23,952,110,000.
* The total amount of assistance is based on the assumption that 100 countries will receive assistance.

Venue

Easing financial burden for building attractive exhibitions

- Expenses on pavilion construction, including installation of electricity, telecommunications, water supply and sewage facilities
  * The eligible countries are encouraged to exhibit mainly in Type C Organisation-Built Shared Pavilions or Type B Kansai Pavilions.
- Expenses for:
  - pavilion design
  - [standard] interior decoration
  - [standard] furniture, fixtures, equipment and system equipment
  - dismantling and disposal of waste
  * Amount of assistance capped on the size of the exhibition space for the respective country
- Expenses related to custom procedures, transportation (round trip) between the venue and Osaka Port, etc.) and storage of exhibition materials in Japan
- Building materials for commercial purposes

USD 118 million (EUR 102 million)

Operation

Ensuring smooth on-site operation throughout the Expo period

- Expenses for facility maintenance
- Expenses for on-site attendance, security, cleaning and translation
- Fees for exhibition constructors to be dispatched from Japan prior to the opening
- Expenses related to the pre-event guidance held in Japan by inviting staff of each country prior to the opening, including speaker fees, venue operation expenses, etc.
  * The guidance events are intended for Commissioners-General of Section as well as Pavilion Directors.
- Utilities including water supply and electricity
- Premium of damage insurance for on-site operation

USD 32 million (EUR 27 million)

Communication

Helping public relations activities not only during the Expo period, but also before or after the Expo

- Expenses for:
  - each country's public relations efforts utilising websites and media, including expenses to create content and design, translation fees, etc.
  - holding events related to the theme of the Expo, including planning and operation, construction of event stage and necessary items, etc.
  - creating materials to help countries deliver their messages on site
  - local media from home countries to cover stories on the Expo, including travel and accommodations

USD 37 million (EUR 32 million)

Travel & Lodging

Supporting travel and stay in Osaka, Kansai

- Expenses for:
  - travel, lodging and meals for on-site staff working for pavilions
  - travel, lodging and meals for staff family members
  - travel, lodging and meals for curators who are to enhance the exhibition
  - travel and lodging for those who attend the pre-event guidance held in Japan prior to the opening, as mentioned above
  - travel, lodging and meals for VIPs and related parties who are to attend National Day events from their home country
  - travel, lodging and meals for performers who are to attend National Day events from their home country
  - shuttle bus services between the venue and staff lodging

USD 26 million (EUR 22 million)

National Day

Assisting in realising creative National Day events

- Expenses to hold National Day events, including expenses for planning and operation, construction of event stage and necessary items, etc.

USD 5 million (EUR 4 million)

*Details will be outlined in the Guidelines for the Assistance Programme, which will be published in due course.

Pays éligibles

On estime entre 80 et 100 le nombre de pays qui pourraient bénéficier de cette assistance. Les pays éligibles seront en principe choisis parmi les pays qui relèvent des catégories énumérées ci-dessous, mais certains pourraient être retenus afin d'illustrer de façon exhaustive le thème de l'Expo.

● Pays les moins avancés (PMA)

Les pays les moins avancés (PMA) sont ceux qu'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu présenter des indices de développement particulièrement faibles, après examen par le Conseil économique et social des Nations Unies sur la base des critères élaborés par le Comité des politiques de développement (CPD).

● Pays à faible revenu (PFR) et pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure(PRITI)

Les pays à faible revenu (PFR) sont ceux dont le revenu national brut (RNB) par habitant était égal ou inférieur à 1005 dollars US en 2015 ; les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont ceux dont le RNB par habitant était situé entre 1006 dollars US et 3955 dollars US en 2015. Ces définitions sont conformes à la classification élaborée par la Banque mondiale, utilisée notamment par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour établir la liste des pays bénéficiaires d'APD.

● Petits États insulaires en développement (PEID)

Les petits États insulaires en développement (PEID) sont les pays en développement composés de petites îles présentant des défis de développement durable. Ces défis sont en partie liés aux risques de dommages qui pourraient être provoqués par la montée du niveau de la mer du fait du réchauffement climatique, et en partie liés aux enjeux propres aux États insulaires, à savoir une population réduite, une situation géographique éloignée et une vulnérabilité face aux catastrophes naturelles.

● Pays en développement sans littoral (PDSL)

Les pays en développement sans littoral (PDSL) sont les pays en développement enclavés, sans accès à la mer, géographiquement désavantagés en termes de développement durable.

Montant total de l'assistance

Catégorie	Dollars US	Euros
Aménagement des pavillons	118 millions	102 millions
Exploitation	32 millions	27 millions
Communication	37 millions	32 millions
Déplacement et séjour	26 millions	22 millions
Journées Nationales	5 millions	4 millions
Total	218 millions	187 millions

Notes :

1. Le montant prévu de l'assistance est établi en yens japonais et s'élève à 23 952 110 000 yens.
2. Le montant total de l'assistance est basé sur l'hypothèse que 100 pays recevront une assistance. Le montant moyen de l'assistance par pays s'élève donc à 2,2 millions de dollars US ou 1,9 million d'euros.
3. Le montant de l'assistance en dollars US est calculé en utilisant le même taux de change, 110 yens japonais pour 1 dollar US, que dans le document « Programme d'assistance pour les pays en développement » remis en 2015.
4. Le montant de l'assistance en euros est calculé sur la base d'un taux de change moyen de 128 yens japonais pour 1 euro, identique à celui utilisé dans le document « Programme d'assistance pour les pays en développement » remis en 2015.

Contact :
Association japonaise pour l'Exposition Universelle de 2025
e-mail : participer@expo2025.or.jp

OSAKA, KANSAI, JAPON
EXPO 2025

PROGRAMME D'ASSISTANCE

POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Aperçu général de l'aide du Japon aux pays en développement

L'Expo 2025 Osaka, Kansai, Japon (ci-après « l'Expo ») a pour thème « *Concevoir la société du futur, Imaginer notre vie de demain* ». Grâce à ce thème, notre ambition est d'inviter les gens du monde entier à imaginer les modes de vie auxquels ils aspirent et à s'approprier les moyens de mettre pleinement en valeur leur potentiel. Nous entendons également promouvoir les échanges au sein de la communauté internationale pour créer ensemble une société durable.

À cette fin, l'Expo sera conçue pour servir de « laboratoire » aux sociétés de demain. Le concept de « Laboratoire vivant des peuples » devrait donner un élan pour co-créer les nouveaux modèles de systèmes socio-économiques de demain, en tirant parti de la diversité des idées apportées par les participants du monde entier.

Pour que l'Expo contribue à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies (ONU), il est indispensable d'encourager la participation des pays du monde entier, et de mettre en commun leurs connaissances pour trouver des solutions aux enjeux planétaires.

Dans cette optique, nous avons élaboré un programme complet d'assistance aux pays en développement pour s'assurer leur active et précieuse participation.

L'Expo entend stimuler la curiosité et l'intérêt des peuples du monde entier—un objectif qui ne saurait être atteint sans une contribution active des pays en développement. D'où le programme d'assistance que nous proposons, qui se veut raisonnablement exhaustif.

Il facilitera la participation des pays en développement et les aidera à préparer de séduisantes présentations illustrant le thème de l'Expo. La pluralité et la diversité de ces présentations encourageront les échanges entre les participants et les visiteurs, favorisant d'autant l'innovation et la co-création.

Modalités de l'assistance

Assistance complète couvrant les périodes avant, pendant et après l'Expo

- **Estimation du nombre de pays bénéficiaires de l'assistance : entre 80 et 100**
- **Montant total de l'assistance :**
  218 millions de dollars US (187 millions d'euros)
- **Montant moyen d'aide par pays :**
  2,2 millions de dollars US (1,9 million d'euros)

* Le montant prévu de l'assistance est établi en yens japonais et s'élève à 23 952 110 000 yens.
* Le montant de l'assistance est basé sur l'hypothèse que 100 pays recevront une assistance.

Aménagement des pavillons

Alléger la charge financière pour réaliser des présentations attrayantes

- Frais relatifs à la construction du pavillon, y compris les travaux pour assurer les raccordements aux réseaux d'électricité, de télécommunications, d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées.
  * Les pays éligibles sont invités à opter chacun pour un seul des projets conjoints mis à disposition par Osaka-Kansai Expo 2025 ou dans le cadre des modules de type B.
- Frais
  - relatifs à la conception du pavillon
  - de décoration intérieure (standard)
  - de montage, démontage, équipements et autres éventuels (standard)
  - de maintenance et de mise au rebut

  * Les montants de l'assistance ne dépendent pas de la taille ni de l'espace d'exposition de chaque pays.
- Frais relatifs au déplacement, au transport (aller-retour entre le port d'Osaka – ou autre port à proximité et le site) et au stockage des objets de l'exposition au Japon.
- Autres postes de dépenses éligibles à des activités commerciales.

118 millions de dollars US (102 millions d'euros)

Exploitation

Assurer le bon fonctionnement des opérations sur le site pendant toute la durée de l'Expo

- Frais d'entretien du pavillon.
- Frais couvrant les services d'accueil, de sécurité, de nettoyage et d'interprétariat sur le site.
- Frais pour les consultants envoyés au Japon avant l'inauguration.
- Frais relatifs à l'organisation de séminaires d'orientation pour le personnel invité au Japon avant l'inauguration, concernant notamment les rôles/devoirs des intervenants et les lieux de fonctionnement des salles de réunion, etc.
  * Les séminaires d'orientation sont destinés aux Commissaires généraux de section et aux directeurs de pavillon.
- Services généraux (eau, électricité, etc.).
- Primes d'assurance de dommages couvrant l'exploitation sur le site.

32 millions de dollars US (27 millions d'euros)

Communication

Apporter un appui aux activités de relations publiques non seulement pendant l'Expo, mais également en amont et en aval

- Frais
  - de communication de chaque pays dans les médias et sur le web, comprenant notamment les frais relatifs à la conception et à la création de contenus, les frais de traduction, etc.
  - relatifs à l'organisation de manifestations en lien avec le thème de l'Expo, comprenant notamment la planification et la gestion de l'événement, l'aménagement et le flux d'accueil, etc.
  - pour la réalisation de matériel de communications pour aider les pays à délivrer leur message sur le site
  - pour l'accueil de journées ou journalistes des différents pays venant au Japon pour couvrir l'Expo, y compris leurs frais de voyage et de séjour.

37 millions de dollars US (32 millions d'euros)

Déplacement et séjour

Assistance pour le voyage et le séjour à Osaka et dans le Kansai

- Frais
  - de voyage, d'hébergement et de bouche du personnel travaillant dans les pavillons
  - de voyage, d'hébergement et de bouche pour les membres de la famille du personnel de voyage, d'hébergement et de bouche des accédé du patrimoine culturel chargés d'exhiber les expositions
  - de voyage et d'hébergement du personnel participant aux séminaires d'orientation avant l'inauguration, tels qu'indiqués plus haut
  - de voyage, d'hébergement et de bouche des hôtes de marque faisant le déplacement jusqu'au Japon pour assister aux manifestations de leur Journée Nationale, ainsi que leurs accompagnants
  - de voyage, d'hébergement et de bouche pour les artistes qui feront le déplacement de leur pays d'origine pour participer aux manifestations de leur Journée Nationale
  - relatifs à l'organisation d'un service de navettes entre le site et les lieux d'hébergement du personnel

26 millions de dollars US (22 millions d'euros)

Journées Nationales

Soutien à l'organisation de manifestations innovantes pour les Journées Nationales

- Frais d'organisation de manifestations lors des Journées Nationales, comprenant notamment la planification et la gestion de l'événement, l'aménagement du lieu d'accueil, etc.

5 millions de dollars US (4 millions d'euros)

* Plus de détails seront fournis dans les Directives portant sur le Programme d'assistance qui sera publié en temps utile.

パンフレット（ポルトガル語）

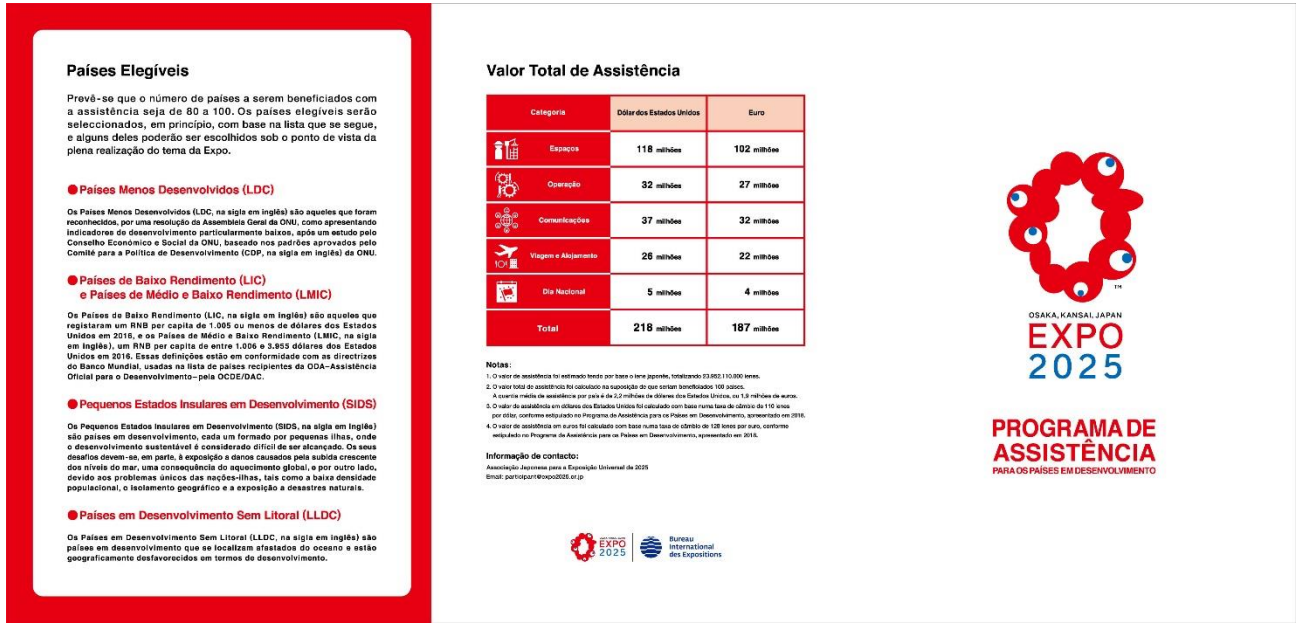

Países Elegíveis

Prevê-se que o número de países a serem beneficiados com a assistência seja de 80 a 100. Os países elegíveis serão seleccionados, em princípio, com base na lista que se segue, e alguns deles poderão ser escolhidos sob o ponto de vista da plena realização do tema da Expo.

●Países Menos Desenvolvidos (LDC)

Os Países Menos Desenvolvidos (LDC, na sigla em inglês) são aqueles que foram reconhecidos, por uma resolução da Assembleia Geral da ONU, como apresentando indicadores de desenvolvimento particularmente baixos, após um estudo pelo Conselho Económico e Social da ONU, baseado nos padrões aprovados pelo Comité para a Política de Desenvolvimento (CDP, na sigla em inglês) da ONU.

●Países de Baixo Rendimento (LIC) e Países de Médio e Baixo Rendimento (LMIC)

Os Países de Baixo Rendimento (LIC, na sigla em inglês) são aqueles que registaram um RNB per capita de 1.005 ou menos de dólares dos Estados Unidos em 2016, e os Países de Médio e Baixo Rendimento (LMIC, na sigla em inglês), um RNB per capita de entre 1.006 e 3.955 dólares dos Estados Unidos em 2016. Essas definições estão em conformidade com as directrizes do Banco Mundial, usadas na lista de países recipientes da ODA–Assistência Oficial para o Desenvolvimento– pela OCDE/DAC.

●Pequenos Estados Insulares em Desenvolvimento (SIDS)

Os Pequenos Estados Insulares em Desenvolvimento (SIDS, na sigla em inglês) são países em desenvolvimento, cada um formado por pequenas ilhas, onde o desenvolvimento sustentável é considerado difícil de ser alcançado. Os seus desafios devem-se, em parte, à exposição a danos causados pela subida crescente dos níveis do mar, uma consequência do aquecimento global, e por outro lado, devido aos problemas únicos das nações-ilhas, tais como a baixa densidade populacional, o isolamento geográfico e a exposição a desastres naturais.

●Países em Desenvolvimento Sem Litoral (LLDC)

Os Países em Desenvolvimento Sem Litoral (LLDC, na sigla em inglês) são países em desenvolvimento que se localizam afastados do oceano e estão geograficamente desfavorecidos em termos de desenvolvimento.

Valor Total de Assistência

Categoria	Dólar dos Estados Unidos	Euro
Espaços	118 milhões	102 milhões
Operação	32 milhões	27 milhões
Comunicações	37 milhões	32 milhões
Viagem e Alojamento	26 milhões	22 milhões
Dia Nacional	5 milhões	4 milhões
Total	218 milhões	187 milhões

Notas:
1. O valor de assistência foi estimado tendo por base o iene japonês, totalizando 23.952.110.000 ienes.
2. O valor total de assistência foi calculado na suposição de que serão beneficiados 100 países.
A quantia média de assistência por país é de 2,2 milhões de dólares dos Estados Unidos, ou 1,9 milhões de euros.
3. O valor de assistência em dólares dos Estados Unidos foi calculado com base numa taxa de câmbio de 110 ienes por dólar, conforme estipulado no Programa de Assistência para os Países em Desenvolvimento, apresentado em 2016.
4. O valor de assistência em euros foi calculado com base numa taxa de câmbio de 128 ienes por euro, conforme estipulado no Programa de Assistência para os Países em Desenvolvimento, apresentado em 2016.

Informação de contacto:
Associação Japonesa para a Exposição Universal de 2025
Email: participant@expo2025.or.jp

OSAKA, KANSAI, JAPAN
EXPO 2025

PROGRAMA DE ASSISTÊNCIA
PARA OS PAÍSES EM DESENVOLVIMENTO

EXPO 2025 | Bureau International des Expositions

Resumo da Assistência do Japão para os Países em Desenvolvimento

O tema da Expo 2025 Osaka, Kansai, Japão, doravante denominada de "a Expo", é "*Projectando a sociedade futura para as nossas vidas*". Pretendemos fazer com que esta Expo se torne numa oportunidade para as pessoas do mundo imaginarem as suas vidas ideais e empoderarem-se de forma a realizar completamente os seus potenciais. Procuramos também promover a criação de uma sociedade sustentável por intervenção da comunidade internacional.

Para este fim, a Expo é concebida de modo a funcionar como um "laboratório" para os cientistas do futuro. Espera-se que o conceito de "Laboratório Vivo das pessoas" dê um ímpeto à cocriação de novas visões sobre os sistemas socioeconómicos do futuro através da apresentação de diversas ideias a serem expostas por todas as pessoas do mundo.

Para que esta Expo sirva de ocasião para a concretização dos Objectivos de Desenvolvimento Sustentável (ODS), estabelecidos pelas Nações Unidas (ONU), é vital que encorajemos a participação das pessoas de todos os cantos do mundo bem como a partilha das suas ideias com vista à resolução de questões globais.

Com base nisto, elaborámos um programa de assistência abrangente para os países em desenvolvimento a fim de assegurar uma participação atictva e valiosa.

Espera-se que a Expo estimule a curiosidade e interesse das pessoas de todo o mundo, e a participação activa dos países em desenvolvimento é indispensável para este mesmo efeito. Desenhámos o nosso programa de assistência de forma que ele fosse abrangente o suficiente para permitir tal participação.

Este programa de assistência ajudará os países em desenvolvimento a participar e apresentar exibições atraentes de acordo com o tema da Expo. As diversas exposições a serem exibidas por múltiplas nações irão promover o intercâmbio entre os participantes e os visitantes, proporcionando, assim, a inovação e a criação conjunta.

Pormenores das Assistências

Assistência abrangente cobrindo os períodos antes, durante e depois da Expo

- Número de países a serem beneficiados com a assistência: 80 a 100
- Valor total de assistência:
  218 milhões de dólares dos Estados Unidos (187 milhões de euros)
- Quantia média por país:
  2,2 milhões de dólares dos Estados Unidos (1,9 milhões de euros)

* O valor de assistência foi estimado tendo por base o iene japonês, totalizando 23.952.110.000 ienes.
* O valor total de assistência foi calculado na suposição de que serão beneficiados 100 países.

Espaços

Reduzindo a carga financeira para a organização de exibições apelativas

- Despesas relacionadas com a construção de pavilhões, incluindo a disponibilização de instalações elétricas, de telecomunicações, de abastecimento de água e saneamento
- Despesas para:
  - projecto de pavilhão
  - decoração do interior dos pavilhões
  - mobília e móveis, equipamentos e dispositivos e sistemas (ex: painéis)
  - desencadeamento e tratamento de resíduos

118 milhões de dólares dos Estados Unidos (102 milhões de euros)

Operação

Garantindo o bom funcionamento do local durante todo o período da Expo

- Despesas relacionadas com a manutenção das instalações
- Despesas relacionadas com os serviços de atendimento, segurança, limpeza e tradução no local da exposição
- Remunerações de operadores especializados em exibição a serem enviados do Japão em antecipação à sua operação

32 milhões de dólares dos Estados Unidos (27 milhões de euros)

Comunicações

Ajudando as actividades de relações públicas não somente durante o período da Expo, mas também antes e depois da Expo

- Despesas para:
  - serviços de relações públicas de cada país através de vacantes ou locando uso dos meios de comunicação, incluindo despesas para criação de conteúdos e design, despesas de tradução, etc.
  - eventos relacionados com o tema da Expo, incluindo o planeamento e operação, a montagem de palcos e produção de itens necessários, etc.
  - materiais que facilitem a transmissão de mensagens dos países no local da exposição - cobertura da Expo por parte de repórteres do respectivo país, incluindo viagens e alojamentos

37 milhões de dólares dos Estados Unidos (32 milhões de euros)

Viagem e Alojamento

Apoiando a viagem e a estadia em Osaka, Kansai

- Despesas para:
  - viagem, alojamento e refeições de funcionários que trabalham nos pavilhões
  - viagem, alojamento e refeições de familiares dos funcionários
  - viagem, alojamento e refeições de cerca de cem trabalhos na metade da exibição
  - viagem e alojamento de pessoas que participam na acção de celebração pelo evento realizada no Japão em antecipação à inauguração, conforme mencionado anteriormente
  - viagem, alojamento e refeições de VIPs e partes envolvidas que participam no evento do Dia Nacional do respectivo país
  - viagem, alojamento e refeições de artistas cujo participam do evento do Dia Nacional do respectivo país
  - serviços de transporte em autocarro entre o local de exposição e o alojamento dos funcionários

26 milhões de dólares dos Estados Unidos (22 milhões de euros)

Dia Nacional

Ajudando na realização de eventos criativos do Dia Nacional

- Despesas de realização de eventos do Dia Nacional, incluindo as despesas de planeamento e operação, montagem de palcos e produção de itens necessários, etc.

5 milhões de dólares dos Estados Unidos (4 milhões de euros)

*Os detalhes serão depostos nas Directrizes para o Programa de Assistência a serem publicadas posteriormente.

パンフレット（スペイン語）

Países candidatos

Se estima que entre 80 y 100 países se beneficiarán de esta ayuda. Los países candidatos se seleccionarán en principio sobre los criterios de la siguiente lista, y algunos de ellos podrán ser elegidos en función de su contribución al desarrollo pleno del tema de la Expo.

● Países Menos Desarrollados (LDC)

Los Países Menos Desarrollados (LDC, por sus siglas en inglés) son aquellos reconocidos mediante la resolución de la Asamblea General de la ONU por tener los indicadores de desarrollo particularmente bajos, tras un estudio del Consejo Económico y Social de la ONU, de acuerdo con los criterios aprobados por el Comité de Políticas de Desarrollo (CPD) de la ONU.

● Países con Bajos Ingresos (LIC) y los Países con Ingresos Medios - Bajos (LMIC)

Los Países con Bajos Ingresos (LIC, por sus siglas en inglés) son aquellos con INB per cápita de 1.005 dólares estadounidenses o menos en 2016, mientras que los Países con Ingresos Medios-Bajos (LMIC, por sus siglas en inglés) son aquellos con INB per cápita de entre 1.006 y 3.955 dólares estadounidenses en 2016. Estas definiciones han sido establecidas de acuerdo con las categorías del Banco Mundial utilizadas por OCDE/CAD en la lista de los países beneficiarios de la AOD.

● Pequeños Estados Insulares en Desarrollo (SIDS)

Los Pequeños Estados Insulares en Desarrollo (SIDS, por sus siglas en inglés) son aquellos países en desarrollo compuestos por pequeñas islas, donde se considera difícil lograr el desarrollo sostenible. Los retos a los que se enfrentan se deben tanto a su vulnerabilidad por los daños causados por la subida del nivel del mar como consecuencia del calentamiento global, como a los problemas particulares de las naciones insulares, tales como la reducida población, lejanía y desastres naturales.

● Países en Desarrollo sin Litoral (LLDC)

Los Países en Desarrollo sin Litoral (LLDC, por sus siglas en inglés) son los países en desarrollo que no tienen litoral marítimo con desventajas geográficas en términos de desarrollo.

Cuantía total de la ayuda

Categoría	Dólares estadounidenses	Euros
Recinto	118 millones	102 millones
Operación	32 millones	27 millones
Comunicación	37 millones	32 millones
Viaje y hospedaje	26 millones	22 millones
Día Nacional	5 millones	4 millones
Total	218 millones	187 millones

Nota:

1. La cuantía programada de la ayuda se cuantifica en yenes japoneses y asciende a un total de 23.952.110.000 de yenes.
2. La cuantía total de la ayuda se basa sobre el supuesto de que 100 países serán los beneficiarios. El promedio de la cuantía de la ayuda por país es de 2,2 millones de dólares estadounidenses o 1,9 millones de euros.
3. La cuantía de la ayuda en dólares estadounidenses se calcula aplicando el tipo de cambio de un dólar por 110 yenes, tal como se establece en el Programa de Ayuda para los Países en Desarrollo entregado en 2018.
4. La cuantía de la ayuda en euros se calcula aplicando un tipo de cambio de un euro por 129 yenes, tal como se establece en el Programa de Ayuda para los Países en Desarrollo entregado en 2018.

Información de contacto:

Asociación Japonesa para la Exposición Universal de 2025
Correo electrónico: participantdesexpo2025.or.jp

OSAKA, KANSAI, JAPAN
EXPO 2025

PROGRAMA DE AYUDA
PARA LOS PAÍSES EN DESARROLLO

EXPO 2025 | Bureau International des Expositions

Resumen de la ayuda de Japón a los países en desarrollo

El tema de la Expo 2025 Osaka, Kansai, Japón (en lo sucesivo, "la Expo") es "*Concebir la sociedad del futuro, imaginar nuestra vida mañana*". Pretendemos que esta Expo se convierta en una oportunidad para que las personas en el mundo imaginen sus vidas ideales y las proyecten en todo su potencial. También pretendemos promover la creación de una sociedad sostenible por parte de la comunidad internacional.

Para este fin, la Expo está diseñada para funcionar como un "laboratorio" para nuestra sociedad del mañana. Se espera que el concepto del "People's Living Lab" dé impulso a la co-creación de nuevas visiones de los sistemas socioeconómicos del futuro mediante la obtención de diversas ideas de personas de todo el mundo.

Para que esta Expo sirva como una ocasión para avanzar hacia el logro de los Objetivos de Desarrollo Sostenible (ODS) establecidos por las Naciones Unidas (ONU), es fundamental que fomentemos la participación de las personas de todos los rincones del mundo en la Expo, con el fin de compartir los conocimientos para encontrar soluciones a los desafíos globales.

Con base en este planteamiento, hemos formulado un programa de ayuda integral para los países en desarrollo, con el objetivo de animar su valiosa y activa participación.

Se espera que la Expo estimule la curiosidad y el interés de las personas de todo el mundo, y para ello es indispensable la participación activa de los países en desarrollo. Hemos diseñado nuestro programa de ayuda de manera que sea lo suficientemente amplio como para permitir dicha participación.

Este programa de ayuda apoyará a los países en desarrollo a participar y presentar atractivas exhibiciones acerca del tema en la Expo. Estas diversas exhibiciones por una variedad de países fomentarán la comunicación entre los participantes y visitantes, y de esta manera, contribuirán a la innovación y a la co-creación.

Detalles de la ayuda

Ayuda integral que cubre los períodos antes, durante y después de la Expo

- **Número de países beneficiarios de la ayuda:** entre 80 y 100
- **Importe total de la ayuda:**
  218 millones de dólares estadounidenses (187 millones de euros)
- **Promedio de la ayuda por país:**
  2,2 millones de dólares estadounidenses (1,9 millones de euros)

* La cuantía programada de la ayuda se cuantifica en yenes japoneses y asciende a un total de 23.952.110.000 yenes.
* La cuantía total de la ayuda se basa sobre el supuesto de que 100 países serán los beneficiarios.

Recinto

Aliviar la carga financiera para la construcción de exhibiciones atractivas

- Gastos de construcción del pabellón, incluyendo las instalaciones eléctricas, de telecomunicaciones, agua potable y saneamiento
- Costes para:
  - diseño del pabellón
  - decoración interna (estándar)
  - muebles, accesorios, equipos y sistema (estándar)
  - desmontaje y eliminación de residuos

118 millones de dólares estadounidenses (102 millones de euros)

Operación

Se asegurará el correcto funcionamiento in situ antes, durante y después de la Expo

- Coste de mantenimiento de las instalaciones
- Costes in situ necesarios para la asistencia, seguridad, limpieza y traducción
- Tarifas de los consultores de la exhibición que serán enviados desde Japón antes de la inauguración para ayudar en la misma
- Gastos relacionados con la reunión orientativa en Japón, previa a la inauguración, relacionados con la asistencia del personal de cada país, incluyendo los gastos de los presentadores, gastos operativos del local, etc.
- Tarifas de servicios públicos incluyendo el abastecimiento de agua y electricidad
- Prima de seguro de daños para la gestión del recinto

32 millones de dólares estadounidenses (27 millones de euros)

Comunicación

Apoyo a las actividades de relaciones públicas no sólo durante el período de la Expo, sino también antes y después de la Expo.

- Gastos para:
  - actividades de relaciones públicas de cada país utilizando los canales de internet y soportes electrónicos, incluyendo los gastos para la creación de contenidos, diseño, traducción, etc.
  - eventos relacionados con el tema de la Expo, incluyendo la planificación y gestión, construcción del escenario del evento, elementos necesarios, etc.
  - materiales para ayudar a los países a transmitir sus mensajes en el recinto
  - medios de comunicación locales del país de origen que den cobertura a la información de la Expo, incluyendo los gastos de viaje y hospedaje

37 millones de dólares estadounidenses (32 millones de euros)

Viaje y hospedaje

Apoyo para el viaje y hospedaje en Osaka, Kansai

- Gastos para:
  - viaje, hospedaje y alimentación del personal que permanecerá en los pabellones
  - viaje, hospedaje y alimentación de los familiares del personal
  - viaje, hospedaje y alimentación de los comisarios que asistirán la exhibición
  - viaje y hospedaje del personal que asistirá a la reunión orientativa previa al evento organizada en Japón antes de la inauguración, mencionada anteriormente
  - viaje, hospedaje y alimentación de los VIPs y el personal relacionado que asistirán a los eventos del Día Nacional desde su país de origen
  - viaje, hospedaje y alimentación de los artistas que asistirán a los eventos del Día Nacional desde su país de origen
  - los servicios del autobús lanzadera entre el recinto y el hospedaje del personal

26 millones de dólares estadounidenses (22 millones de euros)

Día Nacional

Ayuda a la realización de eventos creativos para el Día Nacional

- Gastos para organizar los eventos del Día Nacional, incluyendo los gastos de planificación y operaciones, construcción del escenario y otros elementos necesarios, etc.

5 millones de dólares estadounidenses (4 millones de euros)

* Los detalles serán descritos en la Guía para el Programa de Ayuda, que será publicada posteriormente.

Страны, удовлетворяющие критериям участия

Ожидается, что помощь в рамках программы получат 80-100 стран. В основном выбор будет производиться из числа государств, перечисленных ниже, и некоторые из них могут быть выбраны с учетом полного соответствия теме выставки.

● Наименее развитые страны (НРС)

К наименее развитым странам (НРС) относятся государства, которые были признаны резолюцией Генеральной Ассамблеи ООН как страны, имеющие особенно низкие показатели развития, по итогам рассмотрения Экономическим и Социальным Советом ООН на основе стандартов, утвержденных Комитетом ООН по политике в области развития (КПР).

● Страны с низким уровнем дохода (СНД) и страны с доходами ниже среднего уровня (СДНС)

К странам с низким уровнем дохода (СНД) относятся государства с ВНД на душу населения 1005 долл. США и ниже, а к странам с доходами ниже среднего уровня (СДНС) — от 1006 до 3955 долл. США (по итогам 2016 года). Данные определении соответствуют классификации Всемирного банка, используемой Комитетом содействия развитию (КСР) Организации экономического сотрудничества и развития (ОЭСР) при составлении списка стран, получающих Официальную помощь в целях развития (ОПР).

● Малые островные развивающиеся государства (МОРАГ)

Малые островные развивающиеся государства (МОРАГ) — это группа стран, состоящих из небольших островов, в которых устойчивое развитие считается труднодостижимым. С одной стороны, они подвергаются угрозе нанесения ущерба от повышения уровня моря в результате глобального потепления, с другой — являются заложниками уникальных проблем, характерных для островных государств, таких как малочисленность населения, удаленность и стихийные бедствия.

● Развивающиеся страны, не имеющие выхода к морю (РСНВМ)

Развивающиеся страны, не имеющие выхода к морю (РСНВМ), — это государства, которые изолированы от океана и имеют географическое положение, неблагоприятное для развития.

Общая сумма помощи

Категория	Доллары США	Евро
Место проведения	118 миллионов	102 миллиона
Эксплуатация	32 миллиона	27 миллионов
Связь	37 миллионов	32 миллиона
Проезд и проживание	26 миллионов	22 миллиона
Национальный день	5 миллионов	4 миллиона
Итого	218 миллионов	187 миллионов

Примечания:

1. Запланированная сумма помощи указана в японских иенах и составляет 23 952 110 000 иен.
2. Общая сумма помощи основана на предположении, что помощь получат 100 стран. В среднем, сумма помощи из расчета на одну страну составит 2,2 миллиона долларов США или 1,9 миллиона евро.
3. Суммы помощи в долларах США рассчитываются по курсу 110 иен за доллар США, как в Программе помощи развивающимся странам, предоставленной в 2018 году.
4. Суммы помощи в евро рассчитываются по курсу 126 иен за евро, как в Программе помощи развивающимся странам, предоставленной в 2018 году.

Контактная информация:

Японская ассоциация Всемирной выставки 2025 года

Электронный адрес: participant@expo2025.or.jp

OSAKA, KANSAI, JAPAN
EXPO 2025

ПРОГРАММА ПОМОЩИ
РАЗВИВАЮЩИМСЯ СТРАНАМ

EXPO 2025 | Bureau International des Expositions

Обзор помощи, предоставляемой Японией развивающимся странам

Всемирная выставка «ЭКСПО-2025» (именуемая в дальнейшем – «ЭКСПО») пройдет в японском городе Осака под девизом «Проектирование будущего общества для наших жизней». Согласно нашему замыслу, ЭКСПО позволит жителям планеты представить, какой может быть их идеальная жизнь, и даст им возможность максимально реализовать свой потенциал. Также мы рассчитываем внести вклад в процесс формирования устойчивого общества силами международной общественности.

Для выполнения этих задач работа выставки будет организована в виде «лаборатории» общества будущего. Ожидается, что концепция «Живой лаборатории человека» даст толчок для совместного создания новых перспектив развития будущих социально-экономических систем на основе разнообразных идей, поступающих от людей со всего мира.

Чтобы ЭКСПО позволила добиться прогресса на пути достижения Целей в области устойчивого развития (ЦУР), поставленных Организацией Объединенных Наций (ООН), крайне важно, чтобы мы способствовали участию в выставке людей со всех уголков мира для обмена взглядами по решению мировых проблем глобального масштаба.

С учетом этого мы разработали комплексную программу помощи развивающимся странам, направленную на обеспечение их активного и ценного участия.

Ожидается, что ЭКСПО станет стимулом к проявлению любознательности и интереса людей со всего мира, и поэтому совершенно необходимо, чтобы в ней приняли участие представители развивающихся стран. Для обеспечения такого участия нами разработана достаточно общирная программа помощи.

Благодаря данной программе помощи, развивающиеся страны смогут принять участие в выставке и представить интересные экспозиции в рамках запланированных тем. Разнообразные экспонаты из различных стран помогут наладить обмен между участниками и посетителями, способствуя внедрению инновационных идей и совместному творчеству.

Виды помощи

Всесторонняя помощь в период до, во время и после проведения выставки

- Ожидаемое количество стран для получения помощи: 80 – 100
- Общая сумма помощи:
  218 миллионов долларов США (187 миллионов евро)
- Средняя сумма в расчете на одну страну:
  2,2 миллиона долларов США (1,9 миллиона евро)

* Запланированная сумма помощи указана в японских иенах и составляет 23 952 110 000 иен.
* Общая сумма помощи основана на предположении, что помощь получат 100 стран.

Место проведения

Облегчение финансового бремени для создания привлекательных экспозиций.

- Расходы на строительство павильонов, в том числе проведение ланд-шафтных работ, сооружение временных конструкций
- Расходы на:
  - оформление павильона;
  - стандартную внутреннюю обработку;
  - стандартную мебель, электрооборудование, устройства и системное оборудование;
  - демонтаж и вывоз мусора.
- Расходы, связанные с заключением контрактов с подрядчиками, транспортировкой грузов и обратно между участком проведения и портом Осаки и т. п.
- Коммунальные услуги, включая водоснабжение и электричество.
- Взнос на страхование ответственности владельца и эксплуатирующего площадку.

118 миллионов долларов США (102 миллиона евро)

Эксплуатация

Обеспечение бесперебойной эксплуатации площадки в течение всего периода проведения ЭКСПО.

- Расходы на техническое обслуживание объекта.
- Расходы на обслуживание площадки, обеспечение безопасности, уборку и услуги прокатов.
- Оплата услуг выставочных консультантов, которые будут направлены за границу до открытия выставки.
- Расходы, связанные с проведением предварительных консультаций в Японии до открытия, включая поездки с приглашением представителей каждой страны, включая покрытие расходов, расходы на эксплуатацию мест проведения и т. д.
- Коммунальные услуги, включая водоснабжение и электричество.
- Взнос на страхование ответственности владельца и эксплуатирующего площадку.

32 миллиона долларов США (27 миллионов евро)

Связь

Помощь в осуществлении деятельности по связям с общественностью во время выставки, а также до и после ее проведения.

- Расходы на:
  - сотрудничество со странами с общественностью каждой страны с использованием веб-сайтов и средств массовой информации, включая расходы на создание контента, дизайн, оплату переводов и т. п.;
  - тематические мероприятия, включая подготовку и эксплуатацию;
  - строительство сцены, обеспечение необходимым транспортом и т. п.
  - производство материалов, которые помогут страны предоставить свою информацию на сайте;
  - посещения событий выставки в местных СМИ стран-участниц, включая проезд и проживание.

37 миллионов долларов США (32 миллиона евро)

Проезд и проживание

Обеспечение поездок и пребывания в г. Осака, Кансай.

- Расходы на:
  - проезд, проживание и питание членов семей сотрудников, работающего в павильоне;
  - проезд, проживание и питание членов семей сотрудников;
  - проезд, проживание и питание туристов, в акцию, которая входит в программу выставки;
  - проезд и проживание участников проверки членов консультаций, проводимых в Японии (до открытия Expo, включ.);
  - проезд, проживание и питание для VIP-персон и связанных с ними лиц, которые будут участвовать в мероприятиях, возникающих как реальными днем своего старта;
  - проезд, проживание и питание исполнителей, которые будут участвовать в мероприятиях, поставленных национальным днем своих стран;
  - необходимую разницу между местом проведения и местом проживания персонала.

26 миллионов долларов США (22 миллиона евро)

Национальный день

Помощь в проведении творческих мероприятий в рамках национальных дней.

- Расходы на мероприятия в рамках национальных дней, включая подготовку и эксплуатацию, а также аренду сцены, обеспечение необходимым транспортом и т. п.

5 миллионов долларов США (4 миллиона евро)

* Более подробная информация будет изложена в Руководстве по Программе оказания помощи, которое будет опубликовано позднее.

パンフレット（アラビア語）

الدول المُستهدفة

يقدر عدد الدول المُستفيدة من برنامج الدعم بين 80 إلى 100 دولة. وسيتم اختيار الدول المُستهدفة مبدئيًا من القائمة الموضحة أدناه، ومن الممكن اختيار بعض الدول أيضا إذا كانت تحقق تمامًا موضوع المعرض.

● البلدان الأقل نمواً (LDC)

البلدان الأقل نمواً (LDC) هي تلك الدول التي تم الاعتراف بها بموجب قرار صادر من الجمعية العامة للأمم المتحدة، على أنها بلدان ذات مؤشرات تنمية منخفضة بشكل خاص، بناءً على دراسة المجلس الاقتصادي والاجتماعي للأمم المتحدة حسب المعايير المعتمدة من قبل لجنة الأمم المتحدة للسياسات الإنمائية (CDP).

● البلدان ذات الدخل المنخفض (LIC) والبلدان ذات الدخل المتوسط الأدنى (LMIC)

البلدان ذات الدخل المنخفض (LIC) هي البلدان ذات دخل قومي إجمالي للفرد يقدر بـ 1005 دولار أمريكي أو أقل خلال عام 2016، بينما البلدان ذات الدخل المتوسط الأدنى (LMIC) هي البلدان ذات دخل قومي إجمالي للفرد بين 1006 و3955 دولار أمريكي خلال عام 2016. وتتوافق هذه التعاريف مع فئات البنك الدولي لتصنيف الدول التي تستخدمها منظمة التعاون الاقتصادي والتنمية (OECD) ولجنة المساعدة الإنمائية (DAC) في قائمة البلدان المُستفيدة من المساعدات الرسمية الإنمائية.

● الدول الجزرية الصغيرة النامية (SIDS)

الدول الجزرية الصغيرة النامية (SIDS) هي دول نامية تتكون من جزر صغيرة، والتي تعتبر التنمية المستدامة بها صعبة التحقيق. يتعلق جزء من تحديات تلك الدول بالأضرار الناتجة عن ارتفاع مستوى سطح البحر بسبب الاحتباس الحراري، وجزء آخر ذو علاقة بقضايا خاصة بالبلدان الجزرية، مثل قلة عدد سكانها ووجودها بأماكن نائية وعُرضتها للكوارث الطبيعية.

● الدول النامية غير الساحلية (LLDC)

الدول النامية غير الساحلية (LLDC) هي الدول المنعزلة عن المحيط والمتضررة جغرافيًا من ناحية التنمية.

المبلغ الإجمالي للدعم

الفئة	دولار أمريكي	يورو
أماكن العرض	118 مليون	102 مليون
التشغيل	32 مليون	27 مليون
الاتصالات	37 مليون	32 مليون
السفر والإقامة	26 مليون	22 مليون
اليوم الوطني	5 مليون	4 مليون
الإجمالي	218 مليون	187 مليون

ملاحظات:

1. المبلغ المخطط تخصيصه للدعم تم وضعه بالين الياباني ومجموعه 23,952,110,000 ين ياباني.
2. تم حساب المبلغ الإجمالي للدعم افتراضًا أن عدد الدول المستفيدة 100 دولة، متوسط مبلغ الدعم لكل بلد هو: 2.2 مليون دولار أمريكي أو 1.9 مليون يورو.
3. تم حساب مبالغ الدعم بالدولار الأمريكي بناءً على أن 1 دولار يساوي 110 ين ياباني حسب برنامج الدعم للدول النامية الذي تم طرحه سنة 2018.
4. تم حساب مبالغ الدعم باليورو بناءً على أن 1 يورو يساوي 128 ين ياباني حسب برنامج الدعم للدول النامية الذي تم طرحه سنة 2018.

معلومات جهة الاتصال:

لجنة معرض إكسبو العالمي 2025 في اليابان
البريد الإلكتروني: participant@expo2025.or.jp

OSAKA, KANSAI, JAPAN
EXPO 2025

برنامج دعم الدول النامية

نظرة عامة فيما يخص دعم اليابان للدول النامية

الموضوع الخاص بـ معرض EXPO 2025 أوساكا، كانساي، اليابان (المُشار إليه باسم "المعرض" فيما يلي)، هو "تصميم مجتمع المستقبل من أجل حياتنا". لذا نعتزم أن يصبح هذا المعرض فرصة للناس في العالم للتفكير في حياتهم المثالية، ودعمهم لتحقيق إمكانياتهم الكاملة في الحياة، وكذلك نعتزم على تشجيع المجتمع الدولي على خلق مجتمع مستدام.

ولهذه الغاية، صُمّم المعرض ليعمل بمثابة "مختبر" لمجتمعات المستقبل فمن المتوقع أن يعطي مفهوم "المختبر الحي لحافة الناس" حافزا استحداث رؤى جديدة للأنظمة الاجتماعية والاقتصادية للمستقبل عن طريق اكتساب أفكار متنوعة من جميع الناس حول العالم.

من أجل أن يكون هذا المعرض بمثابة الفرصة للمضي قدمًا نحو تحقيق أهداف الأمم المتحدة للتنمية المستدامة (SDGs)، فمن الضروري تشجيع الناس من جميع أنحاء العالم على المشاركة في المعرض وكذلك تبادل وجهات النظر حول حل القضايا العالمية.

أخذين ذلك بعين الاعتبار، قمنا بوضع برنامج دعم شامل للدول النامية للتأكد من مشاركتهم القيّمة والنشطة.

ومن المتوقع أن يحفز المعرض فضول واهتمام الناس من جميع أنحاء العالم، والمشاركة النشطة للدول النامية في ذلك لا غنى عنها. ولقد صممنا برنامج المساعدة الخاص بنا ليكون شاملاً بما يكفي لضمان هذه المشاركة.

سيعمل برنامج الدعم هذا على تشجيع الدول النامية للمشاركة وتقديم معارض جذابة في المعرض تماشيا مع موضوعه. ستعمل المعارض المتنوعة من قبل العديد من البلدان على تعزيز التبادل بين المشاركين والزائرين، وبالتالي سيتم تسهيل الابتكار والإبداع المشترك.

تفاصيل الدعم

دعم شامل يغطي الفترات قبل وخلال وبعد المعرض

- عدد البلدان المستفيدة من الدعم: 80 إلى 100 بلد
- المبلغ الإجمالي للدعم: 218 مليون دولار أمريكي (187 مليون يورو)
- متوسط المبالغ لكل بلد: 2.2 مليون دولار أمريكي (1.9 مليون يورو)

*المبلغ المخطط تخصيصه للدعم تم إقراره بالين الياباني ومجموعه 23,952,110,000 ين ياباني.
*تم تقدير المبلغ بناءً على توقع استفادة 100 دولة من برنامج الدعم.

أماكن العرض

تخفيف العبء المالي من أجل بناء معارض جذابة

- مصاريف بناء أجنحة العرض بما في ذلك تجهيزات الكهرباء والاتصالات ومرافق الصرف الصحي
- صيانة تشغيل أجنحة المستهدفة لعرض ملحق أساسي مواد، كما أجنحة العرض المشتركة المبنية من نوع B أو أجنحة العرض المصممة من نوع B
- مصاريف:
  - تصميم أجنحة العرض
  - التبخير (التأجير الاستثماري)
  - الآلات الصيانية وأدوات التثبيت والتجهيزات وأنظمتها
  - الإنشاءات ومعالجتها
  - مصاريف الإقامة ومصاريف سفر الفرق الذي يتم توفيره
- المصاريف الصحية ومصاريف النقل (من ميناء أوساكا إلى مكان المعرض والعكس ...إلخ) وحفظ المواد المعروضة في اليابان
- مصاريف المواد المعروضة للفرق بالخارج

118 مليون دولار أمريكي (102 مليون يورو)

التشغيل

العمل على توفير تشغيل ميداني سلس على مدى فترة المعرض

- مصاريف صيانة المرافق
- مصاريف الموافقة الميدانية والأمن والنظافة والتوجيه
- بناء أرسال مصاريف استشارة المعرض من اليابان قبل انطلاق المعرض
- المصاريف الخاصة بمطالبات الإشارة بها قبل المعرض تقام في اليابان بدعوة المشاركين من كل بلد، بما في ذلك أمور المساعدين ومصاريف تشغيل المعارض ...إلخ
- العمليات الإدارية بمستهدف المعرض الخاص بالمعرض ومجموع الجهاز
- الخدمات وتشغيل إمدادات المياه والكهرباء
- مصاريف التأمين على الأضرار خلال التشغيل الميداني

32 مليون دولار أمريكي (27 مليون يورو)

الاتصالات

الدعم على مستوى أنشطة العلاقات العامة ليس فقط خلال فترة المعرض، بل أيضا قبل وبعد المعرض

- مصاريف:
  - أنشطة العلاقات العامة لكل دولة بما في ذلك استخدام موقع الإنترنت والإعلام بما في ذلك مصاريف صنع البحوث والتصميم والتوجيه ...إلخ
  - أنشطة دعم خلال الموضوع المعرض بما في ذلك التخطيط والتشغيل وبناء المنصات والمواد الضرورية لتلك الفعاليات ...إلخ
  - مواد إعلام الدعم الخاص بالمشاركة على الإنترنت الخاص في الموقع
  - الإعلام المحلي لتغطية أحداث المعرض بما في ذلك السفر والإقامة

37 مليون دولار أمريكي (32 مليون يورو)

السفر والإقامة

الدعم خلال السفر والإقامة في أوساكا، كانساي

- مصاريف:
  - السفر والإقامة والوجبات للعاملين في أجنحة العرض
  - السفر والإقامة والوجبات لأفراد طاقات العاملين في المعرض
  - السفر والإقامة والوجبات لأفراد مستوى المعرض
  - السفر والإقامة للمشاركين في الوفود في الدول قبل انطلاق المعرض بشكل أكبر
  - السفر والإقامة والوجبات لكل الشخصيات (VIP) ومرافقيهم والذين سيحضرون فعاليات اليوم الوطني من بلدهم
  - السفر والإقامة والوجبات للعارضين خلال فعاليات اليوم الوطني من بلدهم
  - خدمة العلاقات التي ستنفق المشاركين من سفر السكن إلى مكان المعرض

26 مليون دولار أمريكي (22 مليون يورو)

اليوم الوطني

دعم وضع أفكار مبتكرة لفعاليات اليوم الوطني

- مصاريف فعاليات اليوم الوطني والتي تشمل مصاريف التخطيط والتشغيل وبناء منصات الفعالية والمواد الضرورية ...إلخ

5 مليون دولار أمريكي (4 مليون يورو)

*سيتم الإشارة إلى التفاصيل في الإرشادات العامة لبرنامج الدعم الذي سيتم نشره قطعًا.

（３）ＢＩＥ主催会議における広報・説明用資材の企画・作成及び実施補助業務

2020年10月14日　BIE 執行委員会：広報資材の作成

■ 制作要件

✓ BIE総会の前に実施される執行委員会にて登録申請書の概要を説明するためのスライド及びスピーチ原稿を作成。

✓ プレゼンターは２０２５年日本国際博覧会協会　岩田 泰 企画局長、経済産業省 滝澤 豪 博覧会推進室長が実施。

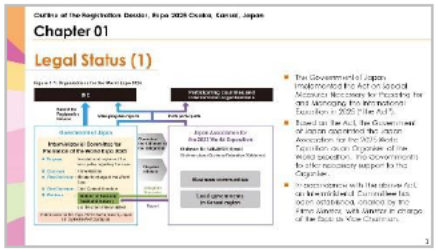

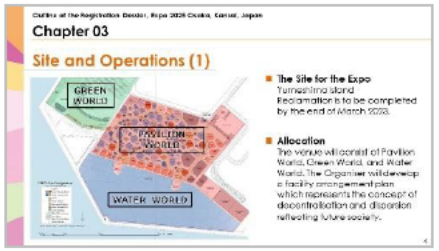

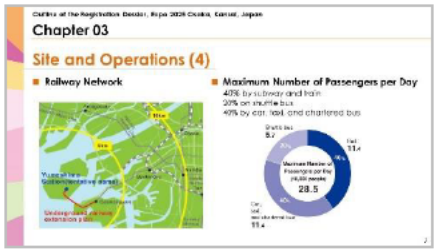

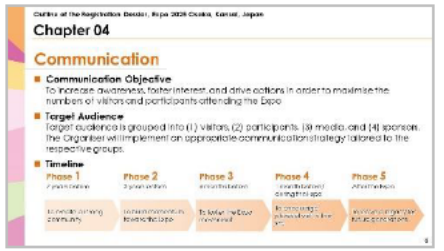

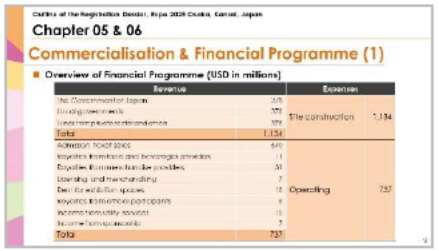

情報コミュニケーション委員会：広報資材の作成

■ 制作要件

✓ 情報コミュニケーション委員会にて、登録申請書の概要を説明するためのスライド及びスピーチ原稿を作成。
✓ プレゼンターは2025年日本国際博覧会協会　堺井広報戦略局長兼総務局上級審議役が実施

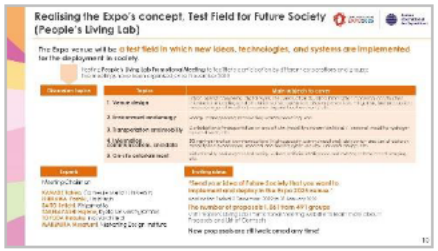

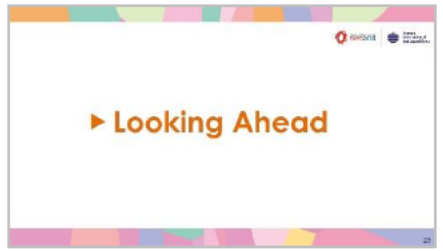

情報コミュニケーション委員会：広報資材の作成

2020年12月1日第167回BIE総会　BIE総会　概要

開催概要

■ 制作期間　　2020年12月1日（火）19時～（日本時間）

■ 開催場所　　オンライン開催（中央合同庁舎4号館）

新型コロナウィルス感染症の影響を受け、オンラインにて開催となった。総会は二部制で行われ、一部では当初６月に承認予定であった登録申請書の正式承認を受けBIE旗の引き渡しセレモニーが実施された。その後、井上信治国際博覧会担当大臣によるスピーチが行われた。

二部では政府代表の榊原定征2025年国際博覧会担当大使及び、2025年国際博覧会協会代表石毛博行事務総長による進捗報告と映像によるプレゼンテーションが行われた。

BIE旗の引き渡し

井上大臣スピーチ

進捗報告（榊原会長、石毛事務総長）

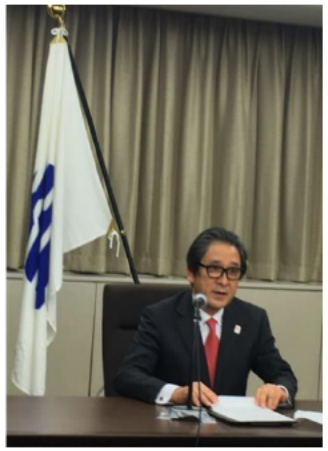

2025年国際博覧会協会HPより

2020年12月1日第167回BIE総会　BIE総会　概要

一部	1	開催承認旗渡し 政府代表 スピーチ （井上大臣）	・登録申請書の承認 ・BIE旗の引渡しセレモニー ・井上信治国際博覧会担当大臣スピーチ	
二部	1	政府代表 スピーチ （榊原大使）	■登録申請書の承認、旗渡しへの謝辞。国際博覧会推進本部の設置され国際博覧会担当大臣が準備をリードしていく旨のご説明。 ・2020年9月9月国際博覧会推進本部の設置 ・参加者への期待	5 min
	2	進捗報告 ムービー	[EXPO2025 is in PROGRESS] ■映像で、より具体的・視覚的に進捗を報告し、 準備がスムーズに進行していることを訴求していく。	3 min
	3	博覧会協会代表 スピーチ （石毛事務総長）	■より実務的な視点から開催準備の進捗を報告。 ・会場整備の進捗報告 ・TEAM EXPO2025 の紹介 ・参加者への呼びかけ ・ロゴマークの決定 ・感染症対策検討の報告	5 min

13 min / 15 min

■ 制作要件
- ✓ BIE総会にて大阪・関西万博の概要を説明するためのスライド及びスピーチ原稿を作成。
- ✓ プレゼンターは榊原大使及び石毛事務総長が実施

Progress Report on Expo 2025 Osaka, Kansai, Japan

1 December 2020

Mr. ISHIGE Hiroyuki
Secretary General of Japan Association for the 2025 World Exposition

Our message to BIE member states

We sincerely welcome your participation.

- As the Organiser, we will provide overall support throughout the participation process, from invitations to developing and running the exhibitions.
- 14 Liaison Directors will provide participant support.
- We appreciate your decisions on participation as soon as possible.
  Self-Built Pavilion(Type A) : by June 2021
  Module Pavilion(Type B) and Organiser-Built/Shared Pavilion(Type C) : by December 2021
  - Countries that have submitted their application for the exhibition by the dates above may be given priority when allocating exhibition space.

Site development update

Driving momentum

- **Educational Programme**
  Designed to have children learn about the SDGs, think about how they can address social challenges, and propose ideas for the theme of Expo 2025 Osaka, Kansai: Designing Future Society for Our Lives

- **Team Expo 2025 Programme**
  Designed to drive momentum leading up to the Expo in 2025 to co-create the ideal future society with different sectors playing key roles, helping to realise the theme of Expo 2025, Osaka, Kansai: Designing Future Society for Our Lives.

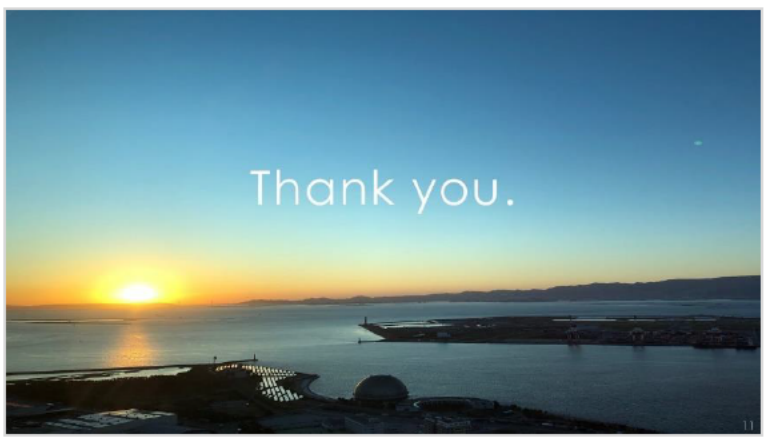

2020年12月1日第167回BIE総会　映像制作概要

開催概要

■ 制作期間　2020年10月～11月末納品

■ 映像構成

①新型コロナウィルスの脅威を受けた2020年
②このパンデミックはよりよい未来を実現する契機となった
③2025年大阪・関西万博のco-creationは加速している
④活動報告
- PLL促進会議
- 国際博覧会推進本部の設置
- テーマ事業プロデューサーの決定（河瀬直美氏、石黒浩氏インタビュー）
- 関西ユースMTG
- 未来ゼミ
- 自治体パビリオン検討会
- ロゴ発表記者会見

⑤会場進捗状況
⑥世界の参加者へ

■ 制作所感

新型コロナウィルスの影響により、2020年はイベントの中止等
2025年大阪・管財万博の準備も停滞せざるを得ない状況であった。
そんな中2020年の活動報告映像を制作。
経産省様（近畿経済産業局含む）、2025年国際博覧会協会様等の活動の集約を行い上記のような構成を検討。
井上信治国際博覧会担当大臣にもオフライン映像のご確認をいただき、
日本の進捗をBIEに印象付けるような映像の制作に至った。
※尚、素材許諾期間は2020年12月～2021年12月

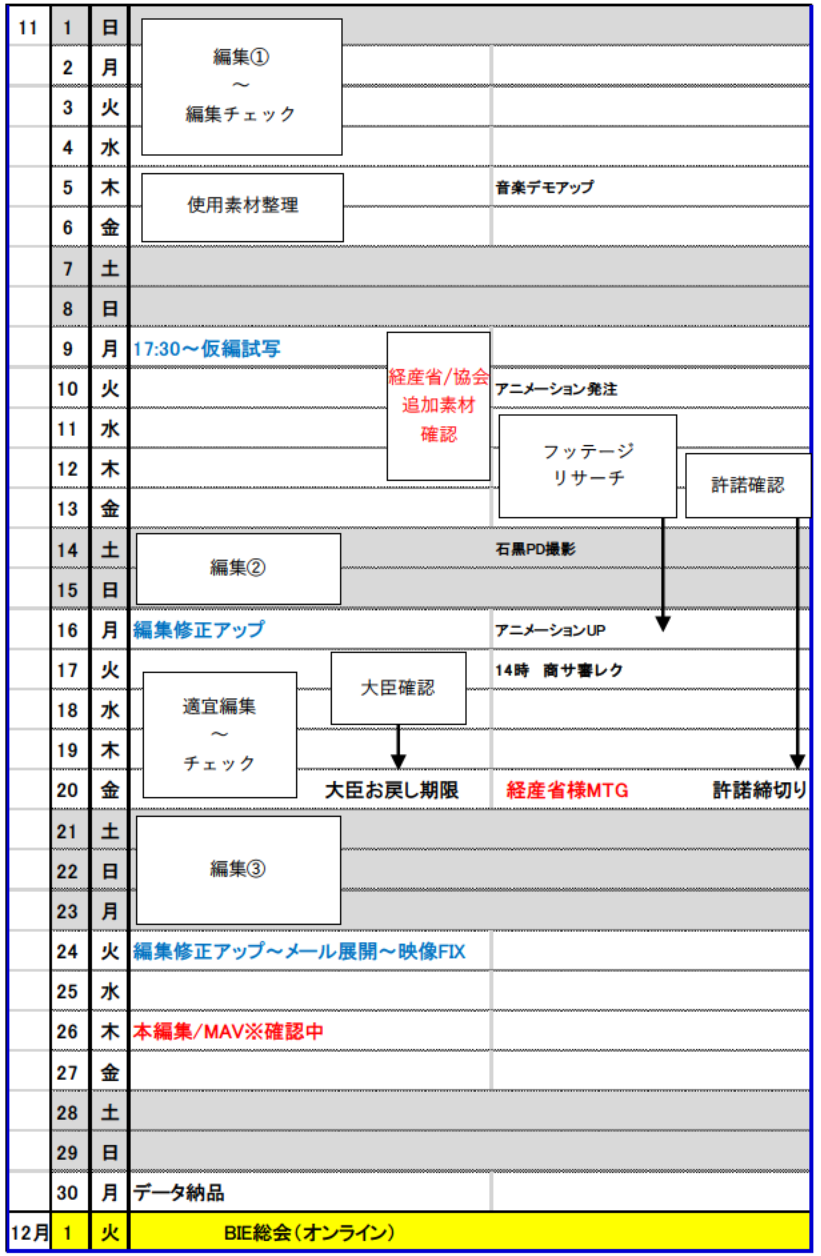

2020年12月1日第167回BIE総会　映像制作写真コンテ

Cut	Pic	NA
1		
2		JP: COVID-19の脅威が世界を覆った2020年。 EN: In 2020, the threat of COVID-19 spread across the globe. FR: 2020 a vu la menace de la Covid-19 peser sur l'ensemble de la planète.
3		
4		JP: 世界中の人が、日々のくらし、社会のあり方、 そして命について深く考える1年になった。 EN: For people around the world, it has been a year of thinking deeply about their everyday lives, the structure of society, and life itself. FR: Partout, cette année fut l'occasion de réfléchir en profondeur à nos modes de vie, au devenir de nos sociétés et au sens de la vie en général.
5		
6		
7		
8		
9		JP: しかし、このパンデミックは人類の試練であると同時に、 よりよい未来を実現していく機会である。 EN: Although this pandemic has been a true test for humanity, it is also an opportunity to create an even better future. FR: La pandémie est incontestablement une dure épreuve pour l'humanité ; c'est aussi une opportunité à saisir pour créer un avenir meilleur.
10		

Cut	Pic	NA
11		JP: その信念をもとに、2025年の大阪万博開催に向けた様々な Co-creationは、止まることなく、さらに加速を始めている。 EN: Holding firmly to this belief, a diverse range of co-creation in advance of Expo 2025 Osaka, Kansai has begun picking up speed. FR: Alimentées par cette conviction, les activités de co-création se sont accélérées en amont de l'Expo 2025 Osaka, Kansaï.
12		
13		
14		
15	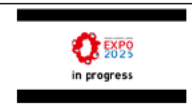	
16		JP: 大阪万博のコンセプトであるPeople's Living lab。 EN: The Osaka Expo's core concept is the People's Living Lab. FR: Le « Laboratoire vivant des peuples » est au coeur du concept de l'Expo.
17		
18		

Cut	Pic	NA
19		JP: その実現に向け、準備活動をリードしていく 国際博覧会推進本部が設置された。 そして万博担当大臣には新たに井上氏が就任し、 盤石の準備体制が敷かれた。 EN: As preparations move forward, Mr. INOUE Shinji was appointed Minister for the World Expo 2025. As head of the Headquarters for the World Expo 2025, the Minister will spearhead the preparation that lies ahead. FR: C'est dans ce contexte que M. INOUE Shinji a été nommé Ministre pour l'Exposition universelle de 2025. En tant que directeur du Quartier général pour l'Exposition universelle de 2025, il orchestrera les préparatifs à venir.
20		
21		
22		
23		
24		JP: 民間からは1000件を超える具体的なアイデアが集まっている。それらはデジタル社会・ロボット・AR・人工知能・医療・環境問題などあらゆる領域に渡り、日本が国家プロジェクトとして進めている「SOCIETY5.0」のビジョンを共有しながら、実現に向けて検討が開始された。 EN: Over 1000 specific ideas in areas including a digital society, robotics, AR, artificial intelligence, medical care, and the environment have been gathered from the private sector. We have begun considering their implementation while sharing the vision of Society 5.0, a national project being promoted in Japan. FR:
25		
26		
27		
28		
29		

Cut	Pic	NA
30		Plus de 1000 propositions concrètes dans les domaines de la société numérique, la robotique, la réalité augmentée, l'intelligence artificielle, la médecine ou l'environnement ont été collectées auprès du secteur privé. Nous examinons leur mise en pratique tout en partageant la vision du projet national Société 5.0 lancé au Japon.
31		
32		
33		
34		
35		
36		
37		
38		
39		
40		

Cut	Pic	NA
41		
42		JP: そして会場のデザイン、運営、 テーマ事業のプロデューサーも決定し発表された。 EN: Producers in charge of venue design, operations, and themed projects have all been selected and publicly announced. FR: Des scénographes chargés de la conception, de l'exploitation du site et des projets thématiques ont été officiellement nommés.
43		
44		JP: 各領域の第一人者である、彼らが中心となり、国内はもとより 世界各国とのCo-creationをさらに加速させていくだろう。 EN: As leaders in their respective fields, they will take center stage in accelerating co-creation not only in Japan but also with the rest of the world. FR: Experts dans leurs domaines respectifs, ils seront désormais en première ligne pour accélérer la co-création au Japon et avec le reste du monde.
45		
46		
47		
48		
49		JP： 特に今の時代、このパンデミックの時代で、ある意味、分断が始まるんですけれども、こういう時代だからこそ、繋がりを持って、様々な生きとし生けるものが共存し合うっていうような未来に向かって一歩踏み出す、そういう知恵の結集が万博にあるんだということを示さなければいけないと思っています。 EN: In this day and age, especially amid this pandemic, a kind of fragmentation can start to occur, but it's exactly because of this time we're living in that we have to move toward a future in which we are connected and where diverse lifestyles coexist together. I think we have to show that a collection of wisdom to achieve this can be found at the World Expo. FR: Aujourd'hui, et notamment dans un contexte de pandémie, des fractures sociales surgissent ici et là. C'est justement dans ces moments-là qu'il convient de tisser fermement les liens pour forger un avenir riche d'une grande diversité des modes de vie. On doit faire de cette Expo le lieu où convergent toutes les idées visant cet objectif.
50		

Cut	Pic	NA
51		JP: 今、コロナ禍の中で、テレワークが進み、ロボットやCGエージェントを用いた、 アバターの利用が期待されるようになってきています。 この万博で、アバターをたくさん導入して、世界中の人が気軽に参加できる そういう仕組みをつくることができれば、 その先に広がる新たなロボット社会の可能性を世界に日本から見せることができるのではないかと考えています。 EN: Now, amid the coronavirus pandemic, as people work from home, we have high hopes for the use of avatars that employ robots and CG assistants. If we adopt a large number of avatars at the Expo and can create a system where people from all over the world can casually participate, then I think we can, from Japan, show the world the possibilities of a new society that incorporates robots. FR: Avec la crise sanitaire, le télétravail se développe. Cela laisse entrevoir de nouveaux horizons pour le recours aux avatars, qui font appel à la robotique et aux images de synthèse. Imaginons qu'à l'Expo, on introduise une myriade d'avatars, évoluant dans un système permettant aux gens du monde entier de participer facilement… Du Japon, on montrerait alors le potentiel de nos sociétés de demain adoptant les nouvelles capacités robotiques.
52		
53		
54		JP: このような具体的な進捗をうけ、日本全体の機運が さらに高まってきている。 EN: Fueled by this concrete progress, momentum in Japan continues to increase. FR: Ces avancées tangibles insufflent un nouvel élan au Japon.
55	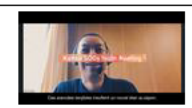	
56		
57		
58		JP: 地元自治体のパビリオン設立に向けた会合が開かれたり、 公式ロゴが8月に発表された。 EN: Local governments are meeting to prepare for pavilion setup, and the official logo was unveiled in August. FR:
59		

Cut	Pic	NA
60		Les collectivités locales s'affairent pour préparer leur pavillon. Le logo officiel a été dévoilé en août.
61		
62		JP: 会場の整備を新たな段階に入った。 人工島で安全に万博を運営するための準備が進んでいる。 EN: Work on the venue has entered a new stage, and preparation to ensure that the Expo can be safely conducted on an artificial island is progressing. FR: On est passé au stade suivant de l'aménagement du site. Le projet prend forme pour garantir en toute sécurité le bon déroulement de l'Expo sur l'île artificielle.
63		
64		
65		
66		JP: SDG s達成の中間地点となる2025年。 環境との共存や、持続可能性を大切にしてきた文化が根付く日本で。 その中でも、生命の力が力強く息づく大阪の地で。 EN: 2025 will mark the halfway point for achieving the SDGs. In Japan, where a culture that greatly values coexistence with nature and sustainability has taken root, and, more specifically, in Osaka, a city brimming with life, FR: 2025 marque le mi-parcours des efforts en vue d'atteindre les ODD. Au Japon, l'idée de coexistence entre environnement et durabilité est fortement ancrée dans la culture. En plus de cela, Osaka est une ville débordante de vitalité.
67		
68		
69		
70		

Cut	Pic	NA
71		
72		
73		
74		
75		
76		
77		JP: 世界中の人々が集い、達成した成果を祝い、さらに加速させていく。 EN: the people of the world will come together to celebrate what we have achieved and further accelerate our progress. FR: C'est là que le monde entier se retrouvera pour fêter les progrès accomplis et inciter à aller plus loin.
78		
79		JP: 知恵と知識と情熱が掛け合う、Co-creationの万博の開催まであと4年。 その準備は順調に進んでいます。 EN: The Expo of co-creation, where wisdom, knowledge, and passion will come together in powerful synergy, is just four years away, and excellent progress is being made on preparations. FR: L'Expo de la co-création où convergeront
80		
81		

Cut	Pic	NA
82		compétences, savoirs et enthousiasme ouvrira ses portes dans quatre ans, et les préparatifs vont bon train.
83		
84		
85		
86		
87		
88	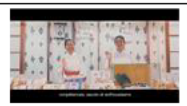	
89		
90		
91		
92		

Cut	Pic	NA
93	[redacted]	

2020年12月1日第167回BIE総会　BIE旗の制作

- 12月のBIE総会にて、通常であればパリでの授与になるBIE旗について、BIE総会がオンライン開催であったため、日本にて制作。
- BIE総会では、オンライン上でのお引渡しを実施した。

BIE旗：イメージ

BIE年報への寄稿　WAKAZO

- 2020年4月にBIE年報に掲載するための寄稿文の英訳を実施。
- 4月はWAKZAOの寄稿文を作成した。

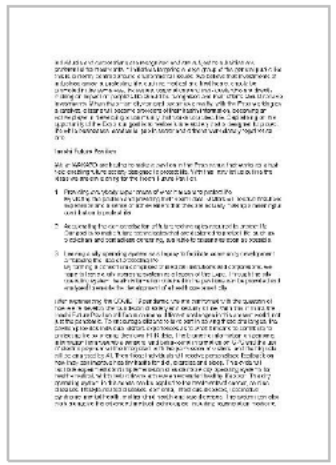

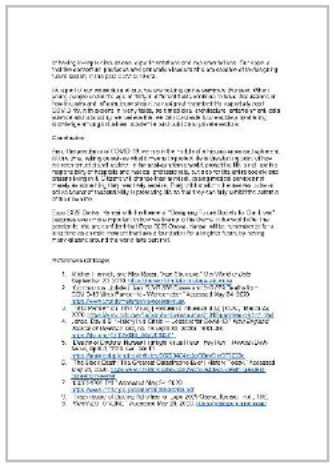
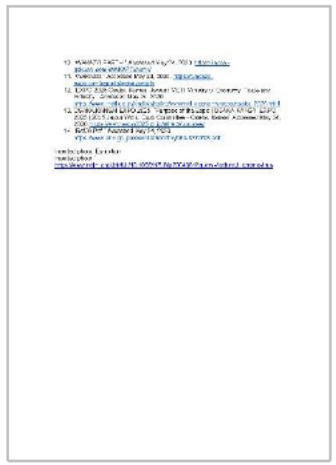

BIE年報への寄稿　橋爪 紳也教授

- 2020年5月にBIE年報に掲載するための寄稿文の英訳を実施。
- 5月は大阪府立大学の橋爪教授の寄稿文を作成した。

コンセプト映像制作概要

開催概要

■ 制作期間　2020年10月～2021年1月末納品

■ 制作要件　2020年6月のBIE総会での進捗映像報告が延期されたことを受け、2025年大阪・関西万博のコンセプトを紹介する映像を制作。
素材許諾期間（2020年～2025年12月）

■ 映像構成　①2025年大阪・関西万博は世界の課題解決の機会となる
②メインテーマについて　“Designing Future Society for Our Lives”
③サブテーマについて
Saving Lives(いのちを救う)
Empowering Lives(いのちに力を与える)
Connecting Lives(いのちをつなぐ)
④SDGs+beyond
⑤Society 5.0
⑥People’s Living Lab　2025年大阪・関西万博は世界の人々が共創する未来社会の実験場となる

■ 制作所感　コンセプト映像を制作することとなり、誘致時から制作してきた映像の洗い出しを実施。
2018年10月のフォーラム@パリの際に制作したコンセプト映像をベースとした制作をご提案。
再度の撮影等は実施せず、全体構成の見直し、素材の再許諾及び延長交渉を中心に実施した。素材の許諾期間が長期に及ぶためコストは多少かかってしまったが、ベースの映像を活用することで、編集に係るコスト及び時間は削減することができた。

コンセプト映像制作写真コンテ

Cut	Pic	NA
1		
2	Join for the Future	Join for the Future
3		
4		
5	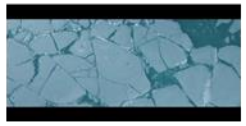	
6		
7		JP： 世界はいま、様々な地球規模の課題に直面している。 EN： The world faces various problems on a global scale. FR： Le monde est confronté à divers enjeux planétaires.
8		
9		

Cut	Pic	NA
10		
11		
12		
13		
14		JP： 大阪関西万博は、世界中の叡智を集め、 それらの課題解決に取り組み、持続可能な未来社会をデザインする場になるだろう。 EN： EXPO 2025 Osaka, Kansai will serve as a venue to design a sustainable future society by assembling knowledge from across the globe to address the world's problems. FR： L'EXPO 2025 OSAKA, KANSAÏ servira de cadre pour imaginer la société durable de demain, grâce au savoir des peuples du monde entier rassemblés là pour trouver des solutions à ces problématiques.
15		
16		
17		
18		

コンセプト映像制作

Cut	Pic	NA
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		JP : 誰もが水・食・衛生などの心配をすることなく、長く健康寿命を享受できるようにしよう。 EN : Let's make a world where everyone can enjoy long, healthy lives without worrying about water, food or sanitation.

Cut	Pic	NA
28		FR : Créons un monde où chacun peut vivre longtemps et en bonne santé, sans avoir à se soucier de l'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'alimentation.
29		
30		
31		
32		
33		
34		
35		JP : ロボティクスや AI 時代の 教育や働き方を構想し、誰もがそれぞれの力を発揮できる未来をつくろう。 EN : Let's make a future where everyone can demonstrate their unique skills, by envisioning the way we work and educate children in an era of robotics and AI.
36		FR : Créons un avenir où chacun peut réaliser pleinement son potentiel, en réinventant notre façon de travailler et d'éduquer nos enfants

コンセプト映像制作

Cut	Pic	NA
37		à l'heure de la robotique et de l'intelligence artificielle.
38		
39		
40		
41		
42		
43		
44		
45		JP : 文化を越えた理解を生み出す 都市やコミュニティのあり方を模索し、多様な人々が共生できる世界をつくろう。 EN : Let's create a world where diverse people can co-exist, by exploring how to build cities and communities where cross-cultural understanding is fostered.

Cut	Pic	NA
46		FR : Créons un environnement où coexiste la diversité, dans des villes et des communautés renouvelées, capables de stimuler la compréhension interculturelle.
47		
48		
49		
50		
51		
52		
53		JP : この３つLiveを通じ、SDGsの達成に貢献し、さらには、2030年を超えて、SDGsの先の未来をつくっていくのだ。 EN : Through these focus areas, the Expo will contribute to the achievement of the SDGs with the aim of laying a foundation for the future beyond 2030, beyond the SDGs. FR : À travers ces axes stratégiques, l'Expo contribuera
54	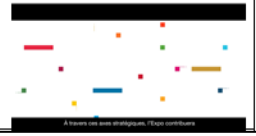	FR : à la réalisation des ODD, et elle aura pour but de jeter

コンセプト映像制作

Cut	Pic	NA
55		
56		
57		FR : les bases pour l'avenir au-delà de 2030, au-delà des ODD.
58		
59		JP : すでに日本は、Society 5.0というビジョンのもと、 高度な技術力を背景に地球規模の課題解決に取り組んでいる。 EN : Backed by sophisticated technological prowess founded on the vision of Society 5.0, Japan is already working to solve global issues. FR : Fort de sa vision d'une Société 5.0 qui s'appuie sur le potentiel des technologies avancées, le Japon œuvre déjà à trouver des solutions aux enjeux planétaires.
60		
61		
62		
63		

Cut	Pic	NA
64		
65		
66		
67		
68		JP : 大阪・関西万博は、そんな取り組みの輪をさらに世界へと拡げ、 さまざまな国の人々とCo-Creationしながら 真に持続可能な世の中を実現するためのPeople's Living Labになっていく。 EN : EXPO 2025 Osaka, Kansai will expand the scope of these efforts to the wider world. It will become the People's Living Lab, where people from different countries engage in co-creation as they bring about a truly sustainable world. FR : L'EXPO 2025 OSAKA, KANSAÏ servira de caisse de résonance mondiale à ces efforts, à travers le Laboratoire vivant des peuples, où chacun pourra activement participer à la co-création d'un authentique monde durable.
69		
70		
71		
72		

コンセプト映像制作

Cut	Pic	NA
73		
74		
75		
76		
77		
78		
79		
80		
81		

Cut	Pic	NA
82		
83		JP： 2025年、日本と共に、いのち輝く未来社会をデザインしよう。 EN： In 2025, let's work with Japan to design the future society for our lives. FR： En 2025, avec le Japon, concevons ensemble la société qui sous-tendra nos vies de demain. Concevoir la société du futur, imaginer notre vie de demain
84		
85		
86		
87		
88		
89		
90		

コンセプト映像制作

Cut	Pic	NA
92		
93		

（様式２）

二次利用未承諾リスト

報告書の題名
令和２年度大阪・関西万博政府開催準備事業
（大阪・関西万博の登録申請書作成、参加招請活動等に係る調査等）

委託事業名
令和２年度大阪・関西万博政府開催準備事業
（大阪・関西万博の登録申請書作成、参加招請活動等に係る調査等）

受注事業者名　株式会社 電通

頁	図表番号	タイトル
		（３）ＢＩＥ主催会議における広報・説明用資材の企画・作成及び実施補助
474		BIE執行委員会　プレゼンテーションスライド
475-476		情報コミュニケーション委員会　プレゼンテーションスライド
479-480		BIE総会　プレゼンテーションスライド
482-486		BIE総会　映像
488-489		BIE年報への寄稿（WAKAZO、橋爪伸也教授）
491-496		コンセプト映像